81562

BULLETIN DES SEANCES

du

Grand Conseil

du

Canton du Valais

SESSION ORDINAIRE DE MARS 2018

MEMORIAL

des

Grossen Rates

des

Kantons Wallis

ORDENTLICHE MÄRZSESSION 2018

59e législature / 59. Legislaturperiode

(2017 – 2021)

VOLUME 146

ANNEXES

BEILAGEN

FR:
https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vos/docs/2018/03/2018.03_PDF_de_la%20session_de_mars.pdf

DE:
https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vos/docs/2018/03/2018.03_PDF_der_M%C3%A4rzsession.pdf

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Alter Florian, AdG/LA

Amoos Emmanuel, AdG/LA

Ançay Tarcis (suppl.), AdG/LA

Aymon Valentin (suppl.), AdG/LA

Bagnoud Aristide, PDCC

Ballay Jasmine (suppl.), PLR

Barras Lucien (suppl.), Les Verts

Bender Benoît, PDCB

Biffiger Paul, SVPO

Birbaum Thomas (suppl.), PLR

Blanchet Gwénolé (suppl.), Les Verts

Bonvin Claire-Lise, PDCC

Borgeat Raymond, AdG/LA

Bregy Philipp Matthias, CVPO

Bumann Konstantin, CSPO

Carron Blaise, AdG/LA

Carrupt Nicole, PLR

Chassot Emmanuel, PDCC

Claivaz Christophe, PLR

Clausen Diego, CSPO

Clerc Charles, UDC

Clerc Mathieu, Les Verts

Clerc Sébastien (suppl.), PDCB

Clivaz Bruno, PDCC

Constantin Patricia, AdG/LA

Constantin Sarah, AdG/LA

Crettenand David, PLR

Cretton Nathalie, Les Verts

Cretton Sandra, PDCB

D'Andrès Grégory, PLR

Darbellay Fanny, PDCB

De Rivaz Charles (suppl.), PDCB

Degen Vincent (suppl.), Les Verts

Delaloye Mathias, UDC

Desmeules Jérôme, UDC

Dessimoz Céline, Les Verts

Dubuis Julien, PLR

Délèze Julien, AdG/LA

Eggel Beat, PDCC

Eggel Dominic, CVPO

Emonet Grégoire (suppl.), UDC

Farquet Dorian (suppl.), PLR

Fauchère Cyrille, UDC

Favre-Torelloz Muriel, PDCB

Fellay Serge, AdG/LA

Follonier Kevin (suppl.), UDC

Fournier Jérôme (suppl.), Les Verts

Frabetti Bernhard, SVPO

Furrer Urban, CSPO

Fux Sandro (suppl.), SVPO

Fux-Brantschen Gaby, CVPO

Ganzer Stéphane, PLR

Garbely Daniel (suppl.), CVPO

Genoud Méryl, PLR

Gillioz Charles-Albert, PLR

Graber Michael, SVPO

Gruber Rolet, CSPO

Gualino Pierre, PDCB

Guex Jean-Pierre, PDCB

Guérin Jérôme (suppl.), PLR

Heiniger Madeline, AdG/LA

Jacquod Eric, UDC

Jordan Werner, AdG/LA

Juon Urs, CVPO

Jäger Lukas, SVPO

Kalbermatten Bernd (suppl.), CVPO

Kamerzin Sidney, PDCC

Kessi Praz Maude (suppl.), Les Verts

Largey Thierry, Les Verts

Logean Grégory, UDC

Luyet Sarah (suppl.), UDC

Maret Marianne, PDCB

Meichtry Benno, CVPO

Melly Blaise, UDC

Melly Jean-Daniel (suppl.), Les Verts

Michelet Audrey (suppl.), PDCC

Moret Xavier, PLR

Mottet Xavier, PLR

Métrailler Robert, AdG/LA

Métrailler Serge, PDCC

Nendaz Sébastien (suppl.), AdG/LA

Näpfli Jennifer (suppl.), AdG/LA

Pellouchoud François, UDC

Perroud Bruno, UDC

Pfammatter Aron, CVPO

Pitteloud Albert, UDC

Pont Stéphane, PDCC

Raboud Damien (suppl.), UDC

Ramuz Joseph (suppl.), PLR

Rausis Joachim, PDCB

Revaz Emmanuel, Les Verts

Rey Sébastien (suppl.), PLR

Rion Yvan, UDC

Roduit André, PDCB

Roduit Emilien (suppl.), PLR

Salzmann Pascal, SVPO

Savioz Jean-Michel, PLR

Savioz Jérémy, Les Verts

Schafeitel Fabien, PDCC

Schmid Manfred, CVPO

Schmidhalter-Näfen Doris, AdG/LA

Schnyder Michel, CSPO

Schnyder Reinhold, AdG/LA

Schwestermann Alex, CSPO

Steiner Sandro (suppl.), CVPO

Studer Rainer, CVPO

Taramarcaz Célestin (suppl.), AdG/LA

Tauss-Cornut Sonia, PLR

Tristan Martine (suppl.), PLR

Truffer Gilbert, AdG/LA

Turin Olivier, AdG/LA

Voeffray Barras Chantal, PDCC

Volken David (suppl.), CVPO

Walker Guido, CVPO

Wellig Diego, CSPO

Werlen Egon (suppl.), CSPO

Witschard Stéphane (suppl.), PDCC

Woeffray Johann (suppl.), PDCB

Zenhäusern Ramon,

Zurbriggen Fabian, SVPO

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSCC)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de mars 2018

Séances des 5, 6, 8 et 9 mars 2018

Séance du lundi 5 mars 2018

Présidence: Diego Wellig, Grossrat, CSPO

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le lundi 5 mars 2018, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Wellig Diego, Präsident, CSPO, *hält die folgende Eröffnungsansprache:*

Guten Morgen - Bonjour!

Es ist die erste Session im Jahr 2018. Ich begrüsse Sie herzlich, liebe Abgeordnete, werte Herren Staatsräte, sehr geehrte Frau 1. Vizepräsidentin, sehr geehrter Herr 2. Vizepräsident, geschätzter Parlamentsdienst unter Claude Bumann, die Übersetzung, die Medien und alle Zuschauerinnen und Zuschauer auf der Tribüne und zu Hause.

Die erste Session 2018 wird eröffnet mit musikalischen Klängen. Wir haben die Session vom Dezember 2017 mit musikalischen Klängen geschlossen, und so ist es am einfachsten, wieder anzufangen. Ich hoffe, Sie konnten ein paar schöne Tage auf den Skiern verbringen - Schnee hatte es ja genug und hat es noch genug.

Der Verband Musikschulen Wallis (VMS-VS) unterrichtet ca. 3'500 Kinder in 65 verschiedenen Walliser Gemeinden und steht unter dem Patronat des Staates Wallis und speziell unter der Kultur mit dem Konservatorium. 215 Professoren, die sich darum kümmern, dass unsere Jugend die musikalischen Klänge nicht verlernt. Patrick Jean et Nicolas Fardel sont professeurs à l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle du Valais. Seit vielen Jahren sind sie unterwegs und unterrichten, und sie spielen auch professionell Gitarre und Musik.

Wir hören als erstes Stück «All of me» von Simons & Marks und das zweite Stück «Bossa Dorado» von Dorado Schmitt.

Bitte schön!

(...)

(Applaus)

Herzlichen Dank für die harmonischen Klänge an Patrick Jean und Nicolas Fardel!

In der letzten Nacht ging die 90. Oscar-Verleihung in Los Angeles über die Bühne. Aber das ist natürlich nur ein kleiner Trost, denn die Olympischen Winterspiele 2018 in Pyeongchang in Südkorea, mit 15 Medaillen für die Schweiz, sind eine der erfolgreichsten Winterspiele für die Schweiz, ist natürlich viel mehr wert und überragt die Oscar-Verleihung in Los Angeles, weil das wieder 8 Stunden auf die andere Seite ist. Ich gratuliere allen Schweizer Athletinnen und Athleten, die sich so stark ins Zeug gelegt haben, dass wir so erfolgreiche Olympische Winterspiele hatten.

Im Speziellen gratuliere ich natürlich Ramon Zenhäusern, mit dem Gewinn der Silbermedaille im Slalom, welche wir vor 38 Jahren das letzte Mal hatten, aber auch im Team-Wettbewerb mit der Goldmedaille, mit seinen Kolleginnen Denise Feierabend und Wendy Holdener, und den 2 Walliser Kollegen Daniel Yule und Luca Aerni. Ich glaube, das ist ein gutes Zeichen für den Wintertourismus und auch für unsere Winterdestinationen, weil diese jungen Damen und Herren haben alle in der Schweiz Ski fahren gelernt - also machen wir doch nicht so viel falsch, wie es immer heisst. Gerne gratuliere ich diesen - speziell den

Wallisern - im Namen vom Parlament, aber auch von der Walliser Bevölkerung. Ich glaube, das ist ein herzlicher Applaus wert.

(Applaus)

Ordre du jour

1. Entrée en matière

Décision concernant le soutien financier à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver «Sion 2026»

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die finanzielle Unterstützung der Olympischen Winterspiele «Sion 2026»

2. Entrée en matière

Modification de la loi concernant l'ouverture des magasins *(deuxième lecture)*

Eintretensdebatte

Änderung des Gesetzes betreffend die Ladenöffnung *(zweite Lesung)*

3. Entrée en matière

Loi sur le financement de la 3ème correction du Rhône *(première lecture)*

Eintretensdebatte

Gesetz über die Finanzierung der 3. Rhonekorrektion *(erste Lesung)*

4. Entrée en matière et lecture

Décision concernant l'octroi d'une subvention complémentaire pour les travaux d'aménagement de la Dranse, sur le territoire des communes de Martigny et Martigny-Combe

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung einer Nachsubvention für die Ausbauarbeiten an der Dranse, auf Gebiet der Gemeinden Martigny und Martigny-Combe

5. Entrée en matière et lecture

Décision concernant l'octroi d'une subvention complémentaire pour les travaux de protection contre les crues sur le territoire de la commune de Leytron

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung einer Nachsubvention für die Hochwasserschutzmassnahmen auf dem Gebiet der Gemeinde Leytron

Der Präsident

Nun von der Vergangenheit in die Gegenwart und in die Zukunft. Es ist für mich jetzt natürlich ein Leichtes, den Übergang zu machen, zu unserem ersten Punkt der Tagesordnung.

1. Entrée en matière

Décision concernant le soutien financier à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver «Sion 2026»

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die finanzielle Unterstützung der Olympischen Winterspiele «Sion 2026»

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'économie et de l'énergie
Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Président: Grégory Logean / Berichterstatterin: Gaby Fux-Brantschen

Discussion sur l'entrée en matière:

Rausis Joachim, député, PDCB

Pas de suspense à attendre de la part du groupe PDC du Bas-Valais puisque nous avons déjà communiqué notre soutien unanime à ce crédit d'engagement de 100 millions de francs en faveur de «Sion 2026».

Jusqu'à maintenant, on a passablement entendu les détracteurs du projet. Dès aujourd'hui, il nous reste 3 mois pour convaincre la population valaisanne du bien-fondé de «Sion 2026».

Le groupe PDC du Bas-Valais voit 3 raisons principales de soutenir cette candidature:

- tout d'abord, le formidable élan qu'elle peut donner à notre jeunesse
- ensuite, la visibilité mondiale qu'elle assurera à notre canton et
- enfin, sa faculté à fédérer le peuple suisse en général et tous les Valaisannes et Valaisans en particulier.

Alors, oui, tout n'est pas encore parfaitement défini, ni arrêté aujourd'hui. Quoi de plus normal puisque nous ne sommes de loin pas au bout du processus. Le dossier présenté par le Conseil d'Etat et accepté à une large majorité par la commission économie et énergie évoluera encore. Mais, pour cela, il faut déjà qu'il franchisse le cap du Grand Conseil, puis qu'il trouve grâce aux yeux de la population valaisanne le 10 juin prochain.

L'éventualité d'un déficit pose question.

La répartition géographique des compétitions est sujette à caution.

L'image du CIO n'est pas séduisante.

Et le spectre de l'échec de «Sion 2006» hante encore bon nombre de ceux qui, comme moi, étaient sur la Place de la Planta il y a 20 ans.

Dans le même registre, on alimente un début de polémique au prétexte que la Fondation pour le développement durable des régions de montagne ne publie pas sa grille d'analyse, faisant mine de ne pas comprendre qu'il s'agit d'un processus d'accompagnement sur le long terme. Pour étayer la critique, les opposants réclament donc la production d'un document établi par la FDDM, entité elle-même créée grâce à l'héritage de la candidature de «Sion 2006». Il faut croire que les JO ne sont donc pas si mauvais pour notre canton.

Face à ces interrogations, nous préférons retenir l'opportunité unique qu'un projet de cette dimension peut procurer au Valais. Nous voyons ces Jeux comme la suite logique de l'arrivée de l'EPFL dans notre canton, comme le projet de toute une population, à commencer par notre jeunesse, qui permettra au Valais de poursuivre son développement et de démontrer, au niveau mondial, son savoir-faire en matière d'innovation.

Nous avons besoin des Jeux et les Jeux ont besoin de nous.

Il ne faut pas se le cacher, l'image du CIO n'est pas bonne. Eh bien!, nous avons l'occasion de démontrer qu'il est possible d'organiser une manifestation de cette ampleur au

cœur de l'Arc alpin, là où les Jeux sont nés, sans démesure, sans surenchère, en respectant notre environnement. Nous rejoignons ainsi la commission économie et énergie dans son souci de ne pas cautionner n'importe quel développement du dossier par les 2 amendements qu'elle a apportés au texte du Conseil d'Etat.

Et tant qu'à faire, parlons sport. Nous sommes persuadés que nos sportifs trouveraient une motivation supplémentaire à l'idée de défendre les couleurs de leur pays dans leur pays. On peut mettre sur pied tous les programmes d'encouragement à la pratique sportive que l'on veut mais quelle plus forte motivation pour un jeune que de voir un Ramon Zenhäusern, un Daniel Yule ou un Luca Aerni gagner des médailles olympiques - pour ne parler que d'eux?

Bien sûr, le Valais doit réformer son tourisme et miser sur un développement à 4 saisons. Mais, pourquoi ne pas miser sur celle qui fait notre force? Au contraire, profitons-en pour placer notre canton sur la carte mondiale et donner l'envie d'y revenir. En matière de sports d'été, nous ne sommes déjà pas si mal lotis: 2 arrivées du Tour de France à Verbier et Emosson ces dernières années, un Open de golf à Crans, un trail autour du Mont-Blanc considéré comme le championnat du monde de la discipline et j'en passe.

Certains nous ont promis des milliards de Berne, que l'on pourra attendre longtemps encore, eh bien!, dans ce projet, nous en obtenons un pour réaliser le rêve d'une génération.

Ces dernières semaines, les Jeux de PyeongChang ont prouvé que le potentiel de la manifestation était intact. Ajoutez-y la ferveur populaire autour des disciplines alpines et nordiques et de la neige, et vous aurez un bel avant-goût de ce que «Sion 2026» peut représenter pour le Valais.

C'est avec confiance, Mesdames et Messieurs, que le groupe PDC du Bas-Valais entre en matière sur ce crédit d'engagement pour «Sion 2026».

Nous avons besoin des Jeux et les Jeux ont besoin de nous.

Merci de votre attention.

Schmid Manfred, Grossrat, CVPO

Ja, die Olympischen Spiele 2026 sind noch weit weg, aber uns läuft trotzdem die Zeit davon. Die eigentliche politische Auseinandersetzung beginnt heute mit dieser Eintretensdebatte für einen Verpflichtungskredit und das ist auch gut so.

Zum vierten Mal wollen wir kandidieren mit einem Dossier, einem Konzept, das der Agenda 2020 des IOK entsprechen soll. Mit einem Budget von 1,76 Milliarden, davon Reserven von 215 Millionen und einer Beteiligung des Bundes von 827 Millionen sowie mit dem Anteil des Kantons Wallis von 100 Millionen, scheint uns diese Vorgabe machbar.

Das Konzept, die Spiele in verschiedenen Kantonen mit bestehenden Anlagen durchzuführen, ist richtig und sicher nachhaltig. Zwei Millionen werden in unsere Wirtschaft fliessen, zusätzlich werden neue Arbeitsplätze geschaffen.

Ja, meine Damen und Herren, was wollen wir? Jetzt stellt sich die Frage: Was will das Wallis? Will das Wallis ein Zukunftsprojekt wie Olympia 2026 aktiv angehen und innerhalb der Schweiz Stärke beweisen und schliesslich weltweit mit bester Werbung für unseren Tourismus punkten? Unsere Antwort ist klar: Ja, wir wollen die Olympischen Spiele hier im Wallis spielen, hier in der Schweiz.

Der vom Staatsrat vorgesehene Verpflichtungskredit von 100 Millionen ist tragbar und wird den Finanzminister kaum in Not bringen. Die Finanzierung von diesem Kredit wird über die nächsten 8 Jahre erfolgen und die Gesamtinvestitionen des Kantons kaum beeinträchtigen. Es werden Investitionen sein in bestehende Infrastrukturen, in den Sport, in die Zukunft und nicht zuletzt in die Ambitionen unserer sportlichen Jugend.

Aus diesen Gründen sind wir entschieden für Eintreten. Und wir können Ihnen versichern, ab heute ist die gesamte CVPO-Fraktion als Botschafter für ein «Ja» am 10. Juni

2018 unterwegs, und wir werden versuchen, die Bevölkerung mit Fakten zu überzeugen, damit dann im Juni in diesem Jahr wirklich ein überzeugtes «Ja» für Olympia 2026 herauskommt.

Danke.

Fauchère Cyrille, député, UDC

Le groupe UDC a abordé la question de la candidature aux JO 2026 avec une attention toute particulière.

Dès l'automne 2017, le groupe UDC a souhaité entendre différents acteurs du dossier de candidature avant de prendre une quelconque décision. C'est la raison pour laquelle le groupe a reçu, au mois de décembre dernier, M. Claude Stricker et M. Christian Constantin. A la suite de cette séance, un groupe de travail interne, composé de 7 députés, s'est réuni à plusieurs reprises, a rencontré des représentants de l'Etat et du CIO et a présenté ses conclusions au groupe. De même, dans une démarche parallèle, le parti cantonal a entrepris des rencontres avec des promoteurs de la candidature et a rencontré *in fine* M. le conseiller d'Etat Favre ainsi que M. Jürg Stahl, président de Swiss Olympic.

Le conseiller d'Etat Favre débute souvent ses interventions en faveur des JO par l'expression: on a le droit d'être contre les JO, mais pour de bonnes raisons. Il a certainement raison.

Le groupe UDC se veut, quant à lui, critique dans le sens où il pose des questions, et ce aussi pour les bonnes raisons. Parmi les questions que nous posons, certaines d'entre elles sont absolument fondamentales:

Qui signera l'organisation des Jeux Olympiques aux côtés de la commune de Sion?

A notre connaissance, aucune discussion en ce sens n'a eu lieu au sein du Conseil d'Etat, ce qui sous-entend que, malgré l'enthousiasme et la prétendue solidité du projet, la volonté de s'engager formellement reste encore timide.

Qui signera la garantie d'un éventuel déficit?

La garantie de déficit par le ou les cantons et la ville hôte de Sion n'a fondamentalement pas été réglée en référence aux dispositions contraignantes de la charte olympique, quand bien même une réserve de 215 millions ou d'autres sources d'économies sont évoquées. Quand est-ce que nous aurons la réponse à cette question?

Qu'en est-il des coûts de TVA qui ne sont que partiellement intégrés aux planifications financières?

Page 32 du rapport de la commission: la TVA est calculée pour 16,1 millions sur la billetterie alors qu'elle est expressément exclue du champ de l'impôt, ce qui laisse planer des doutes quant à la bonne intégration et à la bonne prise en compte des charges de TVA sur l'ensemble du budget opérationnel. La TVA a-t-elle bien été calculée car le document Analyse de la faisabilité et évaluation des risques précise que les coûts sont calculés sur la base des prix de juillet 2017 et ne comprennent pas la taxe sur la valeur ajoutée. Le rapport d'audit PricewaterhouseCoopers précise aussi clairement que les aspects fiscaux n'ont pas été pris en compte dans son étude. Doit-on en déduire que cette TVA a été oubliée, comme les JO de Turin qui ont engendré d'importants coûts supplémentaires?

Enfin, qu'en est-il des frais sécuritaires supportés par le canton ainsi que de ceux qui seront imposés aux communes?

La sécurité avec une enveloppe de 303 millions doit être encore négociée et finalisée avec les cantons concernés. Où en est-on avec ces négociations?

A ces 4 questions fondamentales, nous n'avons, à ce jour, aucune réponse et nous n'en aurons pas d'ici à la votation cantonale; ce qui n'est pas admissible.

Le groupe UDC relève la qualité globale des travaux de commission, mais regrette aussi que la commune de Sion n'ait pas été entendue. Elle aurait pu donner des éclairages sur la situation de la candidature, qui ne ressortent pas des propos de M. Dubi.

Au sujet des amendements, qui ont été sagement déposés par la commission, l'UDC constate avec regret que ceux-ci ne fassent pas partie de la mouture originale présentée par notre Gouvernement. La préservation des intérêts des Valaisans devrait être la priorité du Conseil d'Etat avant de s'affilier de manière précipitée dans ce clientélisme olympique.

Enfin, si nous pouvons admettre que certaines de ces réponses interviendront plus tard, nous pensons également que notre décision doit être remise à plus tard. C'est la raison pour laquelle notre groupe, à la majorité, demande que ce projet pour lequel nous devons nous prononcer soit renvoyé au Conseil d'Etat.

Le groupe UDC du Valais romand, à l'exception de ses 2 commissaires de la commission, demande donc au Conseil d'Etat de revenir vers le Grand Conseil, non seulement avec un projet de loi mais avec des réponses claires aux questions énumérées ci-dessus.

Je vous remercie de votre attention.

Dessimoz Céline, députée, Les Verts

Le groupe des Verts a analysé dans le détail l'ensemble des documents concernant la participation financière du canton à l'organisation des JO d'hiver 2026.

Comme le souligne le remarquable rapport de la commission économie et énergie, le soutien à cette participation financière est indissociable de l'adhésion à l'ensemble du projet des Jeux Olympiques.

Alors, oui, je vous assure ou je vous rassure - pour certains, certainement -, les Verts aiment le ski et les athlètes, les Verts aiment le Valais et le tourisme, les Verts aiment la fête et les projets fédérateurs, les Verts aiment l'économie et l'innovation…

Mais - parce que, évidemment, il y a un mais -, les Verts ont besoin de transparence, les Verts ont besoin de durabilité, les Verts ont besoin de confiance et de garanties pour adhérer à un tel projet.

Au sujet de la transparence, l'article 24 de la LORCP stipule que: «Dans la limite de leur mandat, les commissions, le cas échéant, les sous-commissions, peuvent exiger du Conseil d'Etat ou du chef du département compétent des rapports et des documents.» Il est, dès lors, inacceptable que la commission EE n'ait pu avoir accès au document ayant comme titre «Création de la grille de questions sur le développement durable, évaluations et préconisations» rédigé par la FDDM. Nous avons pris note de la pirouette rhétorique entre rapport, audit, puis finalement accompagnement, mais il n'en reste pas moins que la version .0 de ce document date du 6 décembre 2017, soit un mois avant la première rencontre de la commission EE. Je vous rappelle que la transmission de ce document a été refusée au motif qu'il n'était pas finalisé. Enfin, il est à noter que la version .1 du même document date, elle, du 26 janvier 2018, c'est-à-dire du lendemain de la dernière séance de commission EE. Le timing est pour le moins troublant. Quant à la diffusion au grand public du document en question, il faut attendre le 1er mars, soit un mois plus tard et 4 jours seulement avant le début de notre session parlementaire pour pouvoir le consulter. Là, le timing progresse, mais reste inacceptable car les groupes n'ont pu prendre le temps de travailler sur le document.

La commission EE a disposé pour son travail de divers rapports externes, études du dossier de faisabilité au niveau des transports, au niveau des retombées économiques et touristiques potentielles ou encore au niveau de la sécurité. Alors, comment expliquez-vous que la commission ne dispose pas d'une expertise environnementale externe pour un projet qui sera durable ou ne sera pas? En outre, la FDDM a sans aucun doute les compétences pour accompagner le projet mais en a-t-elle l'indépendance? C'est une question qui mérite aussi d'être posée.

Au sujet maintenant de la durabilité, des Jeux durables, alors comment expliquer le traitement réservé au volet environnemental du projet? Imaginer que l'aspect financier soit traité en disant qu'il est évolutif et qu'on essaiera au fur et à mesure de se conformer à certains critères et de faire au mieux. De manière plus concrète, nous constatons que sur les 75 millions d'infrastructures pérennes envisagées dans le dossier de candidature:

- 25 millions de francs, soit 1/3 du total, seront consacrés aux terrassements et à l'enneigement artificiel; ce qui n'est en rien une plus-value pour nos paysages, ni pour la problématique de l'eau dans notre canton, cela ne correspond pas à une gestion durable de nos ressources. Comme le mentionne la grille d'analyse de la FDDM: «La thématique de l'eau est abordée par la candidature, mais sans lui accorder l'importance qu'elle mérite.»
- s'ajoutent à ces 25 millions 30 millions pour une aire d'arrivée à Crans-Montana, donc encore une bonne partie pour du terrassement
- 0 franc pour la mobilité
- 0 franc pour l'hébergement touristique.

Concernant les déchets, il est mentionné que ce sujet est peu abordé et qu'il n'est fait aucune mention d'idées visionnaires, alors que la gestion des déchets en 2026 doit être porteuse de solutions innovantes. Et ne parlons pas de l'éthique commerciale, de la mobilité multimodale ou de la logistique, dont il n'est fait aucune mention dans le dossier, je parle du document de la FDDM. Au vu de ce qui précède, nous sommes en droit de nous demander si la durabilité est une idée, un argument, un slogan, voire un alibi.

Pour finir, au sujet de la confiance et des garanties, nous ne pouvons occulter un certain nombre de risques inhérents à une manifestation de cette envergure, comme les risques liés aux procédures, aux conflits avec les projets en cours, les risques liés aux délais trop courts pour terminer les grands chantiers infrastructurels en cours comme l'autoroute ou le Lötschberg, et bien sûr les risques financiers avec les investissements qui ne font pas partie du projet à proprement parler mais qui seront inévitables, sans compter le temps passé par nos administrations cantonales et communales.

Actuellement:

Nous ne connaissons pas les termes du contrat ville hôte qui engage les responsabilités, notamment en cas de déficit.

Nous ne connaissons pas la clé de répartition des 174 millions de frais pour la sécurité publique entre les cantons.

Nous ne connaissons pas les modalités de l'héritage de «Sion 2026».

Nous ne connaissons pas les décisions des Chambres fédérales qui traiteront du crédit d'engagement de 827 millions à l'automne.

Nous ne connaissons pas la clé de répartition canton-communes par rapport aux 60 millions d'investissements sur les infrastructures pérennes.

Nous ne connaissons pas la répartition définitive des sites, dont le Bas-Valais est pour le moment exclu.

Même si nous comprenons que le dossier soit évolutif et que certaines interrogations ne puissent être levées à ce stade, il est difficile de se prononcer positivement sur un projet comprenant autant d'incertitudes.

Nous comprenons que l'on puisse espérer des Jeux durables et à taille humaine dans notre Valais (bien que la définition de taille humaine soit difficilement compatible avec un événement de cette envergure), nous respectons l'engouement et la passion des personnes engagées à défendre ce projet, nous constatons aussi les étoiles qui brillent dans les yeux des athlètes, mais accordez-nous le droit de douter, non pas de la volonté de réforme du CIO mais de la mise en œuvre de cette volonté. Dans les événements de cette envergure, la seule volonté n'est en rien une garantie. Finalement, nous sommes amenés à parier sur le résultat des négociations en cours.

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, le groupe des Verts, à l'unanimité, ne soutient pas le projet «Sion 2026».

Par contre, en ce qui concerne l'entrée en matière, la question a longuement été débattue et, dans sa majorité, le groupe des Verts refusera l'entrée en matière.

Merci d'avoir été attentif.

Claivaz Christophe, député, PLR

Le hasard des calendriers fait que nous sommes appelés durant cette semaine de mars à nous prononcer sur un soutien financier de notre canton par rapport au projet JO «Sion 2026», quelques jours seulement après la clôture de l'édition 2018 en Corée du Sud.

Qui, durant cette quinzaine, n'a pas vibré aux exploits de nos athlètes suisses et des 15 médailles décrochées, qui n'a pas été stressé aux passages des ultimes portes de slalom de nos représentants valaisans? Qui ne s'est pas laissé griser par cette douce euphorie que l'ambiance olympique peut amener 2 semaines durant?

Quelques esprits chagrins sans doute et aux autres pisse-froid, dont l'âme et le cœur sec ont de la peine à s'émouvoir devant un exploit sportif, une belle peinture ou une musique envoûtante.

Ces exploits du sport d'élite sont autant d'exemples et de moteurs galvanisants les sportifs dits populaires, les fédérations et les clubs. On loue la pratique du sport, cette dernière a besoin du sport d'élite comme celui-ci a besoin de sa base. La célébration quadriennale de ces joutes où les meilleurs de chaque nation s'affrontent, braque l'attention médiatique de toute une planète sur un coin de pays, sur une destination, dont l'histoire se souviendra.

Regarder les Jeux Olympiques à la télévision, c'est bien, avec ce parfum en plus cette année du décalage horaire et des rendez-vous nocturnes, mais pouvoir y participer en tant que spectateur, humer cette excitation, c'est toujours mieux, et les vivre en les accueillant serait un rêve et un juste retour des choses également envers nos athlètes et envers notre pays et son 7e rang final des nations les plus titrées au classement des médailles du rendez-vous de PyeongChang.

J'ai évoqué le rêve, et le rêve olympique était bien présent au sein de toute la population de ce canton lors des projets «Sion 2002» et surtout «Sion 2006». A l'époque, l'esprit des Jeux suffisait, l'impact financier étant à peine évoqué.

Aujourd'hui, le rêve ne doit plus se baser sur un idéal et un enthousiasme sans borne et parfois irréfléchi, mais sur des projets mûrement réfléchis, calculés et exposés. Notre responsabilité de politiciens est de pouvoir effectuer l'analyse du dossier avec l'œil sec et avisé, nantis du mandat reçu de la population: celui de veiller à l'utilisation pragmatique et judicieuse des deniers publics.

Et c'est ce que notre groupe a fait à la suite de l'excellent travail préparatoire effectué par la commission EE. A la lumière de cette étude, le groupe PLR est convaincu que notre canton et notre pays, la Suisse, sont tout à fait capables d'organiser le 4e plus grand rassemblement sportif mondial que constituent les Jeux Olympiques d'hiver.

Nous sommes appelés à nous prononcer sur un soutien financier du canton à hauteur de 100 millions, soit 60 millions pour les infrastructures pérennes et 40 millions pour la sécurité. Ce montant représente 12,5 millions de francs par année jusqu'à 2026 sur un budget annuel de l'Etat de 3,4 milliards, et ce pour s'offrir une vitrine publicitaire incroyable et des retombées économiques avérées selon plusieurs études des plus sérieuses. Où se situe le risque de mettre à mal les finances cantonales et d'endetter les générations futures?

Nous ne pouvons pas nous targuer d'être connus comme destination dans le monde entier et que le touriste potentiel cite comme lieu privilégié de ses prochaines vacances la Suisse et le Valais. Grâce aux JO, dès l'attribution obtenue, les projecteurs du monde entier vont se braquer sur notre canton, avec des fédérations venant en repérage, des compétitions préolympiques organisées dans certains sports, et ce sans compter le retour sur investissement au niveau notoriété après la compétition. Qui connaissait le nom de Pyongyang avant les dernières olympiades?

Il y aura peut-être, certes, des désagréments durant les 2 semaines de Jeux et une augmentation des contrôles sécuritaires, mais veut-on mettre en balance ces points avec l'impact positif des JO?

Le dossier est sérieux. Au niveau du budget de fonctionnement, il n'y a jamais eu de déficits lors des éditions précédentes et, même dans ce cas, il y a une marge de 215 millions sur la réserve du montant promis par la Confédération.

Au niveau infrastructures pérennes, elles sont comprises dans le soutien voté. Pour plusieurs d'entre elles, Jeux ou pas, elles se construiront de toute façon. Le reste, c'est de la location et les investissements consentis localement doivent également avoir lieu, Jeux ou pas, si des infrastructures comme la piste de bob à Sankt-Moritz par exemple veulent pouvoir continuer d'accueillir des mondiaux ou des courses de coupe du monde.

Le village olympique prévu correspond à l'augmentation annuelle de la population de la ville de Sion, il correspond à l'écoquartier projeté à Uvrier et se construisant finalement dans la capitale. Construction – occupation par les athlètes – nettoyage – remise en main pour la vente – développement durable assuré – 0 franc imputable aux JO.

Centre de presse à Martigny, il n'est pas démontré à l'heure actuelle que tous les journalistes voudront être sur un même lieu avec la dispersion des sites de compétition et, avec l'évolution de la technologie, des surfaces plus restreintes peuvent être envisageables. De plus, si le CERM doit être agrandi, c'est pour répondre à des attentes de la ville de Martigny et les travaux ne seraient pas imputables au budget JO.

Au niveau de la sécurité, les conseillers d'Etat en charge de la sécurité des différents cantons suisses et les polices cantonales ont affirmé que l'événement était réalisable et la sécurité assurée. A part les cérémonies d'ouverture et de clôture, il ne faut pas affirmer qu'une compétition de ski nordique dans la vallée de Conches ou une journée de curling à Champéry présentent un danger supérieur à une finale de coupe de suisse de football à Genève entre Sion et Bâle.

Le CIO dans son agenda 2020 a clairement spécifié le type de Jeux vers lesquels il veut tendre, en ramenant aussi l'événement au cœur des Alpes et de l'Europe, principal pourvoyeur d'athlètes de premier plan et de spectateurs pour ces joutes hivernales.

Si le CIO ne tient pas parole, l'amendement ajouté par la commission EE, et que le groupe PLR soutient, permettra au Conseil d'Etat de retirer son soutien au projet. De plus, le CIO peut encore, au besoin, choisir une autre candidature plus grandiloquente. Dans le contexte actuel, accepter ces 100 millions n'engage en rien les générations futures à payer; au contraire, elles remercieront ce Parlement de 2018 d'avoir eu le courage de dessiner certaines visions d'avenir et de soutenir des projets comme les JO.

L'évolution du nombre d'emplois liés aux JO dans les mois et années précédant les Jeux, suivant les études menées sur les manifestations précédentes, montre clairement un intérêt majeur pour notre canton par rapport à un tel projet. La commission a voulu ajouter la préférence cantonale dans l'engagement de personnel en lien avec le projet. Même si nous estimons que ce concept va de soi, nous soutiendrons l'amendement, si celui-ci peut rassurer certains députés et acquérir un vote positif de leur part.

Nous parlons tout le temps dans ce dossier de développement durable, ce qui est très positif, mais à aucun endroit de la décision ce concept n'est formalisé. C'est pourquoi le groupe PLR a déposé un amendement pour ajouter à l'article 3 un nouvel alinéa 3 ayant la teneur suivante: Le Conseil d'Etat veille à ce que le COJO mette en place une gouvernance au service du développement durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources.

Une communication adéquate autour de ces concepts doit désormais voir le jour de manière accrue.

J'ai volontairement évoqué le curling à Champéry, il y a un instant. Si nous comprenons le plan de base axé sur la faisabilité du projet autour des axes principaux de communication et aussi le fait que le projet final est encore appelé à se modifier et à s'affiner, le groupe PLR soulève tout de même l'inquiétude d'une région, le Chablais, se sentant quelque peu exclue du partage du gâteau, surtout qu'elle possède une expertise unique dans l'organisation de grandes manifestations autour du curling. N'oublions pas que cette région votera également le 10 juin prochain.

A propos du 10 juin, un point crucial tourne autour de la fameuse signature du contrat de la ville hôte avec le CIO. Qui signera? Qui serait amené à payer en cas de déficits? Pouvons-nous avoir un état des lieux sur cette question et si les derniers doutes pourront être levés avant le 10 juin?

Le tableau présenté par la presse vendredi déjà sur les intentions de vote des différents groupes sur le sujet qui nous préoccupe montre un confortable avantage pour le camp du oui, si bien que je ne vais pas tenter ici de convaincre celles et ceux qui, de toute façon, diront non, mais plutôt de garder de l'énergie pour faire campagne afin de transformer l'essai de cette semaine au soir du 10 juin.

Ce qui me peine, cependant, c'est la négation de la part des opposants sur tous les chiffres et arguments avancés et répondant systématiquement: c'est faux, je n'y crois pas. On peut l'affirmer dans tous les dossiers sur lesquels nous sommes appelés à travailler et à nous prononcer.

Il n'y aura pas de déficit sur le fonctionnement des Jeux: c'est faux, je n'y crois pas.

Il n'y aura pas d'autres infrastructures pérennes que celles prévues et à charge du budget des JO: c'est faux, je n'y crois pas.

Le CIO cherche à revoir sa stratégie et promouvoir des Jeux à visage humain: c'est faux, je n'y crois pas.

La sécurité peut être assurée avec la coopération intercantonale et les budgets prévus: c'est faux, je n'y crois pas.

Et, finalement, que proposez-vous à la place comme vision, ambition et projet pour notre canton?

Le peuple valaisan a prouvé ce week-end qu'il est moderne, qu'il veut des projets et désire se projeter de plain-pied dans ce XXIe siècle.

Les Jeux en sont une occasion supplémentaire, ne bridons pas nos concitoyens en leur refusant un droit d'expression le 10 juin, ce que nous pourrions faire par un vote négatif cette semaine.

Le groupe PLR, vous l'aurez compris, apporte un soutien sans réserve au projet présenté de soutien financier à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver «Sion 2026», et vous invite à en faire de même.

Je vous remercie pour votre attention.

Savioz Jean-Michel, député, PLR

«Sion 2026» sera la 4e tentative de candidature à l'organisation d'une olympiade d'hiver.

Habitant de Sion et élu de ce même district, je vous livre ma réflexion et mes interrogations à ce sujet.

Des questions importantes du dossier de candidature sont, à ce jour, encore ouvertes et devront être résolues ces prochaines semaines.

Premier point: Sion sera la ville hôte. De ce fait, la capitale sédunoise sera partie prenante et devra signer le contrat de ville hôte, d'environ 400 pages, avec le Comité international olympique (CIO). Quels seront les autres partenaires qui signeront ce contrat ville hôte: le canton du Valais, les autres cantons qui accueillent des compétitions sur leurs territoires ou la Confédération?

La capitale valaisanne ne pourra pas, à elle seule, assumer un éventuel déficit financier.

Deuxième point: En annexe à ce contrat de ville hôte, le CIO édicte une loi olympique Cette loi, très détaillée, met sous tutelle la ville hôte et les sites de compétitions olympiques. Des règles strictes sont définies afin de respecter les engagements pris durant la phase de candidature.

Le placardage publicitaire et les emplacements des sponsors, même sur certains sites et monuments historiques, sont détaillés.

Des directives concernant les dérogations du temps de travail des ouvriers sur les sites de compétition sont également présentes.

D'éventuelles expropriations de terrains peuvent survenir pour le bien de l'organisation des Jeux Olympiques.

J'espère - et j'invite - que le COJO Sion 2026 sera très attentif à cette loi un peu particulière.

Troisième point: Un cas rare mais qui pourrait survenir. En cas d'arrêt ou de retrait de l'organisation des JO d'hiver: quel sera le montant de l'indemnité que «Sion 2026» devra peut-être payer en guise de dédommagement au CIO?

Quatrième et dernier point: L'autoroute A9 jusqu'à Brigue ne sera vraisemblablement pas terminée en 2025. Quels seront les héritages ou les legs qui vont rester à nos générations futures à l'issue de ces olympiades?

En conclusion, Chères et chers collègues, ces questions en suspens devront être résolues de manière claire de la part du comité de «Sion 2026».

La population sédunoise et valaisanne voudra recevoir ces informations avant le 10 juin prochain.

Je vous remercie de votre attention.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Vous le savez, comme annoncé par la presse régionale, le groupe AdG/LA ne donnera aucune consigne de vote concernant le soutien financier à l'organisation des Jeux Olympiques 2026 à Sion et propose ainsi une liberté de vote aux députés.

A l'interne du groupe, seul le SPO s'est d'ores et déjà déterminé contre le financement de «Sion 2026». Le centre-gauche PCS se déterminera en avril. Le parti socialiste du Valais romand a, quant à lui, lancé une procédure de consultation de ses membres par un vote général à l'image de ce qui avait été fait au niveau national pour la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Le PSVR veut aujourd'hui consulter ses membres pour définir sa prise de position définitive. Il serait ainsi malvenu de biaiser ce processus démocratique par une prise de position cette semaine au Grand Conseil.

Pour ce qui me concerne, je reste encore en attente de nombreuses réponses et j'espère qu'avant le vote final de vendredi ou, dernier délai, les votations le 10 juin, MM. les conseillers d'Etat Favre et Darbellay voudront bien y répondre clairement.

Mes questions sont essentiellement liées à la gouvernance des JO et aux finances cantonales. Actuellement, il semble évident que, selon le CIO, soit la ville de Sion, soit le canton du Valais devra assumer d'éventuels déficits. Plutôt que de répéter à longueur d'interview qu'il n'y aura pas de déficit, ne pourriez-vous pas, Monsieur le conseiller d'Etat Favre, informer le Grand Conseil et les citoyens de qui devrait concrètement assumer un éventuel déficit. Dans toute entreprise, il est nécessaire de concevoir différents scenarii, que ce soit de réussite ou d'échec d'un projet. Il est ainsi fort probable que la réflexion ait bien été menée par les concepteurs du projet «Sion 2026». Il serait opportun d'avoir une indication des coûts liés à une configuration catastrophique. Je pense, par exemple, à de très mauvaises conditions météorologiques ou finalement que se passerait-il si les investissements prévus par des tiers ne seraient pas réalisés, je pense, par exemple, au village olympique, la liaison Sion-Veysonnaz, le centre de presse au CERM, on parle aussi du tremplin de saut à ski? Que se passerait-il en cas de manque de spectateurs ou, plus grave, un boycotte ou une exclusion de nations? Ainsi, malgré la bonne gestion du projet et si aucun dépassement de budget n'est constaté dans les infrastructures, des éléments exogènes pourraient mettre à mal les finances de «Sion 2026». Et dans un tel scénario catastrophe, qui paiera la facture finale?

Monsieur le conseiller d'Etat Favre, vous avez jusqu'à présent systématiquement refusé de répondre à la question du déficit, en argumentant qu'il n'y en aurait pas. Aujourd'hui,

je vous demande de répondre clairement et simplement à cette question sans aucune pirouette. De nombreux députés et citoyens attendent une réponse claire de notre Gouvernement.

Autre élément de réflexion, je souhaite un peu de recul en termes de finances cantonales. La députation cantonale apprenait dans le supplément Fiscalité encarté dans le Nouvelliste, et donc sans communication officielle de l'Etat, les orientations que le ministre des finances, M. Roberto Schmidt, souhaite donner au volet cantonal de la réforme Projet fiscal 2017 ou RIE IIIbis. M. Schmidt propose pour les grandes entreprises de passer d'un taux de 21 à 15%. Ce cadeau fiscal devrait amputer le budget de l'Etat de 70 millions, soit une contraction des recettes sur les personnes morales de plus de 60%. Les communes valaisannes seront également impactées par cette baisse d'un même montant et ici, directement, je pense aux communes de Viège, Martigny, Sion dont le projet «Sion 2026» attend de nombreux investissements communaux extrêmement lourds. Au total, ce sont 140 millions qui disparaîtront chaque année des budgets des collectivités publiques valaisannes.

Avec le projet «Sion 2026», le Gouvernement propose d'allouer 12,5 millions sur 8 ans pour son financement. Dans les années à venir, ce sont ainsi 70 millions en lien avec le projet fiscal plus 12,5 millions pour les jouets..., les JO pardon, donc un total *(rires dans la salle)*, certains jouets effectivement, donc 70 millions le projet fiscal, 12,5 millions les JO, donc au total 82,5 millions qu'il faudra trouver afin d'équilibrer les futurs budgets de l'Etat. Et le fonds des fluctuations de recettes ne pourra clairement pas absorber le tout ou à peine une année. Suite aux allégements fiscaux appliqués ces 15 dernières années, les finances cantonales ont été dans les chiffres rouges en 2013 et 2014. Ces déficits ont permis à la droite de justifier des coupes budgétaires, notamment 40 millions dans le subventionnement des primes de caisses maladie, plusieurs millions dans l'enseignement, les bourses d'études, l'entretien des routes cher à tellement de députés dans cette salle, l'entretien des routes donc et des forêts de protection. Le canton reste, en outre, totalement incapable de financer la construction d'un nouveau collège.

Dans ce contexte, je demande au Gouvernement de se positionner face aux budgets futurs. Est-ce que le Projet fiscal 2017 et les lourdes pertes fiscales liées permettent d'investir dans le projet des JO? Est-ce que le Gouvernement peut s'engager et garantir qu'aucun nouveau programme d'économies ne sera mis en place avant les JO 2026? Le Gouvernement est-il prêt à assouplir le double frein aux dépenses et à l'endettement? En effet, M. le conseiller d'Etat Favre ne cesse de répéter que le canton du Valais bénéficiera de nombreuses retombées économiques. Serait-il ainsi envisageable de permettre un certain endettement au vu des nombreux bénéfices promis à venir?

Notre groupe et les citoyennes et citoyens du canton attendent du Gouvernement des réponses claires, complètes et ne souffrant d'aucune ambiguïté à leurs interrogations.

Je suis ainsi impatient d'entendre les réponses du Conseil d'Etat.

Je vous remercie pour votre attention.

Salzmann Pascal, Grossrat, SVPO

Die SVPO wird den Antrag der Finanzspritze für die Olympischen Spiele 2026 unterstützen.

Diese 100 Millionen sind für unseren Kanton gut investiert. Wenn wir sehen, was das Wallis alles zu bieten hat - sportlich angefangen bis zur Landwirtschaft, Kulturelles, Wirtschaftliches, natürlich unsere Natur -, sind wir der Meinung, dass die Olympischen Spiele eine grosse Chance für unseren Kanton sind. Wir können unser Wallis mit seiner Vielfälltigkeit der ganzen Welt näher bringen und auch dementsprechend so präsentieren.

Auch sind wir der Meinung, dass der Nutzen nicht nur im sportlichen, sondern und vor allem auch im touristischen und im wirtschaftlichen Bereich sehr wichtig für das Wallis ist. Die Chance sollten wir uns nicht entgehen lassen. Wir sollten, auch wenn diese Spiele noch in weiter Ferne sind, mit einer Zusage, unseren Sportlern, Jugendlichen die Motivation zum

Sport stärken und ihnen somit ein Zeichen setzen. Dass der Kanton sich finanziell für ein solches Grossprojekt beteiligen will, ist nicht mehr als selbstverständlich.

Wir hoffen auf eine grosse Unterstützung.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Rion Yvan, député, UDC

Comme vous le savez, certaines communes sont au cœur du projet «Sion 2026». Elles sont concernées en particulier pour les infrastructures totalisant 81 millions pour tout le Valais, dont 60 millions font l'objet de ce crédit d'engagement. Ces investissements peuvent paraître minimalistes mais lorsque l'on sait que le principe du budget opérationnel se base sur des locations temporaires pour une durée d'environ 1 à 2 mois, la pilule financière est en quelque sorte, si on peut le dire, renfilée aux communes sites des JO. En effet, ces communes n'auront pas 1 à 2 mois mais elles auront 10 ans pour amortir ces infrastructures qu'elles devront fournir pour ces Jeux.

Dans les divers rapports, il a été clairement précisé que les communes concernées sont les maîtres des ouvrages construits. Dès lors, le processus démocratique devrait intervenir et les investissements communaux dépassant l'autonomie du conseil communal devront être soumis à un vote populaire, il est vrai, et reconnus en l'état. Ce processus devrait intervenir dès connaissance du résultat du vote cantonal au 10 juin 2018 et au préalable aux décisions fédérales en ce domaine.

Un taux de 40% aurait été avancé pour la participation des communes sites pour leurs investissements locaux. Pour l'instant, le rapport de la commission économie et énergie précise clairement, je le cite: «Il est, dès lors, impératif de connaître la clé de répartition que le Conseil d'Etat entend mettre en place pour la participation de chacun aux infrastructures sportives de «Sion 2026» et pour lesquelles le COJO n'entre pas en matière.» Sachant que l'Etat a obtenu confirmation d'une participation de 24 millions de la Confédération, la part effective du canton à l'origine porte sur ces 60 millions pour l'ensemble des infrastructures, donc la participation de l'Etat nette se limite effectivement à 36 millions, soit le 60%. Dès lors, faire supporter aux communes une éventuelle charge de 40% pour leurs infrastructures, pour autant que ce 40% soit celui qui sera finalement retenu, s'avère en quelque sorte disproportionné à l'évidence et ce d'autant plus que les communes devront subvenir aux besoins financiers et aux coûts induits de ces JO, notamment pour les remontées mécaniques, dont certaines nécessitent des renouvellements et remplacements, mais surtout pour les remontées mécaniques qui ne sont pas dans une excellente posture financière. Donc, un taux maximal de l'ordre de 25% pour les infrastructures prises en charge par les communes sites serait plus approprié.

C'est dans cet esprit qu'un amendement a été déposé afin de clarifier la participation des communes à ce projet «Sion 2026».

Merci de votre attention.

Truffer Gilbert, Grossrat, AdG/LA

Ich spreche in meinem Namen und für die Gegner innerhalb der AdG.

Wenn man das Dossier des Projekts «Sion 2006» mit dem heutigen Vorschlag von «Sion 2026» vergleicht, stellt man fest, dass das heutige Dossier besser ist als jenes, das damals zur Diskussion stand und von den IOC-Delegierten bachab geschickt wurde. Aus heutiger Sicht muss man sagen: Gott sei Dank kamen wir nicht zum Zug!

Im Dossier, das wir heute zu beurteilen haben, sind viele Fragen offen. Dies betrifft namentlich die Finanzen. Gemäss Artikel 36 der IOC-Charta haften alle Unterzeichner des Host-City-Vertrags unbeschränkt und solidarisch für alle finanziellen Verpflichtungen im Zusammenhang mit den Olympischen Spielen. Wenn wir die Host-City-Verträge anschauen, zum Beispiel jene von Peking, Paris oder Los Angeles, so stellen wir fest, dass jeweils die

durchführende Stadt und das Nationale Olympische Komitee den Vertrag unterschreiben. Nach Artikel 33 derselben Charta können weitere Partner mit ins Boot genommen werden, die sich unter die Finanz-Guillotine stellen dürfen. Im Bericht der Kommission steht auf Seite 46, dass gemäss Staatsrat Favre natürlich auch der Kanton den Vertrag mitunterzeichnen wolle. Das heisst im Klartext, dass der Kanton Wallis bei einem Finanzdebakel solidarisch für alle Verpflichtungen aufkommen muss. Die Limitierung der heutigen Vorlage auf 100 Millionen ist somit Makulatur. Ich wiederhole noch mal: Der Kanton Wallis haftet also solidarisch für das ganze Defizit. Die 100-Millionen-Grenze wird dann hinfällig.

Wir haben Abänderungsanträge hinterlegt, wonach ein allfälliger Beitrag des Kantons auf strikt 100 Millionen Franken begrenzt wird und der Kanton den Host-City-Vertrag nicht unterschreiben darf. Wir werden ja dann sehen, ob dieses Parlament das finanzielle Engagement auf 100 Millionen begrenzen will oder nicht.

Das IOC wird an die Spiele einen fixen Beitrag sprechen, aber ohne ein Risiko zu übernehmen. Gemäss der Charta des IOC darf dieses kein Defizit übernehmen - und dies, obwohl das IOC in den Jahren von 2013 bis 2016 insgesamt 5,7 Milliarden eingenommen hat. Das Risiko tragen, dürfen dann die Steuerzahler. An die Finanzierung der Winterspiele ging dann aber jeweils nur ein Bruchteil dieses Betrags.

Staatsrat Favre sowie die Herren Stahl und Stöckli werden nicht müde, zu behaupten, dass nur bei den Investitionen Defizite entstehen könnten und dies für «Sion 2026» nicht möglich sei, da alle Anlagen gemietet werden. Das mag zu einem Teil für die Investitionen stimmen. Dort werden die Mehrkosten nämlich von den Gemeinden zu tragen sein, wie beispielsweise in Fiesch, wenn die 20 Millionen nicht ausreichen sollten.

Das Betriebsbudget seinerseits kann aber total aus den Fugen geraten, denn betreffend das Pressezentrum, das Olympische Dorf, dem Um- bzw. Ausbau des *Stade de Tourbillon* sind viele Fragen nicht geklärt. Dort steht eine Defizitlawine bereit.

Weiter sind die Sicherheitskosten massiv unterbudgetiert und die Milchbüchleinrechnungen des FDP-Polizeikommandanten machen einfach nur sprachlos. Schon in Turin beliefen sich die Sicherheitskosten auf rund 1,2 Milliarden Euro, Herr Staatsrat Favre, gegenüber den 303 Millionen, die für «Sion 2026» eingeplant sind. Ein Defizit ist somit vorhersehbar. Und gerade auch deshalb muss das finanzielle Engagement des Kantons strikt begrenzt werden.

Vor der Kommission konnte der Bericht der Stiftung für nachhaltige Entwicklung noch nicht diskutiert werden. Gemäss Datum des Berichts wurde dieser einen Tag nach unserer letzten Kommissionssitzung fertiggestellt. Am letzten Donnerstag wurde der Bericht präsentiert. Es ist zu begrüssen, dass allfällige Spiele nachhaltig sein sollen. Wer aber das 21-seitige Papier der Stiftung sorgfältig durchliest, bemerkt, dass das Olympia-Dossier im heutigen Zeitpunkt nicht durch Nachhaltigkeit auffällt. Im Gegenteil, die Nachhaltigkeitsstiftung macht sich in ihren Unterlagen über den Slogan «Des Jeux à taille humaine» des Sittener Komitees lustig, weil genau derselbe Slogan dieses Jahr für die Spiele in Südkorea gebraucht wurde. Da braucht es keinen weiteren Kommentar mehr. Bezüglich Nachhaltigkeit frage ich mich beispielsweise, was daran denn nachhaltig sein soll, wenn die brandneue Visper Eishalle zweimal von einem Eishockey- in ein Curlingstadion umgebaut werden soll, nämlich für den Testevent im Jahr 2025 und für die Spiele im Jahr 2026. Diese Übung kostet mehr als 2,5 Millionen Franken und bringt null nachhaltigen Mehrwert. Übrigens bezahlt der Kanton an den Neubau der Halle keinen einzigen Franken.

(Der Präsident: Herr Grossrat, Ihre Zeit ist um!)

Okay, noch 2-3 Worte.

Betreffend Steuerausfälle, betreffend Ausgang im Parlament hat mein Kollege vorher geredet.

Ich möchte nur noch eines hinzufügen: Das Volk hat zweimal im Bündnerland Nein gesagt, die Stadt Zürich hat Nein gesagt zu einer Kostenbeteiligung für Olympische Spiele im Bündnerland, München hat Nein gesagt - wie oft soll das Volk denn nun noch Nein sagen, bis es akzeptiert...

Der Präsident

Danke Herr Grossrat, jetzt sage ich Nein...

Kamerzin Sidney, député, PDCC

Les résultats et les émotions du week-end à Crans-Montana, d'ailleurs notre groupe félicite Marius Robyr et son équipe pour leur travail extraordinaire, eh bien!, ces résultats et ces émotions nous démontrent une nouvelle fois que nous sommes capables en Valais d'organiser des grands événements sportifs, avec toutes les retombées en matière d'image, en matière économique, et ces retombées seraient encore beaucoup plus importantes si nous organisions des Jeux Olympiques d'hiver en Suisse et en Valais, ces Jeux qui seraient ceux de l'unité et de la cohérence.

L'unité, pourquoi? La Suisse, Mesdames et Messieurs, s'engage à participer à hauteur d'un milliard à ce projet et si nous ne montrons pas toute notre détermination, et elle commence aujourd'hui cette détermination, eh bien!, il y a d'autres groupes d'intérêt qui se chargeront de dépenser ce milliard. On a les 10 plus grandes villes de Suisse qui sont déjà tout à fait intéressées par ce milliard et qui ont tout à fait des projets bien à elles pour torpiller, si je puis dire, le projet JO «Sion 2026». Donc, montrons notre détermination et notre motivation à organiser ces Jeux Olympiques. Le deuxième élément de l'unité, c'est les autres cantons, ne les oublions pas, qui donnent leurs compétences, qui donnent leurs moyens, avec le Valais, Vaud, Fribourg, Berne. C'est un projet suisse, Mesdames et Messieurs, c'est un projet de plusieurs cantons. C'est un grand rassemblement que nous avons la possibilité d'organiser en Valais.

C'est le projet également de la cohérence. La cohérence, pourquoi? J'entends les arguments environnementaux mais cette fois-ci la différence, et c'est comme ça que je comprends l'Agenda 2020, ce n'est pas un événement qui va bouleverser les paysages et l'environnement, c'est cette fois-ci l'événement qui va s'adapter à l'environnement, et c'est comme ça que nous comprenons la durabilité et que nous comprenons l'agenda 2020, c'est un événement qui va s'adapter à l'environnement et non pas l'environnement qui va s'adapter et qui va être totalement bouleversé et transformé par l'événement. Voilà la cohérence, et ce projet nous a séduits par sa cohérence de ce point de vue-là. Et une autre cohérence, eh bien!, c'est quand même plus logique d'organiser en Valais des Jeux Olympiques d'hiver plutôt que des Jeux Olympiques d'été... quoique, parfois, certains nous laissent penser le contraire, et c'est plus cohérent aussi d'organiser des Jeux Olympiques d'hiver en Valais, en Suisse, au cœur des Alpes, plutôt que sous les tropiques.

Les apports en matière d'emplois, ceci résulte du rapport, c'est 20'000 EPT environ. Les apports médiatiques: qui connaîtrait aujourd'hui Lillehammer s'il n'y avait pas eu les Jeux Olympiques? Personne. On croit qu'on est connu en Valais, en Suisse, parce qu'on est dans une région magnifique, on vit du tourisme, mais, pour ceux qui voyagent un petit peu, on n'est pas connu dans la majeure partie du monde, et là avec les médias, avec le coup de projecteur sur notre canton, eh bien!, c'est l'occasion unique, une occasion unique, d'avoir cette reconnaissance, cette renommée et cette notoriété au niveau mondial. C'est également un coup de pouce pour le renouvellement de nos infrastructures sportives, de nos infrastructures de remontées mécaniques, de nos infrastructures d'accueil, hôtelières et autres.

On entend aussi et on est sensible au message du député Jean-Michel Savioz en particulier, la ville de Sion va signer effectivement le contrat ville hôte, comme c'est le cas, et à cet égard qui est-ce qui va s'engager en cas de déficit? Il n'y en aura pas, nous dit-on, mais s'il y a un déficit, qui va s'engager à l'éponger? C'est une question qui reste ouverte, mais nous avons du temps pour régler cette question. Nous nous engageons aujourd'hui sur 100 millions, 60 millions d'investissements, je rappelle que, par année, il y a 3 milliards qui sont dépensés en Valais, 3 milliards, et on discute aujourd'hui de 60 millions. C'est un investissement, mais il faut quand même discuter de la question: qui épongerait un déficit, s'il y en a un? Ça c'est une question.

Au niveau de l'organisation, on a eu quelques inquiétudes ces derniers temps. On souhaiterait avoir une grand stabilité ces prochains temps au niveau de l'organisation, c'est un fait, et, au niveau du village olympique, qui va organiser, qui va mettre en place ce village olympique? Ce sont également des questions que nous avons.

Mais nous souscrivons pleinement à cet investissement aujourd'hui. Nous soutenons ce projet parce qu'il est favorable au sport, dont nous partageons les valeurs, les valeurs du dépassement de soi, les valeurs de respect. Nous soutenons également la jeunesse et ce projet est favorable à la jeunesse. Et, enfin, nous soutenons ce projet parce que le Valais, aujourd'hui, a besoin de projets. Nous voulons un Valais qui ose et un Valais qui réussit et ces JO, nous en sommes certains, seront une réussite.

Et enfin, pour conclure, qui n'a jamais rêvé, après la douche reçue sur la Place de La Planta, qui n'a jamais rêvé cette fois-ci d'entendre «and the winner is Sion»!

Nous soutenons à l'unanimité ce projet.

Merci de votre attention.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Wir erinnern uns alle an die Schlussfeier: Ramon Zenhäusern trägt die Schweizer Fahne. 15 Medaillen, Platz 8 im Medaillen-Spiegel für die Schweiz - ein neuer Rekord. Unser Vertreter Ramon Zenhäusern machte Silber im Slalom und Gold im Team-Event.

Die CSPO ist überzeugt, dass die Olympischen Winterspiele «Sion 2026» eine riesige Chance für das Wallis, letztendlich aber auch für die ganze Schweiz darstellen.

An meinen Kollegen Truffer: Die letzten Olympischen Spiele (Torino, Vancouver, Sotschi, Pyeongchang) waren aufgrund der zu erstellenden und deshalb viel zu teuren Infrastrukturen, der Budgetüberschreitungen und diverser Korruptions-Skandale äusserst schlechte Beispiele. Die Bevölkerung hat genug von diesem Gigantismus und von diesen unverhältnismässigen Machtdemonstrationen.

Ich glaube, dies will Herr Truffer nicht - hat er gesagt -, dies will auch die CSPO nicht, ich glaube, dies wollen wir alle nicht!

Um den Sport wieder in den Mittelpunkt der Olympischen Spiele rücken zu können, ist es essenziell, den sportlichen Gedanken wieder an seinen Ursprung zu führen: in das Herz der Alpen, in die Schweiz, ins Wallis. Die Olympiakandidatur «Sion 2026» gibt im Besonderen dem Wallis, letztendlich aber auch der gesamten Schweiz die Möglichkeit, mit dem Sport im Fokus nachhaltig zu bleiben:

- Erstens sind die dafür nötigen Infrastrukturen bereits vorhanden. Es werden insgesamt bloss 270 Millionen für Infrastrukturen über alle 6 Kantone ausgegeben. Im Vergleich - dies auch für Herrn Truffer - waren beim Olympiadossier St. Moritz 700 Millionen vorgesehen. Warum brauchen wir diesmal 430 Millionen weniger? Das Dossier ist über 6 Kantone (Wallis, Bern, Fribourg, Waadt, Obwalden und Graubünden) breit übergeordnet und nachhaltig auf die bereits vorhandenen Infrastrukturen ausgelegt.
- Zweitens ist die nötige Sensibilität der Bevölkerung zum Wintersport klar vorhanden - im Vergleich zu den halbleeren Stadien von Pyeongchang werden wir hier fähig sein, ein verbindendes Volksfest zu organisieren.

Es gibt sicher noch Fragen, die offen sind, wie wir heute von Seiten der Grünen wie auch der UDC gehört haben, die man beantworten muss, wo man aber auch sagen muss, dass Abklärungen laufen. Letztendlich kann man sagen, die Spiele «Sion 2026» sollen sich an die Regionen anpassen und nicht umgekehrt, so wie es Herr Kamerzin auch gesagt hat. Deshalb wollen und können wir diese Chance packen!

Die Schweiz hat alle Trümpfe in der Hand: eine Berglandschaft mit vielen touristischen Attraktionen. Die Schweiz, ein Land mit einer weltbekannten eidgenössischen Fakultät (ETH), zahlreichen anerkannten Universitäten, die hat das Know-how, moderne und

nachhaltige Spiele organisieren und umsetzen zu können. Ein Land, das bekannt ist für seine Stabilität, für seine Sicherheit hat ebenso das dafür nötige Ansehen mit «Sion 2026» den Sport wieder in den Mittelpunkt der Olympischen Spiele zu stellen und somit den Grundgedanken des IOC sowie sein politisches Image wieder ins rechte Licht zu rücken.

Dieses Vorhaben ermöglicht es dem Kanton, seine Wirtschaft weiter zu entwickeln, seinen Bekanntheitsgrad zu steigern, sein Innovationspotenzial aufzuzeigen und seine Bevölkerung letztendlich mit einem grossartigen Sportfest zusammenzubringen. Die Olympischen Spiele sind das viertgrösste Sportereignis, welches weltweit über die Medienkanäle verfolgt wird. Es bietet somit eine einzigartige Plattform für unsere Region. Dies ist nicht nur wichtig für den Tourismus, sondern auch für die Wirtschaft und die Forschung. Die Organisation der Olympischen Spiele bringt zusätzlich die Möglichkeit, den Elite-Sport und die Jugend in der Schweiz, sei es Ski Alpin, nordische Disziplinen, Curling etc. weiterhin zu fördern. Die dafür nötigen Ausgaben müssen als Investitionen in unsere touristischen Destinationen, unsere Unternehmungen und in die zukünftigen Generationen angesehen werden.

Es zeichnet sich hier ab, dass der Grosse Rat mit grossem Mehr diese Olympischen Spiele «Sion 2026» mit 100 Millionen Franken finanziell unterstützt, somit klar hinter der Kandidatur steht und damit auch ein klares Zeichen an die Bevölkerung geben wird.

Und wenn ich meinen Kollegen Manfred Schmid zitieren will, der richtig sagt. «Jetzt müssen wir anfangen.» Lasst uns deshalb ab heute zusammen für das Wallis die Flamme für «Sion 2026» entfachen! Setzen wir am 10. Juni 2018 ebenso ein klares Zeichen mit einem Ja an der Urne.

Ravivons la flamme pour Sion 2026!

Danke und wir sind für Eintreten und unterstützen die 100 Millionen klar.

Ançay Tarcis, député (suppl.), AdG/LA

Aujourd'hui, nous sommes là pour débattre sur ces 100 millions, ce montant que les Valaisans vont devoir investir.

C'est quoi 100 millions? 100 millions, c'est aussi la somme que le Valais va toucher pour le programme Legacy, qui a pour but de développer des projets 4 saisons dans les domaines du sport, du tourisme, de la santé, de l'environnement, etc.

Mais l'héritage de ces Jeux ne s'arrête pas là. C'est aussi 2 milliards injectés dans notre économie, 700 millions dépensés par les visiteurs, 5 milliards de chiffres d'affaires, mais c'est aussi à 2 ans des Jeux 750 places de travail, une année avant les Jeux et pendant les Jeux, c'est 1'300 places de travail. La grande force de ces Jeux, c'est de les organiser au milieu des Alpes, au milieu du Valais, au milieu de la Suisse.

Mais si je m'exprime aujourd'hui, c'est aussi pour vous parler des petits problèmes qu'on a encore dans ces Jeux, dont le budget. C'est vrai qu'on entend dans toutes les langues, dans tous les partis: qui va financer les déficits? Mais je pense que, à l'heure actuelle, la grande force de ce projet, c'est qu'il n'y a pas de garantie, que le CIO ne garantit pas ce projet, pourquoi? Parce que si le CIO commence à dire: c'est bon, je vous garantis, vous pouvez faire ce que vous voulez, c'est comme si on dit à un enfant: vas-y, construis ta cabane sur ton arbre, de toute façon, moi je paie la différence; il va se retrouver avec un château perché sur un mélèze.

Le CIO, c'est aussi l'organe qui fait peur, et peut-être à juste titre car on a eu de tristes expériences, comme ça a été dit tout à l'heure, à maintes reprises, et ce n'est pas forcément là que j'ai envie de passer mes vacances avec certains d'entre eux. Mais, en attendant, au CIO, ils ont montré qu'ils ont envie de changer. Il y a ce projet 2020, l'Agenda 2020. On peut le croire ou pas, c'est vrai que quand on parle de ces beaux projets, les gens sont réticents, on peut comprendre avec ce qui s'est passé et malheureusement ce qui va encore se passer dans 4 ans, on peut comprendre tout ça. Mais, moi, j'aimerais vous demander de comprendre

que le CIO actuellement a le dos au mur. Ils n'ont plus le droit de se planter et ils comptent sur nous pour leur faire un projet qui tient la route et, nous, on compte sur eux pour pouvoir leur présenter un projet dont tout le Valais va pouvoir être fier, toute la Suisse et le monde entier vont pouvoir être fiers.

J'aimerais aussi vous dire une petite anecdote. Durant toute ma carrière de coureur à pied, j'ai couru, c'est le cas de le dire, après une qualification pour des Jeux Olympiques d'été. Finalement, pour quelque 3 ou 4 minutes, j'ai échoué. Mais, pendant toute cette période, j'ai gardé cette motivation et ces Jeux qui correspondaient à mon idéal, mon rêve, je les ai vécus comme une école de vie incroyable. Et cette école de vie, encore beaucoup de jeunes, énormément de jeunes des prochaines générations, auront envie de le faire. Et imaginez-vous de participer à des Jeux Olympiques et, en plus, chez nous, ici, je vous laisse regarder ces jeunes que j'ai vus hier dans l'arène de Crans-Montana regarder, ils avaient les yeux qui brillaient quand ils les voyaient arriver en bas, les Wendy Holdener, les Michelle Gisin, elles nous font rêver, et ces filles et ces garçons qui font ce sport à plein-temps, qui font ce sport professionnel et qui nous ramènent des médailles, ça nous fait rêver. Et c'est ce rêve-là que j'aimerais faire perdurer.

Pour rester dans le domaine des Jeux Olympiques, j'ai eu l'occasion de mettre un pied, disons un orteil, en tant qu'athlète invité pour un sport de démonstration qui était la raquette à neige à Vancouver. Et pendant ces Jeux Olympiques, je suis resté 3 jours, pas longtemps, on logeait à 80 km, c'est-à-dire juste quasiment pas au centre de Vancouver mais juste à côté, à 80 km. Et là, un petit clin d'œil pour les gens du Bas-Valais, 80 km, on était quasiment au centre de tout, et ce n'est pas pour ça qu'on doit dénigrer un projet parce qu'on n'est pas représenté avec le Chablais, ça doit être un projet fédérateur où toutes les parties du canton se sentent concernées. Et même s'ils n'ont pas le curling ou si on n'arrive pas à leur attribuer quelque chose, eh bien!, tant pis, ils doivent soutenir. Et je vous encourage à soutenir ce projet, même les gens qui n'ont pas forcément de pistes de ski ou de patinoires. Qu'est-ce qui m'a le plus marqué dans ces Jeux Olympiques? C'était l'atmosphère. On arrive à Vancouver et qu'est-ce qui se passe? On sent de l'électricité dans l'air, on sent qu'il y a quelque chose de particulier. Je ne parle pas l'anglais, non je ne parle pas l'anglais, un petit peu d'allemand mais pas l'anglais...

(Le président: S'il vous plaît...)

... et là-bas pourtant j'avais l'impression de pouvoir parler avec tout le monde. C'est comme si les Jeux Olympiques, c'était un langage universel et il y avait cette chose..., ça fait 2 ou 3 jours que je cherche des adjectifs pour qualifier quelle est l'impression que j'avais, à part des frissons, je n'arrive pas à vous dire autre chose, mais je veux vous dire que de vivre ça, de faire vivre ça aux Valaisans et aux Valaisannes, c'est un projet qui est incroyable.

Bien sûr il y a encore des choses à régler, bien sûr on doit encore avoir des réponses, on les aura. Mais, aujourd'hui, je vous demande vraiment d'encourager et de plébisciter ces 100 millions pour faire avancer ce projet et puis que les Valaisans et les Valaisannes voient que le politique s'engage derrière ce projet.

Merci.

Der Präsident

Danke für Ihre Rede.

Alter Florian, député, AdG/LA

Je m'excuse de rallonger le débat, je vais faire très court.

Malheureusement, l'entier de la députation d'Entremont Autrement ayant été oublié par mon chef de groupe dans son excellente interpellation, je me dois de prendre la parole sur 2 points et déjà peut-être commencer par dire que je suis très sensible aux émotions que dégage M. Tarcis Ançay quand il défend les JO mais, personnellement, je ne peux pas

malheureusement le soutenir pour 2 ou 3 petites raisons, notamment pour une question de cohérence budgétaire vu que, pendant 4 ans, j'ai assisté un peu impuissant aux coupes les unes après les autres où on s'est désengagé après du soutien des familles nombreuses, on s'est désengagé du soutien, enfin des constructions pour les routes, du social ainsi que de l'administration, et même des coupes dans le sport vu qu'on a enlevé des moyens à Ski Valais et figurez-vous que de ces coupes ont failli provoquer la fermeture de certains centres nordiques desquels sont issus certains sportif que vous avez pu suivre à PyeongChang.

Deuxième chose: le soutien au sport, il n'y a pas trop de problèmes pour moi, mais je rappelle quand même, Monsieur le conseiller d'Etat Favre, que vous avez une loi sur le sport qui dort dans vos tiroirs depuis 2012, si mon souvenir est bon. Et figurez-vous qu'on m'a dit récemment que la loi pourrait être appliquée si on trouvait 100 millions - c'est quand même rigolo, pour les chiffres, on y est. La loi, elle est sûre, du moment qu'on l'applique, c'est un réel soutien et c'est un moyen sûr de soutien. Les Jeux Olympiques, c'est un petit peu plus l'aléatoire.

Je finirai quand même aussi avec les arguments publicitaires parce qu'on l'entend souvent, déjà par l'excellent chef de groupe PLR, M. Christophe Claivaz, qui, une semaine après les Jeux Olympiques se souvient très bien de Pyongyang et un peu moins de PyeongChang, et ça c'est dommage.

La deuxième chose: moi qui ai quand même voyagé un petit peu partout dans le monde, j'ai eu cette chance, notamment en Corée du Sud, pas du Nord, mais du Sud, au Japon, en Chine, figurez-vous que, partout où j'allais, je disais: je viens du Valais, et on me disait: ah!, c'est où?, je disais: c'est en Suisse; ah!, c'est où?, je disais: entre la France, l'Autriche; ah!...; je disais: mais Verbier, tu connais?, ah!, oui, Verbier, bien sûr! En fait, ce qui nous manque, c'est non pas de faire connaître le Valais au monde, c'est juste d'expliquer que Verbier, Zermatt, Crans-Montana, c'est en Valais, et il n'y a pas besoin de JO pour ça. Donc, publicité et soutien au sport et aux jeunes, d'autres moyens que cette aventure-là.

Et c'est pour ça que je ne pourrai pas soutenir ce projet, ni maintenant ni vendredi.

Merci de votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Peut-être aussi Blatten-Belalp!

La discussion est close.

Logean Grégory, député, UDC, président de la commission de l'économie et de l'énergie (EE)

Permettez-moi de vous rappeler que je m'exprime donc ici en tant que président de commission mais, rassurez-vous, pas uniquement par devoir, aussi par enthousiasme mais enthousiasme bien sûr très prudent et surtout, prérogative des présidents oblige, avec un temps de parole illimité. Mais, je vous rassure, je tâcherai d'être aussi bref que possible.

Alors, bien que la décision de la semaine ne concerne que le crédit d'engagement formellement, à savoir les 60 millions pour les infrastructures et les 40 millions pour la sécurité, d'emblée, la commission économie et énergie a estimé que tant ce Parlement que surtout tant la population allaient adhérer ou pas au projet dans son ensemble. Raison pour laquelle on a dû analyser l'ensemble et on a décidé d'analyser l'ensemble du dossier.

Puisqu'on parle du sport, rappeler peut-être qu'aujourd'hui nous sommes, on peut le dire, en quart de finale. Cette étape est indispensable mais elle est aussi éliminatoire, si le Parlement refuse ce crédit de financement, il n'y aura pas de demi-finale, donc pas de votation populaire au mois de juin et donc par-là pas de finale à Milan en octobre ou septembre prochain maintenant. Donc, évidemment que c'est le CIO qui décide mais nous sommes ici en

quart de finale et nous avons voulu préparer au mieux ce match et, pour le faire, nous avons donc procédé à différentes auditions, analyses de rapports, on a reçu, par exemple, les porteurs du projet vaudois à l'époque pour faire chorus à l'article de *24 Heures*, on peut penser notamment à Claude Stricker, responsable du volet héritage, Pierre-Alain Cardinaux, responsable de toute la partie finances et administration, qui sont, sauf erreur, à la tribune et qui nous suivent ce matin. Et je les remercie en tout cas pour la transparence et la clarté de leurs propos. On a également reçu M. Dubi, directeur au CIO pour les Jeux Olympiques, ainsi que d'autres personnes que je ne citerai pas mais qui figurent dans le rapport justement, au risque de les oublier, et que je remercie. Je remercie également le département de M. Favre ainsi que ses collaborateurs, tout particulièrement M. Pierre-Martin Moulin, pour le travail d'information également apporté, sans oublier bien sûr Nicolas Sierro, la cheville ouvrière du Service parlementaire, en tout cas de la commission économie et énergie.

Cela étant dit, il convient maintenant de relever, et on peut le dire très clairement, par une large majorité de la commission économie, le professionnalisme, la qualité du dossier qui vous est aujourd'hui présenté en tout cas par le comité d'organisation, donc on dit COJO. C'est un dossier qui est abouti et les personnes qui nous l'ont présenté ont une fine maîtrise du dossier, avec peut-être, il est vrai, quelques bémols non pas du COJO mais politiques, mais vous savez ce que c'est la politique, quelques maladresses aux touchés de balle, mais je suis persuadé que d'ici au 10 juin prochain, les choses s'amélioreront.

Le projet, je vais être très très bref puisque j'imagine que le ministre en charge du dossier se chargera de le faire, mais tout de même quelques mots là-dessus. On voit, au niveau de la philosophie, que ce projet veut utiliser au maximum les infrastructures existantes. Et la grande différence avec «Sion 2006» où nous étions pour la plupart, en tout cas c'était mon cas, sur la Place de La Planta pour défendre ce projet, mais uniquement par enthousiasme, sans grandes analyses puisque, à l'époque, «Sion 2006», c'étaient 4 patinoires en Valais, c'était un tremplin à construire, le patinage de vitesse, etc. donc quelque chose de démesuré dont nous paierions certainement encore aujourd'hui la facture, et là on peut remercier la clairvoyance de quelques personnes du CIO qui ne nous les ont pas attribués, pour permettre d'arriver aujourd'hui avec un bon dossier pour «Sion 2026».

Donc je l'ai dit, utilisation des infrastructures existantes où finalement ce sont les Jeux, c'est la philosophie, qui s'adaptent à la région et pas l'inverse. Dans un contexte ici, vous l'avez vu, de notre pays décentralisé, mais tout est relatif puisque si des personnes ont eu l'occasion d'aller aux Jeux Olympiques, soit récemment en Corée du Sud ou dans d'autres pays, vous verrez que, eh bien!, finalement les distances sont très importantes, et que finalement d'aller à Berne ou à Fribourg pour un match de hockey, c'est finalement très très proche de Sion et que ce n'est pas si décentralisé que cela.

Donc, voilà, très clairement, la commission économie et énergie, par 10 voix contre 2 et une abstention, adhère au projet présenté, j'insiste bien là-dessus: au projet présenté, et vous verrez pourquoi, ainsi qu'à la philosophie qui va avec.

Quelques mots maintenant sur la décision de financement, c'est le crédit d'engagement qui nous est un soumis pour examen durant la semaine.

Les infrastructures: 60 millions. Première précision, on parle ici d'un montant brut, inclus la participation des communes, et ici je salue l'intervention de M. le député Yvan Rion, municipal en charge des finances à Crans-Montana, qui pose cette question, qui, je crois, doit être véritablement posée en perspective de la votation du mois de juin et la commission d'ailleurs se réunira pour analyser cet amendement, et donc c'est un montant brut, important de le préciser. Dire aussi que ce qui est provisoire, je crois qu'il faut cadrer un peu le débat par rapport à ce que j'ai pu entendre, toutes les infrastructures provisoires sont dans le budget du comité d'organisation, du COJO. Le stade de Tourbillon, par exemple, infrastructure provisoire, cela n'a rien à voir avec notre crédit d'investissement alors que ledit crédit concerne les infrastructures pérennes, ça a été dit, principalement pour la vallée de Conches et Crans-Montana. Après, charge aux communes concernées, principalement Crans-Montana, de savoir si, oui ou non, ils entendent profiter de l'opportunité que les Jeux Olympiques peuvent

offrir pour pérenniser, pour construire leur stade d'arrivée, mais ce n'est pas une obligation, puisque le projet qui nous est présenté peut très bien vivre avec des installations provisoires pour Crans-Montana, mais ça permettrait, encore une fois-ci si Crans-Montana le souhaite, et il faut voir la participation qui serait demandée à cette commune, eh bien!, si cette commune le souhaite, de pouvoir bénéficier de moyens cantonaux et fédéraux pour le stade d'arrivée.

La sécurité, deuxième volet du crédit d'investissement, 40 millions la part du canton, donc là aussi préciser brièvement que la sécurité du domaine public, ça concerne bien évidemment les collectivités publiques, que la sécurité des sites en elle-même, c'est le COJO, donc il y a plus de 100 millions dans le budget du COJO qui viennent s'ajouter aux 300 millions de sécurité publique, donc on a globalement un budget de sécurité qui dépasse les 400 millions et qui, selon les expertises que l'on a pu avoir, sont largement suffisants. Je crois qu'il y a eu un rapport approuvé par l'ensemble des directeurs cantonaux de justice et police qui a détaillé le coût des jours, on le fixe à 146'000 francs, ça ce n'est pas très important, mais enfin ça fait l'objet d'une analyse très fouillée et, aujourd'hui, on peut dire que le canton du Valais peut assumer cette sécurité, donc c'est 40 millions pour la partie valaisanne qui sont prévus dans la décision. Et, selon les informations qui nous ont été transmises en commission, selon l'évaluation de la police cantonale, eh bien!, la charge réelle pour les prestations que l'on devrait acheter aux autres partenaires de sécurité, respectivement aux autres cantons, s'élèverait, selon les concordats en vigueur, à 18 millions, ce qui fait 122% de réserve, en tout cas pour le volet sécurité de cette décision, donc là une réserve confortable qui nous permet de voir sereinement l'avenir, en sachant aussi que notre canton et notre pays sont rodés à l'organisation de grands événements, on peut parler du Forum économique de Davos, des courses de Coupe du monde ou encore des matchs de football ou de hockey qui sont, en tout cas pour le football, bien plus à risque que certaines disciplines olympiques de sports d'hiver. Voilà pour l'aspect sécurité.

Les retombées économiques maintenant, 2 phases: la phase de candidature en préambule, soit 25 millions dans cette phase de candidature pour ce budget, dont 80% d'injection hors du canton, à savoir 4 millions uniquement mis à disposition par le Valais avec le label qui est tout de même «Sion 2026», donc 4 millions le canton et un million la ville de Sion. Budget opérationnel: 1,7 milliard, 1,9 milliard si on tient compte de la garantie de déficit de la Confédération pour 215 millions. Là on peut dire très clairement que les premiers à assumer un déficit opérationnel ne seront donc pas la ville de Sion mais bien la Confédération puisque les 215 premiers millions de déficit seront assumés par la Confédération. Je pense que c'est important de le rappeler. Dire aussi sur la partie opérationnelle du budget que, d'expérience, on peut constater qu'il est très rare d'avoir des dépassements sur la partie opérationnelle des Jeux. Ces Jeux sont organisés chaque 4 ans, donc on ne part pas non plus dans l'inconnu, il y a une expertise du CIO, il y a une expertise également des régions qui ont organisé par le passé ces Jeux Olympiques d'hiver, et là il n'y a non plus pas trop d'inconnues ou de surprises. Je crois que le budget opérationnel, et j'insiste là-dessus, est relativement solide et budget opérationnel qui prévoit 99% d'injection hors canton puisque l'on a, outre les 215 millions de garantie de déficit de la Confédération, 800 millions pour la sécurité, donc un milliard de la Confédération. Le député Sidney Kamerzin l'a dit, si on ne les prend pas, d'autres s'en chargeront à notre place, notamment du côté des grandes villes de ce pays. Il y a également 500 millions cash du CIO qui sont probablement toujours bons à prendre, même si on peut douter évidemment de la moralité parfois du CIO, mais d'autres également s'en chargeront si on ne les veut pas. Et puis, il y a ces 500 millions quand même du CIO, puis il s'ajoute également 400 millions de prestations du CIO, ce qui fait un total de 900 millions quand même si on compte ces prestations fournies par le CIO, au total donc 900 millions. Et puis, il ne faut pas l'oublier, les 100 millions du volet héritage qui iront après les Jeux.

Les suites des retombées économiques: les 1'500 emplois générés par le comité d'organisation, ça a été dit, je n'y reviens pas trop, mais je viendrai sur l'amendement de la commission dans quelques instants. Egalement un vecteur de promotion, un accélérateur, durant 7 ans et pas simplement durant 3 semaines de Jeux mais bien durant 7 ans. On le voit déjà aujourd'hui avec les jeunes entrepreneurs qui comptent déjà plus de 500 membres, je

crois, sauf erreur, d'après ce que j'ai entendu, les Etoiles de «Sion 2026», donc 500 entrepreneurs qui paient une cotisation..., non l'inverse, 250 entrepreneurs qui paient une cotisation de 500 francs. Donc, on voit qu'il y a déjà aujourd'hui une émulation. Et puis on va peut-être citer une première fois, je le ferai une deuxième fois tout à l'heure, Winston Churchill concernant les chefs d'entreprise puisqu'on a beaucoup entendu parler des promoteurs, des constructeurs dans ce débat et sur les réseaux sociaux, citer quand même que «beaucoup considèrent le chef d'entreprise comme un homme à abattre ou une vache à traire, peu voient en lui le cheval qui tire le char». Effectivement, les chef d'entreprise, c'est souvent des salaires aussi à la fin du mois pour les employés de ce canton, surtout quand on sait que notre canton compte beaucoup de PME.

Une dernière chose peut-être sur les retombées économiques. Vous parliez tout à l'heure de la renommée: est-ce qu'on connaît Sion ou pas? Le groupe UDC - petites parenthèses, je parle toujours en tant que président de commission dans ce propos, mais on a été visiter l'aéroport civil de Sion avant notre séance de groupe. Pour les affiches de l'aéroport de Sion, ils ont mis 3 affiches à l'enquête, on va dire en consultation interne auprès de sociétés de marketing. L'affiche retenue, c'est Matterhorn Région, quelque chose comme ça, parce que Sion Airport, personne ne connaît. Donc, pour se faire connaître au-delà des frontières nationales et au-delà des frontières européennes, on doit parler du Cervin et pas de Sion parce que c'est encore trop peu connu et je suis intimement persuadé que la phase de candidature, respectivement la phase d'organisation de ces Jeux permettrait de situer donc la ville de Sion, respectivement le canton du Valais.

Enthousiasme, je l'ai dit en préambule, mais un enthousiasme pragmatique et raisonné. La commission économie et énergie, dans sa grande majorité (10-2-1 abstention) adhère au projet présenté, à sa philosophie, mais donc au projet présenté, c'est-à-dire qu'on accepte que ce projet évolue parce que, comme le terme l'indique, c'est un projet et tout projet est dit évolutif, et nous n'avons pas toutes les réponses au moment de nous prononcer durant la semaine, nous n'aurons peut-être pas toutes les réponses au mois de juin, et là j'envoie quand même effectivement également un message au Conseil d'Etat, et je fais chorus à certaines prises de position dans la salle: essayez quand même d'avoir certaines réponses importantes : la participation des communes, la question de qui signe le contrat, peut-être pour rassurer aussi la région de Sion, tout particulièrement les électeurs de la ville de Sion. Mais ce projet donc est évolutif, on en est conscient. Raison pour laquelle la commission a décidé, avec l'accord du département, je crois que c'est important de le rappeler, eh bien!, de prévoir une cautèle, c'est-à-dire que si le projet présenté doit différer de ce qui nous est justement aujourd'hui présenté, eh bien!, le Conseil d'Etat est chargé, et là c'est un acte fort que le Parlement, si vous l'acceptez, donnerait au Conseil d'Etat, c'est-à-dire qu'on prend quelque part au mot les engagements de M. le conseiller d'Etat Favre dans la presse et différents médias, que si ce projet, quelque part à un moment donné, ne correspond plus à ce qui nous est aujourd'hui présenté, respectivement présenté à la population valaisanne, eh bien!, le Conseil d'Etat doit le retirer. Qu'est-ce que cela veut dire? Vous savez que le contrat région hôte, on parle maintenant de contrat région hôte, devra être signé avant la désignation de la ville par le CIO à Milan en septembre. Et une fois que le contrat sera connu, je pense et il est évident que l'on saura un peu mieux si le projet présenté aujourd'hui correspond effectivement aux exigences ou non du CIO. Est-ce que pour Tourbillon, et c'est là peut-être qu'on peut avoir des craintes, puisque notre projet prévoit tellement peu d'investissements en termes d'infrastructures pérennes, que certaines craintes légitimes existent, eh bien!, est-ce que ce projet est conforme aux exigences du CIO? Nous le saurons lorsque le contrat sera connu et, fort heureusement, le contrat sera connu avant la désignation de la région hôte par le CIO, donc amendement très important et qui peut rassurer, donc amendement conditionnel.

Deuxième amendement de la commission très important concernant les emplois, notamment les emplois du COJO où là c'est directement le COJO qui engage des personnes. Eh bien!, nous souhaitons que ces emplois, qui vont aller crescendo plus on approche des Jeux, profitent avant tout aux résidents des cantons concernés, tout particulièrement de notre canton, en collaboration avec les HES, en collaboration avec les ORP. Et là, on a aussi un

engagement très clair du COJO et ça a déjà commencé, et je crois que c'est extrêmement important.

Et enfin, dernier amendement de la commission. Elle demande au Conseil d'Etat annuellement de produire un rapport à l'attention de ce Parlement pour avoir un suivi de l'ensemble du dossier et non pas seulement du crédit d'engagement.

Je conclurai par ces propos, encore une fois Winston Churchill qui disait que finalement «les pessimistes voient dans les opportunités les risques alors que les optimistes voient dans les risques des opportunités», donc, effectivement, je pense, la commission, dans sa grande majorité, estime que ce projet «Sion 2026» est une opportunité intéressante pour ce canton et qu'il serait dommage de ne pas donner une chance à ce projet et surtout aux Valaisannes et Valaisans de pouvoir se prononcer parce que si le Parlement refuse cette décision, il n'y aura tout simplement pas de demi-finale, donc pas de vote de la population au mois de juin.

Donc, merci aux groupes d'entrer en matière.

Merci.

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Voilà, nous y sommes puisque cela fait des mois que beaucoup d'entre nous se prennent pour des spécialistes en Jeux Olympiques, en sécurité et moi-même apparemment en développement durable...

J'aimerais juste dire une chose: je pense qu'un élément de base sera certainement la responsabilité que nous avons tous pour ce débat. Et lorsque j'entends qu'on fait la morale pour ne pas avoir déposé un document de travail, non terminé, mais que certains se permettent de remettre en question l'intégrité du commandant de la police cantonale valaisanne ou un directeur d'une association, fédération indépendante ou alors qu'on fait des lapsus tout de suite repris sur les réseaux sociaux pour en rigoler, je pense que personne n'a de morale à faire à qui que ce soit. Et si on peut être contre les Jeux Olympiques oui je l'ai dit, on peut être contre, alors il faut assumer sa position. Il ne faut pas qu'elle évolue au fur et à mesure des semaines pour trouver une excuse. Première chose qu'on m'a dite: c'est qu'il n'y aurait pas de neige. Ensuite, on a dit que le Conseil fédéral ne soutient pas ce projet puisque, en une séance, il n'a pas donné un milliard; une semaine plus tard, c'était fait. Et puis, on a dit: la sécurité, ce n'est pas possible; aujourd'hui, l'ensemble des commandants de police de Suisse dit que c'est faisable. Ensuite, c'est le développement durable. Ensuite, ce sera autre chose...

Si votre réelle position d'être contre les Jeux, c'est d'être contre un grand événement sportif, eh bien!, assumez-le jusqu'au bout. Si le fait que vous soyez contre des Jeux Olympiques, c'est la raréfaction de l'eau, soyez-le jusqu'au bout. N'évoluez pas au fur et à mesure des semaines.

Je vais répondre aux questions, ou pas, qui m'ont été posées, puisque, depuis le début, on nous a dit: vous n'aurez pas les réponses, et on les a eues après. Le problème, effectivement, c'est le timing, mais je pense que, jusqu'au 10 juin, nous avons encore du temps.

Concernant: qui va signer, et alors, partant de là, un éventuel déficit, j'aurais bien aimé que certains s'intéressent aux bénéfices que l'association qui pourrait gérer cette candidature pourrait faire, puisqu'on parle, pour certains, de 50 millions à 100 millions de bénéfices sur l'organisation des Jeux, et après des gouffres financiers sur les infrastructures, je crois que, là-dessus, vous avez compris le raisonnement. Alors, pour la signature, ce qui est acquis, c'est que de Swiss Olympic, la ville hôte et le CIO signent un contrat mais ce contrat, et là peut-être juste un élément, l'article 36 de la charte - alors je pense qu'il n'y a jamais eu une charte qui a été autant lue, ça, je l'ai bien compris, mais, par contre, jusqu'à preuve du contraire, une charte n'est pas un élément de droit à force contraignante, et la

preuve, c'est qu'aux derniers Jeux, il y a eu des modèles qui ont été développés pour mettre, par exemple, une région comme ça a été fait pour PyeongChang, c'est juste, puisque c'est Gangwon qui est la région et puis qui eux ont pu se mettre en avant. C'est une discussion qu'on aura évidemment au niveau du Conseil d'Etat de voir qu'est-ce que l'Etat du Valais est prêt ou pas à faire, mais, je crois, chaque chose en son temps. Cet élément sera fondamental et je pense, c'est une évidence que, d'ici au 10 juin, on doit avoir des réponses plus précises sur qui signe, sur quel modèle, ça c'est vrai, mais comme je n'avais pas de réponse sur la sécurité, le premier jour, comme je n'avais pas de réponse sur, par exemple, la durabilité, il y a un mois ou aujourd'hui encore.

Là-dessus, je reprends la balle au bond, je crois qu'un élément est fondamental, lorsqu'on veut parler de durabilité, ça a été dit, PyeongChang se voulait les Jeux de la durabilité et, en concours avec elle, je pense que ça va être Pékin. Du moment où on construit et on n'utilise pas les transports publics, on ne peut pas être durable. Maintenant, si on ne veut pas d'un grand événement, c'est autre chose. Par contre, venir faire le reproche que, 8 ans avant, on n'a pas le concept de gestion des déchets, je pense que c'est quand même méconnaître la gestion d'un grand événement ou d'un grand projet puisque je crois que, là-dessus, eh bien!, on peut nous demander, comme ça a été dit par certains: est-ce qu'on a bien compté le prix des clous dans le dossier, afin d'être sûr qu'on ne pourra pas avoir toutes les réponses.

Là-dessus, et je crois qu'on va y venir, est-ce que vous croyez, comme ça a été dit tout à l'heure, en notre capacité de gérer un événement? Certains, pendant la campagne qui vient de se terminer avec un succès hier, ont dit: il faut suivre le Conseil d'Etat. J'espère qu'on continuera sur cette voie avec le Grand Conseil.

Monsieur le député Yvan Rion, vous avez relevé pour Crans-Montana, on en a déjà parlé plusieurs fois, c'est un souci par rapport aux communes, mais j'aimerais juste dire une chose, et ça s'applique aussi pour la commune de Sion, nous, on n'a forcé personne. La commune de Sion n'a pas reçu de menaces du Conseil d'Etat précédent - je regarde mes collègues qui étaient là à la législature précédente - pour être ville intéressée. Crans-Montana n'a pas besoin d'une aire d'arrivée en dur pour les Jeux Olympiques. Que ce soit clair. Par contre, nous avons négocié des subsides si on veut en faire une. Vous prenez ou vous ne prenez pas. Mais, certains qui critiquent ce projet chaque semaine avec un élément différent, il faudra qu'ils nous expliquent comment ils vont chercher effectivement 900 millions au CIO et un milliard à la Confédération pour un autre projet. Par contre, une chose qui est vraie: on doit clarifier avec les communes, mais cet élément aujourd'hui n'a pas d'importance puisque le budget est prévu pour louer des infrastructures si elles ont été construites par une volonté des communes. Et c'est le cas à Martigny aussi, si Martigny veut faire le CERM 3, qu'ils le fassent, et ils auront plus de locations, parce que, cela, vous ne le dites pas assez. Viège va encaisser des locations pour sa patinoire - moi, je parle de Viège pour l'instant. Sion va louer ses infrastructures. Toutes les communes vont avoir des locations. Si d'ici là, ils veulent construire parce qu'ils pensent qu'ils ont un intérêt, ils le feront; ne mettez pas cela sur le dos des Jeux Olympiques.

Ça a été également relevé, 100 millions sur 8-10 ans, comme vous voulez et, élément intéressant, 60 millions pour les infrastructures sportives alors que vous avez accepté la loi sur le sport, donc je reprends la balle au bond du député Florian Alter, je pense qu'elle va entrer en vigueur assez rapidement. Mais ça veut dire que, pour les Jeux, on ne parle même plus de 100 millions, puisque vous avez accepté non pas d'investir dans des jouets..., mais dans des infrastructures sportives qui resteront là pour les Valaisannes et les Valaisans et nos touristes. Donc, effectivement, le coût des Jeux, c'est..., je ne vais pas aller jusqu'à dire plus que le coût de la sécurité mais effectivement qu'il est bien en dessous des 100 millions et puis si la loi sur le sport entre en vigueur, eh bien!, le coût net pour les Jeux sera bien moins. J'espère que, de ça, on s'en rappellera aussi.

Monsieur le député Jean-Michel Savioz vous posé quelques questions, relevé quelques points. Je l'ai dit, on n'a pas forcé le conseil communal à s'intéresser à ce projet; donc ça, je laisse au conseil communal. La fameuse loi CIO, comme vous l'appelez, on peut

tout à fait parler surtout de réglementation parce que vous pensez bien que quand on vous donne 900 millions de dollars, s'il y a un sponsor A, on ne peut pas avoir le sponsor B posé au café du commerce qui fait de la contre-publicité au niveau mondial, on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Soit à un moment donné, vous pensez qu'on est capable de faire ce grand événement et qu'on a les moyens, eh bien!, de se mettre en avant, soit pas. Mais, encore une fois, il y a des règles qui s'appliquent et c'est déjà le cas lorsque vous avez la Fête fédérale de lutte et puis qu'il y a la banque X qui est sponsor, la banque W ne peut pas venir là et puis planter son stand. Vous avez également posé la question du dédommagement si on se retirait. Un contrat est passé et du moment où il est passé, les partenaires s'engagent à le respecter. Ça veut dire quoi? Ça veut dire que ceux qui aiment le ski alpinisme ou le télémark, qu'on pourrait vraiment soutenir en Valais pour être invité aux Jeux, eh bien!, si ça se fait après la signature, c'est le CIO qui paiera la différence, pas nous. Et encore une fois, il n'y a jamais eu une cour qui a dû trancher sur un contrat CIO-ville hôte.

Et là, je rejoins le député (suppl.) Tarcis Ançay, je crois que la raison était bonne: est-ce que vous voulez qu'on gère une construction et on sait ce qu'on fait dans une organisation ou est-ce que vous pensez qu'on n'est pas capable et qu'on va partir dans la folie des grandeurs?

Vous avez cité l'A9. Les Jeux Olympiques n'ont pas la responsabilité de tous les problèmes du canton. L'A9, le chômage, la ligne à très haute tension, etc., il ne faut pas tout mélanger. Si, par contre, certains veulent faire du chantage, eh bien!, qu'ils le fassent. Moi, je crois que ce n'est pas comme ça qu'on a eu le courage parce que, jusqu'à preuve du contraire, l'EPFL est arrivée avant l'A9 et heureusement. Je pense qu'aujourd'hui on a su prendre des décisions, on a su avoir du courage, soit pour des barrages, pour l'EPFL ou d'autres choses. Là, je pense qu'on en aura aussi la possibilité.

Je reprends ce qui a été dit par le député Joachim Rausis. Je crois que nous avons besoin des Jeux et les Jeux ont besoin de nous parce que, aujourd'hui, passer son temps à critiquer ce qui se fait et ne pas vouloir faire changer quelque chose alors que le CIO a des problèmes, le CIO a des soucis, mais essayons, Mesdames et Messieurs, si vous voulez être factuels, eh bien!, vous regardez depuis 2013: nouveau président élu Thomas Bach, 2014 Agenda 2020, 2016 Rio (Jeux qui ne sont pas sur le modèle de l'Agenda 2020), première équipe de migrants sous la bannière olympique, 2017 on nomme Paris et Los Angeles qui ont 92 à 96% des infrastructures existantes, c'est les premiers Jeux donnés avec l'Agenda 2020 (à PyeongChang, j'ai discuté avec des gens de Paris qui m'ont dit: s'il n'y avait pas eu l'Agenda 2020, on ne partait pas), 2018 le CIO exclut une nation, 2018 il vote 118 mesures pour réduire la voilure des Jeux et ouvre les Jeux de la paix. Alors, si tout n'est pas tout réglé, il n'y a pas toutes les certitudes que vous voulez 8 ans avant, vous ne pouvez pas nier, eh bien!, qu'il y a un mouvement qui s'est mis en marche. Voulons-nous y être, ou pas? C'est là la question.

Je terminerai par un élément qui me semble fort. Je vais citer un des nôtres grands restaurateurs connus, Loris Lathion , qui a dit: aimer le sport olympique, être fier de nos athlètes que nous avons vus et être contre «Sion 2026», c'est comme être contre le nucléaire mais être d'accord d'en consommer si c'est produit dans un pays du tiers-monde. Et je trouve qu'il avait bien résumé l'affaire.

Alors, Mesdames et Messieurs, pourquoi nous voulons ces Jeux, pourquoi on aurait un intérêt à avoir ces Jeux?

Première chose: le sport, si on voit ce qui s'est passé à Crans-Montana, si on voit ce genre de chose, si on veut aider la relève, il ne faut pas les envoyer dans des pays où ils gagnent des médailles avec 5 pelés dans l'aire d'arrivée. Il faut les mettre là où on sait ce que c'est des efforts, où on sait valoriser, où on sait faire la fête du sport. On peut critiquer le FC Sion, on est tous derrière lorsqu'on va en Coupe. Pour le Bicentenaire, on était uni. En 1999, on en parle tous, mais en 1997, pour les votations, tout le monde n'était pas aussi enflammé que certains aujourd'hui.

Alors j'espère que pour cette jeunesse, pour les Jeux, pour le sport, on arrive à montrer que la démocratie, eh bien!, elle apporte quelque chose. Parce que critiquer des pays

qui font preuve de corruption..., eh bien!, revenons dans des pays qui ont des limites et au lieu de dire que les Alpes ne sont pas capables d'organiser des Jeux, montrons qu'on peut le faire. Ensuite, c'est dynamiseur, Mesdames et Messieurs, que vous le vouliez ou non. J'aurais bien aimé que le député Florian Alter dise que quand il dit qu'il vient de la Suisse, les anglophones confondent avec la Suède généralement parce que c'est le cas. Mais, aujourd'hui, un dynamiseur important, que vous le vouliez ou non, notre économie vit du tourisme, mais il n'y aura pas que ça. Vous avez parlé tout à l'heure, Monsieur le député Grégory Logean, des Etoiles 2026. Effectivement, sans les Jeux, il n'y aurait pas un soutien à ces jeunes athlètes. Demain, est-ce que nous pourrons mettre un peu plus de pression pour que notre canton ait la 5G? Est-ce qu'il y a des hôtels qui voudront faire des rénovations en 2027 si nous avons les Jeux en 2026? Je n'y crois pas. On ne va pas dynamiser certaines choses qui restent au fond des tiroirs. Une route principale: souvent, on me dit, il n'y a pas de route prévue. Non, il n'y a pas de route. Mais mon collègue et néanmoins président du Gouvernement Melly qui demande que la route de contournement de Sierre pour Crans-Montana soit vue comme une route principale suisse, est-ce qu'avec le quatrième événement mondial, on n'arrive pas à mettre un peu de pression pour qu'on pense de temps en temps en Valais en n°1 au lieu de penser en Valais en n°26? Je ne fais pas de promesse, je ne sais pas, mais soit vous pensez que ça peut nous aider, soit vous pensez que ça ne peut pas nous aider. Vous êtes tous à me demander où on en est avec POLYCOM. Premier canton de Suisse à avoir eu POLYCOM: Neuchâtel parce qu'il y avait l'Expo Nationale. Donc, que vous le vouliez ou non, eh bien!, on aura un moyen de pression pour dynamiser ce canton. Et je suis sûr que mon collègue Christophe Darbellay arrivera, avec les acteurs du tourisme, à trouver des projets qui font qu'on proposera une seule destination Valais. Et le troisième élément, après le sport et le fait de dynamiser notre économie, eh bien!, c'est le projecteur, le projecteur sur notre canton. Que vous le vouliez ou non, nous ne sommes pas cités dans les 10 plus belles destinations mondiales..., oui peut-être Zermatt, sans savoir exactement où c'est. Et je crois qu'aujourd'hui on a beaucoup parlé de tourisme. Mais je crois qu'on oublie de mettre en avant d'autres choses que nous savons faire: l'innovation, la recherche, l'EPFL, la SUVA, TheArk, on a un institut de recherche pour les risques liés aux avalanches. Qui, dans le monde, sait que nous avons ces compétences en Valais? Vous voulez mettre en avant nos ancêtres, notre culture, nos valeurs? Eh bien!, le show mondial qui met tout cela en valeur, Mesdames et Messieurs, que vous le vouliez ou non, ce sont les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Olympiques. Et là, nous pourrons peut-être mettre en valeur ce que nous savons faire et ce dont nous sommes fiers.

Alors, Mesdames et Messieurs, à vous de choisir. Soyez les téléspectateurs critiques puisque, apparemment, tout le monde s'intéresse quand même au sport, le regarde dans un pays tiers ou soyez les acteurs du changement. Telle est la responsabilité que vous avez cette semaine.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen nun zu den Abstimmungen.

Wir haben 3 Positionen:

- Eintreten
- die UDC wünscht die Rückweisung an den Staatsrat
- Les Verts möchten nicht eintreten

und somit müssen wir zuerst Nichteintreten gegenüberstellen der Rückweisung an den Staatsrat.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour la non-entrée en matière / für Nichteintreten: 14 voix / Stimmen

Pour le renvoi / für Rückweisung: 72 voix / Stimmen

(38 abstentions / Enthaltungen)

Sie sind für die Rückweisung an den Staatsrat. Nun kommt die zweite Abstimmung: Eintreten gegenüber Rückweisung an den Staatsrat.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 95 voix / Stimmen

Pour le renvoi / für Rückweisung: 33 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind für Eintreten. Somit wird das Geschäft am Freitagmorgen (Punkt 1) zur Lesung übergehen.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 9 mars 2018.)*

2. Entrée en matière

Modification de la loi concernant l'ouverture des magasins *(deuxième lecture)*

Eintretensdebatte

Änderung des Gesetzes betreffend die Ladenöffnung *(zweite Lesung)*

Loi

Gesetz

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Président: Benoît Bender / Rapporteur: Dorian Farquet (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

Gillioz Charles-Albert, député, PLR

Si je devais utiliser un mot pour qualifier le projet qui nous est soumis en deuxième lecture, j'utiliserais le terme de compromis.

Compromis parce que si notre groupe n'est pas pleinement satisfait de la mouture actuelle, nous saurions tout de même nous en satisfaire, pour autant que nous ne fassions pas marche arrière.

Pour rappel, la motion 4.0100 des députés Delasoie et Bregy proposait ni plus ni moins que d'octroyer la compétence aux communes pour autoriser l'ouverture des magasins jusqu'à 4 dimanches ou jours fériés par an, cela pour autant que cette ouverture se fasse en lien avec un événement particulier. Notons au passage que la législation fédérale en autorise 4 et que notre législation cantonale en était à un dimanche ou jour férié.

Au terme de sa première lecture, ce plenum, par 81 voix contre 44, trouvait un compromis avec 2 jours, mais ce fut sans compter sur une deuxième lecture sollicitée par la minorité, deuxième lecture qui, au demeurant, est totalement inutile puisque la commission n'aura que répété l'exercice de traitement de la première lecture. Souhaitons tout de même que les mêmes dépositaires ne reviennent pas une troisième fois avec les mêmes amendements.

Pour le surplus, rappelons tout de même quelques faits essentiels:

- Les Suisses font facilement 100 km pour leurs achats et l'on ne peut pas leur bloquer la frontière.
- Le commerce de détail représente 96 milliards, le marché frontalier ne fait que progresser, il en est à 20 milliards.
- Une faiblesse des grands commerces, c'est aussi une faiblesse des sous-traitants.
- S'adapter permet de ramener de l'argent, des impôts et de l'emploi.
- Certaines enseignes réalisent 45 à 50% de leurs chiffres d'affaires sur un seul jour, le samedi ou un jour férié.
- Fashion Outlet à Landquart est ouvert du lundi au dimanche de 10 à 19h00.
- Les études le démontrent: l'acte d'achat ne vise plus à répondre nécessairement à des besoins spécifiques mais est vécu comme une expérience.
- Une étude de 2012 démontre que le shopping figurait, pour les touristes, parmi les 4 principaux motifs de séjour touristique en Suisse.

Finalement, l'ouverture du Manor Monthey le dimanche 24 décembre 2017 aura satisfait les commerçants, la clientèle et même le personnel. Seule ombre au tableau, l'affligeante démonstration d'un syndicat accompagné de la marche funèbre de Frédéric Chopin.

Notre groupe accepte l'entrée en matière et ne déposera aucun amendement.

Merci de votre attention.

Bumann Konstantin, Grossrat, CSPO

Der vorliegende Entwurf betrifft lediglich die Ladenöffnung an Sonn- und Feiertagen. Die Ausgangslage ist bekannt. Gerne möchte ich hier 3 Beispiele erläutern.

An den katholischen Walliser Feiertagen pilgern viele Walliser in die Nachbarkantone oder ins Ausland, da dort die Geschäfte geöffnet sind. Dadurch verlieren die Walliser Geschäfte und unsere Wirtschaft viel Geld.

Für viel Gesprächsstoff, aber auch für viel Unverständnis in der Bevölkerung, stösst das aktuelle Gesetz, wenn zum Beispiel in der Region beim Open Air Gampel oder beim Eidgenössischen Jodlerfest in Brig die einheimischen Geschäfte und Betriebe geschlossen bleiben müssen und an diesen stark frequentierten Tagen nicht offen haben können.

In unserem Kanton Wallis gibt es so viele Ausnahmen bei den Ladenöffnungen, dass es schwer ist, einen Überblick zu behalten. Sämtliche Tankstellen mit ihren Geschäften, die Geschäfte an allen Bahnhöfen, Bäckereien und auch alle Geschäfte im Tourismus haben jeden Sonntag offen - und wir diskutieren nun hier, ob vielleicht die anderen restlichen Geschäfte einen zusätzlichen Tag geöffnet sein dürfen. Ich finde das sehr speziell.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, es gibt unzählige Gründe, warum zusätzliche Sonntage und Feiertage offen sein sollten. Die Arbeitszeiten haben sich in den letzten Jahren wesentlich geändert. Immer weniger Leute arbeiten normal von Montag bis Freitag. All die Personen im Spital, Polizei, Feuerwehr, Sanität, Spitex, in der Lonza, aber auch im Tourismus arbeiten schon lange an den Wochenenden. Es gibt auch immer mehr Leute, die gerne am Wochenende arbeiten.

Für die CSPO ist es wichtig, dass die Gemeinden diese Bewilligungen sprechen und nicht der Kanton. Wir haben Vertrauen in die gewählten Gemeinderäte, welche das Geschehen vor Ort in Zusammenarbeit mit dem Gewerbe und den Vereinen am besten verstehen.

In der zweiten Kommission wurden verschiedene Einschränkungen beantragt, seien es zeitliche Begrenzungen oder an bestimmten Tagen nicht - zum Glück wurde dies aber auch mehrheitlich abgelehnt. Ursprünglich wollten die Motionäre, und auch wir von der CSPO, 4

Sonntage oder Feiertage. Nun haben wir einen Kompromissvorschlag von einem einzigen zusätzlichen Sonntag. Also bitte, meine Damen und Herren, wenn wir schon nur einen zusätzlichen Sonn- oder Feiertag offen lassen wollen, dann sicherlich ohne zusätzliche Einschränkungen.

Ich danke Ihnen für Ihr Verständnis und hoffe, Sie unterstützen diesen Kompromissvorschlag.

Die CSPO ist für Eintreten.

Ich danke.

Cretton Sandra, députée, PDCB

Après les débats nourris que nous avons eus en septembre dernier lors de la première lecture de cette modification de la loi concernant l'ouverture des magasins, nous nous retrouvons, 6 mois plus tard, avec un compromis qui, nous l'espérons, conviendra au plenum durant cette session de mars.

Le groupe PDCB est sensible à la situation des travailleurs du commerce, souhaite privilégier la vie de famille et le repos dominical et ne veut en aucun cas libéraliser à tout va l'ouverture des commerces les dimanches ou jours fériés.

Nous resterons attentifs à ce sujet lors de la révision complète de la loi mais estimons que le pas que nous faisons aujourd'hui ne péjore pas de manière excessive la situation des travailleurs dans notre canton.

L'ouverture de 2 dimanches ou jours fériés par an, en liant une de ces ouvertures à un événement particulier, permettra aux municipalités un peu de souplesse sur l'attribution de ces dates. Cette adaptation de la loi répond aux attentes des commerçants et de la population face aux nouvelles façons de consommer de la société actuelle.

La loi proposée reprend l'amendement que le groupe PDCB avait déposé en septembre dernier, nous sommes donc particulièrement satisfaits de la mouture qui nous est proposée aujourd'hui en deuxième lecture.

Etant donné ce qui précède le groupe PDCB entre en matière et vous demande d'en faire de même.

Merci de votre attention.

Pont Stéphane, député, PDCC

Après des débats fort animés d'une première lecture de la révision de la loi concernant l'ouverture des magasins, les dimanches et jours fériés, suite à la motion acceptée des députés Marcel Delasoie et Philipp Matthias Bregy, une deuxième lecture a été réclamée par le Grand Conseil et c'est l'objet de cette dernière qui nous amène une nouvelle fois à débattre cette semaine. Toutefois, le Grand Conseil est amené à se prononcer uniquement sur l'ouverture des 2 dimanches et jours fériés acceptée en première lecture.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier la commission de deuxième lecture qui a fait un excellent travail, même s'il fut quelque peu répétitif et qui a permis aux membres, par leurs groupes politiques, d'exprimer une nouvelle fois un certain nombre de points intéressants, ouvrant ainsi une nouvelle fois le débat sur les heures d'ouverture, la compétence communale, l'ouverture en lien avec un événement particulier, sur la succession des dimanches, sur l'interdiction ou non d'ouvrir un jour férié et sur la possibilité de soumettre cette loi à un référendum obligatoire.

J'aimerais ici relever 2 points des débats de la commission de deuxième lecture, à savoir la compétence communale et l'ouverture jusqu'à 18 h 30.

Il est quelquefois surprenant d'ouvrir une nouvelle fois le débat sur l'autonomie communale et de proposer le transfert de compétences décisionnelles au canton comme si l'on était dérangé de laisser ces compétences aux collectivités locales quand celles-ci existent

alors que, dans le même temps et souvent, l'on n'apprécie guère l'ingérence de la Berne fédérale lorsque cette dernière souhaite que le canton lâche des compétences dans sa direction. La commune est certainement l'autorité la plus à même de délivrer les autorisations d'ouverture des magasins car elle connaît parfaitement le tissu économique local et les besoins de ses citoyennes et citoyens en matière d'ouverture dominicale des commerces. C'est aussi elle qui pourra le mieux entendre le point de vue des différents acteurs de la branche.

Quant à l'ouverture des magasins jusqu'à 18 h 30, cela semble être un excellent compromis qui permet à tout un chacun, après avoir vaqué à ses occupations le dimanche ou après avoir profité d'un événement particulier, de pouvoir encore profiter des magasins ouverts pour faire ses derniers achats.

En finalité et après avoir pris connaissance des questions et réponses de la commission de deuxième lecture, la solution de compromis adoptée reste la plus libérale et la plus satisfaisante. Et c'est pour cette raison que le groupe PDCC vous demande de suivre les conclusions de la commission de deuxième lecture et d'accepter le projet de loi qui vous sera soumis vendredi.

Nous entrons donc en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Walker Guido, Grossrat, CVPO

Die Liberalisierung der Ladenöffnung an Sonn- und Feiertagen ist seit mehreren Jahren Thema von politischen Diskussionen und stösst bei der Bevölkerung insbesondere dann auf Unverständnis, wenn Grossanlässe stattfinden und die Besucher und Gäste vor geschlossenen Türen stehen. Der Mit-Motionär Philipp Matthias Bregy hat deshalb auch in seiner Motion gefordert, dass die Gemeinderäte auf Anfrage der lokalen Gewerbe- und Handelsverbände hin Bewilligungen ausstellen können, damit die Läden bis zu 4 Sonn- und Feiertagen pro Jahr geöffnet werden können. Die Öffnungszeiten richten sich dabei nach der Dauer der Veranstaltung, für welche die Ausnahme bewilligt wurde.

Dieser Forderung hat sich seinerseits auch der Staatsrat angeschlossen und die Motion zur Annahme vorgeschlagen. Es ist dann aber an sich sonderbar, wenn dann im Verlauf einer Vernehmlassung und der Beratung der ersten Kommission dem Willen der Motionäre nur halbherzig Rechnung getragen wird. Bei der jetzigen Lösung sind es nur mehr 2 statt 4 Sonntage; dies ist klar entgegen der angenommenen Motion. Auch die zweite Kommission hat denselben Weg eingeschlagen und dem Parlament nun in zweiter Lesung den betreffenden Gesetzesartikeltext vorgeschlagen, welcher effektiv auch nicht dem Willen der Motionäre entspricht.

Die CVPO ist deshalb der Meinung, dass die Motion unzureichend umgesetzt wurde, und wir uns bedeutend mehr erhofft haben. Wir sind in diesem Sinne für Eintreten und unterstützen die vorgesetzte Gesetzesvorlage als eine Kompromisslösung - «Lieber den Spatz in der Hand als die Taube auf dem Dach» oder anders gesagt «un tiens vaut mieux que deux tu l'auras!».

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Aymon Valentin, député (suppl.), AdG/LA

L'on nous demande aujourd'hui, à nouveau, d'entrer en matière sur la possibilité d'étendre les ouvertures dominicales dans ce canton. Certes, il n'est ici question que de 2 dimanches et non pas de 4 comme l'y autoriserait la loi fédérale et comme c'était le désir des motionnaires, mais cela est tout de même indéfendable pour plusieurs raisons:

Ce Parlement ne peut pas, au nom du libéralisme effréné dont fait preuve le monde actuel, détériorer sans vergogne les conditions de travail du personnel de la vente. Ces personnes travaillent déjà dans un domaine aux conditions précaires puisqu'elles ne sont pas

soumises, pour la plupart, au bénéfice d'une CCT, et accepter cette révision ne ferait qu'empirer leur situation.

Prendre une telle décision met également sous pression les petits commerçants, qui, je vous le rappelle, par la voix de l'UCOVA, sont opposés à l'extension des ouvertures dominicales car, bien souvent, c'est le propriétaire et sa famille qui font les frais de ces ouvertures, tant du point de vue du temps consacré à tenir ouvert le commerce qu'au point de vue du chiffre d'affaires dérisoire qui sera encaissé.

Côté consommateurs, regardons la réalité en face: est-il d'une vitale nécessité que l'on puisse faire ses courses le dimanche? Je ne suis pas convaincu de l'absolu besoin d'acquérir un réfrigérateur, une machine à laver le linge, un ordinateur ou des vêtements le dimanche. De même, je ne crois pas, Chères et chers collègues, que, dans ce canton, beaucoup de personnes soient mortes d'inanition alors que les magasins étaient fermés le dimanche, même avant que les stations-service n'existent. Par contre, je suis plus convaincu que certaines personnes perdent en qualité de vie et doivent se serrer la ceinture - si vous me passez l'expression - à cause de ce genre de décision que nous prenons et des coupes dans les prestations sociales effectuées par le Gouvernement et le Grand Conseil ces dernières années.

Toujours dans le même ordre d'idées, et puisque la base de cette modification vient de là, croyez-vous fermement que lorsque les spectateurs sont venus à la Fête du tir à Rarogne ou à la Fête des yodleurs à Brigue, ils l'ont fait dans le but de faire leurs courses dans les centres commerciaux et autres boutiques de la région ou bien alors pour participer à des manifestations intéressantes et conviviales? Pour être allé à la Fête de tir, je puis vous assurer que c'est dans un esprit festif que je l'ai fait et non pas pour réapprovisionner mon frigo.

On nous parle aussi de manque à gagner, mais pensez-vous sérieusement que si l'on dilue le pouvoir d'achat sur 7 jours au lieu de 6, les habitants de ce canton dépenseront plus dans les commerces de ce canton?

Enfin, le caractère de jour de repos commun à tous du dimanche ne doit pas nous laisser indifférents. Notre société tend à devenir une société du 24 heures sur 24 et du 7 jours sur 7, mais est-ce une bonne chose? Permettre ces ouvertures, c'est ouvrir la boîte de Pandore puisque, dans quelques années, je ne doute pas que certains reviendront avec l'ouverture de 3, voire 4 dimanches. Or, il nous apparaît légitime pour le plus grand nombre possible de la population de bénéficier de ce jour de repos commun.

Dans l'optique de mieux encadrer les ouvertures dominicales, nous avons d'ores et déjà déposé des amendements visant notamment à favoriser la création d'une CCT, de protéger certains jours fériés et dimanches, ainsi que d'empêcher l'ouverture de 2 dimanches durant le même mois.

Si, toutefois, ce Parlement devait accepter la modification de la loi et ne pas garantir un certain cadre, les organisations syndicales et d'autres groupes, dont le parti socialiste, se réservent la possibilité de lancer un référendum contre cette loi.

Au vu de tout cela, le groupe AdG/LA ne peut donc souscrire à la modification de la loi. Par conséquent, nous rejetterons la loi vendredi, et nous rejetons l'entrée en matière et vous invitons à en faire de même.

Je vous remercie de votre attention.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

En septembre 2017, il a été décidé que la révision concernant l'ouverture des commerces les dimanches et jours fériés se ferait en 2 lectures.

Le Grand Conseil avait adopté une solution de compromis lors de la première lecture, à savoir le principe de l'ouverture jusqu'à 2 dimanches ou jours fériés par année, dont une ouverture liée à un événement particulier.

Lors de la séance de la commission de deuxième lecture, de nombreuses discussions ont été menées et plusieurs amendements ont été proposés, mais, au final, tous ont été refusés. Aucune modification n'a donc été apportée à la première mouture.

Les Verts proposeront, dès lors, différents amendements et, en fonction de l'accueil que vous donnerez à leurs propositions, ils se réservent le droit de refuser le projet soumis au Grand Conseil.

Les Verts acceptent donc l'entrée en matière et espèrent avoir votre soutien pour les amendements déposés.

Merci.

Perroud Bruno, député, UDC

L'acceptation en première lecture du travail du dimanche supplémentaire dans la loi sur l'ouverture des magasins marque un tournant dans notre canton. Cette première étape sur le chemin du libéralisme est la porte ouverte à d'autres demandes. *In fine*, le consommateur-citoyen deviendra sûrement et gentiment l'esclave de l'économie. En effet, à l'heure où la mondialisation et la globalisation sont les maîtres-mots de nombreux programmes gouvernementaux, le consumérisme croît dangereusement en renforçant l'individualisme.

S'inscrire dans une culture chrétienne, connaître ses racines, apprendre du passé, accepter un héritage sont autant d'éléments qui permettent à l'humain d'exister par lui-même parce qu'il a reçu et parce qu'il veut transmettre. C'est seulement sur cette base solide que l'on peut ériger un édifice, qu'il soit matériel ou immatériel, et ainsi affronter l'avenir avec la sérénité nécessaire.

Le tissu économique de notre canton se compose principalement de petites et moyennes entreprises et, avec elles, ce sont de nombreux emplois et places d'apprentissage qui permettent à des familles de vivre et à des jeunes de se former. Cette économie de proximité génère de nombreux bienfaits et impacte très positivement la qualité de vie de notre canton, non seulement du point de vue du confort matériel mais aussi dans le maillage social de notre société. En effet, nombreuses sont les entreprises qui participent à la vie associative et culturelle du Valais, et qui permettent ainsi aux individus de rayonner dans des domaines qui leur sont chers. Ce maillage social de notre société valaisanne s'inscrit dans un rythme, celui des saisons bien sûr mais également celui de notre religion qui, avec ses fêtes religieuses, donne des repères où les moments de rencontres sont profusion.

Dès lors, pour l'UDC du Valais romand, les principes et les enjeux politiques sont en lien avec:

- le respect de nos traditions chrétiennes en évitant la banalisation du travail du dimanche car nous n'avons pas la nécessité obligatoire d'acheter des habits ou des machines à laver les dimanches;
- le respect des travailleurs, l'homme ne devant pas être au service de l'économie mais l'économie au service de l'homme;
- le respect des familles, pour éviter le morcellement de la famille avec le risque de voir papa ou maman devoir travailler le dimanche. Il est évident que cette manière de fonctionner nuit à la qualité de la famille.

Dès que les principes seront abattus, les conséquences se manifesteront par des demandes supplémentaires de travail du dimanche et, petit à petit, le maillage social ne sera plus qu'un maillage économique, attaché à un type de carte cumulus et ce servant principalement les grands groupes commerciaux au détriment des petits magasins de proximité.

Certains diront qu'il faut profiter de prendre des clients quand ils sont là. Oui, mais à quel prix pour la famille et le maillage social? D'autres diront que celui qui n'a pas été acheter un dimanche de la marchandise dans une station-service se lève. Oui, nous allons acheter de la marchandise alimentaire mais pas des habits, ni des machines à laver. D'autres diront: les

Valaisans veulent l'ouverture des magasins le dimanche comme à Monthey. Oui, c'est possible, mais le pouvoir d'achat du consommateur n'est pas extensible pour autant. C'est une illusion de croire à l'accroissement du pouvoir d'achat qui se paie très souvent par un appauvrissement plus conséquent.

Le politique a un rôle à tenir pour fixer le cadre social dans les horaires et dans les conditions de travail souvent précaires dans les secteurs de la vente.

De plus, ce projet n'inclut pas une des revendications des motionnaires, c'est-à-dire que les demandes d'autorisation émanent d'un groupement local d'artisans et de commerçants. Cette notion est importante pour éviter de donner trop de poids aux grandes chaînes vis-à-vis des petits commerçants de proximité.

Vous l'aurez compris, l'UDC du Valais romand s'oppose à l'ouverture supplémentaire des magasins lors des dimanches ou jours fériés, et refuse son entrée en matière.

Néanmoins, si la majorité de ce Grand Conseil accepte l'entrée en matière, nous formulerons des amendements pour limiter les nuisances envers les travailleurs, les familles et le respect de nos traditions.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Bender Benoît, député, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire

Au nom de la commission de deuxième lecture, je ne vais pas prolonger les différents débats puisque, comme vous l'avez entendu, les différents fronts restent les mêmes. Je tiens à remercier d'ailleurs les différents membres de la commission qui ont débattu de manière constructive et respectueuse des idées de chacune et de chacun.

Effectivement, il y a une grande part d'émotionnel, vous l'avez réentendu aujourd'hui malgré le compromis qui a été trouvé lors de la première lecture, d'émotionnel, idéologie politique, on sait que les médias relaient beaucoup ce genre d'informations, alors que les 2 autres fronts étaient plutôt sur une solution de compromis qui a été acceptée largement en première lecture, ce qui a été relevé par la commission de deuxième lecture.

Le principe des 2 dimanches - je le rappelle aux différents députées et députés présents ici aujourd'hui - n'a pas été remis en cause puisque personne autour de la table, à quelques exceptions près, n'était pour plus que 2 dimanches. Le groupe PDCB d'ailleurs l'a dit aussi tout à l'heure. Donc, il y a clairement une volonté de rester à 2.

Ensuite, la compétence communale a aussi été largement discutée. Je crois que, très sérieusement, nos autorités politiques communales sont tout à fait sérieuses et habilitées à faire le choix qu'il faudra pour le bien de leur population. Elles ne vont pas ouvrir pour un simple petit événement qui n'est pas suffisant au niveau des commerçants.

Les heures d'ouverture ont aussi été débattues ainsi que l'événement particulier.

Voilà, il s'agit d'un résumé, je crois que vous avez vu que la majorité de la commission a accepté cet article de loi identique à la première lecture. Mais si vous savez faire les calculs comme moi-même, vous avez remarqué qu'il s'agit des différents fronts politiques exprimés ce jour et, naturellement, nous traiterons, le cas échéant, et j'invite les membres de la commission à se réunir demain après-midi pour traiter des amendements après le repas, donc vers 14 h - 14 h 30.

Merci de votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Sauf exception, les magasins sont fermés le dimanche et les jours fériés. Personne ici, je crois, ne caresse le rêve consumériste un peu américain qui consisterait à avoir des magasins ouverts 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et 365 jours par année.

Depuis plusieurs années, la loi fédérale permet l'ouverture jusqu'à 4 dimanches par année. Les cantons ont la possibilité de choisir, c'est leur compétence. Ce que fait la Confédération, c'est de dire que le personnel peut être employé sans autorisation du SECO pendant au maximum 4 dimanches par année.

Nous le savons, c'est un sujet sensible, nous l'avons constaté aujourd'hui et déjà en première lecture: le repos dominical, la volonté de vivre ses croyances et aussi la volonté d'avoir une certaine ouverture, de s'adapter aux mœurs et au mode de consommation d'aujourd'hui.

Ce sujet est sensible. La preuve en est qu'on a eu une entrée en matière en première lecture d'une très courte tête, aussi 3 ans qui se sont écoulés entre consultation et débats depuis la motion Delasoie et Bregy, pour parvenir aujourd'hui à ce compromis, un compromis qui est qualifié par certains de minimaliste, *halbherzig*, on dit: *mieux vaut un tiens que deux tu l'auras*. Mais tout le monde dans le fond s'en satisfait puisqu'il ne s'est pas agi dans cette commission de demander, par exemple, les 4 dimanches, la solution qui était dans le fond préconisée par la motion qui avait été adoptée.

La première lecture a permis de débroussailler le terrain et vous vous souvenez de ce vote final beaucoup plus net que l'entrée en matière, avec ce compromis qui a été déposé par le député Benoît Bender du groupe PDCB et qui a présidé la commission de deuxième lecture.

Donc, résultat des courses: 2 dimanches, dont un seul lié à une manifestation particulière, sans qu'on soit totalement exhaustif sur les manifestations possibles qui permettront l'ouverture des commerces, un lien avec un événement particulier, la compétence est donnée au conseil communal, dans le fond, c'est la subsidiarité qui s'applique ici, on fait confiance aux autorités communales qui connaissent nos réalités et qui connaissent le tissu de leurs commerçants.

Les commerces pourront donc ouvrir jusqu'à 18 h 30, sans qu'on indique dans la loi le début de cette ouverture. Donc, là aussi, on a une marge de manœuvre qui est sans doute liée aussi à la manifestation, et il n'y a pas de sens à ouvrir des commerces lorsque l'on n'a pas de clients, c'est une évidence.

Toutes les propositions de modification, qui ont été traitées par cette commission de deuxième lecture, ont toutes connu le même sort, pratiquement chaque fois avec la même majorité assez confortable et les mêmes fronts politiques. Elles ont consisté à réduire la durée d'ouverture, à attribuer - je vous remercie - au Conseil d'Etat la compétence de décider s'il y avait lieu d'ouvrir ou non le dimanche, à lier l'ouverture du dimanche à l'existence d'une convention collective, à réintroduire le préavis des arts et métiers ou des commerçants locaux, à soumettre le texte au référendum obligatoire; toutes ces propositions ont donc été refusées.

J'aimerais ici remercier tous ceux qui se sont exprimés, ceux qui ont participé à ce débat que je juge constructif parce que compromis qui, à mon sens, est équilibré et acceptable. Il est, dans le fond, assez éloigné des premières vues de la consultation de l'époque du Conseil d'Etat et il est aussi assez éloigné de la volonté des motionnaires, mais va dans le sens d'une ouverture raisonnable qui permet quand même de protéger les intérêts tant des collaborateurs que de ceux qui veulent profiter de leur dimanche sans aller acheter un frigo ou autre chose dans des magasins.

Merci beaucoup.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Eintreten ist bestritten.

Wir stimmen ab.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 88 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 32 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben für Eintreten gestimmt, d. h. die zweite Lesung findet am Freitagvormittag statt.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 9 mars 2018*.)

3. Entrée en matière

Loi sur le financement de la 3e correction du Rhône *(première lecture)*

Eintretensdebatte

Gesetz über die Finanzierung der 3. Rhonekorrektion *(erste Lesung)*

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi

Gesetz

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'équipement et des transports
Kommission für Bau und Verkehr

Präsident: Paul Biffiger / Rapporteur: David Crettenand

Discussion sur l'entrée en matière:

Furrer Urban, Grossrat, CSPO

Seit Jahrhunderten versucht das Wallis, die Rhone zu zähmen. Eine 1. Rhonekorrektion wurde Ende des 19. Jahrhunderts vorgenommen, eine 2. wurde 1960 abgeschlossen und sollte den Überschwemmungen in der Rhoneebene ein Ende bereiten. Doch die Hochwasser von 1987, 1993 und wiederum im Jahr 2000 zeigten, dass die bisher vorgenommen Korrektionen noch nicht genügen.

In einem Gespräch mit der Nachrichtenagentur sda meinte der Chef des Amts für Rhonewasserbau, Herr Tony Arborino, dass man sich nach den neusten Erkenntnissen des Bundes über das Schadenpotenzial, welches bei Überschwemmungen auf 10 Milliarden geschätzt wird, nicht mit der Frage beschäftigen sollte, ob man die Rhonekorrektion machen soll, sondern wie man sie machen soll.

Doch Lösungen wurde gefunden und nach der Zustimmung zum Dekret «Finanzierung R3» im Juni 2015 durch das Walliser Volk war der Weg frei für die Weiterführung dieses Jahrhundertprojekts.

Ein Dekret hat bekanntlich eine Gültigkeit von 5 Jahren und nun ist die Zeit gekommen, um eine formelle Grundlage mit einem Gesetz zu schaffen.

Das vorliegende Gesetz soll nun die Grundlagen für die Finanzierung der R3 schaffen. Gleichzeitig passt das kantonale Wasserbaugesetz auch dessen Besonderheiten an - so werden die Gefahrenzonen der Rhone geändert und an die geografischen Besonderheiten der Gefahrensituationen angepasst.

Im Gesetz ist auch konkret festgehalten, wie sich die gesamten Walliser Gemeinden sowie die natürlichen und juristischen Personen entlang der Rhone am Projekt zu beteiligen haben. Hier gehen die Emotionen hoch und auch wir von der CSPO werden den einen oder anderen Abänderungsantrag hinterlegen.

Auch wenn wir überrascht sind, in welchem Ausmass und in welcher Geschwindigkeit die Projektkosten ansteigen, so komme ich zurück auf die Aussagen von Herrn Arborino, in denen er sich nicht mit der Frage der Wichtigkeit des Projekts auseinander zu setzten hatte, sondern wie er es machen will. Offenbar ist oder war das «Wie» nicht klar, ansonsten es nicht möglich wäre, solche Kostenüberschreitungen auf einmal darlegen zu müssen. Wie sagte schon Leonardo da Vinci vor mehr als 500 Jahren: «Die meisten Probleme entstehen bei ihrer Lösung.»

Doch das Projekt muss irgendwie weitergehen, und wir von der CSPO stehen dahinter. Wir sind also für Eintreten.

Ich danke.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR

Le groupe PLR a été un fervent défenseur des travaux de la troisième correction du Rhône, de son financement par le soutien au décret voté en septembre 2014 par le Parlement, de ce décret soumis à votation populaire en juin 2015.

Mais, aujourd'hui, le groupe PLR ne cache pas sa déception et son incompréhension, autant face au projet de loi qui lui est présenté qu'à l'explosion des coûts annoncée.

Nous pouvons comprendre l'embarras du Gouvernement face à une facture aussi élevée que celle des travaux de la troisième correction du Rhône. En revanche, il nous est inconcevable que l'addition soit partagée de la manière proposée. Il est peut-être adéquat de rappeler au Gouvernement quelques principes de base: le Rhône est propriété de l'Etat, un Etat de droit a l'obligation d'assurer la sécurité de ses concitoyens, qu'en aucun cas cette sécurité ne doit être considérée comme une plus-value, qu'actuellement l'entretien et les travaux des cours d'eau latéraux n'ont jamais fait l'objet d'appel à participation de tiers. Avec cette loi et en considérant que les travaux sécuritaires sont une plus-value, sans aucun doute qu'un précédent sera créé.

Le groupe PLR souhaite davantage de cohérence dans la politique économique du Conseil d'Etat. D'un côté, le canton dépense de l'argent en mesures de promotion économique et, de l'autre, le même Gouvernement crée de nouvelles charges pour les entreprises. Taxer une entreprise qui, en son temps, a construit en toute légalité, qui a entrepris souvent elle-même ses propres travaux de sécurité, qui participe grandement à l'essor économique du canton est, aux yeux du PLR, tout simplement inacceptable.

C'est pourquoi un amendement a été déposé pour supprimer l'article 15 et tous ceux relatifs à la participation des contribuables.

La participation imposée aux communes ne fait de loin pas, pour ne pas dire du tout, l'unanimité au sein de notre groupe. Des amendements ont été déposés afin de plafonner le montant à répartir au montant initialement prévu, soit 2,4 milliards. De plus, la participation des communes ne doit être calculée que sur le coût des travaux de réalisation de toutes les mesures d'aménagement. Pour le groupe PLR, il est de la responsabilité du Gouvernement de respecter le budget et, en aucun cas, nous ne voulons délivrer un chèque en blanc au Gouvernement. Le Parlement doit pouvoir se prononcer sur l'adaptation du montant. C'est pourquoi l'article 10 alinéa 5 a été amendé dans ce sens.

A l'article 5 consacré au coût global du projet, différents travaux prévus d'être réalisés sont énumérés. Toutefois, on ne mentionne pas les éventuels coûts de dépollution. M. le conseiller d'Etat peut-il nous renseigner à ce sujet, ainsi que sur la participation de la Confédération qui, aujourd'hui, est encore floue?

Par conséquent, le groupe PLR demande le renvoi de cette loi au Conseil d'Etat afin qu'il revoie sa copie en prenant en considération nos remarques.

Clivaz Bruno, député, PDCC

En 2014, un montant de 60 millions de francs a été soumis au Grand Conseil. Ce montant pris sur le fonds réservé aux grandes infrastructures ajouté aux 60 millions pris sur le budget ordinaire et des redevances des gravières a permis de générer pour pratiquement 1 milliard de francs de travaux pour la première étape de 10 ans. Pour ces travaux, la part cantonale était donc de 12%.

Ce financement a été remis en question par un référendum populaire et, finalement, il a été accepté en votation du 14 juin 2015 sous forme d'un décret, dont la validité est limitée à 5 ans dès son entrée en vigueur.

Aujourd'hui, il est donc nécessaire d'ancrer dans une loi le financement de l'ensemble du projet Rhône 3 avec ses spécificités.

Il ne s'agit donc pas de remettre en question le projet lui-même, celui-ci a déjà été longuement discuté à maintes reprises depuis, je pense, près d'une vingtaine d'années. Il s'agit bien aujourd'hui de traiter d'une proposition de répartition des montants déjà, pour certains, affectés ou qui le seront dans les 30 prochaines années.

Le montant global, de l'ordre de 3 milliards, est mentionné en 2008; il est mentionné encore en 2015, j'en veux pour preuve un article du Régional où Mme la députée Sonia Tauss-Cornut s'exprime et où on parle de ce chantier à 3 milliards avec d'ailleurs toutes ses spécificités. Il s'agit bien de traiter d'une répartition de ces montants qui comprennent:

- le coût des travaux, pour 2,4 milliards
- la participation aux améliorations foncières, notamment à l'agriculture, pour plus de 200 millions
- les différentes études
- la TVA et
- les frais de personnel.

Ce projet de loi traite donc de la répartition de la prise en charge des coûts entre:

- la Confédération
- le canton
- les communes et
- les tiers,

ainsi que des adaptations de la loi sur l'aménagement des cours d'eau de 2007 en intégrant des spécificités du Rhône, en particulier de ses zones de danger.

La répartition des coûts est prévue de la manière suivante:

Sur la base de la décision de 2009/2014, on peut estimer le subventionnement de la Confédération à 65% auquel s'ajouterait une contribution pour les routes nationales qui pourrait être de 6%, semblable à celle des chemins de fer fédéraux.

Les concessionnaires de chemins de fer seraient appelés à contribution pour 6,1%.

Les communes valaisannes participeraient pour 5% du coût global selon une nouvelle clé de répartition prévue dans la loi, prenant en compte le nombre d'habitants, la proximité du fleuve et ses zones de danger et bassins versants, selon les principes de solidarité, de causalité et de bénéfice. Ce 5% correspond à la loi sur les cours d'eau et a reçu d'ailleurs l'approbation de la Fédération des communes valaisannes.

Comme la première tranche de projet va de 1996 à 2024 et que la perception des montants dus devrait s'effectuer à la mise en vigueur de la loi, nous demandons d'examiner les modalités de perception afin que les communes puissent en tenir compte dans leurs budgets respectifs.

La loi prévoit également l'appel à contribution de contribuables qui bénéficieraient d'avantages en lien avec les mesures de protection. Cette contribution de 3% concerne des

privés, des entreprises, des bourgeoisies dont la valeur cadastrale des biens est supérieure à 10 millions. Cela toucherait environ 200 propriétaires. Cette contribution, prévue initialement à 3,75% par la commission rhodanique, fixée à 3% par le Conseil d'Etat, proposée à 2,5% par la commission, le PDC du Centre la remet en question.

Cet appel à contribution de privés nous paraît problématique et constitue, d'une part, une pierre d'achoppement à l'avancement du projet en provocant recours et oppositions et, d'autre part, une double imposition pour ces contribuables. L'aspect économique n'est pas à négliger. Les grandes entreprises concernées sont déjà impactées d'un impôt supérieur en Valais par rapport à d'autres cantons voisins. Ajouter une contribution en fonction de leur localisation à proximité du Rhône pourrait remettre en question, pour certaines, leur développement.

Le groupe PDCC dépose, dès lors, différents amendements pour la suppression de cette contribution de tiers, notamment tout le chapitre 4. Le montant serait, dès lors, reporté sur la part cantonale, soit une centaine de millions sur 30 ans.

Au final, le canton devrait prendre à sa charge autour de 18% du coût global du projet Rhône 3 de l'ordre de 18 millions à 20 millions par année.

Nous rappelons également que le projet de financement de la troisième correction du Rhône est un projet à long terme et va jusqu'en 2050, réparti en 3 périodes.

Nous rappelons également l'importance et la nécessité de ce projet dont les dégâts potentiels en cas de crue du Rhône seraient supérieurs à 10 milliards de francs, que les travaux de la troisième correction assureront la protection de l'entier de la plaine et qu'il y a urgence d'agir dans certaines régions.

Le groupe PDCC vous demande d'approuver l'entrée en matière de cette loi.

Favre-Torelloz Muriel, députée, PDCB

Voisin majestueux, menace constante, source de richesses agricoles, trait d'union aux frontières, le Rhône est tout cela et bien plus.

Le Rhône occupe les esprits depuis sa première correction en 1863. Dès lors, les Valaisans essaient de dessiner, redessiner sa cartographie. Ils l'ont corseté et rendu captif de digues, mais le fleuve n'a pas dit son dernier mot. Impétueux, il nous rappelle régulièrement qu'il ne se laisse pas aisément dompter. En 1987 et en 1993, nous avons vécu 2 crues d'ampleur qu'on n'attendait pas si proches. Et puis la crue massive de 2000 est arrivée et a tout changé. Plutôt que de chercher à le tenir en laisse, on décide de lui laisser davantage de liberté en lui redonnant de l'espace.

Corinna Bille disait: «Le Rhône est si petit, étranglé entre les digues, qu'on ne l'entend plus.» Eh bien!, si lui ne se fait plus entendre, il n'en est pas de même pour les détracteurs du projet Rhône 3. Un débat sulfureux est lancé sur le devis des travaux, soi-disant majoré et limite frauduleux. Les citoyens, le Parlement auraient été grugés par des chiffres falsifiés, et même la Confédération se serait laissé berner par ce jeu de dupes. Après le mercure, nous voilà face à un nouveau feuilleton kafkaïen. Et pourtant, si les détracteurs s'étaient donné la peine d'aborder ce dossier à des fins autres que populistes, ils auraient constaté que, en 2008, il était déjà fait état de la distinction entre les coûts globaux et les coûts des travaux, ces derniers n'incluant pas les études, les frais de personnel, les mesures d'accompagnement agricoles. Ces éléments sortis de leur contexte ne font que de jeter le trouble et ralentir ces travaux primordiaux pour notre canton.

Le groupe PDCB est favorable à ce projet de loi. Il suivra avec attention les prochaines étapes de réalisation ainsi que leurs coûts.

Notre groupe s'interroge également sur différentes thématiques.

En ce qui concerne les surfaces d'assolement, la fiche A.2 du plan directeur cantonal précise que plus de 200 ha de surfaces d'assolement sont en conflit avec d'autres utilisations. Est-ce que celles-ci touchent également Rhône 3 et pourraient avoir un impact sur les mesures à venir?

A l'article 3, Le fonds, suite aux mesures ETS, le prix des matériaux extraits serait majoré de 6 à 10 francs. Est-ce que cette mesure devra attendre la mise en vigueur de la présente loi avant d'être réalisée, sachant que le budget 2018 a été adopté en conséquence? A l'alinéa 4, est-ce qu'une approche a été faite auprès des assurances qui seront largement avantagées dans ce projet en termes de participation financière?

A l'article 9, Part des contributions, nous sommes favorables à une exonération des contribuables pour les raisons suivantes: Ceux-ci sont déjà largement contributeurs et amènent une plus-value économique que nous pourrions perdre en cas de délocalisations liées au projet Rhône 3. Dans le cas d'un éventuel recours, les frais à engager pourraient être conséquents, voire à hauteur des contributions à encaisser, et retarderaient le projet. Mais cette exonération pourrait-elle aussi avoir pour corollaire un éventuel recours des chemins de fer en termes de discrimination?

Article 12, Répartition, le montant des contributions sera réparti sur la population sur la base de la statistique officielle du canton la plus récente. Quel sera effectivement le jour de référence, sachant que l'impact financier pourrait être sensible pour les communes?

Article 17, Répartition, le groupe PDCB a déposé un amendement à l'article 17 alinéa 5, en ajoutant la notion d'intérêt public afin d'intégrer cette notion en cas de modification des règles de calcul de la contribution.

Pour terminer, le groupe PDCB entre naturellement en matière et souhaite que ces débats puissent être sereins et dignes de ce Parlement, qu'ils portent sur l'objectif de cette loi qui n'est ni la réalisation technique ni le montant des travaux mais bien le financement de la répartition des coûts.

Et, pour terminer, que cette loi puisse rapidement aboutir afin d'assurer au plus vite la sécurité de la population de manière à ne plus revivre des crues dévastatrices et traumatisantes pour la population.

Je vous remercie de votre attention.

Pitteloud Albert, député, UDC

Historique de la troisième correction du Rhône:

En septembre 2000, le Grand Conseil décide de la troisième correction du Rhône avec comme évaluation des coûts estimés à 800 millions de francs, ce qui correspond à un projet d'abaissement du lit du Rhône avec consolidation légère et surélévation des digues.

Durant la phase initiale d'évaluation, le chef de projet R3, afin de s'offrir un projet pharaonique a décidé d'élargir le Rhône en affirmant que les bases légales fédérales exigent l'élargissement, ce qui est totalement faux. Le choix de la variante élargissement ou non appartient intégralement au canton. Cela a été confirmé par la réponse donnée par le Service de l'environnement fédéral à l'interpellation du conseiller national Franz Ruppen concernant le projet R3, ainsi que divers avis de droit.

Le projet officiel élargissement Rhône 3 viole les fondamentaux de la physique, de la biologie, de l'aménagement du territoire, des principes économiques, avec, comme finalité, l'irrespect des bases légales en application du principe de précaution.

Point 1: la physique

L'élargissement provoque une forte diminution des capacités de charriage hydrauliques qui devront être compensées mécaniquement, ce qui va compromettre la mobilité douce sur les berges du Rhône, l'érosion par affouillement et une connexion directe du Rhône avec la nappe phréatique.

Point 2: la biologie

L'élargissement accentue le marnage, pollue la nappe, accentue les déficits alimentaires et énergétiques.

Point 3: l'aménagement du territoire

La consommation de 800 ha de patrimoine foncier d'intérêt général, de zones à construire, de zones industrielles et de zones agricoles constitue un gaspillage qui complique un aménagement rationnel du territoire en fonction des bases légales en vigueur. De plus, les élargissements empêchent entre autres l'enfouissement des lignes à haute tension et tout autre ouvrage destiné à traverser le Valais par le chemin le plus court avec un minimum d'obstacles que sont les berges actuelles du Rhône.

Point 4: les aspects économiques

Les élargissements provoquent le déplacement des digues, du gazoduc, le transfert de décharges, le rallongement des ponts, la destruction d'installations d'intérêt général, d'immeubles et sacrifient 800 ha de patrimoine foncier. Cette solution, comme l'a affirmé le Dr Pascal Tissières, constitue un gouffre financier et énergétique dont la proportionnalité est ridicule par rapport aux dégâts globaux probables. Le risque d'inondations est diminué de 90% avec l'introduction du système MINERVE dans la gestion des crues. Si le système MINERVE avait été opérationnel à l'époque, la crue 2000 ne se serait pas produite.

Point 5: l'irrespect des bases légales

Au vu de ce qui précède, notamment au niveau biologique, le principe de précaution interdit et exige, selon les rapports de l'eawag 2004 de ne pas élargir les cours d'eau en zones alluvionnaires afin de ne pas mettre en contact direct la nappe phréatique avec les eaux polluées issues des rejets de stations d'épuration et des rejets d'industries qui sont contenues dans le Rhône notamment.

Tous ces défauts rédhibitoires impliquent donc de corriger le projet avant de corriger le Rhône. Il est à relever que notre Conseil d'Etat a subi une contamination de l'esprit de la part du chef de projet en approuvant l'élargissement prôné par R3 et a, de fait, renié l'intérêt général. Par conséquent, il s'est positionné au-dessus des œuvres de la Création qui sont à l'origine de la physique et de la biologie. Cela confirme une fois de plus que l'orgueil et l'idée d'abandon sont à l'origine du mal et de la bêtise. Cependant, on ose encore espérer qu'au vu de la situation, le Conseil d'Etat rectifie ces défauts majeurs et impose de corriger le projet avant de corriger le Rhône, en fonction du principe de précaution; faute de quoi la physique et la biologie se chargeront de nous le rappeler.

Quant au coût: 3,6 milliards maintenant, mais, Messieurs, c'est 5 milliards aujourd'hui, voire 6 milliards fini et, en plus de cela, il faut ajouter la perte économique de 800 ha de patrimoine foncier à 50'000 francs l'hectare de chiffre d'affaires en agriculture, et je ne parle pas des terrains à construire et industriels, 700 ha à 50'000 francs l'hectare, c'est 35 millions par année fois 100 ans, c'est 3,5 milliards de perdu. Alors ça fera 5-6 milliards plus 3,8 milliards avec l'intérêt composé, on va gaiement à 10 milliards de francs de perdu sur la période de la troisième correction du Rhône et ce qu'elle devrait durer. Voilà.

En conséquence, l'UDC demande le renvoi du projet de loi au Conseil d'Etat.

Je vous remercie quand même de votre attention.

Degen Vincent, député (suppl.), Les Verts

Le groupe des Verts a pris connaissance du projet de loi sur le financement de la troisième correction du Rhône.

Il n'est plus à démontrer que la troisième correction du Rhône est nécessaire avant tout pour des raisons sécuritaires et également environnementales. Le fleuve a perdu la majeure partie de ses valeurs écologiques et paysagères, et on ne peut que constater qu'il en est réduit à un canal d'évacuation des eaux en direction du Léman, emportant avec lui bon nombre de polluants si généreusement offerts.

A titre individuel, ayant suivi le projet depuis le début, je constate, à mon grand regret, le manque d'ouverture et une certaine frilosité du groupe R3 pour analyser d'autres variantes ou étudier la faisabilité de certaines propositions qui ont souvent été écartées pour défendre

la solution actuelle. Je trouve, par exemple, illogique que la problématique du marnage lié aux éclusées induites par l'exploitation hydroélectrique n'ait pas été intégrée au projet en connaissant les impacts très négatifs des fluctuations des débits sur les écosystèmes fluviaux. Cette problématique sera traitée ultérieurement par les exploitants mais utilisera probablement des nouveaux espaces en plaine et appliquera de nouveaux coûts, des coûts qui ne sont pas forcément à la charge du canton mais des coûts tout de même.

Vu l'enveloppe financière du projet R3, il me semble que l'on pourrait exiger une réelle plus-value écologique en résolvant ou diminuant les effets de toutes les atteintes portées au fleuve.

Je déplore aussi le manque de synergies entre les différents projets d'infrastructures qui traversent longitudinalement la plaine du Rhône entre le rail, l'autoroute, le Rhône, la ligne THT. Il ne semble pas y avoir de coordination entre les services et, finalement, chaque projet présente un coût individuel important qui induit des problèmes de cohabitation dans cet espace restreint qu'est notre plaine. Où est la vision d'ensemble si chère au développement durable?

Le sujet de la troisième correction du Rhône est vital pour la pérennité de la plaine valaisanne et sa loi sur le financement est nécessaire. Nous demandons que les crédits engagés soient dépensés intelligemment et que les efforts pour restaurer toutes les fonctions écologiques du fleuve et en termes de synergie également soient entrepris.

Le groupe des Verts accepte donc l'entrée en matière de la loi sur le financement de la troisième correction du Rhône.

Je vous informe qu'un amendement concernant la répartition de la contribution des communes a été déposé au nom du groupe afin de ne pas pénaliser les communes de montagne situées dans le bassin versant du Rhône, c'est-à-dire la suppression de la lettre b de l'article 12 et sa répartition entre les lettres a et c.

Merci pour votre attention.

Jäger Lukas, Grossrat, SVPO

Herr Bruno Clivaz hat es gesagt, das Volk hat im Jahre 2015 abgestimmt und mit 57% Ja zu diesem Projekt 3. Rhonekorrektion gesagt. Die SVPO ist nicht gegen dieses Projekt, sondern sie sieht die Notwendigkeit ein. Die SVPO ist aber gegen den Umfang dieses Projekts und die Kosten dieses Projekts. Frau Muriel Favre-Torelloz, es geht uns dabei nicht um Populismus, es geht um Verantwortung. Wir haben Mühe mit der Tatsache der Entwicklung der Gesamtkosten. Vor 2 Jahren haben wir Zahlen gehört im Abstimmungskampf, die sich gewaltig entwickelt haben. Die Gesamtkosten kennen wir nicht und verschiedene Parameter, die diese Kosten beeinflussen, kennen wir auch noch nicht. Auf die 10 Milliarden von Monsieur Albert Pitteloud gehe ich nicht ein, die scheinen mir doch ein bisschen hoch gegriffen, aber 30% Kostenüberschreitungen im öffentlichen Bereich sind keine Seltenheit. Wer sich erinnern kann, weiss, dass bei den jahrzehntelang dauernden Bauwerken wie Furkatunnel und Seelisberg Kostenüberschreitungen von 300% (plus-minus 300%) Tatsache war.

Zu den Zahlen: Rechnet man hypothetisch 30% Kostenüberschreitung zu den heute bekannten Zahlen dazu, dann gehen wir in Richtung von 5-6 Milliarden. Das ist eine Summe, die wir nicht mittragen können und die wir nicht mitverantworten können.

Es gibt verschiedene Probleme in dieser Vorlage. Eines das mir stark aufgefallen ist und für mich ja fast stossend ist, ist der Kostenverteiler für die Gemeinden. Es klingt zwar einleuchtend, wenn der Kostenverteiler unter allen Gemeinden des Kantons unter Berücksichtigung der 3 Prinzipien Solidarität, Verursacher und Nutzen festgelegt wird. Wenn ich aber die Gemeinden in meiner Umgebung betrachte, so stört mich das Ergebnis. Nehmen Sie zum Beispiel - also ich bin von Turtmann - die Gemeinde Steg, die würde in der 1. Etappe 600'000 Franken bezahlen, die Gemeinde Gampel hingegen nur 220'000, Turtmann würde 375'000 bezahlen, Blatten im Lötschental 100'000, ja die kleine Gemeinde Oberems 56'000, die Gemeinde Salgesch hingegen erstaunlicherweise nur 48'000 - ich weiss nicht, ob der Spiritus Rector dieser Verteilungskriterien seinen Wohnsitz in Salgesch hat, aber ich verstehe es nicht.

Ich bin der Meinung, wir müssen einen Marschhalt machen, nochmals über die Bücher gehen. Dabei sind die bereits gemachten Studien, die Alternativen, die günstigeren Varianten nochmals in Erwägung zu ziehen und die Kosten zwingend herunterzufahren.

Zusammenfassend unterstützen wir den Antrag der UDC du Valais romand und beantragen Rückweisung der Vorlage an den Staatsrat.

Danke.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Die CVPO steht hinter der 3. Rhonekorrektion. Die CVPO hat die Sofortmassnahmen vor einigen Jahren sogar bedingungslos unterstützt. Aber die CVPO ist seit Anbeginn dieses Projekts auch kritisch. Drei Punkte hat die CVPO immer kritisiert: Erstens die Projektausgestaltung, zweitens die Finanzierung und drittens die Kosten. Die CVPO will die 3. Rhonekorrektion, aber sie will sie anders projektiert, anders finanziert und schlussendlich in Konsequenz von beidem auch ein wenig günstiger.

Die CVPO hat Vertrauen in den Staatsrat. Vielleicht nicht immer in die projektierenden Ingenieure, aber die CVPO hat Vertrauen in den Staatsrat. Darum ist es das Beste, wenn der Staatsrat das Dossier noch einmal an sich nimmt und Lösungen überarbeitet.

Die CVPO ist klar für eine Rückweisung des Dossiers an den Staatsrat und eine Überarbeitung durch denselben.

Was muss man anders machen?

Erstens, das Projekt muss angepasst werden. Es muss ein Mittelweg gefunden werden zwischen Ausweiten und Absenken. Kompensationsmassnahmen sind nur so weit zu machen, wie sie auch wirklich notwendig sind. Und die Renaturierung ist nur dort hervorzuheben und zu machen, wo sie sinnvoll ist. Sonst wird dieses Projekt immer unkontrollierbar bleiben.

Zweitens, die Finanzierung muss überarbeitet werden. Keine Beteiligung Dritter. Es ist nicht einzusehen, wieso das eine Unternehmung wie beispielsweise die Lonza in Visp sich an diesem Projekt finanziell beteiligen müsste und andere sich nicht beteiligen müssen. Es entspricht einer absoluten Neuerung in unserem Kanton, dass Dritte sich an Sicherheitsbauwerken beteiligen. Die CVPO steht hier für eine starke Wirtschaft und verlangt, dass diese Wirtschaftspartner nicht zusätzlich belastet werden.

Die CVPO ist ebenfalls der Meinung, dass sich die Gemeinden an diesem Projekt beteiligen sollten, jedoch erstens nicht mit 5, sondern nur mit 2%, auch wenn das einer Anpassung des Gesetzes über den Wasserbau bedarf. Zweitens müssen die Kriterien geändert werden. Es soll mehr pro Kopf und weniger pro Fläche gezahlt werden. Es ist nicht einzusehen, wieso dass die kleine Gemeinde Blatten im Lötschental oder die Gemeinde Fieschertal weit mehr bezahlen als Gemeinden, die direkt am Rhoneufer liegen und einen direkten Nutzen haben. Hier haben wir ein Missverhältnis. Dies kann der Staatsrat aber relativ schnell ändern.

Und zu guter Letzt, bei beiden dieser Faktoren entstehen die Kosten als Problem. Die CVPO will ein Projekt, das nicht ständig vor dem Richter landet. Die CVPO will ein Projekt, das auch von Bundesbern akzeptiert ist. Die CVPO will ein Projekt, mit welchem die Walliser Wirtschaft unmittelbar sich an die Arbeit machen kann und Aufträge erhält. Es ist niemandem gedient, wenn Bundesbern irgendwann Stopp sagt oder jedes weitere Los, jede weitere Ausweitung irgendwann vor einem Gericht ist.

Ich bin überzeugt, wir haben einen starken Staatsrat, der jederzeit in der Lage ist, dieses Projekt auf Vordermann zu bringen. Machen Sie die notwendigen Verbesserungen, bringen Sie diese Vorlage noch einmal, dann sind wir nämlich voll und ganz dafür. Wir wissen um die Notwendigkeit der 3. Rhonekorrektion, aber so wie sie heute und hier aufgegleist ist, so wie sie heute und hier finanziert werden soll, so können wir das nicht unterstützen.

Ich sage aber auch klar, die CVPO wird sich nicht dafürhalten, ein Nichteintreten zu beschliessen, sollte die Rückweisung an den Staatsrat abgelehnt werden, und die CVPO ist auch ganz klar gegen ein obligatorisches Referendum - mit beiden Dingen würde man die 3. Rhonekorrektion verhindern. Das wollen wir nicht. Wir wollen nur ein Projekt, das räsonabel ist und demzufolge wollen wir dem Staatsrat die Möglichkeit geben, dieses Projekt noch einmal zu überarbeiten, damit wir ein Projekt haben, dass wir schlussendlich umsetzen können und welches auch Bern akzeptieren wird, was im vorliegenden Fall nicht gegeben ist.

Ich danke.

Melly Blaise, député, UDC

J'ai cru comprendre lors du débat concernant l'initiative «tête nue à l'école» que vous étiez très sensibles à la question de la constitutionnalité des décisions que nous prenions. Je souhaite donc vous faire part d'un problème supplémentaire avec ce projet de loi. Il est en effet, de mon point de vue, inconstitutionnel pour des raisons d'ailleurs similaires à celles avancées précédemment par la députée Sonia Tauss-Cornut.

De manière générale, les règles relatives à l'introduction d'une contribution imposée à l'Etat et à l'examen de sa conformité aux principes constitutionnels dépendent de la qualification juridique de cette dernière en tant qu'impôt ou en tant que taxe causale. Les contributions causales représentent la contrepartie d'une prestation spéciale ou d'un avantage particulier. Elles reposent ainsi sur une contreprestation étatique qui en constitue la cause. Les impôts sont eux des prestations pécuniaires qu'une collectivité publique exige pour financer ses dépenses générales, par exemple l'impôt sur le revenu, ou bien des tâches définies par la collectivité, par exemple les taxes de séjour. Les exemples-là et la définition sont tirés de documents officiels de l'administration fédérale.

Le projet sur le financement de la troisième correction du Rhône introduit des contributions des communes, des particuliers et des chemins de fer. Le Conseil d'Etat prétend que, et là je le cite, «la présente loi introduit une contribution causale et non un impôt car les appelés profitent des travaux de R3, lesquels permettent la sécurisation de la plaine du Rhône». De mon point de vue, ce raisonnement ne tient pas la route. L'exemple le plus flagrant est la contribution des communes ne touchant même pas le Rhône. De quels avantages particuliers bénéficient les communes d'Anniviers, Champéry ou Loèche-les-Bains?

Au-delà de ces exemples qui illustrent clairement l'absence de bénéfices particuliers, cette loi veut faire participer des tiers à l'entretien d'un bien qui appartient au canton. La loi sur les cours d'eau, qui restera en vigueur, indique clairement que le canton est le propriétaire du Rhône. En tant que propriétaire, il est responsable de l'entretien de son bien. S'il devait manquer à son devoir, les tiers pourraient se retourner contre lui pour obtenir réparation. Telle est la jurisprudence du Tribunal fédéral. De façon imagée, avec cette loi, le canton veut faire participer ses voisins à l'entretien de sa maison car celle-ci menace de s'effondrer sur la leur.

Pourquoi ai-je pris le temps de vous convaincre que cette loi introduit bel et bien un impôt et non une taxe causale, car cette différence joue un rôle important juridiquement. En effet, selon la jurisprudence et la doctrine, le canton doit disposer d'une base constitutionnelle expresse et explicite pour prélever des impôts. Or, le projet de loi prétend trouver cette base dans l'article 17 alinéa 2 de notre Constitution. Je le cite: «L'Etat contribue par des subsides au diguement du Rhône ainsi qu'au diguement et à la correction des rivières et des torrents.» Donc, la base constitutionnelle qui est donnée pour ce projet de loi, c'est un article qui autorise le canton à donner des subventions, mais il n'autorise en aucun cas le canton à exiger une participation que ce soit de communes, de tiers, de particuliers, de chemins de fer. Donc, il est évident que cet article ne peut pas servir de base constitutionnelle à cette loi. Il faut d'abord modifier la Constitution pour que le canton ait le droit d'introduire les contributions qui sont prévues.

Au-delà du respect de l'ordre juridique, toute modification de la Constitution nécessite de faire voter le peuple valaisan, et cette légitimité démocratique fait justement actuellement

défaut. Bien que le peuple ait approuvé en juin 2015 le décret, il l'a fait sur la base d'informations erronées, données de façon officielle par le Conseil d'Etat. Je lis l'extrait de la brochure: Argument des référendaires, la troisième correction du Rhône est une variante de luxe qui va coûter 3 milliards et va durer 30 ans. Réponse du Conseil d'Etat: faux, le devis des travaux prévus en Valais est de l'ordre de 2 milliards de francs, le Conseil d'Etat planifie ces travaux sur 20 ans. Le peuple a donc été trompé. De plus, la participation indiquée dans cette brochure de la Confédération est de 74%. Aujourd'hui, on a 65% pour un projet devisé à 3,4 milliards. Donc, les informations données étaient objectivement fausses. Les prévisions des opposants ont même été dépassées, la facture à charge des Valaisans en mettant ces 2 éléments en compte a doublé, a passé de 500 millions à 1 milliard de francs.

Donc, pour respecter l'ordre juridique et la démocratie directe, nous demandons le renvoi de ce projet au Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat prétend maintenant que dans un document en 2008, nous savions déjà que les coûts étaient de 3 milliards, mais là je dois dire que je suis complètement perdu, s'il savait en 2008 que ça coûtait 3 milliards, pourquoi avoir écrit en 2015 que ça ne coûterait que 2 milliards?

Par ailleurs, les 30 ans et les 20 ans annoncés sont aussi faux.

Donc, nous demandons le renvoi au Conseil d'Etat. Si le renvoi est refusé, nous avons déposé des amendements pour rétablir la légitimité démocratique de cette décision et aussi pour faire respecter le vote de 2015 qui se basait sur des dépenses de 2 milliards de francs.

Je vous remercie de votre attention.

Taramarcaz Célestin, député (suppl.), AdG/LA

Je vois que le temps presse, vous avez tous faim et presque tout a d'ailleurs été déjà dit ce matin dans le cadre de cette entrée en matière.

Dernièrement, dans les médias, on a eu l'impression que certains s'acharnaient à vouloir faire tomber des têtes mais, du côté du groupe AdG/LA, on est convaincu que la situation de ces travaux de troisième correction du Rhône est trop urgente pour qu'on se perde dans ce genre de guerre des pouvoirs.

Le montant global, qui a été évoqué en 2008 déjà, correspond au coût attendu pour les travaux, même si certains veulent faire croire qu'on a menti aux citoyennes et aux citoyens lors du vote sur le décret en juin 2015. Ce qu'on pourrait regretter, cependant, c'est une communication qui est peut-être peu évidente sur la distinction entre coût des travaux et coût total du projet, en incluant donc les études, frais administratifs et autres éléments de ce budget, mais on ne peut en tout cas pas reprocher au département un calcul qui soit incorrect. Ne nous trompons pas d'objet.

Suite à l'acceptation du décret de 2014 par ce même Parlement, il s'agit maintenant de donner un cadre légal, et c'est aujourd'hui sur l'entrée en matière d'une loi qui fixe les règles de répartition des frais qu'on vote, pas sur le montant global et encore moins sur les variantes techniques, ces débats-là ont déjà eu lieu.

S'agissant du texte proposé lui-même, le groupe AdG/LA le soutient presque tel que proposé. Les critères de répartition de la part communale de 5%, qui équivalent environ à 35 millions de francs, nous conviennent. Nous rappelons que ceux-ci incluent des principes de solidarité entre grandes et petites communes, causalité, en fonction des bassins versants et de relation aux bénéfices générés puisqu'un grand nombre de zones, actuellement rouges sur la carte des dangers, ne seront plus rouges.

La deuxième part, qui est celle des contribuables, est un peu plus problématique. L'alliance de gauche la défend sur le principe mais s'oppose à une baisse du taux de 3 à 2,5%, et déposera en son temps un amendement de l'article 9 dans ce sens. Il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit pas d'un nouvel impôt mais bien d'une contribution causale, même si c'est peut-être un débat de juristes que je ne maîtrise pas. Les 200 contribuables concernés,

principalement des entreprises mais aussi notamment des bourgeoisies et des caisses de pension, verront la valeur de leurs propriétés foncières hautement valorisée et une juste compensation nous semble de rigueur. Il faut encore, à l'égard de ces contributeurs, veiller à assurer l'équité entre les communes qui auraient déjà procédé à une réévaluation des valeurs cadastrales et celles qui ne l'auraient pas encore réalisée. En effet, contrairement à ce qui vient d'être dit ou que j'ai en tout cas il me semble avoir entendu tout à l'heure, sécuriser a quand même pour effet d'augmenter la valeur.

Quant aux concessionnaires de chemins de fer, il paraît naturel que les CFF en particulier vu qu'ils sont grands bénéficiaires de ces travaux de sécurisation, participent à l'effort financier.

Conclusion: Ce chantier - et ici je reprends les mots d'un sociologue valaisan -, on le mène d'abord pour toutes les Valaisannes et tous les Valaisans qui n'ont pas de partis politiques, qui ne font pas de lobbyisme au Grand Conseil et, pour une grande partie, pour celles et ceux qui ne sont pas encore nés.

Et j'espère qu'avec le même engouement qui a prévalu à l'entrée en matière du financement sur cette belle quinzaine sportive des Jeux Olympiques, l'alliance de gauche vous encourage à accepter cette entrée en matière sur le financement d'un bon siècle de sécurité fluviale.

Merci.

Logean Grégory, député, UDC

Quelques mots encore concernant cette histoire de dépassement ou de prétendu dépassement. Donc, nous affirmons ou réaffirmons qu'il s'agit bien d'un dépassement puisque la brochure ou le document de 2008 qui nous est aujourd'hui présenté, respectivement mis en avant pour dire qu'il n'y a pas eu de dépassement se retourne quelque part contre les personnes qui mettent en avant ce document. Pourquoi? Première raison, Blaise Melly l'a excellemment fait dans le cadre de la brochure, je ne veux pas relire la brochure, il l'a fait, je me contenterai juste de lire les 2 premières phrases qui précèdent la décrédibilisation de cet argument 3 milliards - 30 ans: «Bien que l'argumentaire des référendaires soit partiellement hors sujet, leurs différentes affirmations sont reprises ci-après et confrontées à la réalité des faits.» Donc, on le sait tous, prétendre 3 milliards - 30 ans, c'était hors sujet et faux, nous en avons malheureusement une tout autre réponse aujourd'hui. Lors d'un débat sur RSR Forum, le ministre en charge du dossier, pour lequel j'ai beaucoup de respect évidemment à titre personnel et ce n'est pas du tout d'ailleurs un combat de personnes mais bien un combat de dossiers, m'invitait à lire les dossiers, les documents transmis aux députés, chose que, je pense, la plupart d'entre nous ont fait, en tout cas lors de la dernière législature nous avons dû nous prononcer sur ce crédit de financement, et là je cite le message du Conseil d'Etat, transmis à l'attention du Parlement: «L'investissement global de sécurisation dépasse les 2 milliards de francs, ce qui nécessite un budget de plus de 100 millions par an» et on fait référence à 20 ans. Donc dans le message adressé à l'ensemble de la députation, il est clairement fait mention de 2 milliards sur 20 ans, et affirmation d'ailleurs qui a été rappelée aussi lors d'un débat public. Enfin, dernière lecture, j'ai imprimé ça cette semaine encore sur le site de Rhône 3: combien coûte Rhône 3, eh bien!, sur le site officiel rhône3.ch, il est encore fait état de 2 milliards sur 20 ans.

Cela étant dit, je crois qu'il y a d'autres choses qui doivent nous préoccuper au premier chef. C'est tout d'abord, et le député Philipp Matthias Bregy l'a dit, c'est la démesure de ce projet. Première raison, c'est ce concept de dimensionnement, donc cette tendance d'utiliser des débits extrêmes, ça a été démontré dans l'étude du professeur Bonvin cosignée également par le professeur Sauthier. On pourra peut-être en reparler. Donc, les débits de dimensionnement se situent entre crues 100 et 1000 ans, ça veut dire qu'on a pris des crues extrêmes parfois jusqu'à 1000 ans de temps de retour. Ça c'est un réel problème. On n'a pas tenu compte non plus du projet MINERVE, tout ce qui concerne la retenue des barrages, ça n'a pas été étudié dans le projet de 2008 et qui est aujourd'hui en vigueur.

Donc, ce que demande le groupe UDC, pour faire chorus aussi aux propos des «noirs» et de certains PLR qu'on a pu entendre, c'est d'arriver à des variantes qui combinent élargissement, approfondissement léger et rehaussement, et d'en finir avec des variantes uniques, quasi unilatérales. Je crois qu'il est possible, les «noirs» l'ont dit, de revenir avec un dossier qui tient compte de cela.

Et je terminerai aussi finalement qu'on est tout de même un petit peu échaudé quand on voit ces dépassements parce que c'est bien de ça qu'il s'agit où finalement on nous dit: le coût total encore, le chef du projet M. Arborino à Canal9, le coût total, c'est combien? C'est 2,4 ou 3,6? Le coût total, c'est 2,4 mais à cela s'ajoutent les frais d'études, les divers et imprévus, ainsi que l'achat de terrains et les compensations agricoles. Eh bien!, j'ose espérer en tout cas si une fois vous devez vendre des voitures que lorsque vous vendez un véhicule, vous le vendez avec le moteur et avec les roues, de la même manière que si vous vendez un appartement ou une maison, eh bien!, vous prévoyez dans votre prix de vente l'achat du terrain, les frais d'architecte ainsi que les divers et imprévus, sans quoi ça risque de poser quelques soucis, mais enfin, pour toutes ces raisons, je vous invite encore à renvoyer ce projet au Conseil d'Etat pour revenir avec des variantes raisonnables et éviter ainsi de jeter l'argent des contribuables valaisans au Rhône.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Der Kommissionspräsident möchte nicht reden? Nein, gut.

Dann hat das Wort Herr Staatsrat Jacques Melly.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Beaucoup d'interventions sur un dossier extrêmement sensible. Cette semaine, nous étions censés parler d'une répartition des coûts restants puisque les coûts pris en charge par la Confédération le sont indépendamment de notre décision. Et, finalement, eh bien!, on parle de beaucoup d'autres choses, on parle du projet, on parle de dépassements, vraiment on est parti dans toutes les directions.

Mais je pense que, avant de répondre à chacun, je vais peut-être reprendre d'une manière globale le coût de R3. C'est vrai que c'est un grand débat et je me suis aussi amusé à les rechercher. C'est vrai que le premier coût était de 800 millions, c'est vrai, mais ça ne concernait pas du tout le même projet. C'était un projet qui allait, en gros, de Viège jusqu'à Martigny et qui était après la deuxième crue. Lorsque la crue 2000 est arrivée, ce dossier a été complètement mis de côté et on a commencé à faire le nouveau projet. Ça c'est juste pour la précision.

Pour le reste, c'est vrai qu'il y a peut-être, je dirai, un manque de précisions, dans la mesure où le premier que vous avez trouvé en 2008 déjà n'était pas vraiment précis, il permet de calculer un prix global sur la base des éléments qui étaient à disposition. C'est celui que nous avons reçu en commençant notre législature et qui a été présenté au Grand Conseil, vous avez tous reçu cette serviette en plastique, si vous vous en souvenez, ceux qui étaient là. Et là on précise, il y a à peu près 1,7 milliard de travaux et puis auxquels on précise tout ce qu'il faut rajouter en termes de secteurs, un petit peu comme ça se fait dans la construction avec les CFC. Bien. Ensuite, on se retrouve en 2014 d'abord pour faire voter le décret. A ce moment-là, je vous rappelle qu'on parlait de décret de 60 millions pour investir 1 milliard sur les 10 prochaines années. Bien sûr, là aussi, il y a eu recours. On est parti en discussion avec la population et on a élargi le débat puisque le débat portait bien sûr sur l'ensemble du dossier.

Alors, on peut également reprocher le fait qu'on ait avancé comme argument, il faut le reconnaître, les travaux que nous allions donner dans le canton et qui ascendaient grosso modo à ce moment-là (estimation) à 2 milliards, auxquels bien sûr on aurait pu, aujourd'hui je pourrais presque dire: on aurait dû, rajouter ce que nous savions déjà puisque les divers et imprévus sont des choses qui existent, qui avaient été prévues en 2008 et qui représentaient environ 400 millions, mais 400 millions, ce n'est pas du travail qu'on va donner, mais des divers et imprévus, est-ce que c'était nécessaire de les rajouter? Et on peut aussi aller à l'extrême et puis bien sûr mentionner tout ce qui n'a pas été fait. Je pense aujourd'hui, avec le recul et le débat qu'il y a dans cette salle, certainement qu'on a fait faux, mais on était peut-être aussi entraîné dans un débat qui est devenu extrêmement distant de la réalité. Puisqu'on parle de la vérité que l'on a offerte à la population en 2015, moi, j'aimerais aussi rappeler que, à l'image de mon préopinant, M. le député Grégory Logean qui sort des chiffres, j'ai aussi ressorti un papier qui date du 3 octobre 2008. C'était, à l'époque, la réponse du Conseil fédéral à l'interpellation Oskar Freysinger qui avait été présentée à Berne, au Conseil national, le projet alternatif, celui qui était moins cher, qui prenait moins de temps et qui prenait surtout moins de territoire. Le résultat est clair, il est en allemand, mais il dit clairement que le Conseil fédéral a analysé le projet R3, qu'il considère comme le projet adapté pour la correction du Rhône et il déclare totalement irrecevable le projet, je ne sais pas qui était derrière, je ne veux accuser personne, mais le projet présenté par votre président de l'époque, président cantonal, auquel on reprochait le fait de ne pas respecter les règles fédérales en termes de protection contre les crues, en termes de sécurisation et puis bien sûr qui ne correspondait pas non plus aux normes environnementales et aux normes de durabilité. Donc, ici, je me trouve quand même en porte-à-faux par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure. Le seul projet que nous avons réussi à faire passer à Berne est le projet R3, tel que proposé, qui combine les différentes variantes: approfondissement, élargissement, adaptation des rives, etc. Donc, pour ma part, en 2015, nous nous sommes battus contre un projet puisque, à l'époque, on mettait en opposition les projets, un projet qui, lui aussi, datait de 2008 et avait été clairement refusé en 2008. Donc où est la vérité? Moi, je dirai qu'aujourd'hui on doit surtout essayer de regarder en avant, on le sait, mais c'est un coût qui est très élevé. Quand on parle de dépassement, 400 millions quasiment de divers et imprévus, c'est une sacrée réserve qui existe; peut-être qu'elle ne suffira pas; peut-être qu'il faudra 30% comme l'a dit le député Lukas Jäger tout à l'heure, c'est possible. Il y a eu des précédents, on sait que c'est très difficile de dominer de tels projets sur la durée. Nous, nous avons aujourd'hui le mérite d'avoir transmis à Berne pour analyse le projet avec ces montants-là. Et je vous propose, comme c'est en première lecture, nous aurons dans quelques semaines le retour de l'analyse bernoise et vous aurez tout loisir de critiquer ce projet à la lumière de ce que dira la Confédération sur cette analyse. Et si tel était le cas, que la Confédération devait la refuser ou devait manifester des retraits très importants, je crois qu'il faudrait véritablement à ce moment-là se poser des questions.

Mais si la Confédération, qui aujourd'hui finance 65%, ça n'a pas changé par rapport à 2015, la seule chose qui a changé, c'est que, aujourd'hui, nous ne connaissons pas la position de l'Office fédéral des routes qui est en train de modifier ses critères. Les critères concernant les chemins de fer sont dans la loi que vous allez voter. Nous ne pouvons, par contre, pas interférer sur une législation fédérale en votant dans notre canton un montant pour l'Office fédéral des routes. Par contre, on sait déjà qu'entre le 65% et on peut le supputer, il resterait à peu près une vingtaine de pour-cent pour le canton, pour autant que le 5% soit attribué ensuite aux communes. Mais ce point-là, c'est le point essentiel sur lequel vous allez vous prononcer durant cette semaine.

De la même façon que vous allez vous prononcer sur le financement des privés où on a très bien compris qu'il y avait un problème avec la facturation aux entreprises. Vous savez, le Conseil d'Etat a aussi beaucoup parlé de ce dossier. Je rappelle que les 3,75% ne sont pas tombés du ciel; ils sont tombés de la commission rhodanique, dans laquelle il faut aussi souligner que siégeaient en grande majorité des députés. Il y a eu une estimation logique qui a été faite. Aujourd'hui, on a une autre façon d'envisager la chose. Et c'est vrai que ce serait peut-être un soutien, un signal fort pour l'économie, que de ne pas facturer. Aujourd'hui,

on était à 3,75%, le canton est descendu à 3%, en sachant que ce serait l'objet d'un gros débat. La commission a descendu encore d'un demi-pour-cent et, aujourd'hui, nous entendons, nous entendons bien les remarques, et on a également imaginé ce cas de figure. Mais de penser qu'un pour-cent pourrait être recevable, à mon avis pas, puisque ça nécessiterait trop de travail, trop d'engagement, avec des possibilités de recours qui seraient les mêmes pour des montants qui ne le nécessiteraient plus.

Donc, dans cette optique, moi, je vous suggère d'entrer en matière. Le débat doit d'abord porter sur comment nous allons nous répartir ce financement restant. Soyez certains que le projet, tel que proposé aujourd'hui à Berne, est le projet qui a été validé, validé par l'office fédéral, validé par la Confédération. J'ai posé la question, j'ai posé la question à l'OFEV clairement, en disant: est-ce qu'il y a des moyens de diminuer les coûts, en diminuant par exemple les emprises? On nous a dit: les emprises sont absolument incompressibles aujourd'hui, vous avez tiré au maximum, au minimum de ce qu'on peut accepter. Donc, on continuera de négocier mais il faut bien savoir qu'il y a une législation fédérale qui est contraignante et, surtout, il y a les ambitions que nous voulons pour ce Rhône. Alors, aujourd'hui, c'est bien clair, on parle de 3 milliards et 400 millions pour la part valaisanne, 200 millions étant la part vaudoise. Là-dedans, il y a des travaux qui pourraient être oubliés. Par exemple, on nous a parlé du manque de coordination avec d'autres services, avec les communes. C'est faux. Nous avons des projets qui vont certainement coûter plus cher parce qu'ils vont s'intégrer dans des projets beaucoup plus ambitieux. Pensez à «Sion sur Rhône», pensez au coude de Martigny où, aujourd'hui, on se pose la question de savoir si on ne peut pas déplacer l'emprise sur des zones entièrement polluées et à assainir, de telle façon qu'on permettrait à Martigny également d'avoir une plus-value importante dans ce dossier. De la même façon à Sierre où, aujourd'hui, on est en train d'examiner des solutions pour aménager au mieux le pont et puis offrir rapidement une sécurité à tout le parc industriel qui se trouve en pied de digue. Donc il y a des coordinations. En ce moment, on est en train de négocier le changement d'une passerelle en un pont parce que, effectivement, là où nous allons investir pour aménager un passage, il s'avère que, pour les communes, ce serait mieux d'avoir quelque chose de plus adapté. Donc, les choses se font. C'est évident que ça coûtera de l'argent. On ne joue pas à cache-cache. Raison pour laquelle aujourd'hui on vous met les montants sur la table.

C'est essentiellement la Confédération qui sera bailleur de fonds. Donc, encore une fois, je vous propose d'attendre son point de vue parce que si, sur 3,4 milliards, il y a un bras de levier qui permet d'investir dans notre canton de tels montants en ne participant pour le canton qu'à éventuellement 18 à 20% et éventuellement environ à 5% pour les communes, je crois qu'il y a beaucoup d'autres cantons qui feraient le chemin à pied pour venir obtenir ces montants. Et c'est peut-être de là que tout est venu puisque, en Suisse alémanique, on n'apprécie pas forcément les flux financiers qui viennent certaines fois chez nous. Je ne critique personne, mais certains articles de journaux laissent à penser que quand les Jeux Olympiques doivent venir chez nous, on trouve toutes les pénitences de la planète, de la même façon le flux financier et les flux de subventionnement ont parfois beaucoup de peine à quitter les brumes de Suisse alémanique.

Voilà, tout ça pour vous dire que d'un autre côté, la semaine passée ou il y a une dizaine de jours, notre ministre de tutelle est venue, des questions lui ont été posées concernant cet aménagement du Rhône et j'ai été heureux de l'entendre, on n'avait pas du tout parlé de cela avant, c'est une question qui n'était pas censée venir. Il y a eu une conférence de presse et elle a dit qu'elle trouvait le projet de bonne qualité et qu'elle ne trouvait pas de problème dans la gestion de ce projet, elle rendait hommage à ce qui avait été fait et à l'ensemble de la gestion par le Valais. J'ai noté ici qu'elle a dit: souligné le sérieux du dossier et du travail des autorités valaisannes. Eh bien!, je crois que ça va un petit peu à l'encontre de tout ce que j'ai entendu de certains groupes maintenant.

Alors, on peut se poser la question, sécuriser notre canton, est-ce qu'on a fait une erreur de calcul, est-ce qu'on a fait une erreur de présentation ou on a fait une dissimulation? Dissimulation, ce serait scandaleux, extraordinairement grave. Je vous rappelle que les

discussions qui ont été menées en 2015 l'ont été dans le cadre d'une bataille très forte en termes politiques et peut-être que certaines précisions n'ont pas été saisies dans toute leur largeur. En tout état de cause, je peux confirmer qu'il n'y a jamais eu aucune dissimulation de notre part, preuve en est que depuis 2008 jusqu'à aujourd'hui, la façon de présenter est similaire, si vous prenez les documents que vous avez reçus, à l'article 5, vous avez le détail, comment sont calculés les coûts globaux, il y a une page avec l'explication totale qui est similaire, avec des chiffres cette fois, à ce qui avait été fait en 2008 et si vous retrouvez le document 2016, également le rapport de synthèse de 2016 prend également les mêmes principes.

Alors, voilà, maintenant on peut encore parler du projet vaudois puisque ça a été évoqué par M. le député Grégory Logean, ce fameux projet qu'on devait prendre en exemple. C'est aussi un ancien projet puisque les relations de travail entre M. Bonvin et l'Etat de Vaud se sont terminées en 2008. Et j'ai simplement ici son homologue vaudois actuel Philippe Hohl qui souligne la bonne, l'excellente collaboration entre nos 2 cantons et qui précise, concernant ce dossier et la présentation de M. Bonvin à la presse, sa position et dit: «M. Bonvin avait une conception des travaux qui n'était ni celle de l'Office fédéral de l'environnement, ni celle de l'Etat de Vaud, ni celle de l'Europe de l'Ouest tout entière, en fait. C'est d'ailleurs pour cela qu'il était parti.» Alors, moi, j'ai pris connaissance de cela, je n'ai pas rencontré M. Bonvin pour en parler, mais toujours est-il que son projet n'a pas été..., il a été examiné mais pas retenu, ce n'est pas la même chose, pas confondre entre pas étudié et pas retenu. Il a été étudié il y a 10 ans mais pas retenu parce qu'il ne représentait ni les aspects techniques ni les aspects juridiques qui permettaient de le retenir.

Voilà, pour les interventions personnelles, je souligne, je crois que le député Urban Furrer a très bien fait l'historique, en refaisant également l'inventaire, les potentiels de dégâts et, bien sûr, des amendements ont été déposés pratiquement par tous les groupes et je me nous réjouis, demain après-midi, de traiter ces amendements et d'en parler en plenum vendredi matin lors du débat.

La députée Sonia Tauss-Cornut pour le groupe PLR, déception, incompréhension par rapport aux plus-values. Les plus-values, je crois qu'on s'est expliqué, je sais que..., non, pas pour les plus-values mais par rapport aux charges pour les entreprises. La plus-value, c'est de nouveau le fameux problème constitutionnel évoqué par mon homologue tout à l'heure, bien détaillé, mais j'ai aussi un petit problème parce que ça ne me permettrait plus non plus de charger quelque commune que ce soit pour l'entretien des routes qui sont aussi des routes cantonales dont nous sommes propriétaires. Enfin, toujours est-il que, pour ma part, nous offrons une plus-value, nous offrons des prestations supplémentaires, ce qui permet de ne pas considérer ça comme de la fiscalité mais comme réellement une plus-value.

Je continue. Renvoi au Conseil d'Etat, moi je trouverais dommage, parce que le Conseil d'Etat ne peut pas reprendre un projet à la base, tel que le demanderait le député Philipp Matthias Bregy pour le Haut-Valais et pour les «noirs», où on dit: mais la confiance en bout mais il faut changer la conception, le financement et les coûts; autrement dit: vous prenez une feuille blanche et vous recommencez. Clairement, si on veut réétudier depuis la base, et je vois que je suis approuvé quand je dis cela par M. le député Albert Pitteloud, donc quand je dis ça, ça veut dire que le projet doit être entièrement repris, et je vous rappelle que si nous voulons toucher, ne serait-ce qu'aux emprises, eh bien!, le projet ne sera plus accepté par Berne. C'est une réponse tout à fait simple que je peux faire *(brouhaha dans la salle)*, c'est une réponse que je peux faire simplement, je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure! Trouver une voie moyenne, laisser tomber la renaturation, voilà, ce sont des éléments qui ont été pris en compte, qui ont été négociés, tentés de négocier pour une part, avec plus ou moins de réponses positives, nous avons entendu les Verts qui, eux, s'insurgent parce qu'ils disent qu'on n'a pas suffisamment appliqué les termes de durabilité. Donc, on est quelque part à un point d'équilibre ou de déséquilibre. Ça veut dire que si on va plus d'un côté ou plus de l'autre côté, eh bien!, le projet ne sera plus réalisable. Aujourd'hui, nous avons réalisé cet équilibre. On parle de répartition des coûts aujourd'hui, on ne parle même pas de coût global. Je pense qu'on devrait s'en tenir à ça: entrée en matière, discuter de ces principes de répartition et puis,

ensuite, suivre pas à pas parce que tous les dossiers vont revenir chez vous à la mise à l'enquête et je vous rappelle que c'est finalement la population qui aura haute main sur ce projet puisque le dossier reviendra chez vous et ensuite il passera à la mise à l'enquête avec les oppositions possibles; donc les crédits d'engagement suivis des oppositions à la mise à l'enquête. Je crois que, plus, on ne pourra pas faire. Mais, si on prend du retard ou si, par hasard, on voulait également faire un référendum, le référendum aurait une conséquence directe: il bloquerait le processus à Berne. Je pense que pour 18 mois, peut-être 24 mois, on pourrait éventuellement continuer, encore que s'il y a référendum et qu'on met également en cause toute la viabilité du projet, je crois qu'à ce moment-là on mettrait vraiment un frein à ce projet. Je vous rappelle qu'à Viège, on avance très fort, on avance très très fort, et une bonne surprise à ce jour à Viège: nous sommes mieux que dans le budget, nous avons 10% d'économies. Alors, voilà, donc d'un autre côté, on a 400 millions de risque et danger de dépassement mais, d'un autre côté, on peut aussi avoir de bonnes surprises, surtout actuellement où le marché est très serré. On est content d'amener du travail en hiver, content d'amener du travail dans les sociétés qui, surtout en hiver, en ont besoin, et je crois que ce sera une manne pour ces 20 ou 30 prochaines années. Mais, ça ce sera certainement l'avenir de mes successeurs.

Monsieur le député (suppl.) Vincent Degen, rôle du Rhône, le marnage, c'est faux, le marnage a été pris en compte, mais il ne va pas laisser inclure le projet de Rhodix dans le dossier, on est en négociation, mais c'est évident que, pour nous, le marnage était une solution que l'on voulait introduire et puis évidemment en l'introduisant éviter de perdre d'autres surfaces agricoles puisqu'on comptait inclure ces surfaces de marnage dans les surfaces prises en compensation. Plus-values écologiques je crois que je l'ai dit. Synergies, ça fonctionne, il y a une véritable vision globale, je l'ai dit, Sion, Martigny, Sierre, pour ne prendre que ces exemples.

Le député Lukas Jäger, de l'ampleur, on en a parlé. Les 30%, il a parlé des 300% à la Furka, effectivement, il y a des exemples, pas forcément à suivre, mais il y a des exemples qui montrent que ce n'est pas si simple de gérer un tel projet sur la durée.

Le député Bruno Clivaz pour le groupe PDCC a fait l'inventaire à peu près complet et également de la modalité de paiement où là aussi il est important peut-être de rappeler qu'il y a des bassins versants pour le Rhône et que si une commune ne touche pas forcément le bord du Rhône, eh bien!, elle participe à l'afflux d'eau dans le Rhône et, à ce titre-là, est également considérée comme partenaire du Rhône. Et je rappelle même celles qui n'auraient pas cela, eh bien!, je pense à la personne qui vient tous les jours travailler à Sion, si elle descend en plaine et que l'autoroute est inondée, eh bien!, elle n'aura plus moyen d'y venir. De la même façon, donc il y a une plus-value je dirai globale. Et puis quelque part, je vous en prie, je crois qu'on ne va pas éliminer la solidarité d'un tel projet. Dans les 3 projets du Rhône, il y a une solidarité; je crois que ce n'est pas aujourd'hui qu'on doit fermer la porte. C'est aussi un signal fort que la population doit envoyer, que les communes même moins concernées doivent envoyer à l'ensemble de la population.

Voilà, il y a encore la députée Muriel Favre-Torelloz, effectivement, mais là également je crois qu'on a fait un peu l'inventaire des dossiers qu'elle a soulevés et je me réjouis également de parler de ces différentes questions lors du traitement des amendements.

Voilà, je ne vais pas être plus long parce que, effectivement, je crois qu'il est bientôt l'heure pour vous d'aller dîner!

Je vous suggère d'entrer en matière et de reprendre le débat avec la commission demain après-midi, le rendez-vous est déjà pris, et puis de se revoir vendredi pour le débat de détail. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir haben Rückweisungsanträge an den Staatsrat von verschiedenen Gruppen. Somit kommen wir zur Abstimmung.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 66 voix / Stimmen

Pour le renvoi / für Rückweisung: 60 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind für Eintreten. Somit kommt die Lesung am Freitagvormittag.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 9 mars 2018*.)

4. Entrée en matière et lecture

Décision concernant l'octroi d'une subvention complémentaire pour les travaux d'aménagement de la Dranse, sur le territoire des communes de Martigny et Martigny-Combe

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung einer Nachsubvention für die Ausbauarbeiten an der Dranse, auf Gebiet der Gemeinden Martigny und Martigny-Combe

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'équipement et des transports

Kommission für Bau und Verkehr

Präsident: Paul Biffiger / Rapporteur: David Crettenand

Discussion sur l'entrée en matière:

Furrer Urban, Grossrat, CSPO

Vorweg, es ist Mittagszeit, und ich spreche zu den beiden Traktanden 4 und 5 der Tagesordnung.

Auch nach der Fertigstellung von Bauwerken gegen Hochwasser, Überschwemmungen, Murgängen Lawinen etc. besteht kein hundertprozentiger Schutz. Die Natur ist immer stärker als alle durch Menschenhand getroffenen Massnahmen. Es kann mehr Wasser abfliessen, als die Verbauungen schlucken können, die Schutzbauten können Versagen oder die Gefährdung kann sich im Laufe der Zeit verschieben oder verändern.

Diese Erkenntnis wurde nachträglich durch aufwendige Studien und Modellversuche bei den Projekten «Ausbauarbeiten Dranse» und «Hochwasserschutz Leytron» festgestellt. Für beide Projekte wurden durch den Grossen Rat Subventionen gesprochen damals zum 25-Millionen-Projekt der Dranse und zum 8-Millionen-Projekt am Hochwasser- und Murgangschutzkonzept Leytron.

Nun muss man nach den Auswertungen der Studien weitere 8,3 Million für die Ausbauarbeiten an der Dranse und 7,3 Millionen für die Schutzmassnahmen der Gemeinde Leytron zwingend nachsubventionieren. Das bedeutet für den Kanton, erneut tief in die Taschen zu greifen, doch beide Projekte werden als wichtige prioritäre Dossiers angesehen und entsprechend erhalten sie auch vom Bund Subventionen.

Wir von der CSPO sind uns der Wichtigkeit von Schutzmassnahmen für Land und Leute bewusst und sind für den Nachsubventionskredit für beide Projekte.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Bender Benoît, député, PDCB

Le groupe PDCB a analysé avec attention ce projet de décision concernant l'octroi de cette subvention complémentaire pour les travaux d'aménagement sur les communes de Martigny et de Martigny-Combe, et je parlerai en même temps de celui de Leytron.

2008-2018: 10 ans.

Je vous pose la question: quel anniversaire fêtons-nous aujourd'hui?

Non, Chers collègues, 2008, c'est l'année de l'acceptation par le Grand Conseil de la subvention de 21'250'000 francs pour les travaux d'aménagement de sécurisation de la Dranse à Martigny. Et 2018, c'est - nous l'espérons - l'année de l'acceptation par le Grand Conseil de la subvention complémentaire cantonale de 7'310'000 francs comprenant la part fédérale.

Entre 2008 et 2018, aucun travail réalisé, à part quelques petits détails.

Non, Mesdames et Messieurs, il ne s'agit pas d'un anniversaire mais de 10 ans d'attente pour les autorités octuduriennes et la population martigneraine touchée par le risque de débordement de la Dranse.

Vous savez parfaitement que la météo n'est plus maîtrisable. Nous en avons eu la preuve encore cet hiver. Et rappelez-vous les inondations de l'année 2000, nous avons évité le pire. Martigny a donc eu de la chance de ne pas connaître des dégâts matériels ou humains durant cette période d'attente depuis 2008.

Chers collègues, ne jouons plus avec la sécurité plus longtemps. Le groupe PDCB vous demande donc d'accepter sans réserve ce projet étudié et bien ficelé.

Nous vous rappelons que les changements de la législation ont provoqué ces modifications du projet et ces travaux complémentaires. Améliorant l'aspect sécuritaire, nous devons donc nous prononcer ce jour sur une augmentation justifiée des devis initiaux. Tout a été analysé et contrôlé dans les moindres détails avec les services cantonaux et la Confédération.

Le groupe PDCB accepte donc sans réserve l'entrée en matière pour cette subvention complémentaire, telle que proposée pour Martigny.

Concernant Leytron, les mêmes conclusions. Par contre, 2,33 millions de travaux ont déjà été réalisés, le solde sera réparti sur les 9 prochaines années. Là aussi, nous parlons de sécurité de la population de Leytron.

Le groupe PDCB propose donc au Parlement, avec les mêmes arguments que pour le dossier de Martigny, d'accepter cette subvention complémentaire.

Je vous remercie de votre attention.

Roduit Emilien, député (suppl.), PLR

Les crues d'octobre 2000 du torrent Saint-Jean et celles de juillet 2006 du Durnand ont constitué le point de départ du projet cité.

Le projet d'aménagement de la Dranse concerne les communes de Martigny et Martigny-Combe, part de la confluence du torrent de Saint-Jean et traverse la commune de Martigny. Selon les cartes de dangers, une partie de la commune de Martigny-Combe se situe en zone de dangers faibles alors que l'activité en sous-sol de ladite commune se situe en zone rouge et pourrait potentiellement causer des dégâts matériels, voire de personnes.

Le 11 novembre 2008, le Grand Conseil s'était prononcé favorablement sur l'octroi d'une subvention de 21'250'000 francs sur la base d'un devis total des travaux de 25 millions, soit un taux de subventionnement de 85%. Les grands principes de cet aménagement et les

principaux ouvrages à réaliser n'ont pas été fondamentalement modifiés depuis l'approbation des plans en 2012. Cependant, les devis des travaux ont été revus à la hausse compte tenu des améliorations apportées au projet. Les coûts pour les travaux d'aménagement selon le nouveau devis s'élèvent alors à 33,6 millions, dépassant ainsi de 8,6 millions le devis présenté au Grand Conseil en 2008.

La sécurité liée au comportement problématique des cours d'eau mérite une attention particulière. Le projet présenté répond aux priorités en la matière et permettra d'éviter des dommages de l'ordre de 100 millions à 400 millions de francs en cas de crues extrêmes. Il s'avère donc particulièrement favorable en termes d'efficacité.

Bien que nous déplorions que le projet ait traîné pendant 10 ans sans grandes avancées et que systématiquement le Grand Conseil doive se prononcer pour des rallonges financières, le groupe PLR est favorable à l'entrée en matière sur la décision concernant l'octroi d'une subvention complémentaire pour les travaux d'aménagement de la Dranse sur les territoires des communes de Martigny et Martigny-Combe.

Je vous remercie de votre attention.

Fellay Serge, député, AdG/LA

Voici un dossier qui, au gré des courants d'oppositions et politiques, a vogué à différentes allures, passant de torrent impétueux à rivière assagie. Je ne vais pas relever les chiffres, ni les adéquations du sujet car le travail de la commission de l'équipement et des transports est des plus explicites et le développement du Conseil d'Etat des plus judicieux. Je vais juste vous dire ma joie de voir ce dossier faire un grand pas en ce jour.

Pour les Martignerains, la Dranse c'est un peu la Venoge de Jean Villars-Gilles, un lieu où l'on aime se promener en se laissant distraire par le ballet aquatique d'un cingle plongeur, en se laissant bercer par le clapotis de l'eau, un lieu propice à la convivialité, aux rencontres.

Mais la Dranse a aussi son côté rebelle. En 2000, la marge sécuritaire n'était que de quelques centimètres pour éviter l'inondation de quartiers malgré des travaux de sécurisation qui dataient des années 1980 et 1990.

Ce dossier me suit depuis mes débuts en politique, dès 2005, en tant que conseiller communal martignerain faisant partie de la commission des travaux publics mais aussi comme ancien chef d'état-major catastrophe de Martigny. A peine en fonction, en 2006, le Durnand, affluent de la Dranse, ayant fait des siennes, nous avons dû évacuer 3'000 personnes. Je vous assure que quand vous avez connu pareille mésaventure, vous mettez de l'énergie afin d'éviter que cela ne se reproduise.

Cette dernière mouture, fruit de plusieurs études sécuritaires et d'aménagements paysagistes, couronnée par une maquette à l'échelle afin de reconstituer les pires scénarios hydrauliques, réconcilie la Dranse rebelle avec la Dranse pacifique et fédératrice. Les citoyens martignerains et comberains vous en seront reconnaissants.

Alors, aujourd'hui, le Parlement a la responsabilité d'accorder une subvention supplémentaire de 7'310'000 francs comprenant la part fédérale, au montant déjà accordé de 21'250'000 francs du 11 novembre 2008. Cela permettra d'avancer avec ce dossier qui a déjà préoccupé 3 présidents de ville et qui durera encore une dizaine d'années.

Alors, merci à la commission de l'équipement et des transports pour ce vote unanime en faveur de ce subside et, même si mon intervention avait une touche très personnelle, je parle au nom du groupe AdG/LA qui accepte aussi unanimement la subvention complémentaire pour les travaux d'aménagement de la Dranse à Martigny.

Merci de votre écoute

Fournier Jérôme, député (suppl.), Les Verts

Les travaux supplémentaires à l'origine du dépassement du budget présenté au Grand Conseil en 2008 résultent de nouvelles investigations et expertises qui prennent en compte les connaissances les plus récentes dans le domaine de la protection contre les crues ainsi que les nouvelles recommandations de l'OFEV. Ils permettent donc d'améliorer l'aspect sécuritaire du projet, ce qui ne peut être que positif. Tout doit être mis en œuvre pour limiter au maximum les risques de débordement de la Dranse en cas de fortes crues dans un secteur aussi densément habité. Rappelons, en passant, qu'une telle catastrophe occasionnerait des coûts 5 fois plus élevés que le montant total des investissements.

Les Verts approuvent donc la décision de l'octroi de cette subvention complémentaire et acceptent également les propositions de modification mineures de forme apportées par la commission.

Merci de votre attention.

Pellouchoud François, député, UDC

Je m'exprime ici pour les 2 objets, à savoir la subvention complémentaire pour la Dranse et la subvention complémentaire contre les crues sur la commune de Leytron.

Dans les 2 décisions du jour, le département a bien présenté les projets et a bien expliqué le pourquoi du comment de ces dépassements. Dans les explications données en son temps, on voit clairement qu'ici, c'est clair, les honoraires des bureaux d'ingénieurs et architectes, de même que le montant pour les expropriations sont inclus. Les projets ont évolué et ils prennent en compte les demandes d'adaptation qui ont conduit à ces améliorations importantes des projets. On parle ici de l'augmentation de 8,6 millions pour la Dranse, soit 34,4% de plus et, pour Leytron, de 1,385 million, soit 20,37% de plus; en tout près de 10 millions pour ces 2 projets, 10 millions sur 2 projets qui totalisent 31,8 millions.

Les 10 millions de crédits supplémentaires ne sont pas le fruit de l'augmentation du coût de la vie, ni de l'achat de marchandises. En 10 ans, cette augmentation avoisine tout au plus 10%.

Notre groupe est certain que les projets initiaux soumis à ce Parlement étaient bons et assuraient la sécurité des personnes et des choses. De toujours faire et vouloir mieux, c'est bien mais il faut être raisonnable, aller à l'essentiel, être pragmatique, sans fioriture et avoir le souci de faire le mieux avec peu. Mais, c'est trop facile quand c'est des administrations qui paient. La protection de l'environnement, certains services de la Confédération émettent des recommandations et, nous, on les met à exécution, et le Parlement dira de toute façon oui aux crédits supplémentaires. Après 13 ans dans ce Parlement, nous n'avons jamais dit non à un crédit. On trouve des excuses, chaque région doit dire que, pour elle, c'est nécessaire, c'est sécuritaire, on en a besoin, on pose 2 ou 3 questions mais, en finalité, on accorde toujours le crédit. Allez voir une banque pour de tels dépassements, vous connaissez déjà la réponse.

A l'heure où l'on diminue les montants pour les subventions aux dépenses familiales, à l'heure où on n'arrive plus à entretenir nos routes et tout en étant persuadés qu'avec les projets initiaux et les montants accordés en son temps que nous pouvions apporter la sécurité nécessaire, notre groupe n'est pas favorable à ces 2 demandes de crédits supplémentaires.

Merci.

Meichtry Benno, Grossrat, CVPO

2008 hat der Grosse Rat Ja gesagt zu einem Projekt von 24 Millionen und knapp 10 Jahre später kommt nun die Anfrage für Nachsubventionen von 8,6 Millionen Franken. Da stellt sich für uns schon auch die Frage: Ja wer hat dieses Projekt geplant? Wie war auch die kritische Begleitung vom Kanton, dass Projekte um einen Drittel plötzlich teurer werden?

Wir von der CVPO sind klar dafür, dass diese beiden Projekte bei der Dranse als auch bei Leytron durchgeführt werden können. Wir wünschen uns aber, und wir verlangen auch,

dass von Seiten auch vom Kanton und von Seiten von all jenen, die planen, bitte mehr Sorgfältigkeit geübt wird. Es geht ja nicht an, dass Projekte eingereicht werden, die klar unterdotiert werden, die klar zu wenig hoch budgetiert werden und dass man ständig immer wieder über Nachsubventionen abstimmen muss.

Danke schön.

Schafeitel Fabien, député, PDCC

Je m'exprimerai sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour.

Le groupe PDCC s'est penché sur la décision d'octroi d'une subvention complémentaire pour les travaux d'aménagement de la Dranse à Martigny, ainsi que les travaux de protection contre les crues sur le territoire de la commune de Leytron.

En ce qui concerne Martigny, en citant les travaux de manière non exhaustive, nous pouvons citer la pose d'un barrage filtrant, la stabilisation du lit en aval dudit barrage, la diversification de ce lit ainsi que des garde-corps, le rehaussement et la rénovation déjà faite du pont de la Batiaz, ansi que l'élargissement du lit en zone agricole.

A Leytron, nous pouvons souligner la déviation des laves torrentielles dans le secteur Chaudanne, la réfection et l'étanchéification du lit, la remise à ciel ouvert des cours d'eau sur les secteurs concernés de Chaudanne, Montagnon, Epène, Seya et Billonaire.

Ces 2 projets ont pris une petite décennie de retard qui demandera un léger éclaircissement.

Au niveau des coûts, le dépassement annoncé sur ces 2 projets qui proposent des améliorations semble être totalement légitime de ce point de vue.

Il convient de rappeler que la part variable de la Confédération pour ce type de projet pourrait être de 55 à 60% de la part cantonale de 85% - n'étant pas très doué en maths, je ne vais pas faire tout le calcul de pourcentage.

Ces projets étant nécessaires pour la sécurisation des biens et des personnes, le groupe PDCC y adhère pleinement.

De manière finale, en espérant que la route de Montagnon tienne enfin, je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Biffiger Paul, Grossrat, SVPO, Präsident der Kommission für Bau und Verkehr (KBV)

Die Kommission für Bau und Verkehr hat am Dienstag, 9. Januar getagt und dieses Geschäft beraten, und zwar zum Beschluss betreffend die Gewährung einer Nachsubvention für die Ausbauarbeiten an der Dranse, auf dem Gebiet der Gemeinden Martigny und Martigny-Combe.

Das Hochwasser im Oktober 2000 sowie die Studien der im Jahr 2001 realisierten Gefahrenkarten haben aufgezeigt, dass für die Gemeinden Martigny und Martigny-Combe ein unannehmbarer Schutzmangel herrscht. Das Projekt gelangte im März 2008 zur Auflage und die Pläne wurden im April 2012 genehmigt. In seinen Grundzügen hat sich das Ausbauprojekt der Dranse seit der Plangenehmigung 2012 nicht verändert. Der Kostenvoranschlag für die Arbeiten musste aber unter Berücksichtigung von Verbesserungen und für zeitintensive Untersuchungen überarbeitet werden und infolgedessen musste das Gesamtbudget erhöht werden.

Die Gesamtkosten für die Ausbauarbeiten belaufen sich auf 33,6 Millionen Franken. Damit wird der dem Grossen Rat im November 2008 unterbreitete Kostenvoranschlag von 25 Millionen um sage und schreibe 8,6 Millionen Franken überschritten. Die Abweichung ist insbesondere auf verschiedene Verbesserungen des Projekts zwischen der öffentlichen Auflage und dem Abschluss der Zusatzuntersuchungen sowie auf die Berücksichtigung der Empfehlungen des BAFU zurückzuführen.

Somit wird dem Projekt eine Nachsubventionierung von 7,31 Millionen Franken gewährt, wodurch die im November 2008 beschlossene Beteiligung von 21,25 Millionen Franken neu auf eine maximale Gesamtbeteiligung von 28,6 Millionen Franken erhöht wird.

Gemäss EconoME (dem Programm des Bundes) beläuft sich das Verhältnis Kosten/Effizienz des vorliegenden Projekts auf 5. Das heisst, dass sich die Investitionen gegenüber den potenziellen Schäden fünfmal lohnt.

Der Bund und der Kanton Wallis unterstützen die Ausbauarbeiten der Dranse mit Subventionen von 85% der Gesamtkosten.

Der Beschlussentwurf betreffend der Gewährung einer Nachsubvention für die Ausbauarbeiten an der Dranse, auf dem Gebiet der Gemeinden Martigny und Martigny-Combe wird von den Kommissionsmitgliedern einstimmig angenommen.

Ich möchte mich bei Herrn Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt, bei Herrn Olivier Guex, Chef der Dienststelle für Wald, Flussbau und Landwirtschaft, bedanken. Für die ausgezeichnete Mitarbeit in der Kommission möchte ich mich bei allen Mitgliedern der Kommission bedanken und vor allem auch bei dem Parlamentsdienst, bei Frau Janique Luyet.

Danke.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Peut-être simplement pour remercier, remercier le président de la commission et les membres de la commission qui ont fait un très bon travail sur ce dossier et sur les 2 dossiers.

Je ne vais peut-être pas rentrer dans les détails, je crois que tout a été dit.

Le premier problème effectivement: 10 ans d'attente, mais disons d'abord, on n'a pas précisé cela, mais il y a eu de nombreuses oppositions qui ont bloqué le projet, ça provoque bien sûr du temps mais également du temps et des surcoûts.

Parallèlement, comme l'a précisé le président de la commission, il y a toute une série d'améliorations, on a fait des simulations, on a créé une maquette permettant de mieux comprendre le fonctionnement et, ensuite, on a construit, et ça c'est un élément important, un barrage à alluvions qui n'était pas initialement prévu. Je crois qu'il faut le souligner dans les dépassements des montants. Je crois que ce n'est pas un plaisir, un jeu auquel s'adonnent, ni le département ni le service à vouloir à tout prix faire augmenter les prix en ajoutant des couches aux travaux prévus. On essaie simplement de faire au mieux et quand, en plus, on a un arrêt parce qu'on ne peut pas progresser pour différentes raisons, eh bien!, on cherche des solutions qui soient les plus adaptées. On ne peut pas remettre en cause les éléments sécuritaires qui ont été retenus ici et les éléments complémentaires également à Leytron où on a également fait un clin d'œil, je dirai à l'environnement en remettant à ciel ouvert 2 cours d'eau. Ce sont également des demandes de la part de l'OFEV qui, je le rappelle, cofinance de manière très très large ces travaux. Donc, de temps en temps, il est aussi de bon ton de tenir compte de ce qu'il nous dit et de ce qu'il nous demande.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de soutenir ces 2 projets.

Il y a encore quelques personnes, je pense, qui vont s'exprimer sur le projet de Leytron. Pour ma part, vous avez vu les rapports et, après avoir entendu les intervenants, je crois qu'il n'y a pas grand-chose à y ajouter, et je vous remercie de les soutenir.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Eintreten ist bestritten.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 105 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 16 voix / Stimmen

(0 abstentions / Enthaltungen)

Sie sind für Eintreten.

Wir kommen zur Lesung.

Base de travail:

Nouveau texte de la commission

Arbeitsgrundlage:

Neuer Text der Kommission

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 9, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 105 voix contre 15, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 5 mars 2018.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Der Präsident

Ich frage Sie an: Wollen wir das Traktandum 5 auch noch schnell erledigen (Leytron) oder wollen Sie in die Pause?

Keine Widersprüche, somit machen wir das Traktandum 5 auch noch.

5. Entrée en matière et lecture

Décision concernant l'octroi d'une subvention complémentaire pour les travaux de protection contre les crues sur le territoire de la commune de Leytron

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung einer Nachsubvention für die Hochwasserschutzmassnahmen auf dem Gebiet der Gemeinde Leytron

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'équipement et des transports

Kommission für Bau und Verkehr

Präsident: Paul Biffiger / Rapporteur: David Crettenand

Discussion sur l'entrée en matière:

Der Präsident
Die meisten haben bereits zu dem Traktandum 5 gesprochen.
Das Wort hat Bernd Kalbermatten - aber halten Sie sich kurz, wir haben Hunger...

Kalbermatten Bernd, Grossrat (Suppl.), CVPO
Ich habe etwas vorbereitet, effektiv kurz.
Aufgrund des dicht gedrängten Programms sowie dem einstimmigen Beschluss verzichte ich jedoch gerne auf weitere Ausführungen.
Wir schliessen uns dem Beschluss der Kommission an.
Besten Dank und *en Güete*!

Der Präsident
Sehr gut, danke schön!

Ramuz Joseph, député (suppl.), PLR
Je vais aussi être bref étant donné que tous les différents partis ont déjà pris position.
Donc, le groupe PLR a pris connaissance du projet et, au vu des aspects sécuritaires de ces travaux, il vous propose de suivre la décision de la commission et de soutenir cet octroi de subvention complémentaire. Merci.

La discussion est close.

Der Präsident
Danke Herr Grossrat.
Möchte der Präsident der Kommission noch etwas sagen? Nein.
Der Staatsrat? Auch nicht.
Eintreten ist bestritten, wir kommen zur Abstimmung.

Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)
Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 104 voix / Stimmen
Contre / dagegen: 16 voix / Stimmen
(0 abstention / Enthaltungen)
Sie haben dem Eintreten zugestimmt.

Wir kommen zur Lesung.
Base de travail:
Nouveau texte de la commission
Arbeitsgrundlage:
Neuer Text der Kommission

Titre et considérants, adoptés.
Articles 1 à 9, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.
Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 104 voix contre 16, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 5 mars 2018.

Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)

Der Präsident
Ich danke für die speditive Arbeit.
Wir fahren weiter heute Nachmittag um 14 Uhr 30.
Für die Grossratssuppe am Freitag können Sie sich noch anmelden. Danke.

La séance est levée à 13 heures.

Séance de relevée du lundi 5 mars 2018

Présidence: Diego Wellig, Grossrat, CSPO.

Ouverture de la séance: 14 h 30.

Ordre du jour

Traitements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Behandlungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

1. Postulat Célestin Taramarcaz (suppl.), AdG/LA, Serge Métrailler, PDCC, Régine Pralong (suppl.), PLR, et Raymond Borgeat, AdG/LA: Création d'un fonds pour la sauvegarde du patrimoine (09.09.2016) **5.0238**

Postulat Célestin Taramarcaz (Suppl.), AdG/LA, Serge Métrailler, PDCC, Régine Pralong (Suppl.), PLR, und Raymond Borgeat, AdG/LA: Schaffung eines Heimatschutzfonds (09.09.2016) **5.0238**

2. Postulat Reinhold Schnyder, AdG/LA: Pour une liaison ferroviaire directe entre Sion et Berne (16.12.2016) **5.0256**

Postulat Reinhold Schnyder, AdG/LA: Eine direkte Bahnverbindung zwischen Sion und Bern (16.12.2016) **5.0256**

3. Interpellation UDC, par Blaise Melly et Grégory Logean: Arrêt du Tribunal Fédéral 4A_60/2017 (12.09.2017) **5.0281**

Interpellation UDC, durch Blaise Melly und Grégory Logean: Bundesgerichtsurteil 4A_60/2017 (12.09.2017) **5.0281**

4. Interpellation Bastian Collet (suppl.), AdG/LA: Pollution au mercure: quels risques réels? (12.09.2017) **5.0282**

Interpellation Bastian Collet (Suppl.), AdG/LA: Quecksilberverschmutzung: Welche Risiken bestehen tatsächlich? (12.09.2017) **5.0282**

5. Interpellation Julien Délèze, AdG/LA, et Gaël Bourgeois, AdG/LA: Renégociation des concessions des lignes régionales de bus: quelles assurances peut donner le Gouvernement? (12.09.2017) **5.0283**

Interpellation Julien Délèze, AdG/LA, und Gaël Bourgeois, AdG/LA: Neuaushandlung der Konzessionen für die regionalen Buslinien: Welche Sicherheiten kann die Regierung geben? (12.09.2017) **5.0283**

6. Interpellation CSPO, par Cornelius Imboden (suppl.): Réintroduction des bisons d'Europe en Suisse romande (15.09.2017) **5.0288**

Interpellation CSPO, durch Cornelius Imboden (Suppl.): Auswilderung von Wisenten in der Westschweiz (15.09.2017) **5.0288**

7. Interpellation Serge Fellay, AdG/LA, Fabienne Moret-Roth (suppl.), PDCB, et Gaël Bourgeois, AdG/LA: Concept incendie «feu de forêt» 2013 (15.09.2017) **5.0289**

Interpellation Serge Fellay, AdG/LA, Fabienne Moret-Roth (Suppl.), PDCB, und Gaël Bourgeois, AdG/LA: Waldbrandbekämpfungskonzept 2013 (15.09.2017) **5.0289**

Développements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Entwicklungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

8. Postulat Jérémy Savioz, Les Verts, Julien Monod (suppl.), PLR, Robert Métrailler, AdG/LA, et Ismaël Perrin, PDCB: Stop au suremballage des produits (12.09.2017) **5.0284**

Postulat Jérémy Savioz, Les Verts, Julien Monod (Suppl.), PLR, Robert Métrailler, AdG/LA, und Ismaël Perrin, PDCB: Stopp der Verpackungswut (12.09.2017) **5.0284**

9. Postulat CVPO, par David Volken (suppl.) et Dominic Eggel: Ne pas attendre qu'il soit trop tard (13.09.2017) **5.0285**

Postulat CVPO, durch David Volken (Suppl.) und Dominic Eggel: Nicht warten bis es zu spät ist (13.09.2017) **5.0285**

10. Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Laurent Rey, PDCB, David Crettenand, PLR, et Emmanuel Chassot, PDCC: Pour un entretien des talus de routes cantonales bénéfique aux finances et à la biodiversité (13.09.2017) **5.0286**

Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Laurent Rey, PDCB, David Crettenand, PLR, und Emmanuel Chassot, PDCC: Für einen Unterhalt der Strassenböschungen, der sowohl die Finanzen als auch die Biodiversität schont (13.09.2017) **5.0286**

11. Postulat AdG/LA, par Werner Jordan, Gina-Maria Schmidhalter (Suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen et Jennifer Näpfli (suppl.): La dioxine est-elle plus saine que le mercure? (15.09.2017) **5.0287**

Postulat AdG/LA, durch Werner Jordan, Gina-Maria Schmidhalter (Suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen und Jennifer Näpfli (Suppl.): Ist Dioxin gesünder als Quecksilber? (15.09.2017) **5.0287**

Traitements: Présidence

Behandlungen: Präsidium

12. Motion Reinhold Schnyder, AdG/LA, et Christophe Claivaz, PLR: Davantage de transparence concernant les décisions des tribunaux (17.02.2017) **6.0074**

Motion Reinhold Schnyder, AdG/LA, und Christophe Claivaz, PLR: Mehr Transparenz zu Entscheiden der Gerichte (17.02.2017) **6.0074**

13. Interpellation CVPO, par Philipp Matthias Bregy et Manfred Schmid: Combien coûte le changement de désignation/la nouvelle répartition des départements? (12.09.2017) **6.0083**

Interpellation CVPO, durch Philipp Matthias Bregy und Manfred Schmid: Was kostet die Neubenennung / Neuverteilung der Departemente (12.09.2017) **6.0083**

14. Lecture

Décision concernant l'adoption du plan directeur cantonal *(1ère partie)*

Lesung

Beschluss betreffend die Genehmigung des kantonalen Richtplans *(1. Teil)*

Der Präsident

Guten Nachmittag!

Ich hoffe, Sie haben wohl gespeist.

Traitements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Behandlungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

1. Postulat Célestin Taramarcaz (suppl.), AdG/LA, Serge Métrailler, PDCC, Régine Pralong (suppl.), PLR, et Raymond Borgeat, AdG/LA: Création d'un fonds pour la sauvegarde du patrimoine (09.09.2016) **5.0238**

Postulat Célestin Taramarcaz (Suppl.), AdG/LA, Serge Métrailler, PDCC, Régine Pralong (Suppl.), PLR, und Raymond Borgeat, AdG/LA: Schaffung eines Heimatschutzfonds (09.09.2016) **5.0238**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (11.05.2017)

Entwicklung (11.05.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Die Antwort vom Staatsrat ist ein Ja.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit wird das Postulat an den Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

2. Postulat Reinhold Schnyder, AdG/LA: Pour une liaison ferroviaire directe entre Sion et Berne (16.12.2016) **5.0256**

Postulat Reinhold Schnyder, AdG/LA: Eine direkte Bahnverbindung zwischen Sion und Bern (16.12.2016) **5.0256**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (11.05.2017)

Entwicklung (11.05.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Schnyder Michel, Grossrat, CSPO

Wie wir alle in der Antwort der Dienststelle lesen konnten, gab es schon mehrere Vorschläge in dieser Richtung an die Fahrplankommission.

Um diesem Vorschlag gerecht zu werden, müssten die Zugskompositionen in Visp ab- beziehungsweise angekoppelt werden, was ein zusätzliches Manöver auf dem Bahnhof Visp verlangt. Diese Manöver brauchen zusätzliche Lokführer, Lokomotiven und vor allem mehr Zeit. Zeit, in der das Geleise für den restlichen Verkehr blockiert ist. Daraus resultieren längere Wartezeiten, höhere Kosten und vielleicht sogar weniger Frequenzen im Wallis.

Hinzu kommt das Einsteigen: Einsteigen in der ersten Hälfte, in der zweiten Hälfte, an der Zugspitze oder am Ende - je nachdem wohin man reisen will. Das klingt zu kompliziert. Wir sind der Meinung, dass ein Geleisewechsel einfacher zu händeln ist, sowieso nachdem ein Perronwechsel jetzt schon an den Wochenenden nicht nötig ist. Es zeigt, dass die SBB bemüht ist, auch an den Werktagen auf einen Perronwechsel zu verzichten.

Aus diesen Gründen bekämpfen wir dieses Postulat.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Sie müssen es nicht bekämpfen, da der Autor das Postulat mit der Antwort vom Staatsrat akzeptiert; es wurde abgelehnt.

(...)

Also Sie bekämpfen die Antwort vom Staatsrat, dass der Staatsrat es ablehnt? Nein, gut!

Es braucht gerade ein paar Minuten, bis wir wieder in die Gänge kommen...

3. Interpellation UDC, par Blaise Melly et Grégory Logean: Arrêt du Tribunal fédéral 4A_60/2017 (12.09.2017) **5.0281**

Interpellation UDC, durch Blaise Melly und Grégory Logean: Bundesgerichtsurteil 4A_60/2017 (12.09.2017) **5.0281**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Blaise, député, UDC

Avec le député Grégory Logean, nous avions déposé cette interpellation en demandant l'urgence au mois de septembre. L'urgence avait été refusée par le Bureau qui ne voyait pas la nécessité d'une réaction.

Cette interpellation pose 3 questions Conseil d'Etat:

Premièrement, nous demandions si les procédures avaient été lancées contre les entreprises qui sont, semble-t-il, à l'origine des dégâts causés par les inondations de Pramont.

Nous savons aujourd'hui que de telles procédures ont été lancées le 6 décembre 2017, soit le jour même où Albert Pitteloud et moi-même tenions une conférence de presse pour alerter les médias. Cette question a donc aujourd'hui une réponse mais la nécessité d'action était bel et bien présente. Et nous trouvons regrettable qu'il faille passer par le quatrième pouvoir pour que le Conseil d'Etat passe à l'action.

Notre deuxième question concerne la constitutionnalité du projet de loi sur le financement de la troisième correction du Rhône.

Je vous ai fait part ce matin de ce problème juridique. La balle est maintenant dans votre camp, Mes chers collègues, puisque, vendredi, vous allez décider d'accepter ou de refuser cette loi. Je vous demande d'accorder l'attention nécessaire à cet aspect de la décision.

Ces 2 premières questions ayant été traitées, seule la troisième justifie le maintien de cette interpellation aujourd'hui. La voici: quel est le statut actuel de la plainte pénale déposée en 2015 contre la Lonza pour la pollution au dioxane?

Dans le Nouvelliste du 28 août 2015, nous apprenions par Cédric Arnold que le canton avait déposé une plainte pénale contre la Lonza pour pollution au dioxane. Ce même Cédric Arnold déclarait: «Il s'agit d'un solvant industriel utilisé en très grande quantité par la Lonza; une partie de ce solvant peut se trouver dans les eaux usées. Nous avons, dès lors, exigé que la Lonza réduise ses rejets en dioxane à la sortie de la STEP de Viège. Depuis, ces rejets ont fortement diminué.»

Tout en gardant cette citation en mémoire, je vais vous lire un extrait de la décision du Tribunal fédéral prise en juin 2017: «Dans des arrêts anciens, l'autorité de céans a jugé que la collectivité publique, comme propriétaire du sol sur lequel elle a établi une canalisation, répond des pollutions causées par des tiers autorisés à se relier à la canalisation et exerçant le droit d'usage qui leur a été concédé.»

Ces 2 citations mises en parallèle donnent l'impression que la plainte pénale pourrait se transformer en boomerang. Le canton savait que la Lonza déversait du dioxane dans le Rhône. Pendant des décennies, ce dioxane se retrouvait dans le lac Léman mais pas dans la nappe phréatique, jusqu'au moment où les élargissements du Rhône ont été réalisés dans la région de Viège. Ces élargissements ont provoqué, cela est documenté, une remontée de la nappe phréatique due à la connexion de celle-ci avec le Rhône. Et, dès ce moment, le dioxane

s'est retrouvé dans la nappe et c'est à ce moment que le canton a déposé plainte contre la Lonza.

Nous vous demandons donc, Monsieur le conseiller d'Etat, quel est le statut actuel de la plainte pénale déposée en 2015 contre la Lonza pour la pollution au dioxane. Est-ce que la lenteur de la procédure s'explique par le fait que Cédric Arnold travaille maintenant pour l'entreprise visée par cette plainte? Au vu de la jurisprudence évoquée dans l'arrêt du Tribunal fédéral, la responsabilité de l'Etat n'est-elle pas engagée dans la mesure où le canton a permis à la Lonza de déverser le dioxane qui s'est retrouvé dans le Rhône?

Je vous remercie d'informer le Grand Conseil et, plus généralement, la population à ce sujet.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Je crois que le député Blaise Melly a parlé déjà assez largement du thème. Je pense que je vais quand même vous donner une réponse..., vous avez tous reçu cette réponse, je vais quand même vous en donner lecture puisque, finalement, je crois que ça répond largement à ses questions, en dehors du fait que nous n'avons pas reçu particulièrement de réponse du ministère public à ce jour et que je conteste alors avec toute l'énergie la suspicion qui est annoncée aujourd'hui de connivence entre notre ancien collaborateur Cédric Arnold et qui que ce soit. Je crois que même si vous dites que c'est une question, c'est lancer des affirmations ou des demi-affirmations qui ne sont en tout cas pas à l'honneur de celui qui les profère.

Contrairement au Tribunal de district et au Tribunal cantonal, le Tribunal fédéral a conclu qu'en tant que propriétaire du Rhône, l'Etat du Valais est responsable des dégâts causés aux tiers par les entreprises bénéficiaires d'une autorisation d'extraction, indépendamment de toute faute de l'Etat, c'est une responsabilité causale. L'Etat peut ensuite décider d'ouvrir action contre les entreprises actives sur le site et réclamer le montant complet des dégâts, tant aux digues qu'aux récoltes. A cet effet, l'Etat a réservé ses droits à l'égard des 2 entreprises concernées; des renonciations à invoquer la prescription ont été signées et un commandement de payer envoyé, ce qui implique que la prescription de l'action ne peut dès lors plus être invoquée par les parties. Dite action n'a pas été intentée avant le verdict définitif de la procédure l'opposant à M. Pitteloud. Le canton a ouvert action de droit public, comme dit, le 6 décembre 2017 contre les 2 entreprises. Le montant auquel l'Etat a été condamné dans le cadre de l'affaire a été ajouté aux conclusions du mémoire d'ouverture d'action afin de faire supporter aux responsables supposés la totalité du montant correspondant au dommage causé par leur activité.

Ensuite, quel est le statut actuel de la plainte pénale déposée en 2015 contre la Lonza pour la pollution au dioxane?

Il y a lieu de préciser que la plainte pénale a été déposée par le canton en 2014 et non pas contre la Lonza mais contre X.

Cette affaire a été portée devant le ministère public. Des conclusions hâtives concernant l'issue de la procédure ne sauraient, par conséquent, être prises. Le Service de l'environnement est responsable du suivi de la qualité des eaux de surface ainsi que des autocontrôles des rejets d'eaux usées dans les eaux. La Lonza AG était en possession d'une autorisation de rejet délivrée par le département conformément aux exigences légales des articles 6 et 7 de la LEaux. Le service est également responsable des enquêtes sur les atteintes nuisibles portées aux eaux (art. 4 al. 2 LcEaux) et de l'information et du conseil des autorités cantonales et communales.

Le 1,4-dioxane est une substance qui peut contaminer l'eau et qui a été introduite directement ou indirectement dans les eaux. Une autorisation de rejet de 1,4-dioxane n'a jamais été accordée à la Lonza par l'Etat avant la détection de la pollution dans le Rhône et dans les eaux souterraines.

Les industries doivent limiter à la source les émissions de polluants pour réduire au maximum les rejets de substances problématiques pour l'environnement. Les entreprises industrielles doivent appliquer le principe de précaution afin d'éviter les effets néfastes des rejets polluants dans les eaux.

Il était et il est de la responsabilité et du devoir de Lonza AG d'informer le Service de l'environnement afin de déterminer les valeurs limites applicables pour le 1,4-dioxane. En appliquant le devoir de prudence et le principe de précaution, les entreprises industrielles sont tenues d'informer l'autorité des polluants rejetés dans les eaux. Conformément à l'autorisation délivrée à l'entreprise, celle-ci aurait dû informer l'autorité compétente du rejet de ce polluant non annoncé. Elle aurait dû prendre toutes les mesures répondant à l'état de la technique permettant ainsi d'éviter une contamination des eaux.

L'entreprise n'a pas respecté son devoir ainsi que son obligation d'annoncer. Par contre, le Service de l'environnement a agi au moment où il a eu connaissance de cette pollution.

Question 3: Suite à cet arrêt de la plus haute instance judiciaire suisse, comment le Conseil d'Etat envisage-t-il le financement de la 3e correction du Rhône?

Cet arrêt n'a pas d'incidence sur le financement de la 3e correction du Rhône. Pour les travaux liés à R3, le canton engage pleinement sa responsabilité en tant que propriétaire et maître d'ouvrage. L'arrêt du Tribunal fédéral concerne donc uniquement les autorisations d'extraction délivrées à des entreprises et non les travaux de la 3e correction du Rhône.

4. Interpellation Bastian Collet (suppl.), AdG/LA: Pollution au mercure: quels risques réels? (12.09.2017) **5.0282**

Interpellation Bastian Collet (Suppl.), AdG/LA: Quecksilberverschmutzung: Welche Risiken bestehen tatsächlich? (12.09.2017) **5.0282**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

C'est une interpellation qui soulève toute une série de questions. On a essayé de regrouper les réponses selon les différents thèmes.

Tout d'abord, en fonction de la publication du rapport historique et de la transparence, le 11 décembre 2017, en marge de l'annonce de l'accord sur les coûts, le Service de l'environnement a complété sur son site Internet la liste des documents à disposition du public en lien avec la pollution des sols au mercure dans le Haut-Valais en y ajoutant le rapport d'investigation historique et celui issu de l'instruction menée par mon département. Désormais, depuis cette date, l'ensemble des documents mercure en possession de mon département sont rendus accessibles au public.

De ce fait, lorsque le 12 février 2018, des journalistes et la presse ont demandé des précisions sur le fameux rapport historique, les collaborateurs du département ont invité les journalistes à venir consulter l'ensemble des dossiers historiques, dont le rapport de synthèse nommé *Sachverhalt*, qui est le résultat d'une instruction administrative qui a servi de base pour nos négociations avec la Lonza. C'est un travail de 3 ans qui a été fait à l'interne du département. Ce rapport est d'ailleurs disponible actuellement sur le site de l'Etat.

On voulait montrer la transparence, je crois, c'est fait. On en veut pour preuve, on devrait apprécier que pour notre satisfaction qu'on cite les sources en disant que c'est nous qui avions quand même informé la presse et donné l'ensemble des documents permettant de rédiger ces articles.

Héritage du passé

En 1976, sur intervention du Service de l'environnement, Lonza mettait en service une STEP ainsi que divers services techniques d'optimisation pour récupérer le mercure au niveau des installations de production. Cela faisait suite - pour la petite histoire - à la découverte de mercure dans le Rhône, on a remonté depuis le Léman le Rhône pour savoir d'où ça venait; quand on a déterminé que ça venait de la Lonza, on a interdit de continuer de mettre du mercure dans le Grossgrundkanal et on a exigé qu'ils fassent une STEP. A partir de là, on peut dire qu'il y a eu une diminution rapide et drastique des rejets de mercure particulièrement dans les eaux du canal puisque, en tout cas là, il n'y avait plus de mercure. La pollution des sédiments du Rhône entre Viège et le Léman avait fait l'objet de campagnes de mesures entre 1971 et 1990. Suite au constat de la baisse drastique des teneurs en mercure, ces campagnes ont ensuite été abandonnées.

Le SEN (Service de l'environnement) a, cependant, continué à contrôler la concentration en mercure dans les eaux du Rhône à la Porte-du-Scex. En ce qui concerne les sols vaudois, nous n'avons pas connaissance d'étendues touchées par la pollution du mercure qui concerne la région du Haut-Valais.

Responsabilité et financement

Selon l'article 32d alinéas 1 et 2 de la loi sur la protection de l'environnement, le canton doit appliquer le principe du pollueur-payeur. Celui qui est à l'origine de mesures nécessaires assume en premier lieu les frais d'investigation, de surveillance, d'assainissement des sites pollués causés par son comportement. Il faut prendre en considération en tant que pollueur potentiel, au sens de la LPE, celui qui, par son comportement, cause directement la pollution au mercure d'un site qui doit être assaini selon des critères purement objectifs ou qui a directement contribué à sa création. Les détenteurs d'une parcelle polluée appartiennent aussi au cercle des perturbateurs en raison simplement de leur maîtrise sur la chose. Dans le cas du mercure, les recherches nécessaires pour établir l'état de fait, respectivement pour identifier les perturbateurs, leurs responsabilités respectives ainsi que leur quote-part aux coûts ont été menées. Il n'en demeure pas moins qu'en dehors du rôle avéré de Lonza quant à l'origine de la pollution, déversement du mercure dans le canal, il est toujours difficile d'établir avec certitude le rôle au quotidien de chacun, de chaque individu ou société ayant agi dans la distribution, l'élargissement de cette pollution, cela sur une période de près de 50 ans. Dans l'hypothèse d'une répartition des coûts fondée sur une doctrine juridique, il est raisonnable de considérer que des dizaines de millions de francs auraient pu être déclarés comme défaillants, à savoir qu'ils n'auraient pas été attribués à une personne physique ou morale solvable et, dans de tels cas, les coûts de défaillance sont à la charge des collectivités publiques (communes, canton). Par ailleurs toujours selon la jurisprudence, la part pouvant être attribuée aux détenteurs de parcelles faisant l'objet d'un assainissement est en général comprise entre 10 et 20%.

Fort de ce constat, le Conseil d'Etat a privilégié la recherche d'un accord avec Lonza AG, les Routes nationales et les communes concernées. Il ressort de l'accord finalement obtenu que Lonza AG prend la très grande partie des coûts à sa charge dans les zones habitées et agricoles.

En ce qui concerne l'héritage industriel de BASF et Syngenta, ces derniers ont entièrement financé les assainissements du Pont-Rouge, de l'Etang de la STEP et de la Meunière/Canal des Mangettes pour un montant total de 150 millions de francs.

Le Conseil d'Etat rejette fermement les allégations selon lesquelles certaines entreprises pourraient bénéficier d'un traitement de faveur des services cantonaux.

Cadastre

Le cadastre cantonal des sites pollués a été établi par le Service de l'environnement entre 2002 et 2004 en appliquant les prescriptions fédérales et avec l'aide des mandataires externes. Le travail de recensement et d'évaluation préliminaire s'est fondé sur les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement et sur les données disponibles.

Lors de l'élaboration du cadastre, la problématique des cours d'eau utilisé pour l'évacuation des eaux usées (Grossgrundkanal entre Viège et Niedergesteln, canal de la Balmaz à Evionnaz et la Meunière à Monthey) n'était pas prise en compte et la pollution des sols entre Viège et Niedergesteln n'était à ce moment-là pas connue. Ces sites n'ont donc pas été inscrits à l'époque au cadastre cantonal des sites pollués. Il faut savoir que, selon la loi, l'inscription de cours d'eau pollués n'est pas possible dans le cadastre des sites pollués. Le cadastre est un outil de gestion des aires d'exploitation (usines), des décharges et des lieux d'accidents. C'est sur demande insistante et répétée du Service de l'environnement auprès de l'OFEV que, finalement, il a été possible d'inscrire exceptionnellement le Grossgrundkanal dans le cadastre des sites pollués en 2012.

Quant aux parcelles privées polluées par du mercure, elles ont fait l'objet d'une inscription au cadastre dès janvier 2014. Après l'assainissement des sols, plus aucune parcelle privée ne figurera dans ce cadastre. En cas de projet de construction sur une parcelle présentant une pollution résiduelle (moins de 2 ppm), les matériaux décapés sont à éliminer sur la décharge de Riedertal mise à disposition par le canton. Cette manière de procéder est à des coûts analogues à l'élimination de matériaux d'excavation en décharge pour matériaux propres.

Potentiel de pollution / mobilité du mercure

Dans les eaux souterraines utilisées comme eau potable, le mercure n'a jamais été détecté lors des analyses de contrôle par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires.

Impacts sur la santé

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture du canton du Valais a confié à l'Université de Zurich en août 2014 un mandat d'expertise sur les risques sanitaires de la pollution au mercure dans le sol du Haut-Valais. En date du 20 juin 2016, le DSSC a communiqué les résultats de cette étude qui conclut que les teneurs en mercure mesurées sur les personnes du Haut-Valais ayant participé à l'étude sont dans la norme. Nous n'avons pas connaissance de cas précis d'atteinte à la santé liée à la pollution des sols par le mercure pour lesquels le Service de l'environnement aurait pu réaliser une investigation approfondie des causes environnementales possibles. Les médias ont rapporté les informations de la page 24 du rapport *Sachverhalt* qui mentionnent l'étude du Dr Burgener relatant l'existence de cas d'intoxication d'ouvriers en contact quotidien avec le mercure. Qu'il y ait eu des malades dans les années 1930 à 1950 est malheureux mais certainement pas nouveau puisque même le IG-Quecksilber a mentionné à maintes reprises la notion de «vacances mercure» pour les ouvriers en contact avec le mercure dont on redoutait la toxicité. A préciser que ça ne se passait non pas en raison du Grossgrundkanal mais à l'intérieur de l'usine elle-même.

Afin de protéger la population résidant dans la zone et sur la base des premiers résultats des analyses des sols réalisées en août 2013 le long du canal, plus en septembre 2013 dans la zone de Turtig, des recommandations d'utilisation ont été émises en janvier 2014 jusqu'à ce qu'une analyse de risques détaillée soit réalisée sur la surface concernée. Des interdictions d'utilisation ont été émises jusqu'à ce que l'assainissement des surfaces concernées soit réalisé pour les surfaces fortement polluées.

En acceptant le postulat 5.0252 Mercure: des recommandations bien éloignées de la réalité, le Grand Conseil a mis un terme aux recommandations visant à réduire les risques d'ingestion de faibles doses de mercure lors de l'utilisation des sols pollués au mercure pour la production de fruits et légumes en zone habitée de Viège à Turtig. Ces recommandations concernaient l'usage des sols, selon des teneurs inférieures à 2 mg Hg/kg, alors qu'au-delà de cette limite, les surfaces concernées doivent être assainies.

Une étude sur le risque de volitisation du mercure a également été réalisée en 2015 par des experts scientifiques qui ont conclu que les émissions de mercure étaient légèrement supérieures aux valeurs de fond au-dessus des surfaces polluées mais restaient largement en dessous des valeurs légalement admises.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je crois, un panorama très large de ce qui s'est passé. Il est certain, en ajoutant mon propre commentaire à ce rapport que vous avez reçu, il est certain, comme ça a été publié dans la presse, que le canton savait dès avant 1975 puisque les dénonciations ont eu lieu dans les années 1970. Il est certain aussi qu'avant, dans les années 1950 quand il y a eu des traitements de personnes contaminées, soit la presse, soit le canton avaient dû être au courant, mais il faut essayer de comprendre, on se trouvait dans une époque très différente d'aujourd'hui. En 1975, il y a eu une émission de télévision où notre conseiller d'Etat de l'époque Arthur Bender a pris la parole pour expliquer la situation du mercure dans le Haut-Valais en liaison avec le Grossgrundkanal et les boues. Plus tard, il y a eu une information au Grand Conseil qui a été donnée, je ne suis pas allé voir les rapports mais le Grand Conseil a été nanti de cette situation. Ensuite, il y a eu du courrier envoyé de l'Etat du Valais à la commune de Viège, dans les années 1990, pour attirer son intention une fois de plus sur le fait de ne plus utiliser ces boues. Et ensuite, nous avons eu, pendant 10 ou 15 ans, silence radio alors même que nous avions un conseiller d'Etat viégeois. Donc, il n'y avait pas de menaces à proprement parler et je pense que, avec, je dirai, peut-être négligence, c'est un peu tombé dans l'oubli jusqu'au jour où, en creusant notre autoroute, on est tombé sur cette situation et on s'est dit: aujourd'hui, il convient d'assainir la totalité.

Alors voilà, s'il eut fallu, il y a 10, 15 ou 20 ans, continuer d'informer, mais tout de même essayez de vous remettre à l'époque où les notions de protection de l'environnement n'étaient pas les mêmes et surtout la sensibilité n'était pas du tout la même. Les gens prenaient ces boues pour les répandre sur leurs champs, loin d'imaginer qu'il y avait tel ou tel danger. On a tous le souvenir, étant enfants, d'avoir cassé un thermomètre et d'avoir ce mercure qui roulait dans nos mains; on ne se faisait pas plus de souci que tant. Les notions et l'appréhension des situations ont changé fondamentalement.

Mon souci aujourd'hui, et c'est celui, je crois, de l'Etat et ça doit être également le vôtre, c'est de se doter d'un système qui ne permet plus de se trouver dans une telle situation et qui nous permet de continuer l'assainissement, qui n'est pas terminé. On est allé au plus pressé dans les zones habitées pour garantir la santé des gens, garantir leurs biens. On continuera avec les zones agricoles. Au-delà de ça, il reste le Grossgrundkanal, une grande responsabilité pour la Lonza, il restera également la décharge de Gamsenried et puis, ensuite, l'installation de production elle-même. Donc, il y a encore du travail. Je crois que nous allons dans la bonne direction.

Je vous rappelle que, il y a quelques jours, nous avons «fêté», on peut le dire entre guillemets, la fin des travaux d'assainissement Alcan à Chippis où il y avait eu à l'époque également une forte pollution au fluor, à l'époque, avec la production d'aluminium. Aujourd'hui, nous avons restitué à la population et à nos enfants et petits-enfants un territoire sain. Il reste encore quelques traces dans le village. On attaquera à Steg après-demain. Je crois que, dans ces 10 dernières années, le canton a beaucoup fait pour l'assainissement. Il reste encore beaucoup de travail.

Occupons-nous bien sûr de l'histoire, de l'historique, ce serait certainement peut-être aujourd'hui le temps de trouver un universitaire qui veuille se pencher là-dessus et nous faire un rapport exhaustif, mais je crois que d'aller chercher des crosses à nos prédécesseurs ne fera pas avancer le dossier et surtout ne rendra pas hommage à celles et ceux qui, aujourd'hui, sont fortement engagés pour réagir et rendre cet assainissement possible.

5. Interpellation Julien Délèze, AdG/LA, et Gaël Bourgeois, AdG/LA: Renégociation des concessions des lignes régionales de bus: quelles assurances peut donner le Gouvernement? (12.09.2017) **5.0283**

Interpellation Julien Délèze, AdG/LA, und Gaël Bourgeois, AdG/LA: Neuaushandlung der Konzessionen für die regionalen Buslinien: Welche Sicherheiten kann die Regierung geben? (12.09.2017) **5.0283**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Depuis le début de l'année 2017, le Service de la mobilité (SDM) a mené des réflexions, on a beaucoup planché là-dessus, sur le plan des mises au concours des lignes de transport de voyageurs (TRV), qui allaient arriver pour une part à échéance à travers notre canton, cela en collaboration comme toujours étroitement avec l'Office fédéral des transports (OFT). Conformément à la législation fédérale, on a fait une planification et proposé une optimisation de l'offre de transport public en faveur des clients-voyageurs du canton du Valais.

En bref, avant de redonner une concession, de dire: on a fait comme ça pendant 20, 30 ou 40 ans et on va continuer pendant 20, 30 ou 40 ans, aujourd'hui les prix augmentent, la mobilité, les habitudes de mobilité évoluent, à nous d'être aussi inventifs avec nos partenaires et d'essayer d'être encore plus efficients.

Donc, cette planification concerne une quarantaine de lignes TRV réparties sur l'ensemble du territoire. En lien avec cette planification, le Service de la mobilité va lancer, en collaboration avec les communes, des études et des réflexions globales sur le tracé, les amplitudes horaires, les coûts et, ensuite, les commanditaires, c'est-à-dire le canton du Valais et l'OFT, décideront si on fait une mise au concours standard ou bien si éventuellement on passe par des conventions d'objectifs.

Pour répondre aux 8 questions soulevées:

1. Il n'existe pas d'obligation d'attribuer l'exploitation des lignes TRV à une entreprise dotée d'une convention collective de travail. Cependant, lors de l'octroi d'une concession par l'OFT et selon l'article 9 de la loi sur le transport de voyageurs (LTV), l'entreprise doit prouver qu'elle respecte toutes les conditions de travail et de salaire usuelles dans la branche. Le canton sera bien sûr attentif au respect absolu des conditions sociales des entreprises adjudicatrices.

2. En regard de la législation, une mise au concours est publique. Cependant, en lien avec les spécificités et le caractère du Valais (géographie), une externalisation des prestations est peu, voire complètement improbable. Pour mémoire, le siège social du principal prestataire actuel (CarPostal) est situé à l'extérieur du canton.

3. Avec la possibilité des mises au concours ou des conventions d'objectifs, le SDM a pour objectif, comme je l'ai dit, d'optimiser l'offre de transport public pour les clients-voyageurs du Valais et fournir une offre de mobilité efficiente, intégrée, en phase avec la stratégie cantonale développée.

4. L'objectif n'est pas forcément mais bien sûr aussi de réaliser des économies financières, mais d'utiliser de manière plus efficiente les ressources existantes pour l'offre de transport public au service des voyageurs, c'est-à-dire que si on économise d'un côté, on peut réinvestir de l'autre. Si on paie moins le transport, on peut peut-être augmenter la capacité ou les fréquences.

5. Comme déjà cité au point 1, les conditions de travail et de salaire usuelles doivent être respectées par les entreprises.

6. Selon l'article 32l de la LTV, la nouvelle entreprise de transport adjudicataire doit reprendre les moyens d'exploitation et les postes de travail nécessaires à la prestation de transport concernée aux employés de l'entreprise précédemment mandatée aux conditions en usage dans la branche. Cela veut dire que si une entreprise perd cette concession au profit d'une autre, la nouvelle s'engage à reprendre, à récupérer le personnel; éventuellement, dans certains cas, elle reprend le matériel d'exploitation.

7. Comme cité au point 6, l'article 32l de la LTV règle cette question lors d'un changement d'entreprise de transport.

8. L'objectif de la démarche s'intègre dans la stratégie cantonale actuellement développée visant à une utilisation optimale des ressources (humaines et financières), mais aussi de la Confédération et des communes, pour offrir une prestation intégrale de mobilité

qui soit adaptée aux enjeux de notre territoire, là on pense aux vallées latérales, comme c'est d'ailleurs mentionné dans l'interpellation, aux domaines technologiques, économie du partage, desserte des communes et destinations touristiques, de durabilité ou encore sociétaux, en ayant égard au vieillissement de la population de notre canton.

Donc, tout cela sera traité de manière exhaustive lorsque vous aurez sur votre bureau le Concept de mobilité 2040 qui est actuellement sur le bureau du Conseil d'Etat et qui, dans ces prochaines semaines, devrait être validé par le Conseil d'Etat pour partir ensuite en consultation.

6. Interpellation CSPO, par Cornelius Imboden (suppl.): Réintroduction des bisons d'Europe en Suisse romande (15.09.2017) **5.0288**

Interpellation CSPO, durch Cornelius Imboden (Suppl.): Auswilderung von Wisenten in der Westschweiz (15.09.2017) **5.0288**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU), und Regierungspräsident

Der Kanton Wallis wurde bisher weder um eine Beteiligung an diesem Projekt angefragt, noch hat er detaillierte Unterlagen zu diesem Vorhaben erhalten.

Die Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere kennt das Projekt lediglich aus den in den Medien veröffentlichten Berichten. Die Wildtierstrategie des Kantons sieht vor, dass grundsätzlich keine Wildtiere in den Kanton eingeführt und ausgewildert werden. Dies aufgrund der mit früheren Auswilderungsstationen gemachten negativen Erfahrungen.

Der Kanton hat deshalb weder Zeit noch Geld in ein solches Projekt investiert und beabsichtigt dies auch nicht zu tun.

7. Interpellation Serge Fellay, AdG/LA, Fabienne Moret-Roth (suppl.), PDCB, et Gaël Bourgeois, AdG/LA: Concept incendie «feu de forêt» 2013 (15.09.2017) **5.0289**

Interpellation Serge Fellay, AdG/LA, Fabienne Moret-Roth (Suppl.), PDCB, und Gaël Bourgeois, AdG/LA: Waldbrandbekämpfungskonzept 2013 (15.09.2017) **5.0289**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du concept cantonal incendie de forêt en décembre 2008. Ce concept a été élaboré par le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage en collaboration étroite avec le Service de la sécurité civile et militaire et ses offices cantonaux du feu et de la protection de la population. Dans les trois régions du canton, des concepts régionaux incendie de forêt sont approuvés ou en cours de planification. Ces concepts régionaux servent de base à la réalisation des mesures. L'Office cantonal du feu collabore toujours étroitement à l'élaboration des concepts régionaux qui intègrent également les compétences des services du feu locaux.

Dans le Haut-Valais sont concernés les concepts des régions de Leuker Sonnenberge, Brig-Glis, Visp und Umgebung, Aletsch, Naters-Brigerberg-Simplon, Raron-Niedergesteln-Steg-Hohtenn. Celui de Vorderes Vispertal est en préparation. Dans le Valais central, les Coteaux du Soleil et de Lienne-Morge sont en cours et celui de Sion-Hérens est en préparation. Pour le Bas-Valais, le concept de Martigny / Coude du Rhône est finalisé et

présenté officiellement à tous les partenaires en novembre 2017, donc c'était l'année passée. A terme, il est prévu de traiter via les concepts régionaux incendie les 53 communes qui ont été classées en première et deuxième priorités par le concept cantonal. Les concepts de 14 de ces communes sont approuvés et en cours pour 18 autres communes.

Les frais de planification sont pris en charge par la Confédération et le canton à hauteur de 65%. Les réalisations concrètes des mesures techniques passent via des projets individuels subventionnés de manière différenciée à un taux variable par la Confédération (40%) et le canton (environ 15 à 30%), les coûts restants étant à la charge de la commune qui est maître d'ouvrage.

Il convient aussi de mentionner que l'Office cantonal du feu participe par le biais de subventions ponctuelles aux acquisitions d'engins et de matériels de lutte contre les incendies de forêts. L'Office cantonal de la protection de la population organise régulièrement, depuis 2009, des exercices de grande envergure impliquant les états-majors de conduite régionaux, les partenaires dont notamment l'armée, sur la thématique en question. La protection civile, quant à elle, ne participe pas à la réalisation des mesures techniques, mais son engagement sur certains projets pourrait permettre de réduire les coûts de certaines mesures, pour autant que les dispositions péremptoires de l'ordonnance sur les interventions de la PCI en faveur de la collectivité soient respectées.

Développements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Entwicklungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt DMRU)

8. Postulat Jérémy Savioz, Les Verts, Julien Monod (suppl.), PLR, Robert Métrailler, AdG/LA, et Ismaël Perrin, PDCB: Stop au suremballage des produits (12.09.2017) **5.0284**

Postulat Jérémy Savioz, Les Verts, Julien Monod (Suppl.), PLR, Robert Métrailler, AdG/LA, und Ismaël Perrin, PDCB: Stopp der Verpackungswut (12.09.2017) **5.0284**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Das Postulat wird bekämpft.

Melly Blaise, député, UDC

Ce postulat veut obliger les supermarchés à installer des plateformes de déballage pour que les clients puissent laisser sur place les emballages superflus.

La première chose qui m'interpelle est le choix de déposer cette proposition maintenant et de la motiver avec l'introduction de la taxe au sac. En effet, depuis l'introduction de cette taxe causale, les incitations sont claires. Les clients doivent payer eux-mêmes l'incinération des emballages qu'ils ont achetés. Ils ont donc un intérêt à ne pas acheter des produits suremballés. De plus, personne ne les force à acheter ces produits, ni même à faire leurs achats dans les supermarchés. Laissons donc fonctionner la concurrence entre les supermarchés, vu que les incitations sont alignées avec le bien commun et cela fonctionne. Aldi, par exemple, se fait de la publicité car ils reprennent et recyclent maintenant les briques de lait.

Ce postulat n'a aucun avantage du point de vue écologique. En effet, la Confédération a étudié les solutions de recyclage pour les différentes matières. Elle oblige les supermarchés à reprendre les produits comme le PET, pour lesquels le recyclage est avantageux du point

de vue écologique. Les autres produits ne sont pas recyclés car l'énergie nécessaire au recyclage est trop élevée pour que cela en vaille la peine.

Si ce postulat est mis en pratique, les matériaux récoltés par les supermarchés ne seront pas recyclés mais incinérés.

Finalement, nous nous plaignons suffisamment souvent de la bureaucratie et des tracasseries administratives pour ne pas vouloir encore en rajouter une couche. Voulons-nous avoir des fonctionnaires qui mesurent la surface des magasins, qui édictent des règlements concernant la taille de la plateforme de déballage, les matériaux qui doivent être repris par les magasins, les outils qui doivent être disponibles pour déballer les objets achetés et j'en passe.

Quand allons-nous arrêter d'imposer des réglementations inutiles alors que les incitations pour limiter les emballages existent?

Je vous remercie de refuser ce postulat.

Eggel Dominic, Grossrat, CVPO

Wer will denn schon mehr Verpackungen?

Der Lösungsansatz geht in die falsche Richtung. Euer Anliegen kann ich nicht unterstützen.

Es darf nicht sein, dass wir den Verkaufsläden noch mehr Vorschriften aufbürden, die unnötige Kosten verursachen. Die Kosten werden dem Kunden und dem Lebensmittelproduzenten weiterverrechnet.

Das Problem muss anders gelöst werden. Ändern wir das Einkaufsverhalten, zum Beispiel kaufen wir direkt beim Produzenten ein.

Aus diesen Gründen lehnen wir das Postulat ab.

Vielen Dank.

Savioz Jérémy, député, Les Verts

Je voudrais revenir sur un ou deux points qui ont été énoncés par mes préopinants.

Tout d'abord, le fait que cette proposition serait déjà inscrite dans la législation fédérale, c'est en tout cas un argument que j'ai entendu à plusieurs reprises. Actuellement, le Conseil fédéral dispose de l'article 30b alinéa 2 de la loi sur la protection de l'environnement qui dit la chose suivante: «Quiconque met dans le commerce des produits dont la valorisation en tant que déchets est jugée appropriée ou des produits qui en tant que déchets doivent être traités séparément peut être obligé par le Conseil fédéral à reprendre ces produits après usage.» On voit donc bien que l'usage du verbe «pouvoir» rend cette mesure non contraignante. Il n'y a pas d'ordonnance qui définit plus précisément cette récupération des déchets, laquelle se fait finalement sur une base volontaire selon l'envie de chaque gérant.

Plusieurs enquêtes menées par des médias ou des associations de consommateurs ont relevé la grande disparité des offres entre les différents magasins et souvent les différents magasins d'une même enseigne. La plupart des grands distributeurs ne donnent pas de ligne de conduite à appliquer en la matière et laissent les gérants libres de prendre de telles mesures ou pas.

Concernant l'argument de la responsabilité individuelle, on dit souvent: oui, c'est le consommateur qui doit se responsabiliser, qui doit choisir où il fait ses achats. Je pense qu'en matière de responsabilité individuelle, on a déjà franchi une étape très importante avec l'introduction de la taxe au sac au 1er janvier qui pousse chaque citoyen, chaque consommateur à se responsabiliser face aux déchets. Oui, le citoyen est le premier responsable de ce qu'il produit, de ce qu'il achète et de ce qu'il jette mais, derrière un déchet produit, derrière un emballage, il n'y a pas uniquement un consommateur, il y a aussi un fournisseur, il y a aussi surtout un distributeur, et quelque part les distributeurs de produits sont des producteurs de déchets, et ces acteurs-là il ne faut pas les oublier dans le processus, il faut aussi les responsabiliser face à cette problématique.

On est tous responsables face aux déchets qu'on produit, peu importe que l'on soit consommateur ou producteur, peu importe aussi finalement notre orientation politique. C'est un débat qui dépasse très largement les clivages de partis. C'est pour cela que ce postulat a été cosigné par des auteurs de différents partis.

Et, finalement, chacun de nous s'est déjà fait la réflexion, si vous achetez un paquet de biscuits, on a souvent un emballage de carton qui est lui-même entouré d'un film en plastique, à l'intérieur vous avez une barquette en plastique qui est elle-même entourée d'un emballage d'aluminium; est-ce que tout ça c'est vraiment nécessaire? Franchement, j'en doute.

Ce postulat demande de donner un signal aux distributeurs de l'agroalimentaire. Il demande aussi de montrer finalement que chaque citoyen a la possibilité de réduire un petit peu le volume de ses sacs-poubelle et, par-là même, d'appuyer aussi à ce signal que nous voulons donner à la grande distribution.

Pour ces raisons-là, je vous remercie de donner ce signal qui, encore un dernier détail, ne va en rien affecter les finances des grands groupes de distribution agroalimentaire. Quelques bennes à la sortie des caisses, je ne pense pas que c'est cela qui va péjorer Coop ou Migros ou d'autres grandes enseignes.

Je vous remercie de votre soutien à ce postulat.

Métrailler Robert, député, AdG/LA

La taxe au sac est entrée en vigueur au mois de janvier de cette année et il est, dès lors, plus que pertinent et nécessaire de réfléchir - puisqu'on parle de réfléchir - sans tarder à la façon d'éliminer les emballages superflus.

Etudier la possibilité de mettre en place des plateformes de déballage pour les surfaces commerciales est notamment justifié pour 2 raisons:

1. cela permettra d'éliminer les surcoûts pour les consommateurs, pour les ménages et
2. cela obligera également les grandes enseignes, les grandes surfaces, à revoir leur politique d'emballages, à renoncer à envelopper toutes les marchandises périssables ou non de plusieurs couches de plastique et de carton et autres matériaux. Si ces enseignes prennent la décision de suremballer leurs produits, elles doivent aussi assumer la responsabilité de les éliminer et non pas de reporter les frais de la gestion des déchets sur les consommateurs et sur les clients.

Il ne s'agit pas ici donc de ramener tout et n'importe quoi au magasin ou à la grande surface mais plutôt de ne pas ramener les suremballages des magasins à domicile. Il s'agit simplement d'une mesure de bon sens dans l'intérêt des consommateurs et des ménages.

Dans ce sens, je vous remercie de soutenir ce postulat.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft. Somit kommen wir zur Abstimmung.

Postulat 5.0284 / Postulat 5.0284

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 82 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 36 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Das Postulat wird dem Staatsrat zur Antwort überwiesen.

9. Postulat CVPO, par David Volken (suppl.) et Dominic Eggel: Ne pas attendre qu'il soit trop tard (13.09.2017) **5.0285**

Postulat CVPO, durch David Volken (Suppl.) und Dominic Eggel: Nicht warten bis es zu spät ist (13.09.2017) **5.0285**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Volken David, député (suppl.), CVPO

Le Valais est le château d'eau de la Suisse et la Suisse est le château d'eau de l'Europe. Cette fonction de château d'eau est de plus en plus en danger si nous restons les bras croisés.

Das Wallis erlebte in den letzten 15 Jahren immer öfter sommerliche Hitzewellen und Trockenperioden. Nach dem Hitzesommer 2003 folgte im Jahr 2015 ein heisser Sommer und der letztjährige Sommer ist Ihnen sicher noch allen in bester Erinnerung. Es war der drittheisseste Sommer und trockenste auch seit ca. 150 Jahren. Die Folgen, meine sehr verehrten Damen und Herren, sind Ihnen noch sicher bestens bekannt. Die Raspille, der Grenzfluss, der das Unter- mit dem Oberwallis verbindet, trocknete bereits Ende Juni praktisch aus. Die Folgen waren Wasserengpässe in der Region Salgesch-Siders-Montana, um die Rebbewässerung sicherzustellen. Aber auch andere Regionen des Wallis waren vom Rückgang des kostbaren Nass betroffen. So kämpfte die Stadtgemeinde Brig-Glis bereits im letzten Frühling mit dem Trinkwasser und unsere Gletscher haben im letzten Sommer wiederum 3% ihres jetzigen Volumens verloren.

Um die Veränderungen unseres Klimas auf die Wasserabflüsse und die Gletscher in den Alpen für die Zukunft vorherzusagen, wurden in den letzten Jahren eine Vielzahl an wissenschaftlichen Studien von der ETH Lausanne, der ETH Zürich, von METAS und auch vom Bundesamt für Umwelt durchgeführt. Die Resultate sprechen eine klare Sprache. Es wird zunehmend wärmer und dies in allen Jahreszeiten; im Winter mehr Niederschlag mit einer steigenden Schneefallgrenze - ich glaube, das haben wir diesen Januar sicherlich alle hier im Saal bemerkt -; im Sommer trockener und heisser. Dadurch nimmt die sommerliche Trockenheit in Zukunft immer mehr zu. Zudem schmelzen die Gletscher immer schneller ab, sodass ab Mitte Jahrhundert das sommerliche Wasserdargebot in den Gebirgsbächen und der Rhone stark zurückgehen wird. Es wird immer öfter zu Wasserengpässen kommen.

Um diese Wasserengpässe zu verhindern, müssen wir heute die Weichen richtig stellen. Wir brauchen in Zukunft genügend Speicher, um das Wasser aus der Schneeschmelze im Frühling zu speichern, um es bei Hitzewellen im Sommer den verschiedenen Akteuren, sei es in der Landwirtschaft, im Tourismus, zur Brandbekämpfung und eben auch als Trinkwasserreserve für die Gemeinden, zur Verfügung zu stellen. Dazu braucht es in einigen Gebieten neue Speicher und die bestehenden Speicherseen müssen einer Multifunktionsnutzung überführt werden. Zudem können im Hochwasserfall diese Speicher zu Hochwasserentlassung eingesetzt werden und schützen so unsere Seitentäler und die Rhoneebene vor grossen Überflutungen. Diese Hochwasserentlastung wird im Falle vom Mattmark-Stausee im Saastal bereits heute praktiziert.

Wir fordern den Staatsrat deshalb auf, die notwendigen Massnahmen zu prüfen, damit die lebenswichtige Ressource Wasser auch in Zukunft geschützt und in ausreichendem Masse für die Bevölkerung zur Verfügung gestellt werden kann. Es muss aufgezeigt werden, wo es neue Speicher braucht und wie diese multifunktional genutzt werden können. Das Wallis muss eben auch in Zukunft das Wasserwunderland der Schweiz bleiben.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Das Postulat wird nicht bekämpft und somit dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

10. Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Laurent Rey, PDCB, David Crettenand, PLR, et Emmanuel Chassot, PDCC: Pour un entretien des talus de routes cantonales bénéfique aux finances et à la biodiversité (13.09.2017) **5.0286**

Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Laurent Rey, PDCB, David Crettenand, PLR, und Emmanuel Chassot, PDCC: Für einen Unterhalt der Strassenböschungen, der sowohl die Finanzen als auch die Biodiversität schont (13.09.2017) **5.0286**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Revaz Emmanuel, député, Les Verts

Lors des dernières discussions sur le budget cantonal, de nombreuses voix de ce Parlement ont mis en évidence le manque récurrent de moyens financiers à disposition de la maintenance de nos quelque 1'800 km de routes cantonales. Parmi de multiples prestations, une partie de ces moyens est attribuée à l'entretien annuel des talus et des bords de routes. Ce postulat propose de rationaliser cet entretien, de façon - j'insiste - à réduire les dépenses tout en augmentant la valeur écologique des espaces entretenus, et ce - j'insiste à nouveau - sans nuire à la sécurité ni au confort des usagers.

La nature est souvent surprenante, elle peut s'installer là où on ne l'attendait pas forcément, même tout près du bitume et des gaz d'échappement. A l'échelle du canton, les talus de routes représentent une surface d'espaces verts de plus de 1'000 ha; en d'autres termes, une très importante surface d'accueil potentielle pour une flore diversifiée ou les insectes pollinisateurs, abeilles sauvages ou domestiques.

Mais pour que des espaces verts soient riches en biodiversité, leur seule surface mesurée en hectare n'est pas un critère suffisant, encore faut-il les gérer de façon adaptée, via une planification ciblée qui intègre les impératifs sécuritaires et aussi les intérêts écologiques. Des initiatives prises dans plusieurs communes, qui sont citées dans le postulat, montrent qu'une telle réorientation des pratiques est non seulement chose possible mais qu'elle se réalise sans dommages et se révèle bénéfique à plusieurs égards.

Il n'est donc pas question de ne plus entretenir les talus, ni de se laisser développer des friches propices aux incendies, il s'agit simplement d'intervenir de façon plus raisonnée.

Dans la fiche D.4 du plan directeur qui sera discuté cette semaine, la prise en compte de la biodiversité dans l'entretien des talus est explicitement mentionnée. Notre postulat permettra d'ancrer ces intentions dans des actes. Le canton doit être un moteur et un exemple en matière de gestion moderne et intelligente des espaces verts et non se trouver en porte-à-faux avec ce qu'il exige des autres utilisateurs du territoire. Comment justifier, par exemple, aux yeux du citoyen que nous pouvons trouver, d'un côté d'une route, une prairie extensive entretenue par l'agriculture, respectant tous les critères écologiques du cahier des charges des paiements directs, y compris une date de fauche qui est compatible avec la floraison et, de l'autre côté de la même route, un grand talus de route cantonale girobroyé jusqu'à la terre à fin mai en pleine période de floraison? Ce sont des situations qui sont vécues et qui sont aussi très mal perçues par les agriculteurs qui doivent se soumettre à un cahier des charges strict en matière de biodiversité.

Enfin, je terminerai par-là, un enjeu plus spécifique abordé par ce postulat est lié à l'utilisation toujours actuelle d'herbicides, pratique interdite dans l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, comme rappelé dans une directive interne du Service de la mobilité. Ici, lors de la précédente législature, il y avait aussi le député Narcisse

Crettenand qui avait déposé une question écrite, qui avait obtenu une réponse de la part du Conseil d'Etat et qui confirmait cette interdiction formelle de l'emploi des herbicides, en particulier du Glyphosate le long des routes. Ainsi, vous ne trouverez aucun chef d'arrondissement ni aucun voyer pour vous dire que du Glyphosate est encore utilisé pour traiter les banquettes et les bords de routes mais, si vous ouvrez l'œil lorsque vous êtes au volant, vous vous rendrez compte que, dans bien des régions du canton, on a encore fréquemment recours à cette pratique. Alors, c'est une urgence autant qu'une question de cohérence et de crédibilité que de mettre fin à ce décalage très dommageable entre les directives officielles, d'une part, et puis les pratiques de la réalité, d'autre part.

Alors, pour toutes les différentes raisons qui précèdent, nous vous remercions donc d'apporter votre soutien à ce postulat.

Merci de votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft.

Mottet Xavier, député, PLR

Le groupe PLR comprend les bonnes intentions des postulants relatives à la problématique de l'entretien des talus des routes cantonales.

Toutefois, il se doit de refuser ce postulat qui s'immisce totalement dans l'opérationnel.

Ce n'est pas le rôle du législateur que nous sommes ici de s'occuper à ce point-là du détail de l'administration cantonale. A ce rythme-là, est-ce que la prochaine étape, c'est peut-être de demander ou d'avoir la mainmise sur les vacances des cantonniers? Non, il faut être sérieux, ce n'est pas notre rôle ici de gérer l'opérationnel. C'est à l'exécutif de faire en sorte justement de gérer et de contrôler que les lois, les directives et autres ordonnances soient respectées et à lui seul, à l'exécutif, aux 2 messieurs qui sont justement ici devant de s'en occuper notamment.

Mesdames et Messieurs, le groupe PLR vous demande de refuser ce postulat afin que le personnel sur le terrain passe plus de temps à entretenir les talus qu'à remplir des papiers.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft.

Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat 5.0286 / Postulat 5.0286

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 73 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 40 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Das Postulat wurde angenommen und wird dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

11. Postulat AdG/LA, par Werner Jordan, Gina-Maria Schmidhalter (Suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen et Jennifer Näpfli (suppl.): La dioxine est-elle plus saine que le mercure? (15.09.2017) **5.0287**

Postulat AdG/LA, durch Werner Jordan, Gina-Maria Schmidhalter (Suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen und Jennifer Näpfli (Suppl.): Ist Dioxin gesünder als Quecksilber? (15.09.2017) **5.0287**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich habe keine Wortmeldungen... Doch, Sandro Fux, das nächste Mal ein bisschen früher, sonst sind wir weiter.

Fux Sandro, Grossrat (Suppl.), SVPO

Die SP meint hier, einen vermeintlich schlafenden Hund zu wecken.

Ich möchte aber gar nicht erst auf den Inhalt des Vorstosses eingehen, zumal wir bereits bei einer vorangegangenen Interpellation vom Staatsrat Antworten dazu erhalten haben. Ich bitte Sie, schauen Sie sich das Postulat an. Wir stören uns schon rein an der Form. Es ist ein diffuses Sammelsurium an Fragen. Der Vorstoss ist der Form eines Postulats nicht würdig. Ich rate Ihnen, reichen Sie diesen Vorstoss als Schriftliche Anfrage ein und belasten Sie nicht unnötig das Parlament hier.

Daher weist die SVPO diesen Vorstoss an den Absender zurück.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen.

Wir kommen zur Abstimmung, das Postulat wird bekämpft.

Postulat 5.0287 / Postulat 5.0287

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 71 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 42 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben das Postulat angenommen. Es wird dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

Traitements: Présidence

Behandlungen: Präsidium

12. Motion Reinhold Schnyder, AdG/LA, et Christophe Claivaz, PLR: Davantage de transparence concernant les décisions des tribunaux (17.02.2017) **6.0074**

Motion Reinhold Schnyder, AdG/LA, und Christophe Claivaz, PLR: Mehr Transparenz zu Entscheiden der Gerichte (17.02.2017) **6.0074**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (08.06.2017)
Entwicklung (08.06.2017)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident
Der Staatsrat hat die Motion abgelehnt.

Schnyder Reinhold, Grossrat, AdG/LA

Über die vorliegende Motion hat sich der Grosse Rat bereits in der Junisession letzten Jahres ausgiebig unterhalten. Mit 56 Ja gegen 46 Nein hat das Kantonsparlament die Motion trotz Gegenwehr von verschiedenen politischen Gruppen überwiesen.

Ich will hier nicht nochmals alle Gründe aufführen, die für die Annahme der Motion sprechen. Wir haben bei uns eine Gewaltentrennung und das ist wichtig. Umgekehrt ist es auch wichtig, dass die Justiz auch kontrolliert werden kann, und zwar durch die interessierte Öffentlichkeit und auch durch die Medien. Denn Gerichtsverhandlungen sind öffentlich und alle haben freien Zugang, auch die Medien.

Es gehört zur Aufsicht über die Gerichte, dass die Inhalte der Urteile, d. h. die Begründung der Urteile, einsehbar sind. Wie die Justiz in Sachen Transparenz nicht funktioniert, hat der Fall rund um die Krebsmittel-Firma Alkopharma gezeigt, wo die Medien in diesem schwerwiegenden Fall nicht einmal auf den Fall aufmerksam gemacht wurden und die Justiz im Nachhinein allerhand Ausreden suchte. Es ist offensichtlich, dass die Justiz einen Skandal vertuschen wollte.

Die in der Zeitschrift für Walliser Rechtsprechung publizierten Urteile sind interessant für Rechtsanwälte und Studenten, und die Zeitschrift weist gemäss dem Urteil von Juristen eine gute Qualität auf. Aber der Hinweis auf diese Zeitschrift erfüllt die Transparenzkriterien bezüglich der Arbeit der Justiz in keiner Art und Weise.

Gemäss der staatsrätlichen Antwort braucht es für die Anonymisierung der Kantonsgerichtsurteile und sämtlicher erstinstanzlicher Urteile voraussichtlich 3 Juristenstellen. Erstens hat der Staatsrat übersehen, dass betreffend die erste Instanz die anonymisierten Urteile angefordert werden können. Das heisst, dass nicht jedes Urteil automatisch anonymisiert werden muss. Banale Scheidungsurteile werden niemanden interessieren. Und zweitens braucht es in Zeiten der Digitalisierung für die Anonymisierung von Urteilen wohl kaum hochkarätige Juristen. Vornamen, Namen, Ortsbezeichnung usw. können automatisch abgedeckt beziehungsweise gelöscht werden.

Kolleginnen und Kollegen, es geht bei der Motion um die Glaubwürdigkeit unserer Justiz. Es geht aber auch um Demokratie, weil es um die Kontrolle der Justiz geht. Wer gute Arbeit macht, muss sich vor Kontrollen nicht fürchten.

Deshalb bitte ich Sie, dieser Motion zuzustimmen.

Claivaz Christophe, député, PLR

J'ai pris connaissances de la réponse du Conseil d'Etat et bien entendu qu'elle ne me satisfait pas.

Tout d'abord, lorsque l'on mentionne que ce sujet est déjà venu sur la table en 2005 et en 2012, et on répond: «En principe, les mêmes demandes reçoivent les mêmes réponses», cela veut dire qu'en 10 ans, en 6 ans, il n'y a absolument rien qui change et puis que, sur d'autres sujets, on pourrait également avoir cette approche. C'est quand même un peu léger.

Ensuite, quand on parle de 3 personnes à temps plein, soit de 450'000 francs pour anonymiser ces décisions, il y a des logiciels qui existent et puis qui sont utilisés entre autres par des tribunaux en France et qui permettent d'anonymiser de manière automatique les décisions de justice. Alors, le personnel devrait être réduit à ce niveau-là à un demi-poste de secrétaire et puis c'est clair qu'il y aurait l'acquisition du logiciel.

En outre, en matière civile, nous avons l'article 54 alinéa 1 du code de procédure civile qui prévoit la publication et la mise à disposition de toutes les décisions. Et, au niveau du pénal, c'est l'article 69 du code de procédure pénale qui limite quelque peu l'accès. En comparaisons intercantonales, les autres cantons publient tout.

Donc, finalement, en vertu du droit fédéral également, cette publication est obligatoire. Alors, nous n'avons pas le choix, nous devons rendre publics ces arrêts et avec la question de ces logiciels, cela pourrait être fait très facilement sans les 450'000 francs invoqués dans la réponse du Conseil d'Etat.

Sur la base de ces arguments, je vous demande, Chers collègues, d'accepter la motion au niveau du traitement. Merci.

Schnyder Michel, Grossrat, CSPO

Transparenz zu Entscheiden der Gerichte ist ein Muss. Die Verfassung und das Strafprozessrecht verbieten in diesem Sinne auch eine Geheimjustiz. Die Motion von Reinhold Schnyder und Christophe Claivaz geht jedoch zu weit.

So ist bereits heute eine mehr als verfassungskonforme Öffentlichkeit der Entscheide der Gerichtsbehörden gewährleistet. Sämtliche Gerichtssitzungen sind, von wenigen Ausnahmen abgesehen, öffentlich und sowohl für die Presse als auch für interessierte Personen zugänglich. Die bei den Gerichten akkreditierte Presse, als wichtiger Vermittler dieser Informationen, erhält von den Gerichten eine Tagungsliste und damit ist bekannt, wann und welche Verhandlungen stattfinden.

Zudem publiziert das Kantonsgericht Wallis jedes Jahr sämtliche Leitentscheide, d. h. Urteile von zentraler Bedeutung in der ZWR (Zeitschrift für Walliser Rechtsprechung). Damit macht das Kantonsgericht die wichtige Triage von für die Öffentlichkeit wichtigen Urteilen zu den Hunderten von Urteilen, welche sowohl in rechtlicher als auch in tatsächlichen Hinsicht für die Rechtsanwälte, Juristen, aber auch für die Öffentlichkeit nur von geringer Bedeutung sind.

Schliesslich wäre die Anonymisierung und Publikation sämtlicher Urteile mit einem enormen personellen und damit finanziellen Mehraufwand verbunden. Es müssten schätzungsweise 300 Stellenprozente an Juristenstellen geschaffen werden. Mit diesen rund 500'000 Franken würden besser die erforderlichen neuen Richterstellen geschaffen, welche die Arbeitsüberlastung der Gerichte zu verringern helfen würde.

Aus diesem Grunde bekämpfen wir diese Motion.

Vielen Dank.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung... Entschuldigung, Herr Staatsrat, Sie müssen drücken!

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l’environnement (DMTE), et président du Gouvernement

J'ai entendu les différentes remarques de chacun.

Quant à moi, également, une remarque tout de même à formuler.

Le député Reinhold Schnyder a dit, je ne sais pas si la traduction que l'on m'a donnée était juste, en parlant du problème de Martigny: il est évident que la justice voulait éviter un

scandale. Je ne peux pas partager cette appréciation puisqu'elle met quand même beaucoup, beaucoup de points d'exclamation qui me semblent un petit peu non justifiés. C'est un peu délicat de dire ce genre de chose.

Ensuite, pour rebondir sur ce qui a été dit, j'ignore s'il existe facilement un programme informatique, certainement, mais ça supposerait aussi toute une saisie informatique de l'ensemble des données. Je crois que, effectivement, ce serait à terme peut-être une solution, mais les renseignements que l'on m'a donnés montrent que, à ce jour, il faudrait recourir encore, pour en tout cas quelques années, à des ressources humaines. Et puis, c'est bien clair que ce n'est pas forcément un travail qui nécessite de longues années mais dès lors que l'on a des responsabilités lorsqu'on va publier ce genre de dossiers, j'imagine qu'il s'agit tout de même de prendre des juristes, et quant à dire si c'est des juristes de haut vol ou pas, j'ose espérer que les gens qui travaillent à l'Etat sont pour la plupart des gens de haut vol; alors, je ne ferai pas de distinction entre les différents juristes.

Après, c'est vrai qu'il y a un gros travail qui est déjà fait parce qu'on avait tous un petit peu la même réaction initiale et ensuite je me suis fait expliquer, c'est vrai que: en principe, les mêmes demandes reçoivent les mêmes réponses, ça laisse augurer d'une forme d'immobilisme. Ce qui veut être dit par-là, c'est que finalement la situation qui prévalait n'a pas évolué en termes, je dirai, de possibilité de vous donner une autre réponse. C'est ce qu'il faut traduire dans cette remarque. Par contre, c'est vrai, une des remarques que l'on m'a faites, c'est que si on publie tout, on enlève le côté, je dirai, exceptionnel de ce qui est publié et souvent ça enlève la portée de la chose. Alors voilà, c'est également un argument peut-être à prendre en compte lorsque vous allez voter.

Pour le reste effectivement, pour nous, ce serait essentiellement aujourd'hui un problème d'organisation et un problème de ressources humaines qui serait directement concernées par cela.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung über die Motion.

Motion 6.0074 / Motion 6.0074

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 62 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 55 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Die Motion wurde angenommen und wird dem Staatsrat zur Ausführung überwiesen.

13. Interpellation CVPO, par Philipp Matthias Bregy et Manfred Schmid: Combien coûte le changement de désignation / la nouvelle répartition des départements? (12.09.2017) **6.0083**

Interpellation CVPO, durch Philipp Matthias Bregy und Manfred Schmid: Was kostet die Neubenennung / Neuverteilung der Departemente? (12.09.2017) **6.0083**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Les auteurs de l'interpellation demandent un point de la situation sur les frais induits lors de la nouvelle répartition des départements ainsi que lors des nouvelles nominations dans les départements.

Le Conseil d'Etat est convaincu que la nouvelle répartition est équilibrée et appropriée pour les services et pour les départements. Elle est décidée après des discussions menées de manière constructive selon le principe de la collégialité. Et qu'elle permet de constituer une base solide permettant de relever les défis et de faire face aux nouveaux défis du Conseil d'Etat, c'est bien entendu l'objectif principal de cette répartition.

Il va sans dire que tout changement génère quelques coûts. Cela dit, l'administration cantonale est habituée à se gérer de manière parcimonieuse à ce niveau-là et je peux le préciser puisque c'est mon département qui gère la localisation de l'ensemble des services de mes collègues. Et elle a su également dans cette situation régler les changements nécessaires de manière interne et on peut dire sans des coûts tangibles qui aient dû être engagés. Alors, c'est difficile, j'ai demandé au service si on avait moyen de faire des listes de prix. Alors, on dit: oui, ce qui se passe, c'est que, quand on fait un changement, on profite de donner un coup de pinceau, peut-être chaque 10 ou 15 ans, c'est peut-être utile. Donc, c'est difficile de dire que c'est le fait qu'on ait changé un service qui a motivé les quelques milliers de francs. Moi, je dirai que, dans l'ensemble, c'est quelques dizaines de milliers de francs pour l'ensemble de l'administration qui entrent en jeu chaque fois qu'il y a une nouvelle élection avec ou sans changement puisque, même quand il n'y a pas de changements profonds, on profite pour faire certaines fois un réaménagement, comme on dit, reblanchir les plafonds.

Et cette nouvelle répartition a permis de revoir et d'améliorer certains processus opérationnels et décisionnels et, par-là même, de gagner en cohérence. Je peux même préciser, dans mon département, il y a donc l'intégration d'un nouveau service: le développement territorial, et il y a eu avec l'arrivée du groupe Rhône nécessité aussi de faire de la place au Service informatique que vous avez doté de toute une série de nouvelles forces. Pour ce faire, c'est dans mon bâtiment qu'ils sont arrivés. Donc, on a dû faire toute une série d'adaptations qui, elles, ne sont pas liées au nouveau département mais plutôt à l'évolution de certains services. Donc, je dirai, pour cela, je crois qu'on a une structure qui correspond.

Et la question était intéressante puisqu'on a essayé de chercher s'il y avait réellement des conséquences financières, mais pas autre chose que des frais courants qui sont générés par l'entretien habituel des bâtiments.

14. Lecture

Décision concernant l'adoption du plan directeur cantonal *(1ère partie)*

Lesung

Beschluss betreffend die Genehmigung des kantonalen Richtplans *(1. Teil)*

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Tableau des amendements

Liste der Abänderungsanträge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Emmanuel Chassot / Rapporteure: Sarah Constantin

Der Präsident

Wir werden bis 18 Uhr an diesem Richtplan arbeiten und dann hören wir auf - Punkt 18 Uhr oder plus-minus 5 Minuten.

Möchte der Staatsrat zuerst ein Wort zum Richtplan sagen?

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Oui, Mesdames et Messieurs, peut-être juste 2 mots.

On va travailler maintenant jusqu'à vendredi sur le plan directeur et c'est un choix du Grand Conseil que d'avoir repris cette compétence et il sera très intéressant de voir comment on va travailler maintenant. Il y a eu un tout gros travail qui a été fait jusqu'à maintenant par la commission qui va rapporter aujourd'hui.

Je veux juste souligner 2 points, après j'interviendrai relativement peu, je crois que la commission a bien travaillé, il y aura peut-être l'un ou l'autre moment où je vais peut-être juste rapporter et rappeler la position du Conseil d'Etat, mais c'est un travail du législatif que je compte respecter.

Juste rappeler que l'instrument du plan directeur cantonal ne peut pas créer de droit matériel. Je crois que c'est relativement important. Il y a des amendements dont nous allons débattre au cours de la session qui demandent des adaptations du plan directeur qui s'avèrent incompatibles avec le droit matériel applicable. Donc, on ne peut pas créer de droit matériel, on doit appliquer les lois fédérales et la jurisprudence, même si, dans notre plan directeur, on aimerait penser différemment. Deux exemples:

Un exemple dont on va certainement parler maintenant, ce sont les zones mayens avec la fiche de coordination A.5. Situation actuelle, pas du tout satisfaisante, je crois que tout le monde est d'accord. Les zones mayens ne répondent pas aux exigences du droit fédéral. Selon la loi fédérale, aucune réaffectation ne peut être autorisée actuellement dans les zones mayens. On espère que cette chose soit corrigée, que la base correspondante soit créée dans le plan directeur et approuvée par la Confédération; de cette manière, on supprimerait cette insécurité juridique qui est tout à fait insatisfaisante. Par contre, on ne peut pas aller plus loin que le droit fédéral. Actuellement, il y a une motion qui est en cours. On n'a pas de réponse à cette motion. Je crois qu'il faut que l'on soit conscient des enjeux et du risque que ça peut poser.

Un autre thème: domaines skiables et remontées mécaniques. Tout le monde sait qu'on veut limiter au maximum la bureaucratie, mais c'est essentiel tout de même que les dossiers soient complets et établis dans le cadre des exigences de la Confédération et dès le départ. Je crois que c'est important aussi. Les adaptations des exigences qu'on peut mentionner dans le plan directeur, elles ne conduisent pas toujours au but visé, dans le sens où elles risquent simplement de bloquer un dossier.

C'est juste ces quelques remarques que je voulais faire.

Une autre également: On a un petit peu..., au cours des dernières semaines, j'ai entendu à gauche et à droite, sans connotation politique, que le canton du Valais n'avait pas utilisé pleinement sa marge de manœuvre et son champ d'action. Je crois que ce n'est pas vraiment et que ce n'est même pas du tout le cas. Nous avons une réponse à une question écrite du groupe CVPO. On a utilisé toute la marge de manœuvre possible, que ce soit dans l'application des directives techniques de la Confédération pour calculer les surdimensionnements des zones à bâtir du canton ou encore au niveau de la stratégie d'urbanisation, dans laquelle on a réussi à faire introduire les 30 prochaines années pour les réserves prises en compte, une solution à laquelle l'ARE, comme vous le savez, a donné son feu vert dans le cadre de l'examen préalable. On a vérifié avec les autres cantons pour voir si

on allait plus loin ou moins loin. En fait, les rapport d'examen dont on dispose sur Saint-Gall, Argovie, Uri, Berne, Nidwald, à part Uri qui est le seul canton avec un recul démographique, et là ce sont des cantons qui ne sont pas surdimensionnés, eh bien!, je peux vous garantir, vous assurer, que la Confédération applique avec une rigueur totale, totalement strictement ce qui est demandé par la LAT, son ordonnance et les directives techniques.

Ce n'est pas une mathématique, l'aménagement du territoire. Il s'agit d'élaborer les projets adaptés et de prendre en compte des situations spécifiques. Il y a une marge de manœuvre mais il s'agit de se baser sur des projets d'aménagement du territoire consolidés et, finalement, il y a une loi qui existe et qui démontre la manière dont on doit avancer. Alors, c'est clair que, jusqu'ici, on a pu négocier avec l'ARE. Si on se met en contradiction avec la loi, ce sera plus délicat de négocier avec les tribunaux.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans ce travail. Je crois qu'on a jusqu'à 18 heures ce soir et on reprendra demain en fin de matinée, et je crois qu'on a les nocturnes jeudi.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat für die aufmunternden Worte.

Wir kommen zu den Abänderungsanträgen.

Wir fangen an beim Punkt **1.3 Klimawandel / Changements climatiques**, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Alors juste en préambule avant de prendre la parole, j'annonce que je ne vais pas lire l'entier des textes des amendements, vous les avez certainement tous sous les yeux, sinon on ne sera pas assez efficace. Et je dois expliquer qu'en commission nous avons décidé par principe de refuser tous les amendements qui concernent la stratégie parce que celle-ci a déjà été acceptée par le Grand Conseil. Donc, il n'y aura pas de résultats de vote, tous les amendements de la stratégie sont donc refusés par principe.

On est bien à la fiche sur les changements climatiques? Oui, parfait. Merci.

Principes, point 4

1 Proposition du député Thierry Largey

Décision de la commission: refusée par 12 voix contre une.

La commission juge cette proposition beaucoup trop restrictive vis-à-vis des remontées mécaniques car la rentabilité à long terme n'est garantie que pour peu de sociétés aujourd'hui.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Ich habe keine Wortmeldungen, somit ist der Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **A.1 Landwirtschaftszonen / Zones agricoles**, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Stratégie de développement territorial (nouveau, avant point 1.1)

1 Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Grégoire Emonet

Décision de la commission: refusée par principe.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Abänderungsantrag 1, keine Wortmeldungen, abgelehnt.

Antrag 2.

(...)

Ja bitte? Zu welchem Antrag, pour quel amendement?

(Le député (suppl.) Grégoire Emonet répond: amendement 1.)

Wir müssen ein bisschen effizient arbeiten. Also bitte drücken Sie die Taste zur rechten Zeit, sonst sind wir am Sonntag zur Frühmesse noch hier und das geht schlecht...

Emonet Grégoire, député (suppl.), UDC

Au moment où j'ai découvert et lu les principes de cette fiche, je me suis dit: super!, enfin, nous allons mettre une priorité sur une agriculture locale et de qualité, tout en maintenant l'outil de travail des agriculteurs qui n'est autre que les surfaces non urbanisées de la plaine du Rhône. Mais en lisant à l'intérieur, on remarque rapidement qu'on place l'approvisionnement local en retrait par rapport aux autres milieux.

Je pense que, aujourd'hui, on se trouve à un moment crucial et que l'on doit faire un choix sociétal: veut-on garder et donner les moyens à l'agriculture de nous fournir un taux d'auto-approvisionnement élevé ou se fournir dans d'autres pays où l'on connaît les problèmes que cela engendre avec des normes et des lois bien moins strictes?

J'ai pris connaissance avec plaisir de la résolution «Zone hors TISA/TAFTA», cosignée par des auteurs PDC PLR et, encore plus réjouissant, des Verts.

Je vais prendre une expression bien connue: on ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre et la crémière. Il est l'heure de prendre nos responsabilités et de prendre des mesures concrètes pour maintenir au maximum notre agriculture qui applique les lois les plus strictes et respectueuses de l'environnement au monde, à moins que nous ne voulions que nos agriculteurs se convertissent en pêcheurs sur le futur lac du Rhône.

Je fais appel à votre bon sens et vous demande de soutenir l'amendement 1.

Merci d'avance.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Cher Monsieur le député (suppl.) Grégoire Emonet, il a été dit en préambule par Mme la rapporteure que la commission avait pris la décision, la sage décision, de ne pas entrer en matière concernant tous les amendements de la stratégie de développement territorial car cette stratégie de développement territorial dépend du concept cantonal de développement territorial qui a été approuvé par le Grand Conseil en 2014.

Alors si on veut refaire le débat de 2014 et non pas le plan directeur cantonal de 2018, je pense qu'on peut s'attarder un peu plus que 4 demi-journées durant cette semaine.

Merci.

Logean Grégory, député, UDC

Juste une petite précision.

J'entends bien qu'en 2014 il y a eu un débat au sein de ce Parlement, mais là je fais chorus aux excellents propos du chef du groupe PLR qui faisait référence tout à l'heure, dans l'après-midi, à une réponse qui datait de 2006, après de 2012. Ce n'est pas parce qu'en 2014 il y a eu un débat dans un contexte différent, nous n'avions pas cette pression du plan directeur

cantonal, nous n'avions pas la LAT et tout ce qui nous est arrivé par la suite, je crois que c'est un peu facile de dire: eh bien!, tout ce qui a été discuté en 2014, le principe, on n'en parle pas.

Eh bien!, non, je crois que nous devons prendre nos responsabilités et que les amendements de principe, ce sont effectivement des amendements essentiels et importants puisque c'est là qu'on pose les jalons et les idées-forces.

Mon collègue Grégoire Emonet a trait bien défendu cette volonté d'une agriculture auto-productrice et je vous invite donc en tout cas à au moins entrer en matière et à discuter du fond de ces propositions et de ne pas simplement les rejeter d'un revers de main au motif qu'en 2014 on en a parlé et aussi en tenant compte que, en 2017, il y a eu des élections cantonales, que le Gouvernement a changé, que le Parlement a changé et qu'il y a plus de 50% de renouvellement dans cette salle.

Je crois qu'on en est en droit de débattre de toutes les propositions et surtout des propositions de principe.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 20 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 96 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Somit haben Sie den Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 2, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, avant point 1)

2 Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Grégoire Emonet

Décision de la commission: refusée par 8 voix contre 0 et 5 abstentions.

Le principe 1 tel que modifié par la commission suffit et est déjà clair.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Ich habe keine Wortmeldungen; somit wird den Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 3, dieser wurde von der Kommission angenommen.

Wir kommen zum Antrag 4.

(...)

Largey Thierry, député, Les Verts

Mon intervention porte sur la proposition 3 de la commission ATE.

Les Verts se positionnent sur la question essentiellement en lien avec les termes «si possible». Nous ne sommes pas opposés à voir des zones agricoles spéciales, ça a défrayé d'ailleurs la chronique judiciaire via un arrêt du Tribunal fédéral dans le Haut-Valais avec le

déplacement de l'arène de combats de reines dans la partie germanophone de notre canton. Simplement, les termes «si possible» nous dérangent un peu parce qu'ils laissent la porte ouverte à passablement de possibilités d'exceptions par rapport à un principe qui devrait être un principe ancré dans notre vision du développement territorial, c'est de dire que les zones agricoles spéciales, donc qui seront largement construites, on pense à des serres industrielles, eh bien!, que ces zones soient finalement regroupées avec le bâti existant, donc proches des zones à bâtir. Ça devait être un principe, mais pas un principe émaillé par de nombreuses possibilités d'exceptions, de dérogations où, finalement, le contrôle serait peu possible parce que «si possible», qu'est-ce que ça veut dire, c'est quoi? Possible de faire autrement que de le coller à la zone à bâtir. Ça devient absolument insoluble.

Nous pensons, de notre côté, qu'il faudrait rester à une règle beaucoup plus stricte en disant qu'effectivement les zones agricoles spéciales doivent être rattachées, accolées, groupées avec du bâti existant de la zone à bâtir, de la zone industrielle, de la zone artisanale. Il y a suffisamment de zones constructibles pour arriver à grouper et arriver finalement à l'objectif que se fixe la Constitution fédérale et que fixe également la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, c'est-à-dire la séparation du bâti et du non-bâti. C'est aussi une raison de vouloir préserver les terres agricoles exploitées pour leur sol en maintenant une unité de ces terres agricoles et éviter là encore qu'on mélange les genres, qu'on mélange du bâti en zone agricole avec de l'exploitation agricole traditionnelle rattachée au sol.

Donc, on vous propose de refuser la proposition de la commission ATE qu'elle a acceptée.

Merci.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Je serai très bref au sujet de cet amendement et du complément de M. le député Thierry Largey.

Le «si possible» a été indiqué, si vous prenez la comparaison d'un concept de serres de cultures, c'est d'entente qu'on essaiera de le mettre proche de la zone habitée car peu de désagréments et possibilité de la rattacher justement à cette zone.

Par contre, s'il s'agit de la construction d'une porcherie, je ne pense pas que vous souhaitiez avoir à côté de votre maison d'habitation une porcherie, donc à côté de la zone habitée.

Voilà pourquoi la mention de «si possible» dans cette zone agricole spéciale.

Merci.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Juste un mot.

C'est également pour éviter que certains projets, par exemple un projet qui se déroule dans la région de Monthey, puissent être refusés uniquement parce qu'il y a une base insuffisante dans le plan directeur cantonal.

Donc, c'est clair qu'on doit tenir compte de tous les éléments mais si on enlève le «si possible», on exclut toutes ces solutions annexes et ce serait, à mon avis, un coup d'épée dans l'eau.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 3 / Antrag 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 111 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 12 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag 3 angenommen.

Wir kommen zum Antrag 4.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point a)

4 Proposition du groupe Les Verts par le député Thierry Largey

Décision de la commission: refusée par 12 voix contre une.

Cette proposition est trop restrictive car les zones agricoles spéciales peuvent exceptionnellement se trouver sur une SDA.

Largey Thierry, député, Les Verts

Evidemment que la proposition 4 des Verts va dans le sens de ce qui a été indiqué juste précédemment. L'idée c'est ici encore de bien séparer les zones agricoles, que je vais appeler traditionnelles, qui sont dépendantes du sol, des zones agricoles qui finalement sont plutôt bâties et utilisent des infrastructures. L'idée, c'est clairement de séparer les choses.

Et, pour nous, eh bien!, les zones agricoles spéciales ne doivent pas être superposées aux surfaces d'assolement. Il s'agit de clairement conserver les surfaces d'assolement pour la production liée au sol et ne pas utiliser cette terre qui est précieuse, qui est importante pour les agriculteurs pour d'autres activités.

J'entends bien l'idée de l'exception, mais là encore on retombe sur les exceptions. Et s'il s'agit du projet du Chablais de 20 ha de serres, eh bien!, c'est une énorme exception, et je souhaiterais qu'un projet comme ça ne vienne pas justement se superposer à des surfaces d'assolement qui sont si précieuses pour l'agriculture, qui ne viennent pas se perdre au milieu de la zone agricole mais qui soient au contraire liées à du bâti existant, qui viennent liées à des zones qui sont de moindre importance du point de vue du sol.

C'est pour ça que d'introduire à nouveau des exceptions ou des possibilités d'exceptions va à l'encontre, à notre avis, de l'intérêt de la production agricole, de l'intérêt des agriculteurs eux-mêmes et de la qualité de l'exploitation agricole.

C'est pour ça que nous vous proposons de renoncer à pouvoir superposer les surfaces d'assolement et les zones agricoles spéciales parce qu'elles n'ont pas vraiment à voir les unes avec les autres, et également de supprimer la référence «dont les SDA» à la zone agricole I, car ça semble assez évident de supprimer cet ajout.

Je vous remercie de nous suivre dans cette idée-là.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Même argumentation qu'avant.

Une construction qui a trait purement à l'agriculture a droit à être construite sur une surface d'assolement. Vous n'allez pas construire une ferme complètement en dehors de la zone agricole. Les serres de cultures sont aussi vouées à la culture agricole. Même s'il y a une couverture, le sol dessous reste cultivable.

Donc merci de suivre la commission.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

(...)

Die Kommission hat immer die grüne Taste, bis am Freitagabend. Kommission immer grün!

Proposition 4 / Antrag 4

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 17 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 104 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Der Antrag wurde abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 5.

(...)

Der Präsident

C'est accepté!

Niemand verlangt das Wort.

Wir kommen zum Blatt **A.2 Fruchtfolgeflächen / Surfaces d'assolement**, zum Antrag 1.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, avant point 1)

1 Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Grégoire Emonet

Refusée par 6 voix contre 0 et 7 abstentions.

Elément déjà traité en commission, article trop restrictif.

Emonet Grégoire, député (suppl.), UDC

Voilà encore une fois un choix sociétal à réaliser: voulons-nous gaspiller nos meilleures terres SDA au profit d'autres choses?

Je rappelle encore une fois que, en Suisse, nous avons des règles très strictes, comme le disait le député Emmanuel Revaz auparavant, pour ne pas dire les plus strictes du monde. Donc, ne faisons pas preuve de schizophrénie en minimisant de plus en plus notre agriculture, tout en nous fournissant de plus en plus, surtout avec une population toujours à la hausse, dans des pays ne respectant pas la moitié de nos normes.

Je demande le vote sur les propositions 1, 2, 4 et 6. Merci.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Die CVPO unterstützt diesen Antrag.

Wir haben gerade auch im Oberwallis verschiedene solcher Beispiele, die zu Lasten besten landwirtschaftlichen Landes solche ökologischen Ausgleichsflächen eingerichtet haben. Das wollen wir nicht. Das geht zu Lasten unserer Landwirtschaft. Wir wollen weniger Frösche und Libellen und mehr landwirtschaftliches Nutzland.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident
Danke Herr Grossrat.
Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 1 / Antrag 1
Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)
Pour / dafür: 38 voix / Stimmen
Contre / dagegen: 84 voix / Stimmen
(0 abstention / Enthaltungen)
Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag abgelehnt.
Wir kommen zu den Anträgen 2 und 3; die haben die gleiche Wortwahl.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Principes, point 3
2 Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Grégoire Emonet
3 Proposition du groupe UDC par le député Eric Jacquod
Supprimer le point 3.
Décision de la commission: refusées par 9 voix contre une et 3 abstentions.
La commission souhaite garder cette marge de manœuvre.

Der Präsident
Danke schön.
Ich habe keine Wortmeldungen.
Somit sind die Anträge 2 und 3 abgelehnt.
Wir kommen zum Antrag 4, bitte Frau Rapporteure.
(...)

Melly Blaise, député, UDC
Le député (suppl.) Grégoire Emonet a demandé qu'on vote sur les propositions 1, 2, 4 et 6 lors de sa prise de parole.

Le président
Oui, c'est juste.
Aber 2 und 3 muss sich zusammen nehmen, das ist das gleiche.
C'est mieux de faire comme je dirige; autrement, on a un peu de problèmes.
Also, wir kommen nun zu der Abstimmung der Anträge 2 und 3.

Propositions 2 et 3 / Anträge 2 und 3
Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)
Pour / dafür: 22 voix / Stimmen
Contre / dagegen: 102 voix / Stimmen
(0 abstention / Enthaltungen)
Die Anträge 2 und 3 wurden abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 4.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 4

4 Proposition du groupe UDC par le député Eric Jacquod

Décision de la commission : refusée par 9 voix contre 2 et 2 abstentions.

L'article sans ces 2 lignes-là serait trop restrictif au sens de la commission.

Clerc Charles, député, UDC

Je ne vais quand même pas laisser passer cet amendement sans le soumettre au vote.

Justement, c'est exactement pour ça que mon collègue Eric Jacquod a déposé cette proposition, de façon à ce que ça soit vraiment restrictif en ce qui concerne les SDA. Donc, ça ça va dans le même sens que les propositions qui ont été faites par mon collègue Grégoire Emonet tout à l'heure.

Donc, on maintient le vote également pour la proposition 4.

Der Präsident

Danke schön.

Wir stimmen ab.

Proposition 4 / Antrag 4

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 21 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 102 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag abgelehnt.

Die Anträge 5 und 6, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 6

5 Proposition du groupe UDC par le député Eric Jacquod

6 Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Grégoire Emonet

Supprimer le point 6.

Décision de la commission: refusées par 6 voix contre une et 6 abstentions.

Enlever le point 6 rendrait trop restrictif à nouveau.

Der Präsident

Ich habe keine Wortmeldungen.

Wir kommen zur Abstimmung.

Propositions 5 et 6 / Anträge 5 und 6

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 21 voix / Stimmen
Contre / dagegen: 103 voix / Stimmen
(0 abstention / Enthaltungen)
Sie sind der Kommission gefolgt und haben die Anträge 5 und 6 abgelehnt.
Wir kommen zum Antrag 7.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Principes (nouveau, avant point 7)
7 Proposition du groupe UDC par le député Eric Jacquod
Décision de la commission: refusée par 8 voix contre 0 et 5 abstentions.
Indirectement, cela est déjà indiqué dans le point 1 des principes.

Der Präsident
Danke.
Keine Wortmeldungen; somit wurde der Antrag abgelehnt.
Wir kommen zum Antrag 8, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Marche à suivre - Communes, point d)
8 Proposition du groupe PLR par le député Xavier Mottet
Décision de la commission: refusée par 8 voix contre 5 et 0 abstention.
La raison de la commission est que c'est pour protéger les SDA.

Der Präsident
Danke.
Keine Wortmeldungen.
Wir kommen zum Blatt **A.3 Reben / Vignes**, zum Antrag 1, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Stratégie de développement territorial (nouveau, après point 1.4)
1 Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Grégoire Emonet
Décision de la commission: refusée par principe.

Der Präsident
Keine Wortmeldungen; somit wird Antrag abgelehnt.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Principes, point 1
2 Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Grégoire Emonet
Décision de la commission: refusée par 10 voix contre 0 et 3 abstentions.
L'Etat doit mettre en place des conditions-cadres garantissant une aire de production viticole suffisante mais il n'est pas possible d'empêcher les gens de renoncer à une exploitation.
De plus, il est inapproprié de figer la surface viticole actuelle dont une partie se trouve en zone d'habitation.

Der Präsident

Danke.

Keine Wortmeldungen; somit wird der Antrag abgelehnt.

Wir kommen zu den Anträgen 3 und 3.1, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, après point 5)

3 Proposition du groupe AdG/LA par la députée Doris Schmidhalter-Näfen

Décision de la commission: refusée au profit de l'amendement 3.1 qui est la proposition de la commission ATE, à savoir: «promouvoir et développer la viticulture alternative et soutenir la culture biologique et biodynamique», car cela fait écho à la lettre e de la marche à suivre du canton. Nous avons simplement changé le verbe de début de phrase.

Amendement accepté par 9 voix contre 3 et une abstention.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Ich habe keine Wortmeldungen; somit wird der Antrag 3.1 angenommen.

Wir kommen zum Antrag 4, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton (nouveau, après point d)

4 Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Grégoire Emonet

Décision de la commission: refusée à l'unanimité.

Il n'y a pas de nécessité de spécifier le nom des domaines et ce débat avait déjà eu lieu en commission.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Der Antrag 4 wurde abgelehnt.

Keine Wortmeldungen.

Wir kommen zum Blatt **A.4 Strukturverbesserungen / Améliorations structurelles.**

Hier haben wir die Anträge 1 und 2, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton, point d)

1 Proposition du groupe UDC par le député Eric Jacquod

Décision de la commission: refusée à l'unanimité car trop restrictive. On ne peut pas créer de plus-value à chaque renaturation.

Marche à suivre - Canton, point d)

2 Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Grégoire Emonet

Supprimer le point d).

Décision de la commission: refusée à l'unanimité.

Cela va à l'encontre de ce qui peut être bénéfique à l'agriculture, selon la commission.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Keine Wortmeldungen.

Somit sind die beide Anträge abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **A.5 Maiensäss-, Weiler- und Erhaltungszonen / Zones des mayens, de hameaux et de maintien de l'habitat rural**, Antrag 1, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, après point 4)

1 Proposition du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter

Décision de la commission: acceptée par 11 voix contre 0 et 2 abstentions.

Cet article relayait une initiative en cours de traitement à Berne lors du débat en commission.

Délèze Julien, député, AdG/LA

Je crois, comme l'avait dit le conseiller d'Etat juste avant, on ne peut pas créer des bases légales matérielles par le plan directeur.

En outre, la motion qui fait écho à cet amendement a été refusée au Conseil national lors de cette session des Chambres.

Donc, je pense que cet amendement doit être retiré. S'il n'est pas retiré, on le combattra et on demande de le refuser.

Je vous remercie de votre attention.

Largey Thierry, député, Les Verts

Je rejoins parfaitement notre collègue Julien Délèze dans son analyse en disant qu'il est trop tôt pour ajouter ce texte dans notre plan directeur dès lors que les choses ne sont pas clarifiées au niveau fédéral. Attendons de voir et, au besoin, on pourra réviser la chose, mais il est beaucoup trop tôt de le faire.

Donc, effectivement, cet amendement devrait être retiré ou pour le moins combattu s'il n'était pas retiré.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Selbstverständlich werde ich diesen Antrag nicht zurückziehen. Er ist sehr wichtig für unseren Kanton.

Erstens begreife ich die Herren Délèze und Largey als Juristen nicht. Es ist hier überhaupt keine materielle Änderung. Es steht ja darin, wenn die bundesgesetzliche Grundlage kommt - und die kommt jetzt, die war nur in einer anderen Form jetzt angenommen worden -, dann haben wir eben bereits die Grundlage in unserem Richtplan, dass Umnutzungen nicht nur gestützt auf Artikel 39 der Raumplanungsverordnung möglich sind, sondern eben auch auf die andere Grundlage, die jetzt geschaffen wird.

Zweitens begreife ich die beiden auch in sachlicher Hinsicht nicht, weil sie wollen hier nur eine Einschränkung sinnvoller Umnutzungen unserer Ökonomiegebäude ausserhalb der Bauzone, und da können wir selbstverständlich nicht folgen.

Ich bitte Sie, der Kommission zu folgen. Diese hat diesen Antrag auch mit 11 zu 1 angenommen.

Ich danke Ihnen.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Comme ça a été dit par mes préopinants, en effet, la motion Rieder n'a pas passé le cap aux Chambres fédérales la semaine passée.

Le but de la commission était de soutenir cette motion qui est certainement à l'avantage de la réhabilitation de certains bâtiments en fin de vie dans notre canton. Malheureusement, ça n'a pas passé.

Le chef du département justifiera après certaines choses.

Par contre, ça reste une volonté pour notre canton ça reste la volonté de la commission. Donc, l'amendement ne sera pas retiré, mais je laisse entièrement la liberté de vote à ce sujet. Merci.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

C'est clair que le Conseil d'Etat comprend tout à fait la position du Parlement qui veut rester fidèle à la ligne finalement défendue dans cette initiative parlementaire, également reprise dans la motion Rieder.

Par contre, il faut bien se rendre compte que, lorsque le Conseil fédéral va se pencher sur le plan directeur cantonal, aucune base légale fédérale n'autorisera sans autre une telle réaffectation de constructions rurales hors zone à bâtir à des fins d'habitation.

Le Parlement prend donc un risque, un risque d'avoir un refus du Conseil fédéral pour cette fiche, en acceptant cet amendement, et il faut en être conscient.

Dire également que la situation en lien avec la pratique suivie jusqu'à la fin de l'année dernière avec les zones de mayens est relativement critique puisqu'on a accordé des autorisations dans bien des endroits en opposition avec le droit fédéral. Cela a été relevé dans un récent arrêt du Tribunal cantonal relatif à un dossier sur la commune d'Evolène.

Donc, il y a un risque très clair, en partant du principe, bien sûr, tout le monde souhaiterait cela, mais je crois qu'il faut vraiment peser le pour et le contre, et, en l'occurrence, je ne crois pas que ça passerait au niveau fédéral.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Das Wort hat nochmals Aron Pfammatter.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Es tut mir leid, dass ich nochmals nach dem Staatsrat reden muss.

Erstens Klarstellung auch für den Kommissionspräsidenten: Die Motion Rieder, die kam zwar nicht durch, aber es kam eine durch die Nationalratskommission veränderte Version im Nationalrat durch. Es ist nicht so, dass überhaupt keine Gesetzesgrundlage dort geschaffen wird. Diese Motion kam durch. Das ist eines.

Das Zweite ist, diese Grundlage hier verlangt einzig, dass wenn dann die bundesgesetzliche Grundlage besteht, Umnutzungen auch anders als nur in Bezug auf diesen Artikel 39, den wir jetzt schon kennen, möglich sein werden. Und dann besteht hier überhaupt keine Bundesrechtswidrigkeit. Also wir haben dann einfach bereits die Grundlage in unserem Richtplan, sobald die Grundlage im Bundesgesetz auch da ist. Also wir machen hier nichts bundesrechtswidriges.

Daher ersuche ich Sie nochmals, diesen Antrag weiterhin, wie die Kommission bereits, zu unterstützen.

Ich danke Ihnen.

Logean Grégory, député, UDC

Pour réagir justement aux propos du président du Gouvernement, j'étais un des coauteurs de l'initiative raccards et mayens, enfin pour soutenir l'initiative des Grisons qui, effectivement, a quand même eu un écho puisqu'une proposition en est quand même sortie finalement des Chambres fédérales. Je ne veux pas m'attarder là-dessus, ça a été dit par le député Aron Pfammatter. Mais je crois que vous dites qu'il y a des risques, eh bien!, parfois, il faut aussi savoir prendre des risques.

Et là, plus que des risques, je vois plutôt une opportunité, une opportunité de réaffirmer à la Confédération, aux services fédéraux concernés, que si on ne fait rien pour ces raccards et mayens, si on ne permet pas finalement leur transformation, leur développement, eh bien!, ça deviendra des ruines et plus personne ne s'y intéressera.

Donc, il y a une réelle préoccupation de sauvegarde et je crois qu'il ne faut pas s'autoflageller avant même que la Confédération ne nous dise que ce n'est pas possible. Il y a des opportunités, je crois saisissons-les avant de nous-mêmes nous mettre des barrières sans avoir la réponse de la Confédération et, au pire, s'il y a blocus au niveau de la Confédération, ce point sera discuté et il pourrait être, le cas échéant, amendé.

Mais au moins par respect pour les 86% de Valaisans aussi qui ont refusé certaines dispositions fédérales, nous devons, je crois, mener ce combat jusqu'au bout.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 1 admise par la commission / Antrag 1 durch die Kommission genehmigt

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 99 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 27 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag angenommen.

Wir kommen zum Antrag 2, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point b)

2 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Décision de la commission: refusée par 12 voix, avec une abstention.

La commission maintient sa position car la précision est utile et sensée.

Der Präsident

Danke.

Ich habe keine Wortmeldungen; somit wird der Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 3, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Conditions à respecter pour la coordination réglée, a)

3 Proposition du groupe Les Verts, par Thierry Largey

Décision de la commission: refusée par 12 voix contre une.

C'est une des conditions pour délimiter, non pas pour déterminer le caractère.

Der Präsident

Danke.

Ich habe keine Wortmeldungen; somit wird der Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 4. Dieser wurde von der Kommission angenommen.

Es gibt keine Wortmeldungen.

Wir kommen zum Antrag 5.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Conditions à respecter pour la coordination réglée, c)

5 Proposition du groupe UDC, par Charles Clerc

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 0 et 2 abstentions.

Ce point est réglé par l'article 39 alinéa 1 lettre b de l'ordonnance fédérale.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Ich habe keine Wortmeldungen; somit ist ist der Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **A.6 Funktionen des Waldes und Waldbewirtschaftung / Fonctions et gestion forestières.**

Der Antrag 1 ist angenommen.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit gehen wir zu den Anträgen 2 bis 4, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton, point g)

2 Proposition du groupe Les Verts par le député Thierry Largey

Décision de la commission: acceptée par 6 voix contre 5 et 2 abstentions, car «gérer» ne signifie pas «créer» et la commission a vu la nécessité d'avoir cette notion de création dans l'amendement.

Marche à suivre - Canton, point g)

3 Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc

Marche à suivre - Canton, point g)

4 Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Grégoire Emonet

Décision de la commission: refusées à l'unanimité, car c'est le rôle du canton.

Der Präsident

Danke.

Ich habe keine Wortmeldungen; somit ist der Antrag 2 angenommen, der Antrag 3 zurückgezogen und der Antrag 4 abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 5.

Keine Wortmeldungen; somit angenommen.

Wir kommen zum Blatt **A.7 Waldausdehnung / Extension de la forêt.**

Antrag 1: angenommen, keine Wortmeldungen.

Antrag 2, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton, point h)

2 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Décision de la commission: refusée par 10 voix, avec 3 abstentions.

A du sens ici même si le plan directeur s'inscrit dans le cadre légal, la commission désire garder cette phrase.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Keine Wortmeldungen; somit ist der Antrag 2 abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **A.8 Schutz, Pflege und Aufwertung der Landschaft / Protection, gestion et valorisation du paysage.**

Antrag 1 wurde zurückgezogen.

Antrag 2, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 4

2 Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Grégoire Emonet

Décision de la commission: refusée par 9 voix contre 2 et 2 abstentions.

Dans cette fiche, la commission voit la nécessité de mentionner cela dans les principes.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Keine Wortmeldungen; somit ist Antrag 2 abgelehnt.

Wir kommen zu den Anträgen 3, 4, 5, 6 und 6.1, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, après point 7)

3 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

4 Proposition du groupe PDCC par le député Beat Eggel

5 Proposition du groupe PLR par le député Xavier Mottet

6 Proposition du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter

Décision de la commission: refusées au profit de l'amendement 6.1 de la commission ATE.

Il est difficile d'assurer une exploitation économique rentable. Donc, la proposition de la commission l'emporte par 8 voix contre 5 et 0 abstention.

Eggel Beat, député, PDCC

Nous maintenons notre amendement malgré la reformulation de la commission, car nous estimons que les objectifs de rentabilité et de durabilité ne sont pas incompatibles mais complémentaires.

Nous pensons que notre amendement est un signe clair dans ce sens et qu'il complète bien les objectifs de cette fiche, dont le titre est protection mais également gestion et valorisation du paysage.

Nous avons bien lu la formulation de la commission, mais, estimant qu'elle est trop générale et trop vague, nous maintenons notre amendement et nous vous remercions pour votre soutien.

Logean Grégory, député, UDC

Le groupe UDC maintient également son amendement pour les mêmes raisons.

Merci.

Largey Thierry, député, Les Verts

Il faut rapporter ces amendements à la fiche Protection, gestion et valorisation du paysage. C'est bien l'objectif: c'est de valoriser notre paysage et on sait combien notre paysage est important, c'est un atout touristique indéniable et on se doit de le préserver.

Et justement la proposition qui est faite par la commission est une proposition d'équilibre, une proposition d'intégration finalement du paysage dans toutes les préoccupations que l'on peut avoir.

L'idée de promouvoir des activités économiques qui soient compatibles avec la préservation du paysage montre cette volonté d'équilibre, de développement harmonieux et intégré, ce qui n'est pas forcément le cas des propositions qui ont été faites et refusées en commission, qui ont une vision cette fois-ci plus de développement et qui s'intègrent alors finalement mal dans cette fiche A.8 qui est censée préserver le paysage et non pas le contraire. Ce sont des propositions qui proviennent des remontées mécaniques. On peut comprendre leur démarche, leur volonté de promouvoir leur activité et justement la fiche A.8, et tout ce qu'elle contient, vise à trouver un équilibre entre la volonté d'un développement économique et touristique, y compris d'infrastructures et, de l'autre côté, une préservation de ce qui fait finalement le fonds de commerce de ce tourisme, y compris du tourisme hivernal.

Et nous trouvons du côté des Verts que la proposition de la commission est justement équilibrée et qu'il s'agit de la soutenir et que, au contraire, les propositions qui ont été faites et refusées en commission ne sont pas équilibrées, n'ont pas cet équilibre et ne s'intègrent pas dans la fiche A.8.

Nous proposons donc de refuser ces propositions qui ont été refusées par la commission et d'accepter par contre la proposition 6.1 de la commission qui nous paraît, je le répète, équilibrée.

Merci.

Mottet Xavier, député, PLR

Le groupe PLR retire son amendement au profit de l'amendement équilibré de la commission.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Die CVPO-Fraktion zieht ihren Antrag zugunsten der Anträge der UDC und der PDCC zurück, die gleich formuliert sind.

Es ist, wie es gesagt wurde, ein Antrag der Walliser Bergbahnen. Es geht darum, dass in diesen Gebieten eben doch noch gewirtschaftet werden kann und der Wirtschaft nicht der ganze Schnauf durch Schutzregelungen genommen wird.

Deshalb bleiben wir ebenfalls bei diesen Anträgen.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Par rapport à ces différents amendements, comme ça a été dit, ces amendements proviennent des associations de remontées mécaniques qui, loin de l'idée de la commission d'aller contre ces remontées mécaniques puisque la proposition est bien de promouvoir les activités économiques, mais simplement demande que ce soit compatible avec les objectifs de protection et de valorisation du paysage puisque nous sommes dans la fiche A.8 Protection, gestion et valorisation du paysage.

Et nous avons surtout voulu ne pas entrer en matière concernant la création d'emplois dans le plan directeur cantonal; cela n'a pas sa place dans le plan directeur cantonal.

Merci de suivre l'avis de la commission.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Die Anträge 3 und 4 werden gegenübergestellt dem Antrag 6.1 der Kommission.

Propositions 6.1 contre 3 et 4 / Anträge 6.1 gegen 3 und 4

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour la proposition 6.1 / für den Antrag 6.1: 77 voix / Stimmen

Pour les propositions 3 et 4 / für die Anträge 3 und 4: 49 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag 6.1 der Kommission angenommen.

Wir kommen zum Blatt **A.9 Naturschutz und Pflege der Natur / Protection et gestion de la nature.**

Antrag 1: angenommen.

Wir kommen zum Blatt **A.10 Naturpärke und UNESCO-Welterbe / Parcs naturels et patrimoine mondial de l'UNESCO.**

Antrag 1, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, après point 3)

1 Proposition du groupe AdG/LA par la députée Doris Schmidhalter-Näfen

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 2.

La protection est déjà suffisante, selon la commission.

Näpfli Jennifer, Grossrätin (Suppl.), AdG/LA

Die UNESCO verleiht den Titel «Welterbe» an Stätten, die aufgrund ihrer Einzigartigkeit, Authentizität und Integrität weltbedeutend sind und von den Staaten, in denen sie liegen, für den Titel vorgeschlagen werden. Diese Gebiete sollen in ihrer ästhetischen Vielfalt und Einzigartigkeit für die kommenden Generationen bewahrt werden. Regionen, welche den Titel «Weltnaturerbe» tragen, sind sehr stolz darauf, vermarkten diese Stätten touristisch und erhalten eine finanzielle Entschädigung dafür, dass sie das Gebiet in seiner Urschönheit belassen.

Durch einen Eintrag in den kantonalen Richtplan werden diese Gebiete zusätzlich vor spekulativen Eingriffen und unnötigen Erschliessungen geschützt.

Logean Grégory, député, UDC

Deux remarques:

La première: J'ai entendu tout à l'heure du président de la commission que le plan directeur ne vise pas à créer des emplois, certes, mais ça devrait quand même être une des préoccupations principales, en tout cas dans certaines régions, notamment les régions périphériques, eh bien!, de préserver des emplois parce que si on veut garder des gens dans les vallées, dans les montagnes, il faudra bien aussi avoir des emplois et mettre en place un cadre législatif qui corresponde à cet objectif aussi et ne pas trop le charger avec des barrières écologiques ou bureaucratiques qui sont déjà suffisamment existantes en nombre.

Et celle qui nous est proposée ici, quand je lis qu'il faut «protéger les sites à ce patrimoine mondial de l'UNESCO contre les projets de construction de type spéculatif», déjà, il faudrait qu'on définisse clairement ce que ça veut dire spéculatif. On voit bien qu'il s'agit encore une fois d'une nouvelle attaque contre le développement notamment des régions périphériques puisque je vous rappelle en tout cas que, pour ce qui est des sites mondiaux et des autres parcs naturels et autres, il y a déjà suffisamment dans ce domaine-là de critères qui protègent l'environnement et qui sont extrêmement restrictifs à l'encontre du développement économique de ces régions, sans en rajouter une couche.

Alors, je suis évidemment la commission, en tout cas sur ce point, et vous prie de rejeter cet amendement.

Merci.

Largey Thierry, député, Les Verts

Un petit mot.

Je pense qu'on peut tous rejoindre l'avis de notre collègue Grégory Logean quant à la nécessité de créer des emplois. Maintenant, il faut aussi voir tous les atouts du Valais, et les atouts du Valais, ça n'est pas que la construction ou le développement d'infrastructures dures, à titre, pas appeler spéculatif, c'est vrai que le terme est peut-être un peu vague. Mais, on voit bien l'intention de la personne qui a fait cette proposition, c'est d'éviter justement que dans des sites qui sont labellisés au niveau international, qui deviennent des atouts touristiques fondamentaux, on peut aussi connaître le Valais parce qu'on a la région d'Aletsch et parce que c'est un site inscrit à l'UNESCO, ce sont des atouts importants. Et le but de cette démarche est probablement, eh bien!, de préserver ces sites parce que ces sites vivent et attirent les touristes, non pas par rapport aux infrastructures mais par rapport à la qualité, à la beauté évidemment du glacier qui s'y trouve mais aussi de tout le paysage qui se trouve dans les alentours. Et le but là est effectivement de préserver, on va dire, j'ai envie de dire, le fonds de commerce touristique de ces régions qui sont labellisées au niveau international.

Donc, la démarche me semble tout à fait intéressante et à soutenir parce que le but c'est de créer des emplois et de maintenir des emplois liés à un tourisme qui est orienté d'abord vers ces paysages, vers ces sites qui sont uniques. Le paysage d'Aletsch est effectivement unique, unique en Europe, unique probablement dans le monde, et on doit préserver aussi cet atout touristique et préserver les emplois qui vont autour, préserver notamment des infrastructures qui n'auraient rien à voir ou qui gâcheraient le milieu.

Donc, on ne peut que vous inviter à soutenir cette démarche qui nous semble tout à fait positive. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 26 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 98 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **A.11 Ökologische Netzwerke und Wildtierkorridore / Réseaux écologiques et corridors à faune.**

Antrag 1, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Stratégie de développement territorial, point 3.6

1 Proposition du député Guido Walker

Décision de la commission: refusée par principe.

Walker Guido, Grossrat, CVPO

Dieser Vorschlag wurde eingegeben unter folgendem Hintergrund: In den letzten Jahrzehnten wurden sehr viele Wild- und Naturschutzzonen eingerichtet und auch durch andere Umstände - wie Ansiedlung von Grossraubtieren, Strukturänderungen und Ähnlichem - wird die Walliser Kulturlandschaft mit ihren gepflegten Alpen, Maiensässen und landwirtschaftlichen Flächen nicht mehr so genutzt werden können in Zukunft wie heute.

Mit der Umsetzung von Natura 2000, der Fauna-Flora-Habitat-Richtlinie, und der Errichtung von Wildtierkorridoren sind diese aktuell via Richtplan RPG eingeflossen und man unternimmt damit weitere Schritte, die landwirtschaftlich genutzten Flächen weiter zurückzubinden. Der Hintergrund dafür wird wohl die Schaffung von grossen zusammenhängenden Wildtierzonen sein, welche als Lebensraum für Grossraubtiere mit einem Fundus an Wildtieren dienen und wo das Wild im Umkreis als Nahrung dafür herhalten muss. Eine landwirtschaftliche Nutzung steht diesem Vorhaben entgegen und stört diese Strategie empfindlich. Wenn wir keine Verödung, Verbuschung und Verwilderung wollen und damit Verlust der heutigen gepflegten Kulturlandschaft, die sowohl landwirtschaftlich, touristisch und auch als Erholungsraum genutzt wird, so müssen wir der Landwirtschaft und insbesondere der Berglandwirtschaft in Bezug auf die Ausbreitung der Naturschutzgebiete den Vorrang geben. Das sind die Zusammenhänge.

Ich bitte Sie, meine Damen und Herren, diesem Aspekt die nötige Wichtigkeit beizumessen und den Abänderungsantrag anzunehmen.

Besten Dank.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 36 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 83 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung

Sie haben die Ablehnung des Antrags angenommen.

Wir kommen zum Antrag 2, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, avant point 1)

2 Proposition du député (suppl.) Grégoire Emonet

Décision de la commission: refusée à l'unanimité.

Raison: formulation incompréhensible.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Der Antrag 2 ist abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 3, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 1

3 Proposition du député Guido Walker

Décision de la commission: refusée par 10 voix contre 2 et 1 abstention.

Il semblerait qu'il y ait une mauvaise compréhension de réseaux écologiques et couloirs faunistiques car il peut y avoir des zones agricoles et des habitations dans les réseaux écologiques.

Walker Guido, Grossrat, CVPO

Wie bereits ausgeführt, haben die ökologischen Vernetzungen der Lebensräume und die Wildtierkorridore durchaus ihre Berichtigung. Was aber hier geplant ist, sprengt den Rahmen. Es kann nicht sein, dass in Bergregionen sogar ganze Ortschaften umschlossen werden von ökologischen Vernetzungen, in denen die Auflagen dermassen hoch angesetzt werden, dass die landwirtschaftliche und touristische Nutzung teils verunmöglicht wird sowie die Bewegungsfreiheit der betroffenen, ansässigen Bevölkerung massiv eingeschränkt wird.

Wenn Sie die Grafik des Richtplans des RPG vom Dezember 2017 auf Seite 97 anschauen, können Sie leicht erkennen, dass die Wildtierkorridore die verschiedenen Wildtierschutzzonen verbinden sollen. Diese Korridore sind auch als Vorstufe gedacht, die Wildtierschutzzonen komplett zu verbinden, denn wenn einst der landwirtschaftliche Boden, durch den ein Wildtierkorridor führt, nicht mehr genutzt wird, liegt es nahe, diesen als weitere Schutzzone einzuverleiben, wo dann auch die gleichen erwähnten Auflagen gelten werden.

Dies ist auch der Hauptgrund, weshalb die Berglandwirtschaft und die freie Weidehaltung von Nutztieren im Alpenraum erhalten werden muss und nicht weitere genutzte Flächen zugunsten der ökologischen Vernetzungsflächen verloren gehen.

Aus diesem volkswirtschaftlichen Aspekt bitte ich Sie, diesem die nötige Wichtigkeit beizumessen und den Abänderungsantrag anzunehmen.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 3 / Antrag 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 35 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 83 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 4, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 4

4 Proposition du groupe UDC par le député Eric Jacquod

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 0 et 2 abstentions.

La formulation est contradictoire car faire des SPB implique nécessairement, à l'exception de la viticulture, une diminution des rendements.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Der Antrag 4 ist abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 4.1 der Kommission (deutsche Fassung). Dieser wurde angenommen.

Keine Wortmeldungen.

Wir kommen zum Antrag 5, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton, point a)

5 Proposition du député Guido Walker

Décision de la commission: refusée par 7 voix contre 2 et 3 abstentions.

Il n'y a pas de nécessité de spécifier.

Walker Guido, Grossrat, CVPO

Wir sprechen hier nur von Bauten in Maiensässzonen und von Umnutzung von Gebäuden in der Berglandwirtschaft und vergessen dabei, dass wertvolles Berglandwirtschaftsland immer mehr von hoher Ökoschutzzonen einverleibt wird und verwildert. Hier liegt eine viel grössere Gefahr, in den höhen gelegenen Zonen Landwirtschaft überhaupt betreiben zu können. Der Landschaftsschutz ist somit nicht gleichbedeutend, weil dies oft zum Vorwand wird, die Landwirtschaft aus diesen Gebieten sanft hinauszudrücken.

Ich bitte Sie, meinen Abänderungsantrag deshalb anzunehmen.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 5 / Antrag 5

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 34 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 83 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Der Antrag 5 wird abgelehnt.

Antrag 6 wurde angenommen.

Keine Wortmeldungen.

Antrag 7, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton, point f)

7 Proposition du député Guido Walker

Décision de la commission: refusée par 9 voix contre 2 et 1 abstention.

L'ajout de cette phrase reviendrait à mélanger 2 thèmes différents dans ce point, selon la commission.

Walker Guido, Grossrat, CVPO

Ja, wir haben hier schon mehrmals das Gleiche gehört oder in ähnlicher Form.

Da ich mich ungern wiederhole, bitte ich Sie, diesen Antrag anzunehmen.

Logean Grégory, député, UDC

Comme M. le député Guido Walker est combatif jusqu'au bout et puis qu'il en perd presque sa voix..., non, je plaisante, mais je vais prendre le relais pour apporter le soutien du groupe UDC à sa proposition.

Effectivement, on le sait, l'entretien des forêts, la progression aussi des forêts non entretenues est une préoccupation récurrente dans ce Parlement.

Chaque année ou presque, au budget, on vient avec des propositions pour tenter d'augmenter les budgets d'entretien aux forêts. Je crois que cet amendement va simplement aussi dans ce sens-là.

Et c'est tout naturellement que le groupe UDC en tout cas soutient l'excellente proposition de notre collègue Guido Walker, en saluant encore sa ténacité.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 7 / Antrag 7

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 43 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 73 voix / Stimmen

(4 abstentions / Enthaltungen)

Der Antrag wurde abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **A.12 Dritte Rhonekorrektion / Troisième correction du Rhône.**

Antrag 1, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Stratégie de développement territorial (nouveau, après point 5.4)
1 Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Grégoire Emonet
Décision de la commission: refusée par principe.

Der Präsident
Danke Frau Rapporteure.
Ich habe keine Wortmeldungen.
Somit wird der Antrag abgelehnt.
Wir kommen zum Antrag 2, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Principes, point 3 (cinquième tiret)
2 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze
Décision de la commission: refusée par 9 voix contre 1 et 2 abstentions.
C'est une obligation légale que de les compenser.

Der Präsident
Danke Frau Rapporteure.
Ich habe keine Wortmeldungen.
Der Antrag ist abgelehnt.
Wir kommen zum Antrag 3, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Principes, point 7
3 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze
Décision de la commission: refusée par 7 voix contre 1 et 4 abstentions.
Cette modification grammaticale est jugée inutile.

Der Präsident
Danke Frau Rapporteure.
Keine Wortmeldungen.
Der Antrag wird abgelehnt.
Wir kommen zum Antrag 4.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Principes (nouveau, avant point 11)
4 Proposition du groupe UDC par le député Eric Jacquod
Décision de la commission: refusée par 10 voix contre 3.
Cet article n'a pas sa place ici, selon la commission.

Logean Grégory, député, UDC
Je pense, et le groupe UDC avec moi, que cet article a précisément sa place ici et qu'il faut justement envisager, on parle d'envisager l'enfouissement des lignes, donc ce n'est pas une obligation, mais c'est surtout pour l'avenir. On sait que ce plan directeur s'inscrit dans

une logique de plusieurs décennies dans le futur et que la problématique des lignes à très haute tension aériennes est récurrente, là aussi dans ce Parlement puisqu'il y a encore récemment des initiatives parlementaires cantonales ou des interventions plutôt qui sont d'ailleurs annoncées par plusieurs élus de différents partis et, à plusieurs reprises, ce même Parlement a soutenu toute une batterie d'interventions allant dans le sens de l'enfouissement des lignes. Et précisément avec le chantier de la correction du Rhône qui va durer, on sait maintenant, en tout cas 30 ans, eh bien!, on devrait aussi dans ce cadre-là étudier s'il n'y a pas des synergies possibles. Et encore une fois ce n'est pas contraignant, c'est d'envisager, c'est d'étudier la question.

Donc aussi par souci de cohérence, je crois qu'il faut passer de la parole aux actes. Il ne s'agit pas simplement de voter uniquement des postulats mais aussi, quand on a l'occasion de le faire, eh bien!, d'inscrire certains principes importants ou élémentaires concernant cette problématique des lignes à haute tension, de le faire pour ce qui est de notre compétence, à savoir le plan directeur cantonal.

Donc merci d'avance pour le soutien à cet amendement.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung..., Entschuldigung, der Staatsrat möchte auch noch das Wort.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Peut-être juste une remarque.

Cet objet ne relève pas directement de R3. C'est un principe général qui est déjà prévu dans le principe 2, si vous lisez le principe 2: coordonner le projet de troisième correction du Rhône avec les infrastructures existantes et les grands projets d'infrastructures publiques ou privées. Donc, on le prend d'une manière globale; on ne va pas préciser pour lequel.

Et puis, on retrouve également, de manière plus explicite, dans la marche à suivre du canton sous h: assure la coordination spatiale des modifications d'utilisation du sol liée au projet de troisième correction du Rhône en développant les synergies avec les grands projets d'infrastructures publiques ou privées situés à proximité du Rhône, en particulier A9, CFF, NLFA, projets hydroélectriques, lignes de transport d'électricité.

Donc, le tout est déjà inclus dans le projet.

Et je dirai qu'il y a un principe général également qui vise les câblages souterrains dans la fiche E.7, le principe 5.

Vous l'avez dit, R3 est déjà assez complexe comme cela, il ne faut pas lui ajouter des contraintes qu'il ne pourra ni assumer ni financer.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat. Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 4 / Antrag 4

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 26 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 95 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 5, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, avant point 11)

5 Proposition du groupe UDC par le député Eric Jacquod

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 2, sans argumentation de la part des dépositaires.

Melly Blaise, député, UDC

Je suis content de donner cette argumentation.

Ça fait écho à l'intervention ce matin du député Vincent Degen qui parlait du problème du marnage. Donc, le problème du marnage, c'est que l'eau de turbinage est froide, elle change le débit de façon très rapide, le débit du Rhône en Valais, ce qui est négatif pour la faune piscicole.

On a aussi parlé du projet de sécurité, c'est le but de Rhône 3 d'assurer la sécurité de la plaine. On a beaucoup parlé de la pollution, de la pollution du Rhône qui rend l'eau non potable qui fait qu'elle doit être traitée, ce qui devient un problème de façon plus générale en Europe et dans le monde. Et puis, avec la Politique énergétique 2050, on veut aussi augmenter la production d'énergie propre et en particulier en Valais, c'est l'énergie hydraulique.

Il y a des synergies entre ces différents aspects qui n'ont jamais été prises en compte. Maintenant, il semblerait qu'il y ait 500 millions qui vont arriver de la Confédération pour régler le problème du marnage et, comme mentionné ce matin, on veut faire cela complètement séparément du projet Rhône 3, alors qu'il y a des synergies possibles.

Donc, cette proposition d'aqueduc a comme objectif de considérer le problème dans l'ensemble et d'essayer de résoudre ces différents problèmes. Donc, on collecte l'eau de turbinage qui ainsi n'entre pas directement dans le Rhône, le Rhône garde un cours régulier durant l'année et durant la journée. Cette eau reste potable, donc elle donne de l'eau potable propre sans aucun traitement, elle peut être turbinée, ce qui augmente la production hydraulique en Valais et, en même temps, il y a des possibilités d'assurer la sécurité avec, en cas de crues, on peut imaginer que ce qui dépasserait la crue du Rhône, le sommet du Rhône, pourrait se déverser dans l'aqueduc si, une fois chaque 100 ans, on a une crue centennale.

Donc, c'est pour ça que je vous demande de soutenir cette proposition et de mettre cette étude de synergies possibles dans ce plan directeur. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 5 / Antrag 5

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 21 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 98 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **A.13 Wasserbau, Renaturierung und Unterhalt von Fliessgewässern / Aménagement, renaturation et entretien des cours d'eau.**

Abänderungsantrag 1, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, avant point 1)

1 Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Grégoire Emonet

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 2.

N'a pas sa place ici car le plan directeur se doit de respecter la législation.

Emonet Grégoire, député (suppl.), UDC

Il me semble que c'est justement stipulé: «...dans la marge de manœuvre laissée par la législation nationale».

Donc, je vois tout à fait l'intérêt de garder cet amendement.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 19 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 101 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag 1 abgelehnt.

Antrag 2, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point d)

2 Proposition du groupe Les Verts par le député Thierry Largey

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 2.

Le principe 6 mentionne déjà cela.

Largey Thierry, député, Les Verts

Il est exact que le principe qui est proposé propose déjà une extensification, du moins l'extensification doit être privilégiée, qu'est-ce que ça veut dire? C'est grosso modo, on va essayer de faire autant que possible l'extensification, sauf si on veut faire autrement. Mais c'est bien cette variabilité qui peut exister si l'on prend le long du Rhône, et ça c'est l'expérience qui le montre, c'est qu'il y a de très grosses disparités d'entretien entre les communes, puisque ce sont bien les communes qui gèrent l'entretien sur leur territoire, il y a de grosses disparités malgré les recommandations du canton qui vont toutes dans le même sens et plutôt du côté de l'extensification.

L'idée ici est de la part des Verts non pas de remettre en cause la possibilité d'avoir une adaptation au cas particulier mais de mettre en évidence que le principe général et principal d'entretien des berges des cours d'eau est l'extensification et que seuls des cas très particuliers, motivés, qui ne permettent pas cette extensification pour des raisons de sécurité ou autres, eh bien!, doivent laisser place à un autre type d'entretien qui serait plus intense, l'idée étant d'avoir effectivement une uniformité d'entretien le long des berges du cours d'eau, de manière à ce qu'on puisse avoir aussi une continuité en termes de valeur des berges des cours d'eau et non pas d'avoir finalement ce privilège qui doit être donné ou cette action

privilégiée en fonction des circonstances où chaque commune va continuer à faire un peu comme elle le souhaite.

Nous souhaitons, nous, au contraire, qu'on ait cette uniformité et, pour cela, il faut mettre en évidence d'abord l'entretien extensif et, sous forme d'exception, un autre type d'entretien, ce qui n'apparaît pas, cet ordre, on va dire de choix de type d'entretien n'apparaît pas dans le texte actuel. Nous souhaitons qu'il apparaisse afin de rendre l'action du canton et l'action des communes envers la préservation de la qualité des rives des cours d'eau, tant du point de vue environnemental que du point de vue de la sécurité, quelque chose qui soit homogène, qui soit de qualité et qui soit contrôlé.

Merci donc de soutenir cet amendement.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 2 / Antrag 2

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 25 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 95 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag 2 abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **A.15 Ufer des Genfersees / Rives du lac Léman.**

Der Antrag 1 wurde zurückgezogen zugunsten des Antrags 1.1 der Kommission.

Hier habe ich noch zuerst die Berichterstatterin, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, après point 6)

1 Proposition du groupe PLR par le député Xavier Mottet

Retirée au profit des propositions 1.1 et 1.2 de la commission.

Principes, point 3

1.1 Proposition de la commission ATE

Décision de la commission: acceptée à l'unanimité.

Marche à suivre - Canton, point c)

1.2 Proposition de la commission ATE

Décision de la commission: acceptée à l'unanimité.

Mottet Xavier, député, PLR

Au nom du groupe PLR, on voulait simplement remercier et féliciter la flexibilité de la commission d'avoir permis d'introduire les infrastructures portuaires de Saint-Gingolph et du Bouveret dans le plan directeur.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Somit ist der Antrag 1.1 angenommen.

Wir kommen zum Antrag 1.2 (Vorschlag der Kommission).
Keine Wortmeldungen; angenommen.
Antrag 2, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Marche à suivre - Communes, point e)
2 Proposition du groupe UDC par le député Charles Clerc
Décision de la commission: refusée par 12 voix contre 0 et 1 abstention.
Il n'y a pas d'obligation de le faire, mais ça montre un souci d'avoir un site de qualité.

Clerc Charles, député, UDC
J'ai bien vu qu'il n'y avait pas une obligation, mais je ne vois pas ce que ça vient faire dans le plan directeur, un conseil pour..., il faut que je lise exactement le texte... des concours d'architecture et d'urbanisme.
Les communes sont libres de le faire ou pas.
Je ne vois pas pourquoi on met cela dans le plan directeur. A mon avis, ça n'a aucun sens ici.
Je maintiens mon amendement et je demande le vote.
Merci.

Der Präsident
Danke Herr Grossrat.
Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 2 / Antrag 2
Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)
Pour / dafür: 27 voix / Stimmen
Contre / dagegen: 88 voix / Stimmen
(2 abstentions / Enthaltungen)
Sie haben den Antrag 2 abgelehnt.
Somit sind die Blätter A erledigt.
Wir kommen zum Blatt **B.1 Integrierter Tourismus / Tourisme intégré.**
Abänderungsantrag 1, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Stratégie de développement territorial, point 1.1
1 Proposition du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter
Décision de la commission: refusée par principe.

Der Präsident
Danke Frau Rapporteure.
Ich habe keine Wortmeldungen.
Antrag 1 ist abgelehnt.
Die Anträge 2 und 3, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Stratégie de développement territorial (nouveau, après point 2.6)

2 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Décision de la commission: refusée par principe.

Stratégie de développement territorial (nouveau, après point 2.6)

3 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Décision de la commission: refusée par principe.

Délèze Julien, député, AdG/LA

Naturellement que les 2 formulations sont plus ou moins les mêmes; donc on va voter que sur l'une des 2, et puis sur le 3 parce qu'il me semble plus cohérent.

Ceci étant, je vous demande quand même un tout petit peu d'attention pour défendre ça parce que, en fait, il s'agit à mon sens de renforcer la politique du tourisme, c'est un peu le but de ce plan directeur également, et la promotion de l'offre en transports communs est indéniablement liée avec la promotion du tourisme. En effet, c'est un mode de transport qui est de plus en plus utilisé aussi par les jeunes générations. C'est pourquoi nous devons mettre en avant ce mode de transport pour relier notre destination touristique. Je pense que c'est également intéressant sur le plan de l'avenir d'améliorer cette offre et d'essayer de promouvoir l'attractivité de nos stations par ce biais-là.

Je précise aussi que, par souci de cohérence, si cet amendement devait être refusé, ce que je n'espère pas, je retirerais les amendements 1 et 3 de la fiche B.3 et 1 et 2 de la fiche B.5.

Je crois que c'est tout bon, vous avez pu en prendre note, et je vous remercie de votre attention.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Comme déjà annoncé précédemment, donc je peux comprendre les arguments de mon collègue Julien Délèze; par contre, il s'agit de la stratégie de développement territorial, ce qui engendre la modification du concept cantonal de développement territorial.

Donc, je vous invite à refuser ses amendements.

Der Präsident

Danke.

Wir kommen zur Abstimmung der Anträge 2 und 3.

Propositions 2 et 3 / Anträge 2 und 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 30 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 89 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Die Anträge 2 und 3 sind abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 4, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 2

4 Proposition du député Xavier Mottet

Décision de la commission: refusée par 8 voix contre 4 et une abstention.

Il n'y a pas eu d'arguments reçus des dépositaires, donc pas de discussion en commission.

Der Präsident

Danke.

Keine Wortmeldungen.

Der Antrag 4 ist abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 5, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 3

5 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 2, car il y aurait alors une multitude d'autres exemples à citer.

Délèze Julien, député, AdG/LA

J'ai bien entendu l'argumentation de la commission qui estime que cette formulation est plutôt restrictive. Mais, bien au contraire, elle n'est pas du tout restrictive, pourquoi? Parce qu'on parle ici de tourisme, de tourisme intégré, de développement touristique et l'offre culturelle est un des principes du tourisme 4 saisons; si elle n'existe pas, on ne peut pas faire de tourisme 4 saisons. En effet, la culture, c'est quoi finalement? La culture, c'est non seulement les traditions de notre pays, donc nous pensons aux combats de reines, au carnaval, à l'heure de l'apéritif aussi, mais c'est également le patrimoine bâti, le patrimoine culinaire, le patrimoine viticole, le patrimoine agricole. On voit bien que la culture englobe finalement tant le patrimoine matériel, le patrimoine bâti, que le patrimoine qu'on appelle immatériel.

Il s'agit donc finalement par cet amendement de promouvoir notre culture pour dynamiser le tourisme et je crois que c'est bien le sens aussi de cette fiche. C'est pourquoi je vous demande de soutenir cet amendement.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 5 / Antrag 5

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 27 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 95 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **B.2 Touristische Beherbergung / Hébergement touristique**.

Die Anträge 1, 2, 3, 4 und 5 wurden angenommen.

Ich habe keine Wortmeldungen; somit... Doch, Entschuldigung! Herr Grossrat Thierry Largey hat das Wort.

Largey Thierry, député, Les Verts

Voilà donc, si je compte bien, 5 interventions identiques proposées par les remontées mécaniques et largement relayées par la plupart des groupes, ce qui nous fait penser que les remontées mécaniques auraient leur place dans ce Parlement sous forme de groupe.

Quoi qu'il en soit, nous voyons que la volonté des remontées mécaniques relayée ici est de supprimer l'obligation pour les interventions de plus de 10'000 mètres carrés de faire une planification spéciale. Ce genre de détails est réglé par le droit fédéral. D'ailleurs, l'obligation de faire une planification spéciale pour les projets soumis à étude d'impact ressort de la jurisprudence constante du Tribunal fédéral; donc il n'est pas du tout utile de le mettre dans le plan directeur ni dans aucune disposition légale cantonale puisque cela ressort du droit fédéral. Ensuite, il me paraît évident que le fait de maintenir ou non dans cette fiche du plan directeur 10'000 mètres carrés soumis ou non à planification spéciale ne ressort pas là non plus du droit cantonal ni du droit fédéral et qu'il y a fort à parier qu'un projet de plus de 10'000 mètres carrés sera de toute façon soumis à l'obligation de planifier de l'article 2 de la LAT et que cette question se posera sous l'angle de la jurisprudence si l'on ne veut pas, eh bien!, simplement poser certaines limites à la construction en demandant qu'effectivement, pour des constructions d'une ampleur quand même relativement importante, 10'000 mètres carrés c'est un terrain de football, eh bien!, effectivement, une surface équivalente à un terrain de football, on ne peut pas autoriser une construction par une simple autorisation de bâtir au sens de l'article 22 ou de l'article 24 de la LAT, mais il faudra bien planifier cet aménagement. On le fait pour des stands de tir, on le fait pour des gravières, pour des carrières, et on ne le ferait pas pour des aménagements de remontées mécaniques. Cela paraît quand même relativement absurde en termes d'aménagement du territoire.

C'est pourquoi les Verts vous demandent simplement de reprendre le texte qui avait été proposé fort justement par le Conseil d'Etat et d'en revenir à quelque chose qui correspond plus au droit fédéral pour éviter, eh bien!, de donner du travail au Tribunal fédéral, d'éviter de créer ici une incertitude juridique sur des cas qui semblent relativement clairs et d'éviter là aussi de forcément vouloir regarder les intérêts des remontées mécaniques mais regardons aussi les intérêts de tous et de toutes. Le but d'une planification spéciale, je vous le rappelle, c'est de pouvoir coordonner les activités, de pouvoir coordonner les différents intérêts qui existent dans un projet. Et le moyen, ce n'est pas une autorisation de bâtir mais bien une planification détaillée, un plan d'affectation spécial. Cet outil est justement là pour ce genre de grands projets.

N'évitons pas cet outil qui est extrêmement utile, utilisons-le et revenons à la proposition du Conseil d'Etat. C'est ce que nous vous proposons ici.

Merci de nous suivre.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Ich war vorher zu schnell. Die Frau Rapporteure kann uns noch erklären, wieso man das angenommen hat.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

La commission a accepté par 7 voix contre 6 et 0 abstention ces 5 amendements pour la raison suivante: baser l'exigence de la réalisation d'un plan d'affectation sur la surface d'un projet n'est, selon la commission, pas pertinent.

Logean Grégory, député, UDC

Tout d'abord, remercier les remontées mécaniques valaisannes d'avoir pris la peine et d'avoir étudié ce plan directeur cantonal, et d'avoir fait quelques remarques. On aurait souhaité peut-être aussi que d'autres groupes d'intérêt le fassent puisque vous voyez l'ampleur du travail et d'avoir des gens, en l'occurrence, là concernés par le tourisme, qui ont la connaissance des dossiers, qui ont l'habitude de mettre des projets à l'enquête et qui nous sensibilisent à certaines des conséquences de ce plan directeur qui, parfois, peut paraître puisqu'on ne parle pas trop vraiment des conséquences sur le terrain à ce stade mais qui, par la suite, aura des conséquences très concrètes et là les remontées mécaniques ont peut-être anticipé des problèmes futurs.

Dire aussi que les bases légales cantonales mais surtout fédérales sont déjà largement suffisantes en la matière. Vous l'avez dit, il y a l'ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE), qui est d'ailleurs citée dans l'amendement, et vouloir figer dans le plan directeur cantonal, qui est censé durer quand même quelques décennies, un chiffre de 10'000 mètres carrés, eh bien!, c'est faire finalement la même erreur que nous dénoncions dans le cadre de l'initiative Weber de fixer dans la Constitution, par exemple, un taux de 20% pour les résidences secondaires. Donc, je crois que ce n'est pas la place dans le plan directeur de figer des mètres carrés mais simplement de dire: eh bien!, là où le droit fédéral nous impose ces études d'impact pour les différents projets de remontées mécaniques et autres, il faut les faire, on n'a pas le choix; par contre, si ce n'est pas nécessaire, pourquoi le prévoir? Donc, en tout cas, ne figeons pas de chiffres, nous avons déjà fait suffisamment de mauvaises expériences, en tout cas au niveau du droit fédéral, par le passé, sans nous-mêmes commettre les mêmes erreurs.

Donc je vous demande, s'il vous plaît, d'accepter les amendements de ces différents groupes qui font justement chorus aux préoccupations de terrain des remontées mécaniques, en les remerciant encore une fois d'avoir pris le temps de répondre à cette consultation, si j'ose dire, et d'avoir sensibilisé les différents groupes politiques.

Donc, merci par avance de votre soutien.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

La commission a juste supprimé cet aspect de surface puisque s'y réfère directement l'ordonnance relative aux études d'impact sur l'environnement où tout est clairement indiqué sur la manière de procéder.

Merci.

Der Präsident

Danke. Wir kommen zur Abstimmung.

Propositions 1, 2, 3, 4 et 5 admises par la commission / Anträge 1, 2, 3, 4 und 5 durch die Kommission genehmigt

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 96 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 24 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Die Anträge 1 bis 5 wurden angenommen.

Wir kommen zum Antrag 6, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton (nouveau, après point c)

6 Proposition du groupe PLR par le député Xavier Mottet

Décision de la commission: refusée par 9 voix contre 1 et 3 abstentions, car cela est déjà mentionné dans le principe 3.

Der Präsident

Danke.

Keine Wortmeldungen.

Antrag 6 abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 7, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point c)

7 Proposition du député Charles Clerc

Supprimer le cinquième tiret.

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 2, car cela relève de l'article 15 de la LAT et c'est une condition pour que la Confédération accepte notre plan directeur.

Clerc Charles, député, UDC

Avant de prendre position si je retire ou maintiens le vote sur cet amendement, je pose quand même la question soit au chef du département, soit au président de la commission parce que quand je lis cet alinéa, ce tiret, ça voudrait dire que toutes les zones d'activités sportives selon l'article 18 LAT attenantes à la zone à construire sont la compétence communale, celles qui sont attenantes à la zone à construire sont de compétence communale.

C'est comme ça que je peux lire ce texte.

Est-ce que vous pouvez répondre à cette question?

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wer möchte hier eine Antwort geben?

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

S'agissant d'une zone, selon l'article 18 de la loi sur l'aménagement du territoire, pour des projets situés hors de la zone à bâtir, la compétence est donnée à la CCC selon l'article 2 de la loi sur les constructions.

Clerc Charles, député, UDC

C'est bien dans ce sens-là que j'ai supprimé cet alinéa parce que, selon la loi sur les constructions, c'est clair que la compétence est communale si la zone est attenante à la zone à construire mais jusqu'à concurrence de 3 ha. Pour le surplus, c'est de la compétence de la CCC.

Et là, cet alinéa porte à confusion justement parce qu'il est en contradiction avec la loi sur les constructions.

Donc, je vous demande de supprimer cet alinéa, ce tiret qui ne sert strictement à rien puisque ce cas-là est réglé dans la loi sur les constructions et d'autant plus que le plan directeur, si ça nous pose problème en termes d'application avec la loi sur les constructions, on pourra toujours la modifier plus facilement qu'une fiche du plan directeur.

Je vous demande de soutenir cet amendement qui ne sert à rien, strictement à rien du tout, dans cette fiche. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Wort hat nochmals Herr Staatsrat Jacques Melly.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Je crois que justement cet alinéa précise que les autorisations dans la zone d'activités touristiques qui ne sont pas dans la continuité du bâti sont déléguées par la commune au canton et à la CCC. Je crois que l'article est clair.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung..., nochmals Grossrat Charles Clerc.

Clerc Charles, député, UDC

Je suis d'accord avec vous, mais je peux vous répondre différemment.

Les zones d'activités sportives qui sont en continuité de la zone à construire sont de la compétence communale puisque celles qui ne sont pas en continuité sont de la compétence cantonale.

C'est ce que je lis ici.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 7 / Antrag 7

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 54 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 59 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag 7 abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 8, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point c)

8 Proposition du député Charles Clerc

Supprimer le sixième tiret.

Décision de la commission: refusée à l'unanimité, car ça ne fait pas avancer les choses de laisser traîner de vieilles infrastructures.

Clerc Charles, député, UDC

Là aussi, ce n'était pas la question de laisser traîner des infrastructures. Vous savez très bien que pour pouvoir construire, on se trouve là dans des zones agricoles avec une deuxième couche pour la zone touristique, donc pour pouvoir faire ces éléments-là, il n'y a pas que des remontées mécaniques mais il y a aussi l'idée là-derrière de faire des logements touristiques. Et vous savez très bien que pour pouvoir établir ces constructions-là, il va falloir faire appel à des plans d'aménagement spéciaux et c'est dans ce cadre-là qu'on doit déterminer si la construction doit être démantelée par la suite ou pas. Vous n'allez pas laisser construire des logements touristiques dans une zone comme ça et puis dire au constructeur ou à la station qui va le faire: dans 10 ans ou dans 20 ans ou quand vous terminez votre activité, vous devez démonter. Il y a quelque chose qui n'est pas logique là-dedans.

Je ne dis pas que certaines installations devraient être démontées mais on doit traiter ça au cas par cas.

Merci de soutenir cet amendement.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 8 / Antrag 8

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 34 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 82 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag 8 abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 9, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Conditions à respecter pour la coordination réglée, I

9 Proposition du député Charles Clerc

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 0 et 2 abstentions, ceci étant prévu par la LcAT.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Keine Wortmeldungen.

Somit ist der Antrag 9 abgelehnt.

Wir kommen zu den Anträgen 10, 11, 12, 13 und 14, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Conditions à respecter pour la coordination réglée, III

10 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

11 Proposition du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter

12 Proposition du groupe PDCC par le député Beat Eggel

13 Proposition du député Xavier Mottet

14 Proposition du député Fabian Zurbriggen

Décision de la commission: refusées par 7 voix contre 0 et 6 abstentions.

C'est justement le rôle du plan directeur que d'identifier les conflits majeurs.

Logean Grégory, député, UDC

Je maintiens cet amendement et j'invite en tout cas les autres auteurs à le faire également puisque, ici, encore une fois, on est dans une notion qui est floue. On parle de conflits majeurs. Il y a déjà suffisamment d'éléments qui sont cités: protection de la nature et du paysage, IFP, IVS, ISOS, biotopes, etc., sans encore introduire cette notion de conflits majeurs qui laisse encore une latitude bien trop large à l'administration et à certains parfois fonctionnaires un peu zélés et puis on sait que, malheureusement, eh bien!, la force de l'administration ou, par exemple, de l'Office fédéral de l'environnement ou d'autres est inversement proportionnelle à la force du politique.

Donc, je crois qu'il y a suffisamment de cautèles qui existent sans en rajouter. Raison pour laquelle en tout cas le groupe UDC tient à cet amendement qui a aussi été d'ailleurs suggéré par des milieux directement concernés comme, par exemple, les remontées mécaniques encore une fois qui ont travaillé sur ce dossier, mais là il s'agit de nepas encore ajouter davantage de flou et possibilités de recours puisque là aussi, imaginez certains projets qui sont autorisés, tout ce que ça peut impliquer derrière, c'était comme quand on parlait de la Constitution - rien à voir - mais dans la rhétorique de l'argument, quand Serge Métrailler, président du PDCVR, faisait mention: faites attention à ce qu'on met dans une Constitution, toutes les implications qu'il peut y avoir derrière, et là c'est la même chose, ce que l'on met dans le plan directeur lorsque l'on parle de conflits majeurs, ça implique que, derrière, il va falloir justifier: est-ce qu'il y a conflit, est-ce qu'il n'y en a pas. Ce sont de possibles études complémentaires. Donc, je crois qu'il y a déjà assez de paperasse, de papier et d'inventaires sans en rajouter.

Donc, merci encore une fois de soutenir cet amendement.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Die CVPO hält ebenfalls an ihrem Abänderungsantrag fest. Er stammt, wie gesagt wurde, ebenfalls von den Bergbahnen. Ich war selbst mit den Vertretern der Bergbahnen zusammen und habe diese gesamten 10 Abänderungsanträge formuliert. Dabei war etwas erstaunlich, dass uns in der ersten Kommission vom Departement gesagt wurde, man hätte die Sachen mit den Bergbahnen geklärt - die Bergbahnen sind immerhin der Motor unseres Tourismus. Dem war nicht so, das stimmte nicht. Jetzt sind einige Anträge angenommen worden, einige noch nicht.

Ich ersuche Sie, diesem Antrag ebenfalls zuzustimmen. Es geht hier nicht darum, eine Revolution zu machen, bei keinem dieser Anträge, aber es geht darum, noch mehr Bürokratie zu verhindern und noch mehr Fesseln anzulegen, die nicht nötig sind, die auch von Bundesrechts wegen nicht nötig sind. Und dies hier ist genau so ein Punkt wieder. Er ist im Übrigen völlig unklar: Was sind bedeutende Konflikte? Die Formulierung ist ja, es soll nichts darauf hinweisen «dass das Projekt zu bedeutenden Konflikten führt». Es gibt genug Prozesse, die das feststellen, was da geht und was nicht. Wir müssen uns hier nicht weiter einschränken. Das ist ein weiteres Beispiel dafür im Übrigen, dass wir eben nicht das Maximum herausholen. Wir wollen nichts weiter Einschränkendes, als es wirklich nötig ist.

Deshalb ersuche ich Sie, diesen 4 Anträgen zuzustimmen.

Ich danke Ihnen.

Largey Thierry, député, Les Verts

Voilà un petit point III qui a été proposé par le Conseil d'Etat, qui a été défendu par la commission, à notre sens, à juste titre parce que, là encore, il est équilibré. Quand j'entends dire: on n'utilise pas toute la marge que l'on aurait à disposition, c'est en faveur des remontées mécaniques, mais est-ce que c'est le rôle forcément d'un Parlement et d'un plan directeur cantonal que d'avantager une branche de l'économie, sans forcément trouver l'équilibre? Et c'est bien ce qu'on nous propose ici puisque, si vous regardez ce point III, il est divisé en 3 parties. La première partie concerne l'identification des potentiels conflits. C'est bien d'identifier les conflits. Mais si, après, on n'en fait rien des potentiels conflits qui existent, ça ne sert à rien d'identifier. Et, à ce moment-là, pourquoi se pencher sur une analyse quelconque si, au final, on ne peut pas peser les intérêts en présence et faire en sorte que si on a des conflits majeurs qui ressortent, et ça c'est une demande du droit fédéral, si on a des conflits majeurs qui ressortent, eh bien!, l'autorité doit peser ces intérêts, doit mettre en balance les intérêts des remontées mécaniques avec les intérêts qui iraient dans la protection des objets qui sont mentionnés au point III. C'est bien ce qui nous est proposé dans une volonté là encore d'équilibre qui est de dire: prenons en considération tous les intérêts, prenons en considération tous les effets que l'on aura identifiés et tirons les conséquences de ces conflits. Or, si l'on enlève la dernière partie de la phrase, cela signifie tout simplement qu'on aura fait une analyse qui ne servira strictement à rien parce que, de toute façon, on ne pourra pas peser les intérêts ensemble ou on ne devra pas tenir compte des conflits majeurs.

Le texte qui nous est présenté par le Conseil d'Etat est, lui, extrêmement réfléchi. Il prend en compte tous les intérêts en présence. Et je crois que la commission l'a bien identifié. Il ne faut pas amputer cette vision, cette vision d'équilibre encore une fois, l'amputer d'un pan majeur qui est les conséquences à tirer de l'analyse qu'on aurait faite. Il ne s'agit pas ici de dire qu'on va préserver à tout prix tous les sites protégés, que ça soit des IFP, des IVS ou autres. Simplement, on va tenir compte également de ces outils parce que ce sont aussi des éléments importants pour notre canton. On va prendre en considération ces éléments, les peser par rapport aux intérêts des remontées mécaniques, de cas en cas. Mais, on ne peut pas s'abstenir finalement de prendre en considération les conflits majeurs, non pas simplement pour établir qu'il existe des conflits majeurs ou simplement tirer des conséquences de ces conflits, trouver des solutions face à ces conflits, pour avoir un développement qui soit équilibré. Et là encore, ce texte veut, souhaite et tend vers un développement équilibré et nous soutenons évidemment cette vision d'un développement équilibré qui tient compte de tous les intérêts.

Nous vous proposons ainsi de suivre la proposition de la commission et d'aller dans le sens là aussi d'un développement équilibré de notre canton.

Zurbriggen Fabian, Grossrat, SVPO

Herr Thierry Largey sagt, dass das eine Begünstigung der Bergbahnen sei. Aber das ist keine Begünstigung, sondern eine Einschränkung, die dazu noch sehr vage formuliert ist. Wie soll das überprüft werden können? Wie kann oder soll man das nachweisen können im Voraus?

Kann diese Klausel nicht auch dazu führen, dass im Nachhinein Leute zur Verantwortung gezogen werden, weil sie nicht alles vorausgesehen haben? Niemand wünscht sich, dass ein Projekt zu grossen Konflikten führt. Es liegt im Eigeninteresse, grosse Probleme und bedeutende Konflikte von Anfang an zu vermeiden. Hier ist diese Formulierung zu offen und zu vage formuliert.

Mottet Xavier, député, PLR

Dans un souci d'équilibre, je vais maintenir cet amendement qui est déposé en mon nom et non au nom du groupe PLR, mais que j'invite bien sûr à me suivre.

Lorsque l'on dit: rien n'indique, là on est dans l'absolu et qui peut garantir l'absolu?

Eggel Beat, député, PDCC

Le groupe PDCC maintient cet amendement et rejoint les groupes CVPO et UDC concernant la justification, notamment sur la notion floue de conflits majeurs.

Nous estimons, en effet, que l'article, sans cette mention, est déjà suffisamment clair et contraignant.

Merci pour votre attention et votre soutien.

Logean Grégory, député, UDC

Une phrase pour faire écho aux propos du chef du groupe écologiste.

Il ne s'agit pas d'avantager un secteur mais, au contraire, de ne pas le pénaliser davantage avec justement davantage de possibilités de recours, respectivement davantage de bureaucratie.

Merci.

Délèze Julien, député, AdG/LA

Rapidement pour vous donner la position du groupe AdG/LA puisque tous les groupes se sont à peu près prononcé sur cet amendement.

Simplement, nous allons aussi soutenir la commission parce qu'on pense effectivement que cette phrase est tout à fait déterminante pour procéder à une pesée des intérêts, comme l'a très bien expliqué le député Thierry Largey. C'est pourquoi je ne vais pas reprendre toute l'argumentation qui a été faite par lui mais simplement vous inviter à soutenir la commission.

Merci.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Juste pour répondre aux différentes interventions concernant ces amendements.

Le plan directeur cantonal est bien la boîte à outils de notre aménagement du territoire. Il est là pour identifier les conflits majeurs, ce qui est un rôle fondamental de notre plan directeur cantonal.

Le but n'est pas, comme ça a été dit, de faire plus de bureaucratie, le but n'est pas d'empêcher de construire, mais d'identifier les conflits majeurs dans une recherche d'équilibre entre les différentes activités sur le territoire concerné. Il y a les remontées mécaniques certes, mais n'y a pas que les remontées mécaniques, et la pesée des différents intérêts doit avoir lieu.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Propositions 10, 11, 12, 13 et 14 / Anträge 10, 11, 12, 13 und 14

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 79 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 40 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben diese Abänderungsanträge angenommen und haben diesen Zusatz gestrichen.

Wir kommen zum Blatt **B.3 Camping.**

Hier sind die Abänderungsanträge 1 und 3 hinfällig, weil wir vorher beim Blatt B.1 die Abänderungsanträge 2 und 3 abgelehnt haben.

Wir kommen zum Abänderungsantrag 2.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 3

2 Proposition du député Charles Clerc

Supprimer le point 3.

Décision de la commission: refusée par 12 voix contre 0 et 1 abstention.

Aucun argument n'a été transmis à la commission.

Clerc Charles, député, UDC

Je vais vous en donner un, d'argument.

Je trouve que là on va un petit peu trop loin, d'interdire le camping sur tout le territoire cantonal parce que c'est bien ça que ça veut dire: sauf exception.

Et pourquoi est-ce que je vous dis ça? Parce que quand mes enfants avaient 4, 5 ou 6 ans, ça nous arrivait parfois l'été ou durant l'automne d'aller camper à l'extérieur et puis là autour d'un feu, le soir, on se racontait des histoires, on parlait du dahu, on parlait du loup.

Et quand je pense à ça, en arriver ici maintenant à ne plus pouvoir le faire, ou ça sera peut-être un jour avec mes petits-enfants, et ça ça me chagrine, ça me chagrine cette interdiction pure et simple du camping hors des zones dédiées au camping.

Ensuite, vous avez aussi les touristes qui sont dans notre région. Ça peut arriver quand ils font des trekkings l'été, ils s'arrêtent le soir pour camper, et on veut le leur interdire. Comment allez-vous dire à un Hollandais: non, tu n'as pas le droit de camper ici, c'est interdit. C'est comme ça qu'on les accueille?

Je pense qu'il n'y a pas de raison de mettre cela dans le plan directeur. Laissons les communes gérer leur territoire. Et si une commune veut interdire le camping sur son territoire, elle est libre de le faire.

Merci de soutenir cet amendement.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 2 / Antrag 2

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 36 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 67 voix / Stimmen

(9 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben den Abänderungsantrag 2 abgelehnt.

Wir kommen nun zum Blatt **B.4 Skigebiete / Domaines skiables.**
Abänderungsantrag 1, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Stratégie de développement territorial (nouveau, avant point 4.3)
1 Proposition du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter
Décision de la commission: refusée par principe.

Der Präsident
Danke Frau Rapporteure.
Ich habe keine Wortmeldungen.
Der Antrag 1 ist abgelehnt.
Antrag 2, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Stratégie de développement territorial (nouveau, avant point 4.3)
2 Proposition du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter
Décision de la commission: refusée par principe.

Der Präsident
Merci.
Keine Wortmeldungen.
Antrag 2 abgelehnt.
Wir kommen zum Antrag 3, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Stratégie de développement territorial (nouveau, après point 4.3)
3 Proposition du député Méryl Genoud
Décision de la commission: refusée par principe.

Genoud Méryl, député, PLR
Malgré les nombreux principes de la commission, je souhaite tout de même demander le vote.

En effet, le point 4.3 de la stratégie du développement durable territorial est louable et je le partage. Cependant, il faut constater que la majeure partie de la clientèle, pour des raisons évidentes de commodité, se rend en station avec son véhicule privé.

Pour cette raison, les députés Anniviards vous proposent de l'inscrire comme principe après le point 4.3. Merci.

Logean Grégory, député, UDC
Je veux simplement vous dire que le groupe UDC apporte son soutien à cet amendement.

Aussi pour, quelque part, s'opposer à la volonté qui a été récemment annoncée par le canton de vouloir se décharger de passablement de routes, notamment dans les vallées latérales, dans les régions périphériques, et ça c'est aussi quelque chose que l'on ne peut pas accepter.

Le Valais, eh bien!, c'est un canton qui allie un excellent équilibre entre plaine et montagne. Face à la volonté - c'est vrai qu'on n'avait pas vu venir le problème - mais face maintenant à la volonté des services du DMTE de vouloir se défaire de l'entretien de certaines routes dans les régions un peu plus reculées, je crois que le soutien à cet amendement fait sens.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Comme déjà annoncé, on est là à nouveau sur la stratégie du développement territorial.

Accepter ce genre d'amendements, ça veut dire revoir complètement notre concept de développement territorial: donc on n'est pas près d'accepter le plan directeur cantonal.

Merci.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Vielleicht trotzdem kurz zur Präzisierung da mit diesen grundsätzlichen Ablehnungen bei Vorschlägen zur Entwicklungsstrategie. Es ist richtig, dass wir die verabschiedet haben, die einzelnen Sätze dieser Strategie, aber wo wir diese gewichten, bei welchem Richtplan-Blatt, das ist sehr wohl möglich, also die können wir verändern. Wir können die einzelnen Sätze nicht ändern, was hier halt wahrscheinlich jetzt gemacht wird bei diesem Antrag, aber bei allen anderen Anträgen, wo wir die damals verabschiedeten Sätze nehmen und in diese Richtplan-Blätter einfügen oder streichen, das ist natürlich möglich, aber kann bei jedem einzeln dann abgestimmt werden. Es kann aber nicht einfach grundsätzlich gesagt werden, dass das nicht zulässig ist.

Mottet Xavier, député, PLR

Pour ceux qui refuseraient cet amendement 3 parce qu'il est déposé sous la stratégie, ne vous inquiétez pas, il est reproposé à l'amendement 15 dans les principes.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

C'est juste pour répondre au député Grégory Logean pour lui dire que je peux le rassurer tout de même. Dans le concept de développement de la mobilité, il n'est pas question de diminuer, de couper l'accessibilité dans les stations. C'est la seule chose que je voulais dire.

Pour le reste, le président de la commission l'a mentionné, effectivement, personne ne peut contester ce genre d'affirmations, mais il faut juste savoir où est-ce qu'on les met et à quel moment on les met. Alors, effectivement, ce n'est pas forcément ici que l'on parle de stratégie de développement territorial.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 3 / Antrag 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 59 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 57 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag 3 angenommen.

Wir kommen..., s'il vous plaît! Wir kommen zu den Anträgen 4 und 5, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Stratégie de développement territorial, point 5.2

4 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Décision de la commission: refusée par principe.

Stratégie de développement territorial, point 5.2

5 Proposition du député Fabian Zurbriggen

Décision de la commission: refusée par principe.

Logean Grégory, député, UDC

Alors, par principe, je maintiens l'amendement.

Juste préciser tout de même que parler de réduction, je crois qu'aujourd'hui on parle plutôt d'efficience énergétique et de réduire la consommation. Si on compense différemment, si, par exemple, on peut consommer un peu plus, notamment dans les domaines skiables, mais s'ils s'adjoignent des panneaux solaires, l'efficience énergétique, c'est quand même quelque chose qui se voit dans son ensemble et pas sous le seul angle de la consommation.

Donc, à mon avis, la formulation telle que proposée ici n'est pas adéquate. Raison pour laquelle il y a cette proposition d'amendement pour être au goût du jour et parler véritablement d'efficience énergétique et pas de le voir simplement sous l'angle restrictif de la consommation.

Merci.

Zurbriggen Fabian, Grossrat, SVPO

«Verringern» ist ja ungeachtet vom aktuellen Zustand von der aktuellen Effizienz, von aktuellen Energiemassnahmen, eine pauschale Formulierung, die gar keine Rücksicht nimmt auf den aktuellen Stand. Deshalb ist «Optimieren» vernünftiger, ist realistischer und ich erhalte meinen Antrag aufrecht.

Largey Thierry, député, Les Verts

On nous propose donc de remplacer le terme «réduire» par «optimiser».

Excusez-moi, optimiser ne veut strictement rien dire lorsqu'il s'agit de gérer les ressources naturelles, absolument rien. Qu'est-ce que ça veut dire optimiser, en fonction de quels critères?

Réduire est un objectif évidemment, si l'on veut pouvoir préserver les ressources, et ça n'est pas que les ressources énergétiques, c'est aussi les ressources en eau, c'est aussi les ressources du sol, c'est aussi d'autres types de ressources, et de vouloir réduire à l'optimisation qui ne veut strictement rien dire, ça veut dire: ne faites rien ou: faites ce qui vous arrange, alors que réduire les consommations énergétiques, ça a un sens très clair, ça veut dire qu'on veut essayer, mettre tout en œuvre pour dépenser moins d'énergie, pour dépenser moins de ressources naturelles. Et je pense que cette obligation s'impose non seulement aux remontées mécaniques mais à toutes les activités humaines que l'on connaît sur notre territoire. Et je crois que c'est un objectif qu'on doit avoir.

Alors, on voit, à l'heure où l'on essaie de durabiliser absolument tout, que les premiers signes que l'on perçoit, c'est d'optimiser plutôt que de réduire, c'est de parler d'énergie plutôt que de parler de ressources, d'oublier l'eau, d'oublier le sol, et c'est de ne pas vouloir finalement se fixer de projets trop ambitieux ou trop contraignants, on veut assouplir les choses, laisser le choix finalement aux acteurs locaux. Non, je crois que le rôle d'une stratégie cantonale, le rôle d'un plan directeur cantonal est de fixer des lignes claires, de fixer des lignes claires aux autorités puisque je vous rappelle qu'un plan directeur s'adresse aux autorités en premier lieu, et je crois que le canton et les communes doivent se diriger vers une réduction des consommations d'énergies, des consommations de ressources, et pas simplement utiliser un mot aussi vague qu'inconsistant qu'est le terme «optimiser».

Ensuite, pour la remarque finale, non l'efficience énergétique ça n'est pas égale à la réduction, c'est autre chose, c'est d'autres concepts. L'efficience énergétique peut très bien s'accompagner d'une augmentation de consommation énergétique. La réduction, par définition, veut réduire la consommation. L'efficience, c'est l'efficacité dans l'utilisation, éviter des pertes, pouvoir maximiser l'utilisation de l'énergie qu'on a à disposition. Et je crois que vouloir confondre les 2 serait faux. Il faut bien, comme objectif, réduire autant que possible notre consommation et notre consommation de ressources. Les remontées mécaniques ont un rôle à jouer à certains égards, ce n'est pas qu'à elles de jouer ce rôle, c'est à l'ensemble de la société actuelle, et pour ça, l'affaiblissement qu'on nous propose nous semble inacceptable en l'état.

Nous vous demandons de suivre, de fait, ce que le Conseil d'Etat avait proposé à l'origine et de refuser, comme l'a fait aussi la commission de manière tout à fait logique et cohérente, cet amendement.

Merci.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Là encore une fois par rapport à ces 2 amendements, nous sommes toujours sur la stratégie de développement territorial et là on est vraiment en train de changer le concept cantonal de développement territorial, la base de notre plan directeur cantonal, la référence. Donc, à ce titre-là, on est en train de tout revoir le système qui a été approuvé par le Grand Conseil en 2014.

Par rapport aux arguments et aux soucis invoqués par mes préopinants, je peux les comprendre tout à fait et ces mêmes soucis reviennent dans les amendements par rapport aux différents principes par la suite. Donc, je vous demande de ne pas toucher à la stratégie de développement territorial et de refaire éventuellement la discussion au niveau des points sur les principes tout à l'heure. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung und es läuft wie folgt:

Zuerst wird der Antrag 4 gegenüber dem Antrag 5 gestellt, und der Gewinner wird dann gegenüber der Kommission gestellt.

Propositions 4 contre 5 / Antrag 4 gegen 5

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Proposition 4 / Antrag 4: 95 voix / Stimmen

Proposition 5 / Antrag 5: 17 voix / Stimmen

(10 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben dem Antrag 4 den Vorrang gegeben.

Wir kommen nun zu der Abstimmung zum Antrag. 4.

Proposition 4 / Antrag 4

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 32 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 90 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag 4 abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 6, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 1

6 Proposition de la députée Doris Schmidhalter-Näfen

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 0 et 2 abstentions.

Il est, au contraire, crucial de pouvoir les relier.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Keine Wortmeldungen.

Antrag 6 ist abgelehnt.

Die Anträge 7, 8, 9 und 10 sind identisch und wurden von der Kommission angenommen.

Ich darf das Wort zuerst der Frau Rapporteure geben.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 7

7 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

8 Proposition du député Xavier Mottet

9 Proposition du groupe PDCC par le député Beat Eggel

10 Proposition du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter

Décision de la commission: acceptées par 6 voix contre 5 et 2 abstentions.

La commission a conscience qu'optimiser l'efficience du domaine ou des installations n'est pas la même chose et la commission préfère ainsi mettre l'accent sur les installations.

Délèze Julien, député, AdG/LA

J'imagine que cet amendement a aussi été déposé sur l'impulsion des remontées mécaniques, si je vois les cosignataires.

Cela étant, je crois que c'est la même problématique qui a été exposée tout à l'heure par le député Thierry Largey. Il ne faut pas confondre efficience énergétique et réduction. Je crois qu'avec cette formulation, on oublie ce but de réduction de la consommation et, pour nous, c'est vraiment primordial de tendre plutôt vers cette maîtrise finalement des ressources en réduisant la consommation.

Je crois que le but de ce plan directeur est également de permettre un développement durable de toutes les industries dans le respect aussi de l'environnement et puis, pour cela, il

faut vraiment réduire les consommations et pas simplement se baser sur la question d'optimiser l'efficience des installations.

C'est pourquoi nous vous demandons de conserver la formulation qui a été proposée par le Conseil d'Etat et je vous remercie de votre soutien.

Largey Thierry, député, Les Verts

Evidemment, je vais poursuivre dans ce que j'ai pu dire précédemment, en vous demandant, eh bien!, évidemment, d'être cohérents. Vous avez souhaité, et je le salue en vous remerciant, qu'on ait aussi des soucis d'économie d'énergie, d'économie de ressources, de réduction de consommation dans les domaines skiables et la cohérence veut que, finalement, cette économie de ressources, cette économie d'énergie se fassent là où les dépenses sont les plus vives sur un domaine skiable. Or, les dépenses les plus vives en termes d'eau, en termes d'énergie, c'est évidemment les installations. Je pense aux installations de remontées mécaniques mais aussi aux installations d'enneigement technique. Je pense également aux autres installations de restauration et autres. Et c'est bien là-dedans que l'effort doit être principalement fait. Si on enlève des efforts sur les installations, je ne vois pas ce qui reste sur les domaines skiables pour vraiment faire l'accomplissement du vœu que l'on a exprimé précédemment.

Donc, je pense qu'il y a un rôle important effectivement des sociétés de remontées mécaniques de faire en sorte de consommer moins d'énergie, moins de ressources, dans l'utilisation de leurs installations en choisissant des installations qui soient le dernier cri en matière de consommation énergétique, en choisissant les endroits les plus appropriés de manière à réduire leur consommation, de manière à choisir la technologie qui soit la plus appropriée en fonction des conditions dans lesquelles le domaine skiable se trouve en matière d'ensoleillement, en matière de pluviosité et autres.

Je pense qu'il y a un rôle important et le fait de vouloir biffer finalement la référence à ces installations, eh bien!, fait complètement perdre l'objectif essentiel qui est fixé dans ce plan directeur que nous avons souhaité dans la généralité, c'est que, au premier abord, ce sont bien les installations liées à l'activité du domaine skiable qui doivent faire l'objet d'une attention particulière en matière de réduction de la consommation des ressources. Et supprimer cet enjeu viendrait à ruiner finalement la vision que l'on a eue jusqu'à présent par rapport à la dernière prise de position de ce Parlement.

Donc, je vous demande tout simplement d'être cohérents et de refuser ces amendements. Merci.

Logean Grégory, député, UDC

Alors, je crois que ce Parlement peut être cohérent et valider la proposition de la commission puisque ce Parlement, à plusieurs reprises, malheureusement à mon sens, mais dit: on ne touche pas à la stratégie, mais on parle des principes. Donc, là, maintenant, on revient avec cet amendement sur les principes, alors au moins suivons la commission pour modifier les principes.

Et dire encore, alors je vais lire le site Internet de l'Office fédéral de l'énergie, qu'on ne peut pas qualifier en tout cas d'être proche des milieux économiques ou des milieux que je peux représenter à l'UDC, donc: l'efficacité énergétique ou l'efficience énergétique est le principal instrument dont nous disposons pour réduire la consommation d'énergie sans perdre d'avantages.

Donc, c'est ça, c'est que, vous, vous vous focalisez uniquement sur la consommation, mais l'efficience énergétique c'est de voir le système dans son ensemble, et d'ailleurs les différents programmes de la Confédération, du canton du Valais, parlent d'efficience énergétique, vous ne faites pas qu'une seule mesure mais vous parlez d'isolation, de toitures, de fenêtres, de pompes à chaleur et je ne sais quoi, d'un ensemble de mesures, mais vous ne restez pas uniquement braqués sur la consommation.

Donc, c'est ce mélange, c'est ce mix qui permet encore une fois de viser quelque part à l'excellence énergétique mais sans perdre les avantages. La formulation, telle que proposée par le Gouvernement, est beaucoup trop restrictive et ne permet pas encore une fois le développement aussi économique. Donc, là c'est, je crois, une notion importante qu'il convient de clarifier.

Je vous demande donc de soutenir en tout cas, comme la commission l'a fait, ces amendements extrêmement importants.

Merci.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Im Namen der CVPO ersuche ich Sie ebenfalls, diese 4 Anträge anzunehmen, wie es auch die Kommission gemacht hat.

Den Bergbahnen geht es eben darum, wieder einen Satz aus dem Richtplan zu streichen, der zu unklar ist. Eben jetzt heisst es: «Optimieren (...) der Anlagen im Skigebiet durch reduzieren ihres Energieverbrauchs.» Es ist auch nicht klar, ob dann die bestehenden Anlagen gemeint sind, dass man diese Skigebiete auf ein Mal zwingend könnte, das in die Hand zu nehmen. Wir sind ja dann nicht so weit davon entfernt mit unserer Lösung. Wir sagen einfach, die Energieeffizienz ist zu optimieren. Ich glaube, das sollte auch allen reichen.

Danke.

Eggel Beat, député, PDCC

En effet, ici je pense qu'il est plus opportun de parler d'efficience et d'optimiser cette efficience. Je crois que, dans cette salle, personne ne souhaite une diminution de la fréquentation en Valais. Donc, qu'est-ce qui se passerait si, un jour, on a une augmentation de la fréquentation, donc une augmentation de l'utilisation des installations et a fortiori une augmentation de la consommation d'énergie éventuellement?

Donc, là, je crois qu'il faut aller dans un but d'optimiser. On sait que les nouvelles installations, que ce soit l'enneigement mécanique ou les remontées mécaniques, consomment beaucoup moins d'énergie, mais je crois que personne ne souhaite que la fréquentation de notre canton diminue ou alors, si c'est le cas, il faut le dire, mais je crois que là en optimisant, et je crois que l'effort est fait par toutes les remontées mécaniques, et la correction de cet article permet d'optimiser et non pas de demander une réduction absolue de la consommation d'énergie.

Merci pour votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Propositions 7, 8, 9 et 10 admises par la commission / Anträge 7, 8, 9 und 10 durch die Kommission genehmigt

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 94 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 27 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben die Abänderungsanträge angenommen.

Wir kommen zu den Anträgen 11, 12, 13 und 14, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 8

11 Proposition du député Beat Eggel

Décision de la commission: refusée par 10 voix contre 0 et 3 abstentions.

Pour autoriser l'enneigement artificiel, la jurisprudence du Tribunal fédéral dit qu'il faut montrer les impacts sur l'environnement.

Principes, point 8

12 Proposition du député Méryl Genoud

13 Proposition du député Xavier Mottet

14 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Décision de la commission: refusées par 10 voix contre 0 et 3 abstentions.

Eggel Beat, député, PDCC

Il est important pour nous qu'une coordination globale soit faite dans le domaine de l'enneigement technique et ce afin de garantir une utilisation durable des ressources en eau et en énergie. Le faire de manière complète au stade de la planification nous semble trop contraignant et ne tient pas compte, en effet, des avancées technologiques, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure. Les nouveaux enneigeurs, par exemple, consomment jusqu'à 8 fois moins d'air et beaucoup moins d'énergie que les anciens. Il est donc difficile, au stade de la planification, de calculer les besoins en énergie qui seront nécessaires parfois 10 ans plus tard. Cela devrait être réglé au moment du dépôt de la demande d'autorisation de construire afin de mieux coller à la réalité des avancées technologiques et des progrès énergétiques notamment.

Merci donc de soutenir cette modification.

Logean Grégory, député, UDC

Pour respecter le timing, je ne vais pas prolonger, juste dire qu'on maintient l'amendement et qu'on abonde tout à fait dans le sens de l'argumentaire qui vient d'être développé par le député Beat Eggel.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Der Antrag 11 wird gegenübergestellt den Anträgen 12, 13 und 14.

Propositions 11 contre 12, 13 et 14 / Antrag 11 gegen 12, 13 und 14

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Proposition 11 / Antrag 11: 93 voix / Stimmen

Propositions 12, 13 et 14 / Anträge 12, 13 und 14: 29 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Der Antrag 11 hat den Vorrang gekriegt.

Dieser Antrag wird nun gegenüber der Kommission gestellt.

Proposition 11 / Antrag 11

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 70 voix / Stimmen
Contre / dagegen: 51 voix / Stimmen
(1 abstention / Enthaltung)
Sie haben den Antrag 11 angenommen.

Der Präsident
Meine Damen und Herren, es ist 18.02 Uhr. Wir fahren morgen weiter mit dem Antrag 15.

Ich bedanke mich und wünsche einen schönen Abend.

La séance est levée à 18 h 02.

Séance du mardi 6 mars 2018

Présidence: Diego Wellig, Grossrat, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour

Traitements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Behandlungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

1. Postulat UDC, par Michel Sforza (suppl.): Une gestion efficace et moderne pour les objets séquestrés (08.05.2017) (motion transformée en postulat au stade du développement) **4.0261**

Postulat UDC, durch Michel Sforza (Suppl.): Effiziente und moderne Asservatenverwaltung (08.05.2017) (Motion im Entwicklungsstadium in ein Postulat umgewandelt) **4.0261**

2. Postulat Commission SP, par Anton Lauber et Géraldine Arlettaz-Monnet: Quels moyens pour lutter contre la criminalité informatique et économique? (08.05.2017) **4.0262**

Postulat Kommission ÖS, durch Anton Lauber und Géraldine Arlettaz-Monnet: Welche Mittel werden zur Bekämpfung der Computer- und Wirtschaftskriminalität eingesetzt? (08.05.2017) **4.0262**

3. Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Fanny Darbellay, PDCB, Sonia Tauss-Cornut, PLR, et Serge Fellay, AdG/LA: Bulletins de vote pour le Conseil d'Etat (12.05.2017) **4.0263**

Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Fanny Darbellay, PDCB, Sonia Tauss-Cornut, PLR, und Serge Fellay, AdG/LA: Wahlzettel für die Staatsratswahlen (12.05.2017) **4.0263**

4. Interpellation AdG/LA, par Gilbert Truffer et Doris Schmidhalter-Näfen: Vols d'hélicoptères nocturnes absurdes dans la région de Brigue/Naters (06.06.2017) **4.0264**

Interpellation AdG/LA, durch Gilbert Truffer und Doris Schmidhalter-Näfen: Sinnlose, nächtliche Helikopterflüge im Raum Brig-Naters (06.06.2017) **4.0264**

5. Interpellation Mathieu Clerc, Les Verts, et Michaël Siggen (suppl.), AdG/LA: De l'humanité dans la procédure et le renvoi de requérants d'asile (12.09.2017) **4.0269**

Interpellation Mathieu Clerc, Les Verts, und Michaël Siggen (Suppl.), AdG/LA: Menschlichkeit bei der Wegweisung von Asylsuchenden (12.09.2017) **4.0269**

6. Interpellation AdG/LA, par Raymond Borgeat et Marie-Paul Bender (suppl.): Le Valais hôte des JO 2026: une information régulière entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil est nécessaire (12.09.2017) **4.0270**

Interpellation AdG/LA, durch Raymond Borgeat und Marie-Paul Bender (Suppl.): Olympische Winterspiele 2026 im Wallis: regelmässiger Informationsaustausch zwischen dem Staatsrat und dem Grossen Rat (12.09.2017) **4.0270**

7. Interpellation Gaël Bourgeois, AdG/LA, Sébastien Nendaz (suppl.), AdG/LA, Bastian Collet (suppl.), AdG/LA, et Serge Fellay, AdG/LA: Bientôt des «Marshalls» valaisans? (12.09.2017) **4.0272**

Interpellation Gaël Bourgeois, AdG/LA, Sébastien Nendaz (Suppl.), AdG/LA, Bastian Collet (Suppl.), AdG/LA, und Serge Fellay, AdG/LA: Bald eine Spezialeinheit zur Verfolgung flüchtiger Personen im Wallis? (12.09.2017) **4.0272**

8. Interpellation PLR, par Christophe Claivaz: Quel est la responsabilité de l'Etat par rapport à des notaires peu scrupuleux? (15.09.2017) **4.0273**

Interpellation PLR, durch Christophe Claivaz: Haftung des Staates im Falle von skrupellosen Notaren (15.09.2017) **4.0273**

Développements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

9. Postulat SVPO, par André Imstepf (suppl.), Pascal Salzmann, Michael Graber et Bernhard Frabetti: Fraude électorale lors des élections 2017 au Conseil d'Etat et au Grand Conseil (06.06.2017) **4.0265**

Postulat SVPO, durch André Imstepf (Suppl.), Pascal Salzmann, Michael Graber und Bernhard Frabetti: Wahlbetrug bei den Staatsrats- und Grossratswahlen 2017 (06.06.2017) **4.0265**

10. Motion Urban Furrer, CSPO, Serge Métrailler, PDCC, Joachim Rausis, PDCB, Rainer Studer, CVPO, et cosignataires: Exonérer les dameuses de pistes de ski et de ski de fond de l'impôt sur les véhicules à moteur (08.06.2017) **4.0266**

Motion Urban Furrer, CSPO, Serge Métrailler, PDCC, Joachim Rausis, PDCB, Rainer Studer, CVPO, und Mitunterzeichner: Pisten- und Loipenfahrzeuge von der Motorfahrzeugsteuer befreien (08.06.2017) **4.0266**

11. Motion PDCC, par Audrey Michelet (suppl.) et Myriam Roduit: Robotisation et législation (12.09.2017) **4.0271**

Motion PDCC, durch Audrey Michelet (Suppl.) und Myriam Roduit: Robotisierung und Gesetzgebung (12.09.2017) **4.0271**

12. Motion Mathieu Clerc, Les Verts, Jérôme Fournier (suppl.), Les Verts, David Crettenand, PLR, et Muriel Favre-Torelloz, PDCB: Introduction d'un bonus/malus écologique sur les véhicules automobiles nouvellement immatriculés en Valais (15.09.2017) **4.0274**

Motion Mathieu Clerc, Les Verts, Jérôme Fournier (Suppl.), Les Verts, David Crettenand, PLR, und Muriel Favre-Torelloz, PDCB: Einführung eines Ökobonus/-malus für neu immatrikulierte Motorfahrzeuge im Wallis (15.09.2017) **4.0274**

Traitements: Département des finances et de l'énergie (DFE)

Behandlungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

13. Postulat CVPO, par Aron Pfammatter: Taux d'intérêt arbitraire, injustice entre canton et communes (15.12.2016) (motion transformée en postulat au stade du développement) **1.0200**

Postulat CVPO, durch Aron Pfammatter: Willkürlicher Zinssatz, Ungerechtigkeit zwischen Kanton und Gemeinden (15.12.2016) (Motion im Entwicklungsstadium in ein Postulat umgewandelt) **1.0200**

14. Postulat PLR, par Sylvie Masserey Anselin et Stéphane Ganzer: Analyser l'opportunité de la conclusion d'une assurance perte de gain maladie pour le personnel de l'Etat (12.05.2017) **1.0224**

Postulat PLR, durch Sylvie Masserey Anselin und Stéphane Ganzer: Krankentaggeldversicherung für das Staatspersonal (12.05.2017) **1.0224**

15. Postulat PLR, par Xavier Mottet: Parlement sans papier aussi pour les décomptes d'honoraires (08.05.2017) **1.0225**

Postulat PLR, durch Xavier Mottet: Papierloses Parlament – auch für die Honorarabrechnungen (08.05.2017) **1.0225**

16. Interpellation PDCC, par Audrey Michelet (suppl.) et Myriam Roduit: Vision de l'Etat sur la robotisation dans ses institutions (12.09.2017) **1.0230**

Interpellation PDCC, durch Audrey Michelet (Suppl.) und Myriam Roduit: Vision des Staates in Sachen Robotisierung in seinen Einrichtungen (12.09.2017) **1.0230**

17. Interpellation PDCC, par Vincent Roten: Imposition des immeubles agricoles, quelle est la situation en Valais? (13.09.2017) **1.0232**

Interpellation PDCC, durch Vincent Roten: Besteuerung der landwirtschaftlichen Grundstücke: Wie sieht die Situation im Wallis aus? (13.09.2017) **1.0232**

Développements: Département des finances et de l'énergie (DFE)

Entwicklungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

18. Postulat Sébastien Nendaz (suppl.), AdG/LA: Parce que la diversité de nos employé-e-s est une valeur (12.09.2017) **1.0231**

Postulat Sébastien Nendaz (Suppl.), AdG/LA: Die Vielfältigkeit unserer Angestellten ist ein Trumpf (12.09.2017) **1.0231**

19. Postulat SVPO, par Michael Graber, Patrick Hildbrand, Bernhard Frabetti et Pascal Salzmann: Plus de cadeaux de l'Etat en cas de retraite anticipée partielle (15.09.2017) **1.0233**

Postulat SVPO, durch Michael Graber, Patrick Hildbrand, Bernhard Frabetti und Pascal Salzmann: Keine Staatsgeschenke mehr bei der teilweisen Frühpensionierung (15.09.2017) **1.0233**

20. **Lecture**

Décision concernant l'adoption du plan directeur cantonal *(2e partie)*

Lesung

Beschluss betreffend die Genehmigung des kantonalen Richtplans *(2. Teil)*

Der Präsident

Ich begrüsse Sie zum zweiten Sessionstag der Märzsession.

Wir haben ein volles Programm bis heute um 13 Uhr, und ich bitte Sie, so diszipliniert wie gestern zu arbeiten, dann funktioniert das gut.

Wir fangen direkt mit dem Punkt 1 an, wir haben noch viel zu tun.

Traitements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Behandlungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

1. Postulat UDC, par Michel Sforza (suppl.): Une gestion efficace et moderne pour les objets séquestrés (08.05.2017) *(motion transformée en postulat au stade du développement)* **4.0261**

Postulat UDC, durch Michel Sforza (Suppl.): Effiziente und moderne Asservatenverwaltung (08.05.2017) (*Motion im Entwicklungsstadium in ein Postulat umgewandelt)* **4.0261**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.09.2017)

Entwicklung (12.09.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Der Antwort des Staatsrats ist positiv.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit wird das Postulat an den Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

2. Postulat Commission SP, par Anton Lauber et Géraldine Arlettaz-Monnet: Quels moyens pour lutter contre la criminalité informatique et économique? (08.05.2017) **4.0262**

Postulat Kommission ÖS, durch Anton Lauber und Géraldine Arlettaz-Monnet: Welche Mittel werden zur Bekämpfung der Computer- und Wirtschaftskriminalität eingesetzt? (08.05.2017) **4.0262**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.09.2017)

Entwicklung (12.09.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Die Antwort des Staatsrats ist positiv.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit wird das Postulat an den Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

3. Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Fanny Darbellay, PDCB, Sonia Tauss-Cornut, PLR, et Serge Fellay, AdG/LA: Bulletins de vote pour le Conseil d'Etat (12.05.2017) **4.0263**

Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Fanny Darbellay, PDCB, Sonia Tauss-Cornut, PLR, und Serge Fellay, AdG/LA: Wahlzettel für die Staatsratswahlen (12.05.2017) **4.0263**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.09.2017)

Entwicklung (12.09.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Ich habe keine Wortmeldungen.

Der Staatsrat hat auch hier eine positive Antwort gegeben.

Das Postulat wird an den Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

4. Interpellation AdG/LA, par Gilbert Truffer et Doris Schmidhalter-Näfen: Vols d'hélicoptères nocturnes absurdes dans la région de Brigue/Naters (06.06.2017) **4.0264**

Interpellation AdG/LA, durch Gilbert Truffer und Doris Schmidhalter-Näfen: Sinnlose, nächtliche Helikopterflüge im Raum Brig-Naters (06.06.2017) **4.0264**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Favre Frédéric, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

Helikopterflüge des GWK werden in unserem Kanton seit mehreren Jahren durchgeführt. Sie dienen zur Bekämpfung der grenzüberschreitenden Kriminalität (Schmuggel, illegale Grenzüberschritte).

Das Grenzwachtkorps ist dem Eidgenössischen Finanzdepartement unterstellt. Die Aufgaben und Kompetenzbereiche werden durch die Bundesgesetzgebung geregelt.

Aus diesem Grund kann der Staatsrat des Kantons Wallis in diesen Bereichen nicht eingreifen.

5. Interpellation Mathieu Clerc, Les Verts, et Michaël Siggen (suppl.), AdG/LA: De l'humanité dans la procédure et le renvoi de requérants d'asile (12.09.2017) **4.0269**

Interpellation Mathieu Clerc, Les Verts, und Michaël Siggen (Suppl.), AdG/LA: Menschlichkeit bei der Wegweisung von Asylsuchenden (12.09.2017) **4.0269**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

L'ordonnance relative à l'usage de la contrainte et des mesures policières dans les domaines relevant de la compétence de la Confédération traite notamment de l'usage de la contrainte dans le cadre des procédures de renvoi. Les agents d'escorte sont spécifiquement formés à ces missions sensibles. Ils agissent en permanence à visage découvert. Seuls les agents du groupe d'intervention peuvent être cagoulés à de très rares occasions si la situation sécuritaire l'exige. Dans son rapport, la CNPT mentionne d'ailleurs qu'il convient d'éviter une interdiction totale de se masquer lors de l'arrestation de la personne. Le recours au masque n'est donc effectué qu'au cas par cas et de manière proportionnelle.

Lors de ces missions, à l'instar de leur activité quotidienne, les policiers sont armés.

S'agissant de l'entretien préparatoire, celui-ci est mené à plusieurs niveaux:

- lors de la notification de la décision de non-entrée en matière du secrétaire d'Etat aux migrations,
- lors de l'audition par le Service de la population et migration du canton,
- ou, le cas échéant, par la police cantonale si la personne a été placée en détention, selon la LEtr.

Dans ce dernier cas, la personne est présentée à la cour de droit public du Tribunal cantonal dans les 96 heures qui ont suivi son interpellation. Il est important de préciser que la détention n'intervient que dans les cas où la personne présente un risque de fuite ou pour la société, selon les prescriptions des articles 75 et suivants de la LEtr.

La possibilité d'un retour volontaire avec une aide financière est également proposée.

Toutefois, la date et l'heure du départ ne sont pas communiquées dans chaque cas. En effet, la divulgation de ces renseignements conduit fréquemment à la disparition des personnes concernées avant le jour du départ, voire à des comportements de nature à compromettre la sécurité publique.

Les personnes détenues en application de la LEtr sont, en revanche, systématiquement informées sur les différents niveaux d'exécution du renvoi, sur ses modalités ainsi que sur des possibles mesures de contrainte existantes.

S'agissant de la situation particulière relevée dans l'interpellation, le Conseil d'Etat relève que tant la police cantonale que le Service de la population et des migrations ont respecté le principe de proportionnalité. Cette personne n'a pas été incarcérée mais elle n'a toutefois pas accepté de collaborer d'une manière ou d'une autre avec les autorités.

Ceci étant, l'intérêt de l'enfant a été, comme à chaque fois, prioritairement préservé et respecté.

Il convient de préciser que, en Valais, les personnes qui coopèrent au long de la procédure de renvoi et qui donnent leur accord à un retour autonome ne sont jamais ligotées ou entravées.

De surcroît, les requérants d'asile déboutés ne présentant aucun risque de fuite ne sont pas placés en détention.

Le centre LMC est le résultat d'un changement d'affectation et d'un agrandissement d'une ancienne bâtisse agricole. Ce bâtiment est affecté à la détention administrative depuis environ 20 ans mais n'est plus adapté aux exigences actuelles en matière de détention. Nous en avons déjà longuement parlé.

La commission consultative désignée va recevoir en 2018 le mandat d'analyser les conditions de détention et de déposer un rapport concernant les propositions et variantes d'amélioration.

Dans tous les cas, les détenus sont traités dans le respect des normes légales en la matière. La législation applicable en la matière étant strictement suisse, le Conseil d'Etat estime que les procédures de renvoi en Valais sont conformes au droit.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

J'interviens ici suite à l'article 141 du règlement du Grand Conseil qui permet aux interpellateurs de dire si nous sommes satisfaits ou pas de la réponse.

Malheureusement, Monsieur le conseiller d'Etat, nous reprenions le rapport de la CNPT qui condamnait le Valais pour des pratiques, notamment pour des pratiques cagoulées. Vous avez dit que les manières de renvoi étaient tout à fait conformes aux règles en vigueur, ce qui n'est malheureusement pas le cas selon la CNPT.

L'autre chose que vous avez dite, c'est que vous agissiez avec une dose de proportionnalité. Or, malheureusement pour le cas qui nous concerne, je peine à comprendre où la proportionnalité se situe quand il y a une dizaine d'agents de police à 4 h 45 qui renvoient une mère avec son enfant, où la mère est entravée.

Alors, Monsieur le conseiller d'Etat, je souhaite que le Valais fasse preuve d'un peu plus d'humanité pour des personnes qui ne demandent que de vivre mieux.

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Merci Monsieur le député.

Je regarderai plus précisément par rapport à la proportionnalité puisque je ne suis évidemment pas moi-même sur le terrain.

Sur la philosophie, on est d'accord je pense; ça c'est clair.

Concernant la CNPT, j'aimerais relever que j'ai prévu de les rencontrer prochainement aussi pour discuter.

Après, encore une fois, ce n'est pas interdit de mettre des cagoules pour les gens que l'on protège qui sont aussi nos policiers lorsqu'il y a un danger qui est estimé, mais évidemment que ça doit être des exceptions, ce n'est pas là la règle. On n'est pas face à une une population de criminels avérés.

Donc, tout à fait.

6. Interpellation AdG/LA, par Raymond Borgeat et Marie-Paul Bender (suppl.): Le Valais hôte des JO 2026: une information régulière entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil est nécessaire (12.09.2017) **4.0270**

Interpellation AdG/LA, durch Raymond Borgeat und Marie-Paul Bender (Suppl.): Olympische Winterspiele 2026 im Wallis: regelmässiger Informationsaustausch zwischen dem Staatsrat und dem Grossen Rat (12.09.2017) **4.0270**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

Cette interpellation date du mois de septembre 2017. Elle avait été déposée en urgence. Malheureusement, le le Bureau avait décidé qu'il n'y avait aucune urgence en matière de Jeux Olympiques; je vous laisse apprécier cette décision.

En son temps, elle était, à mon avis pertinente et plutôt que de laisser la parole aux gens qui croient savoir comment vont se dérouler ces Jeux, l'AdG avait plutôt eu l'intention de donner la parole à ceux qui peuvent donner des orientations en disant: voilà, les informations sont les suivantes.

Malheureusement, le Bureau a décidé cela autrement.

En l'état, je propose que si le conseiller d'Etat a des éléments nouveaux à apporter, des éléments qu'il n'aurait pas apportés hier lors de la discussion, il peut s'exprimer.

Faute de quoi, s'il doit faire de la redite par rapport à hier, je sais lire les journaux et je peux me retourner. Donc, le cas échéant, je retirerai cette interpellation.

Je vous remercie de votre attention.

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Merci effectivement à ceux qui ont déposé de modifier un petit peu.

Si je regarde les éléments qui avaient été demandés à l'époque, il y a un élément peut-être qu'on n'a pas traité hier: c'est le soutien politique des autres cantons. Nous savons que Kandersteg va devoir voter, sauf erreur, 2 jours avant le canton du Valais. Mais, ce qui est important, c'est qu'autant les autres cantons que les villes concernés, la plupart nous ont dit attendre de savoir le 10 juin qu'est-ce qui se passait et, dans tous les cas, les autres cantons, il y a des options possibles. Donc, si le canton de Berne venait à dire: non, on ne veut pas, il y a des solutions qui sont faisables, il y en a même qui ont été étudiées dans certains cas. Donc, là-dessus, seul le non du Valais marquerait la fin du processus, pas pour les autres.

Aussi par rapport aux Chambres fédérales, ce qui est sûr, nous demandons au peuple valaisan, pour la sécurité où nous avons besoin de 18 millions, nous demandons 40 millions pour avoir une marge de manœuvre, 60 millions pour les infrastructures sportives, si les Chambres fédérales venaient à modifier quoi que ce soit de leur part, ce ne serait pas à corriger chez nous, ça c'est quelque chose où nous n'entrerons pas en question. Mais, par contre, si c'est le cas, eh bien!, peut-être avec des sponsors, une augmentation du CIO, je ne sais quoi, mais en aucun cas par rapport à ce qui est discuté cette semaine ici.

Donc il me semblait que c'étaient les 2 éléments... et au niveau de la communication, je l'ai dit dans la presse, je pense que la marge d'amélioration est conséquente. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zum Punkt 7.

7. Interpellation Gaël Bourgeois, AdG/LA, Sébastien Nendaz (suppl.), AdG/LA, Bastian Collet (suppl.), AdG/LA, et Serge Fellay, AdG/LA: Bientôt des «Marshalls» valaisans? (12.09.2017) **4.0272**

Interpellation Gaël Bourgeois, AdG/LA, Sébastien Nendaz (Suppl.), AdG/LA, Bastian Collet (Suppl.), AdG/LA, und Serge Fellay, AdG/LA: Bald eine Spezialeinheit zur Verfolgung flüchtiger Personen im Wallis? (12.09.2017) **4.0272**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Selon les données de la police cantonale, nous avons 3'739 personnes qui sont recherchées en Suisse depuis 2010. Dans la très grande majorité des cas, il s'agit de signalements d'ordre administratif demandés par l'administration fédérale, principalement l'armée, ou les services cantonaux (Service de la circulation routière et de la navigation, Service de l'application des peines et des mesures). Les cas de personnes recherchées pour des infractions graves font naturellement l'objet d'une attention particulière. Sur le terrain, tous les policiers du corps sont directement impliqués pour permettre l'appréhension de ces individus. Dans le cas des nombreux services de patrouilles pédestres et routières, des contrôles d'identité sont ainsi régulièrement effectués. Le recours aux banques de données de la police pour identifier ces individus est par ailleurs fréquent.

En résumé, la recherche des personnes signalées doit être l'affaire de tous les policiers, selon notre vision des choses, et non d'un petit nombre de spécialistes, si l'on veut augmenter les chances de succès.

A notre sens, il n'y a ainsi pas de nécessité à mettre sur pied une unité spécifique en la matière.

Et puis, je préciserai que, depuis que je suis entré en fonction, on a eu un ou deux cas comme ça, et j'ai pu honnêtement voir effectivement la mobilisation. Il y a une procédure qui existe pour bloquer certaines routes ou autres, avec quand même pas mal de succès qui ont montré eh bien! que justement on avait pu être efficace.

Ça c'est à titre personnel pour compléter la réponse.

8. Interpellation PLR, par Christophe Claivaz: Quel est la responsabilité de l'Etat par rapport à des notaires peu scrupuleux? (15.09.2017) **4.0273**

Interpellation PLR, durch Christophe Claivaz: Haftung des Staates im Falle von skrupellosen Notaren (15.09.2017) **4.0273**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Il est rappelé ici les dommages causés par un notaire peu scrupuleux ayant utilisé le prix de vente à d'autres fins que celles arrêtées dans les actes authentiques.

Il est posé 3 questions auxquelles je propose de répondre de la manière suivante:

La première: La responsabilité d'Etat n'est nullement engagée en raison des malversations commises par un notaire. Selon l'article 3 alinéa 2 de la loi sur le notariat, le notaire est un officier public exerçant son ministère de manière indépendante sous la surveillance de l'Etat et il n'est pas un fonctionnaire public. L'article 5 alinéa 4 LN prévoit encore que l'Etat ne répond pas des conséquences civiles des fautes commises par le notaire.

A la question2: la surveillance des notaires est-elle suffisante au regard des affaires récentes?

La surveillance exercée sur les notaires nous paraît insuffisante. L'article 42 LN ne pose que des exigences minimales pour la tenue de la comptabilité notariale et l'article 61 alinéa 2 lettre c LN ne prescrit qu'un contrôle par sondage de la tenue de la comptabilité. De plus, selon l'article 60 alinéa 2 LN, le Service du registre foncier procède aux inspections et dispose à cet effet d'inspecteurs titulaires du brevet de notaire dont le nombre est en rapport avec les missions que la loi leur assigne. Or, force est de constater que le Service des registres fonciers ne dispose pas actuellement d'inspecteurs en nombre suffisant pour effectuer une surveillance efficace. Au vu des constats énoncés ci-dessus, le département en charge de la sécurité par son service compétent va interpeller l'Association des notaires valaisans pour étudier, en collaboration avec cette dernière, les moyens que l'on pourrait mettre en œuvre pour améliorer la situation en matière de surveillance.

Sur la question 3: Instituer une responsabilité primaire du canton en raison des actes ou omissions illicites d'un notaire équivaut à étatiser le notariat en Valais sur le modèle des cantons de Zurich et de Thurgovie. Tel ne semblait pas le but du Parlement qui s'était distancé du projet du Gouvernement fixant une responsabilité accrue des notaires en matière de comptabilité.

Développements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

9. Postulat SVPO, par André Imstepf (suppl.), Pascal Salzmann, Michael Graber et Bernhard Frabetti: Fraude électorale lors des élections 2017 au Conseil d'Etat et au Grand Conseil (06.06.2017) **4.0265**

Postulat SVPO, durch André Imstepf (Suppl.), Pascal Salzmann, Michael Graber und Bernhard Frabetti: Wahlbetrug bei den Staatsrats- und Grossratswahlen 2017 (06.06.2017) **4.0265**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jean-Daniel, député (suppl.), Les Verts

La libéralisation du vote par correspondance date de 1994 en Suisse. Depuis 2005, cette manière de faire est généralisée en Valais. Cette mesure a été prise pour pallier le taux croissant d'abstentions en diminuant les contraintes pour le votant.

Pour les postulants, un système plus performant qui diminuerait les risques de tricherie devrait être proposé par le Gouvernement.

En Valais, lors des dernières élections au Conseil d'Etat, il a été relevé 119 irrégularités, ce qui représentait le pourcentage de 0,05 des bulletins de vote. Je ne crois pas vraiment utile de vous rappeler les suites de cette affaire mais il faut retenir que le ministère public enquête sur cet événement et que des recommandations pourraient être émises au moment de la remise du rapport.

La question que pose donc ce postulat est de savoir si, pour éviter une tricherie de si faible ampleur, il faudrait alourdir les tracasseries administratives, au risque de prendre des mesures disproportionnées qui pourraient détourner le citoyen de son devoir civique et réduire les taux de participation.

Le 22 février 2018, 23 communes valaisannes ont abonné leurs jeunes aux brochures «easyvote» pour présenter de manière vulgarisée et neutre les objets de votations fédérale et cantonale, mesure qui a provoqué, par exemple, dans le canton de Lucerne une augmentation du taux de participation de 16,1%.

Cette mesure, à mon avis, intéressera de manière plus conséquente la population à la chose politique et permettra, elle, d'établir des liens de confiance envers la députation et le Conseil d'Etat. C'est, pour ma part, dans ce sens que des efforts devraient plutôt être faits.

Parce que les mesures proposées risquent d'avoir un impact négatif sur le taux de participation, le groupe des Verts vous propose de refuser ce postulat que nous jugeons contreproductif et précipité.

Je vous remercie pour votre attention.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Meine Fraktion war geschockt über die Vorkommnisse des vergangenen Wahljahres. Es ist schockierend, wie einfach dort die Wahlen gefälscht werden konnten, und es überrascht, dass hier dieses Postulat, das eigentlich nichts anderes will, als zu prüfen, was es für Möglichkeiten gibt, diese Situation zu ändern, bekämpft wird. Glauben Sie mir, wir waren darüber alles andere als erfreut, was sich zugetragen hat. Grundsätzlich waren wir auch Opfer dieses Wahlbetrugs.

In jedem anderen Bereich gibt es ganz einfache Mittel, um Sicherheit herzustellen. Denken Sie an Ihre persönlichen Karten (die Kreditkarte, die Bankkarte), die Sie haben. Da gibt es die so genannte 2-Faktor-Authentifizierung, wo Sie mit separater Post 2 verschiedene Schlüssel erhalten, die dann nur zusammen funktionieren.

Hier ist es so simpel, dass man ein einziges Couvert entwenden kann und man hat alles vor sich, um Wahlen manipulieren zu können, und so tragisch es ist, sie eventuell auch entscheidend manipulieren zu können. Und wenn Sie sich dagegen stellen, das nur zu prüfen, dann tun Sie der Demokratie bei Gott keinen Gefallen.

Darum bitte ich Sie, dieses Postulat zu unterstützen.

Ich danke.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat 4.0265/ Postulat 4.0265

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 106 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 20 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Das Postulat wird dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

10. Motion Urban Furrer, CSPO, Serge Métrailler, PDCC, Joachim Rausis, PDCB, Rainer Studer, CVPO, et cosignataires: Exonérer les dameuses de pistes de ski et de ski de fond de l'impôt sur les véhicules à moteur (08.06.2017) **4.0266**

Motion Urban Furrer, CSPO, Serge Métrailler, PDCC, Joachim Rausis, PDCB, Rainer Studer, CVPO, und Mitunterzeichner: Pisten- und Loipenfahrzeuge von der Motorfahrzeugsteuer befreien (08.06.2017) **4.0266**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Furrer Urban, Grossrat, CSPO

Mit dieser Motion wollen wir erreichen, dass Pisten- und Loipenfahrzeuge von der kantonalen Strassenverkehrssteuer befreit werden. Warum wollen wir das?

Sinn und Zweck der kantonalen Strassenverkehrssteuer ist es, dass die Nutzer von öffentlichen Strassen, und damit sind die auch die Kostenverursacher, eine Abgabe entrichten. Diese Abgabe wird wieder zweckgebunden für die Kosten von Strassenverkehrsanlagen, also für den Unterhalt eingesetzt. Die Steuer ist für Strassenfahrzeuge zu entrichten, die ihren Standort im Kanton Wallis haben, nach Bundesrecht mit einem Fahrzeugausweis versehen sind und auf öffentlichen Strassen in Verkehr gesetzt werden. Hier müssen also kumulative Bedingungen erfüllt sein.

Nun sind aber Pisten- und Loipenfahrzeuge keine Strassenfahrzeuge. Sie sind mit Raupen ausgerüstet, um sich auf Schnee zu bewegen. Auf einer Strasse eingesetzt, würde sowohl das Fahrzeug wie auch die Strasse Schaden nehmen; demzufolge wird es auch nicht auf einer öffentlichen Strasse eingesetzt.

Die Befreiung der Pisten- und Loipenfahrzeuge von der Strassenverkehrssteuer soll nicht nur dazu dienen, die Betreiber von Skipisten und Loipen finanziell zu entlasten. Vielmehr soll eine ungerechtfertigte Steuer eliminiert werden.

Wir sind uns bewusst, dass die eidgenössische Verkehrsregelnverordnung festhält, dass im öffentlichen Bereich die Pflicht für Versicherungen, Motorfahrzeugprüfungen, Führerausweise und so weiter besteht. Das bestreiten wir in keiner Weise. Doch hier geht es um eine kantonale Steuer, und da schreibt der Bund den Kantonen auch gar nichts vor. Wenn es bundesrechtswidrig wäre, hätten die Kantone St. Gallen und Graubünden diese Steuerbefreiung auch nicht vornehmen können.

Wir sind uns bewusst, dass damit strukturelle Probleme einzelner Bahnen nicht beseitigt werden können. Wir bekennen uns damit zur äusserst schwierigen Situation, in welcher sich der grösste Teil der Branche befindet. Man muss wohl sagen, dass die meisten Skigebiete, Lift- und Loipenbetreiber aufgrund des Wettbewerbs sowie der Wirtschafts- und Klimasituation um jeden einzelnen Franken zu kämpfen haben. Kleinere Anlagen und Loipen in unseren Regionen können teilweise nur noch mit Freiwilligenarbeit aufrechterhalten werden. Glauben Sie mir, ich bin selber seit Jahren ein Fronarbeiter und weiss, wovon ich spreche.

Natürlich ist der Betrag, um den es hier geht, nicht der grosse Befreiungsschlag für die Branche. Es geht hier auch nicht um eine Ausnahme, sondern um die notleidende Branche nicht noch mit ungerechtfertigten Steuern zu belasten.

Mit derselben Argumentation hat auch das Bundesparlament die Pistenfahrzeuge von der Mineralölsteuer befreit, und zwar gegen den Willen des Bundesrats.

Ich bitte Sie, diese Motion anzunehmen und danke für die Aufmerksamkeit.

Blanchet Gwénolé, député (suppl.), Les Verts

En préambule, nous relevons un certain paradoxe. Ce sont parfois les mêmes personnes qui demandent des augmentations des moyens alloués aux routes et qui sollicitent, dans le même temps, des exonérations qui résulteraient en des déficits fiscaux pour le canton en premier lieu dans le domaine précis de la circulation routière.

L'article 5 de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles fixe le barème de l'impôt en question. Les dameuses entrent dans la catégorie des machines de travail de plus de 3'500 kg de poids total, ce qui correspond à un impôt de 100 francs par véhicule. Il est donc à noter que ces véhicules bénéficient déjà d'un tarif préférentiel eu égard à leur dimension et puissance.

Alors que les avantages que les stations touristiques tireraient d'une telle exonération sont dérisoires, il n'en va pas forcément de même si l'on songe aux coûts potentiels d'une telle mesure pour le canton. En effet, les auteurs de cette motion évoquent la question du bénéficiaire payeur pour justifier leur proposition d'exonérer les dameuses à neige et fondent

leur proposition sur le fait que les dameuses n'utilisent pas le réseau routier, dont la maintenance est assurée par une partie des fonds issus de l'impôt sur les véhicules à moteur.

L'acceptation de cette motion résiderait dans la création d'un précédent aux effets potentiellement pervers. En effet, si l'on suit le raisonnement des motionnaires, pourquoi ne pas exonérer à ce moment-là d'autres catégories de véhicules peu ou pas dépendantes du réseau routier (par exemple les véhicules de chantier, également les véhicules tout terrain utilisés par les agriculteurs et qui n'utilisent que les routes d'alpage, les motoneiges aussi, c'est un exemple). Indirectement, en plus, ne serait-ce que pour l'acheminement des machines et des carburants, tous ces véhicules, dameuses y compris, profitent du réseau routier en place.

De plus, la perspective d'exonération en cascade impliquerait inévitablement une augmentation des contrôles, donc des alourdissements administratifs pour le canton, avec peu de gains réels pour les entreprises.

Vous l'aurez compris, le groupe des Verts s'opposera donc logiquement à cette motion.

Merci pour votre attention.

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA

Die Motionäre wollen die Pisten- und Loipenfahrzeuge von der Motorfahrzeugsteuer befreien und damit den Tourismus unterstützen. Auf den ersten Blick ein gutes Ansinnen. Wer von uns will nicht den Tourismus unterstützen? Gerade im Hinblick auf die schwierigen Jahre, welche hinter dieser Branche liegen.

Die Befreiung von der Motorfahrzeugsteuer scheint uns aber der falsche Weg. Einerseits werden Ungleichheiten und Begehrlichkeiten geschaffen, welche einen Rattenschwanz von ähnlich gelagerten Forderungen nach sich ziehen könnten. Und andererseits wäre diese Massnahme nur ein Tropfen auf den heissen Stein und sichert das Überleben weder der grossen noch der kleinen Skigebiete.

Nur Innovation und neue Geschäftsmodelle werden langfristig den Destinationen weiterhelfen. Mittlerweile gibt es doch schon einige erfolgreiche Modelle, welche zukunftsweisend sein können. Nehmen wir den Hammerdeal von Saas-Fee, den Magic Pass der Romandie, die 666 Kilometer Pistenkarte im Berner Oberland, um nur die aller wichtigsten aufzuzählen.

Aus all den Gründen bekämpft die AdG diese Motion.

Der Präsident

Danke Frau Grossrätin.

Die Motion wird bekämpft.

Wir kommen zur Abstimmung.

Motion 4.0266 / Motion 4.0266

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 98 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 24 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben die Motion angenommen und sie wird dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

11. Motion PDCC, par Audrey Michelet (suppl.) et Myriam Roduit: Robotisation et législation (12.09.2017) **4.0271**

Motion PDCC, durch Audrey Michelet (Suppl.) und Myriam Roduit: Robotisierung und Gesetzgebung (12.09.2017) **4.0271**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Michelet Audrey, députée (suppl.), PDCC

La présente motion, de même que l'interpellation 1.0230 ont été déposées dans le but de questionner l'impact juridique de la robotique et de son évolution croissante, de se préparer aux nouveaux risques qu'elle engendrera et de questionner la vision de l'Etat ensuite sur ce phénomène et celui du remplacement des humains par des robots dans les institutions publiques.

La robotisation et l'intelligence artificielle sont, en effet, plus que tout d'actualité et leur régulation sera impérative. Au niveau fédéral d'ailleurs, un postulat au contenu tout à fait similaire a été déposé l'année passée et la réponse du Conseil fédéral a été claire, je cite: «Il n'est pas exclu qu'un robot puisse causer un dommage sans que personne ne puisse en être tenu pour responsable en fin de compte. Même si ces cas sont encore de peu d'importance pratique, la question d'une réglementation devra se poser tôt ou tard. Dans ces cas-là, ce sont ceux qui profiteront de la nouvelle technologie qui devront, en effet, en supporter les risques.»

Le Conseil fédéral a décrété que la question n'était pas urgente et a plutôt préféré attendre les résultats des travaux qui sont en cours dans l'Union Européenne avant de décider d'éventuels développements futurs. Donc, nos interrogations, même si elles peuvent paraître quelque peu avant-gardistes car pour l'instant considérées comme non urgentes, s'avèrent toutefois légitimes puisqu'elles sont traitées à plusieurs niveaux et que les risques s'avèrent véridiques.

C'est pourquoi nous proposons la transformation de la motion en postulat afin de s'assurer simplement que ce type de risques soit effectivement couvert par la législation et, si ce n'est pas le cas, nous souhaiterions que le Conseil d'Etat l'envisage.

Je vous remercie pour votre attention.

Rey Sébastien, député (suppl.), PLR

Pour commencer, je dois dire que cette motion de Mmes les députées Audrey Michelet (suppl.) et Myriam Roduit nous a certainement interpellés. La robotisation et les nouvelles technologies seront très certainement un défi majeur pour les prochaines générations, apportant avec elles bon nombre de questions. Les progrès de l'intelligence artificielle sont susceptibles de réorganiser de grands pans de notre économie ou même de notre système fiscal.

Malgré ce constat, il est difficile, il faut l'avouer, de s'imaginer une législation cantonale qui régit la responsabilité civile liée aux robots. La première question qui se pose est la définition même du robot. Je suis certain que si nous posions la question dans cette salle, nous aurions plusieurs possibilités de définition du robot. Au niveau international d'ailleurs, on commence plutôt à parler de prestations numériques plutôt que de robot en soi.

Le but ultime de ces partenaires au quotidien - si j'ose les appeler ainsi - est de nous assister dans nos corvées quotidiennes, certes, mais leurs tâches multiples, variées, vont de la médecine aux tâches ménagères, en passant par de la défense militaire.

Afin de poser les bases d'une législation solide, il faudra définir des principes éthiques fondamentaux avant de parler de responsabilité en cas d'incident. Le Parlement européen a d'ailleurs tout juste soulevé le problème en février dernier et a commencé de longs pourparlers. Le Conseil national a, quant à lui, refusé un postulat de notre compatriote, M. Reynard, visant

à mettre en place une nouvelle fiscalité autour du robot. Il souhaitait créer un impôt sur le revenu de l'acquisition et de l'usage, ainsi que la création d'une personnalité juridique spécifique. Nos parlementaires fédéraux lui ont répondu qu'ils n'en voulaient pas car il était prématuré pour eux de s'attaquer à ce problème.

Le législateur que nous sommes ne doit pas rendre la chose plus difficile qu'elle ne l'est en sautant les étapes. Imaginez-vous, Chers collègues, que le canton voisin n'applique pas la même procédure, que la taxation du robot puisse devenir un élément de concurrence fiscale ou encore qu'il ne sera pas considéré dans tous les cantons de la même manière.

Cette problématique devra être réglée au niveau fédéral en ayant un vrai débat de fond sur l'avenir de la robotique. C'est pourquoi le groupe PLR vous invite à rejeter cette motion ou ce postulat.

Je vous remercie.

Meichtry Benno, Grossrat, CVPO

Wir von der CVPO schliessen uns den Argumenten des Vorredners zu 100% an. Die Motionäre selbst geben ja die Argumente, weshalb diese Gesetzgebung auf kantonaler Ebene verfrüht ist. Es lohnt sich wirklich, abzuwarten, was auf europäischer und eidgenössischer Ebene vorangetrieben wird, was bestimmt wird, um dann eventuell, wenn es überhaupt nötig ist, kantonal gewisse Gesetze anzupassen.

Die Robotisierung überrennt uns alle - das stimmt. Selbst in der Spitzenmedizin, selbst in der Pflege kommen wir nicht mehr darum herum, mit grossen Vorteilen, mit grossen Fragezeichen und auch mit Risiken. Und es ist wichtig, dass wir dies wirklich sehr aufmerksam weiterverfolgen.

Aber, es macht auch wenig Sinn, jetzt die Dienststellen, das Departement zu beauftragen, Arbeit zu investieren, die viel Zeit braucht, um zu sagen, dass es noch zu verfrüht ist - die Antworten, die werden wir so bekommen -, sondern dass es wirklich sinnvoller ist, einfach zu sagen, wir lehnen das Postulat ab, warten sehr vorsichtig und aufmerksam ab, was auf eidgenössischer und europäischer Ebene geschieht, um dann entsprechend reagieren zu können und eventuell gewisse Gesetze anzupassen.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Sie bekämpfen auch das Postulat, wenn ich das recht verstanden habe.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Quand j'entends le PLR dire que les robots risqueraient de créer un risque de concurrence fiscale intercantonale, ça me fait doucement sourire car votre parti, au niveau national, l'exerce très très fréquemment, et vous êtes absolument pour cette concurrence fiscale intercantonale. Donc, ça me fait doucement sourire.

Au niveau du postulat précisément, notre groupe va le soutenir. Nous pensons qu'il est, dès à présent, important de prendre des dispositions au niveau de la robotisation plutôt que de chaque fois attendre qu'il y ait des gros problèmes, des gros incidents et qu'il n'y ait pas d'outil législatif. Nous pensons qu'il est important de prendre les devants.

Donc, notre groupe va soutenir le postulat. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Die Motion wurde in ein Postulat umgewandelt; das Postulat wird aber auch bekämpft.

(...)

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

(62 oui - 62 non - 1 abstention)

Avec le vote décisif du président:

Pour / dafür: 62 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 63 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

12. Motion Mathieu Clerc, Les Verts, Jérôme Fournier (suppl.), Les Verts, David Crettenand, PLR, et Muriel Favre-Torelloz, PDCB: Introduction d'un bonus/malus écologique sur les véhicules automobiles nouvellement immatriculés en Valais (15.09.2017) **4.0274**

Motion Mathieu Clerc, Les Verts, Jérôme Fournier (Suppl.), Les Verts, David Crettenand, PLR, und Muriel Favre-Torelloz, PDCB: Einführung eines Ökobonus/-malus für neu immatrikulierte Motorfahrzeuge im Wallis (15.09.2017) **4.0274**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Woeffray Johann, député (suppl.), PDCB

Le groupe PDCB comprend l'objet de cette motion et il n'est, bien entendu, pas opposé à l'amélioration de l'efficience énergétique du parc automobile cantonal.

Il n'est, toutefois, pas acquis à la cause des motionnaires. En effet, tant le bonus que le malus nous posent problème. Le principe de bonus pour les véhicules peu polluants ayant été supprimés lors de ETS 1, il nous paraît peu opportun de faire machine arrière 3 ans seulement après cette décision. Quant au malus, le canton du Valais étant un canton montagneux, moins bien desservi en transports publics que Vaud ou Genève, cantons que les motionnaires prennent en exemple, une surimposition toucherait en premier lieu des personnes utilisant leurs véhicules faute d'alternative adéquate.

Le groupe PDCB trouve la motion trop contraignante et demande ainsi sa transformation en postulat.

Je vous remercie de votre attention.

Follonier Kevin, député (suppl.), UDC

Le groupe UDC s'oppose à la motion 4.0274 pour différentes raisons.

La première, c'est un impôt supplémentaire pour les familles nombreuses car des véhicules plus ou moins grands de 8 ou 9 comme le VW Caravelle seront soumis à ce malus, donc nous allons taxer les familles. C'est un impôt supplémentaire aussi pour les entreprises, que ce soit les entreprises de construction, les plâtriers-peintres, les carreleurs, etc., aussi pour les restaurateurs de montagne qui se font livrer la majorité de leurs marchandises par la route. L'UDC défend ces PME et les populations de montagne qui sont obligées d'avoir des véhicules un peu puissants.

En plus, le but de cette intervention est de moins polluer mais j'aimerais quand même vous faire une comparaison: la BMW 540 essence, elle émet 159 grammes de CO_2, donc elle sera prise dans le malus, tandis que le même modèle en diesel n'émet que 138 grammes, mais, par contre, comme vous le savez, les diesel émettent nettement plus de micro-polluants, etc.

De plus, je crois que de lancer la population dans le sens de consommer des véhicules électriques est une mauvaise chose car les véhicules électriques sont, pour ma part, des mini centrales nucléaires. Ils ont dans leurs batteries des produits extrêmement dangereux et difficiles à recycler. De plus, l'un des composants principaux, c'est le lithium qui est un composant très rare et qui est produit dans des mines chiliennes aux conditions humaines et écologiques catastrophiques.

De plus, j'aimerais dire aux motionnaires que s'ils veulent revenir aux équidés, eh bien!, ils produisent aussi du CO_2.

Merci de votre attention et merci de refuser ce postulat.

Bagnoud Aristide, député, PDCC

Même si le but de cette motion est louable, le groupe PDCC est persuadé que nous devons étudier avec précision les montants de ces bonus/malus en tenant compte des différents critères, notamment géographiques, car les Valaisans et Valaisannes habitant dans nos vallées latérales ont besoin de véhicules notamment des 4X4 afin de garantir en hiver l'accès à leurs logements. Ils sont déjà pénalisés par les distances à parcourir pour rentrer chez eux, l'impôt prélevé sur l'essence. Et encore plus les ponctionner?

N'oublions pas non plus nos agriculteurs, les viticulteurs et autres travailleurs qui possèdent souvent un même véhicule qu'ils utilisent pour les travaux quotidiens et leurs loisirs. Encore plus les ponctionner?

Ces groupes de personnes, non exhaustifs, ne devraient pas être plus pénalisés.

De plus, les données des émissions CO_2 données par les fabricants de véhicules sont-elles vraiment fiables (voir le scandale VW)? Faut-il avoir confiance en ces données pour le calcul bonus/malus?

Le groupe PDCC s'oppose à cette motion. Nous proposons aux motionnaires de la transformer en postulat, cela afin de permettre des calculs précis et proposer au Parlement des bonus/malus plus équitables, eu égard notamment aux habitants des vallées latérales.

Merci de votre écoute.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Die Bevölkerung unseres Kantons leidet schon genug, vor allem in den Berggebieten. Wir haben die Lex Weber, und wir haben auch das Raumplanungsgesetz, wir haben Abwanderung in den Berggebieten, wir sind ein grossräumiger Kanton und dann kommen wir noch hierhin und wollen uns ins eigene Bein schiessen, indem wir die Mobilität unserer Bürger einschränken wollen, indem wir ein Bonus-Malus-System für Motorfahrzeuge einführen wollen... Ja sind wir denn wahnsinnig geworden, meine Damen und Herren?

Wir bekämpfen diesen Vorstoss in jeder Form - als Motion, als Postulat - und mit aller Vehemenz, denn wir setzen uns für die Bürgerinnen und Bürger unseres Kantons ein, die in Seitentälern leben, weite Wege vor sich haben, und da können wir nicht kommen mit solchen Vorstössen. Das ist nicht okay, geschätzte Kolleginnen und Kollegen.

Und vielleicht noch etwas: Elektrofahrzeuge brauchen Strom. Wie wollen Sie diesen Strom produzieren? Wollen Sie da ein zusätzliches AKW eines Tages im Wallis haben? Ich denke nicht.

Es gibt übrigens auch noch ganz andere Technologien, die in Zukunft vielleicht sich durchsetzen können. Es gibt ganz innovative Firmen in der Schweiz, die sind dabei, Betriebsstoffe für Autos auf der Basis von Wasserstoff zu entwickeln, und da denke ich, da sollten wir offen sein. Da ist die SVP auch offen, aber eine Strafe, ein Malus System für CO_2-Emissionen, das ist doch der falsche Weg, und das geht gegen die Interessen unserer Wählerinnen und Wähler und auch unseres Kantons.

Ich danke, dass Sie diesen Vorstoss ablehnen.

Crettenand David, député, PLR

Alors, de mon côté, je ne pense pas qu'il faut scier la branche sur laquelle on est assis; au contraire, il faut utiliser l'électricité qu'on a à disposition et comme on est un grand canton producteur d'électricité, il faut l'utiliser.

Et pour informer M. le député Michael Graber, l'hydrogène est aussi produite avec l'électricité.

Ce postulat va encourager la mobilité électrique. La mobilité électrique, c'est 0 gramme par kilomètre de CO_2 émis, donc bien en dessous des 145 grammes de CO_2 par kilomètre que nous avons actuellement sur nos nouveaux véhicules immatriculés en Valais, bien au-dessous des 130 grammes de CO_2 par kilomètre qui sont la limite actuelle, si on a plus que ça, on paie un impôt au niveau fédéral, donc les familles sont taxées par cet impôt, et bientôt ce sera 95 grammes de CO_2 par kilomètre; c'est la stratégie 2050 qui veut ça. En 2020, il y aura cette nouvelle norme. Donc, en tant que producteur d'électricité, on devrait être le numéro 1 pour la mobilité électrique, et on est dans les derniers. On pourrait effectivement expliquer cela par les dénivelés mais il faut savoir qu'aujourd'hui les voitures électriques sont les plus puissantes qu'on puisse avoir et puis elles sont également très très très confortables pour conduire en montagne. Il faut essayer une fois et puis vous verrez que la technologie a bien évolué.

Alors, effectivement, avant, il y avait une incitation qui existait avec ce bonus et comme on n'avait qu'un bonus et pas de malus, on a laissé tomber cette incitation au moment des mesures d'économies. Et puis, avec cela, on a plus cette belle image qu'a donnée le Valais en mettant ce bonus, puisqu'on était dans les tout premiers à l'avoir mis en place, ce qui avait été salué par tous les autres cantons.

Donc, on doit aujourd'hui anticiper et puis anticiper, c'est tenir compte de ce que nous donne comme information auto-suisse: 10% des véhicules importés seront des véhicules électriques à partir de 2020. Anticiper, c'est développer, le réseau de bornes de recharge qui seront un avantage aussi pour notre tourisme parce que nos touristes viendront avec des véhicules électriques. Et puis, si nous consommons notre propre production électrique au lieu de consommer de l'énergie fossile, peut-être qu'on pourrait éviter de devoir construire des lignes très haute tension pour exporter notre énergie à prix cassé au lieu de la consommer sur place.

Moi, je ne serais pas opposé à une transformation en postulat, ça nous donnerait l'occasion de réfléchir à l'anticipation.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

La motion qui nous anime ce matin veut proposer ce qu'on appelle un bonus/malus. Ce principe se veut être le même que celui utilisé à Genève qui, selon différents Genevois, fonctionne à merveille. Cela se baserait sur différents principes, des limites supérieures et puis des limites inférieures de rejet de CO_2 que le législatif, donc nous, nous définirions. Par exemple, à Genève, la limite supérieure, ça correspond à 200 grammes de CO_2 par kilomètre et la limite inférieure s'inscrit, quant à elle, à 120 grammes de CO_2 par kilomètre.

Alors, je vais rassurer tout de suite M. le député (suppl.) Kevin Follonier et M. le député Michael Graber, cette mesure touche principalement les véhicules très polluants, je prends l'exemple de l'Aston Martin DB11 coupé 2017. Alors, malheureusement, ce n'est pas pour des grandes familles, c'est pour seulement 2 personnes. Elles ont 608 chevaux et 265 grammes de CO_2 par kilomètre. Donc, je ne pense pas que ce soit des montagnards bien de chez nous qui utilisent ces véhicules-là. Par contre, ce sont ces véhicules qui polluent.

Et, à l'inverse, je vais prendre des 4X4 qu'on connaît bien chez nous, qui ne font pas partie de ces limites supérieures, par exemple le Toyota RAV4 2017, 143 chevaux et 123 grammes de CO_2 par kilomètre. Cela veut dire qu'actuellement on a des véhicules qui ne polluent pas. Cette motion vise plutôt à inciter à acheter des véhicules à faible consommation et donc peu polluants.

Petit rappel, la Suisse a introduit en 2012 des prescriptions pour que les émissions de CO_2 de voitures de tourisme neuves ne dépassent pas, en 2015, une moyenne de 130 grammes de CO_2 par kilomètre. Actuellement, en Valais, on se situe - un des cantons, disons, les moins bien lotis - à 140 grammes de CO_2 par kilomètre. Donc, on a 2 possibilités: ou on dépasse les prescriptions fédérales, mais peu importe on n'est pas les seuls, ou on essaie d'introduire un outil législatif qui incite à acheter des véhicules peu polluants et donc à faible consommation.

Je dirai même plus, comme l'a rappelé le député David Crettenand, cela vise à encourager l'innovation et plus particulièrement des véhicules efficients. Cela pourrait notamment développer des filières dans le domaine de l'électro-mobilité ou encore de la voiture à hydrogène.

Donnons-nous les moyens de faire de ce Valais un canton durable, un canton qui incite à l'efficience énergétique.

A l'heure où l'on parle de ce défi énergétique et des défis climatiques, nous pouvons apporter notre petite goutte d'eau à l'océan.

Je vais suivre ce qu'ont demandé les différents groupes PDC et transformer la motion en postulat.

Merci bien de soutenir ce postulat.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

J'ai entendu beaucoup dans les premières interventions parler des problèmes topographiques du canton du Valais, de la nécessité d'avoir des 4X4 en montagne, choses que je peux bien accepter. Mais, actuellement, je pense que la grande majorité des immatriculations de 4X4 sont des SUV que beaucoup de mères de famille conduisent en plaine. Et ça se répète un peu souvent cet argument de la problématique montagnarde alors que, finalement, ce n'est qu'une mode des gros 4X4 qui roulent sur les routes de plaine. Alors, juste cet élément-là.

Pour le reste, notre groupe pense qu'il y a une vraie nécessité à mettre en place un système d'incitation. Je me rallie clairement, sans les répéter, aux arguments de MM. les députés David Crettenand et Mathieu Clerc.

Donc, le groupe AdG va soutenir ce postulat.

Merci.

Follonier Kevin, député (suppl.), UDC

M. le député David Crettenand a pris l'exemple d'une DB11, moi j'aimerais prendre l'exemple que, à l'heure actuelle, la plupart des Valaisans et Valaisannes n'ont pas les moyens de se payer des Tesla ou d'autres véhicules électriques qui sont extrêmement chers. Il faut aussi prendre ce point de vue-là.

De plus, nous devons-nous inspirer du privé. J'aimerais prendre l'exemple de la Banque Cantonale qui accorde un petit crédit à taux préférentiel pour les véhicules de cette classe-là. Si vous étiez partis dans ce sens-là avec votre motion, j'aurais pu l'accepter. Mais, à l'heure actuelle, le seul mot que j'ai entendu et qui est grave, c'est taxer, taxer et encore taxer.

Et je trouve cela dommage parce que c'est toujours les mêmes qui vont payer, et c'est la classe moyenne et la population.

Merci de votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Die Motion 4.0274 wurde in ein Postulat umgewandelt.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 68 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 51 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben dem Postulat im Entwicklungsstadium zugestimmt und es wird an den Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

Traitements: Département des finances et de l'énergie (DFE)

Behandlungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

13. Postulat CVPO, par Aron Pfammatter: Taux d'intérêt arbitraire, injustice entre canton et communes (15.12.2016) *(motion transformée en postulat au stade du développement)* **1.0200**

Postulat CVPO, durch Aron Pfammatter: Willkürlicher Zinssatz, Ungerechtigkeit zwischen Kanton und Gemeinden (15.12.2016) *(Motion im Entwicklungsstadium in ein Postulat umgewandelt)* **1.0200**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (08.05.2017)

Entwicklung (08.05.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Der Staatsrat hat hier eine negative Antwort gegeben.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Ich habe diesen Vorstoss von meinem ehemaligen Fraktionskollegen Egon Furrer geerbt. Er ist Gemeindepräsident in Stalden, und er hat da gewisse Ungerechtigkeiten bei der Rechnungsstellung zwischen Kanton und Gemeinden festgestellt.

Ich habe bereits im Entwicklungsstadium klargestellt, dass der Zins, Verzugszins mit dem Zins betreffend den Einzug von Gemeindesteuern nichts zu tun hat. Trotzdem figuriert das jetzt hier in der Antwort. Das zeigt, wie die Verwaltung uns hier zuhört.

Ich akzeptiere diese Antwort, aber behalte mir vor, einen weiteren Vorstoss einzureichen, der vor allem eben die Thematik betrifft, inwiefern nicht Akontorechnungen gestellt werden sollten einerseits, und zweitens ob es im heutigen Zinsumfeld noch sinnvoll ist, dass der Kanton den Gemeinden effektiv 5% Verzugszins in Rechnung stellt. Es ist so, zwischen Privaten ist das 5%, aber wir können einen politischen Entscheid zugunsten der Gemeinden fällen und sagen, dass der Zinssatz in Zukunft nicht mehr 5% sein wird. Wie gesagt, wir behalten uns vor, diese Frage dem Parlament nochmals dann vorzulegen.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Sie sind mit der Antwort nicht einverstanden, aber Sie akzeptieren sie, wenn ich das richtig verstanden habe.

14. Postulat PLR, par Sylvie Masserey Anselin et Stéphane Ganzer: Analyser l'opportunité de la conclusion d'une assurance perte de gain maladie pour le personnel de l'Etat (12.05.2017) **1.0224**

Postulat PLR, durch Sylvie Masserey Anselin und Stéphane Ganzer: Krankentaggeldversicherung für das Staatspersonal (12.05.2017) **1.0224**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (13.09.2017)

Entwicklung (13.09.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Der Staatsrat hat hier eine positive Antwort abgegeben.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit wird das Postulat dem Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

15. Postulat PLR, par Xavier Mottet: Parlement sans papier aussi pour les décomptes d'honoraires (08.05.2017) **1.0225**

Postulat PLR, durch Xavier Mottet: Papierloses Parlament – auch für die Honorarabrechnungen (08.05.2017) **1.0225**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (13.09.2017)

Entwicklung (13.09.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Der Staatsrat hat hier eine positive Antwort abgegeben.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit wird das Postulat dem Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

16. Interpellation PDCC, par Audrey Michelet (suppl.) et Myriam Roduit: Vision de l'Etat sur la robotisation dans ses institutions (12.09.2017) **1.0230**

Interpellation PDCC, durch Audrey Michelet (Suppl.) und Myriam Roduit: Vision des Staates in Sachen Robotisierung in seinen Einrichtungen (12.09.2017) **1.0230**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Les auteures de cette interpellation requièrent du Conseil d'Etat qu'il prenne position sur la robotisation croissante dans les institutions publiques. Elles se demandent jusqu'où la robotisation peut aller et si, un jour, les emplois des institutions publiques pourront être robotisés.

Le Conseil d'Etat partage le constat que le robot devient, comme on l'a entendu avant, de plus en plus fréquent dans le monde du travail. A l'avenir, des robots dotés d'intelligence artificielle croisant l'informatique, les algorithmes et la neurologie computationnelle seront capables de simuler l'intelligence humaine et d'agir de manière autonome en prenant des décisions sans le concours de l'homme. Il n'est donc plus à exclure que des emplois actuels seront un jour remplacés par des machines. Selon des émissions récentes de la RTS, l'intelligence artificielle est même en voie d'automatiser par des algorithmes de plus en plus sophistiqués et des robots autodidactes des compétences intellectuelles au nombre desquelles pourrait à terme figurer une part non négligeable même des décisions prises par les pouvoirs exécutifs et judiciaires. Il est vrai que de tels scénarios peuvent nous préoccuper.

Toutefois, les discussions relatives à l'automatisation et à la robotisation sont perpétuelles. Souvenons-nous de nos préoccupations lors du développement de la première machine à calculer ou du premier ordinateur. Depuis, l'homme et l'économie s'adaptent rapidement à cette évolution. Personne aujourd'hui ne ferait marche arrière technologiquement. Dans l'avenir, en ce qui concerne la robotisation, nous n'aurons pas freiné ce développement.

S'agissant d'éventuelles mutations du marché du travail, en lien avec une robotisation croissante des activités de production et des services, peu de données fiables sont disponibles quant au nombre d'emplois perdus par ce biais. Il est néanmoins constaté que la robotisation touche en premier lieu les tâches simples malheureusement et répétitives, et en cela, elle frappe davantage des travailleurs qui sont peu ou pas qualifiés. A cet égard, un défi important est à relever pour les différents acteurs chargés de l'insertion professionnelle ou sociale pour retrouver une place dans la vie active à ces personnes au bagage limité.

Comme les auteures le relèvent, nous ne pouvons plus exclure que la robotisation s'accélère également dans le secteur public, dans l'administration, avec toutes les conséquences sociales et humaines qu'elle peut avoir. Toutefois, l'administration cantonale ne dispose jusqu'à ce jour d'aucun robot ayant remplacé des emplois, bien qu'elle dispose de machines facilitant le travail.

En ce qui concerne la robotisation dans les EMS, la thématique était au cœur des débats de printemps de l'Association valaisanne des EMS, l'AVALEMS, en avril 2017. Durant cet événement, de nombreuses questions et inquiétudes ont été soulevées. Il en ressort néanmoins que la robotisation doit être principalement perçue comme un soutien au personnel et que le robot doit être au service de l'humain afin que le personnel puisse passer plus de temps avec les résidents.

Dans le domaine de la santé, si les robots et l'intelligence artificielle remplacent certaines tâches, il est évident que la relation patient-soignant doit être maintenue car le contact humain par les soins directs est essentiel pour la guérison et ne peut pas être délégué aux robots.

Les évolutions technologiques ont leurs avantages et aussi leurs limites.

Enfin, d'un point de vue général, la capacité technique de robotiser les métiers en crée de nouveaux. La conception, la manipulation et l'entretien des machines restent aussi en mains humaines et le marché du travail s'adaptera toujours aux innovations.

En ce qui concerne le futur, le Conseil d'Etat partage les interrogations concernant la robotisation et réfléchira de manière approfondie à toutes les incidences y relatives avant d'introduire des robots qui remplaceraient des personnes dans certains métiers.

Il n'en demeure pas moins - en ce sens, l'interpellation doit être saluée - qu'il convient de veiller non seulement à ce que l'être humain soit au centre des préoccupations politiques mais encore à ce qu'il puisse avoir l'opportunité de trouver une place de travail conforme à sa formation et à ses aspirations.

17. Interpellation PDCC, par Vincent Roten: Imposition des immeubles agricoles, quelle est la situation en Valais? (13.09.2017) **1.0232**

Interpellation PDCC, durch Vincent Roten: Besteuerung der landwirtschaftlichen Grundstücke: Wie sieht die Situation im Wallis aus? (13.09.2017) **1.0232**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Comme l'auteur le relève à juste titre, avant l'arrêt du Tribunal fédéral du 2 décembre 2011, le gain réalisé lors de l'aliénation d'un immeuble agricole ou sylvicole était soumis à l'impôt sur le revenu jusqu'à concurrence des dépenses d'investissements; au-delà, le gain était soumis à l'impôt sur les gains immobiliers.

L'arrêt du Tribunal fédéral a modifié la situation des exploitants agricoles car la plus-value de la vente est soumise totalement à l'impôt sur le revenu. De plus, un transfert d'élément de la fortune commerciale à la fortune privée est assimilé également à une aliénation.

Alors, l'arrêt cité concernait une affaire argovienne mais les dispositions légales du canton d'Argovie concernant l'imposition des gains réalisés en cas d'aliénation d'immeubles agricoles sont identiques à celles de notre loi fiscale cantonale. En cas de vente et de cessation d'activité, les amortissements récupérés et les provisions sont soumis à l'impôt sur le revenu; la plus-value est exonérée de l'impôt pour l'impôt fédéral direct et imposable sur les gains immobiliers pour le canton et la commune.

Alors, le Tribunal fédéral a été, cependant, d'avis que ces modalités d'imposition instituaient un privilège fiscal pour l'imposition des immeubles agricoles. Notre haute cour constate que la notion d'immeuble agricole n'est pas définie par la législation fiscale et doit être concrétisée.

Dans le cas jugé, le Tribunal fédéral relève qu'il s'agit d'un immeuble non bâti, intégralement situé dans la zone à bâtir. Alors le manque de construction exclut le privilège fiscal sans qu'il faille encore analyser si l'immeuble est utilisé de manière agricole et s'il appartient à une entreprise agricole. Selon le Tribunal fédéral, dans un tel cas, la totalité des gains, contrairement à notre pratique, doit être soumise à l'impôt sur le revenu.

En mars 2012, le conseiller national Leo Müller déposait une motion donnant mandat au Conseil fédéral de soumettre au Parlement un projet de modification de la loi fédérale définissant la notion d'immeubles agricole et sylvicole, de telle façon que ces immeubles, lorsqu'ils sont transférés de la fortune commerciale à la fortune privée ou qu'ils sont aliénés, ne soient soumis à l'impôt sur le revenu que jusqu'à concurrence des dépenses, comme c'était le cas et la pratique dans notre canton avant la décision du Tribunal fédéral. Alors, la motion a été adoptée. Le canton du Valais est également favorable mais, finalement, ce projet du Conseil fédéral a été enterré en juin 2017 par le Conseil national.

Alors, à la suite du rejet de ce projet de loi fédérale, l'administration fédérale des contributions a complété la circulaire y relative et, ma foi, maintenant les autorités fiscales cantonales doivent appliquer les principes posés par le Tribunal fédéral.

Si on analyse la situation valaisanne, il y a quand même quelques éléments à citer. Les immeubles affectés à l'agriculture, propriété des contribuables valaisans, appartiennent généralement chez nous à la fortune privée; on n'aura donc pas un transfert de la fortune commerciale à la fortune privée. Pour les petits exploitants agricoles, soit la très large majorité des familles d'agriculteurs, les activités déployées par les intéressés sont exercées à titre accessoire, parallèlement à une autre activité lucrative principale. Les immeubles, propriété de ces petits exploitants accessoires, font partie, en principe, de la fortune privée, donc aucun transfert.

Alors, certaines entreprises agricoles sont exploitées sous forme de personnes morales (Sàrl - SA). Si les immeubles ont été apportés à la personne morale, les gains réalisés seront soumis à l'impôt sur le bénéfice en cas d'aliénation. Alors, les immeubles loués à la personne morale ont été conservés en principe aussi dans la fortune privée du propriétaire.

A la différence d'autres cantons suisses, le Valais compte peu de grands exploitants, propriétaires de nombreux hectares situés dans la zone à construire. Cependant, le Service cantonal des contributions ne peut pas exclure, toutefois, que certains immeubles situés dans la zone à construire et qui sont la propriété commerciale ne tombent pas sous le coup de ce nouvel arrêt du Tribunal fédéral, mais le Conseil d'Etat vous informe que le Service des contributions a constitué un groupe de travail spécial chargé d'élaborer des directives de mise en application de cet arrêt, lesquelles seront portées à la connaissance des agriculteurs.

Développements: Département des finances et de l'énergie (DFE)

Entwicklungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

18. Postulat Sébastien Nendaz (suppl.), AdG/LA: Parce que la diversité de nos employé-e-s est une valeur (12.09.2017) **1.0231**

Postulat Sébastien Nendaz (Suppl.), AdG/LA: Die Vielfältigkeit unserer Angestellten ist ein Trumpf (12.09.2017) **1.0231**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Das Postulat wird bekämpft.

Fux Sandro, Grossrat (Suppl.), SVPO

Einmal mehr bekommen wir hier eine Charta vorgesetzt, die vor lauter Pathos nur so trieft. Geschätzte Damen und Herren, ich frage Sie: Was sollen die vielen schönen Worte und hehren Ziele, wenn wir darauf keine Taten folgen lassen? Wie viele Chartas und Absichtserklärungen sollen wir unterschreiben, wenn wir es nur bei Symbolpolitik bewenden lassen?

Im vom Postulanten angesprochenen Bereich bin ich aber froh, zu sehen, dass diese Taten bereits gesprochen wurden. Es ist bereits eine Realität, dass bei unserem Staatspersonal der Förderung, der Vielfalt und der Gleichheit Rechnung getragen wird. Der Postulant rennt damit offene Türen ein - die Charta wird damit zur Makulatur. Es ist purer linker Populismus, und es ist absolut nicht notwendig, dass wir hier ein Papier unterschreiben, obwohl dass die angesprochenen Punkte bereits umgesetzt sind.

Ich lade Sie deshalb dazu ein, auf dieses Postulat zu verzichten und danken Ihnen.

Luyet Sarah, députée (suppl.), UDC

Comme dit le proverbe: «Le chemin de l'enfer est pavé de bonnes intentions.» L'UDC du Valais romand ne met pas en doute la sincérité des intentions de notre collègue.

Nous ne pensons pas non plus que la mise en application nous mènerait en enfer. L'UDC du Valais romand rappelle simplement que la politique de la vertu obligatoire ne produit pas forcément les fruits qu'elle annonce. En tout premier lieu, je ne vois pas en quoi la diversité dans le monde de l'emploi serait menacée aujourd'hui en Valais. En tant que femme active, je n'ai pas le sentiment d'avoir été discriminée à quelque moment que ce soit à cause de mon sexe. Je pense au contraire que, dans la profession que j'exerce, les dispositions souhaitées

par ce postulat interdiraient probablement au patronat de sélectionner explicitement des femmes pour leur secrétariat. Ce n'est pas pour autant qu'il cesserait de le faire mais il s'y prendrait autrement. Toutefois, loin de moi l'idée de tolérer les discriminations, mais il faut les traiter au cas par cas et non pas comme une loi générale.

L'impartialité, l'esprit de justice et l'ouverture d'esprit sont des vertus qu'on enseigne et pas des directives qu'on impose. Celles-ci font partie de toutes les bonnes éducations familiales, mais c'est encore une particularité de nos amis de la gauche que de tourner en dérision l'éducation traditionnelle, puis de la remplacer dans un deuxième temps par des mesures de contrainte.

En un mot, en voulant légiférer sur les comportements, ce postulat vise à alourdir encore plus un dispositif légal qui accapare déjà trop de ressources matérielles et mentales dans le monde du travail.

Remplacer l'éducation par le dressage ne conduit pas à une société plus équitable mais seulement à une société plus policière.

Rendre les gens bons et gentils par la force des lois ne fait que de les rendre plus hypocrites.

C'est pourquoi l'UDC du Valais romand vous recommande de rejeter ce postulat.

Merci de votre écoute.

De Rivaz Charles, député (suppl.), PDCB

Le groupe PDCB a pris connaissance de ce postulat et, après l'avoir étudié en détail, ne peut l'accepter.

Même si l'idée peut être d'un premier abord séduisante, elle ne nous a pas convaincus.

L'Etat du Valais, qui se veut un employeur attractif, s'efforce déjà actuellement d'appliquer ces principes et cela sans bureaucratie supplémentaire. Le facteur temporel et les diverses pressions extérieures amènent naturellement cette évolution positive de l'entreprise.

En acceptant cette charte, les risques d'arbitraire et de subjectivité sont grands.

Comment allons-nous mesurer la réalisation ou pas de cette charte sans créer un monstre administratif avec la création, par exemple, d'une commission administrative? La mise en pratique risque de ne pas être aisée.

Comment allons-nous réellement appliquer cette charte dans le terrain? En signant cette charte, gagnerons-nous en qualité ou est-ce juste l'obtention d'un label?

Il est important que l'Etat du Valais montre l'exemple aux autres entreprises valaisannes en les poussant à mieux faire. Néanmoins, pourra-t-il réellement entraîner dans son sillage les PME? Est-ce que les PME pourront vraiment adhérer à cette charte ou, une fois de plus, nous ne ferons que de les pénaliser?

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à refuser ce postulat au stade du développement.

Merci de votre attention.

Nendaz Sébastien, député (suppl.), AdG/LA

Je reprendrai juste une petite phrase, citée hier par notre conseiller d'Etat Frédéric Favre dans le cadre d'un autre dossier, en préambule, et qui disait ceci: «Une charte n'est pas un élément de droit à force contraignante.» Elle est, cependant, un encouragement à reconnaître la diversité de pensées, de styles, d'expériences. Elle favorise une culture basée sur le respect, l'égalité des chances. La charte de la diversité qui est soumise ici engage le respect et la promotion de l'application du principe de non-discrimination dans les relations de travail, et ce tout au long de la carrière professionnelle. Elle permet ainsi à tout un chacun

d'évoluer de façon positive dans sa sphère professionnelle. La productivité, l'efficacité d'un employé ou d'un collaborateur sont directement liées à son bien-être.

L'engagement de l'Etat du Valais par la signature de cette charte serait l'engagement d'une première administration cantonale à signer cette charte. Elle est actuellement discutée au sein de l'Etat de Vaud.

A ce jour, 1'385 PME sont signataires de cette charte. Il n'est pas compliqué d'aller leur demander en quoi cette charte est un bénéfice pour l'entreprise.

Effectivement, j'ai entendu que cette charte pouvait être considérée comme une loi, comme une directive; ce n'est pas le cas. On ne tient pas non plus à tourner en dérision l'éducation par les parents, l'importance de l'éducation des parents à leurs enfants. Mais, malheureusement, on peut constater, et je dirai que comme mon collègue tout à l'heure me l'a soufflé à l'oreille, de la même manière que l'égalité salariale, finalement, ça n'a pas d'importance, l'égalité salariale, elle vient toute seule, donc on est bien conscient que, effectivement, ce n'est pas le cas.

Cette charte, par ailleurs, aurait une image très positive vis-à-vis des différents interlocuteurs du canton.

On a besoin maintenant d'encouragement, d'ouverture, de progrès et, en ce sens, en signe d'ouverture et de modernité, je vous invite réellement à soutenir ce postulat.

Merci pour votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Das Postulat wird bekämpft.

Postulat 1.0231 / Postulat 1.0231

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 31 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 77 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben das Postulat im Entwicklungsstadium abgelehnt.

19. Postulat SVPO, par Michael Graber, Patrick Hildbrand, Bernhard Frabetti et Pascal Salzmann: Plus de cadeaux de l'Etat en cas de retraite anticipée partielle (15.09.2017) **1.0233**

Postulat SVPO, durch Michael Graber, Patrick Hildbrand, Bernhard Frabetti und Pascal Salzmann: Keine Staatsgeschenke mehr bei der teilweisen Frühpensionierung (15.09.2017) **1.0233**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Werlen Egon, Grossrat (Suppl.), CSPO

Dieses Postulat tönt so nach: «Staatsangestellte stehen unter Generalverdacht, zu wenig zu arbeiten und zu viel zu verdienen.» Dabei handelt es sich bei dieser Reduzierung um 20% und Weiterbezahlung der Pensionsgelder als Anreizsystem, mit dem man gute Fachkräfte bekommen und halten kann. Solche Anreizsysteme gehören zu guten Anstellungsbedingungen. Ausserdem ermöglichen sie einen Übergang in die Pension, was nicht für alle einfach ist. Und es sind nicht nur Bauarbeiter, die Ermüdungserscheinungen

haben, wenn sie ein gewisses Alter erreichen. Ausserdem ermöglicht es, den Nachfolger der Stelle einzuarbeiten, sei es, dass dieser diese 20% übernimmt oder auch nicht.

Hinter diesem «Staatsgeschenk» sehe ich eher ein Sparpotenzial, denn wer 20% weniger arbeitet, hat auch 20% weniger Lohn. Und das macht deutlich mehr aus, als das, was man ihm in die Pensionskasse bezahlt. Und falls dann diese 20% auch von einem jüngeren Angestellten übernommen werden, bezahlt der Staat in der Regel immer noch weniger, als das er ausgibt.

Dieses Postulat ist abzulehnen.

Danke.

Carron Blaise, député, AdG/LA

Permettez-moi une rapide prise de parole pour vous exposer quelques arguments qui plaident pour le rejet de ce postulat.

Le premier est l'ampleur des montants en question. Une lecture rapide du postulat pourrait nous faire penser que les montants en jeu pour l'Etat, car c'est bien de l'Etat dont il s'agit ici et non de la caisse de pension, que ces montants sont considérables. Or, il n'en est rien. En effet, pour pouvoir prétendre à cette prestation, il faut d'abord avoir un certain âge et justifier d'une certaine ancienneté (5 ans), ce qui réduit déjà le cercle des bénéficiaires.

Par ailleurs, en cas de réduction du taux d'activité, le salaire est bien sûr réduit en proportion et la réduction du taux maximum d'activité possible pour bénéficier de cette mesure est de 20%. Le coût effectif pour l'Etat de cette mesure est donc extrêmement faible puisqu'il s'agit simplement du paiement des cotisations employé-employeur certes sur des montants somme toute minimes.

Il faut aussi relever que cette pratique n'est pas spécifique à l'Etat du Valais et qu'on la retrouve aussi dans certaines grandes entreprises privées. Ce système est, en fait, un encouragement à prendre une retraite progressive.

Par ailleurs, les postulants considèrent que les bénéficiaires de cette mesure ne la mériteraient pas car il s'agirait, selon eux, «d'emplois de bureaux» - je cite. Cela pourrait laisser penser que les postulants considèrent que l'usure, la fatigue accumulée durant une carrière professionnelle ne peuvent être que physiques. Or, cela est évidemment faux et ça fait belle lurette que tous les employés de l'Etat, quelle que soit la forme de leur activité physique ou pas, connaissent les mêmes contraintes de rendement, d'obligation de résultats, de travail sous pression et sous stress que dans n'importe quelle activité relevant du secteur privé. La fatigue accumulée est donc présente partout et est multiforme.

Cela nous inciterait donc plutôt à relever le côté exemplaire de cette possibilité de diminution du taux d'activité en fin de carrière professionnelle et à l'ériger en modèle pour tous les secteurs d'activité de notre société.

Un dernier argument en guise de conclusion. Les postulants justifient leur idée par les difficultés rencontrées par les institutions de prévoyance et le sens de la mesure financière qui devrait guider ce Parlement. Cela ne manque pas de piquant venant d'un parti qui a combattu Prévoyance 2020 qui avait justement pour objectif de consolider les systèmes de prévoyance.

Par ailleurs, un Parlement qui va sans doute octroyer 100 millions pour les Jeux Olympiques et permettre ces prochaines années une baisse des rentrées fiscales cantonales de 70 millions annuellement, due à la réforme en faveur des entreprises, serait mal inspiré de venir prôner l'orthodoxie et la rigueur au niveau des dépenses de l'Etat pour supprimer cette prestation.

C'est pourquoi, afin que les employés de l'Etat puissent continuer à bénéficier de cette mesure méritée, nous vous encourageons, Chères et chers collègues, à rejeter ce postulat.

Michelet Audrey, députée (suppl.), PDCC

Nous rejoignons les arguments qui ont été avancés car, à la lecture de ce postulat, plusieurs choses nous ont interpellés.

D'abord, nous avons trouvé déplacé d'avancer que les emplois de bureau ne provoquaient pas d'usure professionnelle. C'est pour nous une formulation plutôt dénigrante qu'il nous est difficile d'accepter telle quelle.

Et si la forme ne nous convient pas, le fond ne nous satisfait pas non plus, pas entièrement, car il n'y a aucune raison d'affirmer que cette pratique soit courante chez les employés d'Etat.

Mais, la raison principale qui nous amène à rejeter ce postulat, c'est qu'il est question ici d'un objet qui est actuellement en traitement. Les groupes PDC ont déjà déposé à la législature précédente un triptyque d'interventions, dont la principale était la motion 1.0150 des députés Théoduloz, Buttet, Clausen et Rieder; celle-ci demandait de revoir l'ensemble de la législation au niveau du traitement et surtout au niveau des différences de traitements entre les catégories de personnel de la fonction publique. La question qui est posée dans ce postulat fait donc déjà partie des interrogations soulevées en 2016 et qui sont en cours d'analyse par un groupe de travail lié à la CPVAL. Le Conseil d'Etat a,en effet, répondu à cette motion en février 2017. Donc, la réponse de ce groupe de travail saura nous apporter une analyse plus globale des prestations de l'Etat dans le traitement des employés, sans se focaliser uniquement sur un seul aspect de la législation, comme ce postulat le fait ici.

Donc, pour ces raisons et en attendant une réponse plus couvrante et globale, le groupe PDCC vous propose de rejeter ce postulat.

Je vous remercie pour votre attention.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Ich weiss, dass man sich mit einem solchen Vorstoss nicht unbedingt Freunde macht bei Staatsangestellten so ab Mitte 50 - das ist mir und meiner Fraktion selbstverständlich klar.

Ich möchte einfach darauf hinweisen, dass eine solche Regelung unseres Erachtens schlicht nicht mehr zeitgemäss ist. Der Kanton Wallis bezahlt im Kanton die höchsten Löhne. Das ist nicht wie im Kanton Zürich, wo sie in der Privatwirtschaft sehr viel Geld machen können und dann vielleicht sich überlegen können, auf staatlicher Ebene irgendwelche Incentives zu setzen, damit sie doch noch einige Leute kriegen können. Das ist das Gegenteil im Wallis. Im Wallis werden in der Privatwirtschaft wesentlich schlechtere Löhne bezahlt und auch allgemein schlechtere Bedingungen im Arbeitsleben angewandt.

Daher ist es höchste Zeit, diesen alten Zopf abzuschneiden, denn in der Praxis passiert nichts anderes - und das wurde sogar vom Sprecher der CSPO auch noch als Vorteil angepriesen -, dass jemand auf 80% reduziert, der Kanton bezahlt auf 100% Arbeitnehmer- und Arbeitgeberbeiträge, also beide Beiträge für die Pensionskasse, damit dann ja kein Rentenverlust entsteht, und gleichzeitig wird noch jemand für 20% angestellt. Also das, meine Damen und Herren, das ist doch ein etwas unverantwortlicher Umgang mit Steuergeldern.

Dass die CSPO da dagegen ist, das überrascht nicht weiter, schliesslich hatte jahrzehntelang ein Gelber den Posten des Personalchefs inne, und da nehme ich an, dass da die eigenen Pfründe verteidigt werden. Dass die AdG dagegen ist, das ist auch nachvollziehbar aus ihrer politischen Position. Aber doch auch die Freisinnigen und auch die Leute aus der CVP da denke ich, dass man hier diesen Vorstoss wirklich unterstützen müsste, weil wenn wir nach aussen solche Signale setzen mit unserer Personalpolitik, dann verliert einfach auch der Staat als Ganzes an Glaubwürdigkeit.

Ich danke Ihnen, dass Sie diesen Vorstoss unterstützen.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft.

Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat 1.0233 / Postulat 1.0233

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 45 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 69 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben das Postulat im Entwicklungsstadium abgelehnt.

20. Lecture

Décision concernant l'adoption du plan directeur cantonal *(2e partie)*

Lesung

Beschluss betreffend die Genehmigung des kantonalen Richtplans *(2. Teil)*

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Tableau des amendements

Liste der Abänderungsanträge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Emmanuel Chassot / Rapporteure: Sarah Constantin

Der Präsident

Gestern sind wir gekommen bis Blatt B.4 Skigebiete / Domaines skiables bis zum Abänderungsantrag 14.

Das heisst, wir fahren fort mit **Blatt B.4 Skigebiete / Domaines skiables,** Abänderungsantrag 15, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, après point 9)

15 Proposition du député Xavier Mottet

Décision de la commission: refusée par 8 voix contre 3 et 2 abstentions.

La commission pense que ce serait contraindre le canton à entretenir les routes alors que l'on tente de développer des liaisons par câble, et cela est déjà réglé dans le concept Mobilité 2040.

Mottet Xavier, député, PLR

Pour vous remettre dans le bain de ce plan directeur, je voudrais vous rappeler que, hier, on a voté l'amendement 3 de cette fiche B.4 qui comportait exactement les mêmes termes; simplement qu'il était placé dans la stratégie.

Alors, si ce Parlement veut être conséquent, il faudrait qu'il vote également sur cet amendement 15 et qu'il l'accepte. Cela permettrait peut-être de simplifier la problématique de la modification du point stratégique qui peut avoir une incidence dans le concept de développement territorial.

Comme l'a dit hier M. le conseiller d'Etat, personne ne peut contester ce principe proposé à l'amendement 15.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Der Antrag wird aufrechterhalten.

Wir kommen zur Abstimmung.

Die Kommission hat immer noch die grüne Taste.

Proposition 15 / Antrag 15

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 87 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 26 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben den Antrag angenommen.

Antrag 16, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point d)

16 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Décision de la commission: refusée par 10 voix contre 2 et une abstention, car article trop contraignant.

La commission maintient sa position de base.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

Cet amendement demande simplement de revenir à la version du Conseil d'Etat.

En l'occurrence, une étude d'impact doit plutôt définir quels sont les éléments qui vont entrer en conflit plutôt que l'inverse. On ne doit pas décider quels sont les éléments qui entrent en conflit et puis faire l'étude d'impact. C'est le processus inverse qu'il faudrait suivre.

Donc, je vous demande très clairement de suivre cet amendement.

Logean Grégory, député, UDC

Je crois qu'on a déjà suffisamment débattu hier de ces questions d'étude d'impact, d'enneigement artificiel et le Parlement, à plusieurs reprises en tout cas, a confirmé aller dans le sens d'un soutien aux activités économiques dans les régions concernées.

Je rappelle encore à M. le député Raymond Borgeat qu'il y a une ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE) qui est déjà suffisamment contraignante et qui règle cela, sans encore vouloir figer par des exemples concrets dans le plan directeur cantonal cette situation. Donc, le droit fédéral va déjà assez loin sans en rajouter des couches inutiles et surtout bureaucratiques à notre niveau.

Merci également de suivre la commission.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

Le groupe des Verts va soutenir l'amendement du groupe AdG/LA.

Effectivement, il y a peut-être des redondances entre différents articles du plan directeur ou différentes autres bases légales par rapport au respect des normes environnementales. Tout ce qui est fait en amont d'un projet facilite aussi l'acceptation du projet au moment de sa mise à l'enquête. Donc, on pense que des choses aussi importantes que les atteintes au paysage, notamment les modifications de terrain, la mention des nouvelles constructions, que ce soient des installations de parking ou des installations de remontées mécaniques, doivent faire l'objet d'un rapport d'impact sur l'environnement le plus en amont possible, de manière à faciliter l'acceptation des projets qui répondent à toutes les bases légales.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

La commission a voulu maintenir le principe du plan directeur cantonal par vraiment des principes et n'a pas voulu entrer en matière sur des mentions précises et concrètes.

Merci de suivre la commission.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 16 / Antrag 16

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 20 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 93 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben den Antrag abgelehnt.

Wir kommen zu den Anträgen 17, 18, 19, 20, 21 und 21.1, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point e)

17 Proposition du groupe PDCC par le député Beat Eggel

18 Proposition du député Fabian Zurbriggen

19 Proposition du député Xavier Mottet

20 Proposition du député Méryl Genoud

21 Proposition du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter

La commission refuse ces amendements au profit de son amendement 21.1. La raison est que les bouches d'enneigement sont mobiles alors que les autres infrastructures sont fixes et ont un double usage, ce qui justifie qu'on les mentionne. On doit montrer les installations visibles et importantes sur les pistes.

Ainsi, la commission a formulé la proposition 21.1.

Eggel Beat, député, PDCC

Nous sommes d'avis que de demander les plans des équipements lourds et fixes des domaines skiables est judicieux; par contre, comme l'a dit la rapporteure, de demander les installations mobiles nous semble exagéré. Nous parlons donc des installations que sont les bassins d'accumulation et les stations de pompage. Il nous semble logique de planifier l'enneigement mécanique en sachant si l'on a de l'eau et où, et comment on l'achemine.

Par contre, d'aller dans le détail des bouches et des conduites d'eau nous semble exagéré et trop contraignant. C'est pourquoi nous nous rallions à la commission qui a, en fait, reformulé notre proposition.

Merci pour votre attention.

Clerc Charles, député, UDC

J'ai un tout petit peu de peine à me rallier à cette proposition; je pense qu'elle vient des remontées mécaniques. Mais, si on reprend la fiche B.4, au départ, la proposition du Conseil d'Etat, c'était de dire que c'étaient les communes qui devaient élaborer ces documents-là. Maintenant, il y a une modification par la commission qui dit: les communes font élaborer ces plans. Mais ici, à moi, ça me fait un petit peu de soucis concernant ces plans, les bouches je peux encore comprendre, mais les conduites d'alimentation en énergie, que ce soit en eau ou en électricité, pour les communes, pour tous les acteurs qui travaillent sur ces secteurs-là, la sécurité des plans est quand même importante. Alors, si ces plans ne sont pas à jour ou à disposition des gens qui sont sur ces secteurs-là, au bout de quelques années, ça pose problème.

Et c'est dans ce sens-là que, cette proposition, j'ai un peu de la peine à l'accepter et personnellement - j'ai oublié de le dire, je ne parle pas au nom du groupe, mais à mon nom personnel -, je refuserai la proposition de la commission.

Merci.

Der Präsident

Danke.

Also, Sie lehnen den Kommissionsvorschlag ab? Das ist richtig.

Wir kommen zur Abstimmung.

Antrag 17 wurde zurückgezogen. Wir stimmen ab..., Entschuldigung, es hat noch viele Wortmeldungen plötzlich!

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

J'ai appuyé tardivement parce qu'on ne savait pas s'il allait demander le vote ou pas. En l'occurrence, du moment qu'il demande le vote, il faut impérativement suivre la commission parce que c'est déjà une formulation minimale. Il est nécessaire que les structures d'enneigement soient planifiées. Et les remontées mécaniques ont besoin de cette planification également. Donc, il est nécessaire de suivre la commission.

Je vous remercie de la suivre.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

C'est juste pour préciser pour le député Charles Clerc que c'est également un avantage d'avoir un projet qui précise ce genre d'installations, par exemple, c'est important pour déterminer l'emprise et les répercussions par rapport aux exigences qui seront posées par les milieux de protection de la nature particulièrement de pouvoir avoir cette implantation. Et ce sera beaucoup plus rapide d'avoir les autorisations si on a déjà dans les plans des équipements, ces éléments qui sont mentionnés.

C'est la raison essentielle qui figure ici.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Antrag 17 wurde zurückgezogen.

Die Anderen sind somit einverstanden.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 21.1 de la commission / Antrag 21.1 der Kommission

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 112 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 9 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag 21.1 angenommen.

Wir kommen zu den Abänderungsanträgen 22, 23, 24, 25 und 26, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point f)

22 Proposition du député Fabian Zurbriggen

23 Proposition du député Méryl Genoud

24 Proposition du député Xavier Mottet

25 Proposition du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter

26 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Supprimer le point f.

Décision de la commission: refusées.

Si l'on supprimait le point f, nous devrions quand même le faire.

Résultat du vote: 9 voix contre 3 pour et une abstention.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit wird das akzeptiert die Ablehnung der... Monsieur le député Grégory Logean, s'il vous plaît, un peu plus vite!

Logean Grégory, député, UDC

Vu que j'étais le dernier auteur des propositions, j'imaginais que les autres auraient pris la parole, puisqu'il y a 4 ou 5 amendements qui demandent la même chose.

Simplement vous dire que je demande quand même le vote puisque, encore une fois, il y a suffisamment de dispositions, notamment de droit fédéral, sans encore figer une situation dans un plan directeur qui, lui, doit durer plusieurs décennies.

Donc, je demande le vote sur cette proposition. Merci.

Der Präsident

Danke.

Sie haben eine grosse Welle ausgelöst...

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

Oui, brièvement.

Nous osons imaginer que les remontées mécaniques, non seulement planifient leur équipement d'enneigement et puissent également le justifier parce qu'autrement ce serait un peu dire vilipender l'argent.

Donc, nécessairement suivre la position de la commission.

Merci de votre attention.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

Puisque que le vote est demandé, c'est l'occasion de mettre sur la table des députés ici 2 notions de durabilité très concrètes puisque, en ce moment, on parle beaucoup de durabilité sans toujours savoir qu'est-ce que cela recoupe:

- l'utilisation durable des ressources, une demande légitime de vérifier que l'utilisation de l'eau notamment ne remet pas en cause d'autres besoins, soit l'alimentation en eau pour les ménages, pour les réserves d'irrigation, par exemple, et puis
- la vérification de l'aptitude à l'enneigement qui est essentielle; la durabilité veut effectivement qu'on puisse enneiger mécaniquement des secteurs qui s'y prêtent, donc qui ne sont pas forcément les plus exposés ou inférieurs en altitude.

Donc ces points nous semblent essentiels. C'est pour cela que nous demandons le maintien du point f.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Juste, comme l'a bien dit Mme la rapporteure tout à l'heure, s'agissant d'une exigence légale, je vous invite à suivre l'avis de la commission.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Je veux juste rappeler que cette preuve du besoin et la pesée des intérêts doivent être en principe partie du plan de zones, démontrer la nécessité d'enneigement technique et ce rapport aide également les autorités de décision à comprendre les causes, avec parfois des variantes d'explications dans le plan général, je dirai, des remontées mécaniques, de comprendre pourquoi cet élément doit être absolument soutenu et comprendre la logique du choix.

Et je crois que, là aussi, c'est un appui à la décision qui est important.

Mottet Xavier, député, PLR

Au vu de l'argumentaire développé par le conseiller d'Etat, je retire l'amendement.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung über die Anträge 22, 23 (24 ist zurückgezogen), 25 und 26.

Propositions 22, 23, 25 et 26 / Anträge 22, 23, 25 und 26

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 43 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 77 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben diese Anträge abgelehnt.

Wir kommen zu den Abänderungsanträgen 27 und 28, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes (nouveau, après point f)

27 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

28 Proposition du groupe Les Verts par le député Thierry Largey

Décision de la commission: refusées par 11 voix contre 2.

Article trop restrictif.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

Le groupe AdG/LA propose de revenir à la version initiale du Conseil d'Etat.

Les zones d'enneigement technique doivent être limitées et définies dans le plan d'affectation des zones communales ou dans un plan d'aménagement détaillé, afin que l'on sache précisément où elles se situent. Comme ces zones peuvent avoir un impact important pour la nature, les citoyens des communes doivent pouvoir décider s'ils acceptent ou non la présence d'installations d'enneigement technique.

C'est une question de démocratie directe également qui ne doit pas être sacrifiée sur l'autel de l'économie.

Partant, il faut que ces zones fassent l'objet de mesures de planification pouvant faire l'objet d'une décision du peuple et j'insisterai d'autant plus que cette planification doit également être faite par les sociétés de remontées mécaniques. Donc, ce n'est pas un double usage.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

Le groupe des Verts soutient évidemment la proposition du groupe AdG/LA et refuse l'avis de la commission.

C'est un affaiblissement assez important du plan directeur qui permet de déroger aux planifications qu'on nous demande d'entreprendre.

Par contre, nous retirons notre amendement 28 au profit du 27.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Antrag 28 ist zurückgezogen.

Somit stimmen wir ab über den Abänderungsantrag 27.

Proposition 27 / Antrag 27

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 24 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 92 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag 27 abgelehnt.

Der Antrag 29 wurde zurückgezogen.

Der Antrag 30 wurde auch zurückgezogen.

Wir kommen zum Blatt **B.5 Golfplätze / Terrains de golf.**

Da die Anträge 1 und 2 gestern beim Blatt B.1 (Anträge 1 und 2) abgelehnt wurden, sind diese beiden Anträge jetzt hinfällig.

Wir kommen zum Blatt **B.6 Freizeitlangsamverkehr (FLV) / Mobilité douce de loisirs (MDL),** bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 5

1 Proposition du groupe AdG/LA par la députée Doris Schmidhalter-Näfen

Décision de la commission: refusée par 12 voix contre 1, car cela change le sens de l'article et est trop restrictif.

Der Präsident

Danke Frau Grossrätin.

Ich habe keine Wortmeldungen, somit ist der Antrag abgelehnt.

Wir haben das Blatt B.6 geschafft.

Wir kommen nun zum Blatt **C.1 Dimensionierung der Bauzonen für die Wohnnutzung / Dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat.**

Abänderungsantrag 1, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Stratégie de développement territorial (nouveau, après point 3.7)

1 Proposition du député Julien Délèze

Décision de la commission: refusée par principe.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

Je prends la parole directement pour les amendements 1 et 2.

Ils sont suffisamment explicites et clairs pour je n'aie pas besoin de reformuler les éléments.

L'idée est une nouvelle fois de faire de ce plan directeur cantonal un instrument d'avenir et donc d'avoir comme but idéal la réduction de la consommation d'énergie et l'accès

le plus large possible aux transports publics. Donc, il semble nécessaire, si on veut avoir une vision d'avenir, de maintenir ces 2 amendements.

Je vous remercie de les soutenir.

En cas de refus, je retirerai les amendements 15 de la fiche C.1, 2 de la fiche C.3, 1 et 4 de la fiche C.4, 1 de la fiche C.7, 1 et 2 de la fiche C.8.

Vous voulez que je les répète?

(Le président: S'il vous plaît!)

Volontiers.

Pour la fiche C.1 le 15, pour la fiche C.3 le 2, pour la fiche C.4 le 1 et le 4, pour la fiche C.7 le 1 et pour la fiche C.8 le 1 et le 2.

Je vous remercie malgré tout de les soutenir.

Logean Grégory, député, UDC

Nous avons déjà eu la discussion hier. Vous auriez pu anticiper le retrait puisque nous avions débattu de toute la différence entre réduction de consommation et efficience énergétique. Donc, je n'y reviens pas puisqu'on en a débattu hier.

Simplement peut-être encore rappeler encore une fois que toujours parler de réduction, c'est aussi un petit..., je crois que le député Beat Eggel l'avait rappelé, il faut aussi tenir compte de l'augmentation de la population. Donc, on ne peut pas non plus figer et dire: on veut réduire la consommation quand on sait aussi que la population augmente.

Mais je crois que le débat a été très clairement tranché hier. J'espère qu'il en sera de même dans quelques instants.

Merci.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Comme intervenu plusieurs fois hier, je me répète encore concernant ces amendements 1 et 2: il s'agit bien de la stratégie de développement territorial qui engendre la modification du concept cantonal de développement territorial.

Donc, je vous demande de suivre la commission dans le rejet de ces amendements puisque le même genre reviendra au niveau des principes. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 25 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 96 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag 1 abgelehnt.

Der Antrag 2 wurde gestern schon bei B.1 (Anträge 2 und 3) abgelehnt und ist somit hinfällig.

Wir kommen zum Antrag 3, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 1

3 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 0 et 2 abstentions.

Ce point avait déjà été traité en commission. C'est un système de pondération qui créerait d'autres inégalités.

Logean Grégory, député, UDC

Je crois que là on touche à un principe essentiel de de la fiche C.1, un petit peu le nerf de la guerre, soit le dimensionnement des zones à bâtir et il est bon de poser le principe justement. Donc là, on voit très clairement que les conséquences de la fiche C.1, telle qu'elle nous est présentée, en tout cas par le Gouvernement, va conduire à favoriser l'exode des populations de montagne, un dépeuplement des coteaux et vallées. Ça c'est très certain puisqu'on prend un petit peu le même schéma que l'on aime tant pourtant dénoncer au niveau de la Confédération, c'est-à-dire une urbanisation toujours plus grande de la plaine et des obstacles ou des pénalités toujours plus importants pour les régions périphériques. On voit très clairement, il y a toute la problématique des réserves internes, par exemple de la méthode de calcul. Finalement, si vous avez eu un développement moins important, eh bien!, vous êtes condamnés à en avoir encore un de moins important dans le futur. Donc, si vous êtes pauvres, vous êtes condamnés quelque part à rester pauvres tout le temps puisqu'on tient compte pour calculer le développement, quels sont les critères principaux en tout cas, c'est le développement de la population et le nombre d'emplois, et on le sait aujourd'hui, notamment avec la mobilité qui est largement évoquée dans le cadre de ces débats, eh bien!, qu'une partie de la population habite dans les régions périphériques mais travaille en plaine; donc, tenir compte de certains des critères tels qu'ils sont retenus aujourd'hui, très clairement défavorise les régions périphériques, les vallées latérales. Et je crois que ce Parlement doit poser un acte fort dans ces principes pour montrer qu'il veut justement maintenir un développement harmonieux sur l'ensemble du canton. Cela veut aussi dire préserver les bonnes terres agricoles dans la plaine du Rhône, par exemple, et avoir un développement harmonieux et ne pas aller justement vers cette simple logique mathématique, parce que c'est bien de ça qu'il s'agit, si on ne met pas des garde-fous, des pondérations, eh bien!, ça sera extrêmement douloureux pour les communes de montagne. On peut prendre quelques chiffres. Alors, c'est un peu dommage que le département ne nous ait plus transmis cette fameuse annexe à la fiche C.1 qui avait été utilisée lors de la mise en consultation publique du plan directeur cantonal et qui avait fait bondir plusieurs communes et il y a même des communes qui se sont très fortement en tout cas opposées à cette manière de calculer, qui ont même formulé une opposition alors qu'elles étaient simplement au stade de la consultation, mais on voit très clairement qu'il y a des communes où le surplus de zones à bâtir selon des calculs très mathématiques mais qui n'ont rien, on va dire d'humain et rien de terre-à-terre, eh bien!, selon ces formules mathématiques, des communes auraient un dézonage qui correspond à l'ensemble quasiment de leurs zones non bâties. Et puis, on nous dit: si elles ont un développement, elles pourront de toute façon se développer dans le futur. Il ne faut pas oublier tout de même qu'un terrain qui devient non constructible, qui n'est plus en zone à bâtir, c'est peut-être un fonds propre qui disparaît pour quelqu'un qui pouvait construire dans une de ces communes, c'est aussi moins de choix pour les personnes qui souhaitent acquérir un terrain quelque part dans ces régions. Donc, le résultat est très clair, si vous avez moins de terrains à disposition dans les coteaux et vallées, eh bien!, vous aurez forcément une accélération de l'exode rural.

Je crois donc qu'on doit poser ce principe ici et j'invite en tout cas toutes les personnes qui sont sensibles à un juste équilibre, au développement des coteaux et vallées à soutenir cet amendement.

Merci de votre soutien.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

C'est effectivement, comme l'a dit le député Grégory Logean, un point essentiel de la fiche C.1 mais aussi du plan directeur, pour rappeler qu'on est dans le chapitre des principes. Donc les principes, c'est des grandes lignes dont la définition ou la mise en œuvre sera précisée plus tard. Le principe doit donc être très clair. Celui-ci l'est, puisqu'il reprend l'exigence de base de la LAT à l'article 15 qui est de dimensionner les zones à bâtir pour les besoins de 15 ans.

On peut ne pas être d'accord avec ce texte de loi fédérale, on peut ne pas être d'accord avec l'article 15 de la LAT, le plan directeur doit reprendre ce texte et doit le reprendre de manière stricte, sans mettre des bémols à ce stade. Le texte fondateur du développement territorial du canton du Valais doit se faire pour l'ensemble du canton, pour toutes les communes, pour tous les propriétaires. Il ne peut pas être une somme de cas particuliers dont on devrait tenir compte ni dans le plan directeur ni au stade du principe de cette fiche.

C'est pourquoi nous proposons de refuser cet amendement.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

Très brièvement.

Les critères de planification sur 15 ans tiennent déjà compte d'un aspect régional. Donc,une commune qui aurait un faible développement voisine d'une commune qui aurait un fort développement serait quelque peu mieux traitée que si on l'avait gérée de manière isolée. Donc, il y a déjà une pondération.

Introduire une deuxième pondération instaurerait un biais, ce n'est pas en effet pour lutter contre cet équilibre cher à M. Logean que nous allons effectivement soutenir la position de la commission.

Logean Grégory, député, UDC

Tout de même préciser par rapport à ce qui vient d'être dit que, certes, la Confédération nous impose, contre notre volonté (en tout cas de 86% des Valaisans) le tarif global mais c'est les 2 traits au fond, c'est-à-dire que nous avons une marge de manœuvre sur la manière dont nous souhaitons ventiler la disponibilité des zones à bâtir. Donc là, très clairement, on peut être en adéquation avec les bases légales fédérales, on a eu des discussions lorsque l'on traitait de la deuxième lecture de la loi sur l'aménagement du territoire en commission, qui avait d'ailleurs fait plusieurs séances, et très clairement le canton peut ventiler s'il le souhaite. Maintenant, c'est à nous de savoir si on le veut effectivement ou pas. Alors, on ne pourra pas aller au-delà du chiffre total auquel on a droit, bien sûr, on ne peut pas aller vers la Confédération et réclamer plus que ce qu'elle nous demande. Par contre, on peut très bien prévoit des mécanismes de pondération pour avoir ce développement harmonieux. Donc, je l'ai dit: préserver les terres agricoles de la plaine du Rhône et préserver quelques surfaces à bâtir dans les coteaux et vallées.

Je crois que ça c'est essentiel. Merci.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

La commission, par rapport à cet amendement, n'a pas voulu entrer dans le détail au niveau des principes.

Par contre, elle y reviendra avec l'amendement 18.1 au niveau de la marche à suivre pour le canton qui tient compte de la situation des communes en recul, voire en stagnation démographique.

Donc, je vous prie de suivre la commission sur cet aspect du principe.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Peut-être juste compléter en disant que la stratégie d'urbanisation ou le périmètre d'urbanisation, proposé par le canton, permet déjà aux communes des catégories B et particulièrement C et D de garder des surfaces plus importantes de zones à bâtir et ce au détriment des communes de catégorie A. Les hectares non mis en zones par les communes de catégorie A bénéficieront aux communes des coteaux et des vallées qui pourraient voir en conséquence leurs dézonages effectifs réduits.

Préciser également pour les communes en voie de dépeuplement, une croissance nulle a été utilisée dans le calcul des besoins plutôt qu'une croissance négative.

Et finalement, également l'analyse du dimensionnement des zones à bâtir tiendra aussi compte des options de développement choisies par les communes. Et je crois que c'est là aussi où il y aura dialogue pour déterminer clairement quelle sera la disponibilité pour ces communes.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 3 / Antrag 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 24 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 98 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag abgelehnt.

Die Anträge 4 und 5, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, après point 3)

4 Proposition de la députée Doris Schmidhalter-Näfen

5 Proposition du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter

Décision de la commission: refusées par 9 voix contre 0 et 4 abstentions.

Cela va dans le sens souhaité par la commission, mais nous préférons cela dans la marche à suivre et c'est pour cela que nous avons formulé l'amendement 18.1.

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA

Das erklärte Ziel der Raumplanung und deren Gesetze ist, der Zersiedlung und dem Bodenverschleiss entgegenzuwirken. In kompakten Zonen soll dies mit verdichtetem Bauen erreicht werden. Damit verhindert man auch, dass Gemeinden eine teure Infrastrukturerschliessung finanzieren müssen.

Wenn aber, wie in zahlreichen Berggemeinden, gar keine Bautätigkeit besteht, kann es gar nicht zur Zersiedlung kommen. Darum scheint uns der Eintrag im kantonalen Richtplan gerechtfertigt, dass in Berggemeinden, welche mit der Abwanderung zu kämpfen haben, eine geringe Bautätigkeit laut kantonalem Bauindex aufweisen, ihre Bauzonen voll erschlossen haben und einen Zweitwohnungsanteil von über 20% gemäss Anhang zur Zweitwohnungsverordnung aufweisen, die Rückzonungen auf ein Minimum reduziert werden sollen. Und dieser Punkt weicht in keiner Art und Weise von den Zielen der Raumplanung ab.

Im Walliser Boten vom letzten Samstag machte der Präsident der Schweizer Landesplaner auf ein weit gewichtigeres Problem aufmerksam. Laut Raumplanungsgesetz ist eine Parzelle entweder in der Bauzone oder eben nicht. Das Gesetz sieht keine Reserve für die nächsten 15 Jahre vor. Wenn jemand vor Bundesgericht gehe, werde das ganze Kartenhaus in sich zusammenbrechen. Dann bleibe nur mehr der Weg über die Landumlegung. Alle sollen Bauland behalten und alle sollen von der Auszonung betroffen sein.

Landumlegungen hat die SP Oberwallis hier im Rat mehrmals verlangt. Genau auf diese Möglichkeiten wollten Jean-Michel Cina und sein Dienstchef nicht einsteigen. Und spätestens nach den Entscheiden des Bundesgerichts in Verbier hätten beim Kanton die Alarmglocken läuten müssen. Wir haben den Eindruck, das jetzige Konstrukt könnte in sich zusammenbrechen. Neu werden vielleicht kleine Berggemeinden nicht zurückzonen, weil wo kein Kläger auch keine Richter sind, und neu werden vielleicht alle anderen Gemeinden mit zu grossen Bauzonen auf das Konzept der Landumlegung umsteigen müssen.

Nichtsdestotrotz möchten wir den vorgeschlagenen Passus gerne im Richtplan sehen.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Diese Anträge sind eigentlich nichts anderes, was auch der Staatsrat nach aussen kommuniziert, dass nämlich dort nicht ausgezont werden soll, wo keine Zersiedlung besteht, dass dort nicht ausgezont werden soll, wo eine vollständige Erschliessung besteht. Es ist also nichts anderes. Es war auch immer nur der Sinn der Revision des Raumplanungsgesetzes, noch stärker gegen die Zersiedlung vorzugehen, und in diesen Gemeinden und Orten haben wir eben das Problem der Zersiedlung überhaupt nicht, und deshalb verstehe ich nicht, weshalb sich der Staatsrat dagegen aussprach, insbesondere deshalb, wenn ständig behauptet wird, man hole das Maximum heraus.

Man muss auch sehen, die Konstruktion mit den Reservezonen bringt diesen Bergdörfern überhaupt nichts. Diese Reservezonen würden ja nur freigegeben, wenn dann der Bedarf nach 15 Jahren allenfalls wieder da wäre, aber solche Gemeinden haben ja das Problem der Abwanderung. Dieser Bedarf wird nicht mehr kommen.

Und diese Lösung der Reservezonen, das ist jetzt da ein Jurist - Sie kennen das Bonmot: 3 Juristen, 7 Meinungen -, der das Gegenteil vertritt. Der Bund selbst hat immer erklärt, dass solche Reservezonen möglich sind, und es gibt auch andere Kantone, die dieses Modell anwenden. Deshalb gehe ich davon aus, dass der Bund das auch so akzeptieren wird, insbesondere auch deshalb, weil damals beim Abstimmungskampf auch vom Bund immer wieder gesagt wurde, dass solche Kantone wie das Wallis eben spezielle Lösungen brauchen, weil sie speziell betroffen sind. Und hier muss doch auch ein Bund einsehen, dass es in solchen Berggemeinden, wo überhaupt keine Zersiedlung besteht und auch kein Risiko einer Zersiedlung, Rückzonungen keinen Sinn machen.

Ich bitte Sie daher, diesem Antrag, dem eigentlich nach aussen alle zustimmen, jetzt hier auch konkret Taten folgen zu lassen und zuzustimmen.

Ich danke Ihnen.

Logean Grégory, député, UDC

Chers auteurs de ces amendements, vous auriez dû quelque part réserver un meilleur accueil à l'amendement précédent puisque, précisément, si nous avions eu une pondération et davantage de mou pour les communes concernées, eh bien!, ça aurait été plus facile effectivement de pouvoir, ensuite, réduire au minimum le dézonage dans certaines de ces communes.

Evidemment engagement que nous soutenons, le groupe UDC apporte son soutien à cet amendement, mais regrette justement qu'une partie en tout cas du Parlement n'ait pas été au bout de la démarche et prévoir l'outil qui permettra de réduire finalement les zones au minimum, à savoir une pondération.

Enfin, cela étant dit, on soutient cet amendement.

Quand même un mot encore sur les zones de réserve - je pense qu'on va peut-être encore nous en parler ce matin. Les zones dites de réserve au-delà des 15 ans dans les communes qui sont touchées très fortement par le dézonage, c'est un petit peu un miroir aux alouettes où on vous fait croire que vous n'êtes pas dézonés mais, en même temps, vous ne pouvez pas construire parce que votre terrain est inconstructible et, comme l'avaient très clairement démontré les travaux de commission de deuxième lecture sur l'aménagement du territoire, eh bien!, il n'y a aucune garantie que les terrains mis en zone d'attente ou de réserve - appelez cela comme vous voulez -, que ces terrains-là soient à nouveau attribués à la construction. La seule certitude, c'est qu'ils n'ont en tout cas pas le droit de prétendre à une indemnisation durant toute la durée pour laquelle leur sort n'est pas scellé puisqu'ils ne sont pas encore formellement dézonés. Mais donc il ne faut pas non plus trop rêver. Donc, les zones de réserve, ce n'est pas un mauvais outil mais ce n'est en tout cas pas un outil avec lequel on doit donner de faux espoirs aux gens.

Cela étant dit, le groupe UDC va donc dans le sens de tout ce qui peut réduire au maximum le dézonage dans les communes les plus fortement touchées, notamment les coteaux et vallées, et soutient donc cet amendement, et invite les groupes de ce Parlement qui ont les mêmes préoccupations, à soutenir également pour les amendements qui suivront, eh bien!, une sorte de soutien mutuel, si on veut arriver une fois peut-être à avoir des votes un peu plus ouverts ou une majorité dans cette salle, sans quoi on aura beaucoup de difficultés à équilibrer les choses. Merci.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Par rapport à cet amendement 4, comme pour le précédent, la commission n'a pas voulu entrer dans le détail dans les principes. Par contre, il y revient dans la marche à suivre pour le canton, comme je l'ai dit tout à l'heure, à l'amendement 18.1.

Merci de suivre l'avis de la commission.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Peut-être juste rebondir sur la dernière intervention de M. le député Grégory Logean qui dit qu'il ne faut pas donner de faux espoirs. Je crois que c'est la vérité, la réalité. Je crois que c'est aussi peut-être la remarque que je ferai. Il y a une base légale qui est applicable, puisqu'elle fait partie d'une loi qui a été votée également en Valais, et ne donnez pas trop de faux espoirs.

Je crois qu'il est juste de dire que l'on doit limiter le dézonage au maximum, mais de laisser croire qu'avec ces éléments, particulièrement avec l'article que nous venons de refuser, que vous venez de refuser, nous cassions un espoir, c'est abusif. En outre, de dire que la zone de réserve est un miroir aux alouettes, eh bien!, je vous laisse dire cela devant la population valaisanne qui finalement aura pu, grâce à cela, sauver pratiquement 15 années de réserve de terrains en plus et éviter un dézonage conséquent. Je crois qu'on n'a pas le droit de dire ce genre de chose. Effectivement, il y aura un report, on ne pourra pas construire tout de suite sur ces zones-là, mais il y a la garantie. Et ce n'est pas pour éviter de payer des dédommagements que nous avons créé cette zone de réserve; c'est justement pour aider le peuple valaisan par rapport à une loi qui nous a paru abusive pour notre canton et qui est d'ailleurs abusive pour notre canton.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung. Zuerst werden die Anträge 4 und 5 gegenübergestellt... Möchten Sie noch etwas sagen, Frau Grossrätin?

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA

Es macht ja Sinn, dass wir einen von beiden zurückziehen, wenn man die einander gegenüberstellen will, weil immerhin sind sie identisch und so ziehe ich meinen zurück.

Der Präsident

Ich mache nur das, was protokollarisch ist. Sie haben keinen zurückgezogen, Entschuldigung!

(...)

Gut, dann ist der Antrag 4 vom Tisch.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Nein, es ist in Ordnung. Ich hätte sonst meinen zugunsten der SP zurückgezogen...

(Der Präsident: Dann hätten wir beide zurückgezogen...)

Aber jetzt behalte ich ihn natürlich aufrecht!

Der Präsident

Jetzt doch nicht!

Also Antrag 5 steht zur Abstimmung.

Proposition 5 / Antrag 5

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 47 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 75 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben den Antrag 5 abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 6, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, après point 3)

6 Proposition du groupe AdG/LA par la députée Doris Schmidhalter-Näfen

Décision de la commission: refusée par 8 voix contre 1 et 4 abstentions.

Ce n'est pas le rôle du canton.

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA

Auch in diesem Vorschlag geht es darum, dass ländliche Berggemeinden bei der Umsetzung des Raumplanungsgesetzes vom Staat aktiv unterstützt werden. Im Wallis sind oftmals die Parzellierungen sehr unvorteilhaft und da macht es auch Sinn, in einigen Quartieren Baulandumlegungen zu machen. Bei dieser Arbeit haben die Berggemeinden die Hilfe des Staates nötig. Eine gute Planung und Beratung kann hilfreich sein.

Es ist es uns wert, diesem Aspekt einen Eintrag in den kantonalen Richtplan zu gewähren. Aber vielleicht kommt alles anders. Sollte in mittlerer Zukunft das Bundesgericht zum Schluss kommen, dass die Raumplanung im Wallis nicht gesetzeskonform ist, könnte uns das Cina-Modell um die Ohren fliegen.

Der Präsident

Danke Frau Grossrätin.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 6 / Antrag 6

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 23 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 100 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag abgelehnt.

Wir kommen zu den Anträgen 7, 8 und 9, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 4

7 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 2 et 0 abstention.

8 Proposition du groupe CVPO par le député Urs Juon et

9 Proposition du groupe CSPO par le député Rolet Gruber

Décision de la commission: refusées par 7 voix contre 6 et 0 abstention.

La commission juge qu'il est inutile de rajouter car cela va de soi.

Logean Grégory, député, UDC

Je maintiens l'amendement du groupe UDC puisque là c'est un petit peu la croisée des chemins: est-ce qu'on veut à tout prix mettre en œuvre des mesures par rapport à l'application de cette LAT, on serait dans le mitage du territoire, ou est-ce qu'on veut défendre les propriétaires de terrains, notamment dans les régions périphériques, dans les coteaux, dans les vallées, c'est-à-dire qu'on met en place des mesures proportionnées - c'est bien de ça qu'il s'agit dans la proposition - afin d'éviter autant que possible - donc ce n'est pas non plus plus contraignant que tant - mais de dire quelle est notre priorité, eh bien!, je crois qu'aujourd'hui c'est d'éviter autant que possible aussi un dézonage excessif?

Donc, merci de soutenir cette proposition.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen.

Der Antrag 7 wird gegenüber den Anträgen 8 und 9 gestellt. Sie halten Ihre Anträge aufrecht CVPO und CSPO? Jawohl.

Somit wird der Antrag 7 (rot) gegenüber dem Anträgen 8 und 9 (grün) gestellt.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour propositions 8 et 9 / für Anträge 8 und 9: 100 voix / Stimmen

Pour proposition 7 / für Antrag 7: 22 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Sie sind den Anträgen 8 und 9 gefolgt; diese werden jetzt der Kommission gegenübergestellt.

Propositions 8 et 9 / Anträge 8 und 9

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 43 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 80 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben die Anträge 8 und 9 abgelehnt und sind der Kommission gefolgt.

Wir kommen zum Antrag 10, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 5

10 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 0 et 2 abstentions.

Cela est contraire aux buts de la LcAT.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit sind Sie dem Antrag der Kommission gefolgt und der Antrag wurde abgelehnt.

Antrag 11 ist zurückgezogen.

Wir kommen zu den Anträgen 12 und 13, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 5

12 Proposition du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter

Décision de la commission: refusée par 8 voix contre 3 et 1 abstention.

Chaque mise en zone doit respecter la LcAT et cela ne serait pas acceptable vis-à-vis de la Confédération.

Principes, point 5

13 Proposition du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter

Décision de la commission: refusée par 8 voix contre 0 et 5 abstentions.

La collaboration intercommunale est primordiale dans ce dossier.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Also insbesondere auch beim Antrag 12 geht es mir einfach darum, im Moment sind ja Neueinzonungen nicht möglich, es sei denn, bei flächengleicher Kompensation. Und hier scheinen mir einfach die Anforderungen zu gross zu sein im Moment, dass überhaupt keine, auch nicht kleinere Bauzonenbereinigungen möglich sind.

Aus meiner Sicht besteht hier ein Spielraum. Es geht hier, wie der Text sagt, nur um Bereinigungen von kleineren Bauzonenflächen für eine zweckmässige Anordnung der Bauzonen und dann eben auch insbesondere ein flächengleicher Austausch von Reservezone und Bauzone wären zulässig ohne Einhaltung dieser Kriterien.

Ich bin weiterhin der Meinung, dass das möglich ist und dass das den Gemeinden vor allem im jetzigen Zeitpunkt viele unnötige Scherereien ersparen würde. Deshalb halte ich diesen aufrecht. Den Antrag 13 ziehe ich zurück.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Antrag 13 zurückgezogen.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 12 / Antrag 12

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 43 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 80 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben den Antrag abgelehnt und sind der Kommission gefolgt.

Wir kommen zum Abänderungsantrag 14, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, après point 5)

14 Proposition du groupe SVPO par le député Michael Graber

Décision de la commission: refusée par 12 voix contre 0 et 1 abstention.

Cela est contraire à l'esprit global du texte.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Mit diesem Abänderungsantrag beabsichtigt unsere Fraktion im Wesentlichen, eine Kohärenz herzustellen zwischen dem Baurecht einerseits und dem Raumplanungsrecht andererseits.

Eigentlich sollte das, was hier steht, eine Selbstverständlichkeit sein, aber gewisse Gemeinden sind derart verunsichert, dass es so scheint oder dass auch falsch Auskünfte erteilt werden, dass einerseits bereits überbaute Gebäude der Zone der zweiten Erschliessungsetappe zugewiesen werden oder auch Grundstücke, welche bereits eine rechtsgültige Baubewilligung haben innerhalb der Gemeinde in eine Zone mit späterer Nutzungszulassung zugewiesen werden, obwohl die Baubewilligung eben nicht dieser Nutzungszulassung entspricht. Und da scheint es doch wichtig, dass man auch dieses Verhältnis von Baurecht und Raumplanungsrecht im Richtplan klar regelt, weil sonst sind die Gemeinden verunsichert und da müssten wir eigentlich dem vorbeugen.

Ich danke für Ihre Unterstützung.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Die CVPO-Fraktion unterstützt diesen Vorschlag.

Es kann nicht sein, dass überbautes Gebiet beziehungsweise auch Gebiet mit rechtskräftigen Baubewilligungen ausgezont wird. Diese Eigentümer werden anschliessend nur Probleme haben beim kleinsten Umbau, weil sich das Gebäude dann in der Landwirtschaftszone befindet und für die Gemeinden sehe ich den Sinn hier nicht ein. Es ist ja wie gesagt überbautes Gebiet, das auch nicht zum Bauzonenüberschuss dazu zählt.

Ich danke Ihnen.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Je demande que, Monsieur le conseiller d'Etat Jacques Melly, vous nous répondiez parce que là je ne comprends plus rien. Quand il y a une autorisation qui est en force, la personne n'a qu'à construire sa maison même si le terrain est en zone réservée.

Je ne comprends vraiment pas le sens de cet amendement.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Effectivement, je crois qu'il y a une confusion entre une zone réservée qui n'est pas une zone d'affectation, mais c'est une mesure temporaire qui permet à la commune de réfléchir au futur développement de cette zone. Elle peut englober des zones à bâtir, des zones avec autorisations de construire valables et des secteurs partiellement construits qui, eux, pourraient, par exemple, être dézonés ou partiellement dézonés.

Ces parcelles, de toute façon, bénéficient du droit acquis. Cela veut dire qu'une autorisation de bâtir sera en force et sera garantie.

Et des autorisations de construire dérogatoires peuvent également être accordées s'il y a des projets qui n'entraveraient pas la mise en œuvre future des prescriptions pour cette zone.

Je crois que c'est effectivement la précision qui manquait peut-être dans l'analyse des gens qui ont déposé cet amendement.

Der Präsident

Danke für das Votum.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 14 / Antrag 14

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 34 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 89 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag 14 abgelehnt.

Antrag 15 wurde vorher durch die Abstimmung der Anträge 1 und 2 erledigt.

Wir kommen zu den Anträgen 16 und 17, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton, point a)

16 Proposition du député Julien Délèze

17 Proposition du groupe Les Verts par le député Thierry Largey

Décision de la commission: refusées par 12 voix contre 0 et 1 abstention.

La commission a le souhait de conserver un plan directeur qualitatif et non quantitatif.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

Cet amendement a comme objectif de revenir à la version du Conseil d'Etat.

Effectivement, il faut un aspect qualitatif mais la notion qualitative est associée à cet élément-là.

Donc, je vous demande de revenir à la version du Conseil d'Etat, c'est-à-dire de soutenir cet amendement.

Je vous remercie de votre attention.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

Le groupe des Verts soutient l'amendement 16 du groupe AdG/LA et soutient le retour à la version initiale du Conseil d'Etat. Nous l'avions annoncé lors de l'entrée en matière.

En cas d'acceptation, nous retirerons notre amendement 17.

Der Präsident

Also, Sie ziehen jetzt schon den Antrag 17 zurück? Vous retirez l'amendement 17? Sie müssen zurückziehen oder nicht zurückziehen. Sie können nicht zurückziehen nach der Abstimmung.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

Je me suis mal exprimé, donc nous retirons l'amendement 17.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Juste préciser que la version du Conseil d'Etat finalement permettait de répondre au moins partiellement à une demande de la Confédération qui, dans son rapport d'examen préalable, demande que le canton explicite clairement le cadre quantitatif de sa stratégie d'urbanisation.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 16 / Antrag 16

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 24 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 97 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag 16 abgelehnt.

Antrag 17 wurde zurückgezogen.

Wir kommen zu den Anträgen 18 und 18.1, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton, point a)

18 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Décision de la commission: refusée au profit de la proposition 18.1 de la commission, car cela revient à détourner le LcAT.

Marche à suivre - Canton, point a)

18.1 Proposition de la commission ATE

Décision de la commission: acceptée par 11 voix, avec 2 abstentions.

Cela permet de faire un pas vers les communes C et D, tout en respectant la LAT.

Logean Grégory, député, UDC

Préalablement une remarque: l'amendement précité ne vise en aucun cas à contourner le LcAT puisqu'il est encore en parfait accord avec les possibilités de marge de manœuvre qu'offre la Confédération. Je l'ai développé tout à l'heure, mais nous avons une possibilité de ventilation interne, l'exigence étant de respecter le quota global de la Confédération.

Cela étant dit, les multiples interventions et amendement à ce sujet n'auront pas été totalement vains puisqu'une contreproposition de la commission apparaît, que je salue en

partie, mais avant de me prononcer formellement, j'aimerais juste avoir une précision peut-être je pense du chef du département. Quand on parle de communes en stagnation démographique, parce que si on ne tient compte que des communes qui sont en recul démographique, est-ce qu'on a le nombre de communes? Combien de communes sont concernées? Et la stagnation démographique, est-ce que les communes qui progressent légèrement rentrent dans cette définition ou pas, parce que, finalement, si l'amendement ne concerne que quelques communes ou bien si, au contraire, on peut avoir une possibilité plus large, parce que, effectivement, un point sensible de la fiche C.1 du plan directeur, c'est typiquement les réserves internes. Si je prends un exemple que je connais bien, mais on pourrait en citer d'autres, Hérémence par exemple, de tête, il y a 41 ha non bâtis, des besoins en 15 ans de 7 ha, et puis on nous dit, on pourrait penser que 41 - 7 = 34; on nous dit: non, ce n'est pas 34, c'est seulement 38, enfin vous devez dézoner, enfin mettre hors zone 38 ha, si on compte aussi les zones réservées bien sûr. Donc, finalement, des 7 ha auxquels on aurait droit pour les 15 ans, il n'en reste plus que 3 ou 3,5 parce que la moitié était à rechercher dans les zones internes. Un autre exemple encore plus frappant, c'est Anniviers. Anniviers, si on tient compte des zones internes, eh bien!, ce qu'ils doivent mettre inconstructible que ce soit par les zones de réserve, soit en dézonant purement et simplement, eh bien!, c'est plus important que leurs zones non bâties, donc ça veut dire qu'il y a carrément des zones bâties qui devraient être rendues inconstructibles. Donc là c'est vrai que c'est un point sensible la manière dont ces zones internes sont calculées.

Donc, en tout cas le groupe UDC salue cette volonté, cette contreproposition de la commission de ne plus tenir compte pour certaines communes des réserves internes. Par contre, on aimerait juste savoir alors combien de communes peuvent être concernées par cela ou bien si c'est juste l'histoire de faire passer la pilule ou si,au contraire, il y aura un réel effet.

Donc, merci d'avance d'avoir quelques précisions. Ensuite, je me prononcerai sur le retrait ou non de mon amendement.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

J'ai aussi quelques questions à poser au conseiller d'Etat; donc c'est bien que je puisse m'exprimer avant lui.

Un des termes de base, c'est que signifie «réserve interne»?

Je crains un tout petit peu que le Grand Conseil joue avec le feu avec ce plan directeur cantonal qui, rappelons-le, quand même *in fine* doit être validé par Berne, faute de quoi on va se trouver dans un vide juridique au point de vue constructions.

En ne comptabilisant pas les terrains en zone à bâtir qui seraient situés à l'intérieur de périmètres déjà bâtis, ferait-on une interprétation exacte de la loi? L'AdG a clairement un doute actuellement. En effet, tous les terrains en zone à bâtir doivent être compris dans le calcul des surfaces constructibles. Il n'y a pas de possibilité de faire de dérogation à ce principe via le plan directeur.

Donc, avant de définir la position de l'AdG, j'aimerais entendre le conseiller d'Etat s'exprimer d'abord au sujet de ce que veut dire la réserve interne effectivement et, finalement, est-ce qu'on peut considérer que nous ne dérogeons pas à la LAT en faisant ce que je qualifie cette petite épicerie?

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Ce sont des questions évidemment techniques. Le problème, c'est..., d'abord en premier peut-être une réflexion sur la stagnation démographique. C'est vrai que c'est un terme qui n'est peut-être pas suffisamment précis. Est-ce qu'une stagnation est zéro croissance démographique? Je ne pense pas. Je pense que c'est une tendance et c'est également en liaison avec une stratégie interne de la commune. La commune a également des ambitions et

c'est ce que nous voulions, et ce que la commission - parce que c'est un amendement qui est déposé par la commission - demande, c'est de pouvoir conserver pour la commune un certain potentiel de développement, même si, aujourd'hui, il y a un recul démographique. Le recul, on peut le déterminer, mais la stagnation, c'est pratiquement une situation où il y a peu ou pas grand-chose qui bouge. Je pense que là, ce serait difficile aujourd'hui de déterminer avec un chiffre exact. J'imagine que c'est une appréciation de la situation qui doit laisser la marge de manœuvre aux autorités communales. Une commune qui, année après année, perd des habitants, parce que c'est un exode qui, je dirai, est régulier et que l'on ne pourra pas contrer, c'est un fait. Par contre, une commune qui, pour des raisons, je dirai structurelles ou stratégiques momentanées n'a plus de croissance démographique peut ré-initier cette croissance, ne serait-ce qu'en lui donnant la possibilité de trouver éventuellement du développement, d'implanter je ne sais quelle activité économique ou de donner une liaison routière ou une liaison ferroviaire, ou je ne sais trop. Donc, dans ce cadre-là, je ne crois pas qu'il y ait, dans l'appréciation de la commission qui a ajouté cette stagnation démographique, il n'y a pas d'étude bien stricte de ce terme, mais je crois que, effectivement, c'est ce qui laisse cette marge totale d'appréciation, j'imagine.

Pour ce qui concerne les zones de réserve interne, ce sont les réserves à bâtir à l'interne du domaine de la commune qui ne sont pas imputées dans le calcul, qui ne seront pas prises en compte. Ce n'est pas plus compliqué que cela et je pense que ce n'est pas du tout en contradiction avec la loi sur l'aménagement du territoire qui doit permettre cette adaptation en liaison avec une stratégie interne d'une commune qui doit pouvoir encore profiter de gérer son territoire avec cette petite marge. Et même s'il y a une diminution de la population, même s'il y a une stagnation, on ne doit pas lui enlever toute possibilité de développement, on doit lui conserver une part de territoire dans ses terres à construire en réserve et puis ne pas imputer sur les diminutions qui vont automatiquement être impliquées dans le réaménagement de sa zone à bâtir.

Voilà, en gros, il y a certains éléments qui sont effectivement à clarifier, certainement, mais profitons peut-être de ce flou qui ne met pas le zéro comme étant l'absolue référence. Et je pense qu'effectivement il y aura peut-être des discussions à ce niveau-là, mais j'imagine mal l'autorité responsable venir contester la capacité de développement à une commune qui a fait ce choix, même s'il y a eu à un moment donné une sorte de stagnation, de diminution de sa capacité de développement.

Logean Grégory, député, UDC

A la lumière de ce qui vient d'être dit, je retire l'amendement 18.

Je précise peut-être à l'intention de M. le député Raymond Borgeat que ces réserves internes ne sont pas anecdotiques puisque précisément pour certaines communes, je l'ai démontré tout à l'heure, c'est quelque chose d'important. Et qu'est-ce que c'est peut-être pour ceux qui ne le savent pas les réserves internes? C'est-à-dire qu'à un moment donné quand vous avez un bâtiment qui est construit, il y a des méthodes de calcul de la Confédération prévoyant qu'on va à 35 mètres, on revient en arrière et puis en fonction des couleurs..., donc c'est un terrain qui est considéré comme surface considérée comme bâtie mais comme la commune n'a pas assez d'habitants au mètre carré, elle dispose de réserves internes et ces communes-là sont malheureusement aujourd'hui, certaines communes des régions latérales notamment sont pénalisées parce qu'elles n'ont non pas assez d'habitants au mètre carré et si elles ont droit, par exemple, à 10 ha, on va leur dire: eh bien!, maintenant, ce n'est pas 10, mais c'est 10 - 5 parce que vous devez d'abord développer vos réserves internes.

Alors, de permettre une certaine souplesse en lien avec ces réserves internes, je crois que là c'est un pas extrêmement important que le groupe UDC salue, en espérant que la notion de stagnation justement démographique permettra une certaine appréciation et de ne pas réserver qu'à quelques communes cet outil qui nous paraît intéressant.

Donc, je retire l'amendement 18 au profit de l'amendement de la commission 18.1, en remerciant la commission pour son ouverture.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

Je remercie d'abord le conseiller d'Etat pour ses éléments de réponse.

J'émets malheureusement un tout petit doute quand on dit qu'il y a un concept de développement communal. Malheureusement, le Grand Conseil, dans la dernière législature, a refusé le concept communal de développement territorial. Donc, ça veut dire que les communes n'ont pas cette nécessité de planifier. Donc, moi j'émets un tout petit doute que s'il n'y a pas cette planification, on va se poser la question: quel est réellement cette zone de la réserve interne?

En plus de cela, il y a la problématique, si on a 2 habitations qui sont très proches, j'entends bien que l'intérieur, l'espace entre ces 2 habitations peut constituer une zone de réserve mais si les habitations sont nettement plus éloignées, quelle est la limite, où est-ce qu'on va fixer une limite? On ne va en tout cas pas pouvoir définir ce genre d'éléments dans le plan directeur cantonal.

Je demande donc le vote par rapport à cette nouvelle formulation de l'amendement de la commission.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Dann kommen wir zur Abstimmung des Abänderungsantrags 18.1; Antrag 18 wurde zurückgezogen.

Proposition 18.1 de la commission / Antrag 18.1 der Kommission

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 100 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 23 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben diesen Antrag angenommen.

Wir kommen zu den Anträgen 19 und 20; diese wurden angenommen.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Wir kommen zu den Anträgen 21, 22 und 22.1, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton, point b)

21 Proposition du groupe CVPO par le député Urs Juon

Retirée au profit de la proposition 22.1, tout comme l'amendement 22 proposition du député Rolet Gruber.

22.1 Proposition de la commission ATE

Il n'y a pas de changement dans le texte français.

C'est un amendement qui a été accepté à l'unanimité.

Il s'agissait simplement d'ajouter le mot «kantonale» dans la version allemande.

Der Präsident

Danke.

Keine Wortmeldungen.

Somit ist der Antrag 22.1 der Kommission angenommen (deutsche Fassung).

Wir kommen zum Abänderungsantrag 23, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton, point d)

23 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Décision de la commission: refusée par 10 voix contre 0 et 3 abstentions.

Cela est contraire à l'esprit de la LcAT.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Keine Wortmeldungen.

Der Antrag ist abgelehnt.

Wir kommen zu den Anträgen 24 und 25, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton, point e)

24 Proposition du groupe CVPO par le député Urs Juon

25 Proposition du groupe CSPO par le député Rolet Gruber

Décision de la commission: refusées par 6 voix contre 3 et 3 abstentions.

Le plan directeur sert à informer la Confédération; la dernière phrase ne serait jamais tolérée par Berne.

Juon Urs, Grossrat, CVPO

Nur ganz kurz, ich habe hier einen Abänderungsantrag missbraucht als Kommunikationsmittel. Es ging nur darum, auf gewisse Punkte hinzuweisen im Rahmen dieser Bearbeitung des Richtplans respektive dann Zonennutzungsplans.

Wir haben auf der einen Seite die Gemeinden, auch die kleinen Gemeinden, mittleren Gemeinden, mit wenig Entwicklung, die eben diesen Entwicklungsspielraum benötigen.

Dann geht es mir darum, zu sagen, dass wenn wir diese Projekte jetzt dann in Angriff nehmen oder bereits in Angriff genommen haben, dass eben die Urversammlungen das oberste Mittel dann sein werden oder die oberste Instanz, die diese Projekte dann auch akzeptieren müssen. Wir müssen das immer im Hinterkopf haben und können nicht irgendwelche theoretischen Planspiele zwischen Kanton und Gemeinderat haben. Wir müssen an die Eigentümer denken.

Und das Letzte, dass man eben diese sinnvollen Bauprojekte... Wir erleben das oder, es werden beispielsweise Erschliessungen von Kernzonen blockiert bei Gemeinden, die die Zonennutzungspläne homologiert haben und der Hinweis, dass sie ihre Aufgaben machen müssen, und wir wissen genau, die Gemeinden werden 5 Jahre Zeit haben, um diese Anpassungen zu machen.

Also ich behalte das aufrecht, auch im Wissen, dass es dann nicht ein entscheidender Abänderungsantrag ist.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Il me semble que les communes ont un outil à disposition qui s'appelle la zone d'utilité publique. Donc, s'il y a des projets qui sont favorables au développement communal, il suffit pour la commune de les mettre en zone d'utilité publique et, me semble-t-il, ce n'est pas pris en compte, ce n'est pas compris dans la zone à bâtir. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Propositions 24 et 25 / Anträge 24 und 25

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 43 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 80 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben die Anträge 24 und 25 abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 26, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton, point f)

26 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Décision de la commission: refusée par 9 voix contre 1 et 2 abstentions.

Cela est à nouveau contraire à l'esprit de la LAT.

Logean Grégory, député, UDC

Je crois que le principe 5 de la lettre f définit déjà clairement les conditions sans encore ajouter cette notion de «exceptionnelle» qui est encore une fois sujette à interprétations diverses et variées.

Je crois qu'il est plus simple et plus pragmatique de s'en tenir simplement aux conditions un peu plus précises du principe 5, sans encore en rajouter une couche incertaine.

Voilà, je maintiens donc l'amendement.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Tout à l'heure, vous n'êtes pas intervenu sur le point 5 dans les principes où vous aviez proposé d'inscrire de nouvelles zones à bâtir uniquement pour les cas exceptionnels. Et moi, si vous aviez maintenu, j'aurais rappelé également, en liaison avec cette proposition 26 maintenant, que, de toute façon, il y a des conditions et exigences à respecter, mais si on enlève ce cas exceptionnel, il n'y a plus que le besoin identifié au niveau intercommunal, avec des exigences claires en matière de dessertes et transports publics. Et ce cas exceptionnel est justement ce qui permet aussi de servir certaines fois les intérêts des communes de montagne parce que, ce cas exceptionnel, il n'est pas défini de manière plus précise, il permet une interprétation qui est beaucoup moins stricte que les autres éléments qui permettent d'inscrire de nouvelles zones à bâtir.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 26 / Antrag 26

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 44 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 82 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag 26 abgelehnt.

Antrag 27, bitte schön.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point b)

27 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Décision de la commission: refusée par 10 voix contre 0 et 3 abstentions.

La commission trouve que cela donne l'impression que l'on veut repousser nos obligations vis-à-vis de la Confédération.

Logean Grégory, député, UDC

Alors, on ne veut pas repousser, on veut simplement utiliser le temps de transition qui nous est aujourd'hui permis.

Il y a les délais de mise en œuvre de cette loi sur l'aménagement du territoire et ce qu'on constate, c'est que pour les communes les plus durement touchées, eh bien!, on leur laisse uniquement 2 ans au lieu de 5 ans alors que peut-être si on leur laissait 5 ans, ça permettrait d'améliorer aussi leur situation du point de vue du chiffre, ça ne permettrait peut-être pas forcément de miter le territoire, mais dans des zones attenantes même aux villages de pouvoir se développer, de pouvoir construire, mais je ne vois pas pourquoi il faut classifier, c'est-à-dire pour certains les 5 ans et puis il y a d'autres communes pour lesquelles on devrait justement avoir davantage d'attention parce que ce sont les plus touchées précisément et puis on leur dit: vous n'avez finalement que 2 ans pour vraiment vous mettre à la page.

Je crois qu'il y a une égalité de traitement à avoir, quelle que soit la catégorie des communes, mais de ne pas enforcer le clou et encore une fois de ne pas aller au-delà des délais transitoires qui sont prévus par le droit fédéral. Merci.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Juste préciser que ce n'est pas entre 2 et 5 ans, c'est entre 7 et 10 ans si on rapporte également les délais d'application de la LAT.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 27 / Antrag 27

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 21 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 103 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag abgelehnt.

Antrag 28, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point b)

28 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Décision de la commission: refusée par 10 voix contre 0 et 3 abstentions.

Ces communes doivent aussi pouvoir avoir des perspectives de développement vers l'extérieur.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Keine Wortmeldungen.

Somit ist der Antrag 28 abgelehnt.

Wir kommen zu den Anträgen 29, 30, 31 und 32, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point c)

29 Proposition du groupe PDCB par le député Jean-Pierre Guex

30 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

31 Proposition du député Charles Clerc

32 Proposition du groupe Les Verts par le député Thierry Largey

Décision de la commission: refusées par 10 voix contre 3.

La commission maintient sa position qui, selon elle, permet d'utiliser au maximum la marge de manoeuvre qui est à notre disposition.

Guex Jean-Pierre, député, PDCB

Lors de l'entrée en matière, nous avions émis certaines craintes quant à cette notion de zone de réserve qui nous paraissait être une notion un peu floue, un peu indéterminée et nous avions également la crainte de créer des difficultés avec Berne en particulier du fait que le principe du périmètre d'urbanisation avait été admis par les autorités fédérales.

Nous avons pris note des clarifications, de la définition figurant dans la fiche C.1 en page 13 de ces zones de réserve, qui sont des zones dont l'affectation n'a pas encore été déterminée, par exemple des zones à bâtir qui doivent être équipées dans un deuxième temps.

Nous pensons que ces zones de réserve peuvent effectivement être avantageuses et utiles pour certaines communes. On peut penser, par exemple, au développement de l'artisanat et de la petite industrie, y compris dans les vallées latérales. Nous pensons aux zones de développement de lits touristiques, également aux zones d'intérêt général, et également au fait que ces zones réservées peuvent éviter de dézoner purement et simplement et peuvent adoucir un peu le choc causé aux propriétaires concernés.

En fait, si ces fonds de réserve peuvent amener une certaine souplesse, tout en respectant les objectifs et les intérêts majeurs de l'aménagement du territoire, nous sommes d'accord de suivre la proposition de la commission et nous retirons donc notre amendement 29, ce qui ne changera probablement rien puisque nous allons passer au vote sur un des amendements suivants, j'imagine. Merci.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

Je prends la parole pour les amendements 30, 33, 39 et 73 qui sont liés.

Selon moi, il y a un problème de vocabulaire, la confusion de 2 notions en utilisant la formulation proposée. En effet, selon la LAT fédérale, il existe 2 notions distinctes, à savoir la zone de réserve ou zone réservée et la zone d'affectation différée.

La zone de réserve est définie à l'article 27 de la LAT. Il s'agit d'une zone qui est affectée mais qui doit être placée en attente car touchée par une mesure d'aménagement. Elle peut donc subir un changement d'affectation.

Les zones d'affectation différée sont prévues au sens de l'article 18 de la LAT. La définition mentionnée dans le plan directeur cantonal fait référence à cet article de loi. Ces zones sont considérées comme des futures zones à bâtir.

Afin d'éviter cette confusion entre les zones réservées et les zones de réserve, il faut éviter cette formulation ambiguë et parler uniquement de zones réservées et de zones d'affectation différée.

C'est pourquoi nous avons proposé de revenir dans la version du Conseil d'Etat simplement pour éviter cette confusion.

Je vous remercie donc de soutenir les amendements 30, 33, 39 et 73. Le cas échéant, je les retirerai vu qu'ils sont liés.

Merci de votre soutien.

Clerc Charles, député, UDC

Mon amendement personnel va dans le même sens que mon collègue Raymond Borgeat qui l'a développé.

C'est cette confusion, à mon sens-là, et je le ressens aussi dans cette salle, entre la différence d'une zone réservée et d'une zone de réserve. Il faut faire attention parce que c'est totalement différent. La zone réservée, elle existe déjà maintenant, il y a des communes qui l'ont utilisée, c'est un instrument, un outil de l'aménagement du territoire. La zone de réserve sera également un outil, mais ce n'est pas du tout la même chose. Et c'était un peu pour clarifier cette situation.

Je trouvais, ça c'était à mon sens personnel, que la proposition qui venait du SDT était d'une meilleure formulation que la proposition de la commission.

Mais, dans ce sens-là, je retire mon amendement et on vivra avec.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Der Antrag 31 ist auch zurückgezogen.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

Effectivement, mes préopinants ont mentionné cette confusion entre 2 expressions: zone réservée et zone de réserve. Je ne vais pas y revenir.

J'aimerais juste quand même rappeler que le classement des communes se fait en 4 catégories: A, B, C et D, et que là nous parlons des communes en catégories C et D qui reprennent intégralement les mesures que doivent remplir les communes en catégorie A, c'est-à-dire se développer vers l'intérieur, utiliser les réserves constructibles dans les milieux déjà bâtis et faire une coordination régionale, et les mesures que doivent prendre les communes en catégorie B de bloquer temporairement les surfaces qui vont au-delà des besoins à 15 ans. Donc ces 2 types de mesures sont déjà mentionnées et les communes des catégories C et D doivent déjà prendre ces mesures. Donc, la création de zones bloquées, les zones de réserve et non pas les zones réservées, ce sont déjà des mesures que doivent prendre les communes en catégories C et D. La différence entre A et B et C et D vient de la quantité de surdimensionnement, le surdimensionnement est tel dans les communes C et D que, forcément, il va y avoir une réduction de la zone à bâtir.

Donc, d'associer dans cette partie de l'article les surfaces potentielles à dézoner et réintroduire des zones de réserve, ce serait faux. Ces mesures sont déjà prises un peu plus haut. On parle vraiment là de communes dont la catégorie oblige à prendre des mesures de réduction de la zone à bâtir. C'est le point fondamental. Un jour ou l'autre, et qu'on le veuille ou non, il faudra mentionner le dézonage et accepter le dézonage dans ce document. C'est à ce point-là qu'il intervient.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Ich bin etwas erstaunt, dass nochmals über die Begriffe diskutiert wird. Der Begriff Reservezonen hat die Kommission bei den Begriffserklärungen Seite 12 des Blatts C.1 definiert. Dort steht, dass die Reservezone gemäss Artikel 18 Absatz 2 auch als Zone mit später Nutzungszulassung oder Zone mit unbestimmter Nutzung bezeichnet wird und umfasst Flächen, deren Nutzung noch nicht bestimmt sind oder in denen eine bestimmte Nutzung erst später zugelassen wird usw. Wir haben diesen Begriff genau definiert. Dieser Begriff wird auch schweizweit verwendet, auch im Kommentar zum Raumplanungsgesetz. Also ich verstehe nicht ganz, was hier unklar sein soll.

Und jetzt zu den Anträgen. Das wäre höchst schädlich für unsere Gemeinden und Grundeigentümer. Diese Ergänzung haben wir in der Kommission beschlossen, reingebracht. Das ist wiederum etwas, das auch das Departement will. Wir wollen, wo erschlossen ist, keine Zersiedlung droht, keine unnötigen Auszonungen machen. Und genau das sagt dieser Antrag. Auch alles, was angrenzend an überbautes Gebiet ist, also vor allem auch im Siedlungsinnernbereich, dort wollen wir nicht auszonen. Ich glaube, da sind wir alle uns einig. Ich verstehe nicht, wieso dass man das rückgängig machen will. Das wäre eine klare Verschärfung, höchst schädlich für eben massvolle und sinnvolle Rückzonungen.

Das ginge weiter, als es muss, und deshalb muss hier unbedingt der Kommission gefolgt werden und dieser Antrag stehen gelassen werden. Danke.

Mottet Xavier, député, PLR

Le député Aron Pfammatter m'a ôté les mots de la bouche.

Effectivement, lors des premiers travaux de la commission, il a été défini ce qu'était une zone de réserve et on utilisait le synonyme de zone d'affectation différée.

Je pense que si le conseiller d'Etat peut confirmer cela, l'amendement 30 n'aura pas d'effet.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

Petite précision par rapport à la remarque de M. le député Aron Pfammatter.

On ne revient pas du tout en arrière. Le principe du périmètre d'urbanisation, qui est la particularité valaisanne de ce plan directeur, garantit qu'on garde en zone à bâtir des terrains qui correspondent aux besoins à 15 ans, plus des terrains qui correspondent aux besoins supplémentaires de 15 ans à 30 ans. On est dans un ordre de grandeur de 2 fois la durée imposée ou prévue par la LAT. Donc, on ne peut pas parler de retour en arrière.

Il faut quand même reconnaître que, au-delà des besoins à 30 ans, ces terrains se retrouvent hors du périmètre d'urbanisation et vont donc devoir être dézonés, mais on n'est pas en train de revenir en arrière sur ce qui a été proposé comme particularité qui tient compte du contexte valaisan dans le cadre de ce plan directeur.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Pour confirmer que «zone d'affectation différée» est plus clair que «zone de réserve» et confirmer également que, dans la version initiale du Conseil d'Etat, tout était relativement

clair puisque, finalement, tout se trouve dans les définitions pour les communes A et B, comme ça a été dit, où nous avons déjà la reprise de ces éléments pour les communes de catégories C et D. Donc, en fait, on enfoncerait des portes ouvertes parce que simplement les définitions sont déjà données et les mises en œuvre des mesures d'aménagement du territoire permettant de bloquer temporairement les constructions sont clairement énoncées, c'est le deuxième alinéa des communes de catégorie B.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Da noch die Anträge 30 und 32 offen sind, wird zuerst der Antrag 30 gegenüber dem Antrag 32 gestellt.

Wir stimmen ab.

Propositions 30 contre 32 / Anträge 30 gegenüber 32

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Proposition 30 / Antrag 30: 45 voix / Stimmen

Proposition 32 / Antrag 32: 47 voix / Stimmen

(26 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben dem Antrag 32 den Vortritt gegeben. Nun gibt es die Abstimmung über den Beschluss der Kommission, d. h. den Antrag 32 abzulehnen.

Proposition 32 / Antrag 32

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 25 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 93 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und der Antrag 32 wurde somit auch abgelehnt.

Wir kommen zu den Anträgen 34, 35, 35bis, 36, 37 und 38, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point c)

34 Proposition du député Julien Délèze

35 Proposition du député Julien Délèze

35bis Proposition du député Julien Délèze

36 Proposition du groupe PDCB par le député Jean-Pierre Guex

37 Proposition du député Charles Clerc

38 Proposition du groupe Les Verts le député par Thierry Largey

Décision de la commission: refusées par 12 voix contre 1.

La commission maintient sa position car cela permet, selon elle, d'utiliser au maximum la marge de manœuvre disponible.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit sind diese Anträge abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 39; dieser wurde vorher schon zurückgezogen.

Wir kommen zu den Anträgen 40, 41, 42, 43 und 44, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point c)

40 Proposition du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter

41 Proposition du député Charles Clerc

42 Proposition du groupe Les Verts par le député Thierry Largey

43 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

44 Proposition du groupe PDCB par le député Jean-Pierre Guex

Décision de la commission: refusées par 11 voix contre 1 et 1 abstention.

La commission maintient sa position et ne souhaite pas la suppression de ce texte car il permet de nuancer le dézonage. En effet, le texte initial proposé par le Conseil d'Etat ne proposait, pour la réaffectation, que la zone agricole et la commission sait qu'une réaffectation en zone agricole équivaut à un dézonage pur et simple.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Der Text des Abänderungsantrags 40 ist eins zu eins eine Formulierung aus dem Richtplan des Kantons Uri. Der Kanton Uri hat ebenfalls überdimensionierte Bauzonen und ist übrigens auch wie der Kanton Wallis vom Bevölkerungsszenario «hoch» laut BFS ausgegangen. Der Richtplan des Kantons Uri wurde vom Bund genehmigt. Diese Regelung wurde also vom Bund genehmigt und diese Regelung würde dazu führen, dass wir in unseren Gemeinden viel weniger auszonen müssen.

Ich halte deshalb diesen Antrag aufrecht.

Clerc Charles, député, UDC

Ce qui me dérange, l'amendement que j'ai déposé, ce qui me dérange ici dans ce Parlement, c'est que vous n’avez pas de compétence pour dire où les communes doivent ou ne doivent pas dézoner. Vous n'avez aucune légitimité. Ce sont les communes qui ont le droit de faire ça. Ça c'est de leur compétence.

Et, maintenant, on vient dans le plan directeur et puis on vient dire: non, la commune, vous devez dézoner là, là, là ou là. Mais, de quel droit? Et puis, en plus, ce sont les assemblées primaires qui vont accepter ces plans.

Donc, c'est pour cela que j'ai déposé cet amendement parce que ce texte, à mon sens, va beaucoup trop loin: le Parlement se prend des prérogatives pour dire aux communes où elles doivent dézoner, des prérogatives que vous n'avez pas.

Je maintiens mon amendement et je demande le vote. Merci.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

L'amendement 43 va effectivement dans ce sens. Il s'agit d'un retour à la version du Conseil d'Etat.

Certes, les terrains non constructibles doivent être affectés à une autre zone mais il s'agit-là d'une obligation de la loi. Il nous semble que la formulation de la commission ait pour but, en fait, d'éviter un dézonage de certains terrains, alors que cette mesure serait inévitable.

Dès lors, il faut éviter une formulation lourde et sans incidence sur la pratique.

Je vous demande de soutenir cet amendement.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

On ne va pas revenir sur le débat des articles précédents, juste quand même qu'on parle une fois pour toutes de dézonage. Le dézonage, c'est un passage de la zone constructible pour de l'habitation à une zone non constructible pour de l'habitation. Donc, la zone agricole, dans certains cas, s'y prête; dans d'autres cas, ce sera de la zone inculte. On ne peut pas imaginer dézoner pour créer des zones d'intérêt général, des zones d'activités ou des zones sportives ou récréatives. Ça ne ferait pas de sens.

Donc, ces amendements, notamment l'amendement 40, ils détournent complètement le sens de la loi, ils vont à l'encontre de l'objectif de la LAT, mais aussi de la LcAT que nous avons acceptée, ils enlèvent la mention du dézonage et puis ils proposent de remplacer ces terrains par autre chose. Donc, c'est quelque chose qui nous semble assez délicat.

De plus, par rapport à l'amendement 42, on propose également de supprimer la fin de la proposition qui soumet la gestion du territoire ou l'aménagement du territoire, donc la gestion des zones, le dézonage, à des intérêts supérieurs publics ou particuliers. Donc, finalement, on crée dans la loi cantonale, dans le plan directeur, quelque chose qui dit, finalement, si un autre intérêt s'oppose à la LAT, on a le droit, on prend le droit de ne pas appliquer la LAT.

Cela nous semble très dangereux, très délicat et une menace pour l'acceptation de ce texte par la Confédération.

Guex Jean-Pierre, député, PDCB

Nous avions déposé l'amendement 44 essentiellement en raison de cette notion de zone de réserve qui nous paraissait insuffisamment précise, comme je l'ai dit tout à l'heure. En fait, cette zone de réserve - à ne pas confondre bien entendu avec la zone réservée - offre dans certains cas une marge de manœuvre aux communes et permet peut-être d'adoucir un petit peu les difficultés des personnes qui seront concernées par un dézonage.

Il nous paraît fondamentalement injuste pour les citoyens concernés évidemment de voir leurs terrains dézonés mais nous devons malheureusement appliquer la LAT. Le canton n'a pas d'autre choix.

Et comme des explications satisfaisantes ont été données concernant ces zones de réserve, nous retirons notre amendement 44.

Juon Urs, Grossrat, CVPO

In diesem Bereich oder in diesem Artikel drin ist eben auch dieser fundamentale Begriff der Interessenabwägung. Wir riskieren jetzt relativ viel, wenn wir den plötzlich streichen.

Ich fordere Sie also auf, basteln wir jetzt sicher nicht an diesem Text, an diesem zentralen Element herum, damit wir genügend Spielraum auch diesen Gemeinden lassen. Vertrauen Sie hier der Kommission. Sie hat in grosser Mehrheit zusammen mit der Dienststelle in diesem Fall eine vernünftige Lösung gefunden.

Ich fordere Sie also auf, diese Abänderungsanträge 39 bis dann auch 45 zurückzuweisen, also der Kommission zu folgen.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Antrag 44 wurde zurückgezogen.

Wir kommen zur Abstimmung und zwar wird zuerst der Abänderungsantrag 40 gegenüber 41, 42 und 43 gestellt.

Proposition 40 contre propositions 41, 42 et 43 / Antrag 40 gegen Anträge 41, 42 und 43

Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)
Proposition 40 / Antrag 40: 65 voix / Stimmen
Propositions 41, 42 et 43 / Anträge 41, 42 und 43: 56 voix / Stimmen
(4 abstentions / Enthaltungen)
Sie haben dem Antrag 40 den Vorrang gegeben.
Dieser wird jetzt gegenüber der Position der Kommission gestellt.
Proposition 40 / Antrag 40
Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)
Pour / dafür: 46 voix / Stimmen
Contre / dagegen: 79 voix / Stimmen
(0 abstention / Enthaltungen)
Sie sind der Kommission gefolgt und haben auch den Antrag 40 abgelehnt.
Der Antrag 45 wird demgemäss überflüssig.
Antrag 46, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Marche à suivre - Communes, point d)
46 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean
Décision de la commission: refusée par 9 voix contre 3 et 1 abstention.
Cela serait contraire à l'esprit de la LAT.

Der Präsident
Danke Frau Rapporteure.
Ich habe keine Wortmeldungen.
Somit ist der Antrag abgelehnt.
Antrag 47, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Marche à suivre - Communes, point d)
47 Proposition du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter
Troisième tiret.
Décision de la commission: refusée par 9 voix contre 3 et 1 abstention.
Même raison que pour la précédente: cela serait contraire à l'esprit de la LAT.

Der Präsident
Danke.
Keine Wortmeldungen.
Antrag abgelehnt.
Antrag 48, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point d)

48 Proposition du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter

Décision de la commission: refusée par 9 voix contre 2 et 2 abstentions.

Cela serait contraire à l'esprit de la LAT.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Ich spreche auch zum folgenden Antrag 49.

Es geht mir hier darum, dass wir hier aus meiner Sicht zusätzliche Kriterien noch hineinbringen, die aus meiner Sicht nicht vom Bundesrecht gefordert werden und deshalb aus meiner Sicht auch gestrichen werden könnten. Wieder ein Beispiel dafür, dass man was weiter geht, als das Bundesrecht verlangt, streichen sollte.

Deshalb halte ich die beiden Anträge 48 und 49 aufrecht.

Der Präsident

Danke.

Wir kommen dann zuerst für den Antrag 48 zur Abstimmung.

Proposition 48 / Antrag 48

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 45 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 81 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag abgelehnt.

Antrag 49, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point d)

49 Proposition du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter

Dixième tiret.

Décision de la commission: refusée par 9 voix contre 2 et 2 abstentions.

Pour les mêmes raisons, cela est contraire à l'esprit de la LAT.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Juste préciser concernant l'amendement 49 que les éléments: par ex. indice brut d'utilisation du sol, ils proviennent de l'article 19 de la loi sur les constructions qui précise que les communes peuvent introduire un ou plusieurs indices pour chacune de leurs zones à bâtir, éventuellement également un indice minimal, ou alors doivent prendre d'autres mesures pour assurer un aménagement local cohérent.

Je précise bien que c'est défini: par ex. indice brut d'utilisation.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 49 / Antrag 49

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 44 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 81 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und Antrag 49 wurde abgelehnt.

Die Anträge 50, 51, 52 und 53 wurden angenommen.

Ich habe hier keine Wortmeldungen.

Die Anträge 54, 55, 56 und 57..., ja bitte?

Juon Urs, Grossrat, CVPO

Also ich glaube, das ging jetzt zu schnell. Ab 50 hätten wir doch gerne etwas gesagt.

Der Präsident

Ab 50? Ja dann fangen wir wieder von vorne an.

Aber zuerst bitte die Frau Rapporteure.

Madame la rapporteure, s'il vous plaît.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Annexe, point «besoin théorique en zones à bâtir dévolues à l'habitat pour 2030»

50 Proposition du groupe Les Verts par le député Thierry Largey

51 Proposition du groupe PDCB par le député Jean-Pierre Guex

52 Proposition du groupe PDCC par le député Beat Eggel

53 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Décision la commission: acceptées par 7 voix contre 6.

Selon la commission, c'est une bonne stratégie que d'avoir un chiffre sur lequel se baser, un chiffre qui prend donc en compte le scénario haut.

Juon Urs, Grossrat, CVPO

Besten Dank und Entschuldigung, dass ich da nochmals hineingefahren bin; es ging mir zu schnell.

Die Zahlen da, die sind im Anhang drin. Das ist richtig so, aber der Anhang ist nebensächlich und der soll nicht bindend sein. Das Konzept, das wir jetzt durchgezogen haben bei diesem C.1, ist ein gutes, ein stimmiges Konzept. Wir halten den Richtplan flexibel. Der Druck ist da, die Arbeit zu machen, niemand will sich gegen das Gesetz stellen, aber wir müssen diese Beweglichkeit haben, und die haben wir momentan bis hierhin. Denken Sie bitte an unsere Gemeinden, an unsere Gemeinderäte, die eben Lösungen finden müssen, die vor den Urversammlungen Bestand haben.

Es ist so, Fakt ist, es ist kein anderer Kanton in der Schweiz, kein anderer Kanton, der sich ähnlich fixe Zahlen in seinen Richtplan schreiben lassen will.

Hier haben wir bei diesen Zahlen beispielsweise eine Basis 2015, wo man das berechnet hat, und die Gemeinden haben bis 2024 - Richtplan (2019) plus 5 Jahre - Zeit, ihre Arbeit zu machen. Und in diesen Jahren bis 2024 wird Entwicklung sein, und bei der Entwicklung, mit der Festschreibung solch fixer Zahlen, schränken wir uns viel zu sehr ein, und schwächen jetzt mit diesem Anhang hier mit einer statischen Zahl das ganze sonst stimmige Konzept.

Von daher fordere ich Sie auf, haben wir den Mut und lassen wir diese Zahlen im Anhang drin, aber unverbindlich.

Danke.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

Effectivement, on entend bien le souci des communes d'avoir le plus possible de marge de manœuvre et de se garantir une mise en oeuvre très douce de ce texte.

Maintenant, il faut revenir aux exigences qui sont fixées par la Confédération. Clairement, le contenu du plan directeur doit mentionner non seulement la dimension totale des zones à bâtir nécessaires mais également leur localisation dans le canton. Donc, c'est un élément qu'on ne peut ni supprimer ni rendre facultatif.

C'est pourquoi le groupe des Verts s'opposera à tous les amendements qui visent à changer le fond coloré pour déterminer ce qui est contraignant ou non contraignant de ce texte.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

Effectivement, pour que les communes puissent œuvrer de manière correcte et performante, il faut justement leur fixer des chiffres. Donc, il est nécessaire que ces chiffres gardent leur aspect liant, donc il faut garder ces chiffres, d'autant plus qu'ils ont été élaborés sur des bases de calcul haut, donc quelque part on peut s'attendre à des résultats qui soient conformes à la LAT.

Par souci de cohérence, et je ne reprendrai pas la parole plus tard, les amendements 60 à 68 devraient subir le même sort, soit on met tous les aspects liants, soit on ne met pas des aspects liants, mais il semblerait contradictoire de définir quelques chiffres liants et d'autres pas.

Je vous remercie de maintenir les couleurs dans cette annexe, donc de maintenir l'aspect liant.

Gruber Rolet, Grossrat, CSPO

Ich kann hier nur die Meinung von Urs Juon unterstützen. Der farbige Hintergrund der Zahlen gehört hier in diesen Richtplan hinein, aber es kann ja nicht sein, dass wir schon die Zahlen wissen, was im 2045 zurückgezont werden muss oder nicht. Es ist richtig, dass sie drinbleiben müssen, aber der farbige Hintergrund, dass das verbindlich ist, sollte weggenommen werden, es gibt nämlich mit Bestimmtheit Anpassungen bis zu dieser Zeit.

Danke.

Eggel Beat, député, PDCC

Nous touchons là à l'un des principes clés de ces fiches et de l'aménagement du territoire en Valais.

La solution originale trouvée par le canton du Valais pour gérer son aménagement du territoire avec le périmètre d'urbanisation et ancré dans la loi cantonale est un point central de l'approche territoriale qui tend à limiter le dézonage. Cette solution semble avoir trouvé un écho positif auprès de la Confédération. Supprimer le fond coloré, et ce dans tous les amendements dont on va parler maintenant, qui constitue une exigence fédérale et rend le contenu liant, le supprimer, c'est prendre le risque d'une remise en question globale par la Confédération du périmètre d'urbanisation. Cela pourrait nous contraindre au final à appliquer la loi fédérale de manière très stricte. Vous en conviendrez, cela constituerait un véritable autogoal. Faire croire à la population que supprimer ce fond coloré permettra plus de flexibilité est un leurre et c'est exactement le contraire qui se produirait.

Le groupe PDCC est satisfait du principe de périmètre d'urbanisation et ne veut pas jouer avec le feu avec cet élément clé de l'aménagement du territoire valaisan. Nous vous recommandons donc de maintenir le fond coloré pour toutes les parties dont on va parler maintenant.

Le groupe PDCC est prêt à prendre certains risques, mais pas celui de faire capoter complètement un projet équilibré.

J'ajouterai également qu'il faut tenir compte que, dans tous les scénarios pris dans ces fiches où le fond coloré est liant, c'est le scénario des estimations démographiques haut qui a été pris.

Refuser ce fond coloré et le supprimer pourrait inciter la Confédération, d'une part, à nous l'imposer et, d'autre part, à peut-être nous imposer un scénario plus restrictif au niveau des projections démographiques. Et nous nous serions ainsi tiré une balle dans le pied.

Nous vous recommandons de soutenir ces amendements, enfin de maintenir ce fond coloré, et soyez attentifs parce que, parfois, on doit suivre la commission et, parfois, ne pas la suivre, ce qui rend la chose peut-être un peu plus compliquée, mais nous recommandons donc de conserver le fond coloré dans tous les amendements qui suivent sur ses annexes.

Merci pour votre attention.

Juon Urs, Grossrat, CVPO

Bei allem Respekt, Herr Eggel, aber das ist jetzt ein Votum der reinen Angstmacherei.

Man sagt uns gar von offizieller Seite, dass, egal was das Parlament in dieser Frage entscheiden würde, beim Anhang... Stellen Sie sich vor, wir reden über eine Verbindlichkeit eines Anhangs... Aber egal was das Parlament entscheiden würde, das Walliser Parlament - und ich bin ein stolzes Mitglied dieses Walliser Parlaments - der Bund würde dann sowieso verlangen, diese Zahlen verbindlich zu machen.

Also mich dünkt das eine Geringschätzung des Parlaments. Ich fordere Sie auf, mindestens können wir unseren Willen kundtun, dass wir das nicht so wollen, dass wir diese Flexibilität haben wollen. Hören Sie bitte auf mit der Angstmacherei!

Guex Jean-Pierre, député, PDCB

Au nom du groupe PDCB, nous pensons qu'il est important de maintenir ce caractère liant. Nous ne pouvons pas adopter des principes et des chiffres, et dire que ceux-ci ne sont pas liants. Cela n'est pas cohérent.

Comme il a été dit, il s'agit d'un élément essentiel et obligatoire de notre plan directeur et refuser ce caractère liant risque de ne pas obtenir l'approbation de la Confédération.

Nous ne pouvons pas dire également que des modifications de zones peuvent se faire sans être conformes à la LAT, comme cela serait le cas si nous n'acceptions pas l'amendement 63.

Donc, nous sommes d'avis que ce caractère liant doit malheureusement être maintenu.

Mottet Xavier, député, PLR

Le groupe PLR soutiendra également toutes les propositions permettant de conserver ce caractère liant, donc à ces articles-là dans le sens de la commission et ensuite plus tard en étant en opposition à la commission.

Nous ne voulons pas prendre le risque que la Confédération refuse ce plan directeur.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Comme certains l'ont fait remarquer au sujet de ce fond coloré qui a un caractère liant et qui est une exigence fédérale, la commission a eu un avis très partagé et peut apparaître comme ayant manqué de cohérence. Cependant, je ne dois pas déplorer le manque de cohérence de la commission mais l'attitude d'un député qui s'est amusé à faire pencher la balance une fois d'un côté, une fois de l'autre, vu le caractère partagé de l'avis de la commission. Donc, je déplore cette attitude.

Je relève ce qui a déjà été dit par certains de mes préopinants: le caractère liant de ce fond coloré, qui est une exigence fédérale et qui peut paraître comme un manque de flexibilité, et au risque du refus de ce plan directeur cantonal par la Confédération en n'y adhérant pas.

Donc, comme ça a été dit, le scénario haut a été prévu. La Confédération pourrait nous imposer le scénario bas.

Par rapport au vote, vu justement ce qui pourrait apparaître comme un manque de cohérence de la commission, je demande au président de cette Assemblée d'être très attentif et de bien indiquer comment va se dérouler le vote afin que tout le monde comprenne bien comment il va voter pour ou contre le fond coloré. Merci.

Der Präsident

Entschuldigung, war das bis jetzt nicht klar... War das bis jetzt nicht klar, wie man abstimmt?

Herr Staatsrat Jacques Melly hat das Wort.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Je crois que tout a été dit; peut-être juste rappeler qu'effectivement cet amendement permet de satisfaire aux exigences de la LAT (art. 8a) et de répondre à la demande faite par la Confédération dans son rapport d'examen qui disait que le canton devait expliciter le cadre quantitatif de sa stratégie d'urbanisation, je l'ai dit tout à l'heure, mais, en outre, la Confédération indique qu'elle n'approuvera le périmètre d'urbanisation que si la valeur totale à l'horizon du plan directeur cantonal y est inscrite comme valeur contraignante pour les autorités, et là je cite: est noté que, d'autre part, le canton a utilisé la marge de manœuvre totale en se référant au scénario démographique le plus haut de l'Office cantonal de la statistique pour calculer les besoins et déterminer ce périmètre d'urbanisation, qui pourrait éventuellement être remis en question si on arrivait sans chiffres.

Juste une remarque encore, d'ailleurs je ne vais plus prends la parole pour les autres points concernant les couleurs à remettre, je crois que ça correspond à ce qui a été dit. Mais concernant la remarque de dire que nous sommes le seul canton à publier les chiffres, il faut juste préciser que Vaud va devoir le faire suite à l'approbation de son plan.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen nun zu der Abstimmung. Für den Kommissionspräsidenten: Kommission ist immer grün.

Propositions 50, 51, 52 et 53 admises par la commission / Anträge 50, 51, 52 und 53, durch die Kommission genehmigt

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 81 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 45 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben die Abänderungsanträge 50 bis 53 angenommen.

Wir kommen zu den Anträgen 54, 55, 56 und 57; diese wurden von der Kommission auch angenommen.

Ein Blick in die Richtung der CVPO. Keine Wortmeldungen.

Dann sind die angenommen.

Wir kommen zu den Anträgen 58 und 59, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Annexe, point «périmètre d'urbanisation des zones à bâtir dévolues à l'habitat en 2045»

58 Proposition du groupe CVPO par le député Urs Juon

59 Proposition du groupe CSPO par le député Rolet Gruber

Décision de la commission: refusées par 10 voix contre 3.

Cela est contraire à l'esprit de la LcAT.

Juon Urs, Grossrat, CVPO

Ich akzeptiere, dass Sie diese Zahlen da verbindlich drin haben wollen, aber machen Sie mir doch den Gefallen, dass wir konsequent sind, und wenn wir bis 2030 vom theoretischen Überschuss sprechen, dann sprechen wir doch auch bis 2045 vom theoretischen Überschuss. Dann glaube ich, könnten beide Seiten damit leben.

Also ich behalte das aufrecht und bitte Sie um Ihre Unterstützung.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Ich habe keine Wortmeldungen mehr.

Wir kommen zur Abstimmung.

Propositions 58 et 59 / Anträge 58 und 59

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 45 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 82 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Die Anträge 58 und 59 wurden abgelehnt.

Somit kommen wir zu den Anträgen 60, 61, 62 und 63, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Annexe, point «Les zones de tourisme et de loisirs, les zones d'activités économiques et les zones affectées à des besoins publics sont traitées dans les fiches y relatives du plan directeur cantonal (B.2, B.3, C.4 et C.8). Toute nouvelle mise en zone ou extension d'une zone existante devra être conforme aux dispositions de l'art. 15 LAT.»

Décision de la commission: refusées par 7 voix contre 6

pour:

60 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

61 Proposition du groupe Les Verts par le député Thierry Largey

62 Proposition du groupe PDCC par le député Beat Eggel

63 Proposition du groupe PDCB par le député Jean-Pierre Guex

La position de la commission est la suivante: elle maintient sa position, ne pense pas que les chiffres doivent être liants car ce sont des données indicatives et pas figées.

Je vous rapporte donc ce qu'il s'est passé. Nous sommes d'accord que c'est contradictoire avec ce que nous avons dit avant.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

Très formellement, quelqu'un avait demandé le vote, donc je demande le vote mais je crois qu'il n'y a pas une nécessité de prolonger le débat. Il faut que tous ces éléments soient colorés.

Der Präsident

Also wollen Sie jetzt die Abstimmung oder nicht? Ja.

Also wir kommen zur Abstimmung.

Propositions 60, 61, 62 et 63 / Anträge 60, 61, 62 und 63

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 81 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 43 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben die Anträge angenommen.

Wir kommen zu den Anträgen 64, 65, 66, 67; diese wurden angenommen.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit gehen wird zu den Anträgen 68, 69, 70 und 71, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Annexe, point «espace urbain»

68 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

69 Proposition du groupe PDCC par le député Beat Eggel

70 Proposition du groupe PDCB par le député Jean-Pierre Guex

71 Proposition du groupe Les Verts par le député Thierry Largey

Décision de la commission: refusées par 7 voix contre 6.

C'est le même argument que pour les amendements 60 à 63..., je ne suis moi-même pas réellement en mesure de l'expliquer.

Der Präsident

Danke, sehr einfühlsam...

Das Wort hat Beat Eggel.

Eggel Beat, député, PDCC

On fait un tournus avec le député Raymond Borgeat pour demander le vote, mais c'est les mêmes arguments que tout à l'heure.

Merci.

Der Präsident

Danke schön.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Propositions 68, 69, 70 et 71 / Anträge 68, 69, 70 und 71

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 81 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 39 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben die Anträge angenommen.

Wir kommen zum Antrag 72. Dieser ist verbunden mit dem Antrag 30 und somit abgelehnt, und der Antrag 73 ist dasselbe.

Wir kommen zum Koordinationsblatt **C.2 Bauzonenqualität / Qualité des zones à bâtir.**

Abänderungsantrag 1, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 2

1 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Décision de la commission: refusée par 10 voix contre 1 et 2 abstentions.

Cela découle du point 2.3 du CCDT qui traite de l'architecture de qualité.

Der Präsident

Merci Frau Rapporteure.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit ist der Antrag 1 abgelehnt.

Antrag 2 wurde vorher schon zurückgezogen... Nein, das stimmt nicht.

Antrag 2, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton, point a)

2 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Décision de la commission: refusée par 8 voix contre 2 et 3 abstentions.

C'est la même explication que pour l'amendement précédent.

Logean Grégory, député, UDC

Je maintiens cet amendement puisque «architecture de qualité» est un terme non pas objectif mais bien subjectif. Et je crois que si on s'en tient justement à une urbanisation cohérente, vous me direz c'est aussi objectif, mais surtout l'architecture de qualité, je crois que là on se perd un petit peu et on rajoute encore des contraintes. Et je ne crois pas que c'est à cette fiche de définir des termes comme celui-là.

Alors, je crois qu'il faut en rester avec des formulations aussi simples que possible puisque, en tout cas en termes de goûts, de couleurs, dès que vous parlez d'architecture, vous avez vite, un peu comme les avocats parfois, 3 personnes et 5 avis.

Donc, là, je crois qu'il convient en tout cas de réserver un bon accueil à cet amendement et d'en rester à quelque chose d'applicable.

Merci.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

On a parlé beaucoup de quantité toute la matinée; on a bien compris que le député Grégory Logean souhaite construire le plus possible.

On a justement l'occasion dans la fiche C.2, qui s'intitule «Qualité des zones à bâtir» de parler de qualité, alors je pense que si on peut une ou deux fois avoir ce terme qui apparaît dans le plan directeur, c'est souhaitable pour un canton, dans lequel on a la chance de vivre, qui est très beau, que des gens viennent visiter de loin.

Je pense que c'est une notion qui n'est pas tout à fait superflue.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 2 / Antrag 2

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 20 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 102 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Der Abänderungsantrag 2 ist abgelehnt.

Wir kommen zum Abänderungsantrag 3, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton, point b)

3 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 0 et 2 abstentions.

La commission maintient sa version de départ.

Der Präsident

Danke.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit ist der Antrag 3 abgelehnt.

Antrag 4, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton, point c)

4 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Décision de la commission: refusée par 8 voix contre 1 et 4 abstentions.

La LAT demande au canton de mettre à disposition des communes des instruments pour mobiliser les terrains. On ne peut donc pas enlever cette phrase.

Logean Grégory, député, UDC

Comme l'a très justement rapporté Mme la rapporteure, on doit mettre à disposition des outils, mais en aucun cas inciter ou forcer. Je crois qu'il y a eu cette boîte à outils plus ou moins contestée de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire. Je n'y reviendrai pas; vous savez ce qu'on pensait de certains outils. Par contre, d'inciter les communes, là aussi, c'est un terme, pour nous, qui est trop fort et qui empiète sur l'autonomie communale. Donc, ce Parlement, conformément aux dispositions fédérales, a mis à disposition des instruments, charge aux communes de choisir ces instruments et en tout cas pas au canton de les inciter fortement.

Je crois que cet amendement fait sens et il ne va en tout cas pas dans le sens d'un non-respect des exigences fédérales mais il s'agit bien encore une fois de l'autonomie communale dont il est question ici.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 4 / Antrag 4

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 17 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 106 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie sind die Kommission gefolgt und der Antrag wurde abgelehnt.

Anträge 5 und 6, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point c)

5 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

6 Proposition du groupe Les Verts par le député Thierry Largey

Décision de la commission: refusées.

La commission souhaite garder cette formulation vu le côté émotionnel du droit d'emption.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

La loi cantonale prévoit les cas dans lesquels le droit d'emption ne pourra pas être utilisé. Dès lors, cette précision, dans le plan directeur cantonal, est inutile. Il suffit donc de la supprimer.

Je vous remercie de suivre cet amendement.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

Le droit d'emption est effectivement un nouvel outil qui est très puissant, qui permet à une commune de mobiliser ses fameuses réserves internes dont on a parlé ce matin. Ce sont des terrains qui seraient dans la zone à bâtir, qui ne sont pas sur le marché, qui ne sont pas disponibles à la construction, mais ce sont également peut-être des objets à transformer, qui sont en multipropriété, dont les propriétaires ne s'entendent pas, des objets qui pourraient être démolis et reconstruits pour amener plus de densité.

Donc cet outil est très puissant, il permet justement de se développer malgré des réserves de zones à bâtir vides qui sont faibles ou qui sont petites, notamment dans les communes dont on a parlé, qui sont en stagnation démographique.

Comme c'est un outil puissant, c'est l'outil délicat à manier. Donc, on peut imaginer que les communes l'utiliseront avec parcimonie. Le droit cantonal prévoit une large autonomie aux communes pour aménager leur territoire. Donnons-leur les outils pour le faire; à elles de les utiliser à bon escient.

Pour cette raison, nous vous proposons d'accepter l'amendement 6.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Propositions 5 et 6 / Anträge 5 und 6

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 25 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 99 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben die Anträge abgelehnt.

Antrag 7 zurückgezogen.

Antrag 8, bitte schön.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point d)

8 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Décision de la commission: refusée par 9 voix contre 2 et 2 abstentions.

Le canton se doit de respecter les inventaires fédéraux.

Logean Grégory, député, UDC

Si je lis la lettre e) Marche à suivre - canton: soutient les projets de rénovation et de revitalisation des centres historiques de villages. Ça c'est pour ce qui concerne le canton. Et droit dessous, pour les communes, on en remet encore une fois une couche - si j'ose dire - avec ces différents inventaires. Je crois qu'il y a déjà suffisamment de cautèles sans encore les remettre dans ce plan directeur cantonal, et puis de remettre tous ces inventaires dans le plan directeur. Donc, je crois qu'il y a une contradiction entre, d'une part, la volonté de faire revivre le centre des villages et, d'autre part, de les confronter à toutes celles, on sait qu'il y a déjà les normes feux, qui sont parfois des obstacles puisque les distances aux limites ne sont pas toujours respectées et que là il faut un peu de pragmatisme dans application. Mais si vous ajoutez encore dans le plan directeur ces différents inventaires et même d'encourager et même d'encourager parce que «...se fassent dans le respect du patrimoine bâti et non bâti»,

et on met des exemples. Donc, on peut même imaginer que des bâtiments qui ne sont pas dans les inventaires devraient potentiellement, enfin respecter ces inventaires. On voit que cette notion: pour combler des brèches, là je crains justement que ce qu'on demande de supprimer, si c'est maintenu, eh bien!, on veut généraliser justement la pratique de ces inventaires alors qu'ils doivent se limiter aux seuls objets pour lesquels ils existent, mais en tout cas pas le généraliser à l'ensemble du centre des villages où il y a encore suffisamment de contraintes. Donc, je crois qu'il faut alléger ce plan directeur et non pas le charger. Et pour les bâtiments, s'il y a des craintes, effectivement qu'on doit respecter ces inventaires mais pour les bâtiments encore une fois qui sont dans les inventaires, alors ne prenons pas le risque de mettre cela comme un principe pour les communes, principe qui pourrait être pris pour une généralité alors que ces inventaires sont là pour des cas particuliers. Et évidemment que si les bâtiments figurent dans l'inventaire, il faudra le respecter; s'ils n'y sont pas, eh bien!, il n'y aura pas nécessité de le respecter, alors que si on met cela précisément dans cette fiche, on donne une opportunité de dire: eh bien!, il faut, pour l'ensemble du patrimoine bâti et non bâti des centres des villages, respecter la philosophie, le principe de ces inventaires. Donc, je vois là en tout cas un risque et un frein à la revitalisation des centres des villages.

Je vous demande donc de soutenir cet amendement. Merci.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Je suis conseiller communal à Venthône, une des 2 seules commune qui aient établi un inventaire communal de son patrimoine bâti. Cela a permis de mettre en valeur le patrimoine bâti. Derrière, on a un règlement qui permet de subventionner les rénovations. Alors, certes, on casse les pieds en disant: vous ne pouvez pas faire n'importe quoi. Mais, derrière, on aide en subventionnant les rénovations. Cela a permis clairement une dynamisation du centre de notre village. On a la chance d'être classé au niveau national avec l'inventaire ISOS.

Ce serait juste tout faux de retirer ces éléments du plan directeur cantonal.

Donc je vous invite, s'il vous plaît, à refuser cet amendement. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 8 / Antrag 8

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 44 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 82 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag abgelehnt.

Antrag 9, bitte schön.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point f)

9 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Supprimer le point f).

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 2.

La commission souhaite garder ce point car il est en accord avec la philosophie du nouveau plan directeur, à savoir tourné vers l'avenir.

Logean Grégory, député, UDC

Alors, il va falloir juste qu'on m'explique, je ne sais pas si vous pouvez développer: tourné vers l'avenir?

Je ne vois pas en quoi la suppression du point f) - je laisserai le point suivant à mon collègue Charles Clerc - n'est pas tournée vers l'avenir. On parle ici, il faut quand même peut-être le lire, puisqu'on ne prend pas la peine de lire, donc je vais lire ce point f): les communes développent des modes d'urbanisation économes en énergie - bon, jusque-là, OK - et incitent à recourir aux énergies renouvelables - également OK - dans le cadre de la rénovation ou de la reconstruction de bâtiments - OK - en fixant si c'est nécessaire des principes clairs dans leurs RCCZ.

Je crois qu'on a déjà suffisamment de règlements, on a une ordonnance cantonale sur l'énergie, on a une loi cantonale sur l'énergie. Ces dispositions ont leur place non pas dans un RCCZ, mais dans les prescriptions énergétiques. Et d'ailleurs, notre commission économie et énergie, avec le concours du ministre de l'énergie Roberto Schmidt, devra se plonger dans la modification du MoPEC, donc il y aura une modification des dispositions de droit cantonal y relatives, mais cela relève non pas des règlements des constructions mais des dispositions sur l'énergie et les ordonnances qui vont avec. Donc là, je crois qu'on est en train de charger des règlements communaux, des RCCZ, avec des dispositions qui n'ont pas leur place dans ces règlements.

Donc, ce n'est pas le principe que je combats, et vous savez évidemment que je suis sensible aux énergies renouvelables, mais en tout cas il ne faut pas tout mélanger et mettre des choses qui n'ont pas lieu dans un règlement des constructions qui, comme son nom l'indique, c'est: des constructions et des zones.

Donc, laissons ça aux différentes couches législatives traitant de l'énergie et, dans les autorisations, je vous rappelle que quand vous déposez un dossier à l'enquête, vous devez respecter l'ordonnance sur l'énergie, vous devez respecter la loi cantonale, etc. Donc, il n'y a pas besoin de le mettre la-dedans et de donner encore du travail administratif aux communes pour modifier le règlement en ce sens.

Donc, chaque chose à sa place, mais ce n'est en tout cas pas au RCCZ de le prévoir.

Merci.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Monsieur le député Grégory Logean, beaucoup d'explications pour expliquer que vous étiez d'accord avec tout..., sauf avec le fait qu'on donne la possibilité, si nécessaire, aux communes de l'introduire.

Der Präsident

Danke schön.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 9 / Antrag 9

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 41 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 80 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 10, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point g)

10 Proposition du groupe UDC par le député Charles Clerc

Supprimer le point g).

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 2.

L'explication que j'ai notée est également la même: la commission souhaite garder ce point car c'est une manière d'être tourné vers l'avenir, mais je ne vais pas le dire, alors je vais dire que la commission souhaite garder ce point car elle souhaite garder ce point - vu que l'explication précédente ne convenait pas.

Clerc Charles, député, UDC

Alors, si la commission pense que les concours d'architecture, c'est se tourner vers l'avenir, soit, mais pour moi, personnellement..., on a vu les résultats de ces concours d'architecture, il y a à boire et à manger, il y a du bon comme du moins bon.

Mais, si vous pensez que c'est se tourner vers l'avenir en privilégiant les concours d'architecture, soit.

Pour moi, je maintiens le vote de cet amendement.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

Je suis obligé de réagir en tant qu'architecte.

On peut aussi remarquer que, sans concours d'architecture, heureusement, on a que du bon!

Der Präsident

Danke schön.

Wir tun jetzt auch Gutes und stimmen ab.

Proposition 10 / Antrag 10

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 25 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 99 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag abgelehnt.

Es ist 13 Uhr 00 - Punktlandung!

Danke für Ihr Mitmachen. Morgen früh Punkt 9 Uhr wieder hier bei uns... ah nein, übermorgen, nicht, dass Sie morgen auch noch kommen!

La séance est levée à 13 heures.

Séance du jeudi matin 8 mars 2018

Présidence: Diego Wellig, Grossrat, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour

Traitements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

1. Postulat Eric Jacquod, UDC, Dominic Eggel, CVPO, et Emmanuel Chassot, PDCC: Utilisation rationnelle du sol agricole (06.09.2016) **3.0314** (anc. 4.0220)

Postulat Eric Jacquod, UDC, Dominic Eggel, CVPO, und Emmanuel Chassot, PDCC: Rationelle Nutzung der Landwirtschaftsflächen (06.09.2016) **3.0314** (ehem. 4.0220)

2. Postulat Gilles Martin, PDCC, et Martin Lötscher, CVPO: Une stratégie industrielle pour le canton du Valais (13.12.2016) **3.0319** (anc. 4.0232)

Postulat Gilles Martin, PDCC, und Martin Lötscher, CVPO: Eine Industriestrategie für den Kanton Wallis (13.12.2016) **3.0319** (ehem. 4.0232)

3. Postulat Guido Walker, CVPO, et Alex Schwestermann, CSPO: Bilan des constats de dommages liés au loup: les coûts effectifs manquent (16.12.2016) **3.0326** (anc. 5.0263 / 4.0235)

Postulat Guido Walker, CVPO, und Alex Schwestermann, CSPO: Effektive Kosten in der Schadensbilanz Wolf fehlen (16.12.2016) **3.0326** (ehem. 5.0263 / 4.0235)

4. Postulat CVPO, par Martin Lötscher, Aron Pfammatter et Philipp Matthias Bregy: Récoltes flexibles (11.05.2017) **3.0328**

Postulat CVPO, durch Martin Lötscher, Aron Pfammatter und Philipp Matthias Bregy: Flexible Ernten (11.05.2017) **3.0328**

5. Postulat Jérôme Desmeules, UDC, Sandrine Perruchoud, AdG/LA, et Xavier Mottet, PLR: Choisir des produits locaux et de saison (12.05.2017) **3.0329**

Postulat Jérôme Desmeules, UDC, Sandrine Perruchoud, AdG/LA, und Xavier Mottet, PLR: Regionale und saisonale Produkte wählen (12.05.2017) **3.0329**

6. Interpellation PLR, par Nicole Carrupt et Géraldine Arlettaz-Monnet: Vendanges 2017 – Quel suivi des mesures de soutien et d'accompagnement en matière de personnel? (12.09.2017) **3.0340**

Interpellation PLR, durch Nicole Carrupt und Géraldine Arlettaz-Monnet: Weinlese 2017: Wie werden die Unterstützungs- und Begleitmassnahmen im Personalbereich überwacht? (12.09.2017) **3.0340**

7. Interpellation UDC, par Cyrille Fauchère et Sarah Luyet (suppl.): Valse du personnel et engagement(s) au DEF (12.09.2017) **3.0341**

Interpellation UDC, durch Cyrille Fauchère und Sarah Luyet (Suppl.): Personalrochaden und Anstellung(en) beim DVB (12.09.2017) **3.0341**

8. Interpellation Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Reinhold Schnyder AdG/LA, Gilbert Truffer, AdG/LA, et Werner Jordan, AdG/LA: Ne pas rater le train de la numérisation (12.09.2017) **3.0343**

Interpellation Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Reinhold Schnyder AdG/LA, Gilbert Truffer, AdG/LA, und Werner Jordan, AdG/LA: Digitalisierung – den Zug nicht verpassen (12.09.2017) **3.0343**

9. Interpellation Cédric Rosaire, PLR, et Xavier Mottet, PLR: Nos écoles sont-elles toutes sûres? (13.09.2017) **3.0347**

Interpellation Cédric Rosaire, PLR, und Xavier Mottet, PLR: Sind unsere Schulen sicher? (13.09.2017) **3.0347**

10. Interpellation Nicole Carrupt, PLR: Nouveaux médias: que font nos cantons dans leurs programmes scolaires pour faire face à tous les changements que les nouveaux médias impliquent? (15.09.2017) **3.0351**

Interpellation Nicole Carrupt, PLR: Neue Medien: Wie integrieren die Kantone die diesbezüglichen Herausforderungen in ihre Schulprogramme? (15.09.2017) **3.0351**

Développements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

11. Postulat PDCC, par Mathieu Gachnang (suppl.): Pour une augmentation du nombre de places d'apprentissage à la base aérienne de Sion (12.09.2017) **3.0342**

Postulat PDCC, durch Mathieu Gachnang (Suppl.): Zusätzliche Lehrstellen auf dem Militärflugplatz Sitten (12.09.2017) **3.0342**

12. Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Céline Dessimoz, Les Verts, Laurent Rey, PDCB, et Mathieu Gachnang (suppl.), PDCC: Pour des traitements phytosanitaires dans le vignoble conformes aux règles actuelles (12.09.2017) **3.0344**

Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Céline Dessimoz, Les Verts, Laurent Rey, PDCB, und Mathieu Gachnang (Suppl.), PDCC: Regelkonformer Einsatz von Pflanzenschutzmitteln in unseren Weinbergen (12.09.2017) **3.0344**

13. Postulat Stéphane Ganzer, PLR, Marianne Maret, PDCB, Patrick Hildbrand, SVPO, et Konstantin Bumann, CSPO: Partenariat découverte entre communes valaisannes (12.09.2017) **3.0345**

Postulat Stéphane Ganzer, PLR, Marianne Maret, PDCB, Patrick Hildbrand, SVPO, und Konstantin Bumann, CSPO: Austauschpartnerschaften zwischen Walliser Gemeinden (12.09.2017) **3.0345**

14. Postulat Valentin Aymon (suppl.), AdG/LA, et cosignataires: Favoriser les entreprises formatrices dans l'attribution des marchés publics (13.09.2017) **3.0346**

Postulat Valentin Aymon (Suppl.), AdG/LA, und Mitunterzeichner: Bevorzugung von Lehrbetrieben bei der Vergabe von öffentlichen Aufträgen (13.09.2017) **3.0346**

15. Motion Mathieu Clerc, Les Verts, Céline Dessimoz, Les Verts, Alex Schwestermann, CSPO, et Flavien Sauthier, UDC: Interdiction des néonicotinoïdes en Valais (13.09.2017) **3.0348**

Motion Mathieu Clerc, Les Verts, Céline Dessimoz, Les Verts, Alex Schwestermann, CSPO, und Flavien Sauthier, UDC: Verbot von Neonicotinoiden im Wallis (13.09.2017) **3.0348**

16. Postulat Jasmine Ballay (suppl.), PLR, Laurent Rey, PDCB, et Gaël Bourgeois, AdG/LA: Plan de scolarité 2018-2021: Revenir à un peu de bon sens! (15.09.2017) **3.0349**

Postulat Jasmine Ballay (Suppl.), PLR, Laurent Rey, PDCB, und Gaël Bourgeois, AdG/LA: Schul- und Ferienplan 2018–2021: ein wenig gesunder Menschenverstand! (15.09.2017) **3.0349**

17. Postulat Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Christine Seipelt Weber (suppl.), AdG/LA, Gina-Maria Schmidhalter (suppl.), AdG/LA, et Jennifer Näpfli (suppl.), AdG/LA: Pas de salaires de misère pour les employés de crèche (15.09.2017) **3.0350**

Postulat Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Christine Seipelt Weber (Suppl.), AdG/LA, Gina-Maria Schmidhalter (Suppl.), AdG/LA, und Jennifer Näpfli (Suppl.), AdG/LA: Keine Hungerlöhne für Kita-Mitarbeitende (15.09.2017) **3.0350**

18. Postulat Raymond Borgeat, AdG/LA, Françoise Métrailler, PDCB, Mathieu Gachnang, PDCC, et Sarah Constantin, AdG/LA: Un bilan pour affiner le fonctionnement du guichet unique (15.09.2017) **3.0352**

Postulat Raymond Borgeat, AdG/LA, Françoise Métrailler, PDCB, Mathieu Gachnang, PDCC, und Sarah Constantin, AdG/LA: Bilanz in Sachen einheitliche Anlaufstelle (15.09.2017) **3.0352**

19. Postulat Daniel Garbely (suppl.), CVPO et Philipp Matthias Bregy, CVPO: Activités de loisirs typiques et locales: les écolières et écoliers valaisans doivent aussi pouvoir en profiter (15.09.2017) **3.0353**

Postulat Daniel Garbely (Suppl.), CVPO und Philipp Matthias Bregy, CVPO: Typische, heimische Freizeitaktivitäten auch für Walliser Schülerinnen und Schüler (15.09.2017) **3.0353**

20. Lecture

Décision concernant l'adoption du plan directeur cantonal *(3e partie)*

Lesung

Beschluss betreffend die Genehmigung des kantonalen Richtplans *(3. Teil)*

Der Präsident

Einen schönen guten Morgen - Bonjour Mesdames et Messieurs!

Ich begrüsse Sie herzlich.

Auch wenn draussen die Sonne scheint und es Pulverschnee hat, arbeiten wir heute hier mit Elan und vollem Schwung... s'il vous plaît! Wie gesagt, wie beim Skifahren arbeiten wir hier mit Elan und vollem Schwung.

Heute begrüsse ich speziell alle Frauen. Seit über 100 Jahren findet am 8. März - das ist heute - der Internationale Frauentag statt. Auch wenn sich die Rolle der Frauen in der Gesellschaft seit 1911 gewandelt hat, wird der Tag dafür genutzt, auf bestehende globale Probleme aufmerksam zu machen. Ich danke allen Frauen, die sich vor allem in der Politik engagieren. Ein grosses Merci und weiter so. Die Blumen werden dann am Abend verteilt.

(Applaus)

Wir haben einen langen Tag vor uns. Wir fangen an mit:

Traitements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

1. Postulat Eric Jacquod, UDC, Dominic Eggel, CVPO, et Emmanuel Chassot, PDCC: Utilisation rationnelle du sol agricole (06.09.2016) **3.0314** (anc. 4.0220)

Postulat Eric Jacquod, UDC, Dominic Eggel, CVPO, und Emmanuel Chassot, PDCC: Rationelle Nutzung der Landwirtschaftsflächen (06.09.2016) **3.0314** (ehem. 4.0220)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (08.06.2017)

Entwicklung (08.06.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Der Staatsrat hat hier eine positive Antwort abgegeben.

Jacquod Eric, député, UDC

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Elle soulève quand même certaines questions:

La protection des surfaces d'assolement, c'est-à-dire des meilleures terres agricoles, devrait être sans compromis. Mais si elles peuvent servir à compenser le stress des poissons dû au marnage, si elles peuvent être transformées en golfs ou servir à drainer les milliards de subventions du projet Rhône 3, alors cette protection tombe.

Pour assurer ou pas cette protection, le Conseil d'Etat effectue une pesée des intérêts, mais les intérêts agricoles ne pèsent justement pas lourd. Cette politique est confirmée par le plan directeur cantonal qui protège les meilleures terres, surtout dans les principes mais beaucoup moins dans la réalité. Je me demande sincèrement à ce taux-là s'il restera une production agricole dans 100 ans dans la plaine du Rhône. Certainement pourra-t-on toujours consommer des produits agricoles emballés en Valais mais provenant de sol étrangers.

Cette réponse du Conseil d'Etat devrait convaincre certains écologistes de soutenir les Jeux Olympiques. Pro Natura et consorts s'accorderont pour retirer leurs oppositions à ce projet en exigeant la destruction de bonnes terres agricoles. Le Conseil d'Etat, en effectuant une pesée des intérêts, se contentera de les limiter. Si les écologistes demandent 150 ha, le Conseil d'Etat ne leur offrira que 50, et ce sera tout cela de perdu pour l'agriculture valaisanne mais de gagné pour les importateurs de produits agricoles.

Bref, comme l'a dit un de mes estimés collègues haut-valaisans avant-hier: je ne suis pas d'accord avec la réponse mais je l'admets.

2. Postulat Gilles Martin, PDCC, et Martin Lötscher, CVPO: Une stratégie industrielle pour le canton du Valais (13.12.2016) **3.0319** (anc. 4.0232)

Postulat Martin Gilles, PDCC, und Martin Lötscher, CVPO: Eine Industriestrategie für den Kanton Wallis (13.12.2016) **3.0319** (ehem. 4.0232)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (08.06.2017)

Entwicklung (08.06.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Hier haben wir eine positive Antwort des Staatsrats.

Steiner Sandro, Grossrat (Suppl.), CVPO

Im Namen meines Fraktionskollegen und Initianten Martin Lötscher danke ich dem Staatsrat für die positive Antwort und auch die Empfehlung, dieses Postulat im Sinne der Antwort anzunehmen.

Anzufügen ist lediglich: Unter Absatz 4 schreiben Sie von einem Massnahmenpaket, das Sie schnüren wollen. Das ist etwas allgemein gehalten. Vielleicht wenn Sie da konkreter werden könnten und auch in welchem zeitlichen Rahmen Sie das zur Umsetzung bringen wollen.

Herzlichen Dank.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Vous avez eu la réponse, elle vous convient et je vous remercie de votre prise de position.

Sur la question de l'attractivité de l'économie valaisanne et de conditions-cadres qui devraient être meilleures, je pense que la première des questions qui va se poser à vous, c'est vraiment la question du paquet fiscal 2017. Le Conseil d'Etat a maintenant décidé de mettre en consultation auprès des milieux intéressés, sans que le Conseil d'Etat se soit encore prononcé sur le fond, cette question du paquet fiscal 2017.

Wir sind heutzutage sehr attraktiv für KMU. Wir sind die Nummer 2 in der Schweiz was den Steuersatz anbelangt, aber wir sind gar nicht so attraktiv für die grösseren Unternehmungen, diejenigen, die einen Gewinn haben von über 150'000 Franken pro Jahr. Dort sind wir jenseits von Gut und Böse. Dort haben wir Rang 23 gesamtschweizerisch. Und es geht darum - Sie kennen diese Problematik auf nationaler Ebene -, wir müssen diese Steuerproblematik endlich lösen. Das Wallis ist hier auch betroffen, weil vor allem die Kantone der Westschweiz sich entschlossen haben, ihre Steuersätze massiv zu senken, und da sind wir auch hier verpflichtet.

Wir werden diese Sache diskutieren, aber es gibt auch andere Massnahmen: die ganze Bürokratie, der ganze Parpierkrieg. Wie könnten wir gewisse Verfahren vereinfachen? Wie sollen wir uns organisieren, was die Wirtschaftsförderung anbelangt? Das sind alles solche Aspekte, die wir in einem Paket der Attraktivität für die Walliser Volkswirtschaft diskutieren wollen. Das wird vielleicht nicht alles abgeschlossen dieses Jahr, aber wir geben uns vielleicht 2 Jahre. Das steht im Regierungsprogramm, um diese Sache anzuschauen. Wie können wir die Wettbewerbsfähigkeit vom Wallis verbessern? Und da sehen wir, auf den Ranglisten, die immer wieder publiziert werden von Crédit Suisse oder anderen Anstalten, sind wir nicht immer sehr gut positioniert, wir sind gar etwas weit weg von den grösseren Städten, aber wir möchten uns hier verbessern. Das ist unser Ziel.

3. Postulat Guido Walker, CVPO, et Alex Schwestermann, CSPO: Bilan des constats de dommages liés au loup: les coûts effectifs manquent (16.12.2016) **3.0326** (anc. 5.0263 / 4.0235)

Postulat Guido Walker, CVPO, und Alex Schwestermann, CSPO: Effektive Kosten in der Schadensbilanz Wolf fehlen (16.12.2016) **3.0326** (ehem. 5.0263 / 4.0235)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (08.06.2017)

Entwicklung (08.06.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Walker Guido, Grossrat, CVPO

Wie der Staatsrat in seiner Antwort aufzeigt, wird die Annahme des Postulats empfohlen.

Wichtig ist für mich, dass die Situation, mit der wir uns in Zukunft auseinander setzen müssen, mit einer flächendeckenden Besiedlung von Grossraubtieren, frühzeitig analysiert wird und dass man auch die finanziellen Auswirkungen im Grossen Rat kennt. Es ist für mich wichtig, dass eben auch die Bevölkerung - und zum Vornherein auch der Staatsrat - über die Auswirkungen in Kenntnis gesetzt wird mit den Punkten, die wir da aufgeführt haben. Danke.

Savioz Jérémy, député, Les Verts

La réponse du Conseil d'Etat à ce postulat est, dans l'ensemble, assez claire et satisfaisante, mais sa conclusion est un peu déroutante. Lorsqu'un postulat demande d'étendre le cahier des charges d'un service de l'Etat, on est habitué dans à peu près 100% des cas à recevoir la réponse suivante: c'est une surcharge administrative, ça impliquera des coûts supplémentaires, etc. Ici, visiblement, il n'en est rien, malgré la liste des données ultra précises qui sont demandées par les postulants, digne d'un inventaire à la Prévert.

Le 24 novembre dernier, nous avons tous reçu un communiqué de l'Etat du Valais intitulé Bilan des dégâts causés par le loup. Il s'agissait d'un communiqué très complet, informant la population, entre autres, sur le nombre d'animaux de rente victimes du canidé, l'impact sur le gibier sauvage et le montant total des frais occasionnés, qui reste somme toute très raisonnable. Cette information résulte des mandats de prestations fixés par le Service de la chasse, de la pêche et de la faune, avec notamment un sous-objectif politique qui demande de prévenir et réparer les dommages causés aux animaux de rente. Il y a également une mesure prioritaire qui demande la diffusion d'une information publique annuelle sur les dégâts causés par les grands prédateurs aux animaux de rente et à la faune sauvage. Et, enfin, il y a plusieurs indicateurs qui vont dans le même sens.

Dès lors, on peut se poser la question: est-ce que ce postulat est vraiment pertinent, est-ce que l'accepter est vraiment pertinent? On sent bien en le lisant que la volonté des postulants est moins de mettre le doigt sur une vraie problématique que finalement de remettre la compresse sur le loup et de préparer un peu le terrain accessoirement à l'initiative anti grands prédateurs, que nous devrions traiter prochainement.

Alors, oui, il faut débattre du loup, il faut débattre des grands prédateurs, mais il faut en débattre de manière exhaustive, complète, en replaçant les choses dans leur contexte et pas en se limitant uniquement à quelques aspects.

Pour rappeler quelques chiffres, chaque été, nous avons 200'000 moutons qui estivent sur les alpages suisses, 200'000 moutons dont 38'000 en Valais. Sur ces 200'000 moutons, 4'000 environ périssent chaque année; 2% des moutons qui estivent ne parviennent pas à survivre à la fin de l'été. Les principales causes de mortalité sont les maladies, les infections, les chutes et les éboulements. On peut également citer les conditions météorologiques extrêmes, telles que les intempéries et la foudre. Les grands prédateurs que sont le loup, l'ours et le lynx tuent à eux 3 en moyenne 200 animaux par année, soit 5% de la mortalité totale. Et si on prend les chiffres de 2017, on est même tombé à uniquement 61 victimes sur tout le pays grâce en particulier à des mesures de protection efficaces et grâce également au fait que, désormais, nous avons des meutes et le comportement de chasse des meutes est beaucoup plus ciblé et beaucoup moins destructeur que des individus isolés.

Alors, oui, on peut parler des moutons qui disparaissent par la faute du loup, on peut parler des coûts que cela induit, mais on doit replacer ces chiffres dans un contexte beaucoup plus large. Le débat doit avoir lieu avec des éléments exhaustifs, des chiffres précis, complets, des faits scientifiques, des études, et ne doit pas se baser sur l'émotionnel ou sur des suppositions complètement aberrantes, comme par exemple le loup qui serait responsable de l'érosion ou d'incendies ou de laves torrentielles, comme on a pu le lire dans le postulat.

Pour éviter ce genre de débat émotionnel, qui pèse maintenant sur le canton du Valais depuis plus de 2 décennies, c'est aussi le rôle de l'Etat de replacer ce débat, de le recentrer. Et c'est pour cela que nous vous invitons à refuser la réponse du Conseil d'Etat.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Je ne crois pas que nous ayons répondu de manière émotionnelle ou non factuelle.

Les questions posées par les députés Guido Walker et Alex Schwestermann sont parfaitement claires. Elles demandent ce que fait le Conseil d'Etat et dans quelle mesure un

certain nombre de postes de coûts ne sont pas considérés dans le calcul ou dans les publications statistiques qui ont été faites.

Es ist tatsächlich so, dass ein Wolf relativ viel kostet. Die meisten Kosten fallen auf Bundesebene an und nicht unbedingt auf den Kanton, aber wir haben unsere Unterstützung für die Wolf-Prävention in den letzten Jahren relativ substantiell verstärkt. Der Kanton hat 2015 ca. 100'000 ausgegeben, 2016 140'000 ausgegeben und für 2017 haben wir 200'000 budgetiert.

Ein Drittel dieser Ausgaben sind für die Unterstützung der mandatierten Organisationen angefallen und der Rest ist ein Posten bei der Dienststelle für Landwirtschaft. Es sind vor allem 2 Dienststellen vom Kanton, die hier betroffen sind: die Dienststelle für Landwirtschaft und die Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere.

Es braucht wirklich sehr sehr grosse Aufwendungen. Diese Schäden müssen kontrolliert werden. Es gibt diese Fotofallen. Manchmal muss man eigentlich auf das Terrain gehen und diese Bilder sich anschauen. Und nachher muss man bei der Ausführung der Abschussbewilligung mit Kosten kalkulieren. Das sind zum Teil Nachtarbeiten. Es geht kurz oder sehr lang, ob wir gute Schützen haben oder weniger gute Schützen haben. Das ist sicher, dass sind Kosten. Und wenn diese Sache entschädigt wird vom Bundesamt für Umwelt mit 20'000 «Fränkli», ist dies wahrscheinlich nicht ganz kostendeckend. Das ist auch die Realität.

Betreffend Veterinär-Aspekte: Es ist eher von Vorteil, wenn während der Nacht diese Schafe zusammengenommen werden mit einem Zaun, das ist sicher so, da kann man zum Beispiel die Moderhinke *(le «piétin» pour la leçon de vocabulaire)* besser behandeln und das ist auch von Vorteil.

Für mich also ist ein Schwarznasenschaf ethisch genau so viel Wert wie ein Wolf. Für mich persönlich hat ein Schwarznasenschaf oder ein Eringerkalb einer Königin mehr Wert als ein Wolf. Aber mit Wölfen muss man leben, man muss mit Kosten rechnen, man muss auch den Leuten helfen, die mit dieser Problematik konfrontiert sind.

In diesem Sinne mache ich wirklich Ihnen beliebt, dieses Postulat anzunehmen und nicht abzulehnen.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Das Wort hat noch Grossrat Grégory Logean. Kurz!

Logean Grégory, député, UDC

Très brièvement, le groupe UDC apporte, sans grande surprise, le soutien à ce postulat.

Rappeler quand même un chiffre relativement important, puisque nous avions fait - notre groupe - une question écrite, il y a de cela 2 ans maintenant à l'attention du conseiller d'Etat Jacques Melly. Entre 2003 et 2013, il y a eu près de 1'600 animaux de rente tués par le loup, 1'600 animaux de rente, et là on ne tient pas compte des dégâts causés à la faune qui sont aussi extrêmement importants puisque, contrairement par exemple à la pratique de la chasse, eh bien!, le loup agit sans discernement et cause également d'importants dégâts..., je vois le député Philipp Matthias Bregy qui partage certainement mon avis, donc d'importants dégâts également au niveau de la faune sauvage, et cela de manière totalement disproportionnée, parfois très localisée avec des dégâts très importants.

Tout cela pour dire encore une chose: j'ai l'impression que ceux qui combattent ce postulat, ce sont simplement celles et ceux qui souhaitent minimiser les dégâts du loup, qui sont bel et bien réels, extrêmement importants et dommageables, non seulement encore une fois pour notre agriculture de montagne mais aussi pour notre faune, saine, variée et diversifiée.

Donc, le groupe UDC apporte le soutien à ce postulat. Merci.

Der Präsident

Danke.

Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat 3.0326 / Postulat 3.0326.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 98 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 14 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben das Postulat angenommen, und es wird zum Vollzug - wie die vorderen 2 auch - dem Staatsrat überwiesen.

Ich bitte um ein bisschen Ruhe, sonst sind wir heute um Mitternacht noch hier. Ich habe Zeit...

4. Postulat CVPO, par Martin Lötscher, Aron Pfammatter et Philipp Matthias Bregy: Récoltes flexibles (11.05.2017) **3.0328**

Postulat CVPO, durch Martin Lötscher, Aron Pfammatter und Philipp Matthias Bregy: Flexible Ernten (11.05.2017) **3.0328**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.09.2017)

Entwicklung (12.09.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Das Postulat wurde vom Staatsrat negativ beantwortet.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Wir kommen zum Punkt 5.

5. Postulat Jérôme Desmeules, UDC, Sandrine Perruchoud, AdG/LA, et Xavier Mottet, PLR: Choisir des produits locaux et de saison (12.05.2017) **3.0329**

Postulat Jérôme Desmeules, UDC, Sandrine Perruchoud, AdG/LA, und Xavier Mottet, PLR: Regionale und saisonale Produkte wählen (12.05.2017) **3.0329**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.09.2017)

Entwicklung (12.09.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Positive Antwort vom Staatsrat.

Desmeules Jérôme, député, UDC

Je tiens à saluer la démarche qui a été initiée par notamment l'Ecole cantonale d'agriculture, démarche positive, démarche qui est réalisée par des professionnels et qui vise juste.

Dans notre postulat, nous parlons, malheureusement, de denrées qui sont servies dans des établissements collectifs valaisans, que ce soit donc ceux qui sont gérés par l'Etat ou par des entités que nous subventionnons. Et, parmi ces denrées, il y a du lapin hongrois, des tomates d'Espagne et des asperges du Pérou, et j'en avais volontairement gardé 2 pour vous en parler maintenant: il y a aussi des œufs français et puis encore du fromage à raclette français. En Valais, je ne sais pas pour vous, mais moi ça me choque.

Dans la réponse que le Conseil d'Etat donne et, je vous l'ai dit, la démarche, je la vis très positivement, mais elle ne repose que sur le volontarisme. Le volontarisme, c'est bien mais, malheureusement, depuis 2016, il n'y a que 8 institutions qui ont adhéré à la démarche, ce qui est un nombre quand même relativement faible. Je suis sûr que, sur la seule ville de Sion, il y a plus d'institutions dans cette seule ville qui pourraient être soumises à un tel cahier des charges.

Je pense que, à partir du moment où on parle de collectivités publiques, d'institutions que nous subventionnons, il y a quand même un devoir d'exemplarité et ce devoir d'exemplarité consisterait évidemment d'abord à privilégier des produits agricoles locaux, des circuits courts, le soutien aussi à notre monde agricole, à l'agriculture, qui en a tant besoin et qui fait face à la concurrence de milieux étrangers. On a, comme vous le savez tous, une importation qui n'est pas forcément régulée, même pas du tout, et qui cause beaucoup de dommages.

C'est pourquoi j'aurais espéré une démarche plus volontaire de la part du Conseil d'Etat. Evidemment, je ne suis pas un grand fan des directives et autres lois. Je n'ai pas spécialement envie de déposer une motion pour que le Conseil d'Etat fasse juste ce petit pas de plus. Alors, j'aimerais entendre la réponse du Conseil d'Etat, qui peut-être a des plans dans son tiroir. Je pense qu'on pourrait agir peut-être au niveau de directives, peut-être aussi au niveau du cahier des charges dans les mandats de prestations, mais je vous remercie en tout cas pour votre réponse.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Je partage pratiquement tout ce qui a été dit par le député Jérôme Desmeules; d'ailleurs, je le remercie pour son postulat.

C'est vrai qu'un certain nombre de choses ont été mises en place, notamment avec le Service cantonal de l'agriculture, sur une démarche, pour l'instant, volontariste, avec la collaboration de l'Ecole hôtelière de Lausanne. Donc, je pense qu'on est dans la bonne voie.

Je partage aussi votre avis quand vous dites que c'est encore insuffisant, qu'il faudrait quelque chose d'un peu plus volontariste. Je donne un exemple: cette année, tous les apéritifs qui sont offerts par l'Etat, pour différentes institutions, des remises de diplômes, et il y en a énormément, cérémonies de promotion, eh bien!, systématiquement, on demande qu'on utilise des produits du terroir valaisan et des vins valaisans, ça, ça me paraît pratiquement une lapalissade, mais je pense que c'est assez clair, c'est pour aussi éviter ce qui s'est passé dans la vallée de Conches pour le Championnat du monde de ski nordique pour les moins de 23 ans où il y a eu du vin étranger qui a été servi, qui a fait une grande polémique dans le Walliser Bote. Nous, on s'occupe de cela et comptez sur moi pour aller de temps en temps en cuisine pour voir quel est le fromage qui vous est servi à la raclette. Je pense que c'est important. Il y a trop de gens qui trichent et qui usurpent l'indication de provenance.

L'importance très grande qui a été prise maintenant par les repas en cantines scolaires, en UAPE, aussi dans des établissements subventionnés, c'est très très impressionnant, ça représente pratiquement la moitié des repas qui sont servis, en tout cas à

l'heure de midi, et je pense que c'est important de favoriser vraiment l'utilisation des produits du terroir.

Ces différentes compétences sont, aujourd'hui, au sein du même département et je m'en occuperai alors en priorité parce que c'est aussi ma volonté de faire mieux connaître les produits du terroir et de donner aux agriculteurs de ce canton une perspective d'existence.

Desmeules Jérôme, député, UDC

Je remercie M. le conseiller d'Etat.

J'accepte la réponse qui a été apportée et je propose que simplement nous fassions le point dans quelque temps, d'ici à une année ou 2, pour savoir comment les choses ont évolué. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird somit zum Vollzug dem Staatsrat überwiesen.

6. Interpellation PLR, par Nicole Carrupt et Géraldine Arlettaz-Monnet: Vendanges 2017 – Quel suivi des mesures de soutien et d'accompagnement en matière de personnel? (12.09.2017) **3.0340**

Interpellation PLR, durch Nicole Carrupt und Géraldine Arlettaz-Monnet: Weinlese 2017: Wie werden die Unterstützungs- und Begleitmassnahmen im Personalbereich überwacht? (12.09.2017) **3.0340**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

A ce jour, 18 entreprises ont sollicité le Service industrie, commerce et travail pour cette mesure de réduction de l'horaire de travail, plus communément appelée chômage partiel. Il s'agit de 12 caves et 6 dépôts de fruits. Cette mesure concerne les entreprises qui avaient des employés à l'année et ne concerne évidemment pas le personnel saisonnier. Donc, toutes les demandes qui ont été soumises ont été acceptées. Il est possible que d'autres demandes soient déposées ultérieurement.

Pour rappel, cette mesure est réservée aux entreprises pour la perte de travail. Pour sa prise en considération, il faut notamment les conditions suivantes: d'abord qu'elle soit due à des facteurs d'ordre économique et qu'elle soit inévitable, qu'elle soit vraisemblablement temporaire et qu'elle soit d'au moins 10% de l'ensemble des heures normalement effectuées par les travailleurs. Ce sont donc des caves, des dépôts de fruits qui ont fait appel à cette indemnité. L'indemnité en cas de RHT ne couvre que les pertes du travail et non les pertes financières. Cette mesure est, par conséquent, utile pour les producteurs ou plutôt pour les caves. Par contre, pour les producteurs, le gel n'a pas supprimé le travail. Par exemple, dans la vigne, le gel de printemps a occasionné encore plus de travail que d'habitude, même s'il n'y a pas eu la récolte à la clé. Donc, ça c'est vraiment important de le dire. Essentiellement une mesure pour les caves et les dépôts de fruits, mais qui a été utilisée. Après, pour les autres, il y a évidemment, toutes les mesures qui ont été prises, et là j'aimerais rappeler, parce que le Nouvelliste a fait un article la semaine dernière un petit peu partiel, il y a eu 50 millions qui ont été investis, suite au gel dans l'arboriculture et dans la viticulture dans des mesures à court terme et aussi dans des mesures à long terme, ce sont ces fameux 35 millions pour équiper 1'600 ha dans des installations de lutte contre le gel. Donc, quand on résume l'aide du canton à 4,5 millions, c'est un petit peu court, il y a 50 millions qui ont été investis, et que vous avez en tout cas largement soutenus, contre cette problématique du gel.

7. Interpellation UDC, par Cyrille Fauchère et Sarah Luyet (suppl.): Valse du personnel et engagement(s) au DEF (12.09.2017) **3.0341**

Interpellation UDC, durch Cyrille Fauchère und Sarah Luyet (Suppl.): Personalrochaden und Anstellung(en) beim DVB (12.09.2017) **3.0341**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Fauchère Cyrille, député, UDC

Lors du dépôt de cette interpellation, le critère d'urgence avait été demandé mais, malheureusement, refusé. Comme le texte que vous avez reçu n'en fait plus mention, laissez-moi brièvement vous la contextualiser.

Les annonces des rocades, voire des engagements au sein du DEF ont été révélées au cœur de l'été 2017. Il n'était donc, dès lors, pas possible de les imaginer, de voir que ces 2 cadres du nouveau département allaient évoluer dans leur fonction.

La réponse d'une nécessité était que les nominations étaient discutables, et là cette phrase n'est pas de moi, je me suis inspiré de l'interpellation du groupe PDCB à l'occasion de la rocade de M. Cleusix, et la deuxième nécessité était que le bon fonctionnement de l'Etat, tout comme la levée des soupçons de copinage nécessitent des réponses rapides. Là encore, cette phrase n'était pas de moi puisqu'elle est copiée mot pour mot de l'interpellation du groupe AdG à l'occasion de la nomination de M. Cleusix, disons de la rocade de M. Cleusix.

Cette interpellation ne nourrissait alors qu'un seul objectif, qui était de comprendre les mécanismes de rocade au sein du DEF avec l'arrivée du nouveau chef de département.

Aujourd'hui, son actualité reste très forte compte tenu du fait que M. Roduit a accédé au Conseil national. En ce sens, les réponses du chef du département sont également attendues.

Au moment du refus de l'urgence, cette interpellation a permis de mettre en lumière un second aspect, bien inattendu, qui est l'inconséquence de la majorité des membres du Bureau du Grand Conseil. En effet, réapprenant le métier de député, je me suis humblement inspiré de ce qui avait été fait, dit et écrit à l'occasion du changement de poste de M. Cleusix. Je me suis donc fortement référé aux interpellations de mes éminents collègues, plus aguerris et expérimentés que je ne l'étais. J'ai ainsi déposé cette interpellation en m'appuyant sur les arguments et les critères d'urgence développés dans 2 interpellations PDCB et AdG, estimant la situation identique, à l'exception bien sûr de l'identité du chef du département. Nous étions dans un cas de changement de postes pour des cadres du DEF. Malgré cela, le Bureau a jugé que cette interpellation ne méritait pas l'urgence alors que, 12 mois avant, la même situation ordonnait l'urgence. Ainsi, 2 poids 2 mesures.

Je vous remercie de votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Merci pour cette interpellation.

Les collaborateurs de mon département - ils sont un peu plus de 5'000 - ne dansent pas la valse, ils travaillent, et je profite de cette occasion pour les remercier pour leur engagement au quotidien.

Le retrait de Benjamin Roduit de son poste de recteur du collège après 12 ans de bons et loyaux services était tout à fait naturel et logique. Il a souhaité rentrer dans le rang et redevenir professeur au collège de Sion, ce qui est évidemment à prendre en compte. Il continuera donc à 50% comme professeur au collège payé au tarif d'un professeur de collège.

En outre, et avant son élection récente au Conseil national et sur la base de ce que l'ancien conseiller d'Etat, mon prédécesseur, avait décidé, le DEF avait confié un mandat

correspondant à 6 périodes, qu'on appelle communément décharge, mais c'est un mauvais mot parce qu'il s'agit plutôt d'une charge que d'une décharge. Eh bien!, il avait été prévu pour faire bénéficier de ses compétences et de son réseau qu'il continue à soigner les relations avec la Conférence des recteurs de collèges et qu'il serve de lien avec les universités et les écoles polytechniques fédérales, qu'il analyse et qu'il propose aux services concernés des possibilités d'implémentation de l'informatique au collège, c'est un débat de grande actualité en cette période où chacun parle de digitalisation et, enfin, il s'agissait d'évaluer les adaptations précises de la nouvelle évaluation des maturités, c'est le projet EVAMAR II pour les compétences de base en langue 1, c'est la langue maternelle et en mathématiques.

Dès sa nomination à Berne, Benjamin Roduit a renoncé à une partie de son mandat. Ce mandat de charges a été réduit désormais à 4 heures et, à la fin du mois de juin prochain, ce sera terminé, ce sera réduit à 0 heure, c'est ce que nous avons convenu avant son assermentation à Berne avec Benjamin Roduit. Donc, il sera désormais professeur au collège à 50% et puis conseiller national à Berne. Il y en a eu d'autres qui ont fait cela avant lui; ça doit être possible.

Ensuite, Jean-François Lovey n'a bénéficié d'aucun changement. Il travaille toujours, et toujours aussi bien, aux mêmes conditions salariales et au même pourcentage que celui fixé par mon estimé prédécesseur à la tête du département de l'instruction publique. Seule adaptation: c'est le titre qu'on lui a donné, il est désormais délégué à la formation, ce qui est un petit peu plus large par rapport au mandat qui lui est confié et puis c'est totalement analogue à ce qu'on a fait avec d'autres collaborateurs: on a une déléguée, excellente d'ailleurs, pour les questions du Campus, on a un délégué hyper expérimenté sur les questions économiques, le délégué à l'économie. Alors, il y a un délégué à la formation mais rien de nouveau sous le soleil. Et voilà en tout cas un domaine où j'ai suivi les excellentes recommandations, pour une fois, de mon prédécesseur, ce qui me permet de le remercier, c'est une exception, et voilà ce que j'ai à dire sur le sujet.

8. Interpellation Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Reinhold Schnyder AdG/LA, Gilbert Truffer, AdG/LA, et Werner Jordan, AdG/LA: Ne pas rater le train de la numérisation (12.09.2017) **3.0343**

Interpellation Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Reinhold Schnyder AdG/LA, Gilbert Truffer, AdG/LA, und Werner Jordan, AdG/LA: Digitalisierung – den Zug nicht verpassen (12.09.2017) **3.0343**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA

Das 5G-Netz kommt so sicher wie das Amen in der Kirche. Und das 5G-Netz wird die mobile Telekommunikation noch einmal revolutionieren. Dazu kommt, Roboter-Autos, die für das Berggebiet eine riesen Chance bedeuten können, brauchen ein flächendeckendes 5G-Netz. Ohne dieses bewegt sich autonom nichts.

Die ComCom will im Verlaufe dieses Jahres die neuen 5G-Netzlizenzen vergeben. Swisscom, Sunrise und Salt scharen mit je eigenen Konzepten bereits in den Startlöchern. Sie versuchen so, den Entscheid zu ihren Gunsten zu beeinflussen. Die Kantone und die nationalen Ständeräte des Berggebietes bewegen sich bisher noch ein wenig zu wenig. Gefordert ist auch die SAB (Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für das Berggebiet). Sie müssten jetzt die richtigen politischen Forderungen in diesem Entscheidungsprozess einbringen.

Die ganze Schweiz muss zeitnah, d. h. bis 2020 flächendeckend mit einem 5G-Netz versorgt werden; dies als Bestandteil des Service public. Die ganze Schweiz muss zu gleichen und günstigen Preisen versorgt werden. Dies ohne Roaming-Gebühren, was für den

Tourismus wichtig ist. Spezialangebote für heute zu schlecht versorgte Berggemeinden sind flankierend notwendig.

Die Strahlungswerte dürfen nicht erhöht werden. Neue Sendertechnologien können und müssen, ganz im Gegenteil, die heutige Belastung senken. Laut der Zeitschrift Saldo will die Swisscom die Grenzwerte auf das Dreifache erhöhen und das ist nicht nötig mit den neuen Technologien.

Und wichtig ist, dass Randregionen wie das Wallis nicht noch einmal benachteiligt werden. Und im Gegensatz zu dem, was ich hier auch schon gehört habe: Es eilt!

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

Ich bin Ihrer Meinung. Ich denke, eine flächendeckende Versorgung ist absolut unabdingbar und die neusten Technologien, wir sprechen von der Digitalisierung, wir sprechen auch von der Auto-Mobilität, also diese autonomen Fahrzeuge. Das ist absolut wichtig, dass wir auch versorgt sind mit 5G, und wir werden dafür kämpfen.

Ich weiss, dass mein Kollege Roberto Schmidt sich auch beschäftigt mit diesem Thema. Wir haben das diskutiert mit der Bundesrätin Doris Leuthard, bei ihrem Besuch von vor 2 Wochen. Ich habe mich auch mit dem befasst und hatte eine Diskussion mit Peter Bodenmann darüber. Das ist absolut notwendig, dass wir das haben, und ich weiss, dass die ComCom sich beschäftigt jetzt mit diesem Ausschreibungsverfahren. Es geht nicht nur um die Swisscom, sondern um sämtliche Anbieter, und sie müssen für mich verpflichtet sein, also in der ganzen Schweiz flächendeckend gleichmässig diese Dienstleistung anzubieten. In einer Tourismusregion ist es wirklich das A und O - das teile ich vollumfänglich.

Ich bin auch dafür, und ich bin der Meinung auch, dass das Wallis sich einsetzen sollte. Wir hatten diese Idee, eine IG zu gründen, Interessensgemeinschaft vom Berggebiet, für diese Problematik. Das würde der Kanton sofort unterstützen und sich hier an vorderster Front engagieren.

Aber leider, wenn man A sagt, muss man auch B sagen. Also Ihre Aussage, dass die Diskussion über die Strahlenwerte nicht wichtig wäre, das ist nicht notwendig... Also wenn man A sagt, muss man auch wahrscheinlich B sagen. Die Strahlenwerte sind in der Schweiz viel viel tiefer als in der Europäischen Union. Und es ist die Rede, nicht auf die Höhe der EU zu gehen, aber ein bisschen höher, damit man dieser Technologie eine Chance gibt. Und wenn unsere Vertreter in Bern also sagen, das sei nicht notwendig, ist das für mich ein Problem.

Und hier ist ganz klar, in den Städten ist es sehr schwierig. Jede Antenne gibt wirklich einen neuen Konflikt in den Randregionen. Wenn sie diese Technologie haben wollen, braucht es ab und zu - und wenn es mehr Anbietet gibt als Swisscom - zusätzliche Antennen. Und wenn die Leute gegen Antennen sind, gegen die Diskussion über die Strahlenwerte, dann haben wir ein Problem, diese Technologie zu implementieren. Als da muss man ein bisschen konsequent sein, und das fehlt ein bisschen manchmal in der Diskussion. Die Leute, die sagen, man will 5G, aber man möchte keine neuen Antennen... Das beisst sich wirklich, und da muss man sagen, also man muss auch offen sein, für die neuen Technologien, und ich bin der Meinung, dass wir hier wirklich ein grosses Potenzial haben, insbesondere für den Tourismus, und das müssen wir jetzt packen.

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA

Ich bedanke mich bei Herrn Staatsrat Darbellay sehr herzlich für die Antwort.

Bei den Strahlenwerten bin ich nicht ganz Ihrer Meinung, weil ich denke, die Technologie macht grosse Fortschritte. Was sein müsste, wären kleinere Antennen, dafür mehr, und was auch sein müsste, dass nicht jeder Anbieter sein eigenes Ding macht, sondern dass man das Gesetz dahingehend abändert, dass sie gemeinsam das machen. Aber es ist möglich, mit mehr und kleineren Antennen die Strahlenwerte sogar zu senken mit den Fortschritten, die die Technologie macht.

Ich möchte, dass das auch mal untersucht wird und die Möglichkeiten auch geprüft werden.

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

Es ist einfach so, zu jeder Antenne gibt es Einsprachen. Jeder möchte diese Technologie, aber die Antennen beim Nachbar haben und nicht auf seinem Dach. Das ist die Problematik, aber ich teile Ihre Auffassung.

9. Interpellation Cédric Rosaire, PLR, et Xavier Mottet, PLR: Nos écoles sont-elles toutes sûres? (13.09.2017) **3.0347**

Interpellation Cédric Rosaire, PLR, und Xavier Mottet, PLR: Sind unsere Schulen sicher? (13.09.2017) **3.0347**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Les événements survenus le 4 septembre 2017 à Vevey, le feu dans un établissement scolaire, ont questionné le Département de l'économie et de la formation.

La sécurité des enfants, des enseignants, du personnel qui travaillent dans ces établissements est notre priorité absolue. Il s'agit ici d'assurer le respect des normes.

En Valais, c'est une affaire communale, ce sont les chargés de sécurité communaux par la commission du feu qui ont la tâche d'inspecter la conformité des installations, des dispositifs d'alarme, la mise à jour des planifications d'intervention. Les lieux accueillant du public font l'objet d'un contrôle annuel et d'exercices réguliers.

Quant au canton, il prépare des concepts généraux de sécurité, émet des directives à adopter, évalue à intervalles réguliers les risques et menaces, y compris ceux qui pèsent sur le monde scolaire.

Au niveau constructif, c'est l'Office cantonal du feu qui avalise les plans de sécurité des nouvelles constructions.

L'enquête en cours dans le canton de Vaud déterminera probablement ce qui s'est passé, les causes exactes de ce sinistre et permettra peut-être d'émettre de nouvelles recommandations, que nous examinerons avec beaucoup d'attention.

Quant au plan de replacement des élèves d'un collège en cas d'incident majeur, si demain Les Creusets ou La Planta venaient à brûler complètement, nous n'avons pas de solution-bis. On n’a pas, aujourd'hui, un établissement pouvant accueillir du jour au lendemain 1'000 élèves. Il faudrait là évidemment trouver une solution ad hoc. Nous parlerons plus tard dans la journée de la construction d'un collège, que certains souhaitent voir à Sierre. Eh bien!, je vous dirai que j'ai besoin d'un collège et pas d'un collège de remplacement pour l'instant; donc la priorité, pour l'instant, est ailleurs.

10. Interpellation Nicole Carrupt, PLR: Nouveaux médias: que font nos cantons dans leurs programmes scolaires pour faire face à tous les changements que les nouveaux médias impliquent? (15.09.2017) **3.0351**

Interpellation Nicole Carrupt, PLR: Neue Medien: Wie integrieren die Kantone die diesbezüglichen Herausforderungen in ihre Schulprogramme? (15.09.2017) **3.0351**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Questionner sur la place des MITIC, s'interroger sur leur utilisation, leur intégration dans l'école valaisanne, c'est répondre à une des préoccupations majeures du Service de l'enseignement et son centre de compétences sur les technologies de l'information et de la communication, plus communément appelé ICT-VS. Je vous invite - je l'ai fait récemment - à le visiter, c'est extrêmement intéressant de voir ce qui est mis en place comme technologies à disposition des écoles et je pense que vous auriez vraiment une grande surprise de voir exactement cette chose concrète.

Pour la scolarité obligatoire, l'objectif est d'ancrer de manière durable l'usage des MITIC dans la pratique pédagogique afin d'assurer l'atteinte des compétences élèves requises par les plans d'études. Le Service de l'enseignement, qui a l'inspectorat scolaire, vérifie les moyens attribués par les écoles, s'ils sont effectivement adéquats et permettent d'atteindre les objectifs du Plan d'études romand.

Qu'entend faire le Conseil d'Etat pour que les compétences MITIC soient réellement adoptées par les élèves de notre canton?

A l'école obligatoire, c'est le Plan d'études romand qui fait foi dans la formation générale. Les MITIC peuvent apparaître dans n'importe quelle branche, ils sont enseignés et évalués séparément seulement en neuvième année CO comme discipline à part entière. Le statut des MITIC est un statut un transversal, non pas au regard de l'ordonnance sur l'évaluation. Des instruments d'objectivation existent mais leur mise en œuvre n'est pas généralisée.

Plusieurs pistes sont désormais envisagées: un carnet de suivi, la présence des MITIC dans les épreuves cantonales, le moyen d'enseignement romand décliné par cycles permettra de travailler les compétences et de les formaliser. Un groupe de travail romand traitera aussi de cet aspect. Des référents valaisans y participent.

Le Haut-Valais adhère au Lehrplan 21, dont le domaine Medien und Informatik sera aussi une branche obligatoire.

Au secondaire II, l'informatique comme science sera légèrement renforcée puisque la Conférence des directeurs de l'instruction publique a décidé, au mois de juin dernier, d'en faire une discipline obligatoire. Les aspects transversaux de l'usage des MITIC qui devraient s'exercer dans toutes les disciplines demeurent distincts de la science informatique.

Quelles sont les intentions du Conseil d'Etat pour intégrer dans les grilles horaires les compétences diverses liées au MITIC?

A l'école obligatoire, il n'est pas prévu pour l'instant d'ajouter des périodes MITIC à la grille horaire. L'intégration des compétences doit se faire directement dans les disciplines enseignées - cela peut se faire en géographie, cela peut se faire dans la langue maternelle, dans toutes les disciplines de manière transversale. Le groupe de travail se penchera, au niveau romand, sur cette problématique, qui pourra proposer aussi de nouvelles directives. Dans le Haut-Valais, dans le contexte de l'informatique et du Lehrplan 21, le modèle Medien und Informatik associera les Medien avec la langue 1 - cela veut dire la langue allemande dans le Haut-Valais - et l'informatique avec les mathématiques. Donc, en allemand, on utilisera tous les instruments informatiques et bureautiques conventionnels et puis pour ce qui est vraiment des choses plus spécifiques à l'informatique, par exemple le langage de programmation, les algorithmes et ce genre d'éléments, eh bien!, c'est dans les mathématiques qu'on va intégrer dans le Haut-Valais cette discipline.

Pour le secondaire II, la discipline informatique s'intégrera au cursus gymnasial. L'enjeu reste, toutefois, particulièrement délicat car la grille horaire n'est pas extensible, jusqu'à 14 branches en deuxième année par exemple, jusqu'à 34 périodes par semaine de cours. En outre, une augmentation du nombre d'heures d'informatique impliquerait soit la diminution d'autres branches, soit une hausse importante des coûts horaires estimée à 600'000 francs par année.

Comment le Conseil d'Etat entend-il intégrer les formations nécessaires pour appréhender la transversalité et la complexité des MITIC dans le cursus de formation des enseignants?

Dans la formation initiale des enseignants à la HEP primaire et secondaire, les contenu sont intégrés et se décomposent en plusieurs modules:

- un premier module de 24 périodes durant un semestre pour présenter différents aspects de l'intégration des MITIC;
- un deuxième module consiste pour les étudiants en formation primaire en une journée de réflexion autour des risques implicites de l'usage du numérique.

La HEP-VS propose, dans son catalogue, des cours de formation liés au même sujet.

Enfin, la dernière question: quelle suite entend-il donner à l'accord signé entre la CIIP et la RTS pour en faire un instrument utilisé régulièrement et concrètement par les élèves? Le Service de l'enseignement incite les enseignants à utiliser les ressources proposées par la RTS, comme d'autres ressources d'ailleurs. Nous avons aussi l'EPFL qui entend mener des projets pilotes sur l'utilisation des nouvelles technologies dans le cadre d'un de ses nouveaux centres de compétences. Le Valais est sur les rangs pour devenir une région dite pilote pour la digitalisation dans l'école valaisanne et dans l'enseignement professionnel. Nous sommes en discussion aujourd'hui avec l'EPFL. Cela va aussi dans le sens des synergies du projet Campus sur le site de Sion.

Développements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

11. Postulat PDCC, par Mathieu Gachnang (suppl.): Pour une augmentation du nombre de places d'apprentissage à la base aérienne de Sion (12.09.2017) **3.0342**

Postulat PDCC, durch Mathieu Gachnang (Suppl.): Zusätzliche Lehrstellen auf dem Militärflugplatz Sitten (12.09.2017) **3.0342**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Bonvin Claire-Lise, députée, PDCC

Je prends la parole pour la défense de ce postulat au nom de mon collègue Mathieu Gachnang, absent aujourd'hui.

Lors de la rentrée économique de 2017 dans les hangars Grély de l'aéroport de Sion, les intervenants débattaient fort poliment de l'avenir dudit aéroport. Un point mettait tous les intervenants d'accord: Sion ne serait jamais Cointrin ou Kloten. Pour autant, ce constat ne devait pas sonner le glas de nos pistes de décollage mais forcer les acteurs en présence à réfléchir à des options afin de pérenniser l'avenir de la base après le départ des forces aériennes. Pierre Moreillon, avocat et spécialiste de l'aviation, et Jean-Marc Thévenaz, directeur d'Easyjet Suisse, ont fait mention de petits aéroports qui avaient pu tirer leur épingle du jeu en mettant en avant des compétences différentes et complémentaires sur un territoire déjà bien desservi. Il fut alors fait mention de la formation déjà présente sur nos places aériennes et qu'il pourrait être intéressant d'exploiter plus intensivement.

Le présent postulat va exactement dans ce sens et demande que la capacité de formation de la base soit utilisée à plein régime grâce à l'engagement de 2 formateurs supplémentaires et l'utilisation de toutes les places potentielles. De cette manière, et il serait possible de renforcer l'ensemble des filières mécaniques et techniques dans le canton, notamment dans la région sédunoise, améliorer les partenariats avec les entreprises aéronautiques présentes sur place ou qui pourraient y investir (RUAG, TAG, Aerocampus), augmenter le nombre d'étudiants potentiels pour la HES-SO, favoriser les synergies avec le pôle EPFL Valais/Wallis par exemple pour les stages de doctorants.

Par avance, nous vous remercions pour votre soutien et je souhaite une bonne fête à toutes mes collègues du Parlement.

Merci.

Der Präsident

Danke Frau Grossrätin.

Das Postulat wird nicht bekämpft und somit zur Beantwortung an den Staatsrat überwiesen.

12. Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Céline Dessimoz, Les Verts, Laurent Rey, PDCB, et Mathieu Gachnang (suppl.), PDCC: Pour des traitements phytosanitaires dans le vignoble conformes aux règles actuelles (12.09.2017) **3.0344**

Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Céline Dessimoz, Les Verts, Laurent Rey, PDCB, und Mathieu Gachnang (Suppl.), PDCC: Regelkonformer Einsatz von Pflanzenschutzmitteln in unseren Weinbergen (12.09.2017) **3.0344**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Delaloye Mathias, député, UDC

Le groupe UDC est en parfait accord avec la première partie du postulat qui s'exprime sur l'étude de *Vision Landwirtschaft* en ce qui concerne l'application des herbicides. Il est vrai qu'une minorité de vignerons, souvent non professionnels et par conséquent non formés, appliquent les herbicides de manière non conforme et ne respectent aucunement les distances envers les cours d'eau. Il est du devoir du Service de l'agriculture et du Service de l'environnement de se donner les moyens d'identifier et de punir ces quelques marginaux selon la base légale en vigueur.

Cependant, dans la deuxième partie du postulat, nous mélangeons les choux et les raves. Celle-ci s'exprime sur les traitements par hélicoptère. Aucun, je dis bien aucun herbicide et aucun insecticide ne sont épandus par voie aérienne. Seuls les fongicides, qui agissent sur les champignons, sont utilisés par hélicoptère afin de lutter contre le mildious et l'oïdium, principales maladies de la vigne.

L'étude toxicologique menée dans la Tsatonire, relevée par la presse alémanique, démontre un taux plus élevé de matières actives que la norme fédérale. C'est vrai, bien que l'on pourrait se poser la question de ces prétendues normes car les taux de cuivre relevés très problématiques par la presse qui ont été retrouvés dans le torrent sont inférieurs aux doses utilisées dans le lait maternel pour bébés commercialisé dans les grandes surfaces. De plus, seules 2 des 59 matières actives décelées sont utilisées par voie aérienne.

Alors, quel est le véritable problème? En aucun cas l'hélicoptère. Donc, nous sommes en train de faire un faux procès d'intention à l'égard de celui-ci, facilement attaquable car extrêmement visible et mal perçu.

Les principaux responsables de la contamination des cours d'eau sont bel et bien les traitements terrestres effectués pour une bonne partie par des non-professionnels qui n'ont aucune formation et qui traitent au mauvais moment, avec le mauvais produit et au mauvais endroit. Ces quelques gâche-métier, comme on les appelle dans notre jargon, seront en augmentation si ce postulat passe car il engendrait une suppression du traitement par hélicoptère sur plus de la moitié du vignoble actuellement traité. Donc, la question qu'il faut se poser avant d'accepter ce postulat, c'est: quel est le moindre mal pour l'environnement? Un traitement par voie aérienne piloté par des professionnels formés et sensibles à la biodiversité qui cultivent - je vous rappelle que plus de 85% de l'agriculture valaisanne est produite en

production intégrée - ou un traitement terrestre par atomiseur, moteur 2 temps extrêmement polluant et bruyant, effectué par des privés non formés avec des produits non contrôlés et qui vont nettoyer les outils de traitement n'importe où? Je cite le reportage de la RTS 2 et l'un de ces privés: nous, en haut à Savièse, on a toujours lavé la boille au torrent.

Suite aux dernières actualités, le chef du département, M. Christophe Darbellay, et je l'en remercie, s'est saisi du dossier et a immédiatement mandaté un groupe de travail. Je vous demande de lui faire confiance et de lui laisser faire son travail.

Pour le bien de nos vignerons, déjà suffisamment martelés par les derniers événements climatiques et pour le bien de notre environnement, je vous demande de refuser ce postulat et d'accepter en contrepartie celui proposé par la commission ATE dans les urgences cet après-midi.

Merci de votre attention.

Revaz Emmanuel, député, Les Verts

L'identité de notre canton repose sur des éléments intangibles. Parmi eux, les quelque 5'000 ha de vignoble font probablement figure de tête de liste. Ils sont des fondamentaux de notre réputation en termes de cultures, d'économie, de savoir-faire, de gastronomie ou de paysages. Pour garantir l'avenir de ce patrimoine, nous devons, certes, le considérer dans toute sa valeur, mais nous devons aussi être capables d'ouvrir un œil lucide sur la face cachée de l'étiquette. Ce n'est pas parce que certaines pratiques remontent à des dizaines d'années qu'elles sont nécessairement bonnes.

Ce postulat aborde donc la délicate question des produits phytosanitaires répandus annuellement dans le vignoble valaisan.

Ces pesticides tuent les différents types d'organismes susceptibles de causer des dommages aux cultures (insectes, acariens, plantes, champignons). Le vignoble a déjà fait sa révolution pour les insecticides et les acaricides, dont on a appris à se passer. Aujourd'hui, on lutte contre le vers de la grappe grâce à la méthode biologique de la confusion sexuelle. A l'époque, les premiers viticulteurs à recourir à cette pratique étaient pourtant considérés d'un œil particulièrement sceptique, voire ironique.

Le tableau est plus sombre pour ce qui concerne les autres catégories de pesticides, et ici, Monsieur le député Mathias Delaloye, je ne mélange pas les choux et les raves; je sépare précisément ces 2 types de légumes. Alors commençons par les choux, soit les herbicides. Leurs quantités épandues depuis le sol dans le vignoble valaisan sont bien supérieures aux doses usuellement appliquées ailleurs en Suisse. Pour différentes raisons, notamment la pente, le stress hydrique des vignes), le traitement sur toute la surface est permis en Valais, à titre d'exception prévue dans les prestations écologiques requises. Mais ce qui devrait se confiner à une exception constitue, en réalité, la règle pour la plus grande surface du vignoble, y compris pour des parcelles mécanisables, à faible pente ou munies d'un système d'irrigation, c'est-à-dire là où l'argument du stress hydrique ne tient plus la route. A cet épandage sur toute la surface s'ajoute un autre facteur, donc, maintenant, on parle des raves..., pardon, ce n'est pas encore les raves; les raves, ça vient après. Je reste aux choux, je reste aux herbicides. Des distances minimales légales de traitement par rapport aux routes, aux chemins, aux haies, aux forêts, aux ruisseaux, aux bisses sont très régulièrement ignorées dans la pratique par les non-professionnels mais il faut aussi bien le dire également par les professionnels. Le cas des cours d'eau est particulièrement problématique. L'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, c'est une distance minimale de 3 mètres à tenir entre la zone traitée et le bord de l'eau. Les prestations écologiques requises, celles qui sont liées à l'obtention des paiements directs, exigent, quant à elles, une bande tampon de 6 mètres. Alors, pas besoin d'être experts en écotoxicologie, ni de mandater de coûteuses études pour comprendre que les produits qui sont répandus jusqu'en bordure de cours d'eau ou de surfaces imperméables comme des routes goudronnées ne peuvent que se retrouver au final dans les eaux qui rejoignent le Rhône et le Léman qui sont des sources d'eau potable pour des centaines de milliers de gens.

Aux traitements effectués depuis le sol (on passe aux raves), s'ajoutent les produits qui viennent depuis les airs, les fongicides aspergés au moyen des hélicoptères. Et, ici, il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit, ce postulat n'est pas un postulat qui va contre le traitement aérien et contre le traitement par les hélicoptères; ce postulat plaide pour un traitement aérien qui se fasse en respect des règles. Les directives exigent évidemment le respect d'une distance de sécurité entre les trajectoires de vol et les zones écologiques sensibles ou les habitations. Les relevés sur le terrain montrent que la grande majorité des marquages de trajectoire de vol (80 à 90%) ne respecte pas la distance minimale qui est aujourd'hui de 30 mètres et qui était autrefois de 20 mètres. La distance effective aux zones écologiques sensibles était même inférieure, dans les relevés effectués, à 5 mètres dans 75% des cas. Donc, on frôle les lisières et on survole les cours d'eau. Il est peut-être utile de préciser que ce n'est pas parce qu'il s'agit de fongicides qu'il s'agit de substances inoffensives. Sur les 15 fongicides utilisés, 7 sont classés comme très probablement cancérigènes.

Ici, nous ne prétendons pas que le canton soit resté inactif jusqu'ici. On connaît le projet Vitisol qui a duré de 2013 à 2018 et qui a permis à 156 exploitants d'adhérer à un programme de réduction des herbicides pour environ 500 ha de vignes, soit le 10% du vignoble cantonal. C'est très bien. Maintenant, il faut se montrer plus ambitieux.

Nous savons aussi que le Conseil d'Etat a mis sur pied un groupe de travail «Micropolluants», dont fait partie le Service de l'agriculture. On sait que ce groupe est responsable d'un plan d'action cantonal, qui se veut l'écho au plan d'action fédéral qui a été adopté l'automne dernier en vue de la réduction des pesticides.

En définitive, ce postulat ne va ni contre la viticulture...

(Le président: Monsieur le député...)

...ni contre les viticulteurs, ni contre le Service de l'agriculture.

Je vous demande, pour des raisons de protection de l'environnement, de biodiversité mais surtout de santé humaine, d'adhérer à notre vision, de soutenir les démarches déjà amorcées par le canton et de soutenir ce postulat.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Bitte halten Sie sich an die Redezeiten, wir haben noch einen langen Tag vor uns.

Chassot Emmanuel, député, PDCC

Le groupe PDCC a pris connaissance de ce postulat avec toute l'attention qu'il mérite.

Les dépositaires font référence à un rapport d'une association d'experts auto-proclamée, sans aucune officialité. A la sortie de ce rapport, le Service cantonal de l'agriculture a rencontré les auteurs qui ont reconnu, eux-mêmes, que leur rapport contenait des erreurs et se sont engagés à ne pas le publier. Il n'y a donc pas lieu de citer ce rapport en référence.

Il est admis que certains périmètres ne respectent pas les distances de sécurité en bordure. Si c'est en ordre pour les zones habitées, ça ne l'est pas toujours pour les eaux et les biotopes. Pour cette raison, sous la surveillance du canton, les démarches sont en cours de rebalisage qui sera réglementaire pour 2018.

Cependant, il est important de rappeler que les distances de sécurité ne sont pas des obligations légales; ce sont des bonnes pratiques recommandées par l'OFEV pour contenir la dérive au même niveau que celle provoquée par les applications depuis le sol.

Conscients depuis longtemps de l'importance d'une application correcte des produits phytosanitaires, tout en préservant l'environnement, les professionnels et le canton ont régulièrement pris des mesures d'amélioration, soit:

- généralisation de la production intégrée
- développement de la production biologique
- lutte contre le vers de la grappe par confusion sexuelle
- aménagement de places de nettoyage des pulvérisateurs
- audition de tous les groupements hélico pour une mise en conformité avec les règles admises par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour 2018
- contrôles supplémentaires effectués par les paiements directs le long des eaux et des routes
- plan d'action phyto actuellement en consultation auprès des associations professionnelles
- projet d'enherbement par le programme Vitisol.

S'agissant du torrent de la Tsatonire, sur les matières actives recensées, il s'agit très majoritairement d'herbicides et d'insecticides qui ne sont jamais utilisés par voie aérienne. Parmi les fongicides retrouvés, seuls 4 étaient appliqués par voie aérienne, mais également depuis le sol. On ne saurait déduire de ces données que les applications aériennes soient la principale cause de pollution de nos cours d'eau.

A l'appui de nos dires, nous nous référons à l'analyse du bisse de Lentine et du lac de Montorge mandatée par la commune de Sion en 2015 lorsque des applications aériennes étaient effectuées en bordure. Les conclusions des biologistes étaient les suivantes: «Les produits utilisés pour le traitement des vignes par hélicoptère ne correspondent pas à ce qui a été détecté dans les eaux du bisse.»

Concernant l'application de 23 kg/ha, reporté au m2, cela fait 2,3 gr/année. Il n'y a pas plus écologique que le traitement aérien. Il y a certainement peu d'amateurs qui utilisent moins de 2,3 gr/m2 de produits phyto sur leurs surfaces vertes. Deuxièmement, tous les produits phytosanitaires pulvérisés par voie aérienne sont dûment homologués par l'Office fédéral de l'agriculture et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire. Il s'agit uniquement de fongicides qui sont également utilisés lors des applications depuis le sol. Les dosages sont strictement identiques que l'application ait lieu par voie aérienne ou depuis le sol.

La liste des fongicides homologués par voie aérienne est nettement plus restreinte que celle autorisée pour les traitements depuis le sol.

Le postulat omet les nombreux avantages des applications aériennes.

L'hélicoptère est capable de traiter de grandes surfaces en un temps très court, tout particulièrement dans les vignobles en pente. Cet avantage permet aux viticulteurs, qui veulent renoncer aux fongicides agrochimiques, de traiter leurs vignes avec des produits naturels autorisés en production biologique qui nécessitent des applications plus fréquentes que les molécules de synthèse. L'hélicoptère favorise ainsi l'essor de la production biologique, ce qui correspond à la volonté tant des professionnels que des consommateurs. Hélico bio, ce sera peut-être l'avenir.

L'application aérienne protège l'humain le plus menacé par les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires, à savoir l'agriculteur.

Je vous rendrai encore attentifs que s'il y a des failles dans l'application des produits phyto, les règles pour les professionnels sont très claires et sanctionnées au niveau des paiements directs en cas de non-respect. Les cas les plus fréquents de non-respect sont en général observés lors d'exploitation et d'application par des amateurs non formés (surdosage et mauvaise période d'application ainsi que nettoyage des appareils inapproprié). Il est clairement mis en évidence par le Service de l'environnement que les pics de pollution des cours d'eau sont observés le week-end.

En conclusion, sans nier qu'il y a encore des améliorations à mettre en place, sachant que tout est déjà entrepris, le souhait reste tout de même de préserver notre vignoble et toute l'économie qui en découle, mais tout cela dans le respect des règles environnementales.

Le postulat tel que rédigé demandant au canton de tenir compte des conclusions d'un rapport d'experts, reconnu partiellement erroné par ses propres auteurs, le groupe PDCC vous invite à rejeter ce postulat tel que présenté.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft.

Wir stimmen ab.

Postulat 3.0344 / Postulat 3.0344

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 49 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 67 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben das Postulat in der Entwicklungsphase zurückgewiesen.

13. Postulat Stéphane Ganzer, PLR, Marianne Maret, PDCB, Patrick Hildbrand, SVPO, et Konstantin Bumann, CSPO: Partenariat découverte entre communes valaisannes (12.09.2017) **3.0345**

Postulat Stéphane Ganzer, PLR, Marianne Maret, PDCB, Patrick Hildbrand, SVPO, und Konstantin Bumann, CSPO: Austauschpartnerschaften zwischen Walliser Gemeinden (12.09.2017) **3.0345**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Ganzer Stéphane, député, PLR

J'aimerais tout d'abord, avant de débuter l'énoncé de ce postulat, rendre hommage aux jeunes participants de l'émission de Canal9 *Walliwood* de la saison passée qui ont pointé la nécessité d'œuvrer afin que notre canton renforce sa politique en matière de bilinguisme. Ils ont d'ailleurs gagné le concours et je les en félicite une fois de plus.

Le bilinguisme est, en effet, une des composantes essentielles de l'ADN historique de notre canton. Il était autrefois source de tensions mais, aujourd'hui, c'est une chance. Mes chers collègues, une chance n'est pas un hasard. Une chance doit se cultiver, elle doit se bonifier comme notre bon vin. Beaucoup de mesures actuelles concernent l'école en matière de bilinguisme et elles apportent satisfaction, notamment les mesures d'immersion, d'échanges linguistiques.

Il est temps aujourd'hui de passer à une vitesse supérieure et d'intégrer l'ensemble de la population à cette nécessité de cultiver le bilinguisme. Notre postulat est très simple: mettre en relations d'amitié 2 communes du Haut et du Bas-Valais et les laisser faire. Convivial, économe, audacieux, il inclut l'ensemble de la population, des sociétés locales et des autorités politiques.

En tant que président d'une belle commune limitrophe du Valais supérieur puisque la commune de Veyras, que j'ai l'insigne honneur de présider, partage 300 mètres linéaires de frontière avec Salquenen, je me réjouis des potentialités qu'ouvre ce postulat et m'engage ici à y œuvrer de toutes mes forces.

Une chance für den Kanton, die Gemeinden und die Bevölkerung.

Je vois également que mon ami Konstantin Bumann, meilleur ambassadeur du Haut-Valais dans notre Bas-Valais, demande la parole; donc, comme on dit dans ces cas-là: Herr Grossrat Bumann, Sie haben das Wort.

Merci pour votre écoute.

Der Präsident

Danke, dass Sir mir die Arbeit abnehmen!

Bumann Konstantin, Grossrat, CSPO

Zu dieser Idee einer Partnerschaft zwischen dem Ober- und dem Unterwallis möchte ich gerne einige Worte sprechen.

Das im Rahmen der Zweisprachigkeit ins Leben gerufene Projekt zielt auf die Stärkung des kantonalen Zusammenhalts ab - nach den Abstimmungen vom Dienstag ist dies auch sehr erforderlich. Wir wollen die Bevölkerung und die lokalen Vereine einladen, an einem Tag einen Austausch zusammen zu machen. Dieser Austausch ist freiwillig. Es kann der Gemeinderat sein, ein Verein sein oder die Schule, die sich miteinander treffen. Man kann gemeinsam einen Spaziergang unternehmen auf dem Gemeindegebiet, Darbietungen von lokalen Vereinen, Sportturniere oder ein gemütliches gemeinsames Essen machen.

Die Regierung wird in diesem Postulat lediglich aufgefordert, die Machbarkeit für ein solches Projekt zu untersuchen, und den Gemeinden Umsetzungsmodalitäten vorzuschlagen.

Folglich bitte ich um Unterstützung, wie dies die CSPO auch tut.

Danke schön.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und somit dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

14. Postulat Valentin Aymon (suppl.), AdG/LA, et cosignataires: Favoriser les entreprises formatrices dans l'attribution des marchés publics (13.09.2017) **3.0346**

Postulat Valentin Aymon (Suppl.), AdG/LA, und Mitunterzeichner: Bevorzugung von Lehrbetrieben bei der Vergabe von öffentlichen Aufträgen (13.09.2017) **3.0346**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Constantin Patricia, députée, AdG/LA

Je m'exprime ici au nom de mon collègue Valentin Aymon, absent ce matin.

Nous savons que le thème des marchés publics a déjà été abordé et le sera certainement encore durant cette législature par le biais d'une révision totale du texte de loi.

Toutefois, il nous paraissait important de préciser que ce point ne figure pas dans la loi actuelle en parlant des entreprises formatrices. En effet, un effort important est fourni par ces entreprises qui mettent à disposition leur savoir-faire pour former les professionnels de demain. Graver dans le marbre que la formation d'apprentis est un plus dans l'attribution des marchés publics nous apparaît comme un signal fort et nécessaire.

Nous espérons également que le chantier de la révision totale des textes relatifs aux marchés publics soit abordé rapidement et profitons de l'occasion pour demander au Conseil d'Etat dans quel délai il compte créer la commission composée de plusieurs représentants, dont les partenaires sociaux, déjà évoquée par le Conseil d'Etat lors d'une précédente session.

Bien évidemment, nous vous demandons de soutenir ce postulat et vous remercions de votre attention.

Gualino Pierre, député, PDCB

L'exercice est difficile pour moi. En tant que patron d'une PME, formateur et enseignant à l'école professionnelle de Morges, je devrais être à fond derrière ce postulat.

Malheureusement, ce postulat ne règle rien et s'il a l'air d'aider les entreprises formatrices, ce postulat est une fausse idée.

Pour la bonne compréhension, il faut savoir que les marchés publics sont régis par une loi, une ordonnance et une ordonnance concernant la tenue des listes permanentes.

Dans la loi, il est stipulé que la procédure d'adjudication peut, en fonction des montants, être de gré à gré, sur invitation ou être ouverte.

Dans l'ordonnance, on trouve à l'article 31 les critères d'adjudication. Il est important d'en prendre connaissance. Il est écrit:

Alinéa 1

Le marché est adjugé au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Dans l'évaluation, le rapport prix/prestation doit être observé. Dans ce cadre, selon la nature des marchés, des critères différents en dehors du prix peuvent être pris en considération, notamment: la qualité, les délais, la rentabilité, la compétence, l'expérience, les références, la formation, le coût d'exploitation, le service après-vente, l'écologie, la convenance de la prestation, la valeur technique, l'esthétique, la créativité et l'infrastructure.

Alinéa 2

La pondération du prix ne devrait pas, dans la règle, dépasser le 60% pour des prestations exigeantes.

Alinéa 3

L'adjudication de biens largement standardisés peut intervenir sur le seul critère du prix le plus bas.

On remarque que l'on parle de la formation dans l'alinéa 1. Pour pouvoir mettre en avant les entreprises formatrices, il faut s'attaquer au vrai problème. En effet, le fait de privilégier les entreprises formatrices existe déjà et n'est pas assez utilisé. Pourquoi? Je participais à une table ronde organisée l'an passé. Un conseiller communal en charge des travaux publics nous avouait qu'il ne retenait que l'entreprise la meilleur marché afin d'éviter les recours. Et je pense qu'il n'est pas le seul à fonctionner de la sorte.

Si l'on veut vraiment privilégier les entreprises formatrices ou les entreprises régionales, il faudrait être plus contraignant envers les maîtres d'ouvrage qui adjugent les travaux. Il faudrait également que l'on puisse se prémunir contre les recours afin que les pourcentages attribués autres que le prix ne puissent pas prêter à discussion.

Et, pour terminer, cette ordonnance va devoir être refaite, et c'est lors de son élaboration qu'il faudra être vigilant et faire une ordonnance plus cadrée.

Vous l'aurez compris, si le groupe PDCB ne condamne en tout cas pas l'idée, il ne peut malheureusement pas accepter ce postulat.

Merci de votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft.

Wir stimmen ab.

Postulat 3.0346 / Postulat 3.0346

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 62 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 55 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Das Postulat wurde angenommen und wird dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

15. Motion Mathieu Clerc, Les Verts, Céline Dessimoz, Les Verts, Alex Schwestermann, CSPO, et Flavien Sauthier, UDC: Interdiction des néonicotinoïdes en Valais (13.09.2017) **3.0348**

Motion Mathieu Clerc, Les Verts, Céline Dessimoz, Les Verts, Alex Schwestermann, CSPO, und Flavien Sauthier, UDC: Verbot von Neonicotinoiden im Wallis (13.09.2017) **3.0348**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Chassot Emmanuel, député, PDCC

Le groupe PDCC a pris connaissance de cette motion avec toute l'attention qu'elle mérite.

Les pollinisateurs sont les alliés de l'agriculture et leur présence est fondamentale pour la vie sur notre planète. L'agriculture en est fort consciente et travaille avec minutie lors de l'utilisation de tels produits.

Dans toute situation, toute interdiction sans autre proposition de solution n'apporte rien à la problématique, ni aux citoyens vu l'intervention politique et encore moins à la production vu l'objectif visé.

L'homologation des produits est une compétence fédérale et se fait après de minutieux examens. Avant de prononcer une interdiction formelle et générale, il importe d'établir un plan de sortie pour amener une autre solution permettant d'atteindre les objectifs visés par l'utilisation de ces produits.

L'utilisation d'insecticides est nécessaire pour protéger les cultures contre les pertes de rendement et de qualité causées par les ravageurs. Comme ces produits peuvent être actifs non seulement sur les ravageurs mais également sur d'autres organismes vivants, en particulier les autres insectes, ils sont soumis à une évaluation stricte des risques. En ce qui concerne les abeilles, un insecticide n'est autorisé qu'à l'issue d'un examen approfondi, lorsqu'il est possible de fixer des conditions d'application permettant d'exclure un risque pour les colonies d'abeilles installées dans le voisinage des parcelles traitées. Les utilisateurs des produits sont tenus de respecter ces conditions d'application.

Même si tous les cas d'intoxication d'abeilles ne sont probablement pas déclarés, le faible nombre de déclarations de soupçons indique que le système d'homologation et d'application des produits phytosanitaires fonctionne. Grâce aux restrictions d'application définies dans l'homologation, il est possible d'employer ces substances sous certaines conditions. Les utilisateurs sont, cependant, tenus de respecter les instructions figurant sur l'emballage des produits phytosanitaires. Le faible nombre de déclarations de soupçons révèle également que la grande majorité des agriculteurs suit ces instructions.

De plus, les principaux dégâts constatés l'an passé en Valais sur les colonies d'abeilles ont été déclarés à Haute-Nendaz et Ovronnaz, soit hors des zones de production arboricoles, donc plutôt conséquents aux visites des pollinisateurs dans les jardins privés du secteur concerné.

Avant d'interdire ce genre de produits aux producteurs agricoles, qui sont formés pour leur utilisation, il faut d'abord les sortir de la vente libre, tel que pour les médicaments antibiotiques, pour éviter toute utilisation inadéquate par des amateurs (périodes d'application, ravageurs visés, dosages ou surdosages, déversements des soldes de produits et nettoyage des appareils de traitement dans les égouts). Ce genre d'insecticides autorisés n'est appliqué qu'une seule fois par année hors période de floraison dans la profession et encore dans des conditions optimales, soit avant le vol des abeilles afin de limiter les risques d'atteinte sur ces pollinisateurs si précieux. Une application bien ciblée avec un produit efficace permet d'en éviter bien d'autres.

En conclusion, la motion, telle que formulée, n'est pas acceptable pour notre groupe.

Cependant, si les dépositaires transforment cette motion en postulat, ce qui laisserait le temps d'amener d'autres solutions allant dans le sens de l'objectif visé par l'application de ces produits, nous entrerons en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Moret Xavier, député, PLR

Le député Emmanuel Chassot m'a coupé l'herbe sous les pieds, mais mon intervention est un tout petit peu différente quand même.

En préambule, je précise que j'interviens dans le débat sur ce point à titre personnel.

Si les préoccupations des députés Clerc, Dessimoz, Schwestermann et Sauthier, en lien avec la protection des abeilles et l'utilisation des néonicotinoïdes - et le mot n'est pas simple à prononcer - en Valais sont louables, il en est autrement dans la pratique, ce qui mérite quelques explications. Tout d'abord - et j'insiste sur ce point -, les arboriculteurs et maraîchers ont pleine conscience de l'utilité des abeilles et autres bombus, ils n'ont d'ailleurs pas attendu ce jour et le dépôt de cette motion pour réagir et entreprendre d'autres alternatives. Dans la grande famille des néonicotinoïdes, tous ne sont pas nocifs et toxiques pour les abeilles. Si les plus dangereux ont déjà été éliminés, il y a belle lurette, des plans de traitement des utilisateurs professionnels et des firmes, il existe des néonicotinoïdes de deuxième génération qui, eux, sont très bien tolérés et inoffensifs pour les abeilles, donc autorisés par les instances compétentes au sein des organisations professionnelles et des services de l'Office fédéral de l'agriculture.

Si les utilisateurs visés par cette motion veillent déjà à traiter leurs cultures hors floraison, hors du vol des abeilles, fauchent leurs vergers avant l'application d'insecticides, mettent en place de la confusion sexuelle contre les carpocapses, préservent les gentilles coccinelles et utilisent du savon noir contre les pucerons, le fait d'envisager ne plus faucher régulièrement les talus et autres bordures herbées va devenir un réel problème. Pour ce thème, il sera abordé cet après-midi et il se peut que j'intervienne à nouveau.

Comme vous l'aurez compris, la marge de manœuvre pour nous, producteurs, est faible. Et dans l'attente d'une probable révolution en matière de luttes biologiques pour contenir la pression des pucerons et autres vers des fruits et légumes, nous avons besoin encore de ces néonicotinoïdes de deuxième génération et je compte bien entendu sur votre bon sens, soit des motionnaires pour transformer la motion en postulat, soit, si ça ne devait pas être le cas, pour refuser cette motion.

Merci de votre attention.

Crettenand David, député, PLR

Effectivement, les agriculteurs sont déjà très conscients de cette problématique, comme l'ont dit mes 2 préopinants, ils sont sur le terrain et ils sont bien sûr les mieux placés pour comprendre les impacts de tels traitements sur notamment les abeilles. Ils parlent d'ailleurs régulièrement avec les apiculteurs pour savoir quelle est la santé de ces abeilles puisque c'est aussi un indicateur pour leurs cultures. Certains ont même des abeilles - je l'ai appris par le Nouvelliste - comme mon collègue Xavier Moret, dans leurs cultures.

Ils prennent donc les mesures nécessaires pour effectuer les traitements au moment le plus approprié. Faisons donc confiance à ces agriculteurs et à leur volonté de sortir pas à pas de ces produits de traitement problématiques. Ils ont déjà résolument fait ce pas en appliquant les principes de l'agriculture intégrée et cette agriculture intégré, c'est un véritable exemple de développement durable qu'il faut souligner. Alors, si je suis content que notre conseiller d'Etat Frédéric Favre s'occupe de développement durable, je suis encore plus content quand les agriculteurs, effectivement, s'occupent aussi de développement durable.

Et précipiter la sortie de ce produit serait plus néfaste que bon, en termes de développement durable. Il faut d'abord trouver des alternatives et ensuite interdire ce composé. Donc, je proposerais plutôt un plan d'action pour réduire la quantité de pesticides, de ces néonicotinoïdes, dans l'agriculture et de soutenir les agriculteurs dans cette démarche.

Et par rapport à cela, au niveau du groupe PLR, nous allons donc combattre cette motion mais soutenir un postulat s'il va dans le sens d'aller vers des traitements plus raisonnables et respectueux de l'environnement en permettant aux agriculteurs de sortir de ces produits. Merci.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

Le nombre d'études se multiplie pour démontrer la toxicité de ces insecticides sur les insectes pollinisateurs. Dernière en date, l'autorité européenne de sécurité des aliments publiait le 28 février dernier, donc il y a 8 jours, les conclusions suivantes sur les néonicotinoïdes: cette agence confirmait donc que les molécules suivantes: clothianidine, l'imidaclopride et le thiametoxane faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sont néfastes et très dangereux pour les insectes pollinisateurs.

Actuellement, la France a voté l'interdiction totale des néonicotinoïdes pour 2018, avec des dérogations possibles jusqu'en 2020. L'UE s'apprête, quant à elle, à bannir 3 des 7 molécules de la famille des néonicotinoïdes précitées.

Monsieur le député Xavier Moret, vous avez tout à fait raison quand vous dites que tous ne sont pas nuisibles dans la famille des néonicotinoïdes. Cependant, les motionnaires tiennent à rappeler que cette intervention a pour but de protéger notre agriculture et de la développer de manière durable et saine. Durablement, nous ne pourrons vivre sans pollinisateur. Les milieux avisés de l'agriculture sont unanimes, il faut trouver un plan de sortie pour les néonicotinoïdes et principalement pour ces 3 molécules.

Monsieur le député Emmanuel Chassot, loin de l'idée de polémiquer. L'année dernière, fin avril - début mai, il y a eu une suspicion d'intoxication aux produits phytosanitaires pour 7 ruches. Après analyse des échantillons d'abeilles, il y a eu confirmation que les colonies ont bel et bien été intoxiquées. Dans 5 d'entre elles, à savoir Fey, Veysonnaz, Fully, Nendaz, et Chamoson, les néonicotinoïdes sont coresponsables de la mortalité des abeilles. Ces produits sont soumis aux indications relatives au danger SPe 8 qui signifient qu'ils ne doivent pas entrer en contact avec des plantes en floraison. Ces analyses ont permis de mettre à jour que des applications incorrectes et non conformes aux indications de précautions des produits phytosanitaires ont été prises par des arboriculteurs et/ou des viticulteurs.

Pour finir, et de manière constructive, les motionnaires sont d'avis qu'il faut absolument trouver un plan de sortie des néonicotinoïdes. Nous comprenons qu'une interdiction totale serait très contraignante. Cependant, une réaction rapide s'impose.

Nous acceptons donc la transformation de cette motion en postulat.

Merci pour votre accueil à ce postulat.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Diese Motion wurde in ein Postulat umgewandelt und das wird nicht bekämpft. Somit wird das Postulat an den Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

16. Postulat Jasmine Ballay (suppl.), PLR, Laurent Rey, PDCB, et Gaël Bourgeois, AdG/LA: Plan de scolarité 2018-2021: Revenir à un peu de bon sens! (15.09.2017) **3.0349**

Postulat Jasmine Ballay (Suppl.), PLR, Laurent Rey, PDCB, und Gaël Bourgeois, AdG/LA: Schul- und Ferienplan 2018–2021: ein wenig gesunder Menschenverstand! (15.09.2017) **3.0349**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Bumann Konstantin, Grossrat, CSPO

Das Postulat betrifft die Oberwalliser Schulpläne nicht, da diese weiterhin bis 2020/21 gelten.

Im Schlussteil des Postulats wird der Staatsrat angehalten, einen einheitlichen Plan für den ganzen Kanton Wallis einzuführen. Dazu müssen wir aber 2 Gegebenheiten in unsere Diskussion einbeziehen.

Wer das Kulturverständnis zwischen Oberwallis und Unterwallis kennt und analysiert, merkt sehr rasch, dass die Anliegen und Wünsche seitens der Eltern, der Schulkommissionen, aber auch der Schuldirektionen anders sind in diesen beiden Kantonsteilen. Das Oberwallis - wie gesagt - hat seine Pläne. Nun hat der Staatsrat am 21. Februar die Ferienpläne fürs Unterwallis angepasst. Folglich ist so eine kantonale Vereinheitlichung nicht nötig und wird auch von den beteiligten Schulpartnern nicht gewünscht.

Dieser Antrag widerspricht auch einem gutgeheissenen Beschluss des Parlaments vom Kanton Graubünden, welcher fordert, dass die Sportferien auf mehrere Wochen verteilt werden, um so die Auslastung bei den Bergbahnen und Beherbergern breiter verteilen zu können. Dazu wurde auch der Kanton Wallis in die Diskussion eingeladen.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, es geht hier auch um das Prinzip. Die Ferienpläne sind eine Aufgabe und liegen in der Kompetenz des Staatsrats. Die Ferienpläne werden jeweils in Zusammenarbeit mit allen Schulpartnern, den Elternvereinigungen, den Schulen, den Lehrervereinen miteinander vollzogen. Folglich finde ich es falsch, wenn sich nun einige Abgeordnete oder jetzt hier das Parlament in diese Aufgabe einmischt.

Die CSPO lehnt aus diesem Grund dieses Postulat ab.

Ich danke.

Ballay Jasmine, députée (suppl.), PLR

C'est en septembre dernier que nous avons déposé ce postulat sur les plans de scolarité de 2018 à 2021. En effet, ceux-ci avaient de quoi étonner. Voici quelques éléments:

Tout d'abord 2 ou 3 mercredis après-midi ajoutés par-ci par-là. Certes, cela semblait peu et dérisoire au regard des - sauf erreur - 167 jours de classe mais ils devaient, toutefois, poser certains soucis d'organisation: aux écoles tout d'abord avec la question des transports et des cantines scolaires, aux parents ensuite qui doivent coordonner obligations professionnelles, activités parascolaires, médecins et autres.

Autre élément: des vacances qui débutent ou se terminent en milieu de semaine, un raccourcissement des vacances d'automne alors que le premier semestre est bien long et que celles-ci sont privilégiées par un secteur fort en Valais, par exemple la branche touristique qui peut enfin profiter de vacances en famille.

Bref, ces plans de scolarité, dont on peut se poser la question s'ils ont vraiment été mis en consultation, étaient loin de respecter le rythme des enfants, surtout des plus petits et allaient entraîner des problèmes d'organisation tant à l'école qu'aux familles.

Aussi, parce que nous étions encore en septembre, il nous semblait possible pour le département d'intervenir et de revoir sa copie.

Sans trop bouleverser l'organisation et en étant conscients qu'il faut faire, avec un calendrier qui n'est pas toujours favorable, qu'il faut ménager le chou, le loup et passer avec la chèvre, il nous semblait toutefois envisageable d'abandonner ces mercredis après-midi, de rallonger les vacances d'automne, en utilisant par exemple les fériés de la Toussaint.

Certes, il s'agit principalement d'un problème d'organisation. Quelquefois, on est aussi amené à poser quelques questions et peut-être à attirer l'attention du département sur quelques soucis d'organisation qui touchent le département, les communes et à un peu près tous les citoyens et les citoyennes du Valais.

Je profite aussi de l'occasion pour répondre à M. le député Konstantin Bumann quand j'ai écrit mon postulat, je sais que l'harmonisation de tout le Valais est juste un souhait, ça reste un postulat, et puis, entre-temps, j'ai cru comprendre que, sans attendre le développement devant le Grand Conseil, le département avait déjà pris quelques mesures et fait adopter de nouveaux plans de scolarité plus proches de ceux que nous connaissions jusque-là.

Donc, au nom des cosignataires, je remercie déjà le département pour le travail qui a été entrepris.

Der Präsident

Danke Frau Grossrätin.

Das Postulat wird bekämpft.

Wir stimmen ab.

Postulat 3.0349 / Postulat 3.0349

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 84 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 24 voix / Stimmen

(7 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben dem Postulat zugestimmt, und es wird dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

17. Postulat Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Christine Seipelt Weber (suppl.), AdG/LA, Gina-Maria Schmidhalter (suppl.), AdG/LA, et Jennifer Näpfli (suppl.), AdG/LA: Pas de salaires de misère pour les employés de crèche (15.09.2017) **3.0350**

Postulat Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Christine Seipelt Weber (Suppl.), AdG/LA, Gina-Maria Schmidhalter (Suppl.), AdG/LA, und Jennifer Näpfli (Suppl.), AdG/LA: Keine Hungerlöhne für Kita-Mitarbeitende (15.09.2017) **3.0350**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Carrupt Nicole, députée, PLR

Le travail en structures d'accueil, qu'est-ce donc exactement? C'est concevoir, organiser et animer des situations de vie éducatives et pédagogiques en accompagnant l'enfant dans son développement et vers sa progression vers l'autonomie, c'est établir une relation de confiance avec les parents et les autres partenaires pour garantir une continuité éducative et une cohérence d'interventions entre les différents milieux de vie de l'enfant, c'est aussi collaborer à la prévention et à la détection des difficultés et problématiques pouvant toucher les enfants, en concertation avec les organismes tels que l'OPE, les APEA, les écoles, etc.

Pour le groupe PLR, il est évident qu'une revalorisation de la profession évoquée dans le postulat en discussion est nécessaire mais pas en singularisant une seule activité. Il s'agit, en revanche, d'étudier la possibilité d'une augmentation salariale pour tous les professionnels œuvrant en structures d'accueil. Et le postulat en discussion ne répond pas à cette demande car il est précisément centré sur une seule branche d'activité: les assistants socioéducatifs.

Le Haut-Valais fonctionne essentiellement en employant au sein de ses structures des ASE, ce qui n'est pas le cas de la partie francophone du canton qui, elle, occupe des ASE et des éducateurs et éducatrices de l'enfance issus d'écoles supérieures sociales.

Si ce postulat est louable en soi, il n'est pas concevable d'accorder une augmentation à une seule partie des professionnels de l'enfance, sous peine de rompre l'équilibre au sein des équipes éducatives en créant des inégalités criantes entre types de professions.

De ce fait, le groupe PLR invite les postulants à retirer leur texte et à revenir, lors d'une prochaine session, avec une proposition de revalorisation salariale englobant l'ensemble des professionnels de la branche, tenant compte de tous les paramètres tels que le niveau de formation, les responsabilités, les horaires, etc.

Dans le cas contraire, le groupe PLR refusera ce postulat.

Merci de votre écoute.

Der Präsident

Danke Frau Grossrätin.

Das Postulat wird bekämpft.

Wir kommen...

Es gibt noch eine Wortmeldung.

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA

Herr Grossratspräsident, ich entschuldige mich. Ich habe gedacht, da würde noch ein grösserer Sturm von Bekämpfungen auf das Postulat kommen.

Die Weisungen für die Tagesplatzierungen von Kindern sehen folgendermassen aus:

Eine Leiterin einer Betreuungseinrichtung mit über 30 Kindern hat einen Mindestjahreslohn von 56'820 Franken, auf 13 Monatslöhne umgerechnet sind das 4'370 Franken. In gleicher Weise errechnet, haben Kita-Mitarbeitende mit Tertiärausbildung 3'786 Franken, und der Monatslohn für Mitarbeitende mit Lehrabschluss liegt bei 3'609 Franken. Das heisst, dass eine Kita-Mitarbeitende mit Lehrabschluss für einen Stundenlohn von 18 Franken arbeitet. Und Hand aufs Herz, wer von Ihnen würde für so einen Lohn am Morgen überhaupt aus dem Bett steigen?

Das Parlament hat vor rund 20 Jahren ein fortschrittliches Jugendgesetz in Kraft gesetzt. Bereits zu dem Zeitpunkt hat das Parlament die zunehmende Bedeutung der familienexternen Kinderbetreuung erkannt und diese gesetzlich verankert. Ebenso hat das Parlament die finanzielle Beteiligung von 30% an den Löhnen der ausgebildeten Mitarbeitenden in den Kindertagesstätten beschlossen. Auch die Richtwerte dieser Löhne wurden festgelegt. In der Zwischenzeit wurden die Richtwerte leicht angehoben, aber sie genügen bei Weitem nicht. Die Löhne hinken im interkantonalen Vergleich zu vergleichbaren Ausbildungen in anderen Pflegeinstitutionen stark hinten nach. Ebenso sind die Löhne der Kleinkinderzieherinnen hier im Wallis gegenüber den Löhnen in angrenzenden Kantonen bedeutend tiefer, und die Empfehlungen des Schweizerischen Kita-Verbands werden weit unterschritten. Bereits jetzt arbeiten viele Kleinkinderzieherinnen in Nachbarkantonen, weil dort die Löhne viel attraktiver sind.

Die Löhne schwanken auch innerhalb der Gemeinden. Viele Gemeinden halten sich an das Minimum. Auf dem Platz Visp sieht es so aus, da verdient das Personal mit einem Lehrabschluss in den verschiedenen Bereichen nicht überall gleich viel. Martinsheim, Fux Campagna und auch das Paulusheim arbeiten mit der Lohnliste von AVALEMS und da beträgt der Minimallohn für Leute mit Lehrabschluss immerhin 4'775 Franken.

Ein Ansatz im Kita-Bereich könnte sein, dass die Löhne der Mitarbeitenden mit Tertiärausbildung an die der diplomierten Krankenschwestern angeglichen werden, die Mitarbeitenden mit Lehrabschluss an die der spezialisierten Institutionen und Altersheime.

Die Fachfrauen und Kleinkinderzieherinnen üben jeden Tag einen verantwortungsvollen und sehr fordernden Beruf aus. Sie erziehen und prägen unsere zukünftige Generation. Sie verdienen es, Löhne zu verdienen, von denen sie auch leben können.

Der Kanton Wallis rühmt sich immer, ein moderner Arbeitgeber mit guten Löhnen und guten Arbeitsbedingungen zu sein. Der Kanton, welcher diese Einrichtungen mit 30% unterstützt, ist auch bei den Betreuungseinrichtungen in der Pflicht und in der Verantwortung.

Das vorliegende Postulat weist auf die jetzige finanzielle Problematik dieser Berufsgruppe hin, und wegen den ausgeführten Gründen wären wir dankbar, wenn der Staatsrat endlich einer längst anstehenden Forderung in dieser Berufsgruppe nachgibt, und sie im Vergleich mit anderen Pflegeberufen entlöhnt.

Ich möchte aber jetzt trotzdem eingehen auf das, was die PLR gefordert hat. Ich gebe zu, dass mein Postulat vielleicht zu wenig präzise ist und nicht auf alle diese Mitarbeitenden abzielt. Darum bin ich bereit, es zurückzuziehen und dann mit der PLR zusammen ein neues Postulat einzugeben. Danke.

Der Präsident

Danke Frau Grossrätin.

Das Postulat wurde zurückgezogen.

18. Postulat Raymond Borgeat, AdG/LA, Françoise Métrailler, PDCB, Mathieu Gachnang, PDCC, et Sarah Constantin, AdG/LA: Un bilan pour affiner le fonctionnement du guichet unique (15.09.2017) **3.0352**

Postulat Raymond Borgeat, AdG/LA, Françoise Métrailler, PDCB, Mathieu Gachnang, PDCC, und Sarah Constantin, AdG/LA: Bilanz in Sachen einheitliche Anlaufstelle (15.09.2017) **3.0352**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit wird das Postulat an den Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

19. Postulat Daniel Garbely (suppl.), CVPO et Philipp Matthias Bregy, CVPO: Activités de loisirs typiques et locales: les écolières et écoliers valaisans doivent aussi pouvoir en profiter (15.09.2017) **3.0353**

Postulat Daniel Garbely (Suppl.), CVPO und Philipp Matthias Bregy, CVPO: Typische, heimische Freizeitaktivitäten auch für Walliser Schülerinnen und Schüler (15.09.2017) **3.0353**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Claivaz Christophe, député, PLR

Le groupe PLR a pris connaissance de la proposition formulée au travers de ce postulat et doit malheureusement la combattre et vous inviter à en faire de même.

Malheureusement oui, car l'intention est louable. Il est intéressant que nos écoliers, futurs adultes, puissent découvrir les beautés et richesses naturelles de notre canton et les faire partager par la suite, en privilégiant parfois l'exploration de notre Valais plutôt que de longs déplacements aux 4 coins du monde.

Ce texte pose, cependant, 3 problèmes:

Le premier de savoir le niveau de responsabilité, au niveau couverture d'assurance aussi, de l'école et des enseignants conduisant les élèves à pratiquer des activités à risques, tel que mentionné dans le texte (escalade, traversée de glacier, rafting). Est-ce que l'Etat est d'accord de prendre cette responsabilité? Je ne le pense pas.

Deuxièmement, en admettant que la question de la responsabilité soit réglée, il y aura certainement de nombreux parents qui s'opposeront au fait que leurs enfants participent au travers de l'école à des activités présentant des risques supérieurs à ceux pouvant survenir lors de cours de natation ou de patinage. Faudra-t-il demander aux parents de signer une décharge? Ces activités vont-elles devenir contraignantes car organisées dans le cadre scolaire?

Troisièmement, et c'est l'élément majeur à nos yeux, la décision récente du Tribunal fédéral affirmant que les activités organisées dans le cadre scolaire ne doivent pas être financées par une contribution des parents pour éviter toute discrimination. Les activités proposées sont des activités onéreuses; qui va les financer? Les communes? Je ne pense pas qu'elles accepteraient un nouveau report de charges. Les activités décrites existent et peuvent être proposées en dehors du cadre scolaire. L'école pourrait, sur décision du conseil communal, accepter que la publicité en faveur de ces activités puisse être faite dans les classes, mais demander plus ne nous semble pas réaliste pour les motifs évoqués ci-dessus.

C'est pourquoi le groupe PLR combat ce postulat et vous invite à en faire de même.

Merci pour votre attention.

Garbely Daniel, Grossrat (Suppl.), CVPO

Aufgrund des Canyoning-Unglücks im Saxetbach im Jahre 1999 hat die Dienststelle den Schulen strikte verboten, scheinbar gefährliche Aktivitäten durchzuführen. Ich frage mich, ob es gefährlicher ist, mit Schülern, begleitet von Bergführern, auf den Gletscher zu gehen oder mit dem Fahrrad auf der Kantonsstrasse zu fahren.

Seither sind fast 20 Jahre vergangen und in dieser Zeit hat sich viel verändert:

- Erstens hat man die gesetzlichen Grundlagen geschaffen, damit so etwas nicht mehr passiert.
- Zweitens, in vielen Bereichen wurde die Ausbildung neu geregelt.
- Und drittens haben viele Unternehmen das Label «Safety in adventures», mit einem Managementhandbuch für eine Risikoanalyse und einem Sicherheitskonzept.

Es geht bei diesem Postulat nicht darum, dass ein Pflichtfach Freizeitaktivitäten oder Risikosportarten entwickelt wird, sondern es geht lediglich darum, dass die Lehrer selber entscheiden können, ob überhaupt und falls ja welche Aktivitäten für ihre Klassen sinnvoll sind.

Unsere Kinder und Jugendlichen sind die Botschafter für den Tourismus in Zukunft, und es ist wichtig, dass wir denen auch unsere Berge, Schluchten, Seen und Flüsse ein wenig näher bringen. Es kann nicht sein, dass wir im November im Parlament das Gesetz für Bergführer und andere Risikosportarten verschärfen und gleichzeitig trauen wir den verschiedenen Anbietern nicht zu, zum Beispiel mit unseren Kindern auf den Gletscher zu gehen.

Nochmals, es geht nicht darum, dass wir da mit diesem Postulat verfolgen, dass es ein Muss ist, diese Aktivitäten zu machen, aber es sollte möglich sein, wenn die Situation passt und alles stimmt, dass die Lehrer selber entscheiden können.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft.

Wir stimmen ab.

Postulat 3.0353 / Postulat 3.0353

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 74 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 37 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Das Postulat wird an den Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

Meine Damen und Herren, wir kommen zum Punkt 20.

20. Lecture

Décision concernant l'adoption du plan directeur cantonal *(3e partie)*

Lesung

Beschluss betreffend die Genehmigung des kantonalen Richtplans *(3. Teil)*

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Tableau des amendements

Liste der Abänderungsanträge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Emmanuel Chassot / Rapporteure: Sarah Constantin

Der Präsident

Die Debatte wird bis um 12.30 Uhr geführt, dann gibt es eine Pause bis 14 Uhr und dann geht es weiter.

Wir fahren fort mit dem Blatt **C.3 Schützenswerte Ortsbilder und Gebäude, historische Verkehrswege sowie archäologische Stätten / Sites construits, bâtiments dignes de protection, voies historiques et sites archéologiques.**

Abänderungsantrag 1, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Stratégie de développement territorial, point 3.3

1 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Décision de la commission: refusée par principe.

Logean Grégory, député, UDC

Je regrette toujours cette - pardonnez-moi l'expression - faiblesse d'argumentation parce que: refusée par principe, c'est un peu court.

Raison pour laquelle je maintiens cet amendement, en pensant que la formulation proposée par le Gouvernement encourageait un habitat de haute qualité. Les termes de «haute qualité» paraissent encore une fois ouverts à différentes interprétations, les plus diverses et variées. Et parler de «urbanisation cohérente», eh bien!, nous semble - sans jeu de mots - plus cohérent.

Raison pour laquelle je maintiens l'amendement.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Es geht immer um die Raumentwicklungsstrategie, die jetzt schon ein paar Mal besprochen wurde.

Das Wort hat Emmanuel Chassot.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Je vais me répéter par rapport aux jours précédents.

Concernant la stratégie de développement territorial, je rappelle que la décision a été prise de refuser par principe. Je rappelle le principe: c'est de ne pas entrer en matière sur la stratégie de développement territorial pour ne pas devoir revoir le concept cantonal de développement territorial, accepté par le Grand Conseil en 2014.

Donc, pour cette raison, la commission n'est pas entrée en matière et j'espère que vous en ferez de même afin de pouvoir aller de l'avant avec ce plan directeur cantonal.

Merci.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l’environnement (DMTE), et président du Gouvernement

D'abord, bonjour à tout le monde!

Juste simplement pour préciser, indépendamment du fait que, effectivement, comme l'a dit le président de la commission, c'est la stratégie de développement territorial qui a déjà été votée, qui quelque part est validée et également par le Grand Conseil, mais juste rappeler dans la proposition d'amendement que «encourager un habitat de haute qualité», c'est bel et bien une stratégie que nous défendons et je crois qu'il ne faut en tout cas pas enlever cet élément de ce point.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Wie gesagt: grüne Taste für die Kommission bis am Freitag oder heute Abend besser gesagt!

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 19 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 84 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag abgelehnt.

Antrag 2 ist zurückgezogen, da wir bei B.1 und B.2 und B.3 diesen Antrag schon bearbeitet haben und abgelehnt haben.

Wir kommen zu Antrag 3; der wurde angenommen.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Antrag 4 wurde ebenfalls angenommen.

Keine Wortmeldungen.

Antrag 5, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, après point 6)

5 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 1 et 1 abstention.

Cela est déjà réglé dans la fiche des transports.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure. Ich habe keine Wortmeldungen.

Der Antrag wird abgelehnt.

Antrag 6 angenommen.

Keine Wortmeldungen.

Antrag 7, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes (nouveau, après point g)

7 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 2.

Cela est trop contraignant pour les communes.

Der Präsident

Danke. Keine Wortmeldungen.

Der Antrag wird abgelehnt.

Wir kommen zu den Anträgen 8 und 8.1, bitte schön.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes (nouveau, après point g)

8 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Retirée au profit de:

8.1 Proposition de la commission ATE

Décision de la commission: acceptée à l'unanimité.

Der Präsident

Danke.

Antrag 8.1 wurde angenommen.

Wir kommen zum Blatt **C.4 Arbeitszonen / Zones d'activités économiques.**

Antrag 1 wurde zurückgezogen, da B.1, B.2 und B.3 schon angenommen wurden.

Wir kommen zum Antrag 2.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 4

Dernier tiret.

2 Proposition du groupe UDC par le député Charles Clerc

Décision de la commission: refusée par 9 voix contre 1 et 3 abstentions.

La commission considère que cela peut être une plus-value pour le canton ou les communes.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Keine Wortmeldungen.

Antrag abgelehnt.

Antrag 3, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 5

3 Proposition du groupe UDC par le député Charles Clerc

Décision de la commission: refusée par 12 voix contre 1.

Il est important de nommer un responsable dans ces cas-là.

Clerc Charles, député, UDC

Tout d'abord, 2 éléments concernant cet amendement.

Dans la fiche de la consultation, il n'y avait pas..., ce n'était pas signifié: antennes région Valais, c'était noté: dans des régions socio-économiques. Ça c'est déjà le premier amendement et il n'y a pas eu de demande de la part de la Fédération des communes pour inscrire justement cet étage intermédiaire entre le canton et les communes pour gérer cette fiche concernant les sites économiques.

Pourquoi est-ce que je demande qu'on enlève justement les antennes? Il y a plusieurs éléments:

Le premier, c'est la compétence. Est-ce qu'on veut donner de la compétence en termes d'aménagement du territoire aux antennes? Ça c'est la première question qu'on doit se poser, parce que là on leur donne bien effectivement des compétences. Des compétences en termes d'aménagement du territoire, on a les 3 couches que sont la Confédération, le canton et les communes. Et là, le canton, je dirai cette valaisannerie, introduit la couche intermédiaire entre le canton et les communes.

Le deuxième élément, c'est les ressources. Les antennes n'auront pas ou n'ont pas en tout cas actuellement les ressources pour traiter ces éléments-là. Elles n'ont ni les ressources en termes de personnel ni les ressources financières; elles n'auront ni les compétences. Ça c'est un élément également. Il faudra également, après, par la suite changer, changer leur mandat de prestations et, en changeant leur mandat de prestations, ce Parlement

devra allouer des ressources aux antennes pour traiter ces sujets alors que nous avons actuellement un service qui s'appelle le Service de développement territorial qui fait excellemment son travail. Donc, je ne vois pas pourquoi on déléguerait encore sur un sujet la compétence au niveau des antennes régionales.

Une autre chose: pour moi, je trouve que là il risque d'y avoir un conflit d'intérêts. Il y a un conflit d'intérêts parce que les organes dirigeants des antennes, ce sont, si je prends l'exemple de l'antenne région Valais romand, sur 9 membres des membres dirigeants, il y a 8 présidents de commune, et là on peut se retrouver avec des conflits d'intérêts. Je vous donne un exemple: si la commune de Collombey voulait développer une zone d'activités économiques, c'est le président de la commune de Monthey qui va prendre la décision ou qui va influencer cette décision pour la commune de Collombey, et là je vois vraiment un conflit d'intérêts.

Pourquoi on ne traite pas cela dans le cadre des agglomérations? La fiche C.4 est reliée avec la fiche..., je ne sais plus exactement le numéro, mais qui traite…, c'est la fiche C.5 qui traite des agglomérations. Pour moi, c'est aux agglomérations d'avoir cette vue d'ensemble des zones économiques et non pas aux antennes région Valais.

Je vous demande, pour des soucis de conflits d'intérêts, pour des soucis de compétences, pour des soucis financiers, de soutenir cet amendement et de retirer cette compétence aux antennes région Valais Romand.

Merci.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Peut-être pour rappeler que ces antennes régionales, en fait, elles sont dans les mains des communes, ça a été rappelé, c'est un produit des communes, participent également aux travaux qui se jouent dans les rapports intercommunaux et je crois que, au contraire, c'est important, c'est un soutien, un appui aux communes en termes de coordination et de facilitation de projets essentiellement intercommunaux.

Il serait dommage de vouloir à tout prix revenir, on l'a dit, si ce n'est pas cette instance qui va jouer le rôle de collaboration, eh bien!, ça va revenir au canton et est-ce que c'est ce que vous voulez, que l'on développe, nous, un service supplémentaire pour créer cette collaboration? Et je dirai, au contraire, c'est intéressant puisque eux sont dans le cadre de leur région, ont l'ensemble du territoire, je dirai, à gérer et ça leur permet d'avoir une certaine cohérence dans les travaux qu'ils vont mener.

Et dans ce sens-là, je crois que ce n'est pas du tout une erreur que d'avoir ce point dans ce principe et je crois qu'il faut en tout cas le garder. Ce serait dommage de se priver de ce soutien, et qu'il a d'ailleurs démontré jusqu'ici.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir stimmen ab.

Proposition 3 / Antrag 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 22 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 91 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag abgelehnt.

Antrag 4 zurückgezogen, da er mit B.1 schon abgestimmt wurde.

Antrag 5, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Marche à suivre - Canton, point a)
5 Proposition du groupe UDC par le député Charles Clerc
Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 1 et 0 abstention.
L'argumentation est la même que pour l'amendement 3.

Der Präsident
Danke.
Keine Wortmeldungen.
Somit ist der Antrag abgelehnt.
Anträge 6 und 6.1, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Marche à suivre - Canton (nouveau, après point c)
6 Proposition du député David Crettenand
Décision de la commission: refusée au profit de l'amendement 6.1 qui a été formulé car le canton se doit d'avoir une vision plus large, selon la commission.

Der Präsident
Danke. Keine Wortmeldungen.
Somit ist der Antrag 6.1 angenommen.
Wir kommen zum Antrag 7, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Marche à suivre - Communes, point a)
7 Proposition du groupe UDC par le député Charles Clerc
Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 1 et 1 abstention.
Idem que pour l'amendement 3.

Der Präsident
Danke.
Keine Wortmeldungen.
Der Antrag wurde abgelehnt.
Antrag 8, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Marche à suivre - Communes, point d)
8 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze
Décision de la commission: refusée par 10 voix, avec 3 abstentions.
La commission juge inutile de citer un exemple; d'autres pourraient également être cités.

Der Präsident
Danke. Keine Wortmeldungen.
Antrag 8 ist abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **C.7 Verkehrsintensive Einrichtungen (VE) / Installations générant un trafic important (IGT)**

Antrag 1 zurückgezogen, da B.1, B.2 und B.3 schon abgelehnt wurden.

Wir kommen zum Blatt **C.8 Öffentliche Anlagen / Installations d'intérêt public.**

Antrag 1 zurückgezogen (dito B.1, B.2 und B.3)

Antrag 2 zurückgezogen, weil in C.1 schon abgelehnt.

Wir kommen zum Koordinationsblatt **C.10 Standplätze für Fahrende / Aires de stationnement pour les gens du voyage.**

Anträge 1, 2, 3, 4, 5 und 5.1, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 1

1 Proposition du député Guido Walker

2 Proposition du groupe Les Verts par le député Mathieu Clerc

3 Proposition du groupe AdG/LA par le député Serge Fellay

4 Proposition du groupe PLR par le député Xavier Mottet

5 Proposition du groupe PDCB par le député Jean-Pierre Guex

Décision de la commission: refusées au profit de l'amendement 5.1 de la commission qui est acceptée à l'unanimité.

La commission a reformulé l'amendement afin de répondre à la demande des placements.

A préciser que «aire de stationnement» est le terme général pour «aire de transit» et «aire de séjour».

Walker Guido, Grossrat, CVPO

Mein Vorschlag ist ganz einfach. Er zielt daraufhin, die Attraktivität von Durchgangsplätzen und Stellplätzen zu reduzieren, indem ihre Zahl halbiert und auf alle 3 Kantonsteile zu verteilen ist.

Die Probleme, die wir uns damit vom Hals schaffen, stehen in keinem Verhältnis zu den Kosten, die für die Halbierung der Einrichtungs- und Unterhaltskosten anfallen werden.

Wenn ich die Abänderungsanträge 2 bis 5 anschaue, so sehe ich, dass sie zugunsten von 5.1 abgelehnt wurden und die Kommission noch viel mehr Platz zur Verfügung stellen will, indem sie die Zahl von 10 auf 40 erhöhte. Der dafür im Bericht eingesetzte Richtwert von 10 Stellplätzen gilt sicherlich als ausreichend, und diesen auf 40 zu erhöhen, ist mehr als übertrieben. Ich habe hier den Eindruck, dass hier eine Willkommenskultur eingezogen ist - wenn das nur gut geht...

Abschliessend ist jedoch im Abänderungsantrag 13.1 die Diskussion um die Anzahl Stellplätze ausgeblendet und eine ausgewogene Regelung zulasten der 3 Kantonsteile aufgenommen worden.

Ich ziehe deshalb meinen Antrag zurück zugunsten vom Antrag 13.1 und erwarte eine massvolle und auf Notwendigkeit ausgerichtete Planung der 3 Stand- und Durchgangsplätze im Mittel-, Ober- und Unterwallis.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Antrag 1 zurückgezogen.

Die Anträge 2, 3, 4 und 5 sind zugunsten vom Antrag 5.1 angenommen, da ich keine Wortmeldungen mehr habe.

Wir kommen zu den Anträgen 6, 7, 8 und 9; diese wurden angenommen.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Also sind die Anträge 6 bis 9 angenommen.

Anträge 10, 11, 12, 13 und 13.1.

Ich habe auch hier keine Wortmeldungen.

Antrag 13.1 angenommen.

Anträge 14, 15, 16, 17 und 17.1.

Hier habe ich eine Wortmeldung von Jean-Pierre Guex.

(...)

Entschuldigung, einen Moment bitte. Zuerst Frau Rapporteure.

Ich war zu schnell!

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, après point 4)

14 Proposition du groupe AdG/LA par le député Serge Fellay

15 Proposition du groupe PDCB par le député Jean-Pierre Guex

16 Proposition du groupe Les Verts par le député Mathieu Clerc

17 Proposition du groupe PLR par le député Xavier Mottet

17.1 Proposition de la commission ATE

Les 4 premiers amendements sont refusés car c'est une convention qui a été signée avec Martigny par le canton, qui souhaite pouvoir la signer avec d'autres communes.

De plus, figer de tels chiffres dans le plan directeur n'est pas convenable.

Fellay Serge, député, AdG/LA

Cela fait 20 ans cette année que la commune de Martigny a ouvert une place pour les gens du voyage. Pendant 19 ans, elle s'est occupée seule de la gestion et de la sécurité de cette place, et à ses frais.

Le conseil général de Martigny avait demandé en 2013 au canton de prendre ses responsabilités à ce sujet. Il aura fallu presque 5 ans, après de nombreuses et âpres discussions, pour que ces derniers signent une convention acceptable qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

Le texte qui est repris dans les amendements 14, 15, 16 et 17 est inspiré de la convention récemment signée entre le canton et la commune.

Bien sûr, l'AdG trouve que, juridiquement, ces pourcentages de répartition des frais de gestion et sécuritaires ne devraient pas faire partie du plan directeur cantonal mais relève que vu la non-volonté politique du Conseil d'Etat pour régler ce dossier, ainsi que les maladroites tentatives d'approche du canton pour trouver les 2 autres emplacements, elle soutient les amendement 14, 15, 16 et 17 qui sont identiques et refuse l'amendement 17.1 de la commission ATE.

Guex Jean-Pierre, député, PDCB

Cet amendement est important pour la commune de Martigny.

Comme il l'a déjà été dit, il a fallu près de 20 ans pour qu'une convention soit enfin signée entre la commune et l'Etat du Valais concernant cette aire de stationnement.

Le principe 70%-30% correspond à la RPT. Ancrer ce principe dans le plan directeur apporte une sécurité juridique et une clarté des responsabilités.

En outre, cela évite à la commune de Martigny de prendre le risque de devoir discuter avec l'Etat pendant 20 nouvelles années pour renégocier une nouvelle convention.

C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir cet amendement.

Mottet Xavier, député, PLR

Le groupe PLR maintient également cet amendement.

Je n'ai pas d'autres éléments à ajouter par rapport à mes préopinants mais même si on sait qu'il y a de bonnes intentions du Conseil d'Etat pour maintenir cette répartition, on préfère s'en assurer en le mettant dans le plan directeur.

Aujourd'hui, il n'y a qu'une seule commune qui est concernée, c'est la commune de Martigny. Vu la vitesse avec laquelle cette problématique avance, il est probable que, dans 20 ans, lorsque nos successeurs parleront du futur plan directeur, on en sera également au même point. Donc on va maintenir ce point-là.

Et dernier aspect, on ne parle pas du tout de sécurité dans l'amendement qui est proposé par la commission alors que c'était un point essentiel dans la proposition d'amendement.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Juste pour répondre à ces différents amendements, comme l'a bien justifié Mme la rapporteure, le but du plan directeur n'est pas d'indiquer la répartition en chiffres de la convention, cela doit faire partie de la convention dans quelque aire que ce soit.

Par contre, par rapport aux critiques envers le Conseil d'Etat de la gestion des gens du voyage, je laisse répondre M. le conseiller d'Etat.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Je veux peut-être juste rappeler que la proposition 17.1 prévoit de «établir une convention entre le canton et les communes concernées afin de fixer la clé de répartition des coûts», juste préciser qu'il n'y a pas que le 70/30, il y a des coûts effectivement, on les a mentionnés, de sécurité, d'exploitation et c'est tous ces éléments qui sont fixés dans cette convention.

Alors, effectivement, le 70/30, on peut le croire ou pas. Aujourd'hui, il figure dans la convention qui a été signée d'ores et déjà avec la commune de Martigny et figurera bien sûr dans la convention qui est actuellement en discussion, en négociation avec la Fédération des communes. On ne travaille pas tout seul. Donc, il faut aussi laisser la voix à la Fédération des communes qui aura son mot à dire avant de figer cela dans un dossier qui n'est pas concerné ou qui est concerné au sens large mais qui ne devrait pas comporter ces chiffres. Eh bien!, si vous les mettez, cela donnera une compétence de moins à la fédération qui ne pourra pas s'en écarter. Mais, pour notre part, cela correspond à la réalité et simplement, moi, j'aimerais mieux qu'on ait le principe d'avoir cette convention et qui nous permet de régler de manière totale et beaucoup plus large.

Pour le reste, c'est vrai que c'est un dossier qui date de plus de 5 ans, c'est un serpent de mer qui date de 20 ans puisque lorsque Martigny s'était proposée d'ouvrir sa place, c'était toujours avec l'idée qu'il y en aurait une deuxième dans le Centre et une troisième dans le Haut. Et, aujourd'hui, on a pris la décision avec le Conseil d'Etat de concrétiser cet engagement parce que la situation n'est réellement plus tenable, que ce soit à Martigny, qui a fait l'expérience pour tout le canton, que ce soit dans le Valais central où, année après année, un petit peu comme le retour des oiseaux, eh bien!, on a, à partir de maintenant, le retour des gens du voyage. Et qu'on leur mette ou pas une place à disposition, ils seront là. Mettre une

place que l'on puisse sécuriser, où l'on puisse également exiger d'eux, je dirai, une certaine attitude et, pour ce faire, il faut aussi qu'il y ait un certain volume. Raison pour laquelle il était proposé de faire des places un peu plus importantes, pour lesquelles on mettra également les infrastructures nécessaires que ce soit en termes de sanitaires et autres.

Donc, pour toutes ces raisons, je dirai que, aujourd'hui, on va dans la bonne direction et je crois que la convention que nous allons proposer à la Fédération des communes et, ensuite, aux communes-sites, elle correspond tout à fait à la réalité du problème.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 17.1 contre propositions 14, 15, 16 et 17 / Antrag 17.1 gegen Anträge 14, 15, 16 und 17

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Proposition 17.1 / Antrag 17.1: 60 voix / Stimmen

Propositions 14, 15, 16 et 17 / Anträge 14, 15, 16 und 17: 53 voix / Stimmen

(6 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag 17.1 der Kommission angenommen.

Wir kommen zum Antrag 18, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point a)

18 Proposition du groupe PDCB par le député Jean-Pierre Guex

Décision de la commission: refusée à l'unanimité, car la fiche concerne déjà les communes concernées.

Der Präsident

Danke.

Keine Wortmeldungen.

Antrag abgelehnt.

Wir kommen zu den Anträge 19 und 19.1; der Antrag 19 wurde zugunsten Antrag 19.1 angenommen.

Ich habe keine Wortmeldungen.

So ist der Antrag 19.1 angenommen.

Antrag 20 ist zurückgezogen.

Wir kommen zu den Anträgen 21, 22, 23 und 23.1.

Die Anträge 21, 22 und 23 wurde zugunsten Antrag 23.1 angenommen.

Keine Wortmeldungen.

Antrag 24 zurückgezogen.

Wir kommen zum Antrag 25, bitte schön.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Fiche

25 Proposition du groupe UDC par le député Jérôme Desmeules

Supprimer l'entier de la fiche C.10.

Décision de la commission: refusée par 7 voix contre 2 et 3 abstentions.

La commission ne comprend pas en quoi cela fait avancer les choses que de ne pas régler le problème.

Desmeules Jérôme, député, UDC

En fait, la raison en est toute simple: nous pensons au groupe UDC qu'il convient tout d'abord de respecter l'autonomie communale. Nous nous plaignons souvent quand la Confédération s'ingère dans nos affaires. Eh bien!, nous pensons ici que le canton ne doit pas s'ingérer dans l'affaire des communes. Certaines communes, en tout cas une était volontaire pour ouvrir une place pour les gens du voyage, c'est peut-être le cas d'autres communes, mais il n'appartient en tout cas pas au canton de légiférer sur des questions de quantité et d'emplacements.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 25 / Antrag 25

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 20 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 97 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben diesen Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **D** (wie Diego)**.1 Öffentlicher Verkehr / Transports publics.**

Also Antrag 1 wurde zurückgezogen, da C.1 angenommen.

Antrag 2 angenommen.

Keine Wortmeldungen.

Wir kommen zum Antrag 3.

Keine Wortmeldungen.

Somit ist der Antrag 3 abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **D.2 Umsteigeinfrastrukturen / Interfaces d'échanges modaux.**

Antrag 1 ist zurückgezogen, da C.1, Antrag 1 auch abgelehnt wurde.

Antrag 2, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 5

2 Proposition du groupe AdG/LA par la députée Doris Schmidhalter-Näfen

Décision de la commission: refusée par 10 voix contre 2 et 0 abstention.

La commission ne trouve pas approprié de citer un genre de parc dans le plan directeur.

Der Präsident
Danke.
Keine Wortmeldungen.
Antrag abgelehnt.
Antrag 3, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Marche à suivre - Communes, point d)
3 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze
Décision de la commission: refusée par 10 voix contre 2 et 0 abstention.
Cela est trop restrictif vis-à-vis des communes.

Der Präsident
Danke.
Keine Wortmeldungen.
Antrag abgelehnt.
Antrag 4 angenommen.
Ich habe keine Wortmeldungen.
Wir kommen zum Blatt **D.3 Schienennetze / Réseaux ferroviaires.**
Antrag 1, da C.1 und 2 schon behandelt, abgelehnt.
Antrag 2, da B.1, B.2, B.3 schon behandelt.
Antrag 3 angenommen.
Keine Wortmeldungen.
Antrag 4, bitte schön Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Marche à suivre - Communes, point b)
4 Proposition du groupe Les Verts par le député Thierry Largey
Décision de la commission: refusée par 10 voix contre 2 et 1 abstention.
La commission souhaite laisser cette marge de manœuvre aux communes.

Der Präsident
Danke schön.
Keine Wortmeldungen.
Antrag abgelehnt.
Antrag 5 angenommen.
Herr Grossrat Xavier Mottet zum Antrag 5, bitte schön.

Mottet Xavier, député, PLR
C'est juste pour mettre au PV de cette noble Assemblée que cet amendement n'avait pas été déposé par le groupe PLR «et Les Verts», il a dû y avoir un problème technique.
Voilà!
Il a été déposé uniquement par le groupe PLR, mais je remercie les Verts de l'avoir soutenu.

Der Präsident

Sie sind sehr grosszügig!

Danke, damit ist der Antrag 5 auch angenommen.

Antrag 6, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Annexe (nouveau, après point «Projet : Ligne entre Martigny et Aoste/Chivasso»)

6 Proposition du député Grégory D'Andrès

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 0 et 2 abstentions.

Ce projet est à peine ébauché, donc pas crédible dans le plan directeur.

Der Präsident

Danke.

Keine Wortmeldungen.

Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **D.4 Strassennetze / Réseaux routiers.**

Antrag 1, da C.1, Antrag 1 schon behandelt, abgelehnt.

Antrag 2, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 1

2 Proposition du groupe Les Verts par le député Thierry Largey

Décision de la commission: refusée par 5 voix contre 4 et 3 abstentions.

Les possibilités semblent déjà grandement exploitées; il est inutile d'ajouter cela car difficilement réalisable.

Largey Thierry, député, Les Verts

Une petite précision, c'est vrai qu'elle n'a pas forcément une grande portée mais, à notre sens, elle n'est quand même pas dénuée d'une certaine pertinence.

Effectivement, le texte qui nous est suggéré donne comme vocation à l'A9 une liaison internationale et nationale. On voit bien évidemment cette fonction mais, pour nous, elle a aussi une fonction régionale qui devrait figurer dans le plan directeur.

Prenons l'exemple de Sion, eh bien!, oui, à Sion, l'A9 avec ses 2 sorties est et ouest a aussi une fonction qui est une fonction de délester quelque peu le centre-ville et d'éviter que le transit à travers la commune ne se fasse par les routes cantonales et les routes communales mais se fasse bien par le contournement via l'autoroute. Donc, il y a une fonction ici dans le cas de Sion, il peut y avoir des fonctions ailleurs, dans d'autres agglomérations, d'utiliser et de favoriser pas par les routes annexes à l'autoroute elle-même mais bien de favoriser un transit par l'autoroute plutôt que par des routes qui seraient des routes cantonales ou communales qui engorgeraient, en fait, les centres des agglomérations plutôt que de les soulager et de favoriser en fait ceux qui ont besoin de rentrer au centre de l'agglomération et d'éviter que ceux qui n'ont pas besoin de le faire de pouvoir contourner par le biais de cette autoroute.

Donc, il nous semble nécessaire et utile d'indiquer cette fonction locale et régionale de manière à ce qu'on utilise aussi l'autoroute dans une vocation de contournement des agglomérations et de soulagement de ces dites agglomérations.

Nous souhaitons que vous nous aidiez à faire passer cette idée en soutenant cet amendement. Merci.

Mottet Xavier, député, PLR

Le groupe PLR va soutenir cet amendement. Effectivement, il nous paraît cohérent de renforcer cet axe de l'A9 et, autour de cette autoroute, eh bien!, de réfléchir à la mobilité, aux transports qui pourraient être favorisés dans les différentes agglomérations.

Donc, nous soutenons cette bonne idée.

Délèze Julien, député, AdG/LA

Brève intervention pour vous dire aussi que le groupe AdG va soutenir cet amendement. C'est une très bonne idée. Juste signaler que des projets d'utilisation de l'autoroute ou des nouvelles routes pour contourner les agglomérations sont déjà prévus dans les projets d'agglos mais c'est une très bonne chose, cette vision correspond à ce que nous voulons.

Donc, nous allons soutenir cela.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Peut-être juste pour préciser. C'est vrai que l'autoroute en Valais est relativement particulière. Une autoroute, en général, rejoint 2 agglomérations ou 2 régions et ici, en Valais, elle joue presque le rôle d'une ceinture autoroutière d'une grande agglomération, et c'est ce qui fait qu'il y a autant de sorties d'autoroute.

Alors, pour nous, on n'a pas fait mentionner dans les principes parce que, effectivement, à la base, une autoroute est là pour valider l'axe comme un axe national et international, ce qui ne l'empêche bien sûr pas de jouer ce rôle, mais particulièrement en Valais, où on l'a dit, Sion est et Sion ouest, si on prend les distances entre les sorties, ça montre clairement que cette autoroute a un rôle véritable, une fonction, je dirai, locale.

Mais ce n'était pas à la base et ça ne reste pas comme base de réflexion - raison pour laquelle ce n'est pas mentionné dans le plan directeur. Un axe de transit entres agglomérations, c'est subséquent.

Maintenant, si vous l'ajoutez, eh bien!, ce sera officiel. C'est tout.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 2 / Antrag 2

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 57 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 62 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag abgelehnt und sind der Kommission gefolgt.

Antrag 3, bitte schön.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 4

3 Proposition du groupe PLR par le député Xavier Mottet

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 0 et 2 abstentions.

La commission désire garder cette phrase qu'elle juge importante.

Der Präsident

Danke schön.

Keine Wortmeldungen.

Antrag abgelehnt.

Antrag 4, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, après point 11)

4 Proposition du député Grégory D'Andrès

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 0 et 2 abstentions.

C'est une demande opérationnelle qui n'a pas sa place dans le plan directeur.

D'Andrès Grégory, député, PLR

Si ce texte peut paraître bizarre venant d'un fervent automobiliste, il est quand même simple de constater dans la plaine du Rhône que beaucoup de routes ont été tracées de telle manière à absorber un trafic important, qui aujourd'hui sont reléguées à un second principe du fait de la construction de l'A9.

Pourquoi, dès lors, vouloir continuer à entretenir d'aussi grandes surfaces goudronnées et ainsi entretenir toute cette largeur de routes? Pourquoi ne pas redonner à la nature la place à laquelle elle a droit le long de cette route et puis aussi diminuer les frais d'entretien que sont balayage, déneigement de la N9 principalement?

En l'occurrence, je demande quand même le vote sur cet amendement.

Largey Thierry, député, Les Verts

Les Verts vont soutenir cette proposition qu'ils jugent très intéressante et assez intelligente pour les raisons qui ont été citées et pour d'autres raisons également.

La raison est d'éviter l'accumulation d'eau. On sait que lors de grandes précipitations, les voies routières ont tendance à accumuler les eaux, ce qui peut favoriser par endroit certaines crues ou certains débordements. C'est une des raisons.

L'autre raison, et c'est déjà utilisé actuellement notamment pour éviter des pollutions, eh bien!, on a renoncé à vouloir accumuler les eaux dans des grands désableurs ou déshuileurs et maintenant on fait, en fait, une infiltration sur les bordures de route, ce qui permet de réduire les risques de pollution à grande échelle, ce qui nous paraît aussi intéressant.

Donc, effectivement, de perméabiliser les bords de route, de rendre plus perméable un maximum de surfaces permet de lutter contre des phénomènes qui sont dommageables pour les biens et les personnes et, en cela, la proposition qui est formulée est tout à fait intelligente.

Nous vous proposons de la suivre. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 4 / Antrag 4

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 27 voix / Stimmen
Contre / dagegen: 94 voix / Stimmen
(0 abstention / Enthaltungen)
Sie haben den Antrag abgelehnt und sind der Kommission gefolgt.
Antrag 5, s'il vous plaît.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Marche à suivre - Canton (nouveau, après point f)
5 Proposition du député Fabien Schafeitel
Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 0 et 2 abstentions.
Ce n'est pas le rôle du plan directeur.

Der Präsident
Danke.
Keine Wortmeldungen.
Der Antrag ist somit abgelehnt.
Antrag 6, s'il vous plaît.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Marche à suivre - Canton (nouveau, après point f)
6 Proposition du groupe PLR par le député Xavier Mottet
Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 0 et 2 abstentions.
Cela est dans la marche à suivre du canton alors que l'amendement parle des routes communales. La commission trouve que l'amendement est mal formulé.

Mottet Xavier, député, PLR
Effectivement, l'amendement est mal formulé, la commission a bien compris qu'il y avait une erreur de transcription, on parlait bien des routes cantonales et non communales. Donc, je demanderai à la commission de relecture de modifier cela.
Je vous demande donc de voter sur ce point-là en partant du principe qu'on parle bien de routes cantonales sous l'aspect cantonal pour mettre en équilibre avec les routes communales ce qu'il y a dans cette fiche sous les aspects communaux.

Der Präsident
Danke Herr Grossrat.
Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 6 / Antrag 6
Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)
Pour / dafür: 43 voix / Stimmen
Contre / dagegen: 73 voix / Stimmen
(1 abstention / Enthaltung)
Sie haben den Antrag abgelehnt und sind der Kommission gefolgt.
Antrag 7, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point c)

7 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Décision de la commission: refusée par 11 voix, avec 2 abstentions.

La commission demande de ne pas rajouter cette contrainte aux communes.

Délèze Julien, député, AdG/LA

Rapidement, si le terme «réalisent» n'est pas inscrit dans le plan directeur, il n'y aura aucune mise en œuvre à faire.

Donc, on pense que c'est important de garder «réalisent et mettent» en œuvre.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 7 / Antrag 7

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 25 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 97 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag abgelehnt und sind der Kommission gefolgt.

Wir kommen zu den Anträgen 8 und 9, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Annexe (nouveau, après point Projet : VS46...)

8 Proposition du député Grégory D'Andrès

9 Proposition du député Grégory D'Andrès

Décision de la commission: refusées par 11 voix contre 0 et 2 abstentions.

Le projet VS45 n'a pas été retenu et la commission pense que si nous inscrivons 2 projets de contournement de Sierre, nous ne sommes pas près d'en faire aboutir un.

D'Andrès Grégory, député, PLR

La question est compliquée en effet, mais il s'agit simplement dans mon idée d'ouvrir la porte à une gestion globale de la connexion de cet important bassin versant - on parle de 20'000 habitants - vers l'autoroute sans traverser la ville de Sierre qui, elle, compte 17'000 à 18'000 habitants.

Si l'on sait que la masse critique des véhicules est atteinte à l'ouest - ça a été mesuré, c'est clair -, la situation bâtie de l'est rend le problème plus préoccupant puisqu'on parle des quartiers de Glarey, de Borzuat, de Tservetta qui sont l'essence même de la ville de Sierre. En plus de cela, l'obligation de passer à l'est vers les infrastructures scolaires et crèche-garderie rend encore le passage des plus compliqués.

Je pense que, par conséquent, ce qui est valable pour l'ouest, donc ce contournement de Sierre, doit aussi se justifier à l'est, et je pense que le principe d'ouvrir la porte à ces 2

contournements n'est pas forcément rédhibitoire pour la perception des subsides fédéraux et le classement de la route 45 ou 46 n'est, à ma connaissance, encore pas fait, donc on pourrait éventuellement discuter d'un côté ou de l'autre en fonction des contournements et des projets qui seraient aboutis à l'issue de cette recherche.

Merci de votre attention.

Pitteloud Albert, député, UDC

Gouverner, c'est prévoir un peu. Le 08.05.2012, dans l'interpellation 5.194, j'avais fait état qu'il fallait utiliser les 2 sorties d'autoroute pour le détournement en direction de Crans-Montana.

L'avantage des 2 solutions, c'est:

1. de détourner la circulation provenant des 2 sorties d'autoroute à l'extérieur de la ville (est et ouest);
2. d'éviter la construction de la transversale à travers le vignoble qui provoque un mitage inutile du territoire, d'autant plus qu'il existe déjà une route reliant Montana-Village à Bluche;
3. de répartir dès les sorties est et ouest de l'autoroute la circulation destinée à la région de Montana et à celle de Crans.

L'intérêt général de la région plaide à l'évidence pour la solution proposée par le bureau d'ingénieurs à l'époque.

Monsieur Melly, vous avez répondu de manière un peu lapidaire et expéditive comme quoi ce n'était pas possible.

On n'est pas du tout convaincu de votre réponse. Pour preuve, le conseil général de Sierre et le conseil communal ont établi une commission pour étudier en profondeur une comparaison objective des 2 solutions. En conséquence, comme le conseil communal a pris cette décision, et le conseil général, je demande à l'Assemblée d'approuver ces 2 amendements.

Je vous remercie de votre attention.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

On ne va pas refaire les comparaisons des 2 variantes ici.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'aujourd'hui il y a une procédure qui est en demande maintenant depuis plusieurs années, en tout cas depuis que je suis au Conseil d'Etat, pour pouvoir faire valider le statut de l'une des 2 routes, et je dis bien de l'une des 2 routes, en route principale suisse, ce qui permettrait d'obtenir un financement à hauteur de 90% et 10% à charge ensuite du canton pour 70% et des communes pour 30%. Donc, 3% en fait. Donc, faute de ce financement, faute de cette inscription, il sera très difficile, quelles que soient les variantes choisies, de pouvoir commencer les travaux.

Alors, aujourd'hui, on nous demande de mettre les 2 variantes parce que, effectivement, ce serait l'idéal d'avoir une sortie est et une sortie ouest. Je vous rappelle qu'à Sion, le problème s'était également posé et puis que, finalement, on a fait une seule sortie à l'est. Dans le cadre de Sion, ça s'imposait. Dans le cadre de Sierre, les études ont été menées, avec comme conclusion de faire une sortie à l'ouest, qui a été mise à l'enquête publique; il y a encore quelques oppositions à lever. On ne va pas aller trop vite tant qu'on ne sait pas si on peut commencer les travaux. Mais la sortie ouest permettrait, via le raccord nord et via la revalorisation d'un tracé le long de la piscine à Sierre, de pouvoir résoudre le problème de manière globale. Et c'est une chose qui a été présentée au conseil communal il y a déjà plusieurs mois, déjà l'ancienne équipe du conseil communal avait connaissance de ce projet. Il y a eu des prises de position en faveur de ce projet.

Aujourd'hui, il existe toujours un autre projet qui permettrait de sortir à l'est, de venir dans les Bernunes, au-dessus de la cave Nicolas Zufferey, de traverser la colline de Ravir, pour se retrouver sur la route de Montana en aval de Veyras. Donc, ça veut dire qu'on ramènerait quand même toute la circulation sur Veyras. Alors que la proposition qui est faite aujourd'hui, qui utilise effectivement des anciens chemins de vignes, qui se complète pour ne pas effectivement provoquer des atteintes irrémédiables à ce paysage extraordinaire au-dessus de Sierre, d'utiliser ces routes existantes par un petit bout en tunnel et un petit bout en viaduc de faire le moins d'atteintes possible au paysage, mais par contre de permettre carrément de résoudre le problème des 2 accès puisqu'on aurait l'accès par Corin en direction de Crans et l'accès par cette route qui rejoindrait la route Sierre-Montana par Veyras avec une liaison qui se situerait entre Veyras et Venthône, qui ne dissuaderait pas les gens soit de Miège, soit de Veyras, de faire 200 ou 300 mètres de retour pour aller prendre cette transversale et qui permettrait à toutes celles et ceux qui doivent se rendre dans la direction de Bluche, Randogne d'également sortir à l'ouest de Sierre. C'est la solution qui nous semble encore aujourd'hui la plus, je dirai logique, la plus finançable aussi et la plus acceptable parce qu'aller faire une tranchée dans le paysage des Bernunes, je ne sais pas qui pourra l'autoriser, en tout cas je ne prendrai pas le risque de le proposer, de même que de revenir devant les bâtiments du sud de Veyras, et je me demande aussi quelle serait la procédure à mettre en place pour faire accepter cette atteinte, je dirai également à la vie locale.

Donc, pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat s'est prononcé et avec justesse pour ce projet et attend. La visite de Doris Leuthard chez nous il y a 10 jours m'a donné encore une fois l'opportunité de rappeler l'importance, et indépendamment des Jeux Olympiques, mais imaginez, avec les Jeux Olympiques, ça prendrait une justification absolument incontestable, mais au-delà de cela je crois que c'est un simple équipement pour la seule ville du Valais qui n'est pas encore équipée d'un contournement digne de ce nom.

Alors, je n'avais pas prévu de parler de ce point aujourd'hui mais, effectivement, il faut faire très attention parce que si on veut aujourd'hui disperser nos forces et dire qu'on repart sur une analyse de la RC45 ou de la RC46, eh bien!, je crois qu'on va ouvrir une boîte de Pandore et ce n'est pas l'ancien président de Randogne, que je vois ici, qui me contredira puisque c'est un débat que nous avons eu déjà il y a plusieurs années.

Alors, moi, je vous demande de suivre la commission et de garder l'inscription unique de cette route avec un contournement ouest qui est véritablement au service des habitants de cette région.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen nun zur Abstimmung. Zuerst wird der Antrag 8 gegen den Antrag 9 gestellt.

Propositions 8 contre 9 / Antrag 8 gegen 9

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Proposition 8 / Antrag 8: 49 voix / Stimmen

Proposition 9 / Antrag 9: 45 voix / Stimmen

(26 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben dem Antrag 8 den Vorrang gegeben.

Antrag 8 wird gegen die Kommission gestellt.

Proposition 8 / Antrag 8

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 45 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 74 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben den Antrag 8 abgelehnt und sind der Kommission gefolgt.

Wir kommen zum Antrag 10, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Annexe (nouveau, après point «Projet : H21BO...»)

10 Proposition des groupes PLR et Les Verts par Xavier Mottet - j'imagine que c'est à nouveau une erreur..., sinon je peux dire Les Verts libéraux? Non.

Décision de la commission: refusée par 10 voix, avec 3 abstentions.

Ceci est un projet en cours et ça n'a pas sa place ici.

Mottet Xavier, député, PLR

Effectivement, c'est une erreur, vous auriez pu parler d'Avenir Ecologie par contre.

J'apprends que c'est dans le pipe-line, donc tant mieux, pourquoi ne pas l'inscrire?

Monthey est la deuxième ville du canton encore jusqu'au 31 décembre 2020. Eh bien!, elle étouffe, elle est asphyxiée. Quiconque a essayé de rentrer dans la ville de Monthey entre 17 h 30 et 19 heures s'est bien rendu compte que ce n'était plus tenable.

C'est pour ça que nous vous demandons avec insistance de mettre cela dans le plan directeur puisque c'est un projet qui devrait avoir lieu, on l'espère, avant ces 20 prochaines années. On apprend qu'il est dans le pipe-line; donc, je suis un peu étonné de ce refus alors qu'il y a un projet de contournement.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 10 / Antrag 10

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 43 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 77 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben den Antrag abgelehnt.

Antrag 11, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Annexe (nouveau, après point «Projet : H21BO...»)

11 Proposition du groupe PLR par le député Xavier Mottet

Décision de la commission: refusée par 10 voix contre 2 et 1 abstention.

Ce projet est en lien avec Rhône 3; la commission trouve prématuré que de l'inscrire ici.

Der Präsident

Danke schön.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit ist der Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **D.5 Alltagslangsamverkehr (ALV) / Mobilité douce quotidienne (MDQ).**

Antrag 1 angenommen.

Keine Wortmeldungen.

Anträge 2 und 3, bitte schön.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point e)

2 Proposition du groupe Les Verts par le député Thierry Largey

3 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Décision de la commission: refusées par 10 voix contre 3.

La commission souhaite laisser cette marge de manœuvre aux communes.

Der Präsident

Danke schön.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit sind die Anträge 2 und 3 abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **D.6 Seilbahninfrastrukturen des öffentlichen Verkehrs / Infastructures de transport public par câble.**

Antrag 1 abgelehnt, da C.1, Antrag 1 schon abgestimmt ist.

Antrag 2, bitte schön Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Annexe (nouveau, après point «Projet : Bramois - Nax...»)

2 Proposition du groupe PLR par le député Xavier Mottet

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 2.

C'est un projet dont le SDT n'avait pas connaissance.

Mottet Xavier, député, PLR

Effectivement, lorsque la commission s'est réunie, elle n'avait pas connaissance de ce projet mais, depuis, les choses ont avancé.

Toutefois, je suis prêt à retirer cet amendement mais j'aimerais avoir une confirmation du conseiller d'Etat sur ce point très précis qu'en retirant cette proposition de l'Annexe, puisqu'elle n'est pas liante, dans quelques mois, lorsque le projet aura évolué favorablement, eh bien!, on n'aura pas besoin de passer devant le Grand Conseil pour remettre ce point dans l'Annexe.

Alors, si j'ai la confirmation du conseiller d'Etat à ce niveau-là, je suis prêt à le retirer.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Ça dépend de vous de savoir ce que vous voulez qui revienne devant le Grand Conseil et pas de nous!

Der Präsident

Danke schön.

Der Antrag wurde zurückgezogen..., nein! Nochmals Grossrat Xavier Mottet.

Mottet Xavier, député, PLR

Je n'ai pas la même traduction, je n'ai pas bien compris.

Ça veut dire que vous allez remettre cela lorsque le projet aura avancé, vous allez le mettre dans l'Annexe et on n'aura pas besoin.

On est d'accord, mais j'aimerais que ça soit au PV.

Merci.

Der Präsident

Sie können 2 Sachen machen: Den Antrag aufrechterhalten und zur Abstimmung bringen oder ihn zurückziehen.

Er hat den Antrag zurückgezogen.

Dann gehen wir weiter und zwar mit dem Blatt **D.7 Güterverkehrsinfrastrukturen / Infrastructures de transport de marchandises.**

Antrag 1 abgelehnt mit C.1, Antrag 1.

Wir kommen zum Blatt **D.8 Luftfahrtinfrastrukturen / Infrastructures aéronautiques.**

Antrag 1 auch abgelehnt durch C.1, Antrag 1.

Antrag 2 ist abgelehnt zugunsten Antrag 2.1.

Keine Wortmeldungen.

Die Anträge 3 und 4, bitte schön.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton, point g)

3 Proposition du groupe Les Verts par le député Thierry Largey

4 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Décision de la commission: refusées par 11 voix contre 2 et 0 abstention.

La commission maintient sa position et ne souhaite pas le retour à la version du Conseil d'Etat car les nuisances sont déjà mentionnées dans les principes 5 et 8.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Keine Wortmeldungen.

Somit sind die Anträge 3 und 4 abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **E.2 Trinkwasserversorgung und -schutz / Approvisionnement et protection des eaux potables.**

Antrag 1, dito C.1, Antrag 1, abgelehnt.

Antrag 2 angenommen.

Keine Wortmeldungen.

Zum Blatt **E.3 Energieversorgung / Approvisionnement en énergie.**

Antrag 1 abgelehnt.

Zuerst Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 7

1 Proposition du groupe SVPO par le député Michael Graber

Décision de la commission: refusée par 8 voix, avec 5 abstentions.

Il s'agit ici du concept de 2008 qu'il s'agirait de modifier. La commission s'y oppose. Il faudrait modifier le concept avant de faire ce genre de proposition.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Ich werde mich für die eingereichten Abänderungsanträge zum Koordinationsblatt E.3 - und das sind die Anträge 1, 3, 6 und 7 - betreffend Windenergie nur einmal zu Wort melden, erhalte jedoch alle Anträge aufrecht.

Durch den von Bundesrat, Parlament und Stimmvolk beschlossenen schrittweisen Ausstieg aus der Kernenergie und im Zuge der Energiestrategie 2050 erhält die Ausschöpfung der Potenziale erneuerbarer Energien wie der Windkraft zunehmende Bedeutung. Die aktuellen Rahmenbedingungen durch die Einspeisevergütung (KEV) sowie die technologischen Fortschritte bei der Anlagetechnik haben dazu geführt, dass das Interesse an einer Windkraftnutzung auch im Wallis gestiegen ist. Die Stromproduktion aus Windkraft ist im Vergleich mit anderen erneuerbaren Energieträgern verhältnismässig kostengünstig und ermöglicht die Nutzung einer einheimischen und CO_2-neutralen Energiequelle.

Werte Ratsmitglieder, Kleinwindanlagen der neusten Generation sind nicht zu vergleichen mit den hohen Propellern, die quer in der Landschaft stehen. Es sind vielmehr kleine Säulen, die ähnlich einem Kamin auf einem Gebäudedach stehen und schon ab einer Windgeschwindigkeit von 2,8 Meter pro Sekunde Strom produzieren und drehen langsam und geräuschlos. Sie sind eine optimale Ergänzung zu Photovoltaikanlagen, welche nur am Tage und nur bei Sonnenlicht Strom produzieren. Diese Anlagen drehen langsam und geben eine ruhige und fassbare Silhouette, die von Vögeln erkannt wird. Die Vogelwarte Sempach bewertet dieses Konzept als lobenswert und wenig risikoreich für Vögel aller Art.

Es ist wichtig, dass der Kanton Wallis sich nicht zum Vornherein dem technologischen Fortschritt verschliesst. Kleinwindanlagen als Inselanlagen in Berggebieten und Agglomerationen sind weitaus ökologischer mit einem besseren Wirkungsgrad als Photovoltaikanlagen. Dies haben bereits auch andere Kantone, wie zum Beispiel Graubünden, Bern, Freiburg, Schaffhausen erkannt, um nur einige zu nennen, und diese Anlagen in ihrem Richtplan integriert.

Werte Kolleginnen und Kollegen, ich bitte Sie, diese Abänderungsanträge zu unterstützen.

Vielen Dank.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

C'est un amendement qui est important parce que, en fait, il remet en cause la philosophie que l'on a préconisée jusqu'ici avec le concept pour la promotion de l'énergie éolienne où les critères sont d'abord de favoriser la construction de grandes installations de production de l'ordre de 10 GWh par an dans des parcs éoliens avec au minimum 3 installations et soumis à une procédure de planification. Ça c'est ce qui est existant.

Le problème, c'est que si on veut changer cela, tel que c'est proposé aujourd'hui, il y a quand même passablement de risques. Pensez au risque de conflits avec le voisinage, on en a eu dans la plaine du Rhône. Donc, imaginez si chacun met son éolienne devant chez lui; il risque d'y avoir des problèmes. Par contre, au-delà de cela, il faut passer par un autre chemin puisque, ici, on parle de réviser le concept cantonal. Donc, ça pourrait être l'objet d'un postulat qui pourrait être déposé et voté par le Parlement.

En effet, le plan directeur - on l'a dit et on l'avait dit d'ailleurs en ouverture des débats - ne peut pas créer de droit matériel et, ici, on parle de créer une base légale pour les petites installations. Si c'est envisageable, ce n'est en tout cas pas à travers le plan directeur mais, encore une fois, éventuellement à travers un postulat.

Je vous demande donc de ne pas suivre cette proposition d'amendement.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 50 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 74 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben diesen Antrag abgelehnt.

Antrag 2, s'il vous plaît.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point g)

2 Proposition du groupe UDC par le député Charles Clerc

Supprimer le point g.

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 0 et 2 abstentions.

A titre personnel, Monsieur le président du Grand Conseil, si je peux me permettre, je trouve cet amendement particulièrement déplacé en cette journée des droits des femmes.

(Applaudissements)

Blague mise à part, je profite, si vous me laissez, Monsieur le président du Grand Conseil, je ne vais pas prendre plus que 30 secondes - si j'ai bien compté, ça ne fait qu'une seconde par femme présente dans cette salle.

J'aimerais vraiment remercier toutes les femmes qui sont ici. De quelque parti que vous soyez, vous êtes une source d'inspiration, une source de motivation. Je trouve que vous êtes un exemple d'engagement et de ténacité.

Je remercie aussi la team traduction qui est aujourd'hui exclusivement féminine, si j'ai bien vu, et toutes les femmes de l'ombre qui œuvrent dans ce Parlement.

Parfois, quand j'entends certaines des prises de position qu'on fait ici, eh bien!, j'ai envie de dire que j'ai de la chance d'avoir été élevée en féministe libre et engagée. Merci maman.

(Applaudissements)

Der Präsident

Danke Sarah Constantin.

Ich habe ja heute eine Grosszügigkeit und ein grosses Herz.

Aber das Wort gebe ich jetzt Grossrat Jérôme Desmeules.

Desmeules Jérôme, député, UDC

Je prends la parole pour mon collègue Charles Clerc..., ah!, il revient, alors peut-être qu'il a trouvé le point g, je ne sais pas..., mais c'est en tout cas la deuxième fois qu'il veut le supprimer en 2 jours; donc je m'inquiète quand même..., on fera des révisions après, Charles.

Si je peux brièvement développer un argumentaire. En fait, ce point propose d'examiner l'éventualité pour les communes de devenir cités de l'énergie. A nouveau, c'est un peu la même argumentation que j'avais développée pour la fiche sur les gens du voyage: c'est purement une question communale. Les communes ont toute autonomie pour décider ou non de ce type d'initiative. Plusieurs communes, d'ailleurs la mienne, ont fait ce type de démarches et nous ne pensons pas qu'il est nécessaire pour le canton que de pousser dans ce sens-là. Les communes sont assez grandes pour initier ce type de démarches sans avoir besoin de la tutelle du canton. Merci.

Der Präsident

Danke schön. Wir stimmen ab.

Proposition 2 / Antrag 2

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 24 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 104 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Der Antrag 2 wird abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **E.4 Produktion von Energie aus Wasserkraft / Production d'énergie hydroélectrique.**

Antrag 1 abgelehnt, weil C.1, Antrag 1 auch schon bearbeitet wurde.

Antrag 2, s'il vous plaît.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Conditions à respecter pour la coordination réglée, IX

2 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 1 et 1 abstention.

La commission ne souhaite pas revenir à la version du Conseil d'Etat.

Der Präsident

Danke schön.

Keine Wortmeldungen.

Antrag 2 abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **E.5 Solaranlagen / Installations solaires.**

Antrag 1 abgelehnt, da C.1, Antrag 1 schon behandelt.

Antrag 2, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton (nouveau, après point d)

2 Proposition du groupe UDC par le député Charles Clerc

Décision de la commission: refusée par 10 voix contre 3.

Cela est redondant avec les points b et c de la marche à suivre des communes. Or, le point b est plus contraignant, selon la commission.

Der Präsident

Danke.

Keine Wortmeldungen.

Antrag 2 abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt E.6 **Windkraftanlagen / Installations éoliennes.**

Antrag 1 abgelehnt, da C.1, Antrag 1 abgelehnt wurde.

Antrag 2, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 3

2 Proposition du député Jérôme Desmeules

Décision de la commission: refusée par 8 voix contre 2 et 3 abstentions.

Le critère est trop restrictif.

Desmeules Jérôme, député, UDC

Il m'apparaissait important à l'heure où l'on parle du danger des lignes à haute tension, à l'heure où l'on parle de la pollution au mercure, eh bien!, en fait, de respecter le principe de précaution.

L'OMS a édicté des prescriptions, en tout cas des recommandations qui, à notre sens, il serait pertinent de respecter aussi pour les éoliennes, simplement pour respecter la santé des citoyens bien sûr et aussi parce que, en l'état actuel des connaissances de l'OMS et donc des milieux scientifiques, on a été capable de formuler ces recommandations. Dans ce sens-là, on ne voit pas pourquoi déjà le Valais ne les respecterait pas. De la même manière que pour les autres pollutions environnementales ou les autres chantiers qui sont en cours, il appartient de faire usage de toutes les connaissances scientifiques qui sont aujourd'hui à notre disposition pour réduire le risque sur la santé des citoyens. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 2 / Antrag 2

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 23 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 101 voix / Stimmen

(0 abstention / 0 Enthaltungen)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag abgelehnt.

Der Präsident

Antrag 3 wurde schon begründet durch Michael Graber.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 3 / Antrag 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 51 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 76 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag abgelehnt.

Antrag 4, s'il vous plaît.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Conditions à respecter pour la coordination réglée, III

4 Proposition du groupe Les Verts par le député Thierry Largey

Décision de la commission: refusée par 8 voix contre 5.

La commission estime que le plan directeur doit poser les conditions pour évaluer si un site est propice et ne doit donc pas être si strict.

Der Präsident

Danke Frau Rapporteure.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Antrag 4 abgelehnt.

Antrag 5, s'il vous plaît.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Conditions à respecter pour la coordination réglée, VI

5 Proposition du groupe Les Verts par le député Thierry Largey

Décision de la commission: refusée par 10 voix contre 2 et 1 abstention.

La formulation est trop restrictive.

Largey Thierry, député, Les Verts

J'entends que la commission trouve cela trop restrictif. En fait, il s'agit de l'application d'un principe de proportionnalité ici. Simplement de dire que le seul critère qui doit entrer en ligne de compte, ce n'est pas simplement l'accessibilité mais ce sont les conséquences de cette accessibilité. Si pour accéder, et on sait que l'on peut quasiment accéder où l'on veut, pour autant que l'on prenne les moyens qu'exige cette accessibilité, pour nous, c'est important de peser cette accessibilité en fonction d'autres intérêts, notamment si, pour y arriver, il faut des infrastructures nouvelles importantes, des travaux importants, avec un effet important sur le territoire ou sur le sol, ce serait disproportionné de les accepter.

Dès lors, il nous semble intéressant d'ajouter cet élément de pesée des intérêts et de proportionnalité en ajoutant qu'il ne doit pas y avoir de travaux excessifs et vous voyez que, dans le terme «excessifs», on a une marge d'interprétation de la part de l'autorité. On ne fixe pas définitivement ce que veulent dire ces travaux qui seraient excessifs et «de nouvelles infrastructures», c'est effectivement si les infrastructures existantes, eh bien!, il n'y a pas de raison de ne pas les utiliser; par contre, s'il faut créer du nouveau pour pouvoir accéder, il nous semble que ça peut être là aussi disproportionné.

Donc, ce sont, en fait, des éléments de pesée des intérêts qu'on vous demande d'inclure dans cette réflexion et d'inclure dans le plan directeur cantonal. Ce n'est pas uniquement pour réduire et restreindre les possibilités mais bien pour donner tous les intérêts et tous les éléments qui sont nécessaires à l'autorité pour décider.

En cela, nous vous demandons de nous suivre dans cet amendement.
Merci.

Der Präsident
Danke Herr Grossrat.
Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 5 / Antrag 5
Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)
Pour / dafür: 27 voix / Stimmen
Contre / dagegen: 97 voix / Stimmen
(1 abstention / Enthaltung)
Sie haben den Antrag abgelehnt und sind der Kommission gefolgt.
Antrag 6 wurde schon von Michael Graber begründet.
Wir kommen da zur Abstimmung.

Proposition 6 / Antrag 6
Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)
Pour / dafür: 54 voix / Stimmen
Contre / dagegen: 72 voix / Stimmen
(0 abstention / Enthaltungen)
Sie haben den Antrag abgelehnt und sind der Kommission gefolgt.
Antrag 7 von Michael Graber wurde auch begründet, wenn ich das vorher richtig verstanden habe... Ja, er nickt mein Kollege.
Somit kommen wir auch hier zur Abstimmung.

Proposition 7 / Antrag 7
Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)
Pour / dafür: 54 voix / Stimmen
Contre / dagegen: 72 voix / Stimmen
(1 abstention / Enthaltung)
Sie haben den Antrag abgelehnt und sind der Kommission gefolgt.
Wir kommen zum Blatt **E.7 Energietransport und -verteilung / Transport et distribution d'énergie**.
Antrag 1 ist abgelehnt, da schon behandelt mit C.1, Antrag 1.
Antrag 2, bitte Frau Rapporteure.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Principes, point 3
2 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze
Décision de la commission: refusée par 9 voix contre 1 et 3 abstentions.
Cette possibilité est déjà réglée dans le principe 5.

Délèze Julien, député, AdG/LA

J'ai bien entendu l'argumentation de la commission. Cependant, il s'agit ici, à mon avis, de mettre un signal pour répondre aussi aux attentes de la population valaisanne. En effet, à mon sens, il faut éviter que le traumatisme que l'on connaît dans le Valais central avec la ligne à très haute tension Chamoson-Chippis ne se répète à l'avenir.

Il s'agit ici d'un principe qui est donc de vouloir enterrer les lignes électriques. Je crois que cela a justement sa place dans les principes et c'est le but que de le mettre à cet endroit.

J'aimerais encore ajouter que notre canton compte, comme vous le savez, parmi les plus beaux paysages de Suisse, et on arrive au XXIe siècle et pour des raisons uniquement économiques à dénaturer nos paysages. Cela n'est pas acceptable et ne devra plus être accepté à l'avenir. Et comme ce plan directeur a justement pour but de prévoir l'aménagement du territoire à l'avenir, je vous remercie donc d'accepter de mettre ce principe d'enterrer toutes les lignes électriques et en particulier les lignes à très haute tension, et de les faire donc enterrer à l'avenir.

Je profite aussi, Monsieur le président du Grand Conseil, vite, comme ce sera ma dernière prise de parole normalement du jour de remercier la commission pour son excellent travail et le service qui a fourni vraiment un travail exceptionnel pour mettre en place ce plan directeur, et je crois qu'il faut le souligner et remercier donc tous les acteurs pour ce plan directeur, le président de la commission également et vous, M. le président du Grand Conseil, parce que je crois que ce n'était pas simple de gérer cela.

Voilà, merci de votre attention.

Der Präsident

Danke schön.

Ganzer Stéphane, député, PLR

Très brièvement pour vous dire que le groupe PLR soutiendra la proposition 2.

En effet, les postulats acceptés récemment au niveau fédéral et également dans ce Parlement, les thèmes de campagne abordés lors de la dernière campagne aux élections ont montré que cette thématique a sa place dans le plan directeur. Ce principe est un principe novateur qui doit être inscrit dans ce document. Donc, nous y attachons une importance certaine.

La proposition 2 nous semble néanmoins beaucoup plus optimale que la 3 puisqu'en cas de futur enfouissement dans la digue du Rhône, par exemple, si, à terme, on pouvait le faire, eh bien!, évidemment, la proposition 3 l'empêcherait.

Donc, nous soutiendrons essentiellement la proposition 2.

Je vous remercie.

Mottet Xavier, député, PLR

Je ne vais pas dire le contraire, le groupe PLR soutient l'amendement.

Je suis étonné qu'on ait pris la parole 2 fois au nom du groupe PLR.

Der Präsident

Ja, Sie sollten am frühen Morgen un café, prendre un café ensemble, comme ça c'est plus simple pour nous!

OK.

Das Wort hat Grossrat Beat Eggel. Eggel kommt aus Naters, das müssen Sie wissen.

Eggel Beat, député, PDCC

Merci, Monsieur le président du Grand Conseil, en effet, je viens de Naters, même si ça ne s'entend pas forcément.

Le groupe PDCC est bien sûr sensible à l'enterrement, à l'enfouissement pardon..., lapsus révélateur, des lignes à très haute tension. Il est conscient que c'est une redite par rapport à l'argumentation de la commission mais je pense que, parfois, ça fait du bien de répéter les choses.

Nous soutiendrons donc la proposition 2.

Merci.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Juste vous rappeler que la prise de position de la commission était logique compte tenu du fait qu'on trouve au point 5 des principes: favoriser, après analyse la faisabilité technique et prise en compte de l'ensemble des intérêts en présence, le câblage souterrain par rapport aux lignes aériennes dans le cadre de la planification des infrastructures de transport électrique. Ce qui reprend pratiquement *in extenso* ce qu'il est proposé maintenant de mettre en point 3.

Ecoutez, je crois qu'en tout cas le soutien, et tout le monde est pour la possibilité d'enfouir autant que possible, mais la position de la commission, il faut la comprendre, on ne voulait pas faire de redites, sinon on pourrait les faire dans à peu près tous les éléments de ce plan directeur.

Mais, par contre, on comprend très bien l'acuité du problème et le souci des députés qui veulent véritablement, comme on dit, mettre une deuxième couche.

C'est une décision qui vous appartient.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Der Vorsatz von Julien Délèze, das letzte Mal zu reden, war von kurzer Dauer...

Délèze Julien, député, AdG/LA

Ce qui a été dit par mes préopinants, comme j'entends qu'il y a un soutien pour la proposition 2, je retire la proposition 3 au profit de la proposition 2 pour éviter un vote qui irait contre les amendements.

Donc, on gagne un peu de temps.

Der Präsident

Danke schön.

Antrag 3 ist zurückgezogen.

Largey Thierry, député, Les Verts

Juste une petite précision.

Sur la proposition qui est faite, les Verts soutiendront également cette proposition, avec une seule remarque: il nous paraît important de bien souligner que l'idée de la planification doit s'adresser également aux lignes aériennes. Il ne s'agit pas ici de limiter la planification aux lignes enterrées. Le but est d'enterrer un maximum de lignes, c'est un fait, c'est un objectif, il faut le souligner, mais il va rester, qu'on le veuille ou non, des lignes aériennes et ces lignes aériennes doivent également être planifiées et visées de manière globale.

Donc, il ne s'agit pas ici de ne pas planifier ce qui est aérien; en tout cas, c'est dans cet esprit que les Verts vont accepter cet amendement.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 2 / Antrag 2

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 107 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 16 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag angenommen.

Antrag 3 wurde zurückgezogen.

Wir kommen zum Antrag 4, s'il vous plaît.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 3

4 Proposition du groupe UDC par le député Jérôme Desmeules

Décision de la commission: refusée par 8 voix contre 2 et 3 abstentions.

Même argument que précédemment, la commission trouve la formulation trop restrictive.

Der Präsident

Das Wort hat Herr Grossrat Jérôme Desmeules.

Es wurde eigentlich schon alles gesagt, aber noch nicht von allen...

Desmeules Jérôme, député, UDC

A nouveau, c'est le principe de précaution qui doit prévaloir et je crois qu'on ne peut pas se passer de tous les instruments juridiques qui peuvent être ou pourront être à notre disposition pour réussir à enterrer ces lignes à haute tension.

C'est dans ce sens-là que j'ai formulé cette proposition. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 4 / Antrag 4

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 23 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 104 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 5.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Principes, point 6
5 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze
Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 1 et 1 abstention.
La commission renvoie au principe 5, dans lequel la possibilité est déjà réglée.

Der Präsident
Danke schön.
Keine Wortmeldungen.
Antrag 5 abgelehnt..., nein Grossrat Julien Délèze meldet sich zu Wort.

Délèze Julien, député, AdG/LA
Oui, pardon, Monsieur le président du Grand Conseil, c'est vrai je reparle mais désolé.
C'est vrai que j'avais oublié de préciser que, du coup, je demandais le vote pour tous les amendements en lien avec les lignes enterrées puisqu'il s'agit d'être conséquent avec le vote qu'on a fait juste avant et qui a été accepté par le Grand Conseil.
Donc, ça concerne les propositions, sauf erreur, 5 et 6.
Merci.

Der Präsident
Danke schön für die Präzisierung.
Wir kommen zur Abstimmung von Antrag 5.

Proposition 5 / Antrag 5
Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)
Pour / dafür: 53 voix / Stimmen
Contre / dagegen: 73 voix / Stimmen
(1 abstention / Enthaltung)
Sie haben den Antrag 5 abgelehnt und sind der Kommission gefolgt.
Antrag 6, s'il vous plaît.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure
Marche à suivre - Canton, point a)
6 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze
Décision de la commission: refusée par 9 voix contre 1 et 3 abstentions.
Cela est déjà mentionné dans le principe 5.

Der Präsident
Danke schön.
Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 6 / Antrag 6

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 37 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 85 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Blatt **E.8 Versorgung mit Stein- und Erdmaterial / Approvisionnement en matériaux pierreux et terreux.**

Antrag 1, s'il vous plaît.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, avant point 1)

1 Proposition du député Serge Métrailler

Décision de la commission: refusée par 9 voix contre 0 et 4 abstentions.

La notion de concurrence n'a pas sa place dans cette fiche qui suit une logique d'aménagement dont le but est de diminuer les nuisances.

Métrailler Serge, député, PDCC

C'est un paradoxe dans un pays où la pierre est un symbole, avec le Rhône également, que l'on en manque. En effet, déjà je m'inquiétais en 2008 de savoir s'il y aurait suffisamment de matériaux pierreux pour le ménage, je dirai, de nos chantiers, de notre autoroute et également de la correction du Rhône, et les faits se sont avérés déjà en 2013 catastrophiques puisque, selon une étude provenant de Genève, il était clair qu'à partir de 2018 nous n'aurions plus aucune réserve. Que s'est-il passé jusque-là? Eh bien!, rien, rien de nouveau. Donc, il arrive cet exemple flagrant et paradoxal, c'est que pour la correction du Rhône, savez-vous d'où viennent les cailloux? Pas du Val d'Anniviers, pas de la vallée de Saas, ils viennent d'Italie. Ils sont venus aussi de France. Et quand on pense que, dans un pays comme le nôtre, on doit procéder à de tels transports pour être concurrentiel, je trouve ça proprement scandaleux. Raison pour laquelle favoriser des sites existants, c'est bien, mais il n'y en a pas. Il faut assurer la production pour pouvoir justement éviter des transports inutiles et coûteux pour l'environnement. Savez-vous également que si le projet Rhône va se concrétiser, j'en suis convaincu, pour le Bas-Valais, c'est 1'700'000 mètres cubes de roches qu'il faudra. Le service en question a dit qu'il n'y aurait pas suffisamment de roches chez nous. Ils envisageaient des solutions avec le canton de Vaud, ça serait insuffisant, qu'ils avaient averti le Service de l'environnement mais qu'actuellement rien n'est fait. Si vous regardez la carte géographique, vous verrez vous-mêmes très clairement que l'on va d'office devoir utiliser les routes et des émissions excessives pour pouvoir construire, sécuriser le Rhône. Donc, tout cela est connu du Conseil d'Etat et de ses services.

Je pense qu'une piqûre de rappel serait ultra nécessaire pour que l'on mette en pratique ce que l'on sait déjà depuis 2013, à savoir qu'il faut avoir suffisamment de carrières dans des distances relativement proches pour assurer une concurrence loyale déjà, mais surtout un approvisionnement utile et nécessaire.

Je vous remercie donc de soutenir cet amendement, qui veut essentiellement que le Rhône soit aussi composé de roches de notre canton.

Je vous remercie de votre attention.

Pitteloud Albert, député, UDC

Bien évidemment on parle du Rhône encore une fois.

Alors, s'il faut des gros enrochements - Monsieur, vous écoutez bien maintenant -, s'il faut des gros enrochements, 5 fois plus d'enrochement par la solution élargissement, c'est pour des raisons techniques évidentes. Lorsque vous élargissez un fleuve, vous subissez l'érosion par affouillement, c'est-à-dire qu'il bute d'un côté et de l'autre, et c'est juste, il en faut 5 fois plus, mais c'est le choix de la variante qui amène 3 à 5 fois plus d'enrochement nécessaire. Et cela, n'importe quel ingénieur pourra le prouver, en hydraulique, c'est le choix de la variante qui amène tout cela. Encore une fois une charge environnementale de plus, sans parler des problèmes de charriage et tout ça. On aura beaucoup de paute à extraire. Quant au gravier, il faudra aller le chercher sur toute la longueur du Rhône, 135'000 mètres cubes à prélever, au-delà des gravières actuelles sur le parcours du Rhône. Actuellement, le Rhône a une capacité de charriage de 30'000 mètres cubes. Partout où on élargit, le rapport Hunziger est clair, il n'y aura plus que 5'000 mètres cubes et, le reste, il faudra aller le chercher mécaniquement.

Mais pour payer tout ça, on a passé à 10 francs le mètre cube, pour payer cette bêtise, et il va vous coûter 3 fois plus cher pour les prélever sur le Rhône. Voilà les conséquences de la solution élargissement...,encore une.

Cela dit, on approuve quand même l'amendement.

Der Präsident

Danke schön.

Ich hoffe nur, dass Sie nicht alle auf Stein beissen!

Métrailler Serge, député, PDCC

Juste pour répondre à M. le député Albert Pitteloud.

La pénurie est déjà le cas sans le Rhône. On est déjà en pénurie totale et pour tout ce qu'on a besoin, il y a, d'une part, une hausse des prix et, d'autre part, un manco, ce qui fait qu'il y a quasiment un cartel qui a été généré et qui fait des prix supplémentaires pour les privés, supplémentaires pour l'Etat et supplémentaires pour les collectivités publiques.

Avec le Rhône, il faudra quand même des enrochements, quelle que soit la solution choisie et celle qui a quand même été arrêtée par le peuple. Je crois qu'on doit maintenant donner cette impulsion nécessaire.

Je vous ai bien écouté et je suis ravi que vous souteniez mon amendement.

Merci.

Pitteloud Albert, député, UDC

(Pas de micro - pas d'enregistrement.)

Der Präsident

Danke schön.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 89 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 39 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag angenommen.

Wir kommen zum Antrag 2, s'il vous plaît.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 2

2 Proposition du député Serge Métrailler

Supprimer le point 2.

Décision de la commission: refusée à l'unanimité.

Selon la commission, il est insensé d'enlever ce point qui est nécessaire à la bonne compréhension de la fiche.

Der Präsident

Danke schön.

Keine Wortmeldungen.

Antrag 2 abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 3; der ist angenommen.

Keine Wortmeldungen.

Wir kommen zum Antrag 4, bitte schön.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes, point 4

4 Proposition du député Serge Métrailler

Décision de la commission: refusée par 8 voix, avec 4 abstentions.

L'argument économique n'est pas faux, mais il ne devrait pas intervenir en premier.

Métrailler Serge, député, PDCC

Si vous êtes conséquents, vous devriez accepter cet amendement puisque l'on reprend la problématique de l'amendement précédent que vous avez accepté.

Alors après, quand on parle de principes, je suis juriste, de dire que la position passe avant. On est vraiment dans des termes génériques et on n'est pas dans une liste qui dirait que le point 1, c'est le plus important. C'est une liste énumérative et je pense que ce n'est pas cet élément-là qui devrait vous convaincre de refuser cet amendement.

Je vous remercie donc d'être conséquents par rapport à la première décision et de soutenir cet amendement.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 4 / Antrag 4

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 86 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 42 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag angenommen.

Antrag 5 angenommen, ist verbunden mit Antrag 3, den wir vorher schon angenommen haben.

Keine Wortmeldungen.

Antrag 6 angenommen.

Keine Wortmeldungen.

Antrag 7 angenommen.

Keine Wortmeldungen.

Antrag 8, bitte.

(...)

Retirée, merci.

Antrag 9, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Canton (nouveau, après point e)

9 Proposition du député Serge Métrailler

Décision de la commission: refusée à l'unanimité.

La commission juge que cela est à régler dans une loi et que ça dépasse donc le cadre des marchés publics.

Der Präsident

Danke schön.

Keine Wortmeldungen.

Antrag 9 abgelehnt.

Antrag 10, s'il vous plaît.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Marche à suivre - Communes, point d)

10 Proposition du député Serge Métrailler

Décision de la commission: refusée à l'unanimité.

Le plan directeur reprend les exigences de l'ordonnance et n'est pas plus sévère.

Der Präsident

Merci.

Keine Wortmeldungen.

Antrag 10 abgelehnt.

Antrag 11 angenommen.

Keine Wortmeldungen.

Wir kommen zum Blatt **E.9 Deponien / Décharges**.

Antrag 1, bitte schön.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, avant point 1)

1 Proposition du député Serge Métrailler

Décision de la commission: refusée par 10 voix contre 3.

Il y a déjà 27 sites en annexe. La commission juge cela suffisant.

Métrailler Serge, député, PDCC

C'est un petit peu la même question qu'auparavant. Parce que 27, vous pensez que c'est suffisant? Evidemment pas. Il y a des décharges spécifiques, notamment pour les matériaux inertes, il n'y en a que 4 sur tout le canton. Le reste, évidemment, il y en a plusieurs, mais si vous regardez qui sont les propriétaires, eh bien!, ce sont les communes. Et les communes, évidemment, elles doivent penser à la perspective d'avenir et elles se disent: je vais utiliser ma décharge pour mes citoyens; ce qui est normal. Ce qui fait que celles qui n'en ont pas, elles doivent trouver d'autres décharges qui se trouvent évidemment beaucoup plus éloignées et qui font des prix extrêmement exorbitants. Il y a également bon nombre de ces décharges - si vous avez lu -, qui sont propriété d'entreprises. Donc, évidemment, elles n'auront pas tendance à accepter contre une rémunération qui couvrirait les coûts, eh bien!, leurs concurrents.

Il convient donc d'assurer là également, pour éviter des coûts supplémentaires pour l'Etat, pour les privés, pour tout le monde, et aussi des transports inutiles d'avoir une véritable planification sur tout le territoire de décharges. Je pense que là également, ça serait une bonne impulsion.

J'ai demandé un petit exemple. Un entrepreneur m'a dit que, pour un village, eh bien!, il devait prendre 1'000 mètres cubes, il n'y avait rien dans la région, eh bien!, au lieu d'avoir normalement un coût de 15 francs le mètre cube, avec les transports et la taxe de décharge où il a dû se rendre, eh bien!, c'étaient 55 francs le mètre cube, ce qui faisait pratiquement 40'000 francs de plus, de surcoût, pour rien, avec toutes les incidences que je vous ai indiquées au niveau écologique également.

Donc, je crois que, après analyse, il n'y en a pas suffisamment, il faut donner cette impulsion et même si chaque commune aimerait mieux que la décharge se trouve chez son voisin, l'Etat doit prendre le lead là-dessus.

Je vous remercie de soutenir cet amendement.

Largey Thierry, député, Les Verts

On a entendu toutes ces journées le président de la commission se lever pour dire que le but de la commission était d'éviter de modifier les principes. Or, on est en train dans ces dernières fiches justement de modifier à tout va les principes, donc de remettre en cause le concept que nous avons nous-mêmes accepté, pour des raisons qui sont peut-être bien fondées de se dire qu'il faut suffisamment de décharges, pourquoi pas. Maintenant, je crois que dans la cohésion de ce qui a été dit pendant toute cette semaine, en fait, de ne pas modifier les principes et d'en rester à ce que le concept cantonal a voulu dire, je pense qu'il n’y a pas de nécessité, ce serait même à l'encontre de tout ce qu'on a décidé ou envisagé jusqu'à présent, que de modifier à nouveau ces principes. On n’aurait pas dû le faire précédemment, il ne faut pas le faire maintenant et en rester à ce que le concept dit.

Il est bien évident que, dans les faits, le jour où il y a des besoins de décharges, eh bien!, on les définira, on les planifiera, on les ouvrira selon les besoins. Mais, il n’y a pas de nécessité ici de remettre en cause tous les principes qui ont été, par le passé, définis par le Grand Conseil et je trouve que l'on devrait, comme on l'a fait jusqu'à présent, suivre la logique de la commission et ne pas toucher à ces principes, donc refuser les amendements qui prévoient de le faire parce qu'il n’y a pas de raison objective de le faire, il n'y a pas de manco

dans ce que le Conseil d'Etat nous avait proposé jusqu'à présent, il n'y a pas de nécessité donc d'intervenir ici.

Nous proposons de rejeter ces amendements de la sorte.

Clerc Charles, député, UDC

Le président de la commission, si je l'ai bien entendu toute la semaine, il n'a jamais parlé qu'on ne devait pas toucher aux principes; c'était à la stratégie qu'il ne voulait pas qu'on touche. C'est un tout petit peu différent.

Et maintenant, pour en venir à cet amendement, là je vais soutenir quand même l'amendement du député Serge Métrailler parce que c'est vrai, et c'est un vrai problème, que les entreprises, les entreprises locales ont, avec ces décharges, où ils doivent se déplacer sur plusieurs dizaines de kilomètres pour aller déposer des matériaux, ce sont des matériaux propres, ce sont des matériaux terreux, c'est de la terre, ce sont des pierres, ils ne savent plus où aller avec ces matériaux, et ça ça a un coût, un coût économique.

Pensez, il y a quelque temps, lorsqu'il y a eu toutes ces inondations, tous ces débordements, pour les communes, on ne savait pas où aller avec ces matériaux, on a dû les stocker sur des champs en attendant. Cela veut dire que vous faites 2 fois le travail: vous les stockez momentanément sur un pré, pour pouvoir les recharger et se déplacer sur plusieurs kilomètres pour les décharger.

Donc, en tout cas au groupe UDC, on soutiendra cet amendement. Merci.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Ich kann nur unterstützen, was Charles Clerc gesagt hat. Also die Information von Thierry Largey war falsch. Es ging immer nur um die Raumentwicklungsstrategie, die bereits verabschiedet ist, und nicht um diese Grundsätze, von denen wir auch schon mehrere abgeändert haben.

Also die CVPO wird diesen Antrag ebenfalls unterstützen.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Juste pour répondre à mon collègue député Thierry Largey. Donc, je suis intervenu plusieurs fois pour demander de ne pas modifier la stratégie de développement territorial et non pas les principes, puisque nous avons principalement modifié des principes. Donc, il s'agit bien de la stratégie de développement territorial que j'ai demandé de ne pas modifier et pas les principes.

Par contre, par rapport à l'argumentaire de l'amendement en question, je vois qu'il y a un certain nombre de groupes qui soutiennent cet amendement. La commission a donné son avis. Je m'abstiendrai d'aller contre l'avis de ces groupes.

Merci.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l’environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Si je lis les principes, dans les principes prévus en coordination, il est indiqué au point 3: autoriser de nouvelles décharges si elles sont inscrites..., l'extension d'un site existant priorisé, favoriser les nouveaux sites de stockage répondant à un besoin régional, etc.

Ici, vous demandez d'assurer un nombre de sites suffisant, c'est un vœu que tout le monde, certainement, participe, mais je l'ai entendu je ne sais combien de fois durant ces débats, il y a une séparation claire entre les communes et le canton, et ici on va jouer dans la cour des communes en estimant que c'est à tel endroit ou à tel endroit que l'on va devoir éventuellement poser un site de stockage.

Moi, je pense qu'il y a ici à respecter ce principe: le canton prend sa responsabilité, autorise les nouvelles décharges, favorise les nouveaux sites, pour autant qu'ils correspondent, et laisse ensuite aux communes le soin, en fonction de la disponibilité de leur territoire, en fonction du désir qu'elles ont d'installer un tel site sur leur territoire, de faire les démarches voulues et, à ce moment-là, le canton s'inscrira en partenariat pour donner suite.

Mais ce n'est pas possible aujourd'hui que le canton, du haut de sa montagne, décide arbitrairement, dans le dos des communes, ce genre de chose, et je vous demanderai donc de ne pas accepter cet amendement.

Der Präsident

Danke schön.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 80 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 46 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben den Antrag angenommen.

Wir kommen zum Antrag 2, bitte.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Principes (nouveau, avant point 3)

2 Proposition du député Serge Métrailler

Décision de la commission: refusée à l'unanimité.

L'argumentaire est le même que pour l'amendement 1. La commission a estimé qu'il y avait déjà suffisamment de sites.

Métrailler Serge, député, PDCC

Par rapport à ces améliorations foncières, comme l'a dit le député Charles Clerc fort justement, souvent, on nous demande de recycler des matériaux, ce sont des matériaux propres, et on ne sait pas où aller puisqu'il n'y a pas d'endroit où on peut les déposer, il n'y en a pas suffisamment encore qui les reprennent, et donc la possibilité est d'utiliser ça par épandage sur des terrains agricoles. Je sais que ça se fait. Mais, malheureusement, les lois ne sont pas prévues pour. C'était de donner une incitation afin que le bon sens prévale de pouvoir utiliser ces matériaux de manière intéressante également pour l'agriculture et d'en donner justement l'impulsion par cette fiche-là.

J'ai entendu dire aussi soi-disant que, selon la commission, ça devrait..., enfin les bruits que j'ai entendus, qu'il fallait mettre cela plutôt dans une loi. Alors, je pense que le conseiller d'Etat, qui me voit très clairement avec ses beaux yeux, a certainement compris le message. J'aimerais bien qu'il se saisisse pour savoir s'il y a une possibilité, au niveau de la loi, d'intervenir afin de faciliter ces améliorations foncières par rapport à ces matériaux que nous traitons, qui nécessitent des coûts, du temps, et que nous ne savons pas où mettre et où utiliser.

J'aimerais juste que le conseiller d'Etat me réponde en disant qu'il a pris note de la préoccupation.

Si tel est le cas, je retirerai mon amendement ou j'accepterai la position de la commission.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Bitte noch einen Moment Herr Staatsrat, es gibt vielleicht noch eine Frage. Oder möchten Sie direkt zu diesem antworten?

(...)

Aber Sie haben zum falschen Antrag geredet!

Métrailler Serge, député, PDCC

(Pas de micro)

...je retire l'amendement 2 et j'ai parlé du suivant, à savoir des améliorations foncières; ce que tout le monde aura bien compris, j'en suis certain.

Der Präsident

Also, ich habe das richtig verstanden: Sie ziehen Antrag 2 zurück und Sie haben zum Antrag 3 geredet.

Nun hat Herr Staatsrat Jacques Melly das Wort zum Antrag 3.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Effectivement, pour la proposition 2, on était en dehors du cadre du plan directeur puisque c'est un aspect juridique.

En ce qui concerne la proposition 3: autoriser le recyclage de matériaux par des améliorations foncières, ça dépasse le cadre du plan directeur. Et ici, les améliorations foncières sont traitées dans la fiche A.4 sous le texte : améliorations structurelles, lesquelles sont citées dans les interactions entre les fiches.

Voilà, c'est ce que je peux apporter comme réponse ici, mais il est bien clair qu'on a pris acte, connaissance de la problématique.

Der Präsident

Danke schön.

Sie möchten die Abstimmung? Nein. Dann ist Antrag 3 zurückgezogen.

Eric Jacquod? Non? Oui-non? Oui-non? Der Antrag 3 ist zurückgezogen, also c'est une erreur.

Wir kommen zum Antrag 4; angenommen.

Keine Wortmeldungen.

Antrag 5 angenommen.

Keine Wortmeldungen.

Antrag 6 angenommen.

Keine Wortmeldungen.

Antrag 7 angenommen.

Keine Wortmeldungen.

Herzlichen Dank und entschuldigen Sie, dass wir 7 Minuten überzogen haben!

Wir machen die Pause bis 14 Uhr 15.

La séance est levée à 12 h 40.

Séance de relevée du jeudi 8 mars 2018

Présidence: Diego Wellig, Grossrat, CSPO.

Ouverture de la séance: 14 h 15.

Ordre du jour

Urgences

Dringlichkeiten

1. Interpellation urgente PLR, par Gervaise Marquis: Scandale au CarPostal (05.03.2018) **5.0305**

Dringliche Interpellation PLR, durch Gervaise Marquis: PostAuto-Skandal (05.03.2018) **5.0305**

2. Interpellation urgente UDC, par Jérôme Desmeules: CarPostal: Nous devons récupérer les subventions payées en trop (05.03.2018) **5.0306**

Dringliche Interpellation UDC, durch Jérôme Desmeules: PostAuto: Rückforderung der zu viel bezahlten Subventionen (05.03.2018) **5.0306**

3. Interpellation urgente UDC, par Cyrille Fauchère: Qu'en est-il de l'assainissement de nos routes? (05.03.2018) **5.0307**

Dringliche Interpellation UDC, durch Cyrille Fauchère: Wie sieht es mit der Sanierung unserer Strassen aus? (05.03.2018) **5.0307**

4. Postulat urgent Manfred Schmid, CVPO, Niklaus Furger, CVPO, Urs Juon, CVPO, et Alex Schwestermann, CSPO: Intempéries de l'hiver 2018: financement des travaux de réfection des routes cantonales (05.03.2018) **5.0308**

Dringliches Postulat Manfred Schmid, CVPO, Niklaus Furger, CVPO, Urs Juon, CVPO, und Alex Schwestermann, CSPO: Finanzierung Unwetterschäden Kantonsstrassen Winter 2018 (05.03.2018) **5.0308**

5. Postulat urgent Olivier Turin, AdG/LA, Marcel Gaspoz, PDCC, Eric Jacquod, UDC, et Jasmine Ballay (suppl.), PLR: La forêt nous a protégés cet hiver, à nous de la remettre en état (05.03.2018) **5.0309**

Dringliches Postulat Olivier Turin, AdG/LA, Marcel Gaspoz, PDCC, Eric Jacquod, UDC, und Jasmine Ballay (Suppl.), PLR: Der Wald hat uns diesen Winter geschützt, nun müssen wir ihn wieder instand setzen (05.03.2018) **5.0309**

6. Interpellation urgente Les Verts, par Jérémy Savioz: Publication du rapport établi entre l'Etat du Valais et Lonza AG (05.03.2018) **5.0310**

Dringliche Interpellation Les Verts, durch Jérémy Savioz: Veröffentlichung der Vereinbarung zwischen Staat Wallis und Lonza AG (05.03.2018) **5.0310**

7. Postulat urgent PLR, par Sonia Tauss-Cornut: Le Gouvernement doit la vérité aux victimes (05.03.2018) **5.0311**

Dringliches Postulat PLR, durch Sonia Tauss-Cornut: Die Regierung muss den Opfern reinen Wein einschenken (05.03.2018) **5.0311**

8. Postulat urgent Les Verts, par Gwénolé Blanchet (suppl.) et Thierry Largey: Pollution au mercure: des égards pour les victimes! (05.03.2018) **5.0312**

Dringliches Postulat Les Verts, durch Gwénolé Blanchet (Suppl.) und Thierry Largey: Quecksilberverschmutzung: Rücksichtnahme auf die Opfer! (05.03.2018) **5.0312**

9. Postulat urgent UDC, par Jérôme Desmeules: Mercure: être transparent pour régler le passé (05.03.2018) **5.0313**

Dringliches Postulat UDC, durch Jérôme Desmeules: Quecksilber: Transparenz zur Vergangenheitsbewältigung (05.03.2018) **5.0313**

10. Résolution urgente AdG/LA, par Gilbert Truffer, Laetitia Heinzmann Bellwald (suppl.), Werner Jordan et Reinhold Schnyder: Mercure: qui savait quoi et à quel moment? (05.03.2018) **7.0071**

Dringliche Resolution AdG/LA, durch Gilbert Truffer, Laetitia Heinzmann Bellwald (Suppl.), Werner Jordan und Reinhold Schnyder: Quecksilber: Wer wusste wann was? (05.03.2018) **7.0071**

11. Résolution urgente UDC, par Grégory Logean et Blaise Melly: Une CEP: en toute transparence (05.03.2018) **7.0072**

Dringliche Resolution UDC, durch Grégory Logean und Blaise Melly: Eine PUK für die nötige Transparenz (05.03.2018) **7.0072**

12. Motion urgente Mathieu Clerc, Les Verts, Charles-Albert Putallaz, PLR, Muriel Favre-Torelloz, PDCB, et Nicole Fumeaux (suppl.), Les Verts: Affaire du mercure: pour un rapport de la COGEST (05.03.2018) **7.0073**

Dringliche Motion Mathieu Clerc, Les Verts, Charles-Albert Putallaz, PLR, Muriel Favre-Torelloz, PDCB, und Nicole Fumeaux (Suppl.), Les Verts: GPK-Bericht zur Quecksilber-Affäre (05.03.2018) **7.0073**

13. Postulat urgent Cyrille Fauchère, UDC, Chantal Voeffray Barras, PDCC, Tarcis Ançay (suppl.), AdG/LA, et André Roduit, PDCB: Demande d'une autorisation d'exploiter pour la Fondation des Rives du Rhône (05.03.2018) **2.0222**

Dringliches Postulat Cyrille Fauchère, UDC, Chantal Voeffray Barras, PDCC, Tarcis Ançay (Suppl.), AdG/LA, und André Roduit, PDCB: Betriebsbewilligungsgesuch der Stiftung Rives du Rhône (05.03.2018) **2.0222**

14. Postulat urgent SVPO, par Michael Graber, Bernhard Frabetti et Pascal Salzmann: Résiliation du contrat d'achat de containers pour requérants d'asile (05.03.2018) **2.0223**

Dringliches Postulat SVPO, durch Michael Graber, Bernhard Frabetti und Pascal Salzmann: Rücktritt vom Kaufvertrag für die Asyl-Container (05.03.2018) **2.0223**

15. Interpellation urgente AdG/LA, par Reinhold Schnyder, Emmanuel Amoos, Doris Schmidhalter-Näfen et Gilbert Truffer: BCVs/Alkopharma (05.03.2018) **1.0242**

Dringliche Interpellation AdG/LA, durch Reinhold Schnyder, Emmanuel Amoos, Doris Schmidhalter-Näfen und Gilbert Truffer: WKB/Alkopharma (05.03.2018) **1.0242**

16. Interpellation urgente PLR, par Xavier Mottet et Jean-Michel Savioz: Alkopharma/BCVs: la nécessité d'une position claire et ferme du Conseil d'Etat (05.03.2018) **1.0243**

Dringliche Interpellation PLR, durch Xavier Mottet und Jean-Michel Savioz: Alkopharma/WKB: Eine klare und entschiedene Haltung des Staatsrates ist unabdingbar (05.03.2018) **1.0243**

17. Interpellation urgente UDC, par Cyrille Fauchère: La genèse d'une perte de CHF 17 mios pour la BCVs en relation avec Alkopharma (05.03.2018) **1.0244**

Dringliche Interpellation UDC, durch Cyrille Fauchère: Die Entstehung eines Verlustes von 17 Millionen Franken für die WKB im Zusammenhang mit Alkopharma (05.03.2018) **1.0244**

18. Postulat urgent Rainer Studer, CVPO, Reinhard Imboden, CVPO, et Alex Schwestermann, CSPO: Dégâts à l'agriculture liés aux intempéries de janvier 2018 (05.03.2018) **3.0367**

Dringliches Postulat Rainer Studer, CVPO, Reinhard Imboden, CVPO, und Alex Schwestermann, CSPO: Unwetterschäden in der Landwirtschaft (Januar 2018) (05.03.2018) **3.0367**

19. Interpellation urgente PDCB, par Mathieu Giroud (suppl.): La fin des camps de ski et des activités extrascolaires? (05.03.2018) **3.0368**

Dringliche Interpellation PDCB, durch Mathieu Giroud (Suppl.): Das Ende der Skilager und ausserschulischen Aktivitäten? (05.03.2018) **3.0368**

20. Postulat urgent Comm. ATE, par Emmanuel Chassot, PDCC: Pour des applications phytosanitaires aériennes correspondant aux normes en vigueur (05.03.2018) **3.0369**

Dringliches Postulat Komm. LTU, durch Emmanuel Chassot, PDCC: Für Sprühflüge im Einklang mit den geltenden Normen (05.03.2018) **3.0369**

21. Postulat urgent Stéphane Ganzer, PLR, Sidney Kamerzin, PDCC, Blaise Melly, UDC, et Robert Métrailler, AdG/LA: Emplacement du nouveau collège (05.03.2018) **3.0370**

Dringliches Postulat Stéphane Ganzer, PLR, Sidney Kamerzin, PDCC, Blaise Melly, UDC, und Robert Métrailler, AdG/LA: Standort des neuen Kollegiums (05.03.2018) **3.0370**

Traitements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Behandlungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

22. Postulat PLR, par Géraldine Arlettaz-Monnet: SOS, nos ambulances! (08.05.2017) **2.0186**

Postulat PLR, durch Géraldine Arlettaz-Monnet: Ambulanzen in Not! (08.05.2017) **2.0186**

23. Motion Madeline Heiniger, AdG/LA, Julien Dubuis, PLR, Benno Meichtry, CVPO, Benoît Bender, PDCB, et cosignataires: Accès gratuit aux prestations de prévention, de promotion de la santé, d'aide et de conseils aux parents de jeunes enfants en âge préscolaire (11.05.2017) **2.0188**

Motion Madeline Heiniger, AdG/LA, Julien Dubuis, PLR, Benno Meichtry, CVPO, Benoît Bender, PDCB, und Mitunterzeichner: Kostenloser Zugang zu den Leistungen in den Bereichen Prävention, Gesundheitsförderung sowie Hilfe und Beratung für Eltern mit Kindern im Vorschulalter (11.05.2017) **2.0188**

24. Postulat Alexandre Cipolla, UDC, Jérôme Desmeules, UDC, Jacky Vuissoz (suppl.), UDC, et Gaël Bourgeois, AdG/LA: Pour une intensification de la lutte contre le travail au noir! (12.05.2017) **2.0191**

Postulat Alexandre Cipolla, UDC, Jérôme Desmeules, UDC, Jacky Vuissoz (Suppl.), UDC, und Gaël Bourgeois, AdG/LA: Verstärkte Bekämpfung der Schwarzarbeit (12.05.2017) **2.0191**

25. Postulat Bernd Kalbermatten (suppl.), CVPO, et Urs Juon, CVPO: Suppression des agences AVS (12.05.2017) (motion transformée en postulat au stade du développement) **2.0192**

Postulat Bernd Kalbermatten (Suppl.), CVPO, und Urs Juon, CVPO: Abschaffung AHV-Zweigstellen (12.05.2017) (Motion im Entwicklungsstadium in ein Postulat umgewandelt) **2.0192**

26. Interpellation Reinhold Schnyder, AdG/LA, Christine Seipelt-Weber (suppl.), AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, et Gilbert Truffer, AdG/LA: Traitement des «mules» présumées («body-packers») (12.09.2017) **2.0206**

Interpellation Reinhold Schnyder, AdG/LA, Christine Seipelt-Weber (Suppl.), AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, und Gilbert Truffer, AdG/LA: Umgang mit mutmasslichen BodypackerInnen (12.09.2017) **2.0206**

27. Interpellation Michael Graber, SVPO, Bernhard Frabetti, SVPO, Patrick Hildbrand, SVPO, et Pascal Salzmann, SVPO: Représentants du Cgfr et de la police cantonale soumis à des tracasseries au service des urgences de l'Hôpital de Viège lors d'examens radiologiques sur des personnes suspectes («mules» présumées)? (12.09.2017) **2.0207**

Interpellation Michael Graber, SVPO, Bernhard Frabetti, SVPO, Patrick Hildbrand, SVPO, und Pascal Salzmann, SVPO: Schikane auf der Notfallabteilung des Spitals Visp bei Beamten des GWK und der Kantonspolizei im Zusammenhang mit Röntgenaufnahmen von verdächtigen Personen (mutmasslichen «Bodypackern»)? (12.09.2017) **2.0207**

28. Interpellation AdG/LA, par Gina-Maria Schmidhalter (suppl.), Jennifer Näpfli (suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen, et Werner Jordan: Marché du travail – intégration des requérants d'asile et des admis provisoires (12.09.2017) **2.0208**

Interpellation AdG/LA, durch Gina-Maria Schmidhalter (Suppl.), Jennifer Näpfli (Suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen, und Werner Jordan: Arbeitsmarkt – Integration von Asylsuchenden und vorläufig Aufgenommenen (12.09.2017) **2.0208**

Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

29. Postulat PLR, par Jean-Michel Savioz: Traitement des décomptes de réduction individuelle des primes (RIP) d'assurance-maladie (12.09.2017) **2.0204**

Postulat PLR, durch Jean-Michel Savioz: Abrechnungen für die individuelle Prämienverbilligung (IPV) in der Krankenversicherung (12.09.2017) **2.0204**

30. Postulat PDCB, par Marianne Maret: Places de courts séjours dans les institutions valaisannes (12.09.2017) **2.0205**

Postulat PDCB, durch Marianne Maret: Kurzzeitaufenthaltsplätze in den Walliser Einrichtungen (12.09.2017) **2.0205**

Traitements: Grand Conseil

Behandlungen: Grosser Rat

31. Motion CVPO, par Philipp Matthias Bregy: Pour des interpellations plus efficaces (11.05.2017) **7.0060**

Motion CVPO, durch Philipp Matthias Bregy: Effizientere und visiblere Interpellation (11.05.2017) **7.0060**

32. Résolution Mathieu Clerc, Les Verts, Flavien Sauthier, UDC, David Crettenand, PLR, et Vincent Roten, PDCC: Canton du Valais – zone hors TISA/TAFTA (13.09.2017) **7.0063**

Resolution Mathieu Clerc, Les Verts, Flavien Sauthier, UDC, David Crettenand, PLR, und Vincent Roten, PDCC: Kanton Wallis als TiSA-/TAFTA-freie Zone (13.09.2017) **7.0063**

33. Résolution Michael Graber, SVPO, et Christophe Claivaz, PLR: Initiative en faveur d'un renforcement du corps de gardes-frontières (15.09.2017) **7.0064**

Resolution Michael Graber, SVPO, und Christophe Claivaz, PLR: Standesinitiative betreffend Aufstockung des Grenzwachtkorps (15.09.2017) **7.0064**

34. Lecture

Décision concernant l'adoption du plan directeur cantonal *(4e partie)*

Lesung

Beschluss betreffend die Genehmigung des kantonalen Richtplans *(4. Teil)*

(Anlässlich des Internationalen Frauentags verteilt der Präsident gelbe Rosen an alle Frauen im Parlament.)

Der Präsident

Für die Damen: Sie können die Rosen auch draussen ins Wasser stellen, damit sie nicht verwelken. Ich bedanke mich herzlich.

Wir kommen am Nachmittag zuerst zu den **Dringlichkeiten / Urgences.**

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

1. Interpellation urgente PLR, par Gervaise Marquis: Scandale au CarPostal (05.03.2018) **5.0305**

Dringliche Interpellation PLR, durch Gervaise Marquis: PostAuto-Skandal (05.03.2018) **5.0305**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Die beiden dringlichen Interpellationen 5.0305 und 5.0306 werden zusammen bearbeitet, und die Antwort wird auch die Antwort sein zu der Frage 2 der Fragestunde von morgen.

2. Interpellation urgente UDC, par Jérôme Desmeules: CarPostal: Nous devons récupérer les subventions payées en trop (05.03.2018) **5.0306**

Dringliche Interpellation UDC, durch Jérôme Desmeules: PostAuto: Rückforderung der zu viel bezahlten Subventionen (05.03.2018) **5.0306**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

En Valais, CarPostal est en possession de concessions pour 60 lignes du trafic régional voyageurs. A ce titre, notre canton est le troisième de Suisse en termes d'indemnités versées à CarPostal. Entre le canton et la Confédération, ce sont environ 30 millions de francs de subventions qui sont versés chaque année à cette entreprise de transport.

L'Office fédéral des transports (OFT) est la seule autorité de surveillance à avoir une vision complète du système et des lignes régionales opérées par une entreprise de transport en commun comme CarPostal sur l'ensemble du territoire suisse.

Suite à la découverte de transferts illégaux de coûts, CarPostal et La Poste ont annoncé que les montants indûment perçus seraient intégralement remboursés à la Confédération et aux cantons concernés.

En outre, le 16 février 2018, l'OFT a écrit aux cantons afin de déterminer ensemble quelles étaient les modalités pour le recouvrement des indemnités versées en trop pour la période 2007-2015.

Le canton a entrepris tout ce qui relève de sa compétence pour récupérer les montants qui auront été indûment versés. L'Etat du Valais, par son Service de la mobilité, collabore avec l'OFT afin de définir les montants à rembourser pour que ceux-ci soient recouvrés dans les délais les plus brefs.

L'Etat du Valais a également demandé qu'une analyse des responsabilités soit établie et que des mesures d'amélioration des contrôles soient mises en place.

Pour les questions relatives à l'interpellation urgente 5.0305, le Conseil d'Etat informe que l'Administration cantonale n'a pas connaissance du nombre de contrats entre CarPostal et les entreprises locales, car ce n'est pas de la compétence du canton. Dans tous les cas, la question de l'offre du Transport régional de voyageurs (TRV) est totalement indépendante de l'entreprise CarPostal.

3. Interpellation urgente UDC, par Cyrille Fauchère: Qu'en est-il de l'assainissement de nos routes? (05.03.2018) **5.0307**

Dringliche Interpellation UDC, durch Cyrille Fauchère: Wie sieht es mit der Sanierung unserer Strassen aus? (05.03.2018) **5.0307**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Au niveau des routes cantonales valaisannes, ce sont environ 30 millions qui ont été investis jusqu'à fin 2017 dans des mesures de protection contre le bruit routier, cela pour respecter l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Il s'agit là à peu près de 50% des dépenses nécessaires à un assainissement total. Sur ces 30 millions, 20 km de revêtements peu bruyants ont été posés, 11 millions investis dans des mesures de modération du trafic et plus de 2'600 fenêtres antibruit ont été installées sur les bâtiments les plus exposés.

Le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) a interpellé à plusieurs reprises notre conseillère fédérale Doris Leuthard pour prolonger, voire pérenniser les subventions fédérales en matière de protection contre le bruit routier, partiellement avec succès, puisque le Conseil fédéral vient de décider, le 21 février passé, de prolonger ces subventions jusqu'à fin 2022.

En 2008 déjà, le Valais était l'un des cantons précurseurs dans le développement et la pose de revêtements phonoabsorbants de nouvelle génération (mesure à la source qui a un très bon rapport coût - efficacité). Depuis la fin de l'année 2017, le Service de la mobilité a mis en place une méthode objective permettant d'envisager des réductions de vitesses en dessous de 50 km/h dans les hyper-centres de localités, avec le bruit comme l'un des éléments centraux de la pesée des intérêts à mener.

S'agissant des mesures d'assainissement sur les routes cantonales, la répartition des coûts entre les communes et le canton est définie dans la loi sur les routes (50%/50% s'agissant de frais d'entretien, 70% à la charge du canton s'agissant d'investissements). Les. communes sont en sus responsables de l'assainissement au bruit de leurs routes communales. Il est à noter que l'effort d'assainissement est directement dépendant des budgets à disposition.

Si ce n'est la non-utilisation de subventions fédérales, le canton ne risque pas de sanction ou pénalité de la part de la Confédération. Par contre, des propriétaires soumis à des niveaux sonores excessifs pourraient se retourner contre le propriétaire de la route incriminée et, lorsque c'est une route cantonale, contre le canton.

4. Postulat urgent Manfred Schmid, CVPO, Niklaus Furger, CVPO, Urs Juon, CVPO, et Alex Schwestermann, CSPO: Intempéries de l'hiver 2018: financement des travaux de réfection des routes cantonales (05.03.2018) **5.0308**

Dringliches Postulat Manfred Schmid, CVPO, Niklaus Furger, CVPO, Urs Juon, CVPO, und Alex Schwestermann, CSPO: Finanzierung Unwetterschäden Kantonsstrassen Winter 2018 (05.03.2018) **5.0308**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Schmid Manfred, Grossrat, CVPO

Die grossen Niederschlagsmengen in diesem Winter haben örtlich aufgezeigt, in welchem Zustand unsere Strassen und unsere Verkehrswege sind. Vorab im Oberwallis, in der Region Visperterminen, Zeneggen und Bürchen, waren die Zufahrtstrassen zerstört und die Dorfbevölkerung von der Umwelt abgeschlossen. Auch ein Ergebnis von zu wenigen jährlichen Investitionen in unsere Strassennetze.

Ein Dank an die Dienststelle für die unverzüglichen Interventionen vor Ort. Ein Dank an die Amtsstelle im Oberwallis für die Arbeit, die bis heute getätigt wurde, und die Strassen in die Dörfer sind wieder befahrbar.

Dreissig Millionen Schäden an unseren Verkehrswegen sind nach ersten Einschätzungen das Resultat von diesen Niederschlägen. Es gilt nun, diese Schäden so rasch als möglich zu sanieren. Die gesprochenen Mittel für den Unterhalt im Jahr 2018 für unsere Strassennetze werden sicher nicht reichen, und es wird wichtig sein, dass diese Gelder in den ordentlichen Unterhalt einfliessen und nicht für die Unwetterschäden vom Januar 2018 verwendet werden.

Unsere Forderung ist daher klar: Ein Zusatzkredit scheint uns dringend und nötig, damit unsere Verkehrswege bis Ende Jahr weiterhin garantiert sind.

Ich danke für die Unterstützung.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

En préambule, notre groupe conteste clairement l'aspect d'urgence de ce postulat.

En effet, la plupart du temps, les crédits supplémentaires arrivent à la session de décembre. Donc, jusqu'à décembre, on a nettement le temps de voir encore arriver des possibilités de crédits complémentaires; ainsi l'urgence n'est absolument pas justifiée.

Au-delà de cela, l'hiver n'est pas encore terminé. Donc, on va faire un point maintenant de la situation alors qu'il pourrait y avoir encore des dégâts futurs. Je ne pense pas que ce soit une bonne idée de réagir maintenant suite à l'actualité. Certes, sur les routes, il y a eu des problèmes. L'Etat est d'ailleurs intervenu avec les communes pour y remédier.

Là-derrière, il y a encore un point que nous contestons: c'est que nous pensons qu'il faut laisser la liberté au Conseil d'Etat d'établir les besoins en termes de rénovation et de travaux sur les routes avant la fin de l'année, de savoir si d'autres projets n'auraient peut-être pas pu être faits, pas réparés à cause d'oppositions ou je ne sais quoi, et qui ne justifieraient finalement à la fin de l'année aucun dépassement de crédits budgétaires.

Ainsi, nous demandons à la députation de refuser ce postulat et il sera temps au moment donné que le Conseil d'Etat revienne avec des propositions de crédits complémentaires, le cas échéant.

Ma prise de position est exactement la même concernant les murs des vignes; je n’interviendrai pas tout à l'heure. Merci.

Kessi Praz Maude, députée (suppl.), Les Verts

Le groupe des Verts rejoint totalement ce qui vient d'être dit.

J'ajouterai simplement que nous pensons aussi que ce n'est pas une urgence, qu'il y a une stratégie du réseau cantonal qui est en train d'être réalisée et qu'on estime que ce rapport nous permettra et nous aidera à fixer les priorités d'entretien des routes de l'Etat du Valais.

Et puis, on n'aimerait pas agir dans la précipitation.

C'est pour cela que nous allons refuser également ce postulat urgent.

Merci.

Logean Grégory, député, UDC

Le groupe UDC du Valais romand apporte son soutien à ce postulat urgent et conforte les auteurs dans l'urgence du postulat. Je crois que nous avons eu un hiver exceptionnel. De mémoire d'homme, je crois qu'il faut remonter dans les années 1970, voire 1950 pour avoir un hiver aussi extraordinaire que celui-ci. Donc, oui, c'est clairement un cas d'urgence.

Et notre souci, tout comme les «noirs» du Haut-Valais et les auteurs de ce postulat urgent, eh bien!, c'est que ce qui doit être investi pour remettre à niveau de manière urgente le réseau routier soit pris sur l'entretien ordinaire. Or, vous le savez comme moi, il y a eu un rapport de la commission de gestion très clair à ce sujet, qui nous avait rendus attentifs, il y a quelques années de cela, durant la précédente législature, que pour maintenir à niveau le réseau routier valaisan, il faudrait environ 120 millions par année et on était plutôt de l'ordre de 60 millions à 70 millions pour l'entretien et aujourd'hui on est proche de 30 millions pour l'entretien finalement, ce qui veut dire que notre réseau est sous-entretenu. Peut-être dire également que les dégâts très importants qui ont lieu durant ces intempéries sont aussi en partie la conséquence de ce sous-entretien du réseau routier cantonal.

Raison pour laquelle il ne faut absolument pas que la remise à niveau, suite à ces intempéries, se fasse sur le budget ordinaire. Raison pour laquelle nous soutenons ce postulat.

Et puis, ce qui est assez..., je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de fréquenter certaines routes des coteaux et vallées, mais même encore après les intempéries, avec le gel et le dégel, vous avez maintenant des cailloux, des bouts de talus qui s'effondrent encore parce qu'il n'y a pas cet entretien qui est fait. Et je crois que là, maintenant, il faut véritablement prendre le taureau par les cornes et que ce Parlement assume ses responsabilités, sans quoi ce sera les générations futures qui devront le faire.

Donc, le groupe UDC donne son total soutien à ce postulat.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Auch ich lade Sie ein, dieses Postulat zu unterstützen.

Im Oberwallis waren die Unwetterschäden, oder die Winterschäden wenn Sie so wollen, der vergangenen Monate viel erheblicher, als das im Unterwallis der Fall war - das ist so -, und es sind nicht nur Ortschaften wie Zeneggen betroffen. Wir haben eine riesige Tourismusdestination, die heisst Zermatt, im Kanton Wallis. Auch die ist betroffen, die war ganze 6 Tage abgesperrt wegen den grossen Schneemengen im letzten Winter.

Die SVPO-Fraktion hat eine Dringlichkeit auch in Bezug auf die Strasse Täsch-Zermatt eingegeben, genau wegen derselben Thematik eigentlich. Erstaunlicherweise wurde die Dringlichkeit dort nicht gewährt, aber nichtsdestotrotz ist das eine Thematik, die natürlich auch ganz andere Gegenden betrifft.

Aus diesem Grund bitte ich Sie, diesem Postulat zuzustimmen. Es ist dringend nötig, dass wir in allen Bergdörfern in unserem Tourismuskanton die Zufahrten sichern können und auch die notwendige Qualität der Strassen aufweisen.

Ich danke Ihnen.

Guérin Jérôme, député (suppl.), PLR

Je vais combattre les postulats urgents 5.0308 et 3.0367 parce que ce sont les mêmes thèmes.

Le groupe PLR ne remet pas en doute que, après un tel hiver, certaines infrastructures ou certains territoires aient souffert. Mais, à l'heure actuelle, nous estimons que

ce n'est pas le rôle du Grand Conseil de décider, déjà en mars 2018, de crédits complémentaires.

Nous espérons également que les budgets alloués pour l'année 2018 prenaient en compte en partie des frais de remise en état de ces infrastructures, compte tenu que l'hiver en Valais n'est pas exceptionnel. Par conséquent, de tout mettre sur le dos des tempêtes est un peu facile.

Nous tenons, pour le postulat urgent 3.0367, à féliciter les initiants pour la rapidité avec laquelle le montant de 11 millions a été trouvé. C'est à se demander si les devis ne seraient pas arrivés avant les tempêtes.

En fonction d'une éventuelle mauvaise météo durant les prochaines semaines, est-ce que d'autres demandes complémentaires interviendraient aussi en mai?

Nous devons laisser l'exécutif et les services concernés décider des travaux prioritaires durant l'année au moyen du budget alloué.

Nous espérons également que le Conseil d'Etat se préoccupera de trouver des moyens complémentaires auprès de la Confédération ou autres fonds de réserve; tel est le cas pour d'autres intempéries.

Nous estimons également que cette demande rapide dans l'année de crédits complémentaires est un moyen détourné d'obtenir des compléments de budget qui n'auraient pas été alloués l'automne dernier lors de l'acceptation du budget.

Des moyens et des procédures financières existent afin de combler le manque de budget en cas d'intempéries et les services concernés savent s'en servir au besoin.

Pour le groupe PLR, il faut être vigilant et ne pas créer un précédent en demandant un budget supplémentaire en mars déjà, alors que le budget courant a été adopté en décembre.

Nous vous remercions de rejeter ce postulat urgent et également le postulat urgent 3.0367. Merci.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Juste une petite correction ou un élément de réflexion.

L'UDC nous annonce que tous ces dégâts sont dus à un manque d'entretien des routes. A mon avis, la plus grande partie des dégâts est due à des glissements de terrain qui ont finalement peu à voir avec l'entretien courant des routes.

Donc, finalement, il faudrait plutôt allouer plus de budget aux forêts de protection, à des mesures écologiques comme les bonus-malus sur les voitures, que vous avez notamment refusés, qui pourraient amener des mesures en termes écologiques et en termes de mesures climatiques, et que ça n'a finalement rien trop à voir avec les nids de poule dans les routes mais clairement avec des glissements de terrain.

Donc, allouer plus de moyens aux routes, je ne pense pas que ce soit efficace; il faudrait plutôt en allouer au niveau de la protection des forêts pour tenir les terrains pour ne pas qu'ils glissent. Merci.

Rausis Joachim, député, PDCB

Pour rebondir sur les propos de mon préopinant direct, je vais le rassurer puisque non seulement nous soutenons ce postulat urgent concernant les routes, nous soutenons également la proposition concernant les forêts protectrices effectivement et nous soutenons également le postulat urgent concernant les dégâts liés à l'agriculture.

Nous sommes sortis d'une période de troubles météorologiques absolument extraordinaires qui justifient, à nos yeux, les interventions qui ont été déposées lors de ces urgences et qui justifient les crédits complémentaires qui sont demandés, qui justifient surtout

que nous remettions à niveau les infrastructures qui ont souffert lors des différentes tempêtes que nous avons traversées.

Donc, oui aux routes, oui aux forêts et oui au postulat qui veut lutter contre les dégâts liés à l'agriculture.

Je vous remercie également de soutenir ces textes.

Follonier Kevin, député (suppl.), UDC

J'aimerais revenir sur les propos de mon préopinant, M. le député Emmanuel Amoos.

Ça fait maintenant 2 ans que la route Loye-Vercorin a subi des casses et rien n'a été encore fait. Nous en avons besoin, et ça s'est aggravé encore cet hiver. Je crois qu'il faut sortir de temps en temps de Venthône pour voir ce qui se passe ailleurs.

Merci.

(Brouhaha dans la salle)

Der Präsident

Nur mit der Ruhe, nur mit der Ruhe!

Logean Grégory, député, UDC

L'UDC ne mélange pas les pommes et les poires, bien au contraire.

Nous pensons que c'est une conjonction de plusieurs éléments, d'une part, l'hiver exceptionnel, tous les spécialistes le reconnaissent, alors que les membres de l'AdG qui sont des climatologues aguerris, reconnus internationalement, peuvent peut-être avoir d'autres opinions là-dessus, mais on a clairement affaire à un hiver exceptionnel. Donc, hiver exceptionnel, situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Et je crois que c'est un message aujourd'hui qu'on doit donner au Gouvernement: c'est qu'on ne veut pas que la remise à niveau suite à ces dégâts exceptionnels se fasse sur l'entretien ordinaire qui a été budgétisé en décembre, il est vrai, mais avant ces intempéries extraordinaires. Donc, pour nous, les routes sont déjà en déficit d'entretien et justement c'est cette conjonction entre une situation exceptionnelle et, de l'autre côté, un déficit chronique d'entretien qui fait qu'évidemment, oui, les routes sont aussi fragilisées, tout comme les talus, mais surtout aussi des routes fragilisées sont d'autant plus sensibles à ces changements, à ces glissements de terrain et autres, ce qui fait qu'aujourd'hui en tout cas si vous prenez la route, alors je vais parler d'un cas, d'une route que je prends quasiment tous les jours, la route du Val d'Hérens qui est un axe que vous connaissez puisque, je vous en remercie encore, vous avez accordé un crédit pour le tunnel des Pyramides d'Euseigne, eh bien!, la route Sion - Les Haudères ou jusqu'à Arolla, mais surtout l'axe principal Les Haudères - Sion, vous avez encore plusieurs endroits de cette route qui sont non praticables ou que vous devez éviter et encore slalomer parce que les travaux ne sont pas faits. Et j'ose espérer en tout cas que le département va prendre l'engagement de remédier à la situation au plus vite et cela encore une fois sans péjorer les autres entretiens qui sont ordinaires.

Et, finalement, il faut lire le postulat: le Conseil d'Etat est invité à réparer sans tarder les dégâts que les intempéries ont causés dans l'ensemble du réseau routier du canton afin d'assurer et garantir l'accès à tous les villages.

Et c'est là que je ferai aussi la transition pour conclure avec les propos hors sujet que je viens d'entendre concernant l'impôt sur les véhicules à moteur, le bonus-malus, eh bien!, oui, l'accès à tous les villages, on l'a hier, je ne veux pas refaire le débat, mais cet impôt sur les véhicules bonus-malus pénalise fortement les régions périphériques où le 4X4 n'est pas un luxe de riches ou je ne sais quoi, mais bien une nécessité. Eh bien!, ici, c'est la même chose, en restreignant les moyens de l'Etat sur l'entretien des routes, des régions périphériques, c'est aussi les habitants de ces régions et de ces villages qui sont pénalisés, et ça ce n'est pas acceptable.

Le groupe UDC réitère son soutien à ce postulat et réitère également l'urgence de la situation... et je suis à la seconde près dans mon temps de parole, merci Monsieur le président.

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU), und Regierungspräsident

Mit dem Postulat wird der Staatsrat aufgefordert, die Unwetterschäden am gesamten Kantonsstrassennetz umgehend instand zu stellen, damit die Zufahrten zu allen Dorfschaften sicher und garantiert sind. Die Finanzierung soll über einen dringenden Zusatzkredit erfolgen und nicht über das ordentliche Unterhaltsbudget des Kantons Wallis.

Die Unwetter vom Januar 2018 sind als ein ausserordentliches Ereignis einzustufen. In tiefen Lagen gab es über mehrere Tage intensive Regenfälle und in höheren Lagen waren massive Schneefälle zu verzeichnen. In der Folge kam es zu einer grossen Anzahl von plötzlichen Hangrutschen, welche teilweise Strassenabschnitte verschütteten oder sogar ganze Strassenkonstruktionen abgleiten liessen. In den Seitentälern donnerten grosse Lawinen zu Tal und verschütteten die Kantonsstrassen sowie die Linie der Matterhorn Gotthard Bahn. Dank den gut funktionierenden kommunalen, regionalen und kantonalen Sicherheitsdiensten waren keine Menschenleben zu beklagen. Die Warnanlagen funktionierten einwandfrei.

Noch während den Niederschlagsperioden wurden die ersten Sofortmassnahmen eingeleitet. Oberste Priorität galt dabei der Sicherheit der Bevölkerung, der Strassenbenützer und der Arbeiter. Unter Einbezug von Fachkräften aus der Privatwirtschaft wurden möglichst unbürokratisch die weiteren notwendigen Massnahmen geplant und in Auftrag gegeben. In dieser Phase ging es darum, die Zugänglichkeit zu den Dörfern wieder raschmöglichst zu gewährleisten. Es wurden Umfahrungsmöglichkeiten aktiviert und Provisorien erstellt. Um den Tagesverkehr möglichst wenig zu stören, wurden die Arbeiten teilweise in der Nacht ausgeführt.

Die in der Zwischenzeit aufgenommenen Schäden an den Kantonsstrassen werden heute auf ca. 30 Millionen voranschlagt. Die definitiven Aufnahmen können erst im April am Ende der Winterzeit gemacht werden und somit wird auch die Kostenschätzung ergänzt werden. Technisch wird es nicht möglich sein, im 2018 alle Instandsetzungsarbeiten auszuführen. Diese werden nach Priorität auf 2 bis 3 Jahre verteilt.

Dieser Betrag kann nicht über das ordentliche Unterhaltsbudget finanziert werden, insbesondere da dieses seit anfangs Jahr bereits für die Schneeräumung und die Sofortmassnahmen beansprucht wurde. Der Antrag für eine Zusatzfinanzierung durch die verfügbaren kantonalen finanziellen Mittel und durch einen Zusatzkredit «Unwetter Januar 2018» für den verbleibenden Bedarf ist in Bearbeitung. Die Zusatzfinanzierung muss rasch erfolgen, ansonsten die Vergaben und Instandsetzungsarbeiten im Jahr 2018 nicht umgesetzt werden können. Die Finanzkommission wir vorgängig konsultiert.

Es wird beantragt, das Postulat anzunehmen.

Quelques mots en français pour dire que je comprends le souci de dire qu'on n’est pas à la fin de l'hiver. C'est vrai, s’il y a encore plusieurs semaines d'intempéries, il y a la fonte des neiges, il y a encore des murs qui vont tomber. Mais ce que nous avons déjà fait aujourd'hui, c'est une projection de ce qui s'est passé, et on s'est rendu compte de ce qu'on a dû déjà investir pour simplement lutter contre la neige supplémentaire, lutter contre les remises en état urgentissimes de certaines routes. Donc, il y a déjà un paquet d'argent du budget 2018 qui y est passé.

Alors, aujourd'hui, il est clair qu'on va devoir attendre la fin de l'événement hiver 2018 pour fixer le montant. Mais l'idée est de d'ores et déjà informer la députation qu'il y aura vraisemblablement une demande et une demande qui va aussi nous permettre ensuite de planifier et de dire: on ne va pas pouvoir faire cette année, c'est exclu de réparer tout ce qui a été endommagé cet hiver, mais de savoir que, dans ces prochaines semaines, nous viendrons avec une analyse pointue de ces frais et on demandera vraisemblablement un crédit

supplémentaire parce que le crédit courant, le budget courant est déjà quasiment passé dans les intempéries.

C'est la raison pour laquelle bien sûr le Conseil d'Etat accepte ce postulat urgent.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Das Wort hat nochmals schnell und kurz Herr Grossrat Emmanuel Amoos

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Petite précision: vous acceptez le postulat dans le sens de votre réponse, c'est-à-dire que vous ne pourrez pas faire tout cette année, car le postulat demande de réparer l'intégralité des dégâts.

Donc, c'est important de préciser ça, s'il vous plaît.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

La réponse est très claire en allemand et en français. Donc, on dit clairement qu'on ne pourra pas, en 2018, procéder à l'ensemble des travaux que requiert la situation et qu'ils seront, avec des priorités 2 et 3, programmés sur, en principe - on estime - 2 à 3 ans, le travail nécessaire pour remonter le tout au niveau sécuritaire demandé.

Mais, malgré cela, ça demande aujourd'hui des forces financières supplémentaires parce que la situation était telle, et je me tourne vers M. le député (suppl.) Jérôme Guérin qui a dit: l'hiver n'était pas exceptionnel, mais, après, vous nous suggérez de nous tourner vers la Confédération. La Confédération n'intervient qu'en cas de catastrophe véritablement. Et, à ce jour, on peut, pour autant qu'effectivement nous ayons quelques moyens supplémentaires, faire face à la situation, mais c'est une situation qui était tout de même exceptionnelle. Et même si le beau temps est quelque peu revenu, je pense qu'il ne faut pas trop se faire d'illusions, Pâques est à la fin du mois.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat. Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat urgent 5.0308 / Dringliches Postulat 5.0308

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 76 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 47 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben dem Postulat zugestimmt, und es wird zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

Wir kommen zum Punkt 5.

5. Postulat urgent Olivier Turin, AdG/LA, Marcel Gaspoz, PDCC, Eric Jacquod, UDC, et Jasmine Ballay (suppl.), PLR: La forêt nous a protégés cet hiver, à nous de la remettre en état (05.03.2018) **5.0309**

Dringliches Postulat Olivier Turin, AdG/LA, Marcel Gaspoz, PDCC, Eric Jacquod, UDC, und Jasmine Ballay (Suppl.), PLR: Der Wald hat uns diesen Winter geschützt, nun müssen wir ihn wieder instand setzen (05.03.2018) **5.0309**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Turin Olivier, député, AdG/LA

Ce postulat urgent traite de la problématique des forêts touchées par les différents épisodes d'intempéries exceptionnelles ayant traversé la Suisse ces derniers mois.

Nos forêts ont rempli un rôle majeur dans la protection des personnes et des infrastructures durant les épisodes d'intempéries de cet hiver. Comme l'indique l'article de presse du Walliser Bote du 28 février dernier, la forêt a permis d'éviter le pire: *Wald hat Schlimmeres verhindert*. Les forêts protectrices ont accompli leur rôle et, pour beaucoup d'endroits, cela a été *Total unspektakulär,* intraduisible en français: totalement pas spectaculaire. Voilà.

Au vu de ces événements, l'urgence est manifeste. Il convient de se donner les moyens de traiter dès que possible les surfaces touchées afin d'éviter les attaques de bostryches et, par-là, maintenir la fonction protectrice des forêts. L'ampleur des dégâts a été estimée sur le terrain par les gardes forestiers. Il y a à peu près 60'000 mètres cubes de bois au sol, de manière éparse, important de le dire: de manière éparse, et ce chiffre représente la moitié de ce qui est récolté chaque année dans le cadre des forêts protectrices. Ces interventions doivent impérativement commencer dès avril, dès que les secteurs seront accessibles, d'où l'urgence de cette intervention.

Les risques de ne pas allouer ce fonds additionnel sont multiples:

Le premier risque, c'est de laisser ces bois au sol sans les écorser et de risquer une prolifération du bostryche qui péjorerait les forêts de protection déjà cette année.

Le deuxième risque, c'est d'allouer la moitié du budget annuel alloué aux forêts de protection à cet effet et de négliger l'entretien courant. Déjà que le temps de retour en l'état actuel, donc les interventions répétées sur un même secteur de forêt sont déjà maintenant trop éloignées l'une de l'autre. Donc, cela péjorerait la qualité fonctionnelle des forêts protectrices.

Dans les faits, sans entrer dans les détails, l'objectif de ce fonds additionnel n'est pas de tout enlever, de tout écorcer. Il s'agirait, d'abord, d'écorcer ce qui doit rester sur place, d'enlever ce qui peut l'être, dans un souci de rationalité. D'ailleurs, ces 3 millions proposés, c'est un chiffre qui est pragmatique et qui repose sur un calcul précis qui a été fait par Forêt Valais/Walliser Wald. Pour 60'000 mètres cubes de bois estimés, il faudrait théoriquement 6 millions parce que la neutralisation, donc l'écorçage du bois contre le bostryche et l'évacuation coûtent 100 francs par mètre cube; on calcule 6 millions. Cependant, en enlevant la partie de feuillus tombés, qui peuvent être laissés sur place en forêt, sans mesures particulières, en estimant qu'une partie peut quand même être faite dans le cadre des forêts protectrices et puis en utilisant les 1,1 millions qui sont prévus pour ce type de catastrophe, eh bien!, il reste 3 millions à financer.

Voilà donc la raison de cette demande, que je vous prie d'accepter.

Et, pour rappel, restons tous conscients que si on ne fait rien, des mesures techniques seront tôt ou tard nécessaires, mesures techniques qui coûtent de toute façon plus que 10 fois plus cher.

Voilà, notre forêt, cette forêt protectrice nous protège tant qu'elle est là.

Merci de votre soutien.

Tristan Martine, députée (suppl.), PLR

Les intempéries de ce début d'année ont provoqué des dégâts dommageables aux forêts protectrices de notre canton.

Aucun groupe politique ici présent ne pourra remettre en question la nécessité d'entretenir nos forêts pour les garder saines afin que ces dernières puissent jouer leur rôle de protection.

Le groupe PLR est conscient que le volume du bois à terre des dites forêts est plus important que les années précédentes. Cependant, il ne peut pas adhérer à cette demande de crédit de 3 millions étant donné qu'il existe déjà au budget ordinaire un financement pour les forêts de protection et les dangers naturels.

C'est pour ces raisons que le groupe PLR s'oppose à ce postulat urgent.

Merci de votre attention.

Logean Grégory, député, UDC

Comme vous le savez, la forêt est un ouvrage de protection biologique qui, comme ses homologues techniques, nécessite un entretien régulier afin de pouvoir remplir ses fonctions de protection.

Quelques chiffres quand même, qui ont été donnés à maintes reprises mais je crois qu'il est bon de les rappeler vu le taux de renouvellement du Parlement, ainsi qu'aux téléspectateurs de Canal9 qui nous suivent: 95'700 ha, voilà la quantité de forêts protectrices que compte notre canton et il faudrait, pour pouvoir maintenir un entretien cohérent, avoir un temps de retour de 35 ans, c'est-à-dire entretenir 2'700 ha par année. Or, et là je prends les chiffres de 2015, nous étions, en 2015, à 1'600 ha seulement d'entretien. Et aujourd'hui, très certainement qu'on est en-dessous puisque la tendance est plutôt à la baisse.

Repousser ainsi constamment ces entretiens, eh bien!, c'est laisser de graves problèmes aux générations futures, à nos enfants puisque, à un moment ou à un autre, il va falloir payer. Ça a été rappelé, remplacer par des mesures techniques la forêt de protection, c'est 5 à 10 fois plus cher. Le cas d'Eyholz dans le Haut-Valais où, suite à l'incendie de la forêt, les mesures de protection techniques ont coûté 5 fois plus cher et, dans d'autres cas de figure, ça a été jusqu'à 10 fois plus élevé.

Donc, le groupe UDC soutient bien évidemment cette proposition. Ici, je m'exprime justement pour appuyer le député Eric Jacquod qui ne siège pas cet après-midi mais qui est co-auteur de cette proposition.

Il est là aussi important, contrairement à ce qu'a dit ma préopinante, de ne pas utiliser les moyens ordinaires du budget qui sont déjà largement insuffisants, je l'ai dit, il faudrait entretenir 2'700 ha par année, nous sommes peut-être à 1'500 ha au mieux. Donc, si on prend encore sur le budget ordinaire des forêts, on va encore aggraver cette situation et ce sont les générations futures qui devront, à un moment ou à un autre, passer à la caisse.

Donc, le groupe UDC, dans son unanimité, soutient cette proposition et ce crédit complémentaire de 3 millions qui n'est pas une gâterie mais bien une nécessité. Merci.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Bien sûr, il y a eu des dégâts, bien sûr les premières estimations au début février parlaient de 60'000 mètres cubes et puis finalement, au sein du service, le travail a été fait avec les gardes forestiers et on a revu à la baisse, après un premier inventaire des dégâts finalisé maintenant fin février-début mars. Celui-ci fait état aujourd'hui de 43'000 mètres cubes de bois renversés sur l'ensemble du canton.

Pour l'essentiel, il s'agit de dégâts épars, ce ne sont pas des grandes surfaces qui ont été arrachées, ce sont des surfaces ponctuelles et ça touche un peu l'ensemble des forêts

dans le canton. Un deuxième inventaire précisera encore les volumes dès que les conditions de neige permettront d'accéder à des altitudes plus élevées. Actuellement, il y a encore beaucoup, beaucoup de difficultés pour pouvoir accéder et vérifier l'état de certains bois.

Les directives de la Confédération demandent que la réparation des dégâts soit priorisée sur les forêts qui sont prioritairement et potentiellement sensibles aux attaques du bostryche, soit essentiellement les forêts d'épicéas, ainsi que sur les forêts où les arbres renversés menacent directement les habitations et les infrastructures.

L'analyse de l'inventaire sommaire montre qu'environ 18'000 mètres cubes doivent être traités prioritairement et que le solde des arbres touchés peut être laissé sans mesures particulières au développement naturel de la forêt, sans induire de danger pour la population, ni de risque pour la santé de la forêt.

Donc, ça c'est la situation à ce jour, encore une fois avant la fin de l'hiver et avant la deuxième analyse qui va être faite.

A ce jour, j'ai vérifié avec le chef du service, les disponibilités budgétaires du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage permettent de financer la réparation des dégâts prioritaires consécutifs aux intempéries de ce début d'année qu'a subi la forêt.

Et ici, je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure, on ne doit pas lancer, si on n'est pas sûr du besoin, la requête d'un crédit supplémentaire. On a fait l'analyse, on l'avait faite pour les routes, c'est dépensé, on sait qu'on devra y passer. Là, on sait que le deuxième inventaire, qui va être réévalué d'ici au mois de mai, permettra de vérifier également aussi les dégâts qu'aura subi la desserte forestière. C'est un autre élément. Cette desserte forestière, elle a été mise à mal tout autant que les autres dessertes, et pour laquelle c'est encore prématuré, parce que là c'est sous la neige, de venir avec un crédit complémentaire. Donc, comme je vous l'ai dit, la situation sera réévaluée dans ce cas d'ici au mois de mai et dans l'intervalle, aujourd'hui, je propose de ne pas partir avec un postulat urgent, de rejeter ce postulat urgent, et d'attendre peut-être le mois de mai en fonction de la connaissance de l'évolution pour voir si nécessairement on doit obtenir des montants supplémentaires.

Pour le reste, bien sûr, j'apprécie tout ce qui a été dit et ce qui est absolument vrai, c'est certainement l'élément le plus économique que nous ayons pour nous protéger.

Turin Olivier, député, AdG/LA

Monsieur Melly, je suis obligé de reprendre la parole parce que je ne suis pas convaincu de tous vos propos, notamment par rapport à l'estimatif du volume. Vous parlez de 43'000 à 45'000 mètres cubes, mais vous l'avez dit, par la suite, il faudra quand même affiner ce chiffre puisqu'on ne peut pas estimer ce qui est encore sous la neige forcément, par définition, ça on est bien d'accord.

Deuxièmement, vous parlez de dégâts épars, alors je l'ai également dit, effectivement ce sont des dégâts épars. Mais c'est justement beaucoup plus dangereux lorsque les dégâts sont épars que lorsque les dégâts sont localisés à un seul endroit. Ça c'est une évidence. Du point de vue biologique du bostryche, ça c'est une évidence.

Enfin, dans ces 45'000 ou 60'000 mètres cubes, on verra, on nous confirmera par la suite, mais ce qui est sûr, c'est qu'on a à peu près 90% de résineux, 90% d'épicéas. Donc, de toute façon, les mesures doivent être faites sur les épicéas, pas sur les feuillus, on est d'accord. Par rapport à ça déjà, je pense que l'argument n'est pas très convaincant, à mon avis.

Pour terminer, dans ce postulat urgent, on ne parle pas de dessertes, on parle vraiment de remédiation de ces intempéries, de ces dégâts aux forêts.

Et enfin, lorsque vous parlez du mois de mai, je pense que c'est déjà trop tard pour les triages forestiers de planifier au mois de mai la remédiation de ces dégâts parce qu'il suffit, et là on n'est pas devin, mais si le printemps est pluvieux, il y a une prolifération à tous les coups, et le mois de mai c'est trop tard.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Merci pour ces remarques.

Peut-être, à mon tour, les dégâts épars, effectivement, ce que je veux dire par-là, c'est qu'en termes d'assumer son rôle de protection, c'est une chose, s'il y a beaucoup d'endroits où il y a eu des chutes d'arbres qui sont dues essentiellement au poids de la neige, à des coulées de neige. Ce ne sont pas des éléments complets le long d'une route qui se sont effondrés et qui nécessiteraient une intervention urgentissime parce qu'on aurait une perte de protection. C'est cela qu'on appelle des dégâts épars. Ça ne résout pas le problème du bostryche, là je suis d'accord avec vous.

Les chiffres me sont donnés par le service, je ne suis pas allé personnellement sur place, et je ne peux que leur faire confiance dès lors qu'eux auraient tout intérêt, si c'était nécessaire, à approuver les demandes financières.

Et quand on parle du mois de mai, ça veut dire qu'il y a des moyens à disposition. Les travaux vont débuter de toute façon mais, à connaissance de l'ampleur des travaux, on saura si les montants disponibles suffiront ou pas. On va essentiellement travailler à partir du début de la bonne saison. D'ici au mois de mai, on ne va pas faire grand-chose, à part l'analyse dès les jours un petit peu meilleurs, je pense à partir du mois d'avril, mais les gros travaux vont avoir lieu durant la bonne saison. Donc, ce ne sera pas trop tard si, à ce moment là, on doit arriver avec une demande complémentaire. C'est une logique par rapport à ce que vous prétendiez tout à l'heure par rapport au crédit supplémentaire pour les routes. C'est la même logique. Moi, je veux bien, mais demander aujourd'hui 3 millions, c'est peut-être trop, ce n'est peut-être pas suffisant, c'est peut-être indispensable, ce n'est peut-être pas nécessaire.

C'est la raison pour laquelle je vous propose, dans l'intervalle, avec toute la prudence voulue, de ne pas soutenir ce postulat urgent.

Clerc Charles, député, UDC

Cette thématique sur les forêts de protection, elle revient 2 fois par année en principe au Parlement: c'est lors du budget et lors des comptes. Ici, elle s'est intégrée dans la session de mars, dû aux dégâts que l'on a eus cet hiver.

Mais le plus grand soutien que vous pouvez apporter aux forêts de protection, c'est l'utilisation de la matière première, l'utilisation du bois énergie et l'utilisation du bois dans la construction.

Merci de votre attention.

Logean Grégory, député, UDC

Très rapidement, vous rappeler que les 60'000 mètres cubes sont une estimation minimaliste et qu'on peut s'attendre à bien davantage.

Donc, ce crédit complémentaire de 3 millions, ce n'est pas quelque chose de superflu mais bien quelque chose de nécessaire, d'indispensable et c'est un minimum.

Et puis, dire aussi que plus on a de foyers ou plus c'est épars, ces dégâts, eh bien!, plus il y a de risques que le bostryche prolifère également.

Donc, nous réitérons notre soutien à ce postulat, sans quoi encore une fois nous paierons beaucoup plus cher à l'avenir et les générations futures également.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat urgent 5.0309 / Dringliches Postulat 5.0309

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 96 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 27 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben dem Postulat zugestimmt und es wird an den Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

6. Interpellation urgente Les Verts, par Jérémy Savioz: Publication du rapport établi entre l'Etat du Valais et Lonza AG (05.03.2018) **5.0310**

Dringliche Interpellation Les Verts, durch Jérémy Savioz: Veröffentlichung der Vereinbarung zwischen Staat Wallis und Lonza AG (05.03.2018) **5.0310**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Tout d'abord, j'aimerais rappeler, comme déjà mentionné en réponse à l'interpellation du député Bastian Collet 5.0282 que les articles du Nouvelliste, du Temps et du Walliser Bote, ainsi que des émissions de la RTS sont basés sur le rapport *Sachverhalt* porté à la connaissance des médias par les collaborateurs du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) durant le mois de février 2018.

Ce rapport *Sachverhalt* est le fruit d'une instruction administrative effectuée par le DMTE. Il met en lumière le travail de plusieurs années d'investigations sur la pollution au mercure et a constitué le socle sur la base duquel l'accord sur la répartition des coûts a pu être négocié avec la Lonza. Il a été rendu accessible au public, après la signature de l'accord, le 11 décembre 2017.

Dès le 15 juillet 2011, l'Etat a mis en garde la population par le biais d'un communiqué encore disponible sur le site de l'Etat du Valais annonçant la présence de mercure dans les poissons du Grossgrundkanal.

Et j'aimerais rappeler que, dans ce dossier, c'est mon département et le Gouvernement auquel j'appartiens qui ont été les premiers à prendre les choses en main.

Et bien sûr, le Gouvernement partage pleinement les soucis de transparence des interpellateurs et, de ce fait, rendra publique la convention annoncée le 11 décembre 2017, cela bien sûr après avoir obtenu l'accord des différents acteurs concernés, en application de la procédure voulue par la LIPDA.

Le Gouvernement profite de préciser que la liste de documents disponibles sur le site de l'administration cantonale se limite aux rapports et non à l'ensemble des actions administratives du Service de l'environnement.

7. Postulat urgent PLR, par Sonia Tauss-Cornut: Le Gouvernement doit la vérité aux victimes (05.03.2018) **5.0311**

Dringliches Postulat PLR, durch Sonia Tauss-Cornut: Die Regierung muss den Opfern reinen Wein einschenken (05.03.2018) **5.0311**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR

Suite aux importantes et préoccupantes révélations récentes et à la gravité de la situation, le groupe PLR est stupéfait par la gestion de ce dossier par le Gouvernement et ne peut rester silencieux.

Il est de notre devoir de demander des explications et d'obtenir des réponses claires et reflétant la réalité des faits. Les victimes de ce scandale sanitaire sont en droit d'obtenir et de connaître toute la vérité qui leur a été cachée.

Je ne reviendrai pas sur les faits développés dans notre postulat, vous avez tous pu en prendre connaissance. Toutefois, Monsieur le conseiller d'Etat Jacques Melly, nous vous soumettons nos interrogations:

Comment peut-on aujourd'hui continuer à prétendre que l'on ignorait les faits?

Comment avons-nous pu consciemment jouer avec la santé des personnes durant des années?

Pourquoi le Gouvernement a-t-il refusé de nous transmettre le rapport historique?

Monsieur le conseiller d'Etat Jacques Melly, vous prônez la transparence, ce que le groupe PLR salue, mais cela uniquement lorsque vous y êtes contraint et en cachant des éléments.

Nous nous permettons de rappeler au Gouvernement la LIPDA (loi sur l'information, la protection des données et l'archivage) qui stipule que le citoyen bénéficie d'un véritable droit à l'information.

En conclusion et par ce postulat urgent, le groupe PLR demande à M. le conseiller d'Etat Jacques Melly d'apporter toute la vérité sur ce dossier et d'investiguer sur les raisons des graves dysfonctionnements apparus au sein du DMTE.

De plus, le groupe PLR soutiendra la motion urgente 7.0073 qui demande au Parlement de mandater la commission de gestion à ce sujet.

Rausis Joachim, député, PDCB

Je précise, en préambule, que je m'exprime au nom des 2 groupes PDCB et PDCC et que je m'exprimerai une fois sur l'ensemble des textes liés à la question du mercure, soit le postulat 5.0311 du groupe PLR, le postulat 5.0312 des Verts, le postulat 5.0313 de l'UDC, la motion 7.0073 des Verts, que le groupe PDCB a d'ailleurs cosignée, ainsi que les résolutions 7.0071 de l'AdG et 7.0072 de l'UDC.

Nos 2 groupes entendent que toute la lumière soit faite sur la question. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons déposé une question qui sera traitée demain matin et qui demande l'établissement d'un historique du dossier pour connaître la chronologie des faits et dégager les responsabilités des différentes parties.

Cela dit et pour en venir aux différents textes déposés, nos groupes les acceptent tous, hormis les 2 résolutions demandant la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire. A notre sens, la commission de gestion, à ce stade, est parfaitement armée pour se saisir du dossier et lever les zones d'ombre. La commission d'enquête parlementaire est l'outil parlementaire le plus puissant qui soit et nous estimons qu'aujourd'hui il n'y a pas lieu de s'en servir.

En résumé, pour reprendre les titres de toutes les interventions déposées: le Gouvernement doit la vérité aux victimes, il doit être transparent pour régler le passé, établir qui savait quoi et à quel moment, et ce qui nous amène naturellement au titre de la motion des Verts cosignée par le groupe PDCB et le groupe PLR: affaire du mercure, pour un rapport de la commission de gestion. Et si, au terme de ses investigations, la commission de gestion ne

parvient pas à lever les doutes, alors il sera encore temps de parler peut-être d'une commission d'enquête parlementaire.

Je vous remercie de votre attention.

Desmeules Jérôme, député, UDC

Nous allons aussi nous exprimer concernant les 3 textes qui suivent.

Nous avons été choqués de ce que contenait ce rapport sur le mercure, choqués des malades, choqués des morts, choqués du mensonge d'Etat ou de la dissimulation d'Etat - appelez-le comme vous voulez - qui a duré pendant si longtemps pour préserver d'abord les intérêts économiques avant de préserver ce qui devrait être notre intérêt à tous, c'est-à-dire la santé publique.

Pour le passé, vous l'avez vu, nous demandons des excuses aux familles, nous pensons que c'est la moindre des choses, et d'élaborer une politique d'indemnisation ou de reconnaissance des torts subis, ne serait-ce que d'aller voir ces gens et de leur dire qu'on s'excuse. Pour nous, c'est la moindre des choses, ce serait un symbole.

Pour le présent, nous demandons, je crois comme les Verts, une analyse sanitaire sérieuse et à large échelle puisque la pollution a continué, y compris sur les terrains agricoles. Nous nous devons, par principe de précaution, de lever tout doute.

Nous demandons aussi de dire s'il existe d'autres pollutions similaires pour le mercure ou pour un autre polluant qui dormiraient dans les dossiers dans les tiroirs de l'Etat et dont le public n'aurait pas eu encore connaissance. Ça, je pense que c'est un devoir de transparence.

Et enfin, pour l'avenir, en septembre passé, je vous rappelle que j'ai demandé ici à ce que le rapport soit rendu public. Le Conseil d'Etat et le Parlement ont refusé, y compris les groupes qui, aujourd'hui, saluent sa publication.

En novembre, j'ai demandé s'il y avait eu des malades. On m'a répondu que non.

La transparence sur le mercure a été obtenue, ce fameux rapport, par la force, grâce à la RTS et à son recours en justice et grâce à la décision du tribunal, et malheureusement pas grâce à la transparence du Gouvernement.

Après les déboires de l'autoroute, les 1,4 milliards de Rhône 3, le procès de notre ami Albert Pitteloud où le Tribunal fédéral a désavoués le Conseil d'Etat et, en novembre, la déclaration de M. le conseiller d'Etat Jacques Melly quant au fait qu'il n'y avait pas de malades, alors qu'il y a eu des malades et apparemment des morts, eh bien!, je peux vous le dire: en ce qui concerne le groupe UDC, le lien de confiance est entièrement rompu. Alors, je vous ai toujours apprécié, Monsieur Melly, en débats, on a toujours eu des débats très respectueux, et ça j'aimerais le saluer, mais, comme je vous le dis, pour nous, le lien de confiance est rompu. Rassurez-vous toutefois, je pense qu'aucun parti ne demandera votre démission, c'est opportunément inapproprié puisque tout le monde a intérêt à ce que vous restiez en place mais, en ce qui me concerne, je pense que l'avenir, puisqu'on parle de l'avenir, il doit se faire sans vous. Merci.

Der Präsident

Ich bitte um ein bisschen Respekt!

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Vorweg, ich bin glücklich, dass nicht die Politiker entscheiden, wer hier im Saal sitzt, sondern schlussendlich das Volk, und das sollten wir auch alle respektieren. Aber zurück zum Thema.

Die CVPO hat sämtliche Vorstösse in Zusammenhang mit dem Quecksilber studiert, und wir können uns den Voten von Joachim Rausis mehrheitlich anschliessen.

Wir möchten es aber nicht unterlassen, dass man latent, insbesondere von der Ratslinken, den grössten Arbeitgebern im Kanton Wallis, insbesondere der Lonza AG und anderen Chemieunternehmen, immer wieder grosse Verfehlungen vorwirft und diese damit schlussendlich schwächt. Meine Damen und Herren, wir sollten uns in diesem Parlament einmal bewusst sein, wer wie viel zur Walliser Volkswirtschaft beiträgt, und das sollte man mitberücksichtigen. Man darf nicht ein Bashing unserer Industrie betreiben, das wäre völlig verfehlt.

Nichtsdestotrotz, die CVPO ist klar der Meinung, dass man dort, wo der Staat betroffen ist, Klarheit schaffen muss. Wir sind aber überzeugt, dass der Staatsrat diese Klarheit schaffen wird, und wir stellen uns auch nicht dagegen, dass allenfalls die GPK ihrerseits auf parlamentarischer Ebene noch Abklärungen macht. Aber wir stellen uns klar und deutlich gegen eine PUK. Diese ist nicht nur teuer, sondern sie wird nicht die notwendigen Resultate bringen, und sie wäre nur dann angebracht, wenn es ein klares Misstrauensvotum gegenüber der Regierung geben würde. Dieses ist aber im vorliegenden Fall nicht gegeben. Die Regierung, davon sind wir überzeugt, wird sämtliche Klarheit schaffen und zwar mit denjenigen Leuten, die dort vorne sitzen.

Ich danke.

Gruber Rolet, Grossrat, CSPO

Ich spreche hier ebenfalls auch als Gemeinderat von Visp. Betreffend Quecksilber sind ja wir sehr stark betroffen, aber ich kann auch Ihnen mitteilen, dass die Zusammenarbeit mit dem Kanton, unter der Leitung von Herrn Degoumois, hervorragend ist. Ich kann auch sagen, dass wir regelmässige Sitzungen haben, sei es mit der Gemeinde Visp, mit der Gemeinde Raron, mit der Gemeinde Niedergesteln ebenfalls, mit alt Staatsrat Thomas Burgener, was die IG Quecksilber betrifft, die Ärzte für Umwelt sind auch noch vertreten, und es wird sehr gut alles aufbereitet. Wir haben auch die ersten Sanierungen schon in Betrieb genommen, und es läuft wirklich hervorragend, wie die Zusammenarbeit mit dem Kanton geht.

Ich möchte da dem Kanton und ebenfalls auch der Lonza Danke sagen. Merci.

Largey Thierry, député, Les Verts

Je me réjouis d'avoir pu entendre les représentants des autres groupes se prononcer sur cette affaire du mercure et de pouvoir les rejoindre dans leur analyse et leur souhait de mettre toute la lumière sur ce dossier, lumière qui a dû commencer grâce à l'intervention des médias, et on peut les remercier pour leur opiniâtreté dans ce dossier, leur volonté là aussi de faire leur travail.

En ce qui concerne notre proposition, nous sommes d'avis qu'il faut s'intéresser aux victimes, aux victimes du passé, eh bien!, malheureusement pour certaines d'entre elles, c'est trop tard, mais il y en a peut-être d'autres, d'autres victimes en Valais, et il est nécessaire que l'étude qui a été menée du côté de Viège en 2016 qui n'a concerné finalement que 171 personnes, eh bien!, soit étendue à l'ensemble du canton pour définir dans quelle mesure ce produit qui est le mercure n'aurait pas engendré d'autres victimes potentielles et que les personnes qui se sentent atteintes puissent faire des démarches et qu'on n'attende pas qu'on ait des démarches judiciaires qui s'engagent mais qu'on puisse prendre les devants dans cette affaire.

Je rappellerai juste qu'une directive européenne, à titre d'exemple, considère le mercure comme un agent carcinogène génotoxique. Cela montre bien que la connaissance des autorités européennes dans le potentiel danger de ce produit remonte à plusieurs années et que nous devons prendre la mesure.

Donc, je me réjouis d'avoir entendu les représentants des groupes vouloir soutenir cette démarche en faveur des victimes, que l'on puisse réellement, d'une part, être transparent et, d'autre par, vouloir effectivement agir. Il ne s'agit pas là de parler de responsabilité, hors

d'une responsabilité politique et d'une responsabilité que je qualifierai même de morale de la part du Gouvernement de se préoccuper de la santé des Valaisannes et des Valaisans qui sont potentiellement touchés par ce produit.

Reste les autres propositions que nous allons évidemment soutenir.

La question maintenant du contrôle, du contrôle plus politique. Nous avons déposé une intervention qui vise à charger la commission de gestion de faire une enquête et nous soutiendrons évidemment notre proposition ainsi que la proposition des autres groupes qui l'ont faite aussi. Nous pensons nécessaire effectivement qu'il y ait un contrôle de la commission sur le fonctionnement de l'administration, le fonctionnement de notre Gouvernement dans cette affaire.

Par contre, nous ne soutiendrons pas à l'idée d'une CEP. Nous considérons que cet outil est effectivement un outil d'exception, qui doit être réservé à des cas extrêmement précis et extrêmement problématiques. Or, là, nous ne voyons pas ce que cette CEP pourrait réellement amener de plus que l'enquête que la commission de gestion voudra bien faire. Et, effectivement, comme ça a été dit, si d'aventure il devait rester encore des zones d'ombre que mettrait en évidence la commission de gestion, eh bien!, la question de la CEP, qui est vraiment l'*ultima ratio*, à laquelle nous ne voulons pas venir parce que nous pensons qu'il y a d'autres moyens de faire la grande vérité sur cette affaire, eh bien!, si c'est nécessaire, la CEP interviendra dans un deuxième temps. Il nous semble disproportionné à l'heure actuelle de vouloir utiliser ce moyen extrême, utile parfois, mais qui ne nous semble pas indiqué dans ce cas précis.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

D'abord, j'aimerais souligner que, malgré certaines allégations, le Conseil d'Etat partage la totalité des attentes et des soucis de transparence des intervenants et j'invite le Grand Conseil à mandater les organes compétents pour entreprendre toute démarche pour faire toute la lumière sur le passé ainsi que sur l'aspect sanitaire en Valais.

Pour ce qui concerne la santé, nous avons mandaté une expertise par le Département de la santé de ma collègue Esther Waeber-Kalbermatten avec pour objectif de déterminer si le mercure rejeté dans le Grossgrundkanal par l'entreprise Lonza AG entre les années 1930 et 1970 avait aujourd'hui un impact sur la santé de la population résidente de cette région. Je crois qu'il faut être clair, c'est clairement identifié. Cette expertise repose sur une étude d'épidémiologie environnementale, ainsi que sur l'analyse des données issues de la littérature scientifique et d'autres recherches. Il s'agissait d'analyser l'impact éventuel d'une pollution environnementale sur la santé d'une population et non d'un problème d'exposition professionnelle. Je le précise parce que les décès, ils sont tous morts aujourd'hui ça c'est sûr, mais les personnes qui ont été contaminées, il y a eu des malades, étaient des malades qui travaillaient à l'intérieur des murs de Lonza et qui avaient été contaminés dans le cadre de leur travail. Il y avait ces fameuses «vacances mercure», il y avait un suivi médical de ces personnes, il y avait des dédommagements qui étaient attribués. Et c'était dans les années 1930 à 1950. A l'époque, c'était la SUVA - ce n'était pas le canton - et Berne qui suivaient le phénomène médical. Et ça avait été clairement mentionné à l'époque; personne n'avait caché cet élément.

Le mandat du groupe thématique «impacts sanitaires» concernait les impacts de la pollution sur la santé, sur les denrées alimentaires (y c. l'eau potable) produites dans la région ainsi que sur la qualité du fourrage pour le bétail. Le groupe thématique «impacts sanitaires» n'avait pas pour mandat d'analyser l'exposition professionnelle d'employés de la Lonza au début du XXe siècle.

Par contre, le comité mercure partage le souci exprimé par les parlementaires quant à une exposition possible de la population du canton au mercure. S'il s'avérait nécessaire, il est disposé à mandater une étude de plus grande envergure afin d'évaluer si ce risque

d'exposition est avéré ou non. Je vous rappelle que dans la zone la plus concernée, à savoir Rarogne, Viège, Turtig, on n'a trouvé aucune trace significative de mercure sur toutes les personnes qui ont été examinées. L'étendue d'un tel mandat ainsi que son éventail d'investigations doivent toutefois être clairement définis (sols, eau potable, produits alimentaires, etc.).

En ce qui concerne la gestion de ce dossier par le Service de l'environnement, où l'on parle de mensonges d'Etat, de dissimulations, de dysfonctionnements, je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que tous les éléments avaient été mis à disposition, d'abord du Grand Conseil dans une séance spéciale consacrée au mercure, que tous ces éléments figuraient sur le site de l'Etat du Valais ou étaient à disposition au niveau des services, et que c'est sur la base de ces éléments que les professionnels de la presse ont pu investiguer et ont pu, ensuite, produire leurs textes. Donc, il n'y avait aucune dissimulation. Et je m'inscris en faux quand on parle bien sûr de dysfonctionnements ou de mensonges d'Etat. Les documents étaient là. Le seul document que nous n'avions pas fourni, et je le rappelle, c'était cette analyse historique, uniquement pour des raisons de stratégie et de pouvoir aller au bout de notre tractation avec la Lonza. Nous l'avions gardée pour nous. Elle a été publiée en même temps que nous avons signé la convention et cette analyse historique n'a pas apporté les éléments mentionnés par le député Jérôme Desmeules. Ce n'est pas cette analyse qui a démontré qu'il y a eu des décès, c'est simplement le *Sachverhalt* qui l'a permis, mais encore une fois des décès qui n'étaient pas du tout en liaison avec les travaux que nous menions, nous, sur le Grossgrundkanal.

Lors de l'élaboration du cadastre - c'est également une remarque qui a été faite -, la problématique des cours d'eau utilisés pour l'évacuation des eaux usées industrielles (le Grossgrundkanal entre Viège et Niedergesteln, le canal de la Balmaz à Evionnaz et la Meunière à Monthey) n'avait pas été prise en compte et la pollution des sols entre Viège et Niedergesteln n'était pas encore connue. Ces sites n'ont donc pas été inscrits à l'époque dans le cadastre cantonal des sites pollués, puisque c'est une remarque qu'on nous avait faite. Il faut savoir que, selon la loi, l'inscription des cours d'eau pollués n'est pas possible dans le cadastre des sites pollués. Le cadastre des sites pollués est un outil de gestion des aires d'exploitation (usines), des décharges et des lieux d'accidents. C'est à notre demande, demande insistante du Service de l'environnement auprès de l'Office fédéral de l'environnement que, finalement, il a été possible d'inscrire exceptionnellement le Grossgrundkanal dans le cadastre des sites pollués et cela en 2012.

Toutes les pollutions découvertes font l'objet d'une investigation et d'une communication active, comme démontré maintenant récemment lors de la découverte de pollution aux HAP (hydrocarbones aromatiques polycyliques) dans le village de Chippis.

Pour ce qui est du dioxane - c'est aussi une chose qu'on a relevée -, Lonza AG en a déversé sans autorisation dans le Grossgrundkanal. Dès l'analyse Naqua effectuée en mai 2014 qui montrait du dioxane dans les puits, le Service de l'environnement a exigé immédiatement l'arrêt du déversement et déposé une plainte pénale qui est en cours de traitement actuellement par le pouvoir judiciaire. Les déversements ont immédiatement chuté. Il y a encore des traces de dioxane encore détectables dans la nappe phréatique, à des valeurs inférieures à la limite maximum de 6,6 microg/L définissant la potabilité de l'eau.Donc, il y a tous ces postulats que vous déposez et que je peux clairement accepter parce que les analyses, nous les avons faites et nous ferons encore les analyses nécessaires.

Mais, j'aimerais rappeler que, dans le cadre du mercure, au moment où nous avons découvert la pollution sur le tracé de l'autoroute, notre souci premier fondamental a été d'abord la santé publique. Une fois connue l'ampleur de la pollution, nous avons tout de suite informé tous les propriétaires de biens-fonds en attirant leur attention sur le degré de pollution de leur sol, en attirant l'attention et en posant des obligations et des interdictions, par exemple, pour les enfants, etc., pour ne pas être en contact avec le mercure. Ensuite, notre souci a été de trouver une solution pour le plus rapidement possible faire une analyse de détail et ensuite lancer les travaux d'assainissement. Pour tout cela, il fallait quelqu'un qui puisse les financer,

et c'est là que nous avons négocié avec Lonza. Ça nous a pris finalement 3 ans, presque 4 ans, pour arriver, au bout du compte, à dégager tous les privés d'une responsabilité financière. Sans cela, il aurait fallu négocier avec chacun avant de commencer les travaux d'assainissement, avec un risque puisque chacun aurait voulu savoir combien payer, ça a été négocié avec les communes concernées, qui ont joué le jeu. Ensuite, nous avons négocié pour savoir qui allait payer l'assainissement complet de toute la surface habitée et de toute la surface agricole. Et c'est là que nous avons progressé dans nos négociations, qui se sont faites, c'est vrai, sans jeter un regard sur ce qui s'était passé entre 1970 et 2010/2011, date à laquelle nous avons trouvé la pollution. Alors, effectivement, il y a certainement un intérêt aujourd'hui à mener une enquête beaucoup plus approfondie. Je serai moi aussi intéressé de connaître le pourquoi du comment, mais je l'ai rappelé, en 1975, il y a une émission de télévision qui parlait de ce problème, avec un conseiller d'Etat à l'époque, c'était Arthur Bender, qui expliquait la situation, qui disait pourquoi il y avait la pollution et qu'est-ce qui était pollué. Ensuite, il y a eu dans les années 1980, 1981, 1982, le Grand Conseil qui a été informé du problème de l'assainissement. Ensuite, nous avons des écrits qui attestent que l'Etat a également écrit à la commune de Viège à l'époque pour attirer son attention sur le fait que les boues ne devaient en aucun cas être manutentionnées et épandues quelque part parce qu'elles étaient polluées. Ensuite, nous avons l'épisode plus récent où nous avons, à la suite des travaux sur l'autoroute, trouvé ce mercure et j'imagine qu'aujourd'hui, c'est vrai, maintenant que la première partie est réalisée, j'imagine que c'est intéressant d'aller plus loin et de faire cette enquête, je dira historique approfondie, mais, honnêtement, pour ma part, il reste à assainir le Grossgrundkanal, il reste à assainir la décharge de Gamsenried, il reste encore à assainir Steg. Nous terminons maintenant Chippis. Nous avons terminé le Pont-Rouge à Monthey. Il y a encore du pain sur la planche pour assainir ce canton.

Alors, vous me permettrez tout de même que je garde en priorité ces travaux et que, bien sûr, je participerai activement à tous travaux de recherches historiques ou d'informations complémentaires. Mais encore une fois, on ne peut pas reprocher à nos prédécesseurs, qui faisaient le travail parfaitement à l'époque et qui, on l'a démontré, ont fait de l'information, de ne peut-être pas avoir pris avec la même acuité qu'aujourd'hui ce problème. Je rappelle que, je dirai, les habitudes et surtout les conditions légales n'étaient pas les mêmes et que, je dirai, la sensibilité était également très très différente. Je crois que de se retrouver aujourd'hui ou il y a 50 ans face à ce genre de pollution n'avait pas les mêmes résultantes que ce soit politiques, que ce soit simplement personnelles.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je suis navré de voir que M. le député Jérôme Desmeules a perdu confiance dans le conseiller d'Etat que je suis mais, par contre, je suis quand même satisfait de voir qu'il tient à ce que je reste encore 3 ans peut-être pour terminer une partie de ces assainissements. Et puis, l'avenir nous dira ce qu'il nous réserve à tous les deux. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen nun zu den Abstimmung für das dringliche Postulat... Entschuldigung, die dringlichen Postulate 5.0311, 5.0312 und 5.0313 sind alle angenommen, es gab ja keine Opposition.

8. Postulat urgent Les Verts, par Gwénolé Blanchet (suppl.) et Thierry Largey: Pollution au mercure: des égards pour les victimes! (05.03.2018) **5.0312**

Dringliches Postulat Les Verts, durch Gwénolé Blanchet (Suppl.) und Thierry Largey: Quecksilberverschmutzung: Rücksichtnahme auf die Opfer! (05.03.2018) **5.0312**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

(Voir ci-avant - siehe oben.)

9. Postulat urgent UDC, par Jérôme Desmeules: Mercure: être transparent pour régler le passé (05.03.2018) **5.0313**

Dringliches Postulat UDC, durch Jérôme Desmeules: Quecksilber: Transparenz zur Vergangenheitsbewältigung (05.03.2018) **5.0313**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

(Voir ci-avant - siehe oben.)

10. Résolution urgente AdG/LA, par Gilbert Truffer, Laetitia Heinzmann Bellwald (suppl.), Werner Jordan et Reinhold Schnyder: Mercure: qui savait quoi et à quel moment? (05.03.2018) **7.0071**

Dringliche Resolution AdG/LA, durch Gilbert Truffer, Laetitia Heinzmann Bellwald (Suppl.), Werner Jordan und Reinhold Schnyder: Quecksilber: Wer wusste wann was? (05.03.2018) **7.0071**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

(Voir ci-après - siehe unten.)

11. Résolution urgente UDC, par Grégory Logean et Blaise Melly: Une CEP: en toute transparence (05.03.2018) **7.0072**

Dringliche Resolution UDC, durch Grégory Logean und Blaise Melly: Eine PUK für die nötige Transparenz (05.03.2018) **7.0072**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

(Voir ci-après - siehe unten.)

12. Motion urgente Mathieu Clerc, Les Verts, Charles-Albert Putallaz, PLR, Muriel Favre-Torelloz, PDCB, et Nicole Fumeaux (suppl.), Les Verts: Affaire du mercure: pour un rapport de la COGEST (05.03.2018) **7.0073**

Dringliche Motion Mathieu Clerc, Les Verts, Charles-Albert Putallaz, PLR, Muriel Favre-Torelloz, PDCB, und Nicole Fumeaux (Suppl.), Les Verts: GPK-Bericht zur Quecksilber-Affäre (05.03.2018) **7.0073**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Ich bitte die Wortmelder, sich zu allen 3 Vorstössen zu äussern.

Truffer Gilbert, Grossrat, AdG/LA

Der Kanton Wallis hat bereits seit 1975 von der Quecksilberbelastung des Lonza-Kanals gewusst und trotz dieser Kenntnis ist der vergiftete Lonza-Kanal nicht im kantonalen Altlastenkataster aus dem Jahr 2007 aufgeführt. Die Walliser Behörden und der Lonza-Konzern waren sich also schon damals der Quecksilberbelastung des Kanals, der Böschung, der landwirtschaftlichen Wiesen und der Gärten bewusst. Trotzdem liessen sie ein Vierteljahrhundert Gras darüber wachsen, statt umgehend die nötigen Sanierungsmassnahmen zum Schutz von Mensch und Umwelt zu treffen. Herr Melly, man kann wirklich beim besten Willen nicht sagen, dass Ihre Vorgänger eine gute Arbeit geleistet hätten.

Den fehlenden Eintrag in das Altlastenkataster kommentierte Walter Wildi, Geologie-Professor an der Universität Genf, mit klaren Worten: «Der Kanton Wallis hat die Umweltschutzgesetzgebung des Bundes nicht umgesetzt. Dass diese grossen Altlastvorkommen nicht im Kataster eingetragen sind, ist ein schweizweit einmaliges Versäumnis.»

Nicht nur wurde der Kanal nicht saniert, auch wurde die Bevölkerung nicht darüber orientiert, dass das aus dem Kanal ausgebaggert Land vergiftet war. So wurde dieses Material im Oberwallis überall verteilt - kein Mensch weiss wo.

Es ist dringend nötig, dass eine parlamentarische Untersuchungskommission die Versäumnisse der zuständigen Dienststelle untersucht. Nur ein solches Gremium hat die politischen und vorab auch rechtlichen Mittel, die offenen Fragen zu klären. Vor 3 Jahren stemmte sich die Regierung gegen die Einsetzung einer PUK. Die damalige Begründung lautete, die Regierung stehe in der Verhandlung mit der Lonza betreffend Kostenverteilung und Verantwortlichkeit.

Werte Kolleginnen und Kollegen, machen wir doch heute keine halben Sachen. Die Walliser Bevölkerung hat ein Recht auf eine lückenlose Aufklärung.

Herr Philipp Matthias Bregy, warum stellen Sie sich nicht hinter die Walliser Bevölkerung und die Arbeiter der Lonza? Es geht hier nicht gegen die Lonza, es geht hier um die lückenlose Aufklärung gegenüber der Walliser Bevölkerung.

Warum fürchten Sie eine PUK? Warum wollen Sie nur eine GPK? Jeder, der hier in diesem Saal sitzt, weiss doch haargenau, dass eine PUK ganz andere Kompetenzen hat, um eine lückenlose Aufklärung zu gewährleisten. Gewisse Vorredner haben gesagt, zuerst eine GPK dann eine PUK. Warum? Warum soll das nützlich sein? Wie wollen Sie nach einer GPK wissen, was denn noch irgendwo in einer Schublade steckt? Warum machen wir hier nicht Nägel mit Köpfen und setzen eine PUK ein, die mit Sicherheit die richtigen Fragen stellen wird und die richtigen Antworten liefern wird?

Vielen Dank.

Logean Grégory, député, UDC

On a entendu tout à l'heure des mots relativement forts et qui proviennent d'ailleurs de personnes ou de groupes politiques opposés à ces 2 propositions de l'AdG/LA et de l'UDC concernant la création d'une CEP. On joue avec la santé des gens. Omerta, si je reprends les propos du président du PLR qui parle d'omerta, de problème de transparence et puis, finalement, on a bien compris que la transparence, eh bien!, mon collègue de parti l'a rappelé tout à l'heure, vous vous y soumettez lorsque vous y êtes contraint, en l'occurrence contraint à plus d'une reprise par la justice. Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le conseiller d'Etat, que le rapport historique, vous l'avez gardé pour vous, pour des raisons stratégiques. Donc, en résumé, il faut être clair mais pas transparent.

Il y a quelques questions importantes qui sont soulevées, Monsieur le conseiller d'Etat, dans le cadre de cette proposition. Concrètement - et ce sont des questions, on ne donne pas les réponses, on ne les a pas forcément, mais des questions légitimes que la population de ce canton se pose -, concrètement, l'Etat a-t-il manqué à son devoir de surveillance? On peut se la poser, sans juger forcément les prédécesseurs. Il faut toujours effectivement quand on juge une situation se mettre au même niveau de connaissances que les gens de l'époque, mais il faut pour cela avoir les moyens de le faire.

Pourquoi y a-t-il eu rétention d'informations alors que la vie de la population et sa santé sont clairement en jeu? On le voit aujourd'hui, il y a près de 250 - d'après ce que la Lonza a communiqué -, 250 intoxications au mercure. Ce n'est quand même pas rien, certes avant les années 1950, mais on peut se poser la question si ce problème n'existe pas encore ou si tout est réglé ou bien si ça se limite à ces seuls 250 cas.

Autre question très importante: pourquoi l'Etat a attendu janvier 2014 pour annoncer aux riverains du Grossgrundkanal la découverte de nombreuses parcelles polluées alors qu'il avait conscience du problème, vous l'avez dit d'ailleurs, depuis les années 1970? Ce sont des questions dont on n'a pas encore toutes les réponses.

En résumé, pourquoi y a-t-il eu ou peut-être eu rétention d'informations?

Egalement, au vu de la jurisprudence évoquée dans l'arrêt du Tribunal fédéral concernant les dégâts de Pramont, alors ce n'est pas le procès d'Albert Pitteloud, enfin Jérôme Desmeules n'est plus dans la salle, mais c'est effectivement plutôt Albert Pitteloud qui avait intenté une action civile contre l'Etat, eh bien!, là, dans le cadre de cet arrêt du Tribunal fédéral, la responsabilité primaire de l'Etat sur le Rhône ressort très clairement; donc on peut aussi se poser la question s'il n'y a pas une responsabilité de l'Etat qui connaissait, qui a permis aussi à la Lonza de déverser certaines quantités de dioxane. Donc, là également, on attend des réponses. En résumé, pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas fait preuve de toute la transparence nécessaire dans le cadre du débat spécial? Vous l'avez dit vous-même, il y a eu un débat spécial sur le mercure.

Donc, l'outil, on peut en débattre, mais je crois qu'il faut être clair entre nous, malgré tout le respect que j'ai pour la commission de gestion et mon collègue Cyrille Fauchère, qui va nous rejoindre dans quelques instants, est membre de cette commission de gestion, mais dans un dossier comme celui-ci où il y a tant d'intervenants, tant de rapports d'experts, tant de décennies d'historique, tant de rapports et d'intervenants, je le dis hors administration, je crois que la commission de gestion, dans un dossier comme celui-ci, excusez-moi l'expression, mais c'est du pipeau quelque part, nous devons avoir ici une commission d'enquête parlementaire qui, elle seule, a les moyens d'investigation nécessaires. Je vais quand même vous faire lecture de l'article 133 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs: «La commission d'enquête parlementaire agit dans le sens le plus large de son pouvoir d'investigation. Lettre a): elle peut faire comparaître des témoins et exiger qu'ils produisent des dossiers» et ça c'est essentiel, si on veut des réponses, on doit avoir accès aux dossiers. Or, la commission de gestion n'a pas cette faculté, cette compétence. Elle ne peut entendre des tiers, hors administration, que si ceux-ci souhaitent s'y soumettre. Donc, c'est sur la base de leur bonne volonté quelque part. Sinon, son pouvoir d'investigation se limite, et vous pourrez très certainement le confirmer, au rôle de l'Etat uniquement et des personnes salariées de l'Etat ou qui sont dans des établissements autonomes de droit public, mais elle ne peut pas contraindre des tiers à venir s'exprimer ainsi qu'à produire des pièces, et c'est là quelque chose d'essentiel.

Donc, on nous dit: oui dans un deuxième temps peut-être, effectivement, mais ce n'est pas dans un deuxième temps qu'on peut venir avec une CEP. On a déjà eu diverses interventions urgentes, on a eu le débat spécial sur le mercure, donc, le deuxième temps, il a déjà eu lieu. On est à la troisième, voire à la quatrième mi-temps aujourd'hui.

Très clairement, si on veut apporter des réponses, et je crois que ce Parlement doit prendre ses responsabilités et instituer cette commission d'enquête parlementaire pour

ramener de la sérénité, et c'est ça aussi l'objectif: ramener de la sérénité, parce que je suis persuadé, et je conclurai par là, que la commission d'enquête parlementaire peut faire office de paratonnerre, de para-foudre dans ce cadre-là. Sans cela, on sera soumis à de nouvelles interventions parlementaires et aussi aux nouvelles révélations de la presse. Donc, je crois que si on veut davantage de sérénité et des réponses, l'outil adéquat, c'est bien une commission d'enquête parlementaire et le Conseil d'Etat n'a en tout cas pas à craindre ses conclusions puisqu'il l'a dit: il souhaite toute la transparence dans le cadre de ce dossier, donc à demi-mots il soutient une telle démarche. Merci.

Claivaz Christophe, député, PLR

Je n'interviendrai qu'une fois à propos des 2 résolutions urgentes demandant la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire pour investiguer dans ce qu'on peut appeler l'affaire du mercure.

Je ne reviendrai pas non plus sur les éléments développés par notre groupe dans le postulat urgent déposé qui demande à M. le conseiller d'Etat Jacques Melly d'apporter toute la vérité sur ce dossier et d'investiguer sur les raisons des graves dysfonctionnements apparus au sein du DMTE; ce postulat a été accepté.

Plus occupé par le fond que par la forme, notre groupe a fait l'erreur d'utiliser la forme du postulat plutôt que celle de la motion ou de la résolution car un postulat ne peut pas demander à ce qu'une commission de haute surveillance soit saisie du dossier. Le texte d'origine demandait, dans sa conclusion, à ce que la commission de gestion soit mandatée pour faire toute la lumière sur la gestion de ce dossier au sein du DMTE. Nous soutiendrons ainsi la motion urgente qui va dans ce sens.

Notre groupe estime que, à ce stade d'avancement du dossier et de connaissances à notre disposition, et par respect également des institutions, une enquête préalable de la commission de gestion est suffisante. Alors, certes, Monsieur Logean, les moyens supplémentaires pour une CEP sont plus importants mais nous estimons qu'ils ne sont pas nécessaires d'être mis en application à ce stade-là de la discussion.

Les mots forts qui ont été tenus par notre président cantonal, également par notre groupe au travers de ce postulat urgent font état bien entendu d'une préoccupation dans un dossier important. Mais, si à chaque dossier jugé chaud, il faut une commission d'enquête parlementaire, que devient le rôle que ce Parlement a voulu confier à ses commissions de haute surveillance? Le but ici n'est pas de refaire l'histoire puisque, dans tous les domaines scientifiques, on sait qu'à un moment donné, dans l'histoire de l'industrie, il manquait des connaissances qui ont provoqué le fait que des personnes ont été soumises à certaines substances développant des maladies, voire des décès. On a vu le cas également du benzène ou de l'amiante. A un moment donné, il y a les connaissances de la part des industriels et des politiques, et c'est là que le problème peut survenir si rien n'est fait, mais le rôle du Grand Conseil n'est pas de revisiter l'histoire mais bien d'examiner si les actions actuelles du Gouvernement peuvent poser problème ou non.

Lors de la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire, dans l'histoire récente en tout cas, que ce soit pour Loèche-les-Bains ou pour le RSV, il s'agissait d'institution paraétatique ou de municipalité. Une CEP était nécessaire pour être dotée de moyens d'investigation supplémentaires. Mais, dans le cas présent, la commission de gestion pose les prérogatives nécessaires pour examiner le fonctionnement des services de l'Etat et du Gouvernement.

Si des éléments nouveaux et graves, et cela a été dit par plusieurs de mes préopinants, devaient entre-temps être portés à notre connaissance ou si les conclusions de la commission de gestion nous semblaient trop vagues et non abouties, il serait encore temps à ce moment-là de nous prononcer en faveur de la création d'une commission d'enquête parlementaire.

Pour l'heure, le groupe PLR refuse d'aller aussi loin.

A titre personnel, je regrette que la politique actuelle semble ne répondre qu'à un cycle perpétuel: enquêtes et révélations médiatiques, embrasement des réseaux sociaux, prises de position des partis, traitement du sujet au plenum au travers des urgences qui occultent jusqu'au travail et aux décisions d'importance prises par ce Grand Conseil durant sa semaine de travail. Pourrons-nous un jour travailler sereinement sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour d'une session? Peut-être quand nous siégerons un jour par semaine.

Cela n'étant pas le sujet, le groupe PLR refuse ces résolutions urgentes et vous invite à en faire de même.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

Les problèmes liés au mercure sont abordés de façon régulière dans les médias, dans la population, dans ce Parlement.

Le but n'est pas de se substituer à la justice mais de comprendre pourquoi il n'y a pas eu de réactions plus tôt de la part des conseillers d'Etat précédents.

Afin de faire toute la transparence mais également afin de redonner la confiance et l'autorité à l'ensemble du Conseil d'Etat, nous pensons qu'il est important que la commission de gestion se saisisse du dossier et qu'elle fasse preuve de toute indépendance. Elle devra agir, comme le décrit la LOCRP aux articles 130 et suivants, afin de faire preuve de hauteur. Comme l'a très sagement souligné le député Joachim Rausis ainsi que notre chef de groupe, nous pensons que la commission de gestion possède les outils nécessaires. Cependant, si la commission de gestion ne pouvait faire toute la lumière, il serait important que la haute commission fasse la proposition d'une CEP.

Encore une fois, cette motion urgente se veut être apolitique. Elle a d'ailleurs été cosignée par les PLR ainsi que les PDCB.

Dans sa très grande majorité, le groupe des Verts ne soutiendra pas la CEP.

Dans la mesure où il est crucial d'avoir un rapport de la haute surveillance afin d'œuvrer pour l'ensemble du Valais, nous vous remercions d'accepter cette motion urgente.

Gruber Rolet, Grossrat, CSPO

Es wurden verschiedene historische Untersuchungen gemacht über diesen Quecksilber-Fall, und es sind bestimmt in der Vergangenheit einige Versäumnisse gemacht worden. Aber etwas dürfen wir nicht vergessen, dass vor 50 Jahren das Wissen über das Quecksilber und die Sicherheiten, die man damals gehabt hat, nicht dieselben waren wie heute.

Ich bin dafür, dass man dies aufarbeitet, dass man dies auch richtig kommuniziert. Eine GPK könnten wir unterstützen, aber eine PUK finde ich absolut überrissen, und aus diesem Grund würden wir das auch nicht unterstützen. Eine PUK kostet Geld. Es wäre uns lieber, wenn man das Geld verwendet für weitere Sanierungen, die uns weiterbringen würden.

Danke.

Logean Grégory, député, UDC

Très brièvement, rappeler quand même que le dossier mercure n'est pas un dossier anodin ou n'importe quel dossier, comme on a pu entendre tout à l'heure dire: on ne veut pas pour chaque dossier instituer une CEP. Je crois qu'ici, on a affaire à un dossier exceptionnel, particulier et qui mérite encore une fois toute l'attention nécessaire et les moyens d'investigation y relatifs, encore une fois sans présager des conclusions, mais si on ne se donne pas les moyens parlementaires d'obtenir des réponses, eh bien!, ce dossier continuera probablement d'alimenter les urgences, continuera aussi d'alimenter la presse. E je crois que, à un moment donné, il faut crever l'abcès, apporter les réponses auxquelles la population a droit, encore une fois sans jugement de valeur. Et c'est le seul moyen, de notre point de vue,

de ramener de la sérénité. Si nous n'avons rien à nous reprocher, enfin si le Gouvernement n'a rien à se reprocher, il n'a pas à craindre la mise en place de cet outil adéquat. Merci.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Par rapport aux 2 résolutions urgentes et à la motion urgente, il est clair que, comme je l'ai dit, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à mandater ses organes compétents - à lui de déterminer lesquels - pour entreprendre toutes les démarches pour faire la lumière sur le passé sur l'aspect sanitaire.

J'aimerais peut-être juste rebondir sur l'intervention de M. le député Grégory Logean..., s'il veut bien m'écouter..., merci, parce que dans le développement de son plaidoyer pour une CEP, il a évoqué toute une série de points. J'ai l'impression qu'il n'a pas très bien écouté ce que j'ai dit tout à l'heure puisqu'on peut effectivement, comme le dit le député Rolet Gruber, s'il n'y a pas eu d'informations dans les années 1950-1960, peut-être bien, il y a certainement eu quelque chose qui s'est mal passé, c'est bien possible, et je crois qu'effectivement là, il y aurait un intérêt à faire peut-être la lumière. Par contre, quand on dit qu'il y a eu rétention d'informations au niveau médical, j'ai tout de même un peu de peine à vous suivre puisque je disais tout à l'heure, quand ça a été découvert dans les années 1940 à 1950, ça a été publié, tout le monde le savait et les personnes malades ont été prises en charge. Alors, je ne vois pas, à ce niveau-là, où il y aurait eu une rétention d'informations. En tout cas, selon celles dont on dispose, clairement les 250 personnes malades ont été clairement identifiées à l'époque. Et à nos jours, vous dites entre 1970 et 2014, c'est vrai que nous avons attendu de connaître exactement le niveau de pollution des parcelles avant d'affoler tout le canton. Donc, nous avons fait l'étude historiquement, ensuite l'étude de détail. L'étude de détail nous a permis de déterminer, parcelle par parcelle, le niveau de pollution et de pouvoir, ensuite, aller voir chaque propriétaire pour lui dire: votre parcelle représente tel taux de pollution, voilà les précautions à prendre. C'est la raison pour laquelle ça a pris un petit peu de temps. Plutôt qu'en 2012 quand nous avons commencé l'étude de détail de sortir une communication et d'affoler tout le monde, il y a eu une certaine logique puisque, effectivement, la pollution étant là depuis 1970, on pouvait affiner notre connaissance avant de publier.

Vous parlez de la dioxane qui a été autorisée. J'ai encore précisé tout à l'heure que le canton n'a jamais, au grand jamais, autorisé le rejet de dioxane. Alors, ne le dites pas, c'est faux! On a simplement dénoncé, déposé plainte pénale le jour où nous avons trouvé des traces de dioxane. Ça c'est la vérité.

Ensuite, pendant le débat spécial, vous dites: nous n'avons pas eu toute la transparence. Nous avons répondu à toutes vos questions. Est-ce que quelqu'un, lors du débat spécial, s'est inquiété de savoir ce qu'il était advenu entre 1970 et aujourd'hui? Le débat spécial portait sur le Grossgrundkanal, sur le degré de pollution et sur ce que faisait le canton pour répondre à cette pollution. Et nous avons amené toutes les réponses à toutes les questions posées. Donc, ne venez pas me dire qu'il n'y a pas eu de transparence. Par contre, je suis tout à fait d'accord avec vous qu'il y a eu un laps de temps important entre 1950 et 2011, date de la découverte sur le tracé de l'autoroute. Qu'est-ce qui s'est passé entre deux? Certainement que ce serait très intéressant pour tout le monde de suivre l'évolution, avec également un conseiller d'Etat viégeois qui était responsable de la santé qui a siégé ici, qui ne s'en doutait pas non plus parce qu'on avait certainement oublié cette pollution, on avait oublié, personne n'en parlait. Alors, est-ce qu'aujourd'hui il y a lieu de parler de dissimulation, est-ce qu'il y a lieu de parler de rétention d'informations? Je crois que là peut-être une analyse plus fine permettra de le décider pour les années 1950 mais en tout cas pas, et là je m'inscris en faux, pour ces dernières années.

Voilà ce que je tenais à vous dire et puis bien sûr rappeler que le Conseil d'Etat est absolument ouvert à toute forme de recherches que vous allez mettre en place et aidera par tous ses moyens possibles, par tous les services qu'il vous faudra mettre en place pour pouvoir faire la lumière, pour que l'on puisse clairement mettre un terme à cette histoire de mercure.

Logean Grégory, député, UDC

Je suis obligé de répondre puisque j'ai été directement interpellé par le conseiller d'Etat, que je remercie pour cette relance qui nous permet de poursuivre notre échange tout à fait constructif.

J'ai surtout posé des questions, je ne fais pas d'accusation, et on est en droit de se demander si on ne peut pas aller au-delà, mais quand vous parlez, je viendrai après sur la dioxane, quand vous dites, sur les 250 personnes s'il y a eu rétention d'informations, ce n'est pas là-dessus que je venais, c'était ensuite justement, on connaît que c'était pollué depuis 1970 et il a fallu attendre 2014. Donc, vous nous donnez une réponse, mais on aimerait peut-être connaître la position d'une CEP sur cette question: pourquoi l'Etat a attendu en l'occurrence ici 44 ans ou 45 ans pour informer les habitants alors que la pollution était connue depuis près de 45 ans? Ça c'est une question existentielle qu'on est en droit de se poser, sans porter de jugement de valeur sur les uns et les autres, et c'était cela le sens de ma question sur la rétention d'informations.

Et puis concernant l'élément de la dioxane, je complète. Alors quand même un élément important et je remercie mon cosignataire Blaise Melly qui me montre justement un article du Nouvelliste dans lequel M. Arnold, l'ancien chef de service qui s'occupaitde l'histoire de la pollution, qui maintenant a changé d'équipe ou de maillot, si j'ose dire, et travaille pour la Lonza, il dit ceci: suite aux investigations, l'instruction pénale vise depuis le mois de juillet la Lonza pour délit à la loi fédérale sur la protection des eaux, nous a confirmé le procureur général Nicolas Dubuis; du dioxane est encore déversé dans le Rhône à la sortie de la STEP. Et là je cite la personne que je viens d'évoquer: il s'agit d'un solvant industriel utilisé en très grande quantité, une partie de ce solvant peut se retrouver dans les eaux usées; nous, donc le Gouvernement, avons dès lors exigé que la Lonza réduise, on parle de réduire et pas de..., réduise donc ses émissions..., il faut juste que je retrouve, ça a bougé..., c'est important, voilà: nous avons dès lors exigé que la Lonza réduise ses rejets en dioxane à la sortie de la STEP de Viège, confirme Cédric Arnold; depuis, ces rejets ont été fortement diminué; selon la Lonza, le dioxane est difficile à éliminer, je cite, 10 kg étaient rejetés chaque jour avant que le canton ne nous demande de ne pas dépasser 8 kilos; actuellement, nous en rejetons entre 3 et 4 kg par jour. Mais il y a eu, et là on cite M. Arnold, où l'Etat a permis de déverser quand même 8 kg de dioxane par jour au maximum dans ce canal. Donc, là ça soulève quand même des questions, d'où notre question, et puis qu'on ne peut pas dire donc qu'il n'y a pas eu de permission du canton de le faire puisque c'est M. Arnold qui le confirme, à moins que vous alliez contredire ses propos, je ne sais pas, mais j'attends volontiers votre réponse.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen nun zu den Abstimmungen.

Zuerst Punkt 10:

Résolution urgente 7.0071 / Dringliche Resolution 7.0071

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 36 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 91 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben die Resolution 7.0071 abgelehnt.

Wir kommen zu Punkt 11:

Résolution urgente 7.0072 / Dringliche Resolution 7.0072

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 37 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 88 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben die Resolution 7.0072 abgelehnt.

Wir kommen zum Punkt 12:

Motion urgente 7.0073 / Dringliche Motion 7.0073

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 117 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 6 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben die dringliche Motion 7.0073 angenommen, und sie wird der GPK zum Vollzug überwiesen.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

13. Postulat urgent Cyrille Fauchère, UDC, Chantal Voeffray Barras, PDCC, Tarcis Ançay (suppl.), AdG/LA, et André Roduit, PDCB: Demande d'une autorisation d'exploiter pour la Fondation des Rives du Rhône (05.03.2018) **2.0222**

Dringliches Postulat Cyrille Fauchère, UDC, Chantal Voeffray Barras, PDCC, Tarcis Ançay (Suppl.), AdG/LA, und André Roduit, PDCB: Betriebsbewilligungsgesuch der Stiftung Rives du Rhône (05.03.2018) **2.0222**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Fauchère Cyrille, député, UDC

Le postulat urgent qui vous est présenté cet après-midi a pour humble ambition d'attirer l'attention des parlementaires sur le monde de l'addiction en général ainsi que de son traitement, et sur la Fondation des Rives du Rhône en particulier.

Aujourd'hui, cette fondation peut s'appuyer sur 30 ans d'expérience dans l'assistance aux personnes souffrant d'addiction, avec un modèle reconnu par les autorités médicales et surtout une mise à jour de son concept thérapeutique sous la gouverne d'un professeur de psychiatrie du CHUV.

La Fondation des Rives du Rhône est actuellement dotée en personnel administratif et éducatif et possède différents lieux d'accueil dans lesquels elle pourrait continuer son activité d'assistance, suspendue, hélas!, par l'absence d'autorisation d'exploiter.

C'est principalement cette raison qui a conduit les signataires à déposer ce postulat urgent qui demande entre autres une autorisation d'exploiter, même provisoire.

A l'heure où nous débattons de cette question, il faut savoir que l'actuel foyer des Rives du Rhône de Sion est fermé pour cause de travaux jusqu'à l'automne 2018 et le foyer de Salvan est déjà en capacité maximale avec 15 lits occupés. La Fondation des Rives du Rhône pourrait, dès lors, contribuer à cette offre dans le traitement de l'addiction par l'accueil de patients dans son foyer de Crans-Montana avec 15 lits supplémentaires et ce immédiatement. Les listes d'attente, malheureusement, existent.

Ce postulat urgent va dans le sens du département puisque ce dernier a confirmé un examen sérieux et approfondi du dossier en parallèle des conclusions de l'audit du professeur Eichenberger. Ce postulat urgent va de pair avec les travaux de la commission, c'en est même une prolongation qui demande de garantir une pluralité des concepts et qui souhaite qu'une seule entité délivre les mandats de prestations. Ce postulat urgent, Mesdames et Messieurs, demande simplement que la Fondation des Rives du Rhône puisse continuer à œuvrer auprès des personnes souffrant d'addiction et puisse amener sa pierre à l'édifice dans le sevrage de ces addictions qui asservissent nombre d'individus et grèvent de nombreuses familles.

Ce concept thérapeutique prônant l'abstinence tant dans son originalité que dans sa qualité est soutenu par tous les milieux politiques et par de nombreux Valaisans. L'Association des anciens et des amis des Rives du Rhône compte près de 2'700 membres et la pétition en ligne soutenant la fondation atteint désormais plus de 2'160 signataires.

L'addiction connaît, hélas!, une actualité toujours soutenue et génère un besoin de traitement et d'accompagnement. La Fondation des Rives du Rhône contribue à répondre à ce besoin.

Je ne peux, dès lors, que vous inviter à donner un signal fort de la volonté de ce Parlement à lutter contre les addictions et à soutenir les personnes qui en sont victimes.

Merci d'avance de soutenir ce postulat.

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

L'addiction est un important problème de santé publique. Depuis plus de 30 ans, la Fondation des Rives du Rhône propose avec succès et à satisfaction des patients, des familles et des différents partenaires, un concept thérapeutique de prise en charge globale basée à la fois sur la dimension psychique, physique et spirituelle de la personne et visant une abstinence totale de toute substance addictive.

Il est inutile ici de refaire l'historique des conflits successifs de ce que nous pouvons appeler aujourd'hui l'affaire Addiction Valais, ayant vu plus de 80% de son personnel quitter cette structure durant les 5 dernières années. Le fait est que le résultat de tout ce gâchis risque de sacrifier à jamais une prise en charge ayant fait ses preuves. Je ne suis ni médecin, ni psychologue, ni thérapeute, je pense que peu de parlementaires ici présents le sont, mais cela ne doit pas nous empêcher de nous élever pour signifier notre incompréhension totale face à un bras de fer qui n'aurait jamais dû exister entre des partenaires de soins. Nous ne sommes pas sur un ring de boxe pour savoir qui gagnera, car personne ne sera gagnant au final, surtout pas les patients victimes d'addiction qui, eux, seront les grands perdants.

Une chose est certaine, le Valais ne doit pas sacrifier ce modèle de prise en charge thérapeutique qui a fait ses preuves et qui répond à un réel besoin. Nous ne pouvons nous résoudre à cet état de fait. Raison pour laquelle nous nous tournons vers vous aujourd'hui car oui la nouvelle Fondation des Rives du Rhône remplit les exigences posées par les conditions-cadres pour la prise en charge de personnes souffrant d'addiction, car oui des demandes de prise en charge existent et des personnes sont sur les listes d'attente.

Il n'est plus temps de tergiverser ou de jouer la montre et nous demandons au Département de la santé de faire diligence sur ce dossier car il serait regrettable de devoir dire un jour que nous savions mais que nous n'avons rien fait.

Je vous remercie pour le soutien que vous apporterez à notre postulat urgent.

Merci pour votre écoute.

Dubuis Julien, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Au nom de la commission SAI, je souhaite apporter quelques compléments et précisions en lien avec le postulat urgent intitulé «Demande d'une autorisation d'exploiter pour la Fondation des Rives du Rhône».

Suite à la publication du rapport Eichenberger le 17 janvier dernier sur la situation des centres résidentiels de la Fondation Addiction Valais, la commission SAI s'est entretenue avec M. Eichenberger, ainsi que le DSSC, le Service de l'action sociale et l'Office de coordination des institutions sociales. Lors de ces entretiens, la commission a réitéré sa volonté de garantir la pluralité des concepts thérapeutiques, des prestations et des prises en charge, à savoir une prise en charge axée sur la limitation des risques, telle que préconisée actuellement à la Fondation Addiction Valais, mais aussi une prise en charge visant l'abstinence totale de toute substance addictive, telle que préconisée jusqu'à maintenant aux foyers des Rives du Rhône.

La commission est aussi revenue auprès du département et du service avec sa demande d'auditionner un nombre représentatif de personnes licenciées ou ayant quitté la fondation Addiction Valais et ce dans tous les secteurs. Le département a donné la garantie que ces auditions seront menées dans le cadre de la deuxième partie du mandat Eichenberger.

Lors de la séance de la commission du 19 février dernier, nous avons appris qu'une demande d'autorisation provisoire d'exploiter était parvenue au département quelques jours auparavant. Le département et le service nous ont assurés qu'une analyse détaillée de cette demande allait être effectuée car si une autorisation provisoire ou définitive est donnée, la responsabilité de l'Etat est engagée. L'Etat doit s'assurer que le concept de prise en charge déposé par la Fondation des Rives du Rhône soit transparent et que les non-conformités constatées aux foyers Rives du Rhône de Sion et de Salvan, sur la base du label de qualité QuaTheDa qui définit les normes à observer pour la prise en charge de personnes dépendantes, relevées dans le rapport Eichenberger, ont été résolues.

Si au terme de l'analyse de détail effectuée par le département, toutes les normes et conditions requises pour une autorisation provisoire et/ou définitive sont requises, cette autorisation devra être donnée. La commission rappelle que cette compétence revient au département et recommande que celui-ci fasse l'analyse rapidement.

En ce qui concerne la modification de l'ordonnance sur les addictions du 30 mai 2012 et l'attribution d'un éventuel mandat de prestations à la Fondation des Rives du Rhône, la commission SAI est d'avis que cela pourra intervenir uniquement lorsque le deuxième rapport Eichenberger aura été publié, en automne selon nos informations, afin d'avoir une vue d'ensemble du domaine des addictions en Valais.

Dans le sens de ce qui précède et au vu des travaux de la commission, celle-ci propose d'accepter ce postulat urgent, dont la deuxième conclusion, qui demande l'analyse de la demande d'autorisation d'exploiter, est en cours et la première, qui concerne la modification de l'ordonnance et l'éventuel octroi d'un mandat de prestations, fera l'objet d'une étude après le dépôt du deuxième rapport Eichenberger.

Merci pour votre attention.

Schwestermann Alex, Grossrat, CSPO

Wer den Bericht Eichenberger gelesen und analysiert hat, muss sich hier viele Fragen stellen. Die Frage ist hier auch noch, ob dieses Postulat eine Dringlichkeit hat. Für 2018 hat Sucht Wallis einen klaren Auftrag und dieser wird auch zur besten Zufriedenheit ausgeführt.

Wenn man diese Art und Weise der Behandlungen analysiert, muss man sich fragen, ob dies nicht eher eine sektenartige Betreuung mit einer Hirnwäsche ist. Zudem, im Bericht von Herrn Eichenberger ist auch zu erkennen, dass verschiedene wichtige Anforderungen nicht eingehalten werden. So ist auch abzuklären, inwieweit dies mit den Vorgaben auf Bundesebene vereinbar ist.

Wir im Oberwallis machen über Jahrzehnte mit der Jugendarbeit Prävention gegen Drogen und Alkohol und beantragen seit Jahren einen Betrag von 30'000 Franken, welcher immer wieder abgelehnt wird. Selbst auch Motionen, welche im Grossen Rat eingereicht werden, werden abgewiesen. Und hier, wo der Aufwand x Hunderttausende bis zur Million ist, soll man ohne klare Analyse und sichere Aufgabenvorgaben zustimmen?

Zudem ist zu sagen, dass hier auch mehr Ausserkantonale und Ausländer als Walliser in Behandlung sind.

Hiermit beantrage ich, dieses Postulat abzulehnen.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Die CVPO steht auch für die Pluralität von Behandlungsmöglichkeiten, auch wenn wir das hier klar unterstreichen müssen, dass wir grundsätzlich einer abstinenzorientierten Therapie den Vorrang geben. Aus diesem Grund könnte sich die CVPO ohne weiteres dem Antrag anschliessen, dass man der Stiftung Rives du Rhône eine provisorische Betriebsbewilligung erteilt.

Was die CVPO aber nicht unterstützen kann, ist, dass man mit einem dringlichen Postulat das gesamte Konzept von Sucht Wallis über den Haufen wirft, und hier in deutlicher Art und Weise sagt, wir übertragen gewisse Aufgaben wieder zurück zum Departement und entlassen faktisch oder zerstören faktisch den Vertrag mit Sucht Wallis. Diesen Teil kann die CVPO nicht unterstützen.

Was die Betriebsbewilligung betrifft, wären wir durchaus offen, ähnlich wie das auch von der Gesundheitskommission vorgeschlagen worden ist.

Aus diesem Grund sind wir bereit, auf einen Teil des Postulats einzutreten. Sofern das Postulat als Gesamtes, inklusive der Aufhebung des Mandats von Sucht Wallis, aufrechterhalten wird, müssten wir das Postulat ablehnen.

Ich danke.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Je ne vais pas faire long.

Le groupe AdG/LA se rallie totalement à la proposition de la commission SAI.

Merci.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich danke allen, die interveniert haben, und ich möchte kurz Folgendes klarstellen auf Deutsch und werde nachher auf Französisch weiterfahren.

Vielleicht was die Leute betrifft, die dazumal entlassen wurden. Die haben ja um ein Gespräch gefragt, und das Departement ist einverstanden, dass diese befragt werden, respektive Herr Eichenberger, wird mit ihnen das Gespräch suchen. Er wird dies sobald als möglich tun, bevor er dann mit dem zweiten Teil seines Berichts beginnt.

Das Zweite ist an die Urheber dieses Postulats. Dort kann ich Ihnen 3 Sachen klar sagen:

Wenn Sie sagen, wir hätten die Unterbindung der Betriebsbewilligung gemacht, die Anfrage, der Brief ist datiert vom 14. Februar - und heute haben wir den 8. März. Also ich denke, eine seriöse Arbeit muss man auch machen und das kann nicht am gleichen Tag erfolgen.

Der zweite Punkt, Sie sprechen von einer Warteliste. Die Stiftung hat gesagt, sie hätten eine Warteliste. Wir haben ihnen geantwortet, dass wir das Gesuch prüfen und haben

sie gebeten, uns umgehend diese Warteliste zu senden, auch auf eine Art anonym, nur mit den Initialen der Personen, damit wir sehen könnten, wen es betrifft, weil aktuell hat es freie Plätze bei Addiction Valais. Und wir haben bisher keine Antwort bekommen, was die Warteliste betrifft.

Und der dritte Punkt, Sie haben gesagt, die Stiftung hätte seit 30 Jahren Erfahrung. Da muss man sagen, die Rives du Rhône, was dort gelaufen ist, oder auch in Salvan, gibt auch Anlass zu Kritik. Es gibt 7 Punkte, die nicht in Ordnung sind, und wir prüfen eingehend, ob diese Punkte jetzt im neuen Gesuch in Ordnung sind oder eben konform sind mit den Qualitätsanforderungen.

Jetzt fahre ich weiter auf Französisch.

Le postulat urgent demande au Conseil d'Etat de modifier l'ordonnance sur les addictions du 30 mai 2012, et notamment ses articles 4 et 12 alinéa 2, afin d'attribuer la coordination des différents établissements et institutions engagés dans le canton en matière d'addiction au département en charge de cette thématique. Ce postulat demande également qu'une autorisation d'exploiter provisoire et/ou définitive soit octroyée, et je cite «au plus vite» afin de maintenir en Valais les prestations offertes par la Fondation des Rives du Rhône.

En ce qui concerne la demande de modifier l'ordonnance sur les addictions du 30 mai 2012, le Conseil d'Etat s'est déjà prononcé à ce sujet lors de la session de novembre 2017. Le Gouvernement ne souhaite pas, à ce stade, modifier l'ordonnance. Toutefois, il analysera cette éventualité en fonction des résultats du deuxième volet de l'expertise en cours de M. Eichenberger. Il s'agira pour l'expert de proposer des solutions pour la mise en place d'un concept cohérent pour les prestations ambulatoires et stationnaires, en collaboration avec l'hôpital, la psychiatrie et la médecine des addictions. Par ailleurs, l'expert juge le concept de prise en charge d'Addiction Valais avec ses services de conseils et ses 4 structures résidentielles comme extrêmement intéressant, car il permet une interconnexion entre les services ambulatoires et stationnaires et résidentiels. Cela contribue à l'efficacité du traitement.

Quant à l'autorisation d'exploiter, il est important de relever que la nouvelle Fondation Rives-du-Rhône (avec trait d'union) a transmis en date du 14 février dernier des demandes d'autorisation d'exploiter, l'une provisoire et urgente avec effet au 1er mars 2018, et une autre définitive. La fondation a également demandé l'octroi d'un mandat de prestations relatif au financement des placements valaisans dans ses structures. En l'état et devant les délais extrêmement courts, il n'est pas possible d'accorder une autorisation d'exploiter, qui se fera dans les meilleurs délais. Cela ne pourra se faire qu'après une étude approfondie du dossier. Cette étude est en cours et nécessite au moins que les 7 non-conformités mentionnées dans le rapport de M. Eichenberger ne soient pas répétées dans le nouveau concept qui a été soumis. A titre d'exemple, les Rives-du-Rhône doivent disposer d'une analyse des risques relative à la sécurité notamment lorsque des prestations sont réalisées dans des conditions extrêmes (par exemple: trek dans le désert ou course en haute montagne). A titre d'exemple toujours, le besoin de transparence et de définition plus précise de la dimension spirituelle et des rites appliqués.

Une autorisation d'exploiter engage la responsabilité du canton pour tous les placements même lorsqu'il s'agit de résidents provenant d'autres cantons. Ainsi, le canton du Valais est responsable de la qualité des prestations offertes dans les institutions qu'il reconnaît.

Le postulat urgent mentionne également que la diversité des prises en charge n'est plus garantie actuellement en Valais. Il faut préciser que la thérapie basée sur la pédagogie par l'expérience, visant à terme une abstinence, est toujours offerte par Addiction Valais à travers ses unités résidentielles. La pluralité des concepts thérapeutiques est ainsi assurée.

Une autorisation d'exploiter ne pourrait être donnée à la Fondation Rives-du-Rhône qu'à la condition que ces points soient clarifiés. Une rencontre avec la fondation devrait être fixée prochainement.

Ce qui importe au canton, c'est d'offrir aux personnes souffrant d'addiction une prise en charge la meilleure possible à un coût raisonnable.

Ich denke, es wird fast vergessen, dass es hier um fragile Menschen geht, um Menschen, die eine Unterstützung brauchen, und was wir hier diskutieren, ist eigentlich die Organisation, die Konzepte, die Personen, und eigentlich müssten diese Menschen im Mittelpunkt sein.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'accepter ce postulat urgent dans le sens de la réponse.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Also für CSPO was es wichtig, dass wir diese Antwort gehört haben von Seiten der verantwortlichen Staatsrätin. Und wenn das Postulat wirklich in diesem Sinne abgeändert wird, im Sinne der Antwort des Staatsrats, wird die CSPO das sicher auch unterstützen, weil es darf ja nicht eine ideologische Auseinandersetzung letztendlich entstehen, sondern es geht um Grundprinzipien, es geht um den Süchtigen an und für sich selber. Es geht um Prinzipien.

Es ist klar, dass die Rives du Rhône die Bedingung einhalten müssen. Es ist klar, dass der zweite Teil des Berichts Eichenberger vorliegen muss. Und es ist sicher auch klar, dass wir jetzt die Botschaft im Sinne von Addiction Valais nicht über den Haufen werfen werden, so wie es der Vorredner Philipp Matthias Bregy auch schon gesagt hat. Aber wir müssen sicher offen bleiben, dass alle möglichen Therapieformen auch in Zukunft möglich sind.

Fauchère Cyrille, député, UDC

Tout d'abord quand j'entends, alors peut-être est-ce un défaut de traduction mais je ne remets pas du tout en question la qualité des traductions, mais quand j'entends «secte et lavage de cerveau», quand on parle du traitement de l'addiction et que, la même matinée, on organise un moment de recueillement spirituel pour se mettre en condition d'aller au Grand Conseil, je trouve que le raccourci est un peu fort. Au Grand Conseil, on peut faire de la spiritualité mais pas dans le domaine de l'addiction.

C'est vrai, on parle de la provenance des patients mais la question doit aussi être posée: est-ce qu'il y a des Valaisans qui vont se traiter ailleurs parce qu'ils ne sont pas satisfaits de l'offre, que ça soit quantitatif ou qualitatif, dans ce canton? Je vous confesse ne pas avoir la réponse.

Ensuite, à ma grande déception - alors, j'espère que ce n'est pas mon côté Evolénard têtu qui va me trahir -, mais c'est la deuxième fois que j'entends sur ce dossier spécifique d'accepter dans le sens de la réponse.

Mesdames et Messieurs, je crois que, aujourd'hui, il faut prendre nos responsabilités. Ce postulat urgent a été déposé, cosigné, il se veut représentatif d'une forme de traitement, il se veut représentatif d'une partie de la population, il se veut représentatif de plusieurs courants politiques.

Je souhaite que le vote soit fait sur le postulat urgent qui est présenté.

Je vous remercie.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Comme annoncé, le groupe AdG/LA va refuser ce postulat étant donné que vous n'acceptez pas qu'il soit accepté dans le sens de la réponse de Mme la conseillère d'Etat et également proposé par la commission SAI. Dans ce sens, nous allons nous y opposer.

Il n'y a absolument aucun sens de donner actuellement un mandat de prestations aux Rives-du-Rhône tant que l'audit n'a pas été finalisé et surtout tant que les remarques formulées auprès des Rives-du-Rhône, il y en a d'autres qui ont été formulées auprès d'Addiction Valais,

mais tant que les remarques formulées auprès de Rives-du-Rhône n'ont pas été réglées, il me paraît beaucoup trop précipité de donner un mandat de prestations aux Rives-du-Rhône.

Donc, notre groupe va s'opposer à ce postulat urgent.

Roduit André, député, PDCB

J'ai bien entendu toutes les questions, toutes les réponses. Ce qui se joue ici, c'est simplement de laisser mourir Addiction Valais et puis de dire, au mois d'octobre ou novembre, c'était super, ils faisaient du très bon travail; malheureusement, ils sont morts, et puis on ne pourra pas continuer.

C'est juste la petite remarque que j'ai à faire et je vous demande de soutenir ce postulat urgent, tel que présenté dans son entier.

Merci.

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

Je me permets de m'adresser au chef du groupe des socialistes.

Je n'ai pas tout à fait compris votre position car, au départ, vous annoncez que vous soutenez le postulat urgent dans le sens de la réponse. Donc, visiblement, vous êtes d'accord et, en fin des délibérations, vous prenez la position inverse.

Donc, pour nous, c'est clair qu'on ne refait pas l'historique des confrontations qui ont conduit à cette malheureuse situation entre la Fondation Addiction Valais et les Rives du Rhône.

Mais, là, on a une situation qui est relativement claire. Donc, je comprends mal votre position de dire oui en entrée et non 2 minutes plus tard.

Merci beaucoup pour votre explication.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Juste pour répondre.

Donc, on était d'accord de soutenir le postulat urgent dans le sens de la réponse de la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten.

M. le député Cyrille Fauchère est arrivé en demandant le vote sur le texte précis et pas dans le sens de la réponse.

C'est comme ça que, au final, le groupe AdG/LA va s'opposer à ce postulat urgent vu qu'on doit voter strictement sur le texte et pas sur le sens de la réponse donnée par Mme la conseillère d'Etat.

Et je tiens quand même à rappeler que c'est Rives du Rhône qui a cassé unilatéralement la convention.

Merci.

Dubuis Julien, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Je crois que la position de la commission était claire. Il y a dans ce postulat urgent 2 demandes, avec 2 timings très différents.

Le timing le plus urgent, c'est d'analyser rapidement la demande d'autorisation d'exploiter provisoire et/ou définitive, et je pense que Mme la cheffe du département s'est engagée à le faire. Elle a même mentionné - ce qui réjouit la commission - qu'une rencontre sera faite avec les représentants de la Fondation Rives-du-Rhône. Je crois que ça c'est le point urgent.

Sur le deuxième point concernant la modification de l'ordonnance et un éventuel mandat de prestations, la commission a rappelé sa position qu'il fallait attendre le deuxième volet pour avoir la totalité du concept et le rapport complet sur les addictions en Valais.

Donc, il est bien sûr clair que nous laissons la liberté à chacune et chacun de voter ce qu'il souhaite mais je voulais juste rappeler la position de la commission sur ce point-là.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Die CVPO nimmt das Postulat im Sinne der Antwort des Staatsrats an.

Die CVPO wünscht sich, dass man die Arbeiten bezüglich Rives du Rhône wirklich vordringlich fortsetzt und raschmöglichst Rives du Rhône eine Betriebsbewilligung erteilt respektive erteilen kann. Wir werden bei diesem Punkt auch das gezielt verfolgen.

Wir können aber das Postulat im Sinne des Originaltexts aus den gleichen Ausführungen wie die Kommission nicht unterstützen, legen aber der Frau Staatsrätin ans Herz, die Betriebsbewilligung wirklich raschmöglichst auszusprechen, damit diese Pluralität der verschiedenen Therapiemöglichkeiten im Kanton Wallis auch wirklich gewährleistet ist.

Ich danke.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Ja, nur eine kleine Bemerkung seitens meiner Fraktion.

Wir stellen uns die Frage, wie man denn dieses Postulat annehmen könnte anders als im Sinne der Antwort des Staatsrats rein vom Ablauf her. Das ist mir nicht ganz klar. Also ich weiss nicht, bei sonstigen Vorstössen gibt der Staatsrat eine Antwort, und er empfiehlt die Annahme und sofern das nicht mehr bekämpft wird, wird es dann nicht überwiesen. Also ich verstehe den Ablauf nicht ganz und vielleicht kann das jemand beantworten.

Ich danke.

Der Präsident

Ich komme auf Ihre Frage zurück.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Also dass das auch klar ist: Wir unterstützen das Postulat im Sinne der Antwort von der Frau Staatsrätin. Also so, wie es jetzt vorliegt, können wir es leider nicht akzeptieren, weil man kann sagen, provisorisch oder definitiv muss morgen diese Bewilligung passieren und das geht nicht. Wir haben immer noch offene Fragen und die müssen zuerst geklärt werden oder sein. Dann können wir darüber reden.

Es ist sicher im Sinne der Sache, dass sich die Frau Staatsrätin, und das wird sie auch machen, diesem Dossier sofort annimmt und entsprechende Klärungen aufweisen kann. Und so gesehen, ist ja nichts verloren.

Also wie gesagt, die CSPO unterstützt das Postulat im Sinne der Antwort des Staatsrats. Ansonsten lehnen wir es ab.

Der Präsident

Danke den Grossräten und Grossrätinnen.

Herr Logean, Sie müssen warten.

Also es ist einfach. Herr Cyrille Fauchère hat beantragt, über den Originaltext abzustimmen. In dem Moment hebelt er die Antwort der Frau Staatsrätin aus. Es wird nur über den Originaltext abgestimmt.

Möchten Sie noch etwas sagen?

Logean Grégory, député, UDC

Très très brièvement.

C'est juste, effectivement, qu'il est possible dans le cadre du règlement du Grand Conseil - vous venez de le confirmer - que si l'on n'est pas satisfait, et les auteurs, je crois, l'ont démontré, ils ne sont pas satisfaits de la réponse du Gouvernement...

(Der Präsident: Ja das habe ich ja jetzt erklärt!)

... Je précise à l'intention..., nous votons effectivement sur le texte de base.

Merci.

Der Präsident

Danke für Ihre Unterstützung, aber das habe ich gerade erklärt!

Gut, wir kommen zur Abstimmung.

Es ist alles gesagt, aber noch nicht von allen - das habe heute früh schon mal gesagt.

Wer das Postulat in seinem Originaltext von Cyrille Fauchère annehmen will, die grüne Taste; wer es ablehnt, die rote Taste.

Die Abstimmung läuft.

Postulat urgent 2.0222 / Dringliches Postulat 2.0222

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 58 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 55 voix / Stimmen

(13 abstentions / Enthaltungen)

Das Postulat wird mit dem Originaltext angenommen und dem Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

Entschuldigung, ich bitte um Ruhe! Wir sind ein bisschen im Rückstand, aber es ist nicht der Richtplan, der uns viel Zeit nimmt, es sind die Dringlichkeiten.

14. Postulat urgent SVPO, par Michael Graber, Bernhard Frabetti et Pascal Salzmann: Résiliation du contrat d'achat de containers pour requérants d'asile (05.03.2018) **2.0223**

Dringliches Postulat SVPO, durch Michael Graber, Bernhard Frabetti und Pascal Salzmann: Rücktritt vom Kaufvertrag für die Asyl-Container (05.03.2018) **2.0223**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Es wird zur gleichen Zeit auch die Frage 7 der Fragestunde beantwortet.

Maret Marianne, députée, PDCB

Le groupe PDCB a analysé le contenu de ce postulat et mon groupe a pris acte de la décision du Tribunal cantonal qui conteste l'implantation d'un centre de requérants à Gamsen.

Toutefois, ça n'est pas parce que le site de Gamsen ne conviendrait pas à l'implantation d'un tel centre que le contrat d'achat des containers destinés à héberger des

requérants doit être résilié, pour autant que cela soit possible. Il est évident qu'un certain nombre de requérants devront être accueillis sur le territoire de notre canton. C'est la règle, qu'elle nous plaise ou pas. Dès lors, l'achat de ces containers, quand bien même il a peut-être été mal fait, garde toute sa pertinence et de ne doit pas être remis en question.

Vu ce qui précède, nous combattons ce postulat urgent et vous enjoignons, Chers collègues, d'en faire de même.

Merci de votre attention.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Worum geht es uns bei diesem Vorstoss? Es geht hier nicht darum, im Asylbereich Politik zu machen. Aber unsere Fraktion stellt zum wiederholten Mal fest, dass ganz offenbar - denn wir müssen sagen offenbar, weil uns keine genauen Informationen vorliegen, nur das, was wir der Presse entnehmen können und was dem Vernehmen nach berichtet wird - der Kanton Wallis in Asylthematiken, namentlich wenn es um Asylheime geht, Asylzentren geht, Verträge abschliesst - beim Simplon war es ein 5-jähriger Mietvertrag offenbar, kolportiert werden Zahlen von 180'000 Franken Mietzins pro Jahr -, wo sich danach nachträglich herausstellt, dass diese möglichen Zentren in einer roten Zone waren, wie es auf dem Simplon war, oder in Gamsen werden Asylcontrainer gekauft, wo dann irgendwann nachträglich, wie das jetzt das Kantonsgericht festgestellt hat, herauskommt, dass man dort gar keine Wohnnutzung zulassen darf. Also obwohl die Stadtgemeinde gesagt hat, das wäre möglich, auch der Staatsrat war vermutlich dieser Meinung, hat man daraufhin den Kauf getätigt und das Kantonsgericht hat gesagt, sonnenklar: «Das ist nicht möglich!»

Meine Damen und Herren, ich frage mich einerseits, wie werden diese Verträge ausgearbeitet, von welchen Juristen oder wie weit denkt der Staatsrat, wenn er solche Verträge abschliesst. In der Privatwirtschaft würde man sich doch Bedingungen aushandeln, unter welchen Bedingungen ein Vertrag einzuhalten dann ist oder eben nicht, aber es käme doch keinem in den Sinn, hinzugehen und für Leistungen zu bezahlen, wenn die wesentlichen Voraussetzungen für diese Leistungen gar nicht gesichert sind, ob diese auch da sind.

Und ich hoffe, dass wir uns irren mit diesem Vorstoss und jetzt klärende Antworten erhalten, dass das gar nicht so ist. Aber das ist einfach der Sachverhalt, von dem wir sowohl damals auf dem Simplon mit dem Mietvertrag, wie jetzt auch in Gamsen mit diesen Containern ausgehen müssen. Und das, meine Damen und Herren, ist unseres Erachtens kein verantwortlicher Umgang mit Steuergeldern. Man kann nicht einfach Leistungen bezahlen, die man dann gar nicht braucht, und man hätte das, wenn man das richtig gemacht hätte, vermeiden können.

Ich bitte Sie daher, geschätzte Damen und Herren, dieses Postulat zu unterstützen. Selbstverständlich ist mir klar, dass das nicht gesichert ist, weil ich kenne ja den Vertrag nicht, ob man da effektiv auch zurücktreten kann oder nicht, zu welchem Zeitpunkt das erfolgt ist, wie das ein Gericht dann auch bewerten wird. Bekanntlich ist man ja vor Gericht und auf hoher See in Gottes Hand. Also das alles wissen wir, das sind viele Fragezeichen, aber uns geht es einfach darum, dass wir nicht einfach Faits accomplis machen mit gewissen Tatbeständen, die nach gesundem Menschenverstand eigentlich nicht so vorliegen sollten. Und das ist aber - möchte ich auch noch hinzufügen - jetzt einfach vielleicht ein blöder Zufall, dass das beides Mal im Zusammenhang mit Asylzentren geschehen ist. Das könnte auch in anderen Bereichen vielleicht geschehen, in anderen Departementen, und das wird vielleicht medial weniger kolportiert, dass der Staat einfach für Leistungen bezahlt, die man dann gar nicht braucht, und man hätte das vermeiden können. Also es ist schon noch ein Anliegen von mir, dass auch zu unterstreichen, dass das nicht auf dieses Departement beschränkt ist diese Problematik, sondern dass eine ähnliche Problematik auch denkbar wäre in anderen Departementen.

Ich danke Ihnen, dass Sie dieses Postulat unterstützen.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ja Herr Graber, ich kann Ihnen sagen, wenn ich an die Suche von Kollektivzentren für die Asylsuchenden im Oberwallis denke, da kommt mir manches in den Sinn. Da kommt mir in den Sinn, dass auf dem Simplonpass wir diese Infrastruktur nicht nutzen konnten, weil sie in der roten Zone war, weil die Gemeinde sich wehrte. Da kommt mir aber auch in den Sinn, dass dort ein Hotel bestand über Jahre in der gleichen Zone, dass dort das Militär jahrelang beherbergt wurde. Und wenn ich an Gamsen an die Container-Siedlung denke, da kommt mir auch in den Sinn, dass dort Arbeiter, die für den Simplontunnel arbeiteten, logieren konnten und bei den Asylsuchenden geht es nicht. Aber vielleicht kommt Ihnen einmal in den Sinn, mir zu helfen bei der Suche nach Kollektivunterkünften im Oberwallis.

Ich kann Ihnen nur sagen, dass das, was Sie sagen, diese Artikel 24 und 31 des Obligationenrechts, das stimmt. Es sind eventuell Mängel da beim Vertragsabschluss. Aber eben, wir haben auch praktisch gedacht.

Und dann muss ich auch sagen, die Eröffnung dieses Zentrums, die Vorkehrungen starteten wir 2015, und zwar hatten wir dazumal ganz viele Asylsuchende, die uns zugewiesen wurden. Wir haben den Vertrag abgeschlossen 2015 für 50 Plätze bis 2020 und jetzt sind wir im März 2018. Das Gesuch haben wir am 1. Januar 2016 eingereicht und am 17. Mai 2016 bewilligt. Später im November haben wir diese Container gekauft. Wir - denke ich - haben so gehandelt, dass wir dies als einen interessanten Verkaufspreis bedachten und eben kaufen wollten. Was wäre passiert, wenn der Besitzer die Container uns nicht verkauft hätte, und wir eine Bewilligung gehabt hätten und dann neue kaufen hätten müssen und aufstellen müssen? Ich sage Ihnen am Schluss, was das für eine Preisdifferenz ist.

Und wir haben auch nicht gedacht, dass uns das Kantonsgericht eben nicht Recht gibt und dass wir in dem Sinn in gutem Glauben, diese Contrainer gekauft haben.

Wir denken auch, der Weiterverkauf ist klüger, als eine Klage gegen den damaligen Eigentümer anzustreben. Es würde hohe Kosten vielleicht geben für einen Prozess, dessen Ausgang wir nicht kennen. Zudem kann ich Ihnen sagen, wir haben bereits mehrere Interessenten für diese Container.

Ich möchte auch noch darauf eingehen, dass das Departement keinen Rekurs an das Bundesgericht stellen wird, weil wie gesagt, es sind jetzt dann bereits 3 Jahre dieser 5 Jahre um. Wir kennen den Ausgang des Bundesgerichts nicht und die Bedingungen, einen Rekurs an das Bundesgericht zu stellen, sind auch sehr restriktiv. Zudem ist eben der Hauptgrund diese Nichtkonformität der Bauzone, und das wird schwierig sein, ob wir dort Recht bekommen.

Aus diesem Grund werden wir keinen Rekurs an das Bundesgericht machen, und wir lehnen auch Ihr Postulat ab.

Zur Frage 7 der Fragestunde, die behandelt die gleiche Thematik. Ich habe Ihnen gesagt, warum wir die Container gekauft haben. Die haben als Nettokaufpreis gekostet: 99'480 Franken. Wenn wir 50 Container kaufen müssten, würde das zwischen 450'000 und 500'000 Franken betragen - damit Sie einfach auch wissen, wo sich hier die Summe abspielt.

In dem Sinn habe ich auch bereits auf die Frage geantwortet.

Der Präsident

Danke Frau Staatsrätin.

Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat urgent 2.0223 / Dringliches Postulat 2.0223

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 36 voix / Stimmen
Contre / dagegen: 77 voix / Stimmen
(0 abstention / Enthaltungen)
Sie haben das Postulat abgelehnt.

Département des finances et de l'énergie (DFE)
Departement für Finanzen und Energie (DFE)

Der Präsident

Wir kommen zu den Dringlichkeiten 15, 16 und 17 und Frage 9 der Fragestunde wird auch gleichzeitig beantwortet.

15. Interpellation urgente AdG/LA, par Reinhold Schnyder, Emmanuel Amoos, Doris Schmidhalter-Näfen et Gilbert Truffer: BCVs/Alkopharma (05.03.2018) **1.0242**
Dringliche Interpellation AdG/LA, durch Reinhold Schnyder, Emmanuel Amoos, Doris Schmidhalter-Näfen und Gilbert Truffer: WKB/Alkopharma (05.03.2018) **1.0242**
Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement et traitement
Entwicklung und Behandlung

(Voir ci-après - siehe unten.)

16. Interpellation urgente PLR, par Xavier Mottet et Jean-Michel Savioz: Alkopharma/BCVs: la nécessité d'une position claire et ferme du Conseil d'Etat (05.03.2018) **1.0243**
Dringliche Interpellation PLR, durch Xavier Mottet und Jean-Michel Savioz: Alkopharma/WKB: Eine klare und entschiedene Haltung des Staatsrates ist unabdingbar (05.03.2018) **1.0243**
Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement et traitement
Entwicklung und Behandlung
(Voir ci-après - siehe unten.)

17. Interpellation urgente UDC, par Cyrille Fauchère: La genèse d'une perte de 17 millions de francs pour la BCVs en relation avec Alkopharma (05.03.2018) **1.0244**
Dringliche Interpellation UDC, durch Cyrille Fauchère: Die Entstehung eines Verlustes von 17 Millionen Franken für die WKB im Zusammenhang mit Alkopharma (05.03.2018) **1.0244**
Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement et traitement
Entwicklung und Behandlung

Schnyder Reinhold, Grossrat, AdG/LA

Die «Affäre Alkopharma» hat in den Medien schweizweit grosse Schlagzeilen gemacht. Die konkursite Walliser Firma verkaufte Krebsmittel mit abgelaufenem Verfallsdatum. Darin verwickelt ist auch die Walliser Kantonalbank, die der Firma grosszügig ein Darlehen von 85 Millionen gewährte. Angesichts der Grösse dieser Firma ist dies ein grosszügiger Betrag.

Störend ist vor allem das Verhalten des ehemaligen WKB-Direktors, der seine Kompetenzen ohne Fingerspitzengefühl ausgenützt hat. So soll dieses Geschäft auch möglich gewesen sein, weil der ehemalige WKB-Direktor und der Alkopharma-Patron eng befreundet waren.

Aufgrund dieses Geschäfts soll die WKB einen Verlust von 17 Millionen erlitten haben. Es ist wichtig, dass solche Geschäfte gründlich abgeklärt und korrekt abgehandelt werden. Sonst leidet das Vertrauen der Bank und der Kanton Wallis steht wieder mal negativ in den Schlagzeilen.

Der Staat Wallis ist Mehrheitsaktionär und mit 7 Mitgliedern im Verwaltungsrat vertreten. Deshalb möchte ich, dass der Staatsrat auf die Fragen antwortet, die in der Interpellation, die ihr alle erhalten habt, aufgelistet sind.

Mottet Xavier, député, PLR

Dans le cadre de l'affaire Alkopharma/BCVs, le groupe PLR, soucieux de la séparation des pouvoirs, n'intervient pas sur la dimension judiciaire et sanitaire; il s'agit actuellement de la mission du Tribunal cantonal de juger du recours pendant.

En ce qui concerne la légalité du financement, la FINMA a la compétence pour s'assurer du respect des ordonnances, circulaires et normes financières.

Si le groupe PLR interpelle aujourd'hui le Conseil d'Etat, c'est dans son rôle de propriétaire actionnaire à près de 70% du capital-actions d'un établissement financier, secteur où la confiance joue un rôle tout aussi important que la solidité du bilan.

Nous avons posé 7 questions précises; nous attendons 7 réponses précises. Je vais me permettre de les reformuler pour que vous ayez le temps de bien y répondre:

Le Conseil d'Etat maintient-t-il sa confiance envers l'ancien président de la direction générale?

L'actuel président du conseil d'administration hébergeait et relevait le courrier du directeur condamné d'Alkopharma. Le Conseil d'Etat s'inquiète-t-il du conflit d'intérêts lié à cette situation atypique dans le monde bancaire?

Le Conseil d'Etat a-t-il demandé à ses anciens représentants au conseil d'administration de la BCVs s'ils étaient au courant de ce financement?

En ce qui concerne l'assemblée générale de la BCVs, est-ce que le Conseil d'Etat donnera décharge au conseil d'administration?

Le Conseil d'Etat approuvera-t-il le rapport annuel?

Le Conseil d'Etat demandera-t-il la démission du président du conseil d'administration?

Et, enfin, une question récurrente au niveau du groupe PLR, comme nous l'avions déjà mentionnée lors du dernier rapport soumis au Grand Conseil: ne serait-il pas le moment, afin d'éviter tous ces risques de collusion, pour le canton de débuter son désengagement de l'actionnariat de la BCVs?

Fauchère Cyrille, député, UDC

Il y a, en effet, dans ce dossier, le problème de la forme, c'est-à-dire l'octroi d'un crédit à une entreprise que l'on sait désormais douteuse et il y a aussi la question du fond qui est de dire: comment peut-on admettre ou, à défaut de l'admettre, comment peut-on assister impuissant à une telle situation?

Sans répéter les questions de notre interpellation urgente qui se voulaient les plus exhaustives possible et les plus précises possible, demeure toujours la question de ce mécanisme: est-ce optimal, est-ce idéal que l'ancien directeur d'un établissement devienne tout d'un coup président du conseil d'administration, compte tenu que ses actions faites par le passé, bonnes ou mauvaises, se voient estimées, voire jugées par le nouvel œil qu'il a dans sa nouvelle fonction de président du conseil d'administration? Cela doit être discuté.

Et enfin, de manière un peu plus large, le rapport de confiance entre l'Etat du Valais et ses représentants passés mais aussi présents est-il aussi solide qu'on veut nous le faire croire et ne faudrait-il pas profiter de cette situation que, je crois tout le monde admet comme problématique, pour revoir le mécanisme de désignation, je ne parle pas de l'élection par l'assemblée générale, mais bien de désignation des représentants de l'Etat?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Toutes les interventions parlent de manière très large de la surveillance et du contrôle de la BCVs. Il me semble quand même opportun de rappeler quelques principes en cette matière.

Alors, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la Banque Cantonale du Valais en 1993, la BCVs n'est plus un établissement de droit public sur lequel le Grand Conseil exerçait la haute surveillance et le Conseil d'Etat la surveillance. Depuis 1993, la BCVs est une société anonyme de droit public soumise à la surveillance intégrale de l'autorité de surveillance des marchés financiers, la FINMA, au sens des dispositions de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Ni le Grand Conseil ni le Conseil d'Etat n'exercent donc la surveillance.

Le Grand Conseil, pour sa part, a comme compétence de contrôler le respect des dispositions de la LBCVs et vérifier notamment si la politique générale de la banque correspond aux buts fixés.

Quant au Conseil d'Etat, lui, il exerce les droits liés aux actions détenues par le canton, d'une part, et, d'autre part, il examine chaque année le rapport spécifique du réviseur bancaire et, lui-même, il établit après un rapport à l'attention du Grand Conseil donnant son appréciation quant à la stratégie de l'Etat en tant qu'actionnaire et garant, ainsi que sur le rapport spécifique du réviseur bancaire. Finalement, le Conseil d'Etat veille aussi à l'exécution par la banque des décisions entrées en force de la FINMA.

Concernant le contrôle de la banque, il convient quand même aussi également de relever que ni le Grand Conseil ni le Conseil Etat ne sont les organes de contrôle, d'autant plus que, selon l'avis de notre expert et auteur de la loi de 1991, la BCVs n'est pas chargée d'accomplir une tâche publique, même si elle poursuit, entre autres, le but d'intérêt public de contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne mais ce n'est pas une tâche publique. Cependant, la loi sur la BCVs prévoit tout de même un triple contrôle:

Tout d'abord, la banque est contrôlée par un réviseur indépendant nommé par l'assemblée générale. De plus, un réviseur interne effectue des contrôles réguliers portant sur l'activité de la banque. Et, finalement, la banque est contrôlée par un réviseur bancaire indépendant nommé par le conseil d'administration et dont la mission est celle prévue justement par la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne.

Eu égard à la garantie de l'Etat, c'est aussi important, le réviseur bancaire, comme je l'ai dit, établit chaque année un rapport à l'attention du Conseil d'Etat, un rapport spécifique

portant sur la présentation de la situation des fonds propres de la banque, les méthodes de détermination et d'appréciation des risques et la vérification des provisions et des amortissements ainsi que la possibilité de distribuer ou pas des dividendes.

En outre, il convient également de relever le contexte juridique un peu particulier de cette personne morale BCVs. Comme toutes les banques, la BCVs est soumise à la législation fédérale concernant les banques, notamment justement aussi à ce secret bancaire particulier que la loi impose.

Alors, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat n'ont donc aucune possibilité d'obtenir ou un droit à disposer d'informations opérationnelles concernant l'activité de la banque et ses relations d'affaires. Ils ne peuvent, par exemple, pas solliciter - j'ai déjà dit cela devant la commission de gestion - de la banque qu'elle leur indique si M. X dispose d'un compte bancaire auprès de la BCVs ou si M. Y bénéficie d'un prêt hypothécaire à la BCVs. La banque violerait ses obligations de droit fédéral en y répondant.

Alors, la BCVs n'a jamais confirmé, ni infirmé, ni publiquement ni au Conseil d'Etat, avoir entretenu des relations d'affaires avec Alkopharma. Le Conseil d'Etat n'a aucune connaissance des relations d'affaires et des opérations particulières de la banque dans ce cas ou dans d'autres.

Toutefois, et c'est quand même important, le Conseil d'Etat, vous le savez, je peux vous confirmer sa volonté vraiment ferme qu'à l'interne de la banque et à travers nos instances de surveillance et de contrôle, toute la lumière soit faite aussi sur ce dossier qui a été cité dans les médias. Même si le Conseil d'Etat n'est pas habilité à obtenir des informations concrètes au sujet de la gestion rationnelle du dossier clients, il veut néanmoins, au niveau du fonctionnement de la banque, et là on a le droit, s'assurer que les organes concernés de la BCVs ont respecté le droit et les règles en vigueur, que les prescriptions légales, réglementaires et internes en matière de gestion des crédits ont été rigoureusement appliquées et que la gouvernance de la banque a bien fonctionné.

Ainsi, suite aux informations dont il a pris connaissance par les médias comme vous, le Conseil d'Etat a, par courrier du 17 janvier 2018, sollicité ses représentants au conseil d'administration à prendre à l'interne toutes les mesures nécessaires pour s'assurer du respect des règles en vigueur permettant de garantir la sauvegarde des intérêts de la banque, des actionnaires et du garant. Il a sollicité également que la lumière soit faite sur le dossier Alkopharma dans le cadre du fonctionnement de la banque et que des éventuels conflits d'intérêts, comme certains en ont déjà parlé, soient aussi examinés.

Par un courrier commun du 23 janvier 2018, les 7 représentants de l'Etat du Valais au sein du conseil d'administration de la BCVs ont confirmé le contenu d'un communiqué de presse de la BCVs du 14 janvier 2018, notamment en relation avec le respect des prescriptions légales et réglementaires en matière de gestion des crédits, y compris les compétences d'approbation et les prescriptions sur l'établissement des comptes.

S'agissant d'allégations d'un éventuel conflit d'intérêts, nos représentants ont indiqué que des clarifications étaient en cours. S'il devait être établi qu'une situation de conflit d'intérêts potentiel n'avait pas été identifiée ou gérée conformément aux règles applicables en la matière, le Conseil d'Etat en serait informé.

A notre connaissance, des travaux de surveillance sont toujours en cours. Si l'actionnaire majoritaire ne sera pas directement destinataire du rapport, il demandera néanmoins à ses représentants de l'informer régulièrement et de manière générale, et dans le respect du secret bancaire, des éventuels problèmes de gouvernance et de fonctionnement qui auraient été constatés et des mesures qui devraient être envisagées.

De plus, en tenant compte de la volonté ferme de garantir un bon fonctionnement de la banque et dans le cas où il ne serait pas satisfait des informations reçues, le Conseil d'Etat ne se privera pas de solliciter lui-même des précisions supplémentaires de la part du réviseur bancaire.

Une bonne encore partie des questions soulevées par les intervenants a été traitée par ces explications générales sur la surveillance et sur le contrôle, il me reste à me prononcer sur quelques points spécifiques.

Wenn die Linksallianz die Frage aufwirft, ob die vom Staatsrat geforderten internen Massnahmen getätigt worden sind und was der Kanton als Mehrheitsaktionär über seine Vertreter im Verwaltungsrat zu unternehmen gedenkt, damit in Zukunft solche Geschäfte korrekt abgewickelt werden, so ist zunächst einmal festzuhalten, dass der Staatsrat bisher keine konkreten Informationen erhalten hat, dass irgendein Geschäft, ob Alkopharma oder ein anderes, nicht gesetzes- oder reglementskonform abgewickelt wurde. Vielmehr haben unsere Vertreter im Verwaltungsrat schriftlich bestätigt, dass sich die WKB betreffend Kreditverwaltung streng nach den Vorschriften richtet.

Zudem können wir aufgrund der Zusicherung des Verwaltungsrats davon ausgehen, dass er im ureigenen Interesse sämtliche notwendigen internen Kontrollen und Massnahmen ergreift. Wie erwähnt, liegt es in der Zuständigkeit des Verwaltungsrats, Massnahmen zu beschliessen. Der Staatsrat kann und wird lediglich kontrollieren, ob allfällige dann von der FINMA angeordnete Massnahmen auch tatsächlich umgesetzt würden. Eine solche Kontrolle kann der Staatsrat machen, die ist aber zurzeit ja noch verfrüht, weil wir noch keine Kenntnis von Massnahmen der FINMA haben.

Le groupe PLR pose des questions sur la position que le Conseil d'Etat entend prendre en tant qu'actionnaire lors de la prochaine assemblée générale, notamment concernant l'approbation du rapport annuel et la décharge du conseil d'administration. Il est à relever que l'assemblée générale traitera de l'exercice 2017. Etant donné que toutes éventuelles pertes dans le dossier Alkopharma auraient été absorbées dans les années précédentes, cette affaire datant tout de même de 2013 (la faillite), rien ne laisse pour l'heure à penser que la décharge devrait être refusée et que le rapport annuel ne devra pas être approuvé, cette décharge et ce rapport final concernant uniquement l'année 2017. De plus, le Conseil d'Etat pourra se baser, avant l'assemblée générale, sur le rapport spécifique pour l'année 2017 du réviseur bancaire et sur les discussions menées lors de la rencontre annuelle entre le Conseil d'Etat et les représentants de l'Etat, et cette séance aura également lieu avant l'assemblée générale. De même, nous n'avons pas d'information à ce jour allant dans le sens d'une demande de révocation du mandat du président du conseil d'administration. En ce qui concerne le désengagement du canton de l'actionnariat souhaité par le groupe PLR, le Conseil d'Etat a maintenu dans son rapport relatif à l'exercice 2016 l'orientation stratégique de ne peut pas réduire la participation de l'Etat. En accord avec nos représentants, le Conseil d'Etat est toujours d'avis que cette volonté claire garantit la stabilité de la banque et la pérennité de l'investissement des autres actionnaires, la confiance est ainsi renforcée.

Concernant les 7 questions soulevées par le groupe UDC, nous rappelons les éléments indiqués précédemment, en particulier quant au fait que l'actionnaire majoritaire n'a pas droit à des informations concernant un client particulier. De plus, il est à préciser que, d'une manière générale, le réviseur bancaire n'a jamais mis en doute le respect par la BCVs des législations ou procédures internes relatives notamment aux garanties obtenues par la banque, à la forme ou hauteur de crédits ou à l'appréciation des risques. Quant à la question 7 de l'UDC, qui est quand même importante, qui concerne l'indépendance des membres du conseil d'administration, il convient de relever que, selon le chiffre 17 de la circulaire de la FINMA, l'organe responsable de la haute direction, en l'espèce le conseil d'administration, doit être composé par 1/3 au moins de membres indépendants. S'il est exact qu'un membre est réputé indépendant notamment s'il n'occupe pas d'autres fonctions dans l'établissement et n'en a pas occupées au cours des 2 dernières années, la composition du conseil d'administration de la BCVs fait plus que répondre à cette directive puisque 8 de ses 9 membres sont indépendants selon la définition qu'en donne la FINMA.

En ce qui concerne la question 9 du groupe PDCB de demain qui demande si l'Etat n'a pas un droit de regard général sur la politique des risques et sur l'éthique des débiteurs de la banque, il est bien clair que l'Etat a cette influence à travers la stratégie de l'actionnaire

majoritaire et il va de soi que nous attendons de la part de la BCVs qu'elle soit attentive lors de ses contacts avec sa clientèle à l'éthique irréprochable de celle-ci.

Mesdames et Messieurs, pour conclure, il est évident que les discussions actuelles provoquent un dégât d'image qui n'est pas favorable à la banque.

Soyez certains que le Conseil d'Etat suit, dans la limite de ses compétences, la situation.Il faut que tous les acteurs politiques du canton soient conscients que nous avons tous un intérêt à ce qu'un climat serein entoure la BCVs. Laissons donc les organes compétents faire leur travail et attendons leurs conclusions.

Pour le moment, je vous invite quand même aussi à prendre acte de la bonne assise financière de notre Banque Cantonale confirmée hier par un très bon exercice 2017.

Département de l'économie et de la formation (DEF)
Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

18. Postulat urgent Rainer Studer, CVPO, Reinhard Imboden, CVPO, et Alex Schwestermann, CSPO: Dégâts à l'agriculture liés aux intempéries de janvier 2018 (05.03.2018) **3.0367**

Dringliches Postulat Rainer Studer, CVPO, Reinhard Imboden, CVPO, und Alex Schwestermann, CSPO: Unwetterschäden in der Landwirtschaft (Januar 2018) (05.03.2018) **3.0367**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident

Es wurde schon angekündigt, dass das Postulat bekämpft wird.

Studer Rainer, Grossrat, CVPO

Wie vorhin schon erwähnt, haben die grossen Niederschlagsmengen anfangs Januar auch der Landwirtschaft und deren Infrastruktur sehr grosse Schäden hinzugefügt. Vor allem im Bereich des Rebbaus, der bereits im letzten Jahr durch die Frostschäden arg gebeutelt worden ist, haben auch diese Unwetter keinen Halt gemacht. Es wurden Flurstrassen, Rebmauern und andere landwirtschaftliche Infrastruktur sehr stark beschädigt und teilweise komplett zerstört - und dies nicht nur im Oberwallis, wie in der Region Raron und Visperterminen, sondern auch im Unterwallis, in den Gemeinden Martigny, Fully, Leytron und Sitten.

Damit unsere Landwirtschaft und Kulturlandschaft weiterhin aufrechterhalten werden kann, müssen diese Schäden behoben werden. Die momentanen Schätzungen, die inventarisiert sind, belaufen sich auf rund 11 Millionen Schweizer Franken.

Dies ist natürlich nur möglich mit der finanziellen Unterstützung von Kanton und Bund. Ohne diese Hilfen ist für die Gemeinden und die Eigentümer dies nicht möglich, in finanzieller Hinsicht, zu reparieren. Es würde auch katastrophal sein für die Weiterentwicklung des Rebbaus, da heute bereits viele Hobby-Winzer nur schwer überzeugt werden können, um ihre geerbten oder bekommenen Rebparzellen weiter zu bewirtschaften. Das würde der effektive Todesstoss sein.

Diese Dringlichkeit ist wirklich dringend. Ich bin selber beteiligt, und ich schlage Ihnen vor, dieses Postulat auch dementsprechend anzunehmen.

Wir fordern daher den Staatsrat und das Parlament auf, die Unwetterschäden im Rahmen der Möglichkeiten mit den nötigen finanziellen Mitteln, die zur Verfügung stehen, hier zu unterstützen.

Die Finanzierung sollte hier nicht über das ordentliche Budget gemacht werden, weil sonst dieses bereits aufgebraucht wäre. Auch die Projekte, die bereits am Laufen sind und die budgetiert sind, sollten weitergeführt werden. Hier wäre sicher ein Zusatzkredit die richtige Variante, wie vorhin beim Wald oder auch bei den Strassen schon besprochen worden ist.

In diesem Sinne, geschätzte Anwesende, fordere ich Sie auf und bitte Sie, dieses Postulat anzunehmen. Es würde der Kulturlandschaft und der Landwirtschaft einen grossen Beitrag zuführen, damit die Schäden behoben werden können, und wir weiterhin die Landwirtschaft weiter betreiben können.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit und danke auch dem Departement, das bereits die Sofortmassnahmen genehmigt hat. Und da bin ich sehr dankbar, auch im Namen der Gemeinde Visperterminen. Es war ein unkompliziertes Vorgehen, und wir sind sehr dankbar über dieses Vorgehen.

Herzlichen Dank.

Revaz Emmanuel, député, Les Verts

Personne ne conteste les dégâts des dernières intempéries hivernales aux infrastructures humaines, que cela soit aux murs en pierres sèches ou aux routes.

Pour revenir à ce qui a été dit lorsque nous parlions des dégâts aux routes par les députés Joachim Rausis et Grégory Logean notamment, je veux souligner que ce qui a été cité comme des troubles météorologiques exceptionnels ou extraordinaires est en réalité en passe d'entrer dans l'ordinaire, est ça il va falloir se le mettre en tête. C'est la réalité des changements climatiques que nous devons apprendre à intégrer, à prévoir, que cela soit au niveau de l'exercice du budget ordinaire justement ou que cela soit au niveau des stratégies.

Dans ce contexte, si nous revenons chaque année avec des interventions urgentes pour réagir à des événements exceptionnels, qui le seront de moins en moins, nous considérerons que cela relèverait d'une approche quelque peu chaotique tenant plus de l'improvisation et de la réaction que d'une véritable stratégie proactive. Cela jette aussi un discrédit dommageable sur les longs débats inhérents à l'élaboration des budgets courants.

Peut-être est-ce lié à la jeunesse de notre groupe mais nous sommes quelque peu surpris de considérer comment les millions coulent subitement à flots. En début d'après midi, nous avons - si je ne m'abuse - attribué en quelques minutes un montant 3 fois supérieur à la somme de tous les amendements acceptés lors d'une semaine de discussions sur le budget 2018. Est-ce que cela correspond vraiment à une gestion sérieuse et durable des finances publiques de notre canton?

Nous rejoignons donc les propos du député (suppl.) Jérôme Guérin lorsqu'il s'est exprimée pour le groupe PLR simultanément sur les postulats urgents concernant les routes et le présent postulat, et vous invitons donc à refuser ce postulat.

Merci de votre attention.

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

Ich kann nur die Zahlen bestätigen, die Rainer Studer erwähnt hat. Es handelt sich um über 10 Millionen Schäden, die entstanden sind. Wir sind daran, das Inventar herzustellen, und es kann sein, dass diese Zahlen noch etwas variieren, aber das ist die Grössenordnung.

Wir haben momentan die aktuellen Schadensmeldungen:

- 25 betroffene Gemeinden im Kanton,
- 6'000 m2 - und das ist keine günstige Angelegenheit - Rebberg-Trockenmauern wurden zerstört,

- 3 ha Rebberge wurden durch Murgänge und Lawinen zerstört,
- rund 2 km Landwirtschaftsstrassen wurden auch zerstört,
- Sanierungsarbeiten sind fällig bei Suonen.

Mit dem Bund haben wir Kontakt aufgenommen. Der Bund wäre bereit, grundsätzlich - wirklich, es geht um das Prinzip im Moment - diese Arbeiten zu subventionieren und der Grosse Rat, gegebenenfalls, wird sich befassen im Juni mit einem Zusatzkredit. Im Rahmen vom normalen Budget sind wir nicht in der Lage, diese Sache zu finanzieren. Sie müssen nachher entscheiden im Juni, ob das wirklich einen Sinn machen würde oder nicht.

Also es ist tatsächlich keine normale Situation. Das haben wir Gott sei Dank nicht jedes Jahr. Ich hoffe, dass es nicht immer wieder vorkommt, aber das ist eine schwierige Situation, und jetzt müssen wir schauen, was wir hier machen können, um diesen Leuten zu helfen. Und Sie müssen nachher entscheiden über einen eventuellen Zusatzkredit im Monat Juni.

Der Staatsrat beantragt, das Postulat zu beschliessen.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Das Postulat wird bekämpft.

Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat urgent 3.0367 / Dringliches Postulat 3.0367

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 69 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 49 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben das Postulat angenommen. Es wird dem Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

19. Interpellation urgente PDCB, par Mathieu Giroud (suppl.): La fin des camps de ski et des activités extrascolaires? (05.03.2018) **3.0368**

Dringliche Interpellation PDCB, durch Mathieu Giroud (Suppl.): Das Ende der Skilager und ausserschulischen Aktivitäten? (05.03.2018) **3.0368**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Le Conseil d'Etat fait part de son incompréhension par rapport à cette décision prise par le Tribunal fédéral en date du 7 décembre 2017. Cet arrêt du TF ne concerne d'ailleurs pas que les camps de ski - c'est comme ça qu'il a été présenté dans l'opinion publique - mais il concerne toutes sortes d'activités scolaires, toutes sortes de choses nécessaires au bon fonctionnement de l'école. Ça veut dire que ça concerne les promenades d'école, les semaines de ski, les camps nature, les projets scolaires, toutes activités scolaires hors grille horaire. Cela concerne aussi les fournitures du matériel scolaire, la fameuse liste du début d'année, avec les crayons, les feutres, les gommes, les papiers et les cahiers qu'un élève est censé

acheter. Ça concerne les billets de train, les moyens de transport. Donc, les conséquences sont totalement disproportionnées par rapport à la demande de départ. En fait, le TF était censé statuer sur des cours de langue facturés dans le canton de Thurgovie et il est allé, dans sa décision, beaucoup plus loin que ce que, dans le fond, il lui était demandé.

Donc, pour les problèmes que pose cette décision, dans le canton du Valais, la plupart des activités scolaires hors grille horaire sont soumises à une demande aux parents. Les parents doivent dire si, oui ou non, ils sont d'accord et en particulier lorsqu'il s'agit d'activités qui exigent une nuitée à l'extérieur du domicile; les parents disent à ce moment-là si, oui ou non, ils sont d'accord que leurs enfants y participent. S'ils ne sont pas d'accord, ceux-ci ne partent pas pour autant en vacances: en principe, ils doivent aller à l'école à ce moment-là. Donc pas de dispense sur le principe.

C'est particulièrement regrettable puisque, dans le cursus scolaire, toutes ces activités font partie intégrante et sont extrêmement formatrices, et elles sont, je dirai, la base du vivre-ensemble et de cet apprentissage qu'on souhaite à l'école obligatoire.

Nous avons mis en place au sein du département un groupe de travail pour essayer d'évaluer dans les meilleurs délais d'abord la problématique et proposer des solutions. Nous sommes en étroite liaison aussi avec les communes puisque ça n'est pas sans conséquences pour les communes.

Nous voulons ici trouver des solutions en garantissant l'égalité des chances. Il n'est pas question que des enfants qui sont issus d'une commune très riche soient beaucoup mieux traités que dans une commune qui a beaucoup moins de moyens financiers. Donc, on essaie vraiment de trouver ces solutions-là après cette décision un peu aberrante, ce n'est pas tout à fait anodin.

On informera évidemment les communes, les écoles, tous les milieux concernés des solutions lorsqu'on en aura. On espère que ce sera le cas avant la pause estivale.

20. Postulat urgent Comm. ATE, par Emmanuel Chassot, PDCC: Pour des applications phytosanitaires aériennes correspondant aux normes en vigueur (05.03.2018) **3.0369**

Dringliches Postulat Komm. LTU, durch Emmanuel Chassot, PDCC: Für Sprühflüge im Einklang mit den geltenden Normen (05.03.2018) **3.0369**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Dessimoz Céline, députée, Les Verts

Tout d'abord, en préambule, contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce postulat urgent n'a pas grand-chose à voir avec le postulat refusé ce matin qui avait pour titre, étonnamment similaire: pour des traitements phytosanitaires dans le vignoble conformes aux règles actuelles. Ce postulat, déposé il y a 6 mois, a eu le mérite, semble-t-il, d'inspirer le titre du postulat urgent qui nous concerne à présent.

Je pourrais donc être tentée de vous recommander de vous en tenir au titre et d'accepter ce postulat.

L'actualité, l'imprévisibilité et la nécessité d'une réaction immédiate de ce postulat font état de l'urgence pour les hélicoptères dédiés aux applications de produits phytosanitaires agricoles de trouver des places de stationnement et de lavage. Bien que l'imprévisibilité de la vente de l'Agroscope soit discutable, nous reconnaissons néanmoins la réalité de la problématique et la nécessité de trouver une solution correspondant aux exigences de vols et environnementales. Y a-t-il besoin pour autant de créer un groupe de travail? Des négociations ne seraient-elles pas suffisantes pour atteindre cet objectif?

En outre, il est demandé, dans la seconde partie de ce postulat, que ce groupe de travail soit aussi chargé de tout mettre en œuvre pour préserver ces traitements par voie aérienne afin de maintenir un vignoble productif. Alors, quel est le réel objectif de ce postulat: stimuler les négociations pour répondre à une problématique concrète de stationnement ou promouvoir les traitements phytosanitaires par hélicoptère?

Nous rappelons que la commission ATE n'est pas uniquement la commission de l'agriculture mais aussi la commission de l'environnement. Alors, si réflexions il doit y avoir au sein du groupe de travail, ces réflexions doivent avoir pour objectif:

- premièrement, de trouver des moyens d'améliorer le respect des limites de traitement par épandage, c'est-à-dire ce que demandait notre postulat ce matin;
- deuxièmement, de soutenir l'innovation en allant plus loin que des déclarations d'intention, par exemple via un soutien actif aux essais de traitements par les drones, et de stimuler les recherches sur les moyens alternatifs possibles permettant de limiter ces traitements.

Nous devons regarder vers l'avenir plutôt que de s'arc-bouter sur nos habitudes.

Je pourrais donc maintenant être tentée de vous inviter à accepter ce postulat urgent dans le sens de ma réponse mais, n'ayant pas cette possibilité, le groupe des Verts vous invite à refuser ce postulat urgent.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Ce postulat urgent a été déposé par la commission ATE (agriculture, tourisme et environnement), ce qui tient bien compte des 3 thèmes qu'elle traite et s'il y a là plus une connotation et une nécessité agricoles aujourd'hui, le titre de ce postulat urgent a été choisi bien avant que j'aie eu connaissance du postulat discuté ce matin. Donc, même s'il est très ressemblant, c'est vraiment un hasard.

Je tiens à ce que l'agriculture comme tout ce que j'ai défendu ce matin par rapport aux traitements phytosanitaires, soit dans la viticulture, soit dans l'arboriculture, soit faite dans les règles environnementales. Simplement, il faut aussi trouver un terrain d'entente avec la production et l'économie qu'il y a derrière. Et si je demande un groupe de travail par rapport à ces traitements, c'est pour pérenniser et non pas uniquement dans l'urgence de cette année, comme ce postulat le demande, mais bien pour pérenniser une situation: les traitements par hélicoptère ou aériens avec les drones ça ce sera à discuter au sein de ce groupe de travail justement. Mais, j'ai aussi défendu ce matin lors du traitement du vignoble les hélicoptères. Une bonne part du vignoble est traitée par hélicoptère avec des produits bio. Donc, il n'y a pas que des pesticides. Il y a aussi du bio avec l'hélicoptère, et nous tenons à préserver ces traitements qui sont aujourd'hui, j'ai aussi ce matin rappelé les calculs, de 23 kg/ha par année, ce qui reporte à 2,3 grammes par mètre carré. Je crois qu'il y a peu d'exploitants aujourd'hui, amateurs ou professionnels, qui par traitements au sol utilisent moins de 2,3 grammes. Donc mieux que l'hélicoptère, à ce jour il n'y a pas plus écologique.

Par contre, le plus ennuyeux avec l'hélicoptère, c'est que ça se voit et que ça dérange parce que ça fait du bruit. Mais un hélicoptère peut remplacer jusqu'à plus de 100 atomiseurs.

Donc, je vous invite à soutenir ce postulat afin de préserver le vignoble et bien entendu, comme je l'ai encore et déjà défendu ce matin, dans le respect des normes environnementales. Merci.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Nous ne discutons pas ici sur les principes de savoir si, oui ou non, il faut des traitements par hélicoptère. Pour l'instant, il n’y a pas de meilleures solutions pour traiter le vignoble, ça a été aussi prouvé par des études scientifiques, notamment celles émanant de

l'Office fédéral de l'environnement. La problématique ici est bien connue, c'est celle de savoir où est-ce qu'on stationne ces hélicoptères et s'il y a des places de lavage, comme lorsque vous avez une infrastructure de traitement avec un tracteur. Il faut bien laver ces ustensiles lorsqu'il s'agit de traitements par voie aérienne.

Donc, le département s'est occupé de cette question déjà depuis assez longtemps, déjà mon prédécesseur. Une demande avait été formulée par Air-Glaciers pour utiliser des parcelles de l'Etat du Valais à proximité d'une place de lavage qui est aujourd'hui déjà une des premières en Suisse d'ailleurs qui avait été mise en place à Praz Pourri sur les communes de Conthey/Vétroz pour cette région-là. Eh bien!, ce n'était pas possible parce qu'il s'agissait de surfaces d'assolement - un autre problème qu'on a aussi traité ce matin; donc cette solution n'avait pas été retenue. Et puis, la variante d'une place provisoire était sujette aussi à un certain nombre d'incertitudes parce qu'on ne savait pas, à ce moment-là, quelles seraient les surfaces à traiter ces prochaines années. Donc, on n'a pas retenu cette solution qui était relativement ambitieuse.

Le Service de l'agriculture a repris contact avec Air-Glaciers. Une discussion a eu lieu pour savoir si on pouvait et où on devait remettre en place une installation de lavage pour les hélicoptères. Là encore, le département s'est fortement engagé. Je me suis engagé à titre personnel aussi sur ces questions de traitement par voie aérienne, aussi en discussion avec l'Office fédéral de l'environnement, pour trouver des solutions pragmatiques pour qu'on puisse poursuivre dans le respect des normes en vigueur. Eh bien!, ici, on essaie de trouver une solution. Il y a éventuellement la possibilité sur le domaine que vous avez accepté d'acquérir Agroscope, donc la station de recherche agronomique à Châteauneuf-Conthey. Et là, si Air-Glaciers le souhaite, on pourrait trouver une solution. Une variante est possible pour 2018.

Mais, je tiens à rassurer Mme la députée Céline Dessimoz, il n'est pas question de mettre en place une task force et un bureau absolument gigantesque sur cette question. Les services qui sont concernés, en particulier le Service cantonal de l'agriculture, sont parfaitement à même de coordonner ces discussions et nous trouverons ici une solution pragmatique pour que Air-Glaciers puisse non seulement stationner ses hélicoptères mais nettoyer toute l'infrastructure nécessaire pour faire ces traitements. C'est la seule compagnie aérienne qui fait cela en Suisse. Ils ont une compétence de pointe en la matière. Ils sont en Valais, ils occupent passablement de collaborateurs, sauf erreur une trentaine de collaborateurs pour ces traitements aériens. Et puis, ils le font aussi dans le Lavaux, un petit peu dans le canton de Genève et jusqu'au Tessin, et ils partent depuis Châteauneuf-Conthey.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Postulat urgent 3.0369 / Dringliches Postulat 3.0369

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 98 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 25 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben dem Postulat zugestimmt, und es wird dem Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

21. Postulat urgent Stéphane Ganzer, PLR, Sidney Kamerzin, PDCC, Blaise Melly, UDC, et Robert Métrailler, AdG/LA: Emplacement du nouveau collège (05.03.2018) **3.0370**

Dringliches Postulat Stéphane Ganzer, PLR, Sidney Kamerzin, PDCC, Blaise Melly, UDC, und Robert Métrailler, AdG/LA: Standort des neuen Kollegiums (05.03.2018) **3.0370**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Ganzer Stéphane, député, PLR

Que de passions dans ce débat! En effet, ce postulat urgent fait suite à un postulat déposé sous sa forme traditionnelle en décembre dernier, qui n'a pas manqué de soulever certaines passions, et je pèse mes mots. D'anciens Sierrois, qui avaient œuvré à l'époque au projet des années 1970-1980, les villes de Sion et Sierre ainsi que Martigny, certains services de l'Etat, les partis politiques, les chefs de région et surtout la presse qui en a fait ses choux gras - si j'ose dire - avec plusieurs sujets à Canal9 ainsi que plusieurs articles dans les presses haut-valaisanne et bas-valaisanne.

Le temps des passions est terminé; il faut passer maintenant au temps de la raison. Voici le but premier du présent postulat. La raison, c'est quoi? Eh bien!, c'est les 2 piliers sur lesquels se fonde ce postulat urgent qui visent à déterminer au mieux l'emplacement du futur collège, prévu dans sa forme initiale à Sion. Deux piliers essentiels soutiennent notre démarche:

Le premier concerne la décentralisation. Nous sommes, depuis quelques années, confrontés, en effet, à de multiples investissements. Pour le bien de notre économie valaisanne, pour le bien de nos institutions, nous avons accueilli beaucoup de choses en Valais. Ce que prône ce postulat, c'est une première étape pour faire cette décentralisation. Pourquoi? Eh bien!, pour garantir un équilibre, un équilibre entre les villes dites secondaires et la capitale, entre les régions dites périphériques et la plaine. Bref, une équitable répartition des infrastructures et donc des investissements consentis par l'Etat annuellement dans un volume très important. Il ne convient pas ici de faire du régionalisme sierro-sierrois, il ne convient pas ici de menacer des infrastructures à Saint-Maurice, d'autres à Monthey ou d'autres à Loèche. Il convient de poser un débat clair pour déterminer au mieux, selon des critères objectifs, l'emplacement du futur collège. Le train ne passe qu'une fois en matière de collèges et il convient de ne pas en rater le départ.

Le deuxième axe est l'axe pédagogique. Dans notre postulat, nous demandons l'analyse de la faisabilité de 2 collèges au lieu de celui de 1'300 places prévu initialement pour remplacer celui de La Planta. Pourquoi pas 2 collèges de 800 places qui permettraient de répartir les forces et sur Sion et sur Sierre, ainsi que de prévenir des mouvements démographiques futurs visant à l'augmentation des effectifs?

Je sais que beaucoup de personnes vont prendre la parole après moi sans doute, si mes sources sont bonnes. Donc, je tiens ici à remercier ceux qui nous ont déjà témoigné de leur soutien, ceux qui ont eu la franchise de nous dire qu'ils allaient nous combattre avec toute leur force et leur engagement et puis remercier également les indécis, qui sont sans doute quelques-uns dans cette salle, qui ne manqueront pas de faire leur choix après avoir entendu l'ensemble des arguments.

Nous nous réjouissons d'entendre tant les arguments de nos futurs opposants que ceux du département.

Merci pour votre patiente attention.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Herr Stéphane Ganzer, also wenn ich Ihre mathematischen Überlegungen nachvollziehe, heisst das: 1'300 Schüler geteilt durch 2 gibt 1'600 (2x800) - also mir fehlen da 300. Und wo hohlen sie diese 300? Wohl doch am ehesten aus dem Oberwallis. Und wenn Sie von Dezentralisierung reden, ist es für uns eine Zentralisierung. Also schon nur aus diesem Grunde muss das Oberwallis gegen Ihre Überlegungen sein.

Was den *bilinguisme* anbelangt, den leben wir heute schon, gerade in Brig. Wir haben hier Margaux Dubuis, ein bestes Beispiel - die sitzt dort drüben -, die kann mittlerweile schon perfekt Oberwalliser Deutsch und nicht nur Hochdeutsch. Also da sind wir gut unterwegs.

Was heisst eine Aufteilung von Schülerzahlen? Man weiss heute, dass man ca. 1'000 Schüler mindestens braucht, damit man attraktiv bleibt. 1995 haben wir die alten Typen abgeschafft. Ich bin auch einer von diesen, als «alter Lateiner». Heute haben wir Wahlfächer, wir haben Schwerpunktfächer und da braucht es eine gewisse Masse, eine kritische Masse, damit man attraktiv bleiben kann im Angebot des Unterrichts. Auch deswegen ist es schlecht, 1'300 Schüler aufzuteilen in 2-mal 800, dann wohl eher 800 und 500, dann geht die Rechnung wieder auf.

Dann nehmen wir mal das Entwicklungsgebiet, die demografische Entwicklung. Ich glaube wohl, Sitten hat sich in den letzten Jahren mehr entwickelt als die Region Siders. Das ist auch ein Fakt.

Also ich glaube, letztendlich darf es nicht sein, dass man bestehende Kollegiums-Standorte wie Sitten oder eben auch Saint-Maurice oder auch Brig (das sogar Stockalper gegründet hat) infrage stellt und das aufteilen will in einen Standort, wo es noch gar keine solche Schule gibt. Ich glaube, Siders wurde in letzten Jahr nicht schlecht bestückt mit der HES-SO und auch mit der Handelsmittelschule. Das ist ja schon mal etwas, wenn wir von Dezentralisierung reden. Also dort sind sie gut bestückt.

Ich glaube, es gibt wirklich diese Gründe, die sachlichen Gründe, wo wir leider diese Idee ablehnen müssen, und ich danke Ihnen, uns auch zu folgen.

Nendaz Sébastien, député (suppl.), AdG/LA

A travers leur intervention, les postulants demandent une analyse de faisabilité de la construction de 2 collèges distincts à Sion et à Sierre.

En ce qui concerne les grands domaines d'activité étatique, il y a lieu d'opter pour une réflexion d'ensemble et globale pour le canton. Ce fut le cas pour la planification hospitalière; ce doit être le cas dans l'aménagement de grands centres scolaires.

Il est regrettable que cette vision ne soit pas retenue par les postulants de la région sierroise qui s'orientent uniquement vers un questionnement géo-centré sur leur district. Ce postulat aurait été pertinent s'il avait concerné l'entier du canton et donc toutes les régions et villes du Valais. En effet, pourquoi la question de Monthey n'est-elle pas abordée alors que la région connaît une explosion démographique? Pourquoi la question de Martigny n'est-elle pas abordée alors que Martigny se trouve plus éloigné en train des collèges de Saint-Maurice et de Sion que Sierre? Pourquoi encore la question de Visp n'est-elle pas abordée alors que les postulants mettent en avant la force du bilinguisme?

Par ailleurs, Sierre ne semble pas une ville à plaindre sur le plan des locaux en matière éducative avec la présence de la HES notamment.

Il est à soulever, enfin, que l'argument, selon lequel plus de jeunes provenant du Haut-Plateau et du Val d'Anniviers seraient intéressés par des études au collège avec un collège à Sierre, semble manquer sa cible. Il est, en effet, à espérer que les jeunes motivés par les études de ce type ne s'arrêtent pas à la question de faire entre 9 et 11 minutes de train pour se rendre au collège.

En conclusion, et dès lors que ce postulat aborde une question intéressante sous l'angle purement régionaliste, le groupe AdG/LA vous recommande de le classer.

Merci de votre attention.

Favre-Torelloz Muriel, députée, PDCB

Ce postulat demande une nouvelle détermination au canton sur le choix de l'emplacement d'un nouveau collège.

Le projet actuel, au stade de réflexions, prévoit un nouvel établissement dans le quartier sud de la ville de Sion.

Plusieurs arguments plaident en faveur de ce projet:

Premièrement, les 2 établissements actuels sont largement au complet. Pour pallier ce manque de places, des classes préfabriquées ont été installées. Un nouvel établissement permettrait d'avoir une capacité conforme aux besoins.

Autre élément qui entre en ligne de compte et non des moindres: la ville de Sion est intéressée à reprendre les locaux de Saint-Guérin où se trouve actuellement l'ECCG.

Selon ce postulat, le canton n'a pas envisagé toutes les options, dont celles du choix de l'emplacement du collège. Il s'inquiète également de la dotation des villes valaisannes en termes d'infrastructures publiques. Alors effectivement, commençons par recenser la dotation de quelques villes du canton et prenons, au hasard, la ville de Sierre: 4 filières HES: économie, informatique, sociale, tourisme, l'Ecole cantonale d'art du Valais, un nouveau bâtiment administratif qui devrait recevoir les services de l'Etat, une ECCG en cours de construction pour près de 50 millions, la formation universitaire à distance. Autre ville, celle de Monthey, deuxième ville du canton, qui, elle, est dotée d'une ECCG, d'une toute nouvelle école professionnelle de chimie, et c'est tout. Prenons un troisième exemple: Saint-Maurice et son collège qui nécessiterait des investissements importants, certains locaux étant à la limite de l'insalubrité. Sans ces travaux, on pourrait imaginer, dans le pire des cas, la fermeture du collège et le départ des étudiants valaisans vers le nouveau collège d'Aigle. Je m'arrête au coude du Rhône car Martigny aurait également quelques arguments à faire valoir.

Il serait donc peut-être judicieux de remettre non pas l'église mais le collège au milieu du village et, avec lui, le respect des convenances.

Vous l'aurez compris, le groupe PDCB rejette ce postulat urgent.

Dubuis Julien, député, PLR

Je ne reprendrai pas tous les arguments qui ont été mentionnés par mes préopinants pour contrer ce postulat urgent, auxquels nous adhérons totalement.

Je reviendrai simplement sur un aspect pédagogique: la nouvelle maturité, avec notamment ses options spécifiques et complémentaires diversifiées demande une taille d'établissement plus conséquente, comme l'a mentionné notre collègue M. le député Diego Clausen. Le seuil idéal est de 1'000 étudiants et cela permet la mise en place de tous les parcours proposés par le RRM et je voudrais dire exigé par ce règlement fédéral.

Aujourd'hui, prenons l'exemple du lycée-collège de La Planta que je connais bien. Nous avons 1'050 étudiants et si nous ne collaborions pas avec le lycée-collège des Creusets, qui se trouve également sur le site de Sion, nous ne pourrions pas proposer toutes les options complémentaires.

Donc, sur le plan pédagogique, et pour la jeunesse valaisanne et pour la diversité de nos formations, nous devons solutionner le problème de saturation des collèges de Sion en construisant un nouveau collège de 1'300 étudiants - selon les dires du service, c'est la capacité voulue - afin de garantir un aspect pédagogique et une diversité des formations.

Et je pense que ce point-là doit être beaucoup plus important que du régionalisme. Dans ce sens, la majorité du groupe PLR combattra ce postulat urgent et je vous remercie pour votre attention.

Follonier Kevin, député (suppl.), UDC

L'implantation d'un nouveau collège doit faire l'objet de critères factuels, d'une réflexion approfondie et d'objectifs mesurables.

En effet, les postulants, qui, vous l'aurez constaté, viennent de tous bords politiques, trouvent cette décision importante, qui ne devrait pas être prise en catimini sans examiner

toutes les possibilités. En effet, une telle décision figerait les structures pour les 50 prochaines années.

De plus, nous trouvons très surprenant que le département n'ait pas pensé à contacter la commune de Sierre pour voir si elle était intéressée et s'il y avait possibilité dans cette région. Etonnament, il a contacté celle de Martigny. Est-ce que le Conseil d'Etat fait du régionalisme?

Pour le Gouvernement, il semble aller de soi que si un nouveau collège doit être construit, alors il doit l'être dans la capitale. Ce même raisonnement est appliqué de façon systématique. On fait venir une branche EPFL en Valais, on l'installe naturellement à Sion. On construit l'hôpital du Valais, on le met naturellement à Sion. On veut des Jeux Olympiques, ils seront en partie sur Sion. Et où on va construire ce deuxième collège? Forcément à Sion.

Je dirai non, la centralisation n'est pas une solution rationnelle.

La taille du collège projeté est au-dessus de la taille idéale pour un collège. Malgré cela, il sera rapidement insuffisant car la population valaisanne augmente et le canton doit rattraper son retard en matière de places en maturité. Son emplacement proche du Cours Roger-Bonvin, à plus de 1,5 km de la gare n'est absolument pas pratique. A Sierre, la Plaine Bellevue est à 50 mètres et le terrain appartient à la commune. Donc, je me pose la question: à côté du Cours Roger-Bonvin, j'aimerais savoir à qui appartient le terrain, est-ce que le terrain appartient à la commune de Sion ou à l'Etat ou s'il faut exproprier pour avoir ce terrain?

Il faut aussi savoir que la proportion de jeunes Sierrois qui vont au collège est bien moindre que la proportion de jeunes Sédunois allant au collège. La distance joue donc un rôle évident dans le choix de la voie d'études. Il y aurait donc un avantage à avoir 2 collèges dans 2 villes différentes pour minimiser les distances entre le domicile et le lieu d'études.

De plus, Sierre est la capitale du bilinguisme.

Je vous demande de soutenir ce postulat urgent et le groupe UDC en fera de même.

Merci.

Métrailler Robert, député, AdG/LA

Je ne vais pas vous surprendre: j'aimerais bien qu'un nouveau collège soit construit à Sierre, j'aimerais un collège à Sierre, un peu parce que je suis sierrois bien évidemment mais aussi parce que, au lieu de construire un mammouth de 1'300 places à Vissigen, on pourrait construire un collège à taille raisonnable à 2 pas de la gare de Sierre, parce qu'un collège dans le district le plus populeux du canton fait sens, parce que Sierre, qui fait le lien géographique mais également linguistique avec le Haut-Valais, est prédestiné à accueillir notamment des filières bilingues parce qu'un collège à Sierre s'inscrit parfaitement dans la philosophie de l'agglo du Valais central, parce que les taux de scolarisation du secondaire II vont augmenter dans les années à venir et Les Creusets arrivent à saturation, parce que, dans quelques années, le Valais va faire face à une pénurie future de places d'accueil et que plutôt que d'augmenter encore à 1'600 places la capacité du collège de La Planta, il serait plus pertinent de construire un nouveau collège à Sierre.

Donc, notamment pour ces raisons, j'aimerais bien un nouveau collège à Sierre.

Mais j'aimerais surtout savoir si d'autres raisons peuvent justifier ou plaider en défaveur d'une telle décision, et c'est bien le sens et la raison de ce postulat urgent et des questions posées, dont je vous rappelle la conclusion: nous demandons au département d'analyser la faisabilité de la construction de 2 collèges distincts à Sion et à Sierre au lieu d'un seul nouvel établissement de 1'300 places à Sion.

Chères et chers collègues, permettez-moi une petite digression, en revenant à la séance de lundi passé. Nous avons longuement discuté des Jeux Olympiques. De nombreuses questions ont été posées: le déficit, le développement durable, les sites, la sécurité, l'environnement et j'en passe. Ces questions étaient légitimes et c'est notre rôle de les poser pour prendre une décision en toute connaissance de cause. Pourquoi en serait-il

autrement pour le sujet qui nous occupe aujourd'hui? Possédez-vous vraiment ici l'ensemble des éléments et des informations qui vous permettent chacune et chacun d'entre vous d'affirmer sans hésitation que la seule solution est l'implantation d'un collège à Sion? Malgré les quelques éléments qui ont été avancés par certains opposants, je pense que la réponse est non.

Par ailleurs, les arguments des opposants ne sont pas très sérieux. J'ai entendu: on n'a plus le temps de tergiverser, il faut faire vite. Ou alors: si on le fait à Sierre, on doit le faire à Martigny, il faut arrêter avec la politique régionaliste.

Concernant la rapidité d'action, je suis convaincu que le temps d'une réflexion avant d'entamer un projet d'envergure n'est jamais du temps perdu et les exemples ne manquent pas pour l'illustrer.

Parlons enfin du régionalisme, argument avancé par les opposants. Alors j'ai consulté le Petit Robert et je peux vous l'affirmer *(rires dans la salle),* si, si, le régionalisme n'est pas un gros mot. La répartition sur le territoire d'une institution ou d'un collège garantit un équilibre et profite à l'ensemble du canton. Cela est d'autant plus vrai si cette implantation ne génère pas de surcoûts ou pas de surcoûts inconsidérés et c'est le cas dans ce cas. Toutefois, dans certaines situations, une centralisation peut aussi être pertinente. Il ne faut donc pas faire un dogme de la régionalisation, ni un argument pour s'opposer à ce postulat. Si vous votez contre ce postulat, vous prenez la décision d'interdire au département d'analyser le dossier et de comparer les variantes; autrement dit, vous lui interdisez de réfléchir. Avouez que ça serait vraiment dommage!

Merci beaucoup pour votre attention.

Kamerzin Sidney, député, PDCC

Je ne vais pas ajouter; je crois que tout a été quasiment dit ou presque tout.

Je crois que cette discussion aujourd'hui, elle est légitime. On a appris à l'automne, en fin d'année, qu'il y avait cette discussions, ce projet très avancé au niveau d'un collège à Sion, et je crois que la discussion de ce jour est saine. Elle va donner, quelle qu'elle soit, la légitimité au projet qui va être construit. Donc, je crois que c'est tout à fait légitime et tout à fait sain au Parlement de discuter de cet emplacement. Ce n'est pas dirigé contre Sion ou contre une autre région du Valais. C'est une réflexion globale, comme ça a été dit, sur la structure, la décentralisation administrative, de quelle manière est-ce qu'on doit organiser le canton, est-ce que c'est juste que ça vienne à tel endroit. Et je pense que c'est notre rôle aussi, comme députés des districts de toutes les régions du Valais, d'analyser toutes les possibilités. C'est vraiment une analyse qu'on demande aujourd'hui. Les députés sierrois qui ont signé ce postulat urgent sont tout à fait ouverts naturellement et prêts à accepter, si les arguments plaident pour un collège à Sion, un gros collège de 1'500 étudiants à Sion, eh bien!, naturellement, on se pliera à cette analyse si on nous amène les arguments. Mais qui a eu, vous l'avez soulevé avant au groupe PLR sauf erreur, qui a eu ces arguments en main pour aujourd'hui dire: non, on refuse un collège ailleurs qu'à Sion et on fait un seul gros collège à Sion? Le seul argument qu'on nous oppose aujourd'hui, c'est la rapidité. Je rappelle quand même qu'on discutait dans les années 1980, pour ceux qui ont écouté Canal9 avec ces débats passionnés entre les conseillers d'Etat à l'époque Bernard Comby et Bernard Bornet. Et aujourd'hui, eh bien!, on a de nouveau cette discussion qui est sur le tapis et la question, et je crois qu'elle est légitime, c'est 1 ou 2 collèges, c'est la première et la deuxième: si on a 2 collèges, est-ce qu'on le fait à Sion et, s'il y en a 2, est-ce qu'on en fait 1 à Sion et est-ce qu'on en fait 1 ailleurs? Alors, 1 ou 2 collèges, tout d'abord, eh bien!, oui, les arguments ont été donnés: est-ce qu'on fait un gros collège mammouth de 1'500 étudiants ou est-ce qu'on fait 2 plus petits collèges, ce qui donne une liberté de manœuvre aussi, ça donne la possibilité un jour d'augmenter les structures, ça donne la proximité, ce sont des éléments. On nous oppose souvent les coûts. Eh bien!, s'agissant des coûts, on nous a opposé d'ailleurs dans les discussions qu'on a eues les coûts, par exemple, de conciergerie; je ne pense pas que ce

soient ces coûts-là qui doivent faire la décision aujourd'hui. On peut très bien avoir aussi une gouvernance unique, qu'elle soit à Sierre ou à Sion peu importe. Je pense que ce n'est pas une question de coûts, ça doit être une question de proximité qui doit l'emporter sur les arguments.

Nous sommes clairement d'avis que 2 collèges de taille raisonnable doivent l'emporter sur un collège mammouth au centre du Valais.

Deuxième élément, c'est Sierre ou Sion, ou Sierre et Sion si on a 2 collèges de taille plus réduite. Le premier argument: c'est l'agglomération. On crée des synergies avec Sion et je crois qu'y a aussi beaucoup de Sédunois qui ont été conscients des coûts très importants au niveau de la circulation, au niveau de la mobilité avec un grand bâtiment de 1'000-1'500 étudiants. Eh bien!, cela permettrait avec 2 collèges plus réduits de disperser, de répartir un peu ces coûts.

Autre élément, c'est le bilinguisme. Alors, je m'étonne vraiment d'entendre certains élus du Haut-Valais s'opposer au bilinguisme avec un collège à Sierre; pour moi, ça c'est tout à fait extraordinaire. A Sierre,on est à la limite, à la frontière entre le Haut et le Bas-Valais. Je crois qu'il n'y a pas meilleur endroit pour installer un collège bilingue. Enfin, j'ai fréquenté moi-même dans les classes à Sierre pendant toute ma scolarité des élèves Haut-Valaisans et c'était une richesse. Je pense qu'un collège à Sierre, ça permet de réaliser cette proximité et d'augmenter encore le bilinguisme dans le canton. Je ne comprends pas très bien cet argument.

Voilà, toutes ces raisons pour vous dire de soutenir ce postulat urgent, cette analyse, ce n'est pas ces 2 collèges, cette analyse visant à nous donner les arguments et à donner aussi la légitimité au projet, 2 collèges de taille plus réduite, plus humaine, avec la proximité, ou un seul collège mammouth.

Ce n'est pas du régionalisme, Mesdames et Messieurs, c'est une question de bon sens.

Merci de nous soutenir dans cette démarche.

Je vous remercie de votre attention.

Largey Thierry, député, Les Verts

Les Verts sont empruntés pour donner une réponse qui soit une réponse collective à cette question puisque nous avons 2 représentants du district de Sierre ici parmi nous et qui, eux, soutiendront bien évidemment, pour les raisons qui ont été exprimées et qui sont tout à fait justifiées à certains égards, mais les avis sont divergents pour la raison qu'il ne faut certainement pas voir le vote qu'on va faire étant un vote pour ou contre Sierre, nous voulons avoir une vision beaucoup plus large, l'idée étant que la question effectivement d'un second collège ou d'un autre collège doit se poser. J'imagine que le Gouvernement a fait l'effort de réflexion de se demander quelle est la meilleure des solutions. Et c'est bien ce qui nous intéresse chez les Verts, c'est une question d'efficacité, d'efficacité par rapport à divers critères qui sont effectivement les synergies entre les différentes institutions, qui sont des critères financiers et Dieu sait que cette semaine, et bien!, pas mal de millions sont partis, et je me demande s'il en restera pour un nouveau collège. Il y a des critères de bilinguisme, comme ça a été dit. Il y a des critères, est-ce qu'il faut plutôt un grand collège ou plutôt 2 petites institutions ou 2 institutions de petite taille? Eh bien!, je crois qu'on ne peut pas répondre à toutes ces questions sans avoir une vision beaucoup plus large que celle qui nous est proposée dans le postulat suggéré, qui consiste uniquement à voir si on pourrait faire plutôt qu'à Sion à Sierre. La question est légitime mais elle est beaucoup trop restreinte. Elle devrait être élargie à l'ensemble du canton pour se demander: est-ce que, sur le principe, c'est mieux d'avoir un grand collège et ensuite la question subsidiaire, c'est où, ou de se demander s'il faudrait plusieurs institutions et la question subsidiaire, c'est où? Et cette question, en fait, échappe au postulat. Donc, je souhaite que la réflexion soit beaucoup plus large. J'ose espérer que le Gouvernement a eu cette réflexion et continuera à la faire, de manière à choisir et à déterminer

- je pense qu'ils sont plus à même de pouvoir apporter la réponse - la solution qui soit la plus adéquate en fonction de tous ces critères.

En outre, refuser ce postulat urgent n'empêche pas le Conseil d'Etat à poursuivre la réflexion. Au contraire, cela évite de restreindre cette réflexion à 2 communes et d'opposer 2 communes ou 2 types de collège.

Donc, nous sommes, du point de vue des Verts, majoritairement en faveur d'une réflexion beaucoup plus large pour trouver la solution la plus adéquate, notamment en lien avec la qualité de l'enseignement, notamment en lien également avec la qualité de la formation et puis le bien-être des étudiants qui fréquenteront cette institution. Il ne faut pas oublier que c'est aussi un critère important, voire le critère le plus important à prendre en compte.

Donc, vous l'avez compris, les Verts seront partagés dans ce vote et vous verrez la solution que nous adopterons globalement. Merci.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Juste une petite réflexion.

La position du groupe, vous l'avez entendue. J'ai entendu tous les différents intervenants. En fait, moi, j'ai juste une petite question à M. Darbellay. On parle beaucoup, on s'écharpe maintenant sur la localisation du collège. Mais, pour l'instant, on n'a pas le premier centime de financement pour ce collège. Dans la planification pluriannuelle, il n'en est fait nulle part mention. Donc, je profite de cette urgence pour demander à M. Darbellay où, d'où, de quel chapeau, va-t-il sortir autant de millions pour le financement de ce nouveau collège? Bon, finalement, ce Parlement trouve assez facilement pour réparer des murs, est-ce qu'on en trouvera autant facilement pour construire un collège?

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Ich muss noch eine Bemerkung machen gegenüber meinem Vorredner Sidney Kamerzin, was die Zweisprachigkeit anbelangt.

Also wenn Siders wünscht, ein Kompetenzzentrum für Zweisprachigkeit zu machen, macht ihr eben wieder eine Zentralisierung. Und ich glaube, genau das ist ja heute die Stärke, dass zum Beispiel im Kollegium Brig bei ca. gut 1'000 Schülern die ca. 20% Unterwalliser bestens integriert sind und dort genau diese Zweisprachigkeit leben, *inverso* das Gleiche in Sitten und in Saint-Maurice.

Ich glaube, die Lösung ist doch: Ich lade die Region Siders ein, nach Brig zu Schule zu gehen; dann haben wir die Lösung!

Melly Blaise, député, UDC

J'aimerais répondre à mon préopinant M. le député Diego Clausen.

D'abord, je m'étonne que le Haut-Valais soit en faveur de la centralisation. Il faut savoir que la prochaine étape, ce sera l'école de physiothérapie qui sera placée à côté de l'hôpital cantonal.

Ensuite, il parle de mathématiques: 800 + 800 n'est pas égal à 1'300. Alors, là, je peux évidemment lui donner raison. Mais le problème, c'est que les 1'300 couvrent uniquement les besoins dont on a besoin maintenant, les besoins actuels, mais ça ne fait absolument pas partie d'un plan pour le futur et l'évolution démographique, elle continue. Et notre canton a comme objectif de rattraper son retard en termes de proportion de maturistes parmi ses jeunes. Donc, ces 2 évolutions mises en commun font que le collège qui est prévu d'être construit sera déjà trop petit au moment où il ouvrira ses portes. Et c'est pourquoi il est peut-être logique d'étudier s'il n'est pas plus logique d'avoir 2 fois 800 plutôt qu'une fois 1'300.

Le bilinguisme, moi, je trouve que c'est quelque chose d'important qui doit être partout. Alors, ce n'est pas seulement à Brigue, ce n'est pas seulement à Sierre, ça doit être à Brigue et à Sierre, et aussi pourquoi pas à Saint-Maurice.

Vous parlez de la taille critique. Alors, certaines matières, les moins fréquentées, on peut aussi imaginer qu'elles soient données seulement à Sierre ou seulement à Sion. Et 800 n'est vraiment pas loin de 900 qui est la taille reconnue comme étant optimale; 1'300 ou 1'500, c'est aussi trop grand par rapport à la taille qui est revendiquée par le département comme étant la taille optimale.

Vous parlez de l'école de commerce de Sierre qui est en train d'être construite. Il faut savoir que, suite à la baisse du nombre de jeunes qui fréquentent l'école de commerce, cette école va être à moitié vide au moment où elle ouvrira ses portes. Il y a justement là de la place pour 300 étudiants. Des salles de classe qui vont être vides au moment de l'inauguration. Cela fait 300 premières places pour ces 800 qui existeront déjà dès l'inauguration, l'année prochaine, de l'école de commerce de Sierre.

Et puis, finalement, j'ai entendu dire que le choix de faire le collège ou une autre école ne doit pas dépendre de la distance. Mais, c'est un fait qu'il dépend de la distance. On peut le regretter, mais regretter les faits, ça ne les change pas. Donc, si on analyse les chiffres commune par commune, plus une commune est éloignée d'un collège, plus la proportion de maturistes diminue. Alors, on peut le regretter ou bien on peut agir en répartissant mieux les collèges dans les différentes régions du canton.

Et puis, finalement, pour M. le député Thierry Largey, alors, c'est vrai qu'en relisant le postulat, je regrette qu'il soit peut-être un peu trop restreint, mais ce qui nous a étonnés, c'est que, jamais, la question d'une planification globale ne se soit posée. Les arguments n'ont pas été convaincants pour nous quand le département nous a présenté son projet. Il semblerait que, dans l'urgence, on ne se soit pas posé la question de la localisation, on ait cherché très rapidement où l'implanter, où construire très rapidement un nouveau collège, sans se poser la question de l'optimalité.

Ce postulat urgent, c'est juste un postulat qui demande d'étudier la question et je suis sûr que les autres auteurs soutiendront la demande au Conseil d'Etat d'élargir la question pour une planification globale des collèges en Valais.

Je vous remercie de votre attention.

Logean Grégory, député, UDC

Très très rapidement rassurez-vous! Le soutien du groupe est acquis, le député (suppl.) Kevin Follonier en a fait état tout à l'heure. Juste très rapidement parce qu'on a beaucoup parlé de mobilité durant cette semaine et particulièrement dans le cadre de l'analyse du plan directeur cantonal et cette étude de faisabilité, on parle bien ici d'une étude de faisabilité, donc pas d'une décision ferme, je pense qu'il y a une question qui mérite en tout cas d'être posée, et je me réjouis d'entendre le département qui, très certainement, analyse la question sous cet angle également, c'est la question de la mobilité et de l'engorgement aussi de la capitale, de la ville de Sion. On voit des problèmes de trafic, des problèmes aux heures de pointe, etc. Est-ce que de vouloir trop centraliser dans la capitale, est-ce qu'on n'a pas aussi parfois des problèmes d'engorgement?

Donc, je pense que ce postulat urgent peut aussi avoir le mérite de soulever cette question essentielle. Merci.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Beaucoup de choses ont été dites et je remercie tous les intervenants à ce débat.

Le dernier collège - et c'est pour cela que ça suscite tellement de passions, parce que c'est un beau projet et c'est quand même assez unique de pouvoir l'envisager - a été construit il y a 40 ans, c'était le collège des Creusets que j'ai eu le bonheur de fréquenter. Il a été planifié et construit par un éminent sierrois qui était conseiller d'Etat à l'époque, Antoine Zufferey, qui l'a implanté à Sion. Et déjà dans les années 1970, c'est un débat qui a déchaîné les passions.

Il y avait l'idée d'implanter un collège à Maison-Rouge, maintenant un emplacement qui a été passablement construit et, à l'époque, on avait construit ce collège à Sion.

Aujourd'hui, il y a 4 collèges en Valais. En commençant par le Bas, la Royale Abbaye de Saint-Maurice, très ancien collège avec une grande réputation, ensuite le collège de La Planta, le collège des Creusets, pour finir par le plus ancien collège du canton puisqu'il a plus de 360 années, c'est le collège Spiritus Sanctus de Brigue. Donc, 4 collèges, pas un mammouth, Robert Métrailler ne lisez pas trop le Petit Robert, lisez plutôt Larousse parce que ce ne sont pas des collèges mammouths, on parle ici de collèges qui ont tous entre 1'000 et 1'200 élèves; donc on ne parle pas de collège mammouth. Et il est question ici de construire un collège à Sion qui compterait 1'300 élèves, donc qui représente pratiquement ce que présente aujourd'hui le collège des Creusets, le collège de Brigue compte 1'048 élèves; donc on est dans des proportions totalement acceptables. En Suisse romande, divers projets de collège ou de gymnase ont été conçus ces dernières années; ils comptent tous plus de 1'000 étudiants. C'est le collège du Gros-de-Vaud, c'est le collège de la Broye, il y en a eu plusieurs, et c'est vraiment une taille qui est totalement raisonnable.

On n'est plus dans l'ancien monde des maturités d'avant 1995 où on avait la maturité A, B, C, D, E pour les 5 types de maturité. Dorénavant, il y a un système beaucoup plus modulaire avec des branches fortes, avec des branches à option, et pour offrir l'ensemble de la panoplie des options, eh bien!, il faut une masse critique d'au moins 1'000 élèves et cette taille de 1'200-1'300 est absolument idéale et n'a rien de gigantesque.

L'analyse a été faite et, si vous voulez des arguments, je vais vous en livrer..., vous me direz quand je dois m'arrêter, mais j'en ai quand même passablement.

D'abord, il y a un élément, un point de départ. En 2016, au mois de décembre, le jour de la Saint-Nicolas, la ville de Sion décide de résilier le bail au canton pour les bâtiments qu'elle occupe pour l'école de culture générale et de commerce et pour l'école préprofessionnelle. Donc, 750 élèves qui, potentiellement en 2021-2023, seront à la rue. Alors, on peut faire l'école buissonnière, on peut faire l'école dans la forêt, le retour à la nature... mais enfin il leur faudra bien un bâtiment. Et, pour cela, on a envisagé de trouver une solution qui puisse résoudre plusieurs problèmes. Il y a d'abord ces 750 élèves à la rue, il y a ensuite le collège des Creusets qui déborde, il y a le collège de La Planta qui déborde et puis il faut trouver une solution pour que la ville de Sion puisse scolariser ses élèves du CO, sans forcément devoir construire de nouveaux bâtiments, c'est en tout cas la volonté de la ville. Alors, on a dit: comment on va faire ça? On a évalué différentes solutions. On n’a pas pris un contact formel avec chaque ville du canton ou chaque village d'Obergesteln à Saint-Gingolph pour savoir s'il y avait un intérêt ou non de faire un collège. Mais, on a fait cette analyse de manière fondée et sérieuse. La question a été posée à la présidente de Martigny de manière très informelle. Elle a réaffirmé son attachement à la Royale Abbaye de Saint-Maurice et qu'il n’était pas question, comme d'ailleurs du temps de son père, d'avoir un collège à Martigny puisque, pour la réalité de l'économie, elle préférait avoir une école de commerce parce que ça lui semblait beaucoup plus utile. Et puis, on n'a pas voulu au département privilégier Martigny au détriment de Sierre. Vous me voyez, moi, privilégier des radicaux au lieu des démocrates-chrétiens de Sierre! Enfin, ça c'était hors du texte, mais enfin pour la bonne bouche. Alors, on a essayé de trouver la solution. On a évalué moult propositions, différentes parcelles, partielles ou totales, entre le collège des Creusets et le Cours Roger-Bonvin. Le Cours Roger-Bonvin, ce n'est pas à Vladivostok. Quand on est à la gare de Sion, on est exactement à équidistance qu'on aille au collège des Creusets à l'ouest ou qu'on aille au Cours Roger-Bonvin, tout proche - pour ceux qui ne connaissent pas encore la ville de Sion très bien - de la pizzeria du Pont du Rhône, on est vraiment dans un espace qui est cet axe de la formation avec le Campus qui finirait par ce nouveau collège.

Créer 2 collèges de 800 places au lieu de créer un collège de 1'300 places. Alors, aujourd'hui, je vous l'ai dit, il faut une masse critique, il faut 1'000 élèves pour offrir toute la panoplie des formations. Il y a aussi des exigences et des attentes vis-à-vis d'un collège. En matière de gouvernance, de qualité, de pédagogie, en matière de rayonnement culturel,

sportif, pour pouvoir offrir non seulement des savoirs qu'on transmet aux élèves mais aussi autre chose, eh bien!, un collège a aussi d'autres activités. Les étudiants du collège de Saint-Maurice vont au Groenland. Il y a des activités sportives, il y a du théâtre. Eh bien!, si vous avez un collège avec cette masse critique, vous pouvez offrir toutes sortes de choses que vous ne pourriez pas offrir dans un plus petit établissement.

Et puis, il faut aussi tenir compte de la démographie. Le district de Monthey, c'est 50% d'augmentation de la démographie en l'espace d'une génération, dans la région de Conthey, la région de Martigny aussi, on est pratiquement à des croissances entre 45 et 50% et pardonnez-moi, Chers amis Sierrois, vous êtes à 25%. On ne peut pas dire que je n'aime pas Sierre, j'ai du sang de Sierre; 37,5% de mon sang est sierrois. Donc, vous ne pouvez pas dire que je ne suis pas aussi sensible à votre argumentation. Le potentiel d'augmentation qui viendrait du Val d'Anniviers - pays de mon arrière-grand-mère ou du Haut-plateau, pays de ma grand-mère, eh bien!, c'est une dizaine de gymnasiens supplémentaires et ce n'est pas véritablement le potentiel que vous aviez imaginé.

An meine Oberwalliser Kollegen: Das Kollegium Spiritus Sanctus hat sich spezialisiert für Zweisprachigkeit. Ich begrüsse das sehr und von 1'048 Studenten am Kollegium Spiritus Sanctus gibt es 176 Studenten aus dem Unterwallis, dazu kommt noch die Sportschule mit 128 Schülern und ein paar Schülern aus anderen Kantonen. Das heisst, diese Idee, ein zweisprachiges Kollegium in Siders zu installieren, wäre eine direkte Konkurrenz - nicht mehr zu sagen - für Brig; für das Kollegium - das hat der Fraktionschef der CSPO bereits gesagt -, aber vor allem für das Internat. Und wir haben wirklich in Brig ein gutes Internat und hier ist die Hälfte der Studenten Unterwalliser. Das ist ganz klar nicht nur eine Konkurrenz, aber eine echte Bedrohung.

Vous l'avez dit, Monsieur le député Blaise Melly - vous avez répondu à pratiquement toutes les questions..., donc je n'ai pas besoin de répondre - mais enfin vous avez dit que, à l'ECCG, il y avait 300 places disponibles. Nous allons inaugurer, pour la prochaine rentrée scolaire, la nouvelle école de commerce et de culture générale qui sera magnifique, qui est en pleine gare de Sierre. Vous la voyez aujourd'hui en construction. Il y a là 750 places: 450 élèves de l'école de commerce et de culture générale y trouveront leur place plus 250 étudiants, c'est déjà réglé, de la filière HES-SO santé-social. Il n'y a pas non plus d'augmentations faramineuses des effectifs des écoles de commerce et de culture générale, c'était lié dans la région de Sierre d'abord à la stagnation du nombre d'élèves et puis ensuite à la vétusté des locaux car ce n'était pas forcément très attractif.

Enfin, le collège de la région de Sierre parent pauvre des investissements de l'Etat. Alors, je ne peux pas tout vous dire. Mon collègue, excellent Roberto Schmidt, ministre des finances va vous le dire peut-être ces prochaines semaines, il y a beaucoup de choses qui sont prévues, aussi à Sierre. Sierre n'est plus Sierre des années 1970, il y a désormais une HES-SO, nous construisons, c'est 46 millions et demi d'investissements et nous inaugurerons prochainement l'école de commerce et de culture générale. Il y a des projets à l'étude maintenant pour l'école de culture et d'art du Valais. C'est aussi un projet important. La centrale d'engagement de la police, vous l'avez déjà votée, est prévue sur le site de Sierre. Et puis, il y a encore d'autres projets, je ne vais pas rentrer dans le détail, nous resterons discrets là-dessus, mais des projets suffisamment monumentaux pour dire que Sierre est bien considérée. C'est vrai qu'on doit veiller à une répartition harmonieuse des investissements de l'Etat sur le canton mais je pense qu'il y a des villes, comme Martigny, comme Viège, qui auraient sans doute beaucoup plus à dire sur un sujet tel que celui-là.

Donc, aujourd'hui, on ne peut pas au secondaire II dire: vous irez dans tel collège; vous, vous habitez Orsières, vous habitez Bourg-Saint-Pierre, vous habitez Le Châble ou Montagnier, vous irez au collège de Sierre et puis c'est comme ça. Il y a un libre choix et je ne vois pas tellement comment on pourrait, pour les élèves qui viennent de l'Entremont, de Martigny, de Conthey ou de Sion, leur dire: vous allez à Sion.

Il n’est pas question ici de construire un nouveau collège, il est questions de remplacer le collège de La Planta. Donc, vous faites la proposition dans le fond d'enlever un collège à Sion pour le mettre à Sierre.

Nous avons donc fait cette analyse de manière sérieuse, de manière approfondie. On n’est pas sous une pression immense, mais il y a une certaine urgence à trouver maintenant une solution. Je pense que la solution qui est proposée est bonne. Elle considère l'ensemble du canton. Il y a aussi des investissements, il ne faut pas non plus les retarder ou les mettre en danger, ça a été dit. Le collège de Saint-Maurice, l'aile scientifique, et Dieu sait si ces professions sont importantes pour l'avenir du canton, du site chimique de Monthey aux projets de la Lonza, il est important d'avoir une aile scientifique qui tienne la route aujourd'hui et elle est dans un état..., M. le député Stéphane Ganzer, qui enseigne au collège, connaît certainement très bien cette situation, qui n'est pas acceptable sur le long terme.

Donc, la propriété - pour répondre aux diverses questions qui ont été posées -, c'est quelque chose qui est réglé puisque le Cours Roger-Bonvin appartient pour moitié à la ville de Sion et pour moitié à la bourgeoisie. Nous avons mené des discussions détaillées avec la ville, avec l'architecte cantonal. Tout cela se passe pour le mieux et ces questions sont réglées.

Ensuite, d'où vient l'argent? Monsieur le député Emmanuel Amoos, vous avez posé évidemment la question la plus intelligente de l'après-midi. Vous voudrez attendre encore quelques semaines pour avoir la réponse. Mon collègue Roberto Schmidt va vous proposer, au nom du Conseil d'Etat, un certain nombre d'idées pour trouver des financements et donner un peu de marge de manœuvre pour des investissements essentiels pour l'avenir du canton. Plus ces prochains jours, ces prochaines semaines. Donc, je n'ai pas le grand chapeau mais j'ai un excellent collègue qui vous en dira un petit peu plus dans quelques jours.

Pour ce qui est de la mobilité, aujourd'hui déjà, les professeurs de ce futur collège sont déjà à Sion. Donc, ce n'est pas forcément de la mobilité supplémentaire. Les élèves utilisent essentiellement les transports publics. Sion est bien desservie. La mobilité s'est fortement améliorée ces dernières années dans le canton et je pense qu'on peut tout à fait supporter cela. Ce n'est pas du trafic supplémentaire et je ne pense pas que ce soient 100 professeurs qui engorgent la ville de Sion mais bien plus le développement extraordinaire, et que je salue, de l'économie et de la ville de Sion en général.

Voilà pour les questions. J'espère avoir répondu à la plupart des interrogations, avoir livré quelques arguments qui vous permettront de décider maintenant en connaissance de cause.

Nous devons trouver une solution, c'est, je pense, une bonne solution. Nous aurons évidemment d'autres occasions pour satisfaire la volonté de Sierre de grandir et de s'émanciper de la capitale. Et puis, si la démographie devait à ce point progresser, mais nous ne serons ni les uns ni les autres, ni ici ni encore au Conseil d'Etat - eh bien!, peut-être que le cinquième collège du canton pourrait être à Sierre. Ça, je peux m'y engager... mais engager ses successeurs, ça ne sert à rien!

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Es ist 18.01 Uhr. Ich mache zuerst die Abstimmung zu diesem Postulat.

Postulat urgent 3.0370 / Dringliches Postulat 3.0370

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 38 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 79 voix / Stimmen

(5 abstentions / Enthaltungen)

Das Postulat wird abgelehnt.

Wir haben alle Rekorde gebrochen heute. Es ist noch nie vorgekommen, dass man während den Dringlichkeiten eine Abendsitzung einberufen muss.

Ich frage Sie nun an: Wollen Sie eine Abendsitzung nach Artikel 72 unseres Reglements? Ich empfehle Ihnen, Ja zu stimmen, damit wir wenigstens die Behandlungen und das alles noch machen können. Wir haben es ja angekündigt.

Wir stimmen nun ab.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 121 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 4 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Meine Damen und Herren, es ist ein sehr beeindruckendes Resultat: Es gibt eine Abendsitzung!

Herr Michael Graber?

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Ich möchte einen Ordnungsantrag stellen, und zwar, dass wir mit der Abendsitzung erst nach einer kurzen Pause beginnen mögen. Gleichzeitig möchte ich... Also die Ordnungsmotion bitte ich Sie, dann auch zur Abstimmung zu bringen.

Und gleichzeitig möchte ich alle Kolleginnen und Kollegen darauf hinweisen, dass *Canal9* ab 18 Uhr nicht mehr live überträgt und daher kann man sich ja entsprechend kürzer fassen…

Ich danke.

Der Präsident

Danke Herr Graber.

Wir haben einen Ordnungsantrag, um eine Pause zu machen.

Ich empfehle Ihnen, weiterzufahren, weil Pause hatten wir ja jetzt genug. Es wurde viel geredet und geredet. Alles wurde gesagt, aber nicht von allen. Das habe ich heute schon zum dritten Mal gesagt.

Also wir kommen zur Abstimmung.

Wir eine Pause möchte, die grüne Taste; wer keine Pause möchte, die rote Taste. Ich empfehle Ihnen sehr, keine Pause zu machen.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 43 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 70 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben sich entschieden, weiterzufahren.

Danke Herr Graber für den Input.

Wir kommen zu den Behandlungen... Also es ist so, wir fangen ja jetzt wieder von vorne an, also Sie können wieder ganz ruhig sein. Wir fangen wieder bei Null an. Die Session hat jetzt gerade erst wieder begonnen, die Abendsitzung. Sie sind noch alle frisch, Sie sehen gut aus... ich hoffentlich auch!

Gut, weiter im Takt.

Traitements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Behandlungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

22. Postulat PLR, par Géraldine Arlettaz-Monnet: SOS, nos ambulances! (08.05.2017) **2.0186**

Postulat PLR, durch Géraldine Arlettaz-Monnet: Ambulanzen in Not! (08.05.2017) **2.0186**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (15.09.2017)

Entwicklung (15.09.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Da ist eine positive Antwort vom Staatsrat.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Das Postulat wird dem Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

23. Motion Madeline Heiniger, AdG/LA, Julien Dubuis, PLR, Benno Meichtry, CVPO, Benoît Bender, PDCB, et cosignataires: Accès gratuit aux prestations de prévention, de promotion de la santé, d'aide et de conseils aux parents de jeunes enfants en âge préscolaire (11.05.2017) **2.0188**

Motion Madeline Heiniger, AdG/LA, Julien Dubuis, PLR, Benno Meichtry, CVPO, Benoît Bender, PDCB, und Mitunterzeichner: Kostenloser Zugang zu den Leistungen in den Bereichen Prävention, Gesundheitsförderung sowie Hilfe und Beratung für Eltern mit Kindern im Vorschulalter (11.05.2017) **2.0188**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (15.09.2017)

Entwicklung (15.09.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Der Staatsrat hat hier eine negative Antwort gegeben.

Bender Benoît, député, PDCB

En tant que motionnaire et président du groupement des CMS, je prendrai la parole à titre individuel avant les différents groupes politiques.

J'aimerais tout d'abord, en préambule, remercier le Parlement puisque, au stade du développement, tous les chefs de groupe et tous les députés et députés-suppléants présents l'automne dernier ont accepté, au stade du développement, cette motion, ce qui veut dire que vous avez déjà été sensibles aux risques de la suppression de la consultations parents-enfants.

J'aimerais venir maintenant avec des arguments qui sont, Chers collègues, factuels. Nous parlons de 4'500 enfants ou d'environ 18'000 consultations. Qui, ici, dans ce Parlement n'a pas d'enfants, de neveux, de petits-enfants, de collègues qui ont des enfants et qui n'ont pas consulté par la CPE? Je pense pas beaucoup.

Lorsque nous analysons la réponse du Conseil d'Etat, nous constatons certains éléments qui sont un petit peu contradictoires avec le refus. Tout d'abord, ce qui est tout à fait louable, c'est la mesure ETS 2, effectivement une mesure ETS 2 prise en 2016 dans un contexte de l'époque. Cette mesure n'est pas encore en vigueur puisqu'elle est proposée pour 2019. Et nous avons constaté aussi comme membres de la commission des finances que nous pouvons faire des exceptions et nous l'avons fait l'automne dernier par rapport aux écoles primaires. Mais, le Conseil d'Etat répond et reconnaît le risque pour les familles, Chers collègues. Il reconnaît aussi un retour en arrière dans sa réponse. Il reconnaît aussi que la suppression mettra le travail sur à peu près 12'000 consultations vers les pédiatres. Il admet aussi que les pédiatres eux-mêmes auront des difficultés à absorber cette nouvelle demande. Les pédiatres eux-mêmes disent dans leur prise de position qu'il ne s'agit pas du même métier puisque la consultation parents-enfants offre beaucoup d'éléments importants comme la gratuité, certes, mais la proximité, en particulier pour les régions reculées de montagne, une compétence de ces infirmières spécialisées, la relation étroite avec les maternités et surtout la prévention à détection précoce de problèmes potentiellement graves. Et ce n'est pas le rôle des pédiatres de faire ce travail.

Mais le plus important aussi, c'est le rôle de cette CPE, Mesdames et Messieurs, c'est une prestation de prévention et de promotion, selon la loi cantonale. Le mandat de prestations des CMS exige, dès le 1er janvier 2017, que la CPE offre à toutes les familles valaisannes ce service. Il ne s'agit pas aux pédiatres de le faire mais aux infirmières puéricultrices, qui ne sont pas bien sûr interchangeables dans leur rôle.

Maintenant, si vous lisez de manière détaillée la proposition finale du Conseil d'Etat, elle propose de ne pas accepter cette motion. On pourrait aussi dire que, en fait, qu'ils ne disent pas de la refuser. A vous de choisir.

Mais l'élément le plus contradictoire, c'est qu'au même moment du traitement de cette motion par le Conseil d'Etat, celui-ci lisait le rapport d'un groupe de travail chargé d'évaluer l'opportunité d'un concept cantonal réglant la question du soutien à la parentalité. Et au même moment, en novembre 2017, ce groupe de travail remet et définit ce concept permettant la détection précoce des situations à risque élevé. Qui fait ce travail? C'est la CPE. Donc, vous êtes obligés de convenir qu'il s'agit d'éléments contradictoires. En plus, le Valais, si vous acceptez cette décision du Conseil d'Etat - donc si vous acceptez bien sûr cette motion mais que vous refusez la décision du Conseil d'Etat -, on serait le seul canton suisse à ne pas avoir de gratuité.

Donc oui, Mesdames et Messieurs, je vous demande de soutenir cette motion, donc de refuser la réponse du Conseil d'Etat, avec les arguments qui viennent de vous être présentés. Merci pour votre soutien.

Dubuis Julien, député, PLR

En complément de ce qui a été dit par mon préopinant et sans revenir sur les arguments qui ont été mentionnés, je reviendrai sur les 2 arguments mentionnés par le Conseil d'Etat pour refuser notre motion:

Le premier mentionne une mesure ETS 2 qui souhaite autofinancer la prestation de la CPE mais n'avance aucune piste sur comment cet autofinancement sera fait.

Le deuxième argument donné est une enquête de satisfaction menée par le CMS de Sierre qui démontre qu'environ 70% des parents se tourneraient vers un pédiatre si les consultations parents-enfants devaient disparaître. Mais question que nous nous posons: qu'en est-il des 30% restants et pourquoi ceux-ci ne se tourneraient-ils pas vers les pédiatres? Autre question: qu'en est-il des autres régions du canton? Est-ce que d'autres CMS ont fait cette enquête de satisfaction?

Je ne reviendrai pas sur le rapport sur la parentalité et la prise de position du Conseil d'Etat. Mais je terminerai en mentionnant que l'autofinancement de cette prestation voulu par le Conseil d'Etat risque d'exclure un certain nombre de parents et d'enfants en situation financière délicate. En résumé, en garantissant la gratuité de cette prestation par une modification de la loi sur la santé, nous devons voir le financement par l'Etat et les communes comme un investissement afin d'éviter que des problématiques ne deviennent plus complexes et plus lourdes à prendre en charge et coûtent bien plus cher aux collectivités publiques.

Au vu des arguments donnés par mon préopinant et par moi-même, je vous encourage à soutenir cette motion.

Merci pour votre attention.

Clerc Sébastien, député (suppl.), PDCB

Le groupe PDCB combat la réponse du Conseil d'Etat à cette motion.

Pour rappel, la motion demande le maintien de la gratuité pour une prestation de prévention et de promotion de la santé en faveur des tout jeunes enfants, menacée par une mesure ETS 2.

La motion a été acceptée à l'unanimité par le Parlement lors de son développement.

Dans sa réponse en vue du traitement, le Conseil d'Etat propose de ne pas accepter la motion.

Il y a 2 remarques à ce sujet:

La première est faite par le Conseil d'Etat lui-même dans le texte de la réponse qui dit ne pas être certain que les pédiatres puissent absorber un tel nombre.

La seconde émane des pédiatres eux-mêmes qui rappellent la claire différenciation des missions et des prestations, tout en relevant leur complémentarité.

Le Conseil d'Etat constate lui-même que l'application de la mesure ETS 2 relative à la consultation parents-enfants représenterait un retour en arrière en matière de santé publique et de prévention. Il est difficile d'en prévoir les détails et les conséquences, notamment financières, à moyen terme, d'un refus par le Parlement de cette motion, mais le transfert de charges paraît inévitable vers le Service de la jeunesse, le Service de l'action sociale ou encore vers les communes via l'APEA qui en découlerait.

En conséquence, le groupe PDCB vous demande, Chers collègues, de soutenir cette motion. Un refus signifierait la fin de la consultation parents-enfants.

Heiniger Madeline, députée, AdG/LA

Nous sommes heureux, je pense, au niveau du groupe AdG/LA d'entendre les premières prises de position du Parlement favorables à maintenir la gratuité de la consultation parents-enfants. Refuser la mesure d'économies ETS 2 concernée, c'est confirmer le rôle irremplaçable de cette consultation au sein d'une chaîne pluridisciplinaire de prévention, de promotion de la santé auprès des jeunes familles, quelles que soient la construction de cette famille et les ressources qui sont les siennes.

En lisant entre les lignes la réponse du Conseil d'Etat et au vu de ses arguments quelque peu contradictoires, nous ne pouvons nous empêcher de penser que, en réalité, ni le Conseil d'Etat ni le Service de la santé publique ne souhaitent véritablement appliquer une telle mesure d'économies. Elle serait contraire au principe même de la prévention, dont la gratuité doit largement faciliter son accès à toute la population et en particulier à celles et ceux qu'une consultation payante priveraient de ce service.

Les arguments en faveur de la poursuite d'une CPE gratuite ont été largement exposés aujourd'hui et lors du dépôt de notre motion.

J'aimerais donc élargir notre réflexion de parlementaires autour des finances de l'Etat. Certaines économies réparties sur l'ensemble de la société sont supportables. D'autres ne le

sont pas quand elles péjorent les ressources mises en place auprès des personnes qui se trouvent dans des moments cruciaux de la vie comme celles d'une jeune famille, pour ceux qui traversent des fragilités momentanées ou quand on trouve dès le départ une pauvreté socioculturelle qui amenuise les chances de s'épanouir et de vivre en santé.

J'aimerais ajouter qu'un argument de la réponse à notre motion m'a choquée: imaginer qu'une consultation chez le pédiatre peut remplacer la CPE, c'est faire preuve de beaucoup de mépris pour les compétences professionnelles des infirmières puéricultrices. Ces compétences sont spécifiques de la profession d'infirmière fondée sur une formation approfondie sur la base d'une large expérience. Elles sont irremplaçables.

Alors, en cette journée des femmes, j'aimerais rendre hommage à toutes les femmes professionnelles de la santé et leur souhaiter le cran nécessaire pour défendre la juste valeur de leur profession.

Nous soutiendrons donc la motion.

Merci de votre attention.

Witschard Stéphane, député (suppl.), PDCC

Non, non et non, nous ne pouvons pas accepter que le Conseil d'Etat veuille effectuer des économies dans le domaine de la prévention et de la promotion des enfants en âge préscolaire.

Le Conseil d'Etat argumente une mesure d'économies en transférant la tâche aux cabinets de pédiatres. Cependant, le manque actuel de pédiatries est une réalité déjà bien connue. Augmenter leur masse de travail de 12'000 consultations parents-enfants par an ne ferait qu'aggraver cette problématique. De plus, les pédiatres eux-mêmes mettent en avant les compétences des infirmières puéricultrices, ainsi que la complémentarité de leur travail.

Le transfert des coûts aux assurances-maladie engendrerait une charge supplémentaire avec pour effet d'année en année une augmentation des primes d'assurance pour les familles. C'est le serpent qui se mord la queue. Qui, dans des foyers défavorisés, des familles à revenus modestes, pourrait se permettre de diminuer ses ressources de base au profit de consultations de prévention lorsqu'il est déjà difficile de joindre les 2 bouts? Voilà le scénario qui se dessine. Les familles n'auront plus accès aux mesures de prévention proposées par les CMS. Le dépistage de certaines maladies ou de troubles infantiles ne sera plus effectué dans les délais. Il en résultera des troubles du développement potentiellement évitables, qui auront des conséquences s'étendant jusqu'à l'âge adulte.

Le personnel paramédical scolaire qui, soit dit en passant, se trouve en effectifs insuffisants, a actuellement assez de peine à traiter les enfants qui sont passés entre les mailles du filet à l'âge préscolaire et qui développent ensuite, à l'adolescence, des troubles du développement, du comportement ou de la personnalité.

Les conseils donnés aux mamans sur l'allaitement, l'alimentation, le sommeil, l'éducation et le développement général seraient caducs, avec là aussi des conséquences néfastes pendant les premières années du développement de l'enfant.

Mesdames et Messieurs les députés, l'Etat a un rôle important de prévention et nous nous devons de soutenir les actions comme les visites et conseils aux parents de jeunes enfants en âge préscolaire en donnant des moyens adéquats aux centres médico-sociaux.

En espérant que mon argumentaire vous ait convaincus, je vous demande, au nom des enfants, des familles et bien sûr du groupe PDCC, de refuser la réponse du Conseil d'Etat et de soutenir la motion s'y rapportant.

Kessi Praz Maude, députée (suppl.), Les Verts

On connaît l'importance des premières années de vie pour la suite de l'existence des êtres humains.

La consultation parents-enfants, à travers le travail des différents intervenants, offre un espace d'écoute, de conseils et de soutien pour les parents qui le souhaitent. Son travail est complémentaire à celui proposé par les pédiatres.

La gratuité de cette prestation pour les familles nous paraît essentielle car elle offre la garantie que chacun peut y accéder avec une certaine facilité.

Les économies financières qui pourraient être réalisées au travers de l'autofinancement envisagé semblent bien dérisoires en comparaison des bénéfices que notre société retire du travail de prévention, de dépistage et d'accompagnement effectué par la consultation parents-enfants.

C'est pourquoi le groupe des Verts soutient cette motion et rejette vivement la réponse du Conseil d'Etat.

Merci.

Logean Grégory, député, UDC

De quoi parlons-nous? Dans sa réponse, le Conseil d'Etat fait état d'une économie de 612'000 francs pour la part de l'Etat avec la mesure qu'il propose ici et que nous combattons également comme d'autres groupes politiques, 612'000 francs, donc qui est finalement une économie, on peut le dire, indolore, indolore pour le budget de l'Etat sur un budget de 3,5 milliards. Je crois que là, c'est vraiment quelque chose qui est peu perceptible pour les finances de l'Etat mais qui, par contre, aura des effets très concrets et surtout très pénalisants sur le terrain.

Et puis, regardez aussi les décisions de la semaine. Nous sommes en train de débattre, alors on ne sait plus vraiment si c'est 2 ou 3, nous aurons la réponse demain, donc si c'est 2 milliards ou 3 milliards, mais on parle de projets à plusieurs milliards pour la correction du Rhône, on va aborder, ici c'est le président de la commission qui vous parle, j'espère avec enthousiasme le crédit pour Sion 2026 et on va aussi parler de quelques millions. Dans les prochaines semaines ou prochaines sessions, on aura l'aide aux remontées mécaniques, enfin différents investissements conséquents. Et on parle ici de 612'000 francs sur le dos des mamans, sur le dos des familles. Donc, je crois que ce n'est tout simplement pas digne d'un Etat qui finalement se respecte et qui doit, au contraire, encourager la politique familiale comme nous l'avons fait de manière relativement cohérente dans ce Parlement jusqu'ici.

Donc je vous enjoins évidemment de rejeter de manière très nette cette réponse du Conseil d'Etat et de soutenir cette gratuité pour les familles et les mamans de ce canton.

Merci.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ja, Sie sind sich heute glaub einig wie selten. Ich habe alle Vertreter und Vertreterinnen der verschiedenen Fraktionen angehört und habe am Schluss noch gedacht, vielleicht wird Herr Logean mich unterstützen, aber das scheint nicht der Fall zu sein...

Ihre Argumente stimmen. Wir haben auch die gleichen Argumente. Das Departement hat keine anderen Argumente als Sie. Es sind gute Leistungen, die erbracht werden. Es war einzig der Vorschlag, dass diese Leistungen nicht mehr vom Staat, sondern anderswie bezahlt werden, von den Eltern oder von Dritten. Das haben wir offen gelassen.

Man muss jetzt sehen, es ist im Rahmen der Sparmassnahmen ETS 2 entstanden und in ETS 2 musste jedes Departement seinen Beitrag leisten. Bei meinem Departement ist es so, dass ich sehr wenig freien Spielraum habe, sei dies bei den Spitälern, bei den Altersheimen, bei der Spitex. Dort sind es praktisch gebundene Ausgaben, und es gibt sehr wenig Möglichkeiten, Sparvorschläge vorzuschlagen.

Ich denke, ich mache nicht länger. Ich sehe auch schon das Resultat vor mir und da würde ich sagen, Sie wollen das. Der Staatsrat wollte ein Sparprogramm umsetzen.

Der Präsident

Danke Frau Staatsrätin.

Wir kommen zur Abstimmung.

Motion 2.0188 / Motion 2.0188

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 114 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 1 voix / Stimme

(2 abstentions / Enthaltungen)

Die Motion wird zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

Das waren 25 Minuten wert...

24. Postulat Alexandre Cipolla, UDC, Jérôme Desmeules, UDC, Jacky Vuissoz (suppl.), UDC, et Gaël Bourgeois, AdG/LA: Pour une intensification de la lutte contre le travail au noir! (12.05.2017) **2.0191**

Postulat Alexandre Cipolla, UDC, Jérôme Desmeules, UDC, Jacky Vuissoz (Suppl.), UDC, und Gaël Bourgeois, AdG/LA: Verstärkte Bekämpfung der Schwarzarbeit (12.05.2017) **2.0191**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (15.09.2017)

Entwicklung (15.09.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Der Staatsrat hat eine positive Antwort abgegeben.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Das Postulat wird zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

25. Postulat Bernd Kalbermatten (suppl.), CVPO, et Urs Juon, CVPO: Suppression des agences AVS (12.05.2017) *(motion transformée en postulat au stade du développement)* **2.0192**

Postulat Bernd Kalbermatten (Suppl.), CVPO, und Urs Juon, CVPO: Abschaffung AHV-Zweigstellen (12.05.2017) (*Motion im Entwicklungsstadium in ein Postulat umgewandelt)* **2.0192**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (15.09.2017)

Entwicklung (15.09.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit akzeptieren Sie die Antwort des Staatsrats und das Postulat ist abgelehnt.

26. Interpellation Reinhold Schnyder, AdG/LA, Christine Seipelt-Weber (suppl.), AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, et Gilbert Truffer, AdG/LA: Traitement des «mules» présumées («body-packers») (12.09.2017) **2.0206**

Interpellation Reinhold Schnyder, AdG/LA, Christine Seipelt-Weber (Suppl.), AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, und Gilbert Truffer, AdG/LA: Umgang mit mutmasslichen BodypackerInnen (12.09.2017) **2.0206**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA

Im «Walliser Bote» im August 2017 hat man erfahren, dass im Spital Oberwallis im Auftrag des Grenzwachtkorps regelmässig Röntgenuntersuchungen an Personen durchgeführt werden, die verdächtigt werden, Drogenpakete geschluckt zu haben und diese so über die Grenze transportieren zu wollen. Es wird berichtet, dass nur ein kleiner Teil der Untersuchten tatsächlich Drogen mit sich führen.

Man muss sich fragen, ob bei so einer geringen Trefferquote die Auswahlkriterien richtig sind, und ob es verhältnismässig ist, so viele ungerechtfertigt zu röntgen. Die Röntgenuntersuchungen können nämlich aufgrund der ionisierenden Strahlungen gesundheitsschädlich sein.

Und vielleicht noch ein anderer Aspekt: Die Notfallstationen sind manchmal räumig und personell am Anschlag, gerade in der touristischen Hochsaison. Und wenn der Staatsanwalt schon diese Massnahme anordnet, sollte er doch auf private Röntgenanbieter zurückgreifen. Da hat es im ganzen Kanton Tag und Nacht noch genügend Überkapazitäten.

(...)

Der Präsident

Die Frau Staatsrätin möchte die Interpellation 2.0207 auch beantworten und so gehen wir direkt weiter zum Punkt 27.

27. Interpellation Michael Graber, SVPO, Bernhard Frabetti, SVPO, Patrick Hildbrand, SVPO, et Pascal Salzmann, SVPO: Représentants du Cgfr et de la police cantonale soumis à des tracasseries au service des urgences de l'Hôpital de Viège lors d'examens radiologiques sur des personnes suspectes («mules» présumées)? (12.09.2017) **2.0207**

Interpellation Michael Graber, SVPO, Bernhard Frabetti, SVPO, Patrick Hildbrand, SVPO, und Pascal Salzmann, SVPO: Schikane auf der Notfallabteilung des Spitals Visp bei Beamten des GWK und der Kantonspolizei im Zusammenhang mit Röntgenaufnahmen von verdächtigen Personen (mutmasslichen «Bodypackern»)? (12.09.2017) **2.0207**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Wir möchten Klarheit über die Situation im Notfall und generell im Spital Visp, wenn es um das Röntgen von mutmasslichen Bodypackern geht, wo, sei es die Kantonspolizei, aber primär auch das Grenzwachtkorps, wenn es verdächtige Personen aufgreift, diese zum Röntgen bringt. Da hat es verschiedentlich Probleme gegeben, nicht mit dem ganzen medizinischen Personal, sondern mit einzelnen Assistenzärzten dem Vernehmen nach. Eine Sitzung soll bereits stattgefunden haben, aber geändert habe sich nichts, bzw. eben doch, weil jetzt halt das Grenzwachkorps offenbar tatsächlich ausgewichen ist auf private Ärzte, die ebenfalls Röntgengeräte haben.

Und was uns nicht klar ist, der Kanton verfügt selbst über Röntgengeräte und gleichzeitig gehen Beamte mit den Verdächtigen zu privaten Röntgengeräten und kaufen diese Leistung dort teurer ein. Also das scheint mir einfach nicht sehr kohärent zu sein, wenn der Staat selbst über Röntgenapparate verfügt, dass man das nicht irgendwie vernünftig regeln kann.

Selbstverständlich muss ein Spital auf einer Notfallabteilung primär den Notfällen den Vorrang geben. Das ist absolut verständlich, aber von dem, was man hört, wenn man ein bisschen mit den Leuten spricht, ist in verschiedenen Fällen das so gewesen, dass keine Patienten im Notfall waren, dass die Beamten wirklich quasi auf die Wartebank gesetzt wurden und lange Wartezeiten haben ausstehen müssen aus Gründen, die nicht klar ersichtlich sind. Und dass man auch teilweise sich hinter vermeintlich ethischen Argumenten versteckt hat, um solche Röntgenaufnahmen irgendwie, verhindern ist vielleicht das falsche Wort, aber verzögern zu können.

Und ich möchte einfach da auch appellieren, dass die Prävention gegen Drogen auch aus gesundheitspolitischer Sicht unseres Erachtens wichtig ist und dass es auch ethische Argumente gibt, die man anders interpretieren kann, als das die Vertreterin der AdG vorher gesagt hat, nämlich dass es auch aus ethischer Sicht eben geboten sein kann, dass man diese Leute früh erkennt, auch zu ihrem Selbstschutz, denn wenn so einer dann tatsächlich ein Bodypacker sein sollte und etwas in sich trägt und man hat den nicht geröntgt und ein solches Päcklein öffnet sich im Innern, dann ist die Person tot. Also da müssen wir uns keine falschen Hoffnungen machen. Aber auch vor diesem Hintergrund hätte das medizinische Personal unseres Erachtens eine gewisse Verantwortung.

Wir würden uns wünschen, wenn Beamte von Kantonspolizei, Grenzwachtkorps und auch Spital konstruktiv zusammenarbeiten würden, damit man dieses Problem in Zukunft gut, gelassen und in gegenseitigem Einvernehmen angehen kann. Und da bin ich gespannt auf die entsprechende Stellungnahme der Frau Staatsrätin. Ich danke.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich muss hier vorwegschicken, ich habe die Fragen der Interpellation an das Spital Wallis gestellt und auch an die Eidgenössische Zollverwaltung, bzw. an das Grenzwachtkorps. Es ist nicht Sache des Staats, was Sie hier beanstanden, oder es betrifft uns nicht direkt.

Trotzdem möchte ich Ihnen sagen, gemäss den Informationen von der Eidgenössischen Zollverwaltung wurden die festgenommenen Personen den Walliser Spitälern zugeführt, und sie haben festgestellt, dass von den Zugeführten, wo das Grenzwachtkorps Verdacht hatte, rund 10 Personen Drogen auf sich hatten. Und die Eidgenössische Zollverwaltung hat dann uns geschrieben. Sie waren aufmerksam geworden auch durch diese Medienberichterstattung und das Grenzwachtkorps uns geschrieben: «Es werden verschiedene Massnahmen angeordnet, welche sicherstellen sollen, dass Röntgenaufnahmen in Zukunft nur noch bei zufriedenstellender Indizienlage in Betracht gezogen werden. Der Prozess soll generell verbessert werden. Namentlich wird die entsprechende interne Weisung überarbeitet und der zuständig Pikettoffizier darf künftige sein Einverständnis nicht mehr mündlich geben, sondern muss es mit einer Begründung versehen und schriftlich festhalten. Die Eidgenössische Zollverwaltung wird die Entwicklung der Fallzahlen genau beobachten.» Das war im Brief vom Grenzwachtkorps.

Es gibt für die Polizei keine Verdachtsmomente. Man muss sagen, die Polizei hat auf Anweisung des Grenzwachtkorps gehandelt und diese haben die Verdachtsmomente, wie eben dass die Personen sich nicht zögerlich verhalten oder müde sind, apathisch aufgrund von Medikamenten.

Alle angehaltenen und der Polizei übergebenen Personen wurden gemäss der Strafprozessordnung behandelt. So standen diesen eine Dokumentation und Formulare in ihrer Muttersprache sowie die Unterstützung durch einen Übersetzer während des ganzen Strafverfahrens zur Verfügung.

Und auch im Spital wurde die Regelung getroffen, dass ein korrekter Umgang seitens des Grenzwachtkorps, aber auch des Spitalpersonals stattfand, zum Beispiel bei Frauen im gebärfähigen Alter wird ein Schwangerschaftstest durchgeführt.

Auf Anlass des Grenzwachtkorps, eben basierend auf der Strafprozessordnung, wird die Person in einer Abteilung für Innere Medizin gebracht und ein Computertomogramm veranlasst. Ob jetzt das neuerdings bei privaten Instituten stattfindet oder noch im Spital oder bei beiden, kann ich Ihnen so nicht sagen. Was aber sicher ist, wenn bei einer verdächtigen Person Drogen vermutet werden oder Drogen festgestellt wurden durch das Computertomogramm, dann müssen die Personen auch im Spital bleiben, auf dem Notfall bleiben, bis die Drogen ausgeschieden werden. Wie das bei privaten Instituten geht, entzieht sich auch meiner Kenntnis.

Ich kann Ihnen sagen, dass das Spital Wallis ein ganzes Prozedere entwickelt hat, und wenn jemand zum Beispiel nicht teilnehmen will aus religiösen oder ethischen Gründen, so ist das der Kaderarzt, der das in Zusammenarbeit mit dem Grenzwachtkorps durchführt. Es liegt wirklich in der Verantwortung des Spitals. Und ich kann Ihnen sagen, wie wir das Verfahren durchführen - das waren vor allem die Fragen von Frau Schmidhalter -, ist ähnlich wie in anderen Kantonen, zum Beispiel wie im CHUV.

Deshalb denke ich, dass die Verfahren vom Kanton oder respektive vom Spital Wallis die Rechte der Gesundheitspersonen respektiert. Und was das Grenzwachtkorps betrifft, dort haben wir keinen Einfluss.

28. Interpellation AdG/LA, par Gina-Maria Schmidhalter (suppl.), Jennifer Näpfli (suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen, et Werner Jordan: Marché du travail – intégration des requérants d'asile et des admis provisoires (12.09.2017) **2.0208**

Interpellation AdG/LA, durch Gina-Maria Schmidhalter (Suppl.), Jennifer Näpfli (Suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen, und Werner Jordan: Arbeitsmarkt – Integration von Asylsuchenden und vorläufig Aufgenommenen (12.09.2017) **2.0208**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

In der Interpellation zitieren Sie eine Studie vom SEM, das eben sagt, dass bloss 15,6% der im Wallis ansässigen Asylsuchenden und vorläufig Aufgenommenen erwerbstätig sind. Man muss sagen, es wurde nicht unterschieden, ob es sich um Asylsuchende mit einem Ausweis N oder um vorläufig Aufgenommene mit dem Ausweis F handelt.

Im Kanton Wallis, d. h. im Departement haben wir wirklich die Priorität der Eingliederung in den ersten Arbeitsmarkt, damit die Personen so schnell als möglich finanziell unabhängig werden. Und Sie wissen auch, der Bund bezahlt während den ersten 7 Jahren für die Betreuung von Personen mit einem Permis F, anschliessend sind der Kanton und die Gemeinden zuständig - ein weiterer Grund, warum wird schnellstmöglich eine Integration suchen. Es gilt allerdings zu sagen, dass wir bei Personen, wo wir wissen, dass sie ziemlich sicher in der Schweiz bleiben können, dass wir hier den Prozess beschleunigen, als bei Personen, die wieder zurückreisen müssen.

Was machen wir als Integrationsmassnahmen? Die stützen sich auf 4 Achsen: auf den Sprachunterricht, auf die Ausbildung der Migranten und Migrantinnen, auf die Begleitung der Stellensuche und auch eine wirklich spezifische Betreuung von unbegleiteten Minderjährigen. Wir haben zum Beispiel für das Budget einen höheren Betrag vorgesehen eben für diese unbegleiteten Minderjährigen, damit diese wirklich viel schneller zu einer Ausbildung kommen und eines Tages selbstständig leben können.

Wir haben aber auch Diskussionen mit der Dienststelle für Wirtschaft, damit Asylsuchende vor allem in Berufen arbeiten können, wo wir schwierig Leute finden und dort

gibt es Projekte, zum Beispiel für die Gastronomie, für die Pflege, damit sie eben genau in diesen Bereichen, wo wir zu wenig Walliserinnen und Walliser finden, sich ausbilden und dann eben auch eher eine Anstellung finden.

Was die unbegleiteten Minderjährigen betrifft, wurde das Budget aufgestockt und dennoch, wir haben auf 7 unbegleitete Minderjährige eine Betreuungsperson. Wir möchten höher gehen, aber es ist immerhin schon ein Schritt, den wir letztes Jahr und auch dieses Jahr tun, und wir probieren auch hier, uns noch ständig zu verbessern und möchten tatsächlich, dass wir auch im Schnitt der anderen schweizerischen Kantone Integrationsprogramme vollziehen, aber auch die Leute wirklich selbstständig sind.

Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

29. Postulat PLR, par Jean-Michel Savioz: Traitement des décomptes de réduction individuelle des primes (RIP) d'assurance-maladie (12.09.2017) **2.0204**

Postulat PLR, durch Jean-Michel Savioz: Abrechnungen für die individuelle Prämienverbilligung (IPV) in der Krankenversicherung (12.09.2017) **2.0204**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Das Postulat wird nicht bekämpft und dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

30. Postulat PDCB, par Marianne Maret: Places de courts séjours dans les institutions valaisannes (12.09.2017) **2.0205**

Postulat PDCB, durch Marianne Maret: Kurzzeitaufenthaltsplätze in den Walliser Einrichtungen (12.09.2017) **2.0205**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit ist das Postulat akzeptiert und wird dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

Traitements: Grand Conseil

Behandlungen: Grosser Rat

31. Motion CVPO, par Philipp Matthias Bregy: Pour des interpellations plus efficaces (11.05.2017) **7.0060**

Motion CVPO, durch Philipp Matthias Bregy: Effizientere und visiblere Interpellation (11.05.2017) **7.0060**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.09.2017)

Entwicklung (12.09.2017)

Réponse écrite du Bureau

Schriftliche Antwort des Büros

Der Präsident

Das Büro hat hier eine negative Antwort gegeben.

Keine Wortmeldungen; somit ist Herr Bregy mit der Antwort einverstanden.

32. Résolution Mathieu Clerc, Les Verts, Flavien Sauthier, UDC, David Crettenand, PLR, et Vincent Roten, PDCC: Canton du Valais – zone hors TISA/TAFTA (13.09.2017) **7.0063**

Resolution Mathieu Clerc, Les Verts, Flavien Sauthier, UDC, David Crettenand, PLR, und Vincent Roten, PDCC: Kanton Wallis als TISA-/TAFTA-freie Zone (13.09.2017) **7.0063**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Birbaum Thomas, député (suppl.), PLR

Le groupe PLR s'oppose à cette résolution et ce pour plusieurs raisons:

Premièrement: qui négocie cet accord régional, donc l'accord TAFTA et l'accord TISA qui se fait hors du cadre de l'Organisation mondiale du commerce? Les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Européenne. Il nous semble quand même utile de rappeler que ce n'est pas la Suisse qui négocie cet accord, celle-ci n'étant ni membre des Etats-Unis d'Amérique ni de l'Union Européenne. La Confédération ne fait donc que suivre l'avancée des négociations. Un accord entre ces 2 entités n'obligerait pas la Confédération à signer ces accords.

Néanmoins, la conclusion d'un accord de partenariat entre ces 2 gros blocs commerciaux aurait de profondes répercussions sur les entreprises suisses. Les avantages et les risques qui pourraient en résulter dépendent dans une large mesure de la portée de l'accord et des mesures prises par la Suisse en cas d'aboutissement des négociations. Celles-ci, suite à l'élection du nouveau président américain, ne vont très probablement jamais aboutir. Tout est actuellement gelé. Encore cette semaine, de nouvelles tensions commerciales sont apparues entre les USA et l'Union Européenne avec le retour du protectionnisme commercial et une augmentation jusqu'à 25% des tarifs douaniers sur l'aluminium et l'acier.

Rappelons quand même que le but de l'accord TAFTA s'articule autour de 3 axes:

- le premier: améliorer l'accès aux marchés, supprimer les droits de douane, faciliter la vente des services et les investissements,
- deuxième axe: renforcer la coopération réglementaire, donc assurer la cohérence réglementaire, garantir la sécurité du droit, élaborer des normes de portée planétaire et reconnaître et harmoniser les règles et les normes sectorielles et enfin
- définir de nouvelles règles commerciales, telles que protéger la propriété intellectuelle, accéder à l'énergie et aux matières premières ainsi qu'instaurer des règles de concurrence équitables.

Deuxièmement, TAFTA et TISA pourraient donner naissance à la plus grande zone de libre-échange du monde. Cette zone réunirait à elle seule près de la moitié de la production économique mondiale et un tiers du commerce mondial.

Ainsi, une chose est sûre, Chers collègues, une éventuelle abolition des droits de douane et l'élimination des obstacles non tarifaires au commerce entre l'Union Européenne et les Etats-Unis affaibliraient la compétitivité de l'industrie d'exportation helvétique comme valaisanne, que ce soit l'industrie des machines, équipements électriques, métaux, horlogerie, textiles, banques, dans le domaine des services financiers, etc.

Les entreprises suisses et valaisannes qui souhaiteraient exporter sur le marché américain feraient face à des droits de douane prohibitifs tandis que les entreprises européennes pourraient librement prospérer sur ce marché et récupérer nos débouchés commerciaux.

Troisièmement, vouloir déclarer le canton du Valais zone hors TAFTA et TISA envoie le message suivant à la Confédération: celui d'un canton qui veut ériger des murs pour rester à l'écart des routes commerciales, celui d'un canton qui veut rester à l'écart de nos principaux partenaires commerciaux, celui d'un canton qui croit que le secteur de l'exportation est un secteur économique négligeable alors même que 1 franc sur 2 est gagné à l'étranger, celui d'un canton qui n'a pas confiance dans ses fleurons technologiques exportateurs comme Scintilla, Gomina, Lonza, Debiopharm, Syngenta ou encore Steiger Textil. Et, enfin, cette résolution fait passer le message que le canton du Valais préfère le protectionnisme au libre-échange, quand bien même le protectionnisme n'amène qu'appauvrissement des consommateurs et tensions diplomatiques.

Ainsi, faut-il encore le rappeler, le commerce implique le profit, le profit implique des recettes fiscales et les recettes fiscales impliquent des prestations étatiques.

Chers collègues, le groupe PLR vous recommande donc de rejeter cette résolution qui touche cet accord TAFTA qui n'est pas négocié par la Suisse - d'ailleurs, on ne sait même pas si la Suisse pourra le rejoindre - qui est au point mort depuis l'élection du nouveau président américain, que ne sera probablement jamais signé tant les désaccords sont profonds sur certains secteurs subventionnés comme l'agriculture, qui ne comprendra d'ailleurs pas l'agriculture, sujet trop sensible politiquement, dont la Suisse a donné l'assurance qu'il était absolument hors de question qu'un accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Union Européenne se fasse au détriment de la sécurité des consommateurs helvétiques et de la protection sociale ou de l'environnement, et dont nous ne connaissons pas le contenu définitif.

Ainsi, Chers collègues, ne cassons pas les jambes de notre industrie d'exportation, refusons cette résolution.

Darbellay Fanny, députée, PDCB

Même si mon préopinant a quasiment tout dit, je ne saurais taire la position du groupe PDCB.

L'accord sur le commerce des services ou TISA prévoit une libéralisation dans des domaines sensibles comme les transports et la communication. A l'instar d'une vingtaine d'autres pays membres de l'OMC, la Suisse est partie à ces négociations plurilatérales connues et fondées sur le GATT.

Concernant le traité de libre-échange transatlantique ou TAFTA, il sied de rappeler que celui-ci intervient entre l'Union Européenne et les Etats-Unis, soit les 2 principaux partenaires commerciaux de la Suisse. Notre rôle d'observateur de ces tractations est plus que nécessaire, ne serait-ce que pour pallier d'éventuelles formes de discrimination qui pourraient en résulter. Si cet accord tend avant tout à une grande libéralisation, force est de relever que, par bon nombre de publications, l'Union Européenne a émis des garde-fous en vue de faciliter l'accès aux marchés, sans toutefois baisser les standards actuels. Enfin, il faut rappeler que si l'administration Obama avait pour ambition de mener à terme ces négociations, ce n'est de loin pas le cas sous le Gouvernement Trump. Les négociations sont actuellement gelées et il est impossible de dire si et quand elles reprendront.

Notre groupe n'est pas insensible aux effets pervers qui pourraient découler de ces accords et refuse évidemment de sacrifier notre agriculture sur l'autel du libre-échange. Cependant, nous sommes également conscients du fait que notre pays gagne 1 franc sur 2 à l'étranger et que nos PME actrices sur la scène internationale génèrent des emplois, dont les salaires permettent au final de consommer local.

Enfin aussi louable soit-elle, nous connaissons tous le destin d'une telle résolution sur la table du Conseil fédéral. Ce n'est pas le rôle de notre Parlement cantonal d'assurer la

résistance. Laissons-le à l'alliance «Ensemble contre TTIP, TISA & Co», aux syndicats et aux ONG.

En revanche, nous comptons sur nos 7 sages pour sauvegarder au mieux les intérêts de notre pays en préservant les produits sensibles, tout en évitant de ruiner les énormes enjeux financiers que les marchés concernés représentent pour le commerce extérieur suisse.

Vous l'aurez compris, le groupe PDCB combat cette résolution.

Merci pour votre attention.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Auch die Fraktion der SVPO bekämpft diese Resolution.

Die Verträge mit der Europäischen Union werden immer hochgegepriesen, und es wird gesagt, wie wichtig dass das für unsere Wirtschaft ist. Aber es gibt noch ein paar andere Länder auf der Welt, die nicht Teil der EU sind, eben beispielsweise auch die USA, der US-amerikanische Markt, und da scheint es uns doch ganz wesentlich für die freie Wirtschaftszukunft der Schweiz, dass wir hier nicht einen Riegel schieben, den wir eines Tages vielleicht bereuen.

In diesem Sinne bitte ich Sie, diese Resolution abzulehnen.

Ich danke.

Crettenand David, député, PLR

Alors, on peut s'étonner qu'un PLR prenne la parole pour soutenir une telle résolution, aussi parce que je suis un chef d'entreprise qui dépend des exportations, je suis bien sûr pour l'harmonisation des normes techniques, l'harmonisation des normes sociales ou aussi des normes environnementales, mais pas en harmonisant en nivelant vers le bas. Je suis attaché au développement durable, donc aussi au progrès social et au progrès environnemental. Donc, je ne suis pas seulement un libéral, je suis aussi un progressiste.

Et ce qui m'inquiète le plus en tant que progressiste dans cet d'accord, c'est que si on a fixé des normes vers le bas, on ne peut plus revenir en arrière avec cet accord. Je vais prendre l'exemple du Cassis de Dijon. C'est un exemple bien moins contraignant comme accord et puis avec un partenaire qu'on connaît effectivement bien, comme l'a souligné M. le député Michael Graber. Que dit Jacques Bourgeois, qui est aussi un PLR comme moi de ce parti, à propos de cet accord du Cassis de Dijon? Par rapport au bilan, qu'est-ce qu'il répond? Un bilan négatif, la perspective d'une baisse des prix à la consommation se trouvait à l'origine de l'introduction de ce principe. Lors des débats menés dès 2008, le Conseil fédéral avait promis des économies de l'ordre de 2 milliards. Ce pronostic s'est révélé totalement irréaliste. Par ailleurs, le Cassis de Dijon a diminué la transparence pour le consommateur car il a permis de mettre sur le marché des denrées qui ne correspondent en rien aux prescriptions suisses. Alors, on a l'exemple dont on a parlé beaucoup de la maison Morand avec les sirops, les difficultés pour nos produits de qualité qui ne sont tout d'un coup plus distingués de produits de qualité inférieure, des sirops qui présentaient des taux de pesticides plus élevés que la norme autorisée en Suisse qui ont pu être mis dans nos étales. Alors, c'est bien de lutter comme ce matin pour encourager nos agriculteurs à diminuer leurs pesticides mais si on les retrouve après dans les produits importés qui n'ont pas besoin de suivre les mêmes normes sociales, alors l'objectif n'est pas atteint.

Selon les accords TISA/TAFTA, l'Etat lui-même pourrait être attaqué par des entités juridiques étrangères s'il ne respectait pas les règles établies. Alors, je vous donne 2 exemples de nouveau. Ce matin, le Conseil d'Etat a soutenu le postulat du député Desmeules, de la députée Perruchoud et de mon collègue de parti Xavier Mottet qui demandait de privilégier au sein des institutions du canton le choix de produits locaux. Eh bien!, une telle décision pourrait être attaquée par des multinationales étrangères au nom de la libre concurrence avec cet

accord. Nous avons aussi voté ce week-end pour maintenir le soutien aux services publics pour la télévision et la radio. Egalement là, on pourrait être attaqué par rapport à cette décision, par rapport à la libre concurrence ou une concurrence déloyale, et par exemple Netflix pourrait même demander des dédommagements par rapport à cette concurrence déloyale.

Alors, le libéralisme exige de la transparence, l'égalité de traitement et le respect de l'Etat de droit. Pour l'instant, aucun de ces éléments n'est garanti avec ces accords en cours de négociation. Par précaution, je vous encourage donc à nous déclarer hors TISA et TAFTA, comme d'autres cantons l'ont fait avant nous et d'autres collectivités l'ont fait. Ce sera ensuite aux instances fédérales de nous convaincre, le cas échéant, de notre intérêt économique réel à adhérer à cet accord.

Je vous remercie pour votre attention.

Logean Grégory, député, UDC

Simplement vous rappeler que le groupe UDC soutiendra cette résolution cosignée par notre collègue Flavien Sauthier, donc résolution qui, comme les auteurs le démontrent, thème sensible aussi à l'UDC, l'instauration de tribunaux d'arbitrage privés où de grandes multinationales attaquent les Etats avec comme conséquence une perte de souveraineté, de démocratie. On a voté aussi un article constitutionnel récemment où on nous a laissé croire qu'il serait au bénéfice de l'agriculture de proximité et on voit bien qu'il y avait ce fameux alinéa, dont le détail maintenant m'échappe, mais qui prévoit justement ces échanges transatlantiques ou internationaux, et c'est exactement de cela dont il s'agit aujourd'hui, avec le nivellement par le bas des normes, des exigences, où on sacrifie une fois de plus notre agriculture de proximité, notre agriculture nationale, et cela à l'UDC on ne peut l'accepter.

Raison pour laquelle on va faire chorus avec nos collègues vaudois. Vous avez fait référence, je ne veux pas citer tous ceux qui ont rejeté, mais l'UDC Vaud a soutenu d'ailleurs une telle proposition et le Grand Conseil vaudois a, l'année dernière, par 83 voix contre 39 accepté une résolution similaire. Et je crois qu'elles ne vont pas forcément arriver dans un tiroir. Si vous avez le canton de Genève, le canton de Vaud, le canton du Valais, des villes importantes également qui envoient ce signal à Berne, eh bien!, je crois que c'est un acte fort qui serait ainsi posé par ce Parlement en soutien aux autres interventions ayant déjà été effectuées dans ce sens. Et je crois, comme ça a été dit, il faut passer de la parole aux actes, et pas simplement dire qu'on soutient l'agriculture et quand vous avez finalement des accords qui, manifestement, vont l'attaquer frontalement, je crois que là il y a notre responsabilité de soutenir cette résolution.

Merci.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

Cette résolution s'inscrit totalement dans l'actualité.

Pas plus tard qu'il y a de cela quelques semaines, le conseiller fédéral Schneider-Ammann a mentionné le fait qu'il fallait signer rapidement des accords de libre-échange Mercosur. Mais à qui profite réellement ces accords de libre-échange, tels ceux de TISA/TAFTA? Je peux vous l'affirmer, ni à l'ensemble des agriculteurs, ni à l'ensemble des PME, ni à l'ensemble de la population.

Cette résolution, qui se trouve être comme un acte citoyen et d'ailleurs cosignée par différents groupes politiques: PLR, UDC ainsi que PDC, a pour seul objectif de permettre aux citoyens de ce canton de pouvoir continuer à faire de l'agriculture, à commercer, mais également afin de ne pas brader nos conditions sociales, économiques, environnementales mais également sanitaires.

Je reviens sur les déclarations de M. le député (suppl.) Thomas Birbaum, il est faux de prétendre que l'agriculture ne fera pas partie intégrante de cet accord; elle fera effectivement partie de cet accord. Et ce qui me frustre un petit peu, c'est qu'en décembre

dernier - c'est aussi valable pour Mme la députée Fanny Darbellay -, nous avons voté au Grand Conseil une résolution des groupes PDC, PLR, CVPO, UDC qui demandait de ne pas sacrifier l'agriculture sur l'autel du libéralisme. En votant cet accord, vous sacrifiez effectivement l'agriculture sur l'autel du libéralisme. Cette résolution va justement dans le même sens que la résolution que nous avons votée en décembre dernier. Donc, si nous avons voté oui en décembre dernier, on n'a d'autre choix que de voter oui pour cette résolution.

De plus, de nombreux cantons et communes se sont déclarés comme zones hors TISA/TAFTA, comme l'a déclaré M. le député Grégory Logean.

De nouveau, Madame la députée Fanny Darbellay, il est de notre responsabilité et de notre devoir de protéger notre société d'un point de vue social, économique et environnemental, et de se déclarer zone hors TISA/TAFTA.

D'avance, un grand merci pour votre soutien, qui ne peut que soutenir durablement notre canton, notre pays.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Résolution 7.0063 / Resolution 7.0063

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 64 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 51 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben die Resolution angenommen und sie wird weitergeleitet.

33. Résolution Michael Graber, SVPO, et Christophe Claivaz, PLR: Initiative en faveur d'un renforcement du corps de gardes-frontières (15.09.2017) **7.0064**

Resolution Michael Graber, SVPO, und Christophe Claivaz, PLR: Standesinitiative betreffend Aufstockung des Grenzwachtkorps (15.09.2017) **7.0064**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Graber Michael, Grossrat, SVPO

In der Politik müssen wir langfristig denken. Das Grenzwachtkorps setzt seit Jahren zu Recht die Prioritäten in der Migration. In den Medien kam in der Vergangenheit der Eindruck auf, dass sich die Migrationsproblematik wegen weniger Asylgesuchen im Vergleich zum Vorjahr entspannt hätte. Dieser Eindruck täuscht. Der Migrationsdruck ist nach wie vor sehr hoch. Als Grenzkanton müssen wir in Bern intervenieren, damit das GWK die erforderlichen personellen und finanziellen Mittel erhält, um seine Aufgaben zu erfüllen.

Letzten Sommer ist mich eine Grossrätin aus dem Kanton Graubünden, welche nicht Mitglied der SVP ist, angegangen und hat mich auf diese Thematik hingewiesen. Zu diesem Zeitpunkt hatte der Grenzkanton St. Gallen bereits eine gleich lautende Standesinitiative eingereicht und zwischenzeitlich hat auch der Kanton Graubünden das Gleiche gemacht und das ohne eine einzige Gegenstimme. Im Tessin ist ein gleicher Vorstoss in der Pipeline. Somit werden wir den Druck in Bern erhöhen können, wenn alle Kantone an der Südgrenze in die gleiche Kerbe schlagen.

Fakt ist, dass im Jahr 2017 nur ca. 2% weniger Migranten in Italien angekommen sind als im Jahr 2016. Die Situation in Libyen präsentiert sich unübersichtlich, die Anzahl an «wartenden» Migranten steigt weiter an.

Die Migranten werden konsequent durch das GWK kontrolliert, befragt und der Fingerabdruck in der nationalen Datenbank erfasst. Im Falle eines Asylgesuchs werden die Migranten durch das Empfangszentrum nach den Vorgaben von Dublin erfasst. In jenen Fällen, in denen die Umstände oder Aussagen darauf hindeuten, dass kein Asylgesuch in der Schweiz eingereicht werden soll, erfolgt eine Rücküberstellung an die italienischen Behörden.

Die Zahl der rechtswidrigen Aufenthalte (also Reisende, die die Einreisevoraussetzungen in die Schweiz nicht erfüllen) belief sich im letzten Halbjahr allein im Tessin auf über 10'000 Personen.

Der Migrationsdruck ist nach wie vor hoch, die Lage im Mittelmeerraum unübersichtlich. In Italien sind die Kommunen langsam nicht mehr bereit, so viele Migranten aufzunehmen. Die in der Regel kurze Verweildauer der amtierenden Regierungen in Italien kann deshalb aufgrund des innerpolitischen Drucks sehr rasch zu veränderten Rahmenbedingungen an der Grenze führen, zumal auch die Franzosen und Österreicher strikte Kontrollen durchführen und die Migranten nach Italien zurückweisen.

Zurzeit werden betroffene Regionen gezielt verstärkt. Dadurch stehen in den nicht betroffenen Regionen weniger personelle Mittel für die Bekämpfung der grenzüberschreitenden Kriminalität und des organisierten Schmuggels zur Verfügung.

Aus all diesen Gründen brauchen wir an den Grenzen genügend und gut ausgebildetes Personal. Schlussendlich wird damit auch die Kantonspolizei entlastet.

Ich danke Ihnen, werte Kolleginnen und Kollegen, für die Unterstützung dieser Resolution.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen.

Nach Artikel 142 Absatz 3 des Grossratsreglements muss...

Doch, jetzt hat sich noch einer gemeldet; Herr Robert Métrailler hat das Wort.

Métrailler Robert, député, AdG/LA

Permettez-moi d'aborder ce sujet sous un angle différent et plus terre à terre.

En date du 14 février 2018, la Confédération a présenté ses comptes 2017. Les chiffres sont spectaculaires. Au lieu du déficit prévisionnel de 250 millions, l'exercice se solde sur un bénéfice de près de 3 milliards de francs. Outre des recettes plus élevées, des dépenses étaient inférieures aux prévisions. Pour le plan financier 2019-2021, la Confédération revoit ses recettes à la hausse.

Ce bénéfice doit aussi profiter au personnel et, dans le cas qui nous occupe, aux gardes-frontières qui exercent une activité extrêmement pénible, avec des horaires irréguliers, du travail de nuit, du dimanche et par tous les temps. Il faut également mentionner ici l'augmentation de la violence et des délits toujours plus complexes à gérer.

La situation de sous-effectifs accentue encore les problèmes relevés et n'est pas sans conséquence sur la santé de ce personnel.

Je ne souhaite pas revenir sur les arguments évoqués par les initiants mais simplement confirmer l'importance d'un renforcement du corps des gardes-frontières et donc le bien-fondé de cette résolution que le groupe AdG/LA soutiendra.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Ich habe keine Wortmeldungen mehr.

Nach Artikel 142 Absatz 3 des Grossratsreglements kommt die Resolution zur Abstimmung.

Résolution 7.0064 / Resolution 7.0064

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 121 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 1 voix / Stimme

(2 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben der Resolution zugestimmt.

Die Resolution wird überwiesen.

34. Lecture

Décision concernant l'adoption du plan directeur cantonal *(4e partie)*

Lesung

Beschluss betreffend die Genehmigung des kantonalen Richtplans *(4. Teil)*

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Tableau des amendements

Liste der Abänderungsanträge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Emmanuel Chassot / Rapporteure: Sarah Constantin

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

Article 4

Proposition de modification 1

Abänderungsantrag 1

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 4:

Der Präsident

Wir kommen zu den letzten Abänderungsanträgen.

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Proposition 1 du groupe UDC par le député Grégory Logean

Décision de la commission: refusée par 8 voix contre 5.

La commission estime que cela ne doit pas être ajouté car cette carte doit pouvoir être modifiée sans vote du Grand Conseil.

Logean Grégory, député, UDC

Je maintiens évidemment cet amendement et invite en tout cas ce Parlement à aller dans cette direction.

Nous avions souhaité, lors de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, à une majorité, que l'approbation du plan directeur se fasse par le Grand Conseil. Et, comme le dit l'adage, le diable se cache parfois dans les détails. Je crois qu'il est essentiel que ce Parlement puisse aussi et surtout valider la carte en question. Je crois que c'est une prérogative que nous pouvons, si nous le souhaitons, prendre et je crois qu'en cohérence avec les précédentes décisions, nous devons le faire. Les 300 amendements déposés concernant le plan directeur sont une preuve de l'utilité en tout cas d'en débattre et je crois que les amendements déposés notamment, il y a eu plusieurs groupes mais j'ai retenu plusieurs amendements du député Guido Walker, je ne sais pas s'il est là cet après-midi ou ce soir plutôt, concernant la fiche A. Je pense à lui parce qu'il m'a justement interpellé sur plusieurs amendements concernant la fiche A et concernant des plans, des cartes, et on voit qu'il y avait plusieurs amendements pertinents sur des questions d'interprétation puisqu'on a mis des principes mais, après, c'est vraiment des cartes aussi qui seront essentielles. Et je crois que de demander finalement que cette carte soit soumise à l'approbation du Grand Conseil, eh bien!, c'est simplement prendre nos responsabilités que de prendre cette prérogative.

Je vous demande donc de soutenir cette proposition. Merci.

La discussion est close.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Juste rappeler qu'ici on propose de procéder comme avec le concept cantonal de développement territorial, à savoir que c'est le Conseil d'Etat qui est chargé d'adapter la carte mais qu'il l'adapte sur la base du contenu du plan directeur qui est de votre compétence.

Alors, je crois que c'est aussi une question de confiance, d'un côté on travaille ensemble pour mettre à jour ce plan directeur et c'est nous qui mettons à jour la carte en fonction de cela et sans alourdir les procédures.

Je crois que c'est la meilleure façon de laisser cette prérogative au Conseil d'Etat.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 33 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 90 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag abgelehnt und sind der Kommission gefolgt.

Article 4, adopté.

Article 5

Proposition de modification 2

Abänderungsantrag 2

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 5:

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Proposition 2 du groupe UDC par le député Grégory Logean

La présente décision est soumise à la votation populaire.

Décision de la commission: refusée par 11 voix contre 1 et 1 abstention.

Etant donné qu'il s'agit d'une décision et non d'une loi, la commission ne juge pas nécessaire de la soumettre au peuple.

Logean Grégory, député, UDC

Nous tomberons les armes à la main. Je maintiens donc cet amendement.

Pour nous aussi, ce plan directeur est si bon, si cohérent, je crois qu'il n'y a aucune crainte que de le soumettre au verdict des urnes et à la population. Alors, on nous répondra peut-être que pour des questions de calendrier, ce n'est pas possible, eh bien!, je crois que l'exercice démocratique est toujours bon. Il y a eu d'autres questions où ce n'était pas forcément obligatoire de soumettre la question au peuple et ce Parlement l'a fait de manière volontaire. Donc, nous pouvons le faire.

Je vous invite donc, dans un souci démocratique, parce qu'il s'agit-là par ce plan directeur de marquer les prochaines décennies du canton, on parle du Valais des 20, 30, 40, 50 prochaines années. Je crois que de soumettre cela à l'approbation populaire n'est finalement que justice et bon sens. Merci.

La discussion est close.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Wort wird nicht mehr verlangt.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 2 / Antrag 2

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 21 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 105 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag abgelehnt und sind der Kommission gefolgt.

Article 5, adopté.

Der Präsident

Wir sind am Ende der Detailberatung angekommen.

Wir kommen zurück zum gesamten Text / Discussion sur l'ensemble.

Gibt es hier Wortmeldungen?

Jawohl, ich habe hier eine Wortmeldung vom Kommissionspräsidenten.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Je souhaite revenir sur le vote de l'amendement 3 de la fiche **B.4 Domaines skiables.**

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Kommissionspräsident.

Nach Artikel 93 des Reglements kann die Wiederaufnahme der Diskussion verlangt werden, aber es braucht eine Abstimmung.

Die Abgeordneten, die zu diesem Antrag eine Diskussion wollen, die grüne Taste; die dagegen sind, die rote Taste.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 40 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 82 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben diesen Rückkommensantrag abgewiesen.

Das Wort verlangt nochmals der Kommissionspräsident, aber wir können das nicht mehr korrigieren.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Je crois qu'il y a eu un malentendu avec le Service parlementaire qui m'a conseillé de d'abord demander ça et après on me redonnait la parole pour motiver la raison de ma demande.

(...)

Mais, je dois la motiver quand même avant.

(...)

Der Präsident

Also nach Artikel 93 der Reglements: «Am Ende der Detailberatung kann jeder Abgeordnete verlangen, dass auf einen Artikel oder ein Geschäft zurückgekommen wird. Er begründe kurz seinen Antrag und die Versammlung entscheidet *(Abstimmung)* ohne Beratung.»

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Je n'ai pas pu la motiver puisqu'on m'a dit de ne pas la motiver et qu'on me redonnerait la parole pour la motiver. Le chef du Service parlementaire m'a dit qu'on me redonnerait la parole pour la motiver.

Der Präsident

Ich gebe Ihnen jetzt das Wort. Es ist schade, dass wir am Schluss einer langen Debatte, wo alles funktioniert hat, jetzt ein Chaos bekommen. Das ist schade!

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

(...)

Pardon, je n'ai pas eu le signe de parole et puis je n'ai pas eu la traduction, excusez-moi!

Donc vu que je n'ai pas pu la motiver, il y a eu une erreur de compréhension, semble-t-il, avec le chef du Service parlementaire.

Si j'ai demandé de refaire le vote seulement sur ce seul amendement 3 de la fiche B.4, c'est bien que le même amendement, enfin le même libellé concerne l'amendement 15 de la fiche B.4.

L'amendement 3 touche à la stratégie de développement territorial. C'est le seul point de la stratégie de développement territorial qu'on a touché, ce qui engendre de revoir le concept de développement territorial. Donc la proposition: vu que le libellé a été accepté par ce plenum à l'amendement 15, je propose de revenir sur le vote de l'amendement 3 afin d'éviter de revoir le concept de développement territorial pour un seul point.

Je crois que, cette fois, ça semble assez clair.

Merci.

Avec mes excuses pour l'erreur de compréhension précédente avec le chef du Service parlementaire. J'admets que c'est peut-être moi qui ai mal compris.

Der Präsident

Danke Herr Kommissionspräsident.

Also haben es jetzt alle verstanden? Dann kommen wir nochmals zur Abstimmung. Alles klar?

Wir stimmen jetzt ab, ob die Diskussion nochmals eröffnet wird oder nicht. Wer die Diskussion nochmals eröffnen will, die grüne Taste; wer dagegen ist, die rote Taste.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 107 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 19 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Die Diskussion ist eröffnet.

Ich gebe zuerst... bitte schön, es geht zügiger, wenn wir ein bisschen Ruhe haben. Ich gebe das Wort zuerst an Herrn Grégory Logean.

Logean Grégory, député, UDC

Avant de parler du fond,une première question sur la forme - j'avais souhaité prendre la parole tout à l'heure.

Je suis surpris de la complaisance avec laquelle on a remis une seconde fois au vote. Je crois qu'il y a eu d'autres cas de figure où il y avait une certaine rigidité, juste au niveau du règlement. Il y a un règlement, on a voté et puis, maintenant, on revient en arrière.

Je trouve que c'est quand même assez particulier la manière de procéder sur les débats.

Donc, je voulais m'opposer justement au fait qu'on revote puisqu'il y a eu un vote clair et, par complaisance, on a redonné la parole pour avoir un deuxième vote. Je trouve que c'est très particulier parce que toutes les personnes n'ont pas cette chance, malheureusement, dans cette salle quand il y a incompréhension.

Der Präsident

Doch, das ist allen vorbehalten. Ich möchte Sie erinnern an die Dezembersession.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Simplement pour dire que quand vous annoncez la fiche B.4, le temps de revenir sur la fiche B.4, on n'avait vraiment pas le temps du tout et le vote a été lancé, ce qui fait qu'on n'a pas eu le temps de prendre connaissance de l'article dont le président parlait.

Et je pense que c'est une décision très respectable et intelligente d'avoir permis de rouvrir ce vote. Merci.

Der Präsident

Danke schön.

Aber es ist nicht an mir, einen Antrag zu begründen. Es ist am Kommissionspräsidenten oder an einem Abgeordneten.

Jetzt der Kommissionspräsident, Sie sollten begründen, wieso so dass Sie diesen Antrag ändern wollen, damit wir über diesen Antrag abstimmen können. Bitte Herr Grossrat Emmanuel Chassot.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Je vais me répéter quelque peu par rapport à mon argumentaire précédent, mais qui sera quand même très bref.

Donc l'amendement 3 de la fiche B.4 a été voté favorablement, qui touche donc la stratégie de développement territorial, ce qui engendre une modification du document concept de développement territorial approuvé par ce plenum en 2014.

C'est le seul amendement qui engendrerait la modification de ce concept de développement territorial.

L'amendement 15 de cette même fiche B.4 a exactement le même libellé que l'amendement 3.

Donc, vu que le libellé figure dans le plan directeur cantonal, je demande de revenir sur le vote de l'amendement 3 de la fiche B.4 afin d'éviter de devoir revoir le concept de développement territorial pour un si petit détail - permettez-moi l'expression -,... à moins que certains députés cherchent du travail peut-être. Merci.

Logean Grégory, député, UDC

Alors, je m'exprimerai ici pour défendre l'amendement du député Méryl Genoud, c'est-à-dire l'amendement du Parlement maintenant puisqu'il a été accepté dans cette salle durant cette semaine.

Pourquoi il me paraît nécessaire de le laisser au stade de la stratégie du développement territorial? Tout simplement parce qu'on a des éléments nouveaux. On a appris récemment que le Valais voudrait réduire d'un tiers les routes du canton. Et là, je cite:

«Pour le chef du Service valaisan de la mobilité Vincent Pellissier, l'étalement de l'urbanisation a engendré un réseau routier très vaste, certains secteurs sont très exposés. Soit il n'y a pas assez d'argent, soit il y a trop de routes. Le chef du Département de la mobilité et du territoire Jacques Melly espère réduire les 1'800 km de routes cantonales d'un tiers pour atteindre 1'200 km en 2040.»

Alors, on pourra nous dire si les citations dans les médias sont exactes ou si elles ont été déformées, je n'en sais rien. Toujours est-il qu'il y a, semble-t-il, une volonté de réduire certaines zones d'accès. Et d'inscrire de manière un peu plus confortable ce principe essentiel dans le cadre de la stratégie me paraît extrêmement important pour garder un accès aux stations, aux vallées latérales. Raison pour laquelle, en toute cohérence, le groupe UDC maintient son soutien à la proposition du député Méryl Genoud, qui a été acceptée par ce Parlement, et cela peut mais même doit être au niveau de la stratégie puisqu'on voit qu'il y a des changements stratégiques et qu'on parle bien d'un horizon à 2040. Je crois que cela a tout à fait sa place et nous pouvons tout à fait aménager, et ça ne prendra pas beaucoup de temps si nous sommes tous d'accord de le modifier, eh bien!, ça sera aussi très vite modifié dans ladite stratégie. Merci.

Mottet Xavier, député, PLR

Le groupe PLR va soutenir la proposition du président de la commission, d'autant plus que l'amendement 15 a été accepté et qu'il est exactement le même, mais sauf qu'il est sur le principe, et bien sûr qu'on ne va pas revoter sur le principe, par contre, de l'amendement 15, je compte sur vous.

Donc, le groupe PLR soutient la proposition de revenir à la position de la commission, c'est-à-dire refuser cet amendement 3.

Der Präsident

Danke.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen.

Wir kommen zur Abstimmung vom Blatt B.4 Antrag 3.

Die Kommission hat immer noch die grüne Taste.

B.4 Domaines skiables / B.4 Skigebiete

Stratégie de développement territorial (nouveau, après point 4.3)

3 Proposition du député Méryl Genoud

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 21 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 106 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben diesen Antrag abgelehnt und sind der Kommission gefolgt.

Wir kommen zum gesamten Text.

Keine Wortmeldungen.

Schlussdebatte / Débat final:

Guex Jean-Pierre, député, PDCB

Notre canton doit appliquer la LAT et le plan directeur cantonal est le document de base d'aménagement du territoire qui ne lie pas les particuliers mais le canton et les communes.

Son approbation par Berne est nécessaire. Il n'est pas timoré de l'affirmer mais c'est faire preuve de réalisme. Sans plan directeur approuvé par la Confédération, tout projet de construction important ou d'intérêt public dans notre canton pourrait être bloqué d'office ou sur simple opposition d'un particulier par le Tribunal fédéral.

Nous savons également qu'il n'est pas correct d'affirmer que l'on peut éviter d'importants dézonages dans notre canton. Il n'y a pas de miracle, mais un demi-miracle quand même avec cette notion de périmètre d'urbanisation. Nous savons depuis la LAT de 1980 que les zones à bâtir doivent théoriquement correspondre aux besoins des 15 prochaines années. Le concept du périmètre d'urbanisation nous accorde 15 années supplémentaires. Cela nous paraît légitime et justifié, compte tenu des particularités, de la topographie et de l'histoire de notre canton. Mais cela n'était pas évident au départ et il est honnête de reconnaître le mérite du chef du département, M. Jacques Melly, de son prédécesseur, M. Jean-Michel Cina, et des cadres du Service cantonal du développement territorial d'avoir pu mettre en valeur et faire accepter ce concept.

La commission a réalisé un immense travail en traitant les quelque 300 amendements déposés. Une grande partie de ces amendements a été refusée pour des raisons plus formelles que matérielles.

Notre groupe a volontairement limité le dépôt d'amendements. Nous n'avons pas voulu faire de la cosmétique ou multiplier les interventions pour laisser croire que l'on pouvait éviter d'appliquer l'objectif de la loi fédérale. Cela n'empêche pas notre groupe de soutenir, en toute circonstance, les intérêts de l'économie en général, en particulier du tourisme et des remontées mécaniques ainsi que de l'agriculture.

Lors de l'entrée en matière, nous avions exprimé un certain scepticisme quant aux zones de réserve introduites par la commission. Nous avons compris et admis que ces zones de réserve sont des zones dont l'affectation n'a pas encore été déterminée, par exemple des zones à bâtir qui seront équipées dans un deuxième temps. En ce qui concerne les zones à bâtir ordinaires, ces zones de réserve nous paraissent correspondre au périmètre d'urbanisation. Par contre, dans certains cas particuliers, nous pensons par exemple aux zones d'intérêt général ou aux zones d'activités sportives, elles peuvent être utiles. Raison pour laquelle nous avons finalement souscrit à leur introduction dans notre plan directeur.

L'aspect liant des projections et des objectifs chiffrés nous est apparu fondamental pour obtenir l'approbation de la Confédération. C'est pour cela que nous avions déposé des amendements demandant la réintroduction de cet aspect liant. Nous avons été suivis par la commission sur la plupart de nos propositions, puis par le plenum qui a accepté de réintroduire cet aspect liant sur tous les points en question, et nous en sommes évidemment satisfaits.

Notre groupe s'était également préoccupé de la fiche C.10 concernant les aires de stationnement pour les gens du voyage. La convention concernant la place de Martigny ayant été signée, il nous paraissait logique et conséquent de prévoir dans le plan directeur que la place de Martigny sera fermée dès l'entrée en service de la nouvelle. Ces principes ont été admis mais non intégrés dans le plan directeur. Bien sûr, le principe d'une aire de stationnement dans chaque région du canton n'est, pour l'instant, que quelques phrases sur du papier. Je pense que lorsque nous verrons l'ouverture de l'aire de stationnement du Haut-Valais, tous les députés qui siègent actuellement au Grand Conseil seront, dans le meilleur des cas, de vieux et paisibles retraités qui regarderont distraitement les débats de notre Parlement sur Canal9.

Notre groupe a demandé également qu'une précision soit apportée à la fiche D.3 pour introduire la notion d'optimisation des temps de parcours des lignes ferroviaires existantes. Il s'agit d'un point important pour les régions périphériques.

En conclusion, nous sommes satisfaits du résultat des travaux du Parlement. Le groupe PDCB acceptera donc ce plan directeur avec la conviction d'un travail correctement effectué.

Eggel Beat, député, PDCC

Arrivé au terme de cet important travail, le groupe PDCC est satisfait du résultat global, la plupart de nos propositions ayant été acceptées.

Les discussions ont été riches et diverses, et, au final, le contenu du plan directeur cantonal nous paraît équilibré et respectueux des législations en vigueur, qu'elles soient fédérale ou cantonale, tout en permettant une marge de manœuvre suffisante pour une utilisation pertinente des outils d'aménagement du territoire. Ce plan contient un bon équilibre entre aspects environnementaux, économiques, urbanistiques, de mobilité ou encore d'approvisionnement, et cela nous réjouit.

Cette décision permet de franchir une nouvelle étape dans la mise à jour de l'aménagement du territoire de notre canton. Certaines contraintes, notamment liées à la LAT fédérale, ne nous font pas plaisir, mais la question n'est pas là et il faut savoir assumer ses responsabilités. Dans cet esprit constructif, nous osons espérer que ce plan directeur soit accepté par la Confédération dans les délais impartis.

Plus globalement, le groupe PDCC souhaite que ce plan directeur soit un instrument dynamique et évolutif de gestion et d'organisation du territoire. Il est primordial qu'il ne soit pas un obstacle au développement mais bien un outil et une aide pour les différentes autorités au niveau du canton et des communes.

Les communes, qui ont d'ailleurs été associées tout au long du processus avec différents représentants, attendent avec une certaine impatience cet outil afin de ne pas prolonger le flou dans l'application des principes d'aménagement du territoire. Il faudra d'ailleurs que la collaboration canton-communes continue et les services de l'Etat devront être un véritable soutien, en particulier dans cette période de changement qui va immanquablement compliquer la tâche des administrations communales. Nous comptons sur le département et ses services pour que cela se passe ainsi.

Avant de conclure, je tiens à remercier et féliciter la commission ATE, présidée par notre collègue de groupe Emmanuel Chassot, ainsi que tous les collaborateurs du département pour la qualité du travail réalisé.

Notre groupe accepte cette décision concernant l'adoption du plan directeur cantonal.

Merci pour votre attention.

Délèze Julien, député, AdG/LA

Voilà l'exercice de lecture de ce fameux plan directeur cantonal, qui a fait déjà beaucoup parler, est à présent terminé.

En préambule, je tiens à souligner l'excellent travail réalisé par le SDT dans l'élaboration de cet outil qui est essentiel pour la planification territoriale et par la commission, son président et en particulier sa rapporteure pour le traitement de cet objet. Je tiens ici à les remercier vivement ainsi que vous, Monsieur le président, pour la parfaite gestion de la lecture en plenum qui n'a pas été forcément évidente. Je crois que c'est vraiment un travail excellent qui a été fait par tout le monde et je pense qu'on peut se féliciter de ce plan directeur.

Pour faire un rapide bilan, certes, on peut regretter que certains amendements, qui à notre sens sont en délicatesse avec le droit fédéral, aient été acceptés. Je pense ici en particulier aux propositions 1 de la fiche A.5 et 18.1 de la fiche C.1, que tout le monde a sous les yeux et pourra donc voir de quoi je parle. Nous espérons qu'elles ne représenteront pas un frein à l'homologation du plan directeur par le Conseil fédéral.

Cela étant, le groupe AdG/LA salue l'acceptation de certaines de nos propositions. Je pense en particulier à celle sur la valorisation de notre patrimoine archéologique et à celle pour

l'enfouissement des lignes électriques et en particulier les lignes à très haute tension. Je crois que c'est un signal fort pour l'avenir de notre canton.

Voilà, je ne vais pas être tellement plus long.

Je voulais souligner que nous sommes extrêmement satisfaits du travail effectué par ce Parlement dans l'élaboration de ce plan. Je pense qu'on a réussi à concilier dans un subtil équilibre les obligations issues de la législation fédérale et l'intérêt de notre canton. Donc, en conséquence, nous acceptons ce plan directeur qui permettra, enfin je dirai, au Valais de réaliser une planification territoriale d'avenir et dans l'intérêt de la population.

Je vous remercie de votre attention.

Juon Urs, Grossrat, CVPO

Ich werde in diesen Jubelchor meiner Vorredner nicht einstimmen, und ich glaube, das ist auch gut in dieser vorgerückten Stunde, so schlafen wir nicht ein.

Der Richtplan konnte aus unserer Sicht gegenüber der Fassung der Vernehmlassung eindeutig verbessert werden. Die Redimensionierungszahlen pro Gemeinde befinden sich nicht mehr im Richtplan. Ich bitte Sie, geschätzte Gemeinderätinnen und Gemeinderäte unter uns, aber auch daneben, schreiben Sie sich das hinter die Ohren im Hinblick auf die kommenden Aufgaben. Die Zahlen sind nicht fix. Stattdessen wurde mehr Gewicht auf qualitative Kriterien gelegt und vor allem wurde an Stelle von Zahlen der Interessenabwägung und der Mitwirkung der Bevölkerung grosses Gewicht beigemessen. Im Rahmen der Beratungen in dieser Woche wurde jedoch das Anliegen, wonach der technokratische Ansatz noch weiter auf ein noch erträglicheres Mass hätte reduziert werden können, und vor allem den mittleren und kleinen Gemeinden entgegenkommen wäre, nicht ernst genommen. Ich frage mich unter diesem Eindruck: Wo sind hier unter uns die Fürsprecher, in weiten Teilen auch in der Unterwalliser Parteilandschaft, der etwa 2 Dutzend Gemeinden, kleineren und mittleren im Unterwallis, die ebenfalls wie die meisten Gemeinden im Oberwallis stark betroffen sein werden von den Reduktionen ihrer Bauzonen? Sie haben im Gegensatz zum Oberwallis offensichtlich eine zu geringe Lobby, zu wenig Vertreter hier im Saal.

Aus dem gleichen Geist heraus mit dem man für jede Gemeinde Reduktionsflächen festlegen wollte - was man glücklicherweise verhindern konnte -, wollten Sie leider diesen technokratischen Ansatz mit einer gesamtkantonalen Angabe trotzdem verbindlich machen. Eine Zahl, deren Zustandekommen einerseits nicht transparent ist, nicht transparent dargelegt wurde und wohl, wie man auch in der Debatte feststellen konnte, wirklich nur ein paar Technokraten verstehen, und andererseits bereits jetzt und erst recht in ein paar Jahren sowieso obsolet sein wird, weil ja die Entwicklung berücksichtigt werden muss, und wir es mit einer statischen Zahl zu tun haben.

Es wird von uns und weiten Teilen der Bevölkerung erwartet, dass das Wallis selbstbewusster auftritt und Bern den Richtplan in einer Art präsentiert, die die besonderen Gegebenheiten des Wallis klar aufzeigt und pragmatische Lösungen fordert, denn das Wallis wird die gesamtkantonale Bauzonenfläche verkleinern. Die meisten, die ganz grosse überwiegende Zahl, der anderen Kantone werden sie weiter vergrössern können. Das ist die Ausgangslage, die den Kanton Wallis ganz anders als bisher auftreten lassen könnte. Mit einem undurchschaubaren Zahlen- und Begriffssalat haben wir uns unnötig exponiert, anstatt gut verständlichen machbaren Lösungen den Weg zu bereiten.

Die ständigen Drohungen, dass Bern den Walliser Richtplan nicht akzeptieren würde, zeugen von einer grossen Hilflosigkeit. Wenn es noch eines Beweises hierfür gebraucht hätte, dann haben wir diesen im Besuch unserer geschätzten Bundesrätin Leuthard vor 2 Wochen erlebt, wo Sie nach eigenen Worten die Bundesrätin für einige wichtige Walliser Themen sensibilisieren konnten. Das Resultat war sichtbar in ihrem wenige Tage darauf folgenden, wie so oft direkt gegen unseren Kanton gerichtetem Agieren im Nationalrat. Ich hätte mit Ihnen gewettet, der Bundesrat wird den kantonalen Richtplan in jedem Fall akzeptieren, allenfalls mit Auflagen, wie es absolut üblich ist.

Schlussfolgerung: Der vorliegende kantonale Richtplan ist zwar viel besser, als ursprünglich von der Verwaltung geplant. Er kommt aber immer noch nicht schlank und selbstbewusst genug daher. Die Walliser Interessen, insbesondere diejenigen der mittleren und kleineren Gemeinden - denn diejenigen der grossen werden ja eigentlich nicht tangiert - werden nicht mit aller Konsequenz vertreten. Wir haben der schlechtesten aller Ratgeberinnern, der Angst, den Vorzug gegeben gegenüber der Vertretung der Interessen unserer Leute.

Die CVPO kann daher dem Richtplan so nicht zustimmen. Sie wird sich der Stimme enthalten.

Besten Dank.

Mottet Xavier, député, PLR

Quatre jours après avoir accepté la révision totale de la Constitution pour permettre à ces institutions de rentrer dans le XXIe siècle, voici qu'on rentre aujourd'hui dans le XXIe siècle au niveau de notre planification globale et de notre plan directeur.

C'est une semaine réjouissante pour le groupe PLR qui est globalement satisfait du résultat issu des travaux de ce plan directeur, félicite naturellement la commission - je pense que même si mes préopinants l'ont dit, ça vaut la peine de le répéter, c'est un énorme travail qui a été fait. Merci également au président du Grand Conseil qui a mené ça d'une main de maître.

Le groupe PLR est particulièrement satisfait pour les amendements qui ont été acceptés, notamment j'en relèverai quelques-uns: pour permettre une meilleure collaboration entre le canton et les communes, que les communes soient entendues et pas mises devant le fait accompli, les nouvelles infrastructures qui devront être développées au niveau portuaire au Bouveret et à Saint-Gingolph qui ont été acceptées d'être mises dans le plan directeur, des signaux positifs aussi au niveau de notre secteur touristique et à nos stations.

La majorité des amendements que nous avions déposés sur la fiche C.10 ont été acceptés, même si on regrette le refus d'intégrer dans le plan directeur la répartition des frais de gestion et de sécurité. Le conseiller d'Etat nous a assurés qu'on ne bougerait pas, en tout cas rapidement, cette répartition. On sera bien entendu attentif, ça vous vous en doutez, à ce que cela ne soit pas modifié.

Nous sommes également très satisfaits au niveau des différentes propositions que nous avions faites en termes de mobilité, de mettre Monthey sur la ligne du Simplon, c'est dans le plan directeur, nous sommes satisfaits, qu'il y ait un hub de mobilité au niveau de la gare de Vouvry pour justement développer tout ce secteur-là qui le mérite avec l'Hôpital Riviera-Chablais qui va bientôt s'installer.

Egalement la confirmation - c'est plus à titre personnel - du Conseil d'Etat que la liaison par câble Vionnaz-Torgon pourra être mise plus tard et je l’en remercie.

Et puis, finalement, un dernier petit regret: le refus du contournement de Monthey, d'autant plus surprenant de la part des élus vivant quotidiennement cette problématique et je vous remercie d'avoir fait prolonger cette session parce que, à l'heure où on va arriver dans la région de Monthey, on n'aura plus ces problèmes.

Gruber Rolet, Grossrat, CSPO

Der kantonale Richtplan, das war eine grosse Arbeit in der Kommission: Es gab die 300 Abänderungsanträge von den Grossräten und zusätzlich hatte es noch rund 200 Abänderungsanträge von der Kommission.

Das Korsett des Richtplans wurde von der Dienststelle gut ausgearbeitet, und wir haben es noch ein wenig enger geschnallt. Aber ich bin überzogen, dass dies ein sehr guter Richtplan ist. Unsere grössten Interessen waren natürlich die Siedlungsgebiete, bei denen wir nicht immer ganz zufrieden waren, aber wir können damit leben.

Ich möchte noch dem Kommissionspräsidenten Emmanuel Chassot danken für die sehr gute Arbeit, die er in der Kommission geleistet hat, und wie er sehr speditiv dies gemacht hat. Ebenso unserem Landeshauptmann, der dies ebenfalls speditiv mit Klasse und mit einem gewissen Schalk gemacht hat.

Danke.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Die Fraktion der SVPO ist fast ein wenig resigniert, würde ich sagen. Dem Resultat, das wir heute auf dem Tisch haben, dem stehen wir einigermassen indifferent gegenüber, wie das auch der Vorsprecher der CVPO zum Ausdruck gebracht hat. Wir sind der Meinung, dass wir nicht das Maximum herausgeholt haben, und sehr bedauernswert war, dass hier die gesamten Oberwalliser Fraktionen quasi wie eine Wand gegen das Unterwallis gestimmt haben häufig bei Abänderungsanträgen, mit einer grossen Ausnahme und das war die SVP-Unterwallis und daher auch einmal ein grosser Dank an die Fraktion der SVP-Unterwallis, dass sie sich so konsequent für die gleichen Anliegen einsetzt, wie wir Oberwalliser das tun. Das sind nämlich nicht nur Oberwalliser Anliegen, das sind auch Anliegen, die Sie im Unterwallis haben, aber ich weiss nicht, ob Sie zu weit weg von Ihrer eigenen Bevölkerung stehen.

Aber, geschätzte Damen und Herren, wir Walliser, wir sind Kämpfernaturen. Wir haben Kampfkühe, oder ich wage hier einen englischen Ausspruch, um es mit den Worten eines anderen Kämpfers, Rocky Balboa, zu sagen: «It ain't over till it's over!»

Aus diesem Grund, geschätzte Damen und Herren, beantrage ich Ihnen eine zweite Lesung dieses Geschäfts.

Das ist das mit Abstand wichtigste Geschäft... ja, wenn Sie keine Kraft haben, dafür zu kämpfen, und das Stöhnen hier im Saal, das deutet daraufhin... Ich sage es nochmals, es ist das mit Abstand wichtigste Geschäft der ganzen Legislaturperiode. Wir hatten 300 Abänderungsanträge. Wenn wir nicht hier eine zweite Lesung machen, dann müssen wir nirgends mehr eine zweite Lesung machen. Das ist das wichtigste Geschäft. Es ist noch nicht vorbei, wir können noch gewisse Dinge verbessern, wenn wir den Mut haben, im Rahmen einer zweiten Lesung dieses Beschlusses das zu ändern.

Aus diesem Grund beantragt unsere Fraktion diese zweite Lesung, und ansonsten werden wir diesem Richtplan nicht zustimmen können.

Ich danke.

Largey Thierry, député, Les Verts

Après cette très longue journée, je vais pouvoir conclure en donnant l'avis du groupe des Verts.

Les Verts, je vais le dire comme ça, ont un grand regret, c'est que ce plan directeur n'ait pas été adopté il y a 30 ans. On se serait peut-être évité quelques soucis et notamment les soucis qu'on défend ici. Pourquoi ? Parce que, à notre avis, c'est un très bon plan directeur, qui a été très bien réfléchi. Dans l'esprit de ceux qui l'ont concocté, il n'y avait pas uniquement la volonté de vouloir essayer d'épuiser toutes les voies possibles pour essayer d'affaiblir ce que l'on peut envisager comme étant des contraintes dans la loi sur l'aménagement du territoire, mais bien d'essayer de voir le développement territorial dont a besoin le canton du Valais, de développer les outils nécessaires, de développer les moyens qui sont les mieux adaptés à nos besoins ici, mais tout en ayant dans l'esprit les objectifs, les principes qui figurent dans la loi fédérale d'utilisation judicieuse du territoire, de partitionnement harmonieux et de développement, qui soient conformes finalement à ces objectifs.

Donc, nous sommes évidemment satisfaits avec ce document qui nous est présenté et qui a été modifié, bien que certains aspects, eh bien!, nous plaisent quelque peu moins, et nous espérons qu'ils ne feront pas obstacle à une approbation par le Conseil fédéral dans les semaines ou les mois qui viennent. Quoi qu'il en soit, nous relevons aussi le fait: c'est qu'il

entre en cohérence avec ce qui a déjà été fait, c'est-à-dire le concept cantonal du développement territorial, il est parfaitement dans la même logique et dans la même réflexion avec la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, et tous ces outils forment ensemble finalement une caisse à outils tout à fait intéressante qui permet d'aborder les enjeux futurs avec sérénité mais avec aussi un objectif assez clair qui est défini: une politique d'aménagement du territoire qui est très claire. Et nous, eh bien!, nous voulons, nous souhaitons défendre ce plan.

En aparté, eh bien!, évidemment, il n'y a aucune nécessité de faire une deuxième lecture avec ce plan, inutile de refaire tout le débat, alors que le débat a déjà été nourri. Je pense que tous les arguments ont été exposés. On a pu finalement développer tous les aspects que chacun voulait développer. Donc inutile d'aller dans une deuxième très longue lecture. Si le but est de perdre du temps pour que, au final, le 1er mai de l'année prochaine, nous nous trouvions sans plan directeur, eh bien!, évidemment, ce serait très maladroit de notre part puisque nous serions sanctionnés par les dispositions transitoires de la LAT. Ce n'est absolument pas le but. Nous avons de l'avance et je pense qu'il faut profiter de cette avance et d'utiliser les moyens qui nous sont fournis.

J'aimerais terminer mon intervention en remerciant tout d'abord le Service du développement territorial, les personnes qui ont œuvré à réaliser ce plan, c'est extrêmement difficile, très technique, de prendre en compte tous les intérêts, tous les aspects de développement territorial, d'organiser, de coordonner tout cela, c'est un travail titanesque qui a été fait de très belle manière, avec une réflexion qui est tout à fait à saluer et louable. Egalement le Conseil d'Etat qui a soutenu politiquement ce travail, qui a défendu aussi le travail qui avait été fait par son administration et je pense que, là-dessus, il faut aussi saluer le travail du Conseil d'Etat. Et puis plus particulièrement ici, je pense qu'on peut là aussi s'associer à ce qui a déjà été dit en remerciant le président du Grand Conseil qui a su tenir, en fait, ces débats, qui a su les mener, je pense que ça n'était en tout cas pas facile d'être concentré autant et de suivre tout ce qui a été dit, tout ce qui a été à organiser. Et puis finalement, j'aimerais vous remercier, je pense que les débats ont été nourris, ont été intéressants.

Nous avons pu faire passer quelques idées, nous avons pu débattre de certaines idées. Et je crois qu'au final, on se retrouve avec quelque chose qui est plus qu'intéressant, qui tient plus la route et, de ce point de vue là, les Verts vont accepter en une lecture le plan directeur cantonal.

Logean Grégory, député, UDC

Je rejoindrai mon prédécesseur sur un point en tout cas: celui des félicitations envers le président du Parlement, que je félicite également. Par contre, je suis un petit peu plus inquiet, malgré tout le respect que j'ai pour lui et le travail sérieux qui a été réalisé, là je respecte toutes les positions, mais quand je vois que les groupes politiques qui encensent le plus - si je peux oser ce propos - ce plan directeur cantonal, eh bien!, ce sont finalement des milieux, que je respecte encore une fois mais qui n'ont pas tout à fait la même conception que nous, qu'une partie de ce Parlement ou du moins j’espère une majorité de ce Parlement puisque c'étaient les milieux notamment sur la scène fédérale à l'origine de l'aménagement du territoire,enfin de cette fameuse LAT, Lex Weber, etc. Donc, on peut toujours avoir quelques craintes quand ce sont ces mêmes milieux qui, aujourd'hui, se félicitent du travail accompli.

Cela étant dit, je relèverai quelques points très brièvement, un point en tout cas de satisfaction, au moins un pour le groupe UDC, c'est la fiche C.1, l'amendement 18 qui a été transformé en 18.1 Marche à suivre, le fait que, pour les communes en recul ou en stagnation démographique, les réserves internes, on en a débattu, eh bien!, ces réserves internes ne comptent plus dans le décompte, ce qui les pénalisera un peu moins fortement, rejoignant d'ailleurs ainsi des préoccupations propres aux régions périphériques, Haut-Valais, je crois que le groupe UDC pour faire allégeance à mes collègues Haut-Valaisans, je crois que, durant toute cette semaine, nous avons montré une unité également pour la partie supérieure de ce

canton en soutenant différents amendements puisque vos préoccupations sont également les nôtres.

Par contre, beaucoup de réserves, alors je ne vais pas les énumérer mais je prendrai un exemple. Avec ce plan directeur cantonal, on met plusieurs notions très très vagues, sujettes à interprétation, comme cette notion d'architecture de haute qualité, dont je me réjouis d'en avoir une définition concrète et exhaustive. Et il y a d'autres éléments aussi qui vont donner un énorme pouvoir assurément à l'administration et on va aller vers davantage de bureaucratie, de contraintes, de papier, ça c'est certain, et je crains justement qu'on développe quelque part la loi de Parkinson au sein de l'administration. Qu'est-ce que la loi de Parkinson? Donc, elle pose la question que tout travail au sein d'une administration augmente jusqu'à occuper entièrement le temps qui lui en est affecté. Il y a notamment 3 effets principaux, mais une des raisons de cette loi de Parkinson, c'est la loi des gaz. Et la loi des gaz, c'est justement que, à mon avis, ce plan directeur cantonal est une véritable usine à gaz. Et elle dit notamment: cet élément permet, donc au Dr Parkinson, d'affirmer que le travail étant extensible, il n'y a pas ou très peu de relations entre le travail donné et la taille de l'équipe qui en a la charge. Mais tout ça pour dire sur le ton de la boutade, mais c'est bien une étude qui existe du professeur Parkinson, mais tout ça étant dit, on peut craindre, et c'est ce que craint le groupe UDC, une augmentation de la bureaucratie assurément parce que ce plan directeur, aussi anodin et incolore qu'il peut paraître, eh bien!, les futurs règlements communaux, pour être homologués par le Conseil d'Etat, devront respecter ce plan directeur cantonal, ce qui veut dire qu'il a tout de même une force relativement contraignante, et on a donc quelques craintes sur la suite.

On regrette aussi les conséquences, la fiche C.1, c'est le cahier du lait, alors j'ai dit qu'on avait une petite satisfaction mais, globalement, mes collègues Haut-Valaisans l'ont dit, on va arriver avec cela à des dézonages massifs où finalement on a repris un petit peu la philosophie de la Berne fédérale qui veut toujours urbaniser, pour l'essentiel en tout cas, ce canton, saccager quelque part les terres agricoles de la plaine du Rhône et puis dézoner des terres propres à la construction sur les coteaux et vallées.

Voilà concrètement le résultat de ce plan directeur cantonal. Raison pour laquelle le groupe UDC ne peut souscrire, donc on va se laver les mains, si j'ose dire, on ne peut pas en tout cas cautionner une telle mise à mort de tant de surfaces de zones à bâtir. Raison pour laquelle notre groupe, dans sa majorité en tout cas, s'opposera au plan directeur cantonal et accepte la proposition du député Michael Graber d'une deuxième lecture. Pourquoi? Quand vous avez 300 amendements dans un projet de décision ou dans une loi, c'est que la question de la deuxième lecture ne doit même pas se poser, ça doit être une évidence. Donc nous soutenons également cette proposition de deuxième lecture.

Merci de votre attention et comme c'est ma dernière prise de parole de la soirée puisque j'aurai l'occasion de m'exprimer encore demain, eh bien!, je vous souhaite à toutes et tous une excellente soirée, en remerciant encore le président pour sa forme olympique.

Der Präsident

Das Wort hat Madeline Heiniger… Erreur!

La discussion est close.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

L'entrée en vigueur de la loi sur l'aménagement du territoire nous a obligés à revoir notre plan directeur cantonal afin de l'adapter à ladite loi fédérale ainsi que la loi cantonale sur l'aménagement du territoire. Ce plan directeur est le canevas d'application, le fil rouge à suivre sur le terrain. La commission ATE a traité avec efficience les 49 fiches ainsi que 3 thèmes transversaux, décrits sur 309 pages, ainsi que les plus de 300 amendements qui ont suivi.

Les cantons doivent disposer au plus tard au 1er mai 2019 d'un plan directeur cantonal conforme aux exigences de la LAT, approuvé par notre plenum de ce jour, les délais devraient pouvoir être tenus. Une fois approuvé, le plan directeur est liant pour les communes, le canton et la Confédération. Il est prévu que la loi cantonale entre en vigueur en même temps que le plan directeur cantonal mais au plus tard au 1er mai 2019.

Ce plan directeur, la colonne vertébrale de notre aménagement du territoire, a suscité votre intérêt et permis un débat sain autour des préoccupations de chacun, selon l'importance des fiches, avec des tendances vertes, agricoles, économiques, touristiques et énergétiques entre autres. Avec un point crucial au centre de tout cela, l'aménagement du territoire, notre territoire à se partager.

Aujourd'hui, un consensus a pu être trouvé, même si je dois tout de même déplorer quelque peu l'attitude du député Urs Juon, vice-président de la commission, qui milite contre l'avis de la commission.

Je vous félicite aussi, Chers collègues députés, d'avoir eu la sagesse de ne pas envoyer un document de plus de 300 pages à tous les citoyens valaisans et d'organiser un scrutin populaire sur le sujet, qui serait un gros travail de bureaucratie supplémentaire, fier au combat de l'UDC.

Et concernant la deuxième lecture, je doute de l'utilité, si ce n'est qu'occuper du temps supplémentaire, un budget supplémentaire, pour revenir certainement sur les mêmes arguments, et surtout qui ne nous permettra pas de respecter le délai fédéral.

Suite à l'acceptation de ce plan directeur par ce plenum, chaque commune pourra, avec sa boîte à outils, établir son périmètre d'urbanisation et revoir son plan d'affectation des zones avec une base claire d'application.

Je remercie d'ores et déjà les membres de la commission pour leur travail assidu, Mme la rapporteure pour la défense des préavis de la commission et surtout la défense du point g, dont la sensibilité semble méconnue d'un groupe politique moins sensible aux valeurs féminines. Je félicite le grand baillif pour son excellente et efficace conduite des débats de ce plenum. Je remercie aussi le Service parlementaire pour son soutien, le chef du département, le chef et le personnel du Service du développement territorial pour les suivis et l'adaptation du document. Je remercie les groupes politiques et vous, Chers collègues députés, pour votre soutien général.

Et pour ma certainement dernière prise de parole avant de clore la journée, j'adresse, en cette journée du 8 mars, à toutes les femmes, mes meilleurs souhaits pour la défense de l'égalité, en espérant que l'égalité souhaitée soit aussi envers les hommes et les pères qui peinent souvent à avoir une relation équitable avec leurs enfants.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Der Präsident

Danke Herr Kommissionspräsident.

Es sind Anträge da für eine zweite Lesung, nach Artikel 100 RGR sind die auch berechtigt. Wir kommen zur Abstimmung.

Die Abgeordneten, die eine zweite Lesung wollen, die grüne Taste; die Abgeordneten, die die zweite Lesung ablehnen, die rote Taste. Die Abstimmung läuft.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 34 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 91 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben beschlossen, keine zweite Lesung zu machen.

Ich möchte mich, bevor Herr Staatsrat Jacques Melly das Wort ergreift, kurz bei Ihnen bedanken für Ihre Disziplin und Ihr Durchhaltevermögen. Wenn Sie es noch nicht wissen, dieses Jahr findet die Patrouille des Glaciers statt von Zermatt nach Verbier oder von Arolla nach Verbier. Sie haben die beste Kondition, da teilzunehmen. Sie haben das jetzt diese Woche bewiesen. Da kommt es nicht auf die Zeit an, sondern der olympische Gedanke zählt, durchkommen ist wichtig.

Ich bedanke mich im Speziellen bei der Berichterstatterin Sarah Constantin, weil es war sehr effizient, und somit haben wir eigentlich die Zeit nicht beim Richtplan verplempert oder überschritten, sondern heute waren die Dringlichkeiten der Grund, wo wir überbordet sind, aber das ist fast immer so. Auch an den Kommissionspräsidenten einen herzlichen Dank für die gute Vorbereitung, dem Parlamentsdienst, Herr Claude Bumann, der immer geschaut hat, ob ich noch wach bin... Aber bei Ihnen ist das kein Problem, Sie sind so effizient, dass ich gar keine Chance habe, ein Auge zu zu machen.

Die Damen bitte ich noch, dass sie die Rosen, die sie jetzt draussen im Wasser haben, bitte nach Hause nehmen.

Und nun darf ich das Wort an Herrn Staatsrat Jacques Melly übergeben.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Merci Monsieur le président du Grand Conseil.

Une grosse semaine, qui n'est pas finie, je crois qu'on en est tous conscients, mais une magnifique semaine avec un plan directeur qui, aujourd'hui, va vraisemblablement être voté. Ce 8 mars 2018 restera marqué, je pense, dans l'histoire de cette législature puisque, comme on l'a dit, c'est un grand moment, un gros morceau de développement de notre territoire, de notre aménagement du territoire, qui s'est joué durant ces 4 jours.

Je crois qu'on peut dire qu'on a franchi une étape, mais une étape importante dans ce projet, ambitieux projet de réforme de l'aménagement du territoire, celui qu'on a appelé Développement territorial 2020, eh bien!, c'est finalement la dernière décision au niveau cantonal sur ce projet. Bien sûr, l'aménagement du territoire va continuer à nous occuper, c'est un processus dynamique et régulièrement on va encore en parler.

Votre décision de ce jour, celle que vous allez prendre tout à l'heure, dans quelques instants, est précieuse. C'est cette décision qui va donner sa légitimité à ce nouveau plan directeur cantonal. Et je suis convaincu que la Confédération prendra au sérieux ce signal donné, que ce soit pour l'analyse et puis bien sûr, on le souhaite, pour l'approbation de ce plan directeur cantonal. Il y aura bien sûr, comme toujours, des discussions, vraisemblablement des réserves, des demandes de compléments, peut-être des adaptations, notamment sur certains sujets délicats qui ont été évoqués, mais, enfin, on en a parlé, dans la fiche A.5, par exemple, qui traite des transformations hors de la zone à bâtir, et je dirai que la décision que vous avez clairement prise confirme finalement la volonté de défendre les intérêts du canton à ce sujet, à tous les niveaux institutionnels, eh bien!, bien sûr, lors des discussions au niveau fédéral, on doit éventuellement s'attendre à fournir à tout le moins des informations supplémentaires, mais nous sommes prêts et nous savons que nous avons derrière nous le Parlement dans son ensemble.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la loi sur l'aménagement du territoire et votre décision concernant les amendements dans la fiche C.1, je crois que le Gouvernement a très clairement saisi votre demande, compris la volonté du Grand Conseil finalement de respecter la loi fédérale mais de veiller à ce que la mise en œuvre soit adaptée à la situation que l'on peut qualifier de spécifique des Valaisans, dans le but de défendre les intérêts des propriétaires, avec un regard toujours spécifique sur les problèmes particuliers des communes de montagne. Le Conseil d'Etat transmettra ce message aux services cantonaux, veillera à une mise en œuvre pragmatique, fondée sur de vrais projets de développement territorial des communes et non pas sur des formules mathématiques. Il soutiendra également votre vision

au niveau de la Confédération, qui a finalement déjà donné un signal positif en acceptant le principe de cette approche valaisanne basée sur le périmètre d'urbanisation.

Au début des débats, si vous vous souvenez, j'avais évoqué le fait important que le plan directeur cantonal ne pouvait pas créer de droit matériel, ni le changer. Alors, dans le domaine touristique, je crois que vous avez superbement ignoré ce principe et puis décidé des amendements qui quelque peu vont aller à l'encontre des bases légales en vigueur et de la jurisprudence actuelle.

On peut dire et on constate, je crois qu'il faut l'accepter, qu'il y a une sorte de climat de méfiance entre les remontées mécaniques et les services cantonaux, et je dois le dire, en tant que chef du département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, je m'engage à prendre ce signal au sérieux et à m'investir dans le rétablissement de cette confiance absolument indispensable. C'est seulement avec une bonne collaboration, mais aussi avec de bons projets élaborés de manière sérieuse, professionnelle, qu'il sera possible d'affronter ensemble les enjeux qui s'annoncent, on a dit qu'on entrait dans le XXIe siècle, ces enjeux du futur, et de rendre possibles les projets d'infrastructures touristiques, dont nous avons cruellement besoin.

Malgré l'important travail qui trouve un épilogue aujourd'hui positif, je crois qu'on peut dire que nous n'avons pas terminé avec l'aménagement du territoire. Nous reviendrons vers vous pour vous soumettre toute éventuelle modification concernant éventuellement la partie contraignante du plan directeur cantonal, ainsi que les futures adaptations et/ou les nouveaux éléments à introduire dans le plan.

Il me reste un certain travail important à faire et je crois que ce ne sera pas le plus facile, c'est la mise en œuvre de la LAT et du plan à l'échelle des plans communaux d'affectation des zones, un travail qui a déjà commencé, et nos services mettront tout en oeuvre pour accompagner au mieux les communes dans cette difficile tâche.

Mesdames et Messieurs, je crois qu'il est temps de conclure et de vous laisser regagner vos foyers. On est en avance par rapport aux 22 heures - heure qui avait été prévue pour terminer notre séance. J'aimerais vous remercier pour votre engagement, j'aimerais vous remercier pour la confiance, le soutien. C'est une tâche importante mais combien passionnante que l'aménagement du territoire de notre canton, vous l'avez empoignée à bras-le-corps et je crois que les débats ont été extrêmement fournis, extrêmement riches, et on ne peut que s'en réjouir.

J'aimerais, bien sûr remercier la commission ATE avec son président Emmanuel Chassot, sa rapporteure Sarah Constantin qui ont fait un boulot, un travail extraordinaire. Profiter de remercier, ils sont à l'étage, ils ont suivi tous nos débats, Damian Jerjen, le chef du Service de l'aménagement du territoire, et Nicolas Mettan, son adjoint. Je crois qu'eux aussi ont fait un boulot extraordinaire, ils méritent nos remerciements et nos compliments pour le travail. Et puis bien sûr, tout le monde l'a dit, le président du Grand Conseil qui a fait lui, de son côté, un travail extraordinaire. Il nous a permis finalement de mener ces débats au pas de charge mais avec une efficacité qui démontre ce soir qu'en moins d'une semaine, on a réussi à traiter un dossier dont on envisageait peut-être de devoir le continuer au mois de mai. Mais, ça c'est à vous et à votre discipline qu'on le doit, et à votre engagement; soyez-en remerciés. Merci au nom de l'Etat, je crois que vous rendez un grand service au Valais.

Merci et bonne soirée à vous.

Der Präsident

Danke schön Herr Staatsrat.

Ich möchte noch 2-3 spezielle Dankesworte aussprechen, vor allem an die Übersetzung, die natürlich auch bis jetzt ausgeharrt hat, und das ist nicht selbstverständlich, denn es wurde viel debattiert und die Übersetzung hat einen grossen Applaus verdient.

(Applaus)

Auch die Technik hat sensationell funktioniert - da auch ein grosses Merci!

(Applaus)

Und den wenigen Medienleuten, die bis am Schluss ausgeharrt haben, *Canal9*, die auch bis jetzt noch arbeiten müssen. Das ist sicher auch einen Applaus wert.

(Applaus)

Ich glaube, die Blumen sind verteilt, *les jeux sont faits* und jetzt kommen wir zur Schlussabstimmung.

Ainsi décidé par 93 voix contre 19 et 14 abstentions, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 9 mars 2018.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Ich bedanke mich nochmals recht herzlich und wünsche Ihnen einen wunderschönen Abend. Wir sehen uns morgen um 9 Uhr wieder.

Auf Wiedersehen und gute Nacht!

La séance est levée à 20 h 05.

Séance du vendredi 9 mars 2018

Présidence: Diego Wellig, Grossrat, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour

1. Lecture

Décision concernant le soutien financier à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver «Sion 2026»

Lesung

Beschluss betreffend die finanzielle Unterstützung der Olympischen Winterspiele «Sion 2026»

2. Deuxième lecture

Modification de la loi concernant l'ouverture des magasins

Zweite Lesung

Änderung des Gesetzes betreffend die Ladenöffnung

3. Heure des questions

Fragestunde

4. Première lecture

Loi sur le financement de la 3ème correction du Rhône

Erste Lesung

Gesetz über die Finanzierung der 3. Rhonekorrektion

Der Präsident

Guten Morgen - Bonjour Mesdames et Messieurs!

Ihr wundert euch, wieso dass ich heute hier die Sitzung eröffne *(Der Präsident steht am am Rednerpult.)*. Ich habe eine kleine Überraschung für euch.

Am letzten Sonntag wurde er Dritter in Kranjska Gora, ist heute in den ersten 7 auf der Welt im Slalom, hat nach 38 Jahren an den Olympischen Spielen im Slalom wieder eine Medaille geholt für die Schweiz (Silber). Begrüssen Sie mit mir recht herzlich Olympiasieger Ramon Zenhäusern!

(Standing Ovations)

Danke schön!

Er ist sowieso der Grösste. Jetzt hoffe ich nur, dass die Kameras und alle Fotografen nicht nur seinen Kopf haben und meine Schuhe...

Ich gebe das Wort an Ramon Zenhäusern und wünsche ihm für das Finale in Åre alles Gute und sehr schnelle Schwünge. Ich weiss als Skilehrer, dass das nicht immer einfach ist.

Danke für Ihren herzlich Applaus!

Zenhäusern Ramon

Ich nehme wohl besser einen Stuhl, sinon je me sens comme une vache... *(il montre ses médailles)*!

Monsieur le grand baillif, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs les députés, j'aimerais vous saluer et vous remercier pour votre invitation. C'est un grand honneur pour moi d'être parmi vous et ça me fait grand plaisir de vous donner quelques impressions lors

des JO. Ich werde euch nun ein paar Eindrücke von den Olympischen Spielen erzählen, die ich erlebt habe.

In Korea, in Pyeongchang, bei den Olympischen Spielen war die Stimmung gleich null. Ich habe mich dort gefühlt wie bei einem FIS-Rennen oder einem Europacup-Rennen. Es hatte sehr wenige Zuschauer. Und von daher bin ich überzeugt, bei «Sion 2026» wäre das komplett anders, die Stimmung wäre total anders. Nur schon wenn wir sehen, 1987 war ja die WM in der Schweiz und so wie ich gehört habe, war dort eine riesen Euphorie. Man würde also sicher ein Volksfest und eine euphorische Stimmung haben bei «Sion 2026».

Als Sportler ist die Olympiade ganz klar das Grösste was es gibt. Ich werde in 8 Jahren 34 Jahre alt sein, ich werde noch aktiv sein und für mich wäre es ganz klar das allergrösste hier bei «Sion 2026» vielleicht sogar Olympiasieger zu werden - dieses Jahr ist André Myhrer mit 35 Olympiasieger geworden - und das wäre sicher ein riesiges Ziel für mich, hier im Wallis die Spiele zu bestreiten. Zudem eben, die Winterspiele würden sicher die Popularität des Wintersports fördern und junge Sportler würden sicher angetrieben, dass sie wieder Sport machen.

Ich war schon in Sotschi dabei und jetzt in Pyeongchang. Das sind immense, übertriebene, riesige Winterspiele, das sind ein riesiger Gigantismus und Geldvernichtung, die dort betrieben werden. Die Eröffnungs- und Schlusszeremonien waren alles andere als gut, finde ich. Bei «Sion 2026» wäre das komplett anders. Wir haben alle Installationen schon. In Sotschi und in Korea haben die dort eigens Pisten gebaut und Anlagen. Hier im Wallis haben wir alles. Es ist ein Top-Dossier für «Sion 2026» nach meiner Meinung, welches auf vernünftigen Dimensionen beruht und die Nachhaltigkeit ist auch garantiert. Also für mich gibt es nichts anderes als «Sion 2026». Zudem, das IOC gerät langsam unter Druck mit den Riesenspielen - in Peking in 4 Jahren ist wieder Gigantismus angesagt. Von daher würde «Sion 2026» sicher grosse Chancen haben, durchzukommen.

Ich war im Sommer auch schon in Griechenland auf Peloponnes in Olympia und habe dort den olympischen Spirit gespürt ein bisschen und gesehen, dass früher wirklich der Sport im Zentrum gestanden ist. Es waren einfache, bescheidene Spiele, und eben «Sion 2026» könnte nach meiner Meinung eigentlich dem olympischen Gedanken, dem Ursprungsgedanken gerecht werden und einfache, bescheidene Spiele hier im Wallis machen.

Zudem, während 8 Jahren würden alle über «Sion 2026» reden. Der olympische Spirit wäre die beste Werbung für die Wintersportorte.

Aus all diesen Gründen bin ich eigentlich überzeugt, die Spiele gehören zurück ins Herzen des Wintersports - und das Herz des Wintersports ist einfach in der Schweiz, im Wallis, in Sion und deswegen: Es lebe «Sion 2026»!

Merci beaucoup.

(Applaus)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l’environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Je crois que c'est également, au nom du Gouvernement, le moment, le lieu de dire à quel point nous sommes touchés de la présence de Ramon ce matin.

C'est un exemple bien sûr pour notre jeunesse, c'est un signal extrêmement fort pour nous. Il l'a expliqué, c'est une foi en l'avenir, c'est un espoir que nous allons donner avec lui à toute une jeunesse. Je crois qu'il convient ici, au nom du Gouvernement valaisan, de lui dire toute notre fierté et toute notre reconnaissance pour avoir porté les couleurs non seulement de notre pays mais de notre beau canton à travers la planète.

Je crois que, véritablement, les applaudissements que vous lui avez donnés lui vont droit au cœur et je crois, à nous aussi, ils montrent aussi l'engagement de notre Parlement derrière ce magnifique symbole de l'olympisme, symbole du sport et symbole de notre canton.

Nous allons nous, au niveau du Gouvernement, le 22 mars prochain organiser une petite réception pour signifier également la reconnaissance du Gouvernement et, à travers le Gouvernement, de tout le canton et bien sûr du Parlement à l'ensemble de la délégation valaisanne des sportifs valaisans qui se sont rendus et qui ont porté haut les couleurs de notre canton en Corée.

Je crois que, là aussi, Ramon sera présent et il est le symbole ultime de notre canton dans cette présence olympique.

Et on se réjouit bien sûr de le revoir en 2026 à nos côtés, non pas dans le sport mais tout au moins pour porter ces Jeux Olympiques qui font tellement de bien à notre canton.

Alors merci Ramon et puis grands succès pour le futur. On est très très fier de toi.

(Applaudissements)

Der Präsident

Danke nochmals für Ihren Applaus! Ramon hat schon wieder einen weiteren Termin. Bis nach Åre ist es noch weit und somit verlässt er uns und wir gehen zu unserer Arbeit über. Ich bedanke mich nochmals recht herzlich für Ihr Einverständnis, dass Ramon hier auftreten durfte.

Danke Ramon und alles Gute!

Wir fahren weiter mit unserer Tagesordnung.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten hat sich für den Vormittag entschuldigt, sie hat eine Sitzung in Lausanne oder Genf, und Herr Staatsrat Roberto Schmidt hat eine Sitzung auch in der Westschweiz.

1. Lecture

Décision concernant le soutien financier à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver «Sion 2026»

Lesung

Beschluss betreffend die finanzielle Unterstützung der Olympischen Winterspiele «Sion 2026»

Base de travail:

Nouveau texte de la commission

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Neuer Text der Kommission

Liste der Abänderungsanträge

Commission de l'économie et de l'énergie
Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Président: Grégory Logean / Berichterstatterin: Gaby Fux-Brantschen

Titre et considérant, adopté.

Article 1, adopté.

Article 2

Propositions de modification 1 à 3

Abänderungsanträge 1 bis 3

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 2:

Der Präsident

Ich bitte die Berichterstatterin nach vorne.

Wir kommen direkt zum Antrag 1, bitte Frau Berichterstatterin.

Fux-Brantschen Gaby, Grossrätin, CVPO, Berichterstatterin

Ich hätte es sehr bedauert, wenn Sie mir den Stuhl nicht zurückgestellt hätten. Wahrscheinlich werde ich im Leben nie mehr die Chance haben, auf einem Stuhl zu sitzen, auf dem vorher ein Goldmedaillengewinner an der Olympiade sass...

Antrag 1 von Blaise Carron

Beschluss der Kommission: abgelehnt.

Die Mehrheit der Kommission ist der Meinung, dass der Rahmen der Entscheidung zur finanziellen Unterstützung über 100 Millionen Franken klar definiert ist.

Der Antrag wird mit 2 Ja, 10 Nein und 0 Enthaltungen abgelehnt.

Carron Blaise, député, AdG/LA

C'est évident qu'il est difficile pour moi de prendre la parole après le grand champion qu'est M. Ramon Zenhäusern mais son discours justifie d'autant plus la nécessité de suivre les amendements que je vais déposer.

Par souci d'économicité, je ne prendrai qu'une fois la parole pour défendre les amendements 1 et 4 car ils visent le même objectif: mettre à l'abri les contribuables valaisans d'une participation financière supplémentaire en cas d'organisation de ces Jeux Olympiques et sécuriser les dépenses de l'Etat. Ces amendements visent donc à protéger le canton et ses contribuables d'une participation éventuelle à la prise en charge d'un dépassement du budget ou de déficits.

Bien qu'on nous promette, vu la forme que prendrait l'organisation de ces Jeux s'ils nous étaient octroyés, que les dépenses seraient conformes au budget et qu'il ne pourrait pas résulter de déficit, en nous basant sur l'histoire des Jeux Olympiques quant à l'esprit temporel et le principe de précaution quant à notre responsabilité politique, nous vous proposons ces 2 amendements pour nous assurer et garantir aux contribuables valaisans que, en aucun cas et sous aucune manière, la participation cantonale ne pourrait excéder 100 millions et qu'il n'y aurait pas de prise en charge supplémentaire possible par le canton ou ses contribuables, quel que soit le résultat financier de la tenue de ces Jeux en Valais et de l'origine des dépenses supplémentaires ou des déficits.

C'est pourquoi je vous suggère fortement de suivre cet amendement.

Je vous remercie.

La discussion est close.

Logean Grégory, député, UDC, président de la commission de l'économie et de l'énergie (EE)

Préciser, comme l'a brièvement évoqué Mme la rapporteure, que le périmètre de cette décision est clair: nous parlons ici d'un crédit d'engagement de 100 millions, soit 60 millions montant brut inclus participation des communes pour les infrastructures et 40 millions pour la sécurité.

Dire également que la LGCAF - qu'est-ce que c'est la LGCAF? C'est la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers - est également claire là-dessus et que des participations supplémentaires ne peuvent pas être demandées sans que ce Parlement le souhaite.

Et mettre cette disposition, finalement, ce serait incohérent dans le sens où elle n'a pas forcément de force légale puisque le Parlement pourrait revenir dessus. Donc, je crois que la commission a privilégié, dans ses travaux, ce qui a été, semble-t-il, accepté par le Parlement puisque ça n'a pas été remis en question dans le cadre des amendements, savoir l'article 2 alinéa 2 de demander au Conseil d'Etat, le cas échéant, de retirer le soutien financier du canton si manifestement, eh bien!, l'enveloppe globale ne pourrait pas être tenue. Et à quel moment aurons-nous ces éléments de réponse? C'est précisément lorsque le projet de contrat, et le contrat sera connu, il a plusieurs centaines de pages, eh bien!, le contrat région hôte - COJO ou association qui organise les Jeux Olympiques sera connu avant la désignation de la région hôte et, pour nous, il est nécessaire d'être proactifs à ce niveau-là mais pas de venir avec une disposition comme celle-ci qui, finalement, n'apporte pas grand-chose.

Donc, raison pour laquelle, par 10 voix contre 2 et 0 abstention, la commission propose le rejet de cet amendement.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Immer noch die grüne Taste für die Kommission, wie gesagt, bis am Freitag.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 30 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 91 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag abgelehnt.

Der Antrag 2 wurde zurückgezogen.

Antrag 3, bitte Frau Berichterstatterin.

Fux-Brantschen Gaby, Grossrätin, CVPO, Berichterstatterin

Antrag 2 der UDC-Fraktion, durch Yvan Rion

Beschluss der Kommission: abgelehnt.

Der Verteilschlüssel zwischen dem Kanton und den Standortgemeinden ist Gegenstand der laufenden Verhandlungen. Die Mehrheit der Kommission findet, dass man den Akteuren Verhandlungsspielraum lassen muss. Grundsätzlich soll der Kanton alle Gemeinden dann nach gleichen Massstäben behandeln.

Der Antrag wird mit 2 Stimmen dafür, 10 Nein und 0 Enthaltungen abgelehnt.

Rion Yvan, député, UDC

Je prends acte du refus de la commission économie et énergie de ma suggestion de réduire le transfert d'apparence, il est vrai, perpétuelle des charges financières du canton aux communes. Force est de constater que mon intervention, effectivement, peut être prématurée, évidemment prématurée puisque toutes les réponses aux questions ouvertes au sujet de la candidature des JO «Sion 2026» n'ont pas pu être données au stade actuel de l'élaboration de ce dossier, ce qui est parfaitement compréhensible. Comme il s'est engagé, notre ministre des sports ne manquera pas de nous apporter tous les éclaircissements utiles avant le 10 juin 2018, date de la votation populaire au sujet des JO.

Quant à la clé de répartition relative aux coûts des infrastructures à définir entre le canton et les communes, ce qui était l'objet de mon amendement, la solution dans l'immédiat doit s'orienter vers des infrastructures temporaires avec quelques installations fixes. C'est cette variante, notamment pour le stade d'arrivée de Crans-Montana, qui doit prévaloir dans l'immédiat et non des variantes pharaoniques et onéreuses pour tous. La population du Haut-Plateau décidera sur les variantes qui seront proposées et celles-ci seront connues à l'issue du résultat des votations du 10 juin prochain.

Comme vous l'aurez compris, je retire mon amendement au profit d'un autre qui, vraisemblablement, sera déposé par un membre en 2027, à l'issue des JO 2026 s'ils ont eu lieu.

En l'état, je tiens à féliciter notre ministre des sports pour son premier roadshow qui a eu lieu à Crans-Montana ce mercredi et je crois qu'il a pu tous nous convaincre de raviver cette belle et merveilleuse flamme, à laquelle j'adhère.

Merci de votre aimable attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat

Antrag 3 ist auch zurückgezogen.

La discussion est close.

Article 2, adopté.

Article 2bis nouveau

Propositions de modification 4 et 5

Abänderungsanträge 4 und 5

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 2bis nouveau:

Der Präsident

Wir kommen zum Antrag 4. Da hat sich Blaise Carron schon geäussert. Bitte Frau Berichterstatterin.

Fux-Brantschen Gaby, Grossrätin, CVPO, Berichterstatterin

Antrag 4 von Blaise Carron

Der Antrag wurde von der Kommission abgelehnt mit 2 Ja, 10 Nein und 0 Enthaltungen.

Die Mehrheit der Kommission sieht den Entscheidungsumfang klar auf 100 Millionen begrenzt.

Der Präsident

Danke Frau Berichterstatterin.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 4 / Antrag 4

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 28 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 98 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag 4 abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 5, bitte Frau Berichterstatterin.

Fux-Brantschen Gaby, Grossrätin, CVPO, Berichterstatterin

Antrag 5 von Gilbert Truffer

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 2 Ja, 10 Nein und 0 Enthaltungen.

Die Kommission ist klar anderer Meinung. Der Kanton Wallis, als einer der Hauptgastgeber bei einem Anlass, der auch dem Tourismus und der Wirtschaft im ganzen Kanton wirksame Impulse geben soll, muss eine der Parteien sein, die den Host-City-Vertrag mitunterzeichnet.

Truffer Gilbert, Grossrat, AdG/LA

Jetzt mal Hand aufs Herz: Wer von Ihnen würde als Privat- oder Geschäftsperson einen Vertrag unterzeichnen, in dem der Vertragspartner auf der einen Seite sämtliche Bedingungen diktiert, Verträge mit Dritten unterzeichnet, mit denen er ohne Risiko viel Geld verdient, alle Risiken von sich weist und auf der anderen Seite der Vertragspartner auf der anderen Seite für das abgeschlossene Geschäft alleine verantwortlich ist, sämtliche Risiken trägt und am Schluss das Defizit bezahlt? Niemand mit gesundem Menschenverstand schliesst einen solchen Vertrag ab. Warum also wollen die Befürworter von «Sion 2026» dem Walliser Volk einen solchen Vertrag unterjubeln?

Fakt ist, sämtliche Olympischen Spiele der Vergangenheit waren defizitär. Und ja Herr Favre, man kann die Zahlen immer so zurechtbiegen, bis sie einem ins Konzept passen. Man kann am Ende des Jahres bei der Jahresrechnung einer Unternehmung die grössten Aufwände rausnehmen und dann behaupten, das Jahr sei rentabel gewesen.

Fakt ist, wer die Host-City-Verträge mitunterzeichnet, haftet solidarisch für das ganze Defizit. So steht es im Gesetz der Charta des IOC.

Und jetzt habe ich noch eine Frage an Herrn Staatsrat Favre: Wollen Sie, dass der Kanton Wallis die Host-City-Verträge unterzeichnet und somit solidarisch für das Defizit haftet?

Vielen Dank.

La discussion est close.

Logean Grégory, député, UDC, président de la commission de l'économie et de l'énergie (EE)

Cet amendement est assez important; raison pour laquelle je prends la parole.

Pour la commission, dans sa grande majorité (10 contre 2 et 0 abstention), le canton du Valais doit être partie prenante parce que ne pas vouloir signer ce contrat ville hôte mais plutôt contrat région hôte, apparemment il y a une certaine flexibilité, ce serait laisser la ville de Sion elle seule le faire, ce que personne ne souhaite. Je crois que si l'on veut quelque part ces Jeux, eh bien!, notre canton doit aussi prendre ses responsabilités et signer. Donc là il y a vraiment une volonté très forte de notre commission que l'association ou Swiss Olympic, le canton du Valais, la ville de Sion signent également ce contrat puisqu'on ne peut pas dire, et, nous, nous croyons - une majorité de la commission - effectivement que le budget opérationnel des Jeux est cohérent et que, comme les précédentes éditions l'ont démontré, non, il n'y a pas ou très rarement de déficit sur la partie opérationnelle des Jeux, donc sur un budget de l'ordre de 2 milliards. Dire aussi que pour la question du déficit, les 215 premiers millions sont à la charge de la Confédération. Donc, il est bon de le rappeler. Le CIO aussi met 500 millions, donc il ne met pas rien, et 400 millions de prestations, ce qui fait 900 millions au total. Et peut-être que M. le conseiller d'Etat Favre pourra le confirmer, il y a également des discussions avec des assurances privées et là ce sera extrêmement intéressant de voir ce que ces discussions vont donner, il est peut-être possible aussi de faire assurer un probable déficit par une assurance privée. L'analyse de ces offres sera très intéressante en fonction du ratio entre la prime et le déficit qui pourrait être assuré. Donc, si une entreprise à but lucratif pourrait aller dans cette direction, ça veut dire effectivement qu'elle pense que le risque de déficit en tout cas ne serait pas supérieur au ratio.

Mais tout cela pour dire que, dans sa grande majorité, effectivement, la commission pense que non seulement on peut mais on doit signer ce contrat, que ce soit sous la forme de l'association mais on ne peut pas en tout cas laisser la ville de Sion seule pour cela, ne serait-ce que pour ne pas lui laisser, à elle seule, la répartition des bénéfices..., trêve de plaisanterie, je vous recommande donc de rejeter cet amendement.

Perroud Bruno, député, UDC

Je trouve cet amendement plutôt sympathique et je parle en mon nom personnel.

Je pense que durant toute cette campagne ou précampagne pour avoir aujourd'hui notre accord pour le financement de ce crédit-cadre, on nous a dit qu'on ne connaissait pas la situation, on ne savait pas qui était l'association qui allait signer, et je pense qu'au niveau de la transparence, nous avons un amendement qui va indiquer exactement quel est le rôle du canton.

Et pour cela, avant de me positionner vraiment, j'aimerais savoir la décision du Conseil d'Etat sur ce point parce que ça me permettra de manière honnête et franche, vis-à-vis du citoyen qui votera plus tard, de savoir la réelle position du Conseil d'Etat par rapport à cette association qui va se créer.

Merci pour votre réponse.

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

J'aimerais juste donner une ou deux petites précisions.

Tout à l'heure, il a été question effectivement de 215 millions de réserve de la Confédération.

Aujourd'hui, le CIO a voté 118 mesures pour réduire la voilure des Jeux, économies estimées entre 200 millions et 300 millions, ce qui fait plus de 400 millions à ce jour de réserve sur un budget de 1,7 milliard, je pense que beaucoup d'entrepreneurs rêveraient d'avoir ce pourcentage-là de réserve dans leurs entreprises.

Je confirme effectivement ce qui a été dit, nous sommes aussi en train d'étudier une assurance pour l'organisation des Jeux qui, et ça a été protocolé dans la commission par le directeur des sports du CIO, peut se faire via une association ou une région.

Petite précision, le CIO met effectivement, Monsieur le président, 500 millions de cash mais il met en plus 400 millions d'investissements en nature, ce qui fait plus de 900 millions de dollars dans cette aventure.

Eh oui!, Mesdames et Messieurs les députés, vous avez raison, on n'a pas toutes les réponses aujourd'hui mais oui, Mesdames et Messieurs les députés, vous avez raison, on ne peut pas vendre un projet si on n'est pas prêt à s'y impliquer personnellement, et on ne peut pas dire aux autres de faire ce qu'on ne pourrait pas faire soi-même, ou être d'accord d'y participer.

Alors oui, Mesdames et Messieurs, le Conseil d'Etat a discuté cette semaine de cette question et il a arrêté la position suivante, qui sera certainement, j'imagine, la même pour la ville de Sion: après l'analyse du contrat de la ville hôte et si ce dernier est acceptable, le Conseil d'Etat est prêt à s'engager aux côtés de la ville de Sion en le cosignant.

J'espère que les députés venant de la ville de Sion et du district de Sion ont bien entendu, important tout à l'heure pour le vote.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 5 / Antrag 5

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 21 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 100 voix / Stimmen

(7 abstentions / Enthaltungen)

Sie sind der Kommission gefolgt und haben den Antrag 5 abgelehnt.

Article 2bis nouveau, refusé.

Article 3

Propositions de modification 6 et 7

Abänderungsanträge 6 und 7

Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsanträge

Der Präsident
Wir kommen zum Antrag 6. Der ist angenommen.
Ich habe keine Wortmeldungen.
Antrag 7 ist angenommen.
Ich habe keine Wortmeldungen.

Article 3, adopté avec la proposition 6 du groupe PLR et 7 du député Blaise Carron, admises par la commission.

Articles 4 et 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

Rausis Joachim, député, PDCB
Le groupe PDCB se rallie totalement aux propos de Ramon Zenhäusern.
Je pourrais m'arrêter là, tant la démonstration était claire, et les arguments que nous avons relevés à l'entrée en matière se retrouvaient dans sa prise de parole: dimension humaine, opportunité pour la jeunesse et enthousiasme populaire. Quelle meilleure source d'inspiration pour la relève que les exploits de nos champions qui valent tous les programmes d'encouragement au sport?
Au final, tant les amendements de la commission que ceux acceptés dans cette lecture de détail ce matin nous conviennent et permettent de poser quelques garde-fous au projet.
Au moment de conclure, le groupe PDCB réitère son soutien à la candidature «Sion 2026».
La campagne est lancée et, pour une fois, l'important ce n'est pas que de participer.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO
Ich glaube, heute haben wir einen ersten Meilenstein erreicht und gesetzt. Wir haben ein klares Zeichen gesetzt für unsere Wirtschaft, dass man diese weiterentwickeln kann, den touristischen Bekanntheitsgrad steigern kann, Innovations- und Forschungspotenzial von uns aufzeigen kann. Ein klares Zeichen an den Sport, an die Jugend- und Elitеförderung des Sports. Wir haben es heute gesehen, Ramon Zenhäusern - ich habe ihn schon bei der Eintretensdebatte erwähnt - ein wunderbarer Kerl, sehr sympathisch, riesig in der Natur, und ich glaube auch überzeugend mit seinen Medaillen, um sich für «Sion 2026» einzusetzen. Es sind aber auch klare Zeichen an die Unternehmungen, an die touristischen Destinationen und an die zukünftigen Generationen.
Dies heisst aber nicht, dass wir uns jetzt zurücklehnen dürfen. Es steht noch viel Arbeit bevor, vor allem Überzeugungsarbeit. Es sind noch offene Fragen auf dem Tisch. Die werden geklärt werden, davon bin ich überzeugt, dass Herr Staatsrat Favre dies schaffen wird, dass wir die letzten Zweifler auch überzeugen können.

Ich glaube, wir haben heute die Olympia-Fackel entzündet. Das ist ein klares Zeichen für «Sion 2026», und das ist schön so. Die CSPO ist sehr zufrieden, auch mit dem Abstimmungsverhalten hier vom Parlament und somit ein klares Zeichen an die Bevölkerung für den 10. Juni, dass man dort ein klares Ja in die Urne legt. Danke.

Fauchère Cyrille, député, UDC

En préambule, je le confesse, votre dernière intervention va modifier quelque peu la mienne. Donc, je vais quand même débuter avec ce que j'ai préparé et je terminerai ma conclusion de manière un peu plus improvisée.

Certains parmi nous aiment à citer Winston Churchill; aussi permettez-moi, sans originalité, de me prêter également à l'exercice. Quand on le questionnait sur sa santé, le premier ministre britannique répondait: «boire et fumer, surtout ne pas faire de sport». Ainsi, il faut se méfier des grands hommes que l'on convoque dans un débat démocratique car le grand homme en question peut également desservir la cause.

Plaisanterie mise à part, je ne vais pas revenir sur ce qui a déjà été dit lundi. Mon intervention, que je précise faire à titre individuel compte tenu du fait que notre groupe a laissé la liberté de vote à chacun de ses membres, n'a pas l'ambition de vous faire changer d'avis, Chers collègues, mais de laisser une trace de certains éléments, dont on ne pourra pas dire dans le futur qu'on ne les a pas entendus. De même, j'appuie mon propos sur les réponses que le conseiller d'Etat Favre a fournies lors du débat d'entrée en matière.

Ma première collaboration institutionnelle avec le CIO a été dans le cadre de l'aéroport de Sion et en particulier dans la construction des halles Grély. Pour ceux qui ne les connaissent pas, ce sont ces belles halles au sud-ouest de la piste d'atterrissage le long de l'autoroute. Magnifique structure dévolue à l'aviation, il n'en demeure pas moins que la situation dont ont hérité l'aéroport et la commune n'a rien d'enviable. Cette construction a été réalisée par un fonds de placement du CIO, qui a ensuite été vendue, encaissant au passage une réelle plus-value, avec tout un cahier des charges pour les exploitants et propriétaires dont nous réglons encore aujourd'hui les différends devant les tribunaux. Je viens, j'investis, je réalise et je pars, voilà la méthode du CIO.

Ensuite, à la lecture du rapport de la commission, j'apprends de la bouche de M. Dubi que la progression démographique de la commune de Sion se chiffre entre 500 et 600 personnes par année. C'est complètement faux. Sur les 10 dernières années, la commune a enregistré une progression de 377 habitants par année. Petite différence de 223, j'en conviens, mais, sur les 8 ans qui nous séparent de l'événement, cela crée un delta de près de 2'000 habitants et, en matière de planification d'infrastructures, de mobilité, ce genre d'erreur engendre une planification boiteuse et peut provoquer de graves surcoûts, M. Dubi n'étant pas membre de l'administration communale mais bien du CIO.

Enfin, le Conseil d'Etat, dans son rapport, nous parle d'un droit de superficie accordé par la commune pour construire le futur village olympique. C'est assez surprenant de lire ce genre de chose car ce n'est pas du tout l'état des négociations que la commune est en train de mener. Je ne peux, hélas!, pas en dire plus. Le canton vous offre ici un bien qui ne lui appartient pas et qui ne se réalisera pas, en tout cas pas tel que cela est écrit.

De même, Monsieur le conseiller d'Etat, vous semblez entendre que nous remettons en question les compétences du commandant de la police cantonale et des commandants des polices cantonales suisses quand nous questionnons la question de la sécurité. Ça n'est pas du tout le cas et je ne l'ai jamais, ni de ma bouche dit ni de mes oreilles entendu. La question de la sécurité se pose de manière objective car il y a un impact financier sur la sécurité prise en charge par le canton. Cela a été démonté par le président de la commission, les fameux 40 millions, mais il y a aussi un impact sécuritaire pour les communes et vous avez rencontré ces communes, et il

importe pour nous aussi, défenseurs de nos communes, de savoir qu'est-ce qui incombe à l'Etat et qu'est-ce qui incombe aux communes, et dans quelles proportions. Où l'action de la police cantonale s'arrête-t-elle, où l'action de la police municipale débute-t-elle? Vous êtes également, Chers collègues, au courant que la police municipale de Sion entreprend des réflexions poussées avec la police municipale de Sierre pour avoir une police régionale du Valais central, ce en accord avec le département concerné et avec les communes partenaires, ce qui veut dire que l'impact sécuritaire sur la commune site qu'est Sion (remise des médailles, big air, village olympique, etc.) impactera toutes les communes partenaires, à l'heure actuelle de Miège à Sion en passant par Arbaz, Ayent, etc. Ça n'est pas forcément rédhibitoire mais ça doit être dit de manière à ce que ces communes puissent planifier un surcoût qui pourrait se chiffrer en millions et qui impactera directement les finances communales.

Voilà, ça c'était la partie préparée.

La partie improvisée: Monsieur le conseiller d'Etat, je me réjouis, en tant que membre de l'exécutif communal, de l'adhésion et de l'engagement du canton dans la signature du contrat.

Je garde, à titre personnel, beaucoup de réserves quant au projet olympique mais je vous remercie d'avoir au moins répondu à cette question qui nous tarabustait depuis un certain temps.

Je vous remercie de votre attention.

Salzmann Pascal, Grossrat, SVPO

Wie schon in der Eintretensdebatte erwähnt, unterstützt die SVPO die Olympischen Spiele 2026 und unterstützt auch den Kredit von 100 Millionen, die der Kanton investieren will.

Ich wiederhole nicht nochmals alles, was vorhin schon erwähnt wurde, aber ein Punkt scheint mir doch wichtig zu sein. Das Wallis muss sich bewusst sein, dass es eine grosse Chance ist, sich der Welt mit seiner ganzen Vielfalt zu präsentieren. Wenn nicht eine Schweiz, mit unserem Kanton, mit seiner Bergwelt, die Winterspiele organisieren will, welches Land dann? Und ein solches Projekt braucht auch eine finanzielle Unterstützung.

Lasst uns hier im Parlament das Feuer für die Olympischen Spiele entfachen und setzen mit einem Befürworten des Kredits dieser 100 Millionen ein klares Zeichen.

Danke für die Unterstützung.

Raboud Damien, député (suppl.), UDC

Par cette prise de parole, je souhaiterais m'exprimer en mon nom propre mais un peu aussi, je crois, en celui des élus de mon groupe qui, tout à l'heure, soutiendront le crédit d'engagement cantonal en faveur du projet «Sion 2026».

Je fais partie des personnes enthousiastes croyant dur comme fer que nous sommes, nous Valaisannes et Valaisans, en capacité de proposer quelque chose de nouveau, cela en suivant un autre agenda que nos prédécesseurs, oui capables d'organiser de grands Jeux mais sans les aberrations du passé où à des scandales écologiques, des malversations en tous genres et gouffres financiers, des installations onéreuses construites sans grande réflexion sur la durabilité puis laissées à l'abandon. Oui le monde change, la Suisse change, le Valais change et, n'en déplaise à celles et ceux qui n'y croient pas, le CIO change avec eux.

Oh oui!, bien sûr, les ayatollahs d'un monde bientôt passé, dépassé et révolu partout font de la résistance mais comment ne pas voir dans le nouvel Agenda 2020 une promesse, une promesse tendant à nous dire que le Comité olympique a enfin compris que le point de rupture avec ses valeurs originelles, celles de Pierre de Coubertin ainsi qu'avec l'opinion publique était à bout touchant.

Oui je veux demain pour mon canton des Jeux durables, des Jeux festifs, des Jeux nouveaux, des Jeux qui, à n'en pas douter une seconde, marqueront l'histoire par leur beauté, leur authenticité, leur ferveur populaire et leur grandiose modestie. Je le souhaite pour l'intérêt de mon Valais et pour la jeunesse tout entière de ce pays.

Je vois dans ce projet une magnifique opportunité de renouveau, d'affirmation de ce que et de qui nous sommes, et la démonstration de ce que nous sommes capables de réaliser sans grandiloquence mais avec classe et élégance. Ne cédons pas aux sirènes de la prétention ni de la vanité, mais quand même arrêtons de nous morfondre sur le franc fort, les Autrichiens sont meilleurs, les sports d'hiver appartiennent au passé..., on le voit encore cette année avec les bonnes conditions et les bons chiffres qui nous viennent des stations. Et faisons avancer ce canton tous ensemble avec la perspective de ces Jeux et l'héritage positif incontestable qu'ils nous laisseront une fois passés.

Bien sûr, je l'ai entendu lundi et encore aujourd'hui, il y a à gauche et à droite du scepticisme quant au projet en lui-même ainsi que dans ses porteurs. Mais à titre personnel, durant ces derniers mois, j'ai bien sûr vu quelques maladresses, mais surtout beaucoup de travail et de bonne volonté de la part de celles et ceux qui y croient et qui travaillent à ce que notre pays accueille le troisième plus grand événement sportif mondial.

Et si certains ici ne font pas confiance dans le personnel politique, croyons au moins en notre système, ses leviers, ses freins ainsi que la bonne volonté du plus grand nombre, notamment dans ce Parlement à travailler à ce que ce projet soit un succès. N'oublions pas que les personnes vont et viennent mais que les projets perdurent et avancent. C'est exactement ce qui se passe avec «Sion 2026» et ce depuis le premier crédit octroyé.

A ce propos, je remercie l'entier de mon groupe d'avoir été à l'origine des amendements qui sécurisent et donnent une certaine assise à la décision concernant le soutien financier à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver «Sion 2026» soumise à ce Parlement ce matin et je suis honoré d'appartenir à un groupe qui s'est posé de bonnes questions et qui ne s'est épargné aucune analyse pour se déterminer sur la question, de façon exhaustive.

Tout comme moi, vous avez suivi les débats, beaucoup de choses ont été dites de part et d'autre. Tous ici nous avons été élus afin de gérer de façon rationnelle et pragmatique les affaires de ce canton. Mais j'aimerais tout de même que soient dits au moins une fois les valeurs ainsi que les idéaux promus par l'olympisme dans sa charte, celle dont on a souvent parlé, notamment du point 46, cela afin de revenir quelque peu à ce que les JO par essence sont, avant la corruption, l'orgueil et la vilenie des hommes. L'olympisme est une philosophie de la vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels. Le mouvement olympique a pour but de contribuer à bâtir un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par le moyen du sport pratiqué sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité et le fair-play.

Bref, vous l'aurez compris et sans accuser les détracteurs du projet d'être des pessimistes, car oui cela a déjà été dit et pour différentes raisons, on a le droit d'être contre ces JO - pour paraphraser notre conseiller d'Etat -, j'aimerais reprendre, et malgré l'intervention de mon collègue Cyrille Fauchère tout à l'heure, la fameuse phrase de Winston Churchill qui a été citée par mon chef de groupe Grégory Logean lundi: «Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité; un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté.»

Ces Jeux, que nous proposons différents des précédents, sont aujourd'hui dans une phase cruciale, celle de passer devant le peuple. Si la flamme existe encore, chose qui n'est pas encore acquise aujourd'hui, et que le peuple se rallie au projet, chose que j'espère vivement, et si

encore le CIO nous les confie, je vous invite à ce que durant les 8 ans à venir, et quels que furent nos premiers avis sur ces Jeux, à ce que tous ensemble ici nous travaillions afin que ces Jeux soient ceux du changement, de la durabilité et d'un paradigme que nous aurons nous-mêmes initié.

Merci de votre attention.

Schmid Manfred, Grossrat, CVPO

Ja, der erste Entscheid für «Sion 2026» ist bald geschafft. Und dann, meine Damen und Herren, müssen wir langsam die Bremsen lösen. Soeben wären wir dann wie Ramon Zenhäusern mit vollen Schwung aus dem Starthaus raus. Diesen Schwung müssen wir dann nutzen, damit wir zur Zwischenzeit kommen und die wird dann am 10. Juni in diesem Jahr sein. Wir, die Befürworter, müssen die Zeit nutzen, um unsere Bevölkerung mit Fakten zu überzeugen, damit das Rennen weitergeht und unser Ramon seinen Traum weiterleben kann, dann 2026 mit Ambitionen selber am Start zu sein.

Wir sind überzeugt, auch unser Parlament in Bern wird schlussendlich unsere Ambitionen begrüssen, die Kredite bewilligen. Und eines ist sicher, auch das IOC wird mit unserem Dossier gefordert sein. Es wird gefordert sein, entspricht doch dieses Dossier voll und ganz den Vorgaben der Agenda 2020.

Ich sage nur noch: Bravo «Sion 2026»! Danke.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Aucune surprise, je vais me répéter un petit peu avec l'entrée en matière, notre groupe laissera une liberté de vote au sujet du financement par le canton des Jeux Olympiques 2026. En effet, dans notre groupe, seul le parti socialiste haut-valaisan s'est prononcé contre l'organisation de ces Jeux, le centre-gauche PC se déterminera en avril, quant au PSVR, nous avons lancé une consultation interne de nos membres, un vote général, et nous ne souhaitons pas aujourd'hui, par une prise de position officielle de notre groupe, biaiser ce grand processus de démocratie interne, initié dans le parti. Donc, tous les députés voteront en leur âme et conscience.

Lors de l'entrée en matière, j'ai posé de nombreuses questions quant à la gouvernance, quant aux finances cantonales. Aujourd'hui, on vote un crédit d'engagement de 200 millions, donc l'analyse financière du canton me semble aussi nécessaire. Et à ce niveau-là, je n'ai pas reçu beaucoup de réponses et de volonté d'engagement du Gouvernement en lien avec ces questions de financement.

Vous avez répondu à une question, Monsieur le conseiller d'Etat Favre, tout à l'heure, vous avez dit que le canton allait signer le contrat, donc ça veut dire que toutes les Valaisannes et tous les Valaisans seront solidaires, engagés en termes financiers, en cas d'un potentiel déficit. Certes, vous répétez tout le temps qu'il n'y aura pas de déficit, je vous entends, mais, malgré l'excellente organisation des Jeux Olympiques par le comité d'organisation, il y a forcément des éléments qui, parfois, sortent du périmètre du comité d'organisation, des éléments exogènes qui pourraient mettre à mal les finances de ce projet. Il peut y avoir, par exemple, des projets qui ne sont pas réalisés par les villes, je parle du centre de presse, je parle du village olympique, eh bien!, nécessairement, ça aurait un impact qui n'était pas attendu actuellement au niveau des finances. Il peut aussi y avoir de gros problèmes en termes de météo, des problèmes d'affluence de spectateurs en lien avec, je ne sais pas, un attentat..., enfin, dans les scénarios du pire, on peut tout imaginer, et je pense que le comité de candidature a dû entrevoir tous ces scénarios. Et c'est pour ça que de dire qu'un déficit est impossible, c'est faux. Il est possible et, dans ce cas, eh bien!, vous venez de le dire, les Valaisannes et Valaisans et les Sédunois passeront à la caisse en cas de problèmes; chose que je ne souhaite forcément pas.

Autre élément, vous n'avez pas répondu à mes questions, je parlais des finances cantonales, le Projet fiscal 17. Ce sont 70 millions qui disparaîtront des caisses de l'Etat. Est-ce que le Gouvernement proposera encore d'autres éléments qui aggraveront la situation? Donc, dans ce contexte-là, je rappelle qu'on n'a pas encore les moyens de financer un nouveau collège, donc dans ce contexte-là, est-ce qu'on a les moyens d'investir 100 millions pour les Jeux Olympiques? Est-ce qu'il n'y aura pas un impact clair sur les futurs budgets? On a vécu ces 5 dernières années de nombreuses économies qui, pour nous, ont été extrêmement douloureuses parce que ça a principalement impacté les personnes les plus faibles de ce canton. Donc, je demande vraiment au Gouvernement de s'engager pour nous dire qu'il ne prévoira pas de programme d'économies jusqu'aux Jeux Olympiques.

Un autre élément de réflexion: le double frein aux dépenses et à l'endettement. On attend tellement de bénéfices futurs de ces Jeux Olympiques, donc je pense qu'on pourrait, en lien avec ces Jeux Olympiques, assouplir le double frein aux dépenses et à l'endettement, notamment dans ces prochaines années, mais notamment en cas d'un gros problème de déficit; ça pourrait être une des réponses de détourner un cas exceptionnel, et la loi actuelle le permet.

Voilà, je vais mettre un terme ici à ma prise de parole.

Donc, vous l'avez compris, liberté de vote du groupe alliance de gauche et je demanderai vraiment au Gouvernement de s'engager en termes de finances futures et des prochains budgets de l'Etat, et des potentiels programmes d'économies que je ne souhaite pas voir ces prochaines années.

Je vous remercie pour votre attention.

Largey Thierry, député, Les Verts

Voilà que l'argumentation que je vais donner se trouve confrontée à l'émotion, et c'est bien sur ce terrain-là que la discussion aura lieu, en tout cas qu'elle a eu lieu jusqu'à présent, c'est l'émotion d'un champion olympique qui vient délivrer finalement son message, et il a raison de le faire, mais qui pourrait déstabiliser plus d'une personne qui essaie d'analyser rationnellement et par rapport à des éléments très objectifs ce dossier. C'est l'émotion qu'on essaie de faire passer que le CIO aurait changé, il aurait changé complètement, oui sa manière de faire est totalement différente, elle a pris en compte l'environnement, elle a fait quelques efforts en inscrivant le mot durable dans ses documents. Simplement, tous les faits démontrent exactement le contraire. Ne soyons pas naïfs, le CIO n'a pas changé. Il cherche toujours à privatiser en sa faveur les bénéfices et, si possible, à reporter le maximum de dettes auprès des villes hôtes et des pays qui accueillent les Jeux Olympiques; ça ne changera pas. Les gens qui voteront lors des différents votes du CIO, eh bien!, regarderont aussi leurs intérêts personnels; ça ne changera pas non plus.

Face à cette émotion, les Verts essaient de poser des arguments qui relèvent d'une certaine objectivité, en tout cas une objectivité politique. Tout d'abord, le modèle de développement touristique, nous l'avons dit à plusieurs reprises, ça n'est pas un modèle que nous défendons, que de vouloir absolument tout miser sur une seule compétition et un seul type d'activité: le tourisme hivernal. Le tourisme valaisan est pluriel, doit être défendu de manière plurielle et si l'on regarde finalement l'argent que l'on mettra pour cette activité, eh bien!, il n'y aura plus grand-chose pour la culture, pour le tourisme culturel, le tourisme historique, archéologique, pour un tourisme 4 saisons. Ce serait mentir que de prétendre que l'on pourra faire tout et, en plus, les JO; vous verrez ensuite dans l'analyse financière que je vous exposerai. Je n'irai pas plus loin sur ce modèle. Nous défendons, chez les Verts, effectivement une implication de l'Etat qui soit envers tous les Valaisans et toutes les Valaisannes de manière à pouvoir diversifier notre tourisme, diversifier nos activités économiques, et en misant uniquement sur les JO, vous comprendrez que ça n'est pas du tout le chemin que nous avons emprunté.

La question de la durabilité, elle revient évidemment, il y a eu un amendement, on met le mot durable, oui, ça ne coûte rien que de le mettre. Allez voir réellement le contenu de cette durabilité, allez lire le rapport de la FDDM, vous verrez qu'il n'y a pas d'indicateurs, qu'il n'y a pas d'études d'impact social ou environnemental. Pensez, les 267 millions qui seront destinés à construire du matériel qui sera destiné ensuite à être démonté, ça n'est pas durable, ça ne profitera à personne, si c'est à quelques promoteurs qui, d'ailleurs, se rapprochent du projet de manière à ne pas être oubliés au final. Regardez, 25 millions sur les 100 millions iront pour de l'enneigement technique à Montana et dans la vallée de Conches. Regardez encore, 40 millions pour de la sécurité. Si nous avions un autre modèle de développement, eh bien!, ces 40 millions iraient dans quelque chose de bien plus constructif que de la sécurité. Voilà pour ces aspects de durabilité qui restent, et nous insistons, uniquement un slogan, peut-être une volonté, nous ne remettons pas en doute la vision du COJO, la vision du Conseil d'Etat de vouloir faire de la durabilité. Simplement confrontée aux exigences réelles, cette durabilité disparaîtra. On l'a bien vu au sommet du Cervin face à une volonté qui était certainement bien vue, eh bien!, elle s'est transformée en événement qui n'est de loin pas durable!

Reste l'aspect financier puisque, aujourd'hui, eh bien!, nous traitons de cet aspect financier. Revenons un petit peu sur les décisions de cette semaine: 30 millions pour les routes, 10 millions pour la vigne. On va nous proposer bientôt 157 millions pour les remontées mécaniques. On apprend maintenant que les communes souhaiteraient une entrée en vigueur très rapide de la loi sur le sport alors que, même en décembre, on nous disait que ce n'était pas possible parce que, financièrement, on ne pouvait pas le faire. On voit bien ici le deal que les communes cherchent à obtenir: c'est un accord pour les Jeux contre la loi sur le sport, 80 millions au bas mot. Si on ajoute à cela ce que le conseiller d'Etat Roberto Schmidt nous a dit, avec le nouveau régime fiscal des entreprises, c'est moins 70 millions pour le canton et moins 70 millions pour les communes (à Sion, on parle de 7 millions à 8 millions; du côté de Monthey, ce sont 4,4 millions à peu près). Et puis, maintenant, on rajoute à cela les 100 millions pour les JO. Et vous arrivez allègrement à 517 millions. Voilà ce qui est destiné, et on parlait du double frein à l'endettement, mais je crois qu'on l'a fait quelque peu, si ce n'est sauter, en tout cas on l'a assoupli cette semaine. Eh bien!, voilà l'état des finances, voilà ce qu'il faudra assumer comme dépenses, et là-dessus il faudra trouver cet argent ailleurs, et cet argent, évidemment, on ne va pas pouvoir le trouver dans la hausse des impôts, on l'a bien compris, donc il faudra le trouver dans d'autres domaines ou alors on ne respectera pas les engagements qu'on aurait pris ici. Il n'y a pas d'argent pour le reste, et c'est bien ça qui nous pose problème, et les Valaisannes et les Valaisans devront assumer ces décisions. Pensez que les Sédunoises et les Sédunois paieront 3 fois: ils paieront à la commune, ils paieront au canton et ils paieront à la Confédération pour la couverture fédérale.

Dès lors, on peut se poser la question vu l'état des finances que j'ai exprimé, c'est ce fameux déficit. Oui, il n'y aurait pas de déficit. Là aussi...

(Le président: S'il vous plaît!)

...c'est un souhait que nous respectons volontiers mais qui ne sera pas tenu, qui ne pourra pas être tenu. Pour quelles raisons? Eh bien!, allez voir le contrat ville hôte que Paris a signé avec le CIO et vous vous amuserez à voir que, effectivement, c'est bien la ville hôte, c'est bien au COJO et c'est bien à l'institution nationale olympique d'assumer tous les déficits, d'assumer tous les engagements, et il n'y a pas de choix, le CIO ne reprendra rien pour lui.

De fait, les engagements devront être respectés et quand on parle d'engagements...

(Le président: Vous avez dépassé 6 minutes, s'il vous plaît!)

...j'ai bientôt fini.

Les engagements devront être respectés et là encore, s'ils ne sont pas respectés, eh bien!, à Paris, le CIO pourra retenir une certaine somme d'argent bloquée sur un compte.

Mesdames et Messieurs, ne tombons pas dans le piège que nous tend le CIO en voulant faire croire qu'il a changé, ne tombons pas dans ce piège financier qui nous est tendu. Nous devons être responsables et nous poser la réelle question: est-ce que les Valaisannes et les Valaisans - et c'est une question que je pose directement aux Valaisannes et aux Valaisans -, est-ce qu'ils sont réellement prêts à assumer le déficit et les coûts directs et indirects des Jeux Olympiques ou veulent-ils un autre projet de développement, un autre projet de développement touristique et de développement de la société?

Pour nous, la réponse est assez claire, en refusant ce projet des Jeux Olympiques, nous voulons donner une chance à un autre modèle de développement, un modèle qui concerne tout le monde et pas simplement quelques stations et une activité sportive. Merci.

Der Präsident

Merci.

Ich hoffe, dass Ramon Zenhäusern nicht so lange hat im Slalom, wie Sie geredet haben, denn sonst wird er nicht mehr aufs Podest fahren...

Claivaz Christophe, député, PLR

Comme l'a très bien imagé le président de la commission lors de l'entrée en matière, nous voici au quart de finale avec une qualification qui devrait être aisée dans quelques minutes pour la demi-finale un peu plus corsée du 10 juin prochain.

Tout a été dit lors de l'entrée en matière, je n'y reviendrai pas en détail. On a pris connaissance quand même de la volonté du CIO avec son Agenda 2020 de changer. Alors, après, on peut croire, on peut ne pas croire dans les volontés exprimées par le CIO, ça c'est une autre affaire.

On a parlé de développement durable et le groupe PLR est satisfait. Notre amendement pour le mentionner, noir sur blanc, dans le projet de décision a été retenu par la commission et par ce plenum.

Des Jeux à taille humaine ont été démontrés dans ce qui veut être fait avec les infrastructures déjà existantes.

Et je rappelle que c'est sur un crédit de 100 millions que l'on doit voter le 10 juin prochain et puis dans quelques instants, et lorsque l'on dit que, peut-être, il faudra un projet d'économies de la part du Gouvernement, si on n'arrive pas à trouver 12,5 millions par année sur un budget de 3,4 millions, alors je pense que si vous devez, chez vous, renoncer à vos vacances annuelles pour acheter le journal du dimanche, il faut quand même se poser des questions.

Et s'il y a un changement d'optique qui doit venir, à tout moment, le CIO peut choisir une autre candidature ou le projet peut être abandonné dans une clause de retrait.

Pas de dépassement du budget de fonctionnement, on peut croire ou on peut ne pas croire, mais on voit quand même ce qui s'est passé dans les derniers JO et il y a une marge qui a été évoquée déjà par mes préopinants de 215 millions.

On parle des infrastructures louées, des constructions pérennes qui sont réduites, 60 millions pour le canton, le centre des médias, le village olympique, la sécurité, tout a déjà été évoqué et les retombées économiques démontrées par plusieurs études.

La question en suspens, que plusieurs s'étaient posée et que j'avais également soulevée lors de l'entrée en matière, c'était la signature du contrat avec le CIO. Les réponses ont été clairement apportées ce matin. Et à la lecture des questions posées, que ce soit en commission et au plenum, les réponses ont été apportées et elles sont précises, on ne peut pas être plus

précis que tant dans certains domaines 8 ans avant un projet. Mais c'est bien connu, celui qui ne veut pas entendre n'a pas d'oreilles.

La confortable avance du oui dans ce Parlement fait que je ne vais pas revenir et essayer de convaincre ceux qui, de toute façon, ne sont pas convaincus puisque comme le renard de la fable, devant de très beaux raisins qu'il ne pouvait pas atteindre, a décrété à la fin que ceux-ci sont trop verts... et sans jeu de mots.

L'énergie, dès lundi, devra être ravivée pour que la flamme puisse être relancée. Il faut convaincre encore la population valaisanne d'apporter un oui dans les urnes le 10 juin prochain pour au moins aller en finale à Milan en automne 2019.

Je crois que la présence de Ramon Zenhäusern ce matin résumait tout ce qu'il y a dans ce projet à voir encore la lumière qui brillait dans ses yeux de la participation aux dernières joutes olympiques. Alors, toutes celles et tous ceux qui, dans quelques instants, vont voter non ou qui voteront non le 10 juin prochain, que répondons-nous à un athlète comme Ramon Zenhäusern, que répondons-nous à cette jeunesse qui s'engage? Eh bien!, finalement, c'est bien ce que vous faites, mais allez le faire ailleurs parce que, c'est bien connu, notre pays est trop pauvre, les idées sont trop courtes, les vallées sont trop étroites! Mais je crois que si ces qualificatifs devaient qualifier notre pays et notre région, ce serait une contrée sans avenir que nous habiterions.

Alors, je suis convaincu du contraire et du caractère des Valaisans et des Suisses pour aller de l'avant, et puis pour offrir des projets et du rêve à notre canton et à notre pays, mais avec les pieds sur terre, et tout cela est concentré dans le projet «Sion 2026».

Vous l'aurez compris, le groupe PLR, unanimement, donne son accord au soutien financier qui nous est demandé ce matin par rapport au projet des JO «Sion 2026» et je vous remercie pour votre attention.

Kamerzin Sidney, député, PDCC

On trouvera toujours toutes les raisons pour s'opposer à ce projet, quelles qu'elles soient. Ceux qui sont opposés vont toujours trouver toutes les bonnes raisons pour le faire.

Mais, il faut quand même reconnaître que ce projet est cohérent. C'est cohérent d'un point de vue financier avec ce milliard qui vient de Berne et qu'on se doit d'accepter, avec ces 900 millions qui viennent du CIO. C'est cohérent avec les garanties que nous a données M. le conseiller d'Etat qui s'engage, qui s'est engagé pour que ce budget soit respecté et son groupe politique aussi, on l'a vu cette semaine, très attentif au respect des budgets, notamment avec le financement de Rhône 3. On compte d'ailleurs sur le groupe PLR pour appuyer son conseiller d'Etat dans cette mission de respecter les budgets. C'est cohérent au niveau de l'organisation, Mesdames et Messieurs, on l'a vu à Crans-Montana ce week-end, on est capable en Valais d'organiser des Jeux Olympiques. Et c'est cohérent aussi au niveau de l'environnement. C'est cohérent d'organiser des Jeux au cœur des Alpes, en Valais, plutôt qu'à Dubaï ou Marrakech. Et soutenir des Jeux Olympiques d'hiver ici en Valais, eh bien!, c'est soutenir aussi l'organisation de Jeux Olympiques dans un endroit qui se prête à l'organisation d'une telle manifestation.

C'est un projet cohérent et le Valais, aujourd'hui, a besoin de projets, Mesdames et Messieurs, de projets qui vont apporter un coût de booste à son économie, à son tourisme, à sa renommée au niveau international. Les petites réserves qu'on avait émises au niveau du débat d'entrée en matière, elles ont été et elles seront levées, nous en sommes certains, par le Conseil d'Etat. Au niveau de l'organisation, les petites maladresses qui se sont déroulées, elles ont été relevées encore aujourd'hui, eh bien!, nous souhaitons évidemment que tout soit mis en œuvre pour qu'elles ne se reproduisent pas et nous veillerons aussi à ce qu'il n'y ait pas de magouilles..., puisque certains se soucient qu'il n'y ait pas de magouilles en Valais, et qu'il y ait une séparation très claire des intérêts privés dans ce projet et des intérêts publics. C'est très important, nous en

sommes convaincus pour les Valaisannes et les Valaisans qui voteront au mois de juin d'être parfaitement conscients, et là nous attendons vraiment les garanties du Conseil d'Etat, qu'il y ait une séparation complète entre les intérêts privés de certains milieux et la gestion des fonds publics.

Mesdames et Messieurs, le groupe PDCC est pour la jeunesse, bien évidemment, pour le sport, pour le Valais. Nous voterons sans réserve pour cette décision.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Logean Grégory, député, UDC, président de la commission de l'économie et de l'énergie (EE)

Je ne vais pas m'étendre davantage sur les remerciements aux différentes personnes ayant participé au dossier; je les réitère de manière générique et large puisque je l'ai fait dans le détail à l'entrée en matière.

M. le député Thierry Largey a parlé d'émotion opposée à la rationalité. Je peux le rassurer, la commission a travaillé de manière objective et rationnelle, avec différentes analyses. Je crois que notre rapport de plus de 50 pages et ses nombreuses annexes le démontrent. Donc, nous n'avons pas, on va dire accueilli ce projet les yeux fermés, avec un enthousiasme aveugle mais, au contraire, fait preuve d'un enthousiasme prudent, et nous avons voulu mettre l'ensemble du dossier sur la table étant entendu que tant ce Parlement que la population valaisanne, qui au mois de juin se prononcera, non pas simplement sur le crédit *in fine* mais sur l'adhésion ou non à ce projet.

Dire également que celles et ceux qui craignent justement des magouilles ou que le budget ne soit pas tenu par le Conseil d'Etat, les rassurer. Le budget opérationnel n'est pas de la compétence même du Gouvernement, et ce n'est pas l'objet de la présente décision d'ailleurs, ces 2 milliards du budget du COJO, ce COJO est présidé, vous le savez, par Jürg Stahl, conseiller national, ancien président du Parlement national, le directeur Gurtner, directeur opérationnel, des gens comme Pierre-Alain Cardinaux. Donc, il y a un réel comité, sous la surveillance aussi de la Confédération et ce n'est pas uniquement notre canton qui a la responsabilité opérationnelle des Jeux même s'il est bien représenté, notamment par la personne de Frédéric Favre à la vice-présidence du comité d'organisation.

Rappeler également qu'une très large majorité de la commission, par 10 contre 2 et une abstention, s'est prononcée en faveur du projet présenté; j'insiste justement sur ces termes «projet présenté», c'est-à-dire que nous adhérons à cette philosophie: utilisation des infrastructures existantes notamment ou c'est aux Jeux à s'adapter à la région, et pas l'inverse. Et puis, là, je relève quand même un paradoxe: aujourd'hui, on nous fait le reproche ou on fait le reproche plutôt au projet d'utiliser du provisoire, de ne pas construire du dur, et ces mêmes personnes, je suis persuadé que si des aberrations avaient été commises et qu'on construisait 4 patinoires comme «Sion 2006» le prévoyait en Valais, on nous ferait aujourd'hui le reproche que c'est dispendieux et irrationnel. Donc, là je crois que le projet, tel que présenté, nous pouvons y souscrire, je dirais même: nous devons y souscrire.

Enthousiasme prudent parce que, comme son nom l'indique, il s'agit d'un projet et, comme tout projet, il est évolutif et nous n'avons pas encore toutes les réponses, même si, effectivement, les travaux de la commission, je crois qu'on peut dire, ainsi que les précisions du COJO, respectivement du département ont amené passablement de précisions**.** On devrait aussi saluer quand même la transparence et la clarté des réponses du CIO. Donc, la commission a entendu M. Dubi, qui a été assez clair là-dessus, notamment concernant la portée du contrat

région hôte et là justement avec cette clause de sauvegarde, le contrat région hôte, qui contiendra plusieurs centaines de pages, eh bien!, fixera clairement les responsabilités des 2 parties, à savoir l'organisation, respectivement le CIO, et là on aura une vision assez claire pour voir si le projet présenté sera en adéquation avec le contrat région hôte; si tel ne devait pas être le cas, eh bien!, comme M. le conseiller d'Etat Favre l'avait rappelé dans la presse et que c'est maintenant matérialisé dans cette décision, l'aventure s'arrêterait là, le cas échéant, puisque c'est ces Jeux, avec cette philosophie, que l'on veut, mais en aucun cas des Jeux dispendieux. Donc, là, je crois qu'il y a cette clause de sauvegarde qui peut rassurer et doit rassurer la population valaisanne.

On a également fait état, je remercie mon collègue Christophe Claivaz pour la demi-finale, c'est vrai que là je pense qu'on peut - on le verra dans quelques instants - passer le stade des quarts de finale. Maintenant, il faut préparer au mieux cette demi-finale et si on veut l'emporter à Milan au mois de septembre, comme dans toute finale, on aura besoin du douzième homme. Donc, vous connaissez la finale de la Coupe suisse, même si ça s'est mal terminé la dernière fois pour le FC Sion, mais, globalement, le public valaisan répond présent dans ces grands rendez-vous. Maintenant, c'est à vous, c'est à nous aussi de faire en sorte qu'il réponde présent, et d'être des ambassadeurs, il ne s'agira pas simplement d'appuyer sur la touche verte, en tout cas, celles et ceux qui appuient sur la touche verte dans quelques instants, eh bien!, je les invite à aller au bout de la démarche et de ne pas laisser quelque part le chef d'orchestre, M. Favre, seul, c'est-à-dire, quand il se retourne, il n'y a plus personne. Non. Les gens qui croient au projet, à un moment donné, il va falloir aller à la rencontre de la population et démontrer le bien-fondé de ce projet, si on veut pouvoir convaincre la population, et aussi envoyer un message clair aux autorités fédérales puisque, je n'avais pas mis dans les quarts de finale parce que, pour moi, ça coule de source, que ce crédit doit être validé par la Confédération, mais on voit qu'il y a quelques velléités notamment le 13 mars avec une motion qui sera débattue pour faire voter l'ensemble de la population suisse, je crois que c'est des gens qui veulent surtout s'opposer à ce projet. Je crois que, aujourd'hui, on se doit d'envoyer ce message clair aux Chambres fédérales, de leur rappeler également que pour Expo.02, il n'y a pas eu de vote populaire, que pour le crédit des JO des Grisons, même thématique et unité de matière, il n'y a pas eu de vote populaire et que pour les 2 milliards de la gare de Zurich, non plus, il n'y a pas eu de vote populaire.

Et je terminerai par rapport au petit clip vidéo qui vient d'être présenté par le COJO pour mettre en avant cette candidature olympique et dont le slogan est: nous rêvons de Jeux durables, etc., et je crois qu'on doit maintenant passer du rêve à la réalité; ce n'est pas: nous rêvons, mais bien: nous pouvons.

Merci de votre attention et je vous enjoins donc de suivre la commission et d'accepter ce projet de décision.

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Tout d'abord, j'aimerais remercier le président du Grand Conseil pour sa surprise de ce matin, indépendamment du vote qui va arriver maintenant.

J'aimerais également remercier la commission, son président et ses membres, puisque pour ceux qui pourraient penser qu'on a laissé la place aux émotions, je confirme, vu le nombre de personnes qui ont été entendues et de rapports qui ont été demandés, voire des professeurs contactés, je ne peux que saluer le travail fourni, que je ne comprenais peut-être pas tout bien au début puisque ce n'était pas forcément dans le cadre de ce qu'on demandait, mais qui, aujourd'hui, permet à ce Parlement de prendre une décision en toute connaissance de cause, et j'en remercie sa commission.

Le député Joachim Rausis l'a dit tout à l'heure, l'important, ce ne sera pas de participer cette fois. Alors, moi, je vais essayer de ne citer personne, je vais me citer moi-même, comme ça je n'ai pas de souci. J'aime bien dire que l'important c'est de gagner, mais que, si on perd, ce n'est pas grave. Et je ne garantis à personne qu'on va gagner. Par contre, je peux garantir qu'on se battra. Et ça, je crois que c'est aussi quelque chose qui est le trait des Valaisannes et des Valaisans, c'est que lorsque l'on veut se battre, eh bien!, l'on se bat.

Monsieur le député Cyrille Fauchère, j'ai bien entendu les remarques, j'y abonde. La sécurité, nous travaillons dessus, des concepts sont là et un dialogue a été engagé avec les communes, il continuera puisque l'important est effectivement de savoir qui va s'occuper de quoi, mais là-dessus nous avons aussi un savoir-faire que nous utilisons, que ce soit pour des grandes manifestations, je rappelle Jodlerfest, Fête fédérale de tir, Air Show, les matchs du FC Sion, etc. Et là-dessus, eh bien!, je peux vous dire qu'on est déjà au travail, même si pour certaines choses nous avons encore le temps, et le but n'est pas non plus d'être prêts trop en avance puisqu'on attend le verdict populaire avant d'engager trop de force et de moyens, c'est aussi le respect de proportionnalité.

Monsieur le député Emmanuel Amoos, vous avez relevé votre préoccupation, que j'entends aussi, concernant les finances. Peut-être l'élément qui me paraît important, c'est que je ne suis pas là avec ce projet, avec la responsabilité de l'ensemble du ménage de l'Etat, j'ai entendu les préoccupations, je crois qu'on les partage tous au sein du Conseil d'Etat par rapport à ce souci-là. Mais, aujourd'hui, si l'on regarde sur 8 ans, avec un maximum de 12,5 millions, eh bien!, nous sommes à 0,3% du budget de l'Etat; 10 millions par année, c'est, par exemple, ce que vous octroyez à VWP pour notre image. Donc, je crois que nous ne sommes pas dans la folie des grandeurs. Je crois que nous avons ce respect de la citoyenne et du citoyen, du contribuable.

Monsieur le député Thierry Largey, vous avez relevé 2 ou 3 éléments. Je crois que le souci d'un tourisme 4 saisons est partagé et je crois encore une fois lorsqu'on voit, à ce niveau-là, le montant que nous devons mettre, nous ne mettons pas tous les œufs dans le même panier, et je peux le dire, le département de mon collègue Christophe Darbellay est très attentif justement aux soutiens financiers dans les autres saisons. Je crois que le vélo, les trails, les randonnées, tout ça est également soutenu. Et un tel événement devrait permettre d'expliquer que lorsqu'on a vu notre région, notre savoir-faire, revenir dans d'autres saisons, eh bien!, nous serons toujours aussi intéressants pour ces personnes-là.

J'aimerais aussi relever quand vous parlez des 100 millions, oui, nous allons investir au maximum 100 millions. Là je fais 2 choses: mettons en parallèle avec 23 fois plus, c'est ce que le projet dégage. Tout ne viendra pas en Valais, je vous l'accorde, il faut être honnête. Mais lorsque l'on met et qu'on le reçoit en retour, on le voit avec R3 aussi, lorsque l'on met quelque chose et qu'on reçoit bien plus de l'extérieur, eh bien!, c'est quand même un retour sur investissement qui intéresserait bon nombre d'employeurs.

J'aimerais juste corriger une chose, Monsieur Largey, je ne deale pas avec les communes. Votre Parlement a décidé d'une loi sur le sport; je la mettrai en vigueur ou on l'enterrera. Mais, je crois que c'est aussi important, vous avez voulu soutenir le sport déjà en 2012. On n'a pas pu mettre en vigueur. Et là, je crois qu'il ne faut pas faire d'amalgame, si la loi sur le sport entre en vigueur, effectivement le 10 juin, oui ou non, eh bien!, certaines infrastructures pourront être soutenues et c'était votre volonté. Je crois que ça c'est quelque chose d'important à relever.

Je préciserai sur demande de l'alliance de gauche, tout à l'heure, j'ai parlé de l'association, puisqu'il a été demandé au CIO si une association pouvait gérer la mise en place de ces Jeux, et ça nous a été confirmé. Donc, nous avons effectivement la signature d'un contrat, on a précisé tout à l'heure, où la ville, le canton et Swiss Olympic seraient partie prenante avec le CIO mais, après, la gestion de l'événement peut être donnée à une association, à une

«entreprise» - entre guillemets - et là-dessus c'est tous ces détails aujourd'hui qu'on doit aller discuter avec le CIO pour voir ce qui est la meilleure manière possible pour la ville, pour le canton, pour le pays. Et là effectivement, je n'ai pas aujourd'hui toutes les réponses, je l'admets volontiers, mais sachez que j'y travaille énormément avec tout le monde, et je remercie aussi les personnes qui travaillent pour cette candidature.

Vous avez dit tout à l'heure: le CIO, on peut croire ou pas, je ne suis pas là pour les défendre. Moi, ce que je sais, c'est qu'on n'avait jamais vu, dans l'histoire de ces Jeux en Valais, le CIO venir 4 fois sur nos terres pour venir répondre devant une commission du Grand Conseil, venir devant un conseil général ou devant nos sportifs lors de la cérémonie des mérites sportifs pour faire une présentation. Et là je crois, effectivement, que nous sommes convaincus au Conseil d'Etat et nous y croyons. J'espère que, tout à l'heure, eh bien!, nous pourrons compter aussi sur votre soutien parce que, tout à l'heure, ça a aussi été relevé par le député Kamerzin, l'importance pour nous de séparer le ménage privé des intérêts privés. Et là aussi, c'était une critique qui a émané au début et certainement justifiée ou justifiable. Et, aujourd'hui, j'aimerais relever que l'association qui gère la candidature appartient à la Confédération, aux cantons, villes, à Swiss Olympic et Paralympique, uniquement. Donc, là-dessus, je crois que nous avons besoin des privés, nous avons besoin de personnalités, nous avons besoin de beaucoup de choses pour tous tirer à la même corde, mais je crois qu'aujourd'hui, eh bien!, on n'a pas mélangé les paniers et on gardera cette ligne-là, vous pouvez aussi compter sur nous. N'empêche que j'ai bien la sécurité en main, je n'ai pas la mainmise sur l'ensemble des citoyens de ce canton, qui font plein d'activités et que je remercie lorsque c'est pour le bien de cette candidature.

Moi j'y crois, nous y croyons, et nous ne prendrons pas de risques démesurés pour ce canton parce que nous aimons notre canton. Et je crois que c'est aussi dans notre première année de législature, eh bien!, le peuple vous a fait confiance, nous a fait confiance, et je pense qu'il pourra continuer à le faire. Et lorsque nous sommes sur la même longueur d'onde, le Parlement et le Gouvernement, nous l'avons vu la semaine passée, le peuple nous fait confiance et il a raison. Moi j'y crois, je l'ai dit en début de semaine, pour le sport pour les valeurs qu'il véhicule, pour ces athlètes, pour la relève, mais aussi pour dynamiser notre canton avec des projets que, même nous les Valaisans, parfois, nous ne savons pas que nous avons des pépites dans ce canton. Mettons-les en valeur grâce à cet événement.

Voilà, je vais terminer tout simplement par vous dire que, comme l'a relevé le député Grégory Logean, ce ne sera pas mon combat; si vous décidez d'appuyer sur la touche verte, c'est notre combat. Et on peut avoir Ramon Zenhäusern, Yule, Aerni, Collombin, Pirmin, Nico Hischier, tout le monde, mais il y a besoin aussi de vous. Alors, lorsque vous appuierez, vous répondrez à une autre citation, qu'on pourra dire que j'ai plagiée, mais il y en a un qui a dit: Yes we can, et moi j'ai envie de dire: Yes we will do it.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat

Wir kommen nun zur Schlussabstimmung.

Ainsi décidé par 101 voix contre 22 et 5 abstentions, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 9 mars 2018.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Der Präsident

Sie haben dem Beschluss zur Unterstützung der Olympischen Winterspiele «Sion 2026» zugestimmt.

Somit sind wir bei der ersten Zwischenzeit im grünen Bereich.

Wir kommen zum Punkt 2.

2. Deuxième lecture

Modification de la loi concernant l'ouverture des magasins

Zweite Lesung

Änderung des Gesetzes betreffend die Ladenöffnung

Base de travail:

Texte ressorti des premiers débats

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Text nach der erste Lesung

Liste der Abänderungsanträge

Président: Benoît Bender / Rapporteur: Dorian Farquet (suppl.)

Der Präsident

Ich bitte den Rapporteur auf seinen Platz.

Titre et considérant, adoptés.

I

Loi concernant l'ouverture des magasins du 22 mars 2002

Article 6

Propositions de modification 1 à 13

Abänderungsanträge 1 bis 13

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 6:

Farquet Dorian, député (suppl.), PLR, rapporteur

Proposition 1 du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Décision de la commission: refusée par 6 contre 5 des 11 membres présents.

La majorité de la commission rappelle que la motion qui est à la base de cette modification législative voulait introduire plus de souplesse et non pas intégrer des restrictions supplémentaires.

De plus, il faut relever qu'il n'existe pas de telles associations dans certains villages. Elle estime qu'il ne faut pas déresponsabiliser le conseil communal et lui laisser son autonomie.

Perroud Bruno, député, UDC

L'UDC du Valais romand, comme le mentionne aussi également l'Union des commerçants valaisans, est favorable à l'implication des groupements locaux d'artisans et de commerçants. Même dans les petites communes, ces regroupements permettent, en accord avec les représentants des élus communaux, de définir ensemble les jours d'ouverture et ainsi surtout d'éviter des abus qui défavoriseraient bien entendu les petits commerçants locaux au détriment des grands centres commerciaux.

Donc, nous maintenons l'amendement et nous demandons le vote.

Merci de votre attention.

Bumann Konstantin, Grossrat, CSPO

Bei der ersten Lesung wurde die 2/3-Mehrheit nur knapp verfehlt, folglich musste eine zweite Kommission zusammengestellt werden. Ich darf nun seit 9 Jahren hier im Parlament mitarbeiten, doch was ich in der zweiten Kommission zur Ladenöffnung erlebt habe, ist sehr speziell.

Zuerst gilt es festzustellen, dass eine Totalrevision dieses Gesetzes geplant ist. Ausgangslage dieser Motion war der Wunsch nach total 4 Sonn- und Feiertagen, wo die Geschäfte und die Läden geöffnet werden können, dies immer im Zusammenhang mit einem besonderen Ereignis.

Die zweite Kommission hat sich getroffen, hat in einer guten Sitzung die verschiedenen Anträge und Meinungen diskutiert - so weit, so gut.

Nach der Eintretensdebatte wurden nun aber erneut zu diesen 2 Artikeln 13(!) Abänderungsanträge eingereicht: 12 davon wortwörtlich die gleichen wie in der zweiten Kommission und zu 90% eingegeben von den Leuten der zweiten Kommission.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, das kann es doch nicht sein, dieselbe Diskussion wie in der zweiten Kommission, jede Abstimmung gleich: 5 Ja, 6 Nein, 0 Enthaltungen - genau gleich wie in der Kommissionssitzung. Ich finde dies unverantwortliches Umgehen mit Steuergeldern. Jeder hat Sitzungsgeld bekommen für eine Stunde Arbeit, zu Anträgen, welche alle schon einmal behandelt wurden.

Ich weiss, jeder hat das Recht, persönliche Abänderungsanträge einzureichen. Doch wir stehen als vereidigte Parlamentarier doch auch in der Pflicht, verantwortungsbewusst und vernünftig zu arbeiten. Man muss immer die Flughöhe sehen, in welcher man sich befindet. Wir behandeln hier 2 Artikel. Es geht nüchtern und sachlich um einen zusätzlichen Sonn- oder Feiertag, an welchem die Geschäfte offen haben können. Und diesen einen Tag will man nun mit 9 Einschränkungen erschweren oder verhindern. Das kann es meiner Meinung nach wirklich nicht sein.

Die CSPO lehnt aus obgenannten Gründen sämtliche 13 Abänderungsanträge ab. Wenn wir schon als Kompromiss nur einen Sonntag zusätzlich haben, dann sicherlich nicht mit 9 Einschränkungen. Ich bitte um Vernunft, es geht nur um einen zusätzlichen Tag.

Als Beispiel nun der Abänderungsantrag 1. Viele Ortschaften haben gar keinen Gewerbe- und Handelsverband. Wenn nun das Dorf Saas-Balen im Juni das Oberwalliser Tambouren- und Pfeiferfest organisiert, kann niemand ein Gesuch stellen und folglich muss das kleine Lebensmittelgeschäft im Dorf geschlossen sein - das bitte ablehnen!

Lassen wir doch einmal die Vernunft walten.

Ich danke.

Pont Stéphane, député, PDCC

A la lecture des amendements concernant l'ouverture des magasins, les dimanches et jours fériés, je constate que ces derniers correspondent dans leur ensemble aux diverses questions déjà débattues lors de la séance de la commission de deuxième lecture et sont donc, à mon sens, répétitifs. Ils ont d'ailleurs été globalement refusés par ladite commission et la solution de compromis adoptée et proposée au vote du Grand Conseil reste pour le groupe PDCC une solution satisfaisante qui doit être acceptée, comme je l'ai déjà exprimé lors de l'entrée en matière de ce lundi.

En effet, il est bon de rappeler que les propositions ne concernent que la modification de l'article 6 alinéas 2 et 3 de la loi sur l'ouverture des magasins qui, elle, sera entièrement révisée à l'horizon 2020. Le Grand Conseil pourra donc à ce moment-là débattre sur le fond et plus particulièrement sur la volonté de lier l'ouverture des magasins des dimanches et jours fériés à une convention collective de travail étendue dans la branche du commerce de détail, tout en profitant d'une période expérimentale par la modification spécifique soumise au Parlement cette semaine.

Le compromis validé par la commission de deuxième lecture préserve ainsi la compétence décisionnelle aux communes qui, comme déjà dit lundi, restent l'autorité locale la plus à même de délivrer les autorisations d'ouverture des magasins car elle connaît parfaitement le tissu économique local et les besoins des citoyennes et citoyens en matière d'ouverture dominicale d'un commerce.

Quant à l'ouverture jusqu'à 18 h 30, encore une fois, cet horaire est amplement suffisant et il n'est pas nécessaire de le prolonger plus tard afin de permettre également aux employés des commerces concernés de pouvoir profiter de leur dimanche soir en famille.

Tenant compte de ce qui précède, je vous prie de prendre acte, au nom du groupe PDCC qui combat donc l'ensemble des 13 amendements, que je ne prendrai plus la parole ni pour la suite des amendements ni pour le débat final puisque je vous propose, à ce stade déjà, d'accepter sans autre modification la proposition de loi sur l'ouverture des magasins, telle que proposée par la commission de deuxième lecture.

Je vous remercie de votre attention.

Gillioz Charles-Albert, député, PLR

Je prends la parole au nom du groupe PLR et je le ferai pour chaque amendement nécessitant notre intervention.

Le groupe PLR apprécie la volonté du groupe UDC mais il ne peut adhérer à cette proposition parce que toutes les communes n'ont pas nécessairement une association ou un groupement, tout comme il existe des commerçants qui ne font pas partie d'une association. Cette semaine, j'ai souvent entendu parler d'autonomie communale, il est peut-être temps d'en tenir compte. Faisons confiance à nos exécutifs. Ils sont à même de mieux apprécier certaines spécificités locales et, par-là même, d'officier comme garde-fous.

Le groupe PLR soutient la commission en combattant cet amendement et tous les autres.

Merci.

Bender Benoît, député, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire

Je vais aussi prendre la parole une seule fois au nom de la commission.

Vous avez pu voir que les votes ont été serrés.

A titre personnel, je regrette l'absence de 3 députés ou suppléants mardi. On voit que les votes d'une commission peuvent vite passer de 8-5 à 6-5, voire à 5-6. Voilà, ça c'est une petite chose.

Concernant les fronts, les fronts sont restés figés, je crois que ça a été dit, il y a beaucoup d'émotionnel. Il y a eu la première lecture, on a débattu en deuxième lecture. Les différents amendements ont été reposés. Il y en a eu 1 ou 2 de nouveaux. Vous avez pu remarquer aussi qu'il y a de nouveaux amendements qui redemandent 4, qui redemandent de mettre des horaires à 22 h 30..., je crois qu'on n'en finit plus, et là la commission a demandé..., enfin on a essayé de discuter pour dire: attendons la révision complète de la loi, on sait que les centres commerciaux ne sont pas attentifs spécialement à ce que nous décidons aujourd'hui mais ils sont sur le front pour la révision complète de la loi. Et là, tous les partis politiques, je pense, seront à même d'analyser de manière extrêmement précise cette future révision complète de la loi.

Donc, c'est un compromis, on l'a dit à plusieurs reprises, c'est une confiance que nous faisons aux communes, nous sommes tous pour la protection maximum des travailleurs, pour la protection aussi du dimanche. Je crois que c'est un faux débat de le faire aujourd'hui étant donné que la solution proposée a été médiane.

Voilà, je ne prendrai donc plus la parole pour les différents amendements et je laisse le Grand Conseil faire son choix.

Merci.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Nous voilà dans cette deuxième lecture avec à nouveau 13 amendements, 13 amendements qui ont quelque part un air de déjà-vu puisqu'ils ont été discutés à plusieurs reprises en commission de première lecture, au plenum et ensuite en commission de deuxième lecture. Tous ces amendements émanent de ceux qui ne veulent pas de dimanche d'ouverture et de ceux qui veulent encore plus, donc ceux qui souhaiteraient surcharger le bateau ou affaiblir le compromis âprement négocié, eh bien!, on fait des propositions qui ont souvent déjà été discutées et votées. Les majorités sont, comme l'a dit le président de la commission de deuxième lecture, le député Benoît Bender, beaucoup plus courtes; il y avait quelques absents l'autre après-midi, et cela explique les résultats beaucoup plus serrés, mais ça ne change pas, je pense, le débat sur le fond.

Il s'agit aujourd'hui d'accepter un compromis équilibré à 2 dimanches, dont un lié à une manifestation, sans être trop exclusif sur le type de manifestations en laissant une marge de manœuvre. Il s'agit de donner cette ouverture à 2 dimanches, sans ajouter toutes sortes de cautèles supplémentaires et c'est ce qui est fait ici en disant: on aimerait qu'il y ait d'abord, avant la décision du conseil communal, la demande d'un groupement de commerçants ou d'artisans. C'est évidemment quelque chose de trop. Avec toute la sympathie pour ces organisations, lorsqu'elles existent parce qu'elles n'existent pas dans toutes les communes et dans toutes les villes, eh bien!, c'est la compétence du conseil communal que nous souhaitons affirmer dans un système fédéraliste. Il ne faut pas affaiblir cette responsabilité, il ne faut pas ajouter quelque chose; de toute manière, c'est la décision du conseil communal qui compte à la fin. Alors, tous ceux qui aimeraient maintenant repasser à 4 dimanches, je crois qu'il faut être raisonnables et ne pas surcharger le bateau. Ce n'est pas la volonté, depuis le tout début de cette discussion sur cette motion. Cette idée des 4 dimanches a été abandonnée au plus tard après la consultation du Conseil d'Etat. Ensuite, il n'y a pas la volonté d'ouvrir jusqu'à 22 heures. Il y a la volonté d'être flexible pendant la journée parce qu'une manifestation peut avoir lieu le matin et ça ne sert à rien de commencer à midi. Ça ne sert à rien non plus d'être ouvert lorsqu'il n'y a personne et pas de consommateurs potentiels.

Il y a aussi cette volonté qui consiste à protéger certains jours de manière particulière, par exemple, le 24 décembre, s'il devait tomber un dimanche, d'éviter d'avoir des ouvertures consécutives pour ne pas surcharger les commerçants et surtout les employés. Je pense qu'ici on a vraiment trouvé la solution. Une solution qui préserve les intérêts des collaboratrices et collaborateurs, qui fait du dimanche un jour particulier, un jour qui est principalement réservé au délassement, aux activités sportives, à la spiritualité, chacun a son dimanche.

Et puis, il y aura 2 dimanches par année au maximum qui pourront être ouverts dans le canton du Valais.

Donc, on utilise la marge de manœuvre de manière raisonnable et équilibrés. Je vous invite à ne plus modifier ce compromis qui a été vraiment âprement négocié. Je crois que, depuis la fin de la première lecture, on voit qu'on a une forte majorité qui est d'accord avec une solution telle que celle-là mais qui ne veut pas en rajouter beaucoup d'autres.

Je vous invite ainsi à rejeter tous ces amendements pour une économie de temps.

Je renoncerai à prendre position sur les différents amendements, mais on les refuse tous en bloc; ils ont d'ailleurs tous été déjà traités et tous refusés.

Un référendum obligatoire…, ce n'est quand même pas le changement de la Constitution fédérale. Je crois qu'il ne faut quand même pas exagérer. Alors, quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage, mais enfin je crois qu'il faut être raisonnable, on viendra aussi plus tard avec une vision plus globale de cette loi qui ne suscitera pas moins de débats que celle-ci mais je pense qu'on a ici traité aujourd'hui et trouvé une bonne solution au point qui était sans doute le plus symbolique et le plus sensible. Et j'espère qu'ensuite on trouvera vraiment des solutions pour les heures d'ouverture des magasins en tenant compte de l'évolution de la société, des modes de consommation mais en préservant les intérêts des employés aussi.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 36 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 84 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben den Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 2, s'il vous plaît, Monsieur le rapporteur.

Farquet Dorian, député (suppl.), PLR, rapporteur

Proposition 2 du groupe SVPO par le député Michael Graber

Décision de la commission: refusée par 11 contre 0.

La commission trouve cette proposition trop extrême et qu'elle ne va pas dans le sens du compromis voulu.

Frabetti Bernhard, Grossrat, SVPO

Unser Abänderungsantrag 2 verlangt die Möglichkeit von 4 anstelle von 2 offenen Sonntagen. Wir sprechen hier nicht von Kompromissen, wir sprechen immer noch von einer Motion, die vom Parlament angenommen wurde.

Die Annahme dieses Antrags ist auch die einzige Chance, dass diese zweite Lesung einen Sinn ergibt. Wir haben vorhin zu Recht beschlossen, «Sion 2026» finanziell zu unterstützen. Mit 2 offenen Sonntagen werden während der Olympiade unsere Geschäfte an mindestens einem Sonntag geschlossen sein. So etwas ist doch nicht denkbar.

Aus diesem Grund bitte ich Sie, unseren Antrag zu unterstützen. Dasselbe gilt auch für unseren Antrag 4, welchen wir selbstverständlich auch aufrechterhalten.

Ich danke.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Je vais regrouper l'amendement 2 et l'amendement 4.

Comme, lors de la première lecture, les Verts avaient refusé les 4 dimanches ainsi qu'une ouverture prolongée jusqu'à 22 heures, nous refusons de cautionner cette surconsommation et nous souhaitons protéger au mieux le personnel de la vente.

Comme vous l'avez donc compris, les Verts refusent ces 2 amendements.

Merci.

Aymon Valentin, député (suppl.), AdG/LA

Je rejoins l'argumentaire des Verts.

Pour moi, je trouve que c'est tout bonnement scandaleux de demander une ouverture 4 dimanches jusqu'à 22 heures.

Je me demande d'ailleurs, enfin je demande aux personnes qui ont déposé cet amendement si elles sont prêtes à faire cela dans le cadre de leurs activités, pour se rendre compte de ce que vivent les personnes qui travaillent dans la vente.

Merci de votre attention et donc de refuser cet amendement.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

An meinen Vorredner - ich kenne Sie nicht und darum kann ich Sie nicht mit Namen ansprechen -, aber ich kann bestätigen, ich arbeite oft länger als 22 Uhr. Das ist das Erste.

Das zweite ist, wenn Sie hier kommen und sagen, das sei zu extrem: Das war der ursprüngliche Vorschlag des Staatsrats; das ist kein extremer Vorschlag. In jeder Tourismusdestination können die Geschäfte länger offen haben als bis halb 7 Uhr. Und wollen Sie an den Olympischen Spielen die Leute, die um 18 Uhr 31 vor einem Geschäft stehen, nicht mehr hereinlassen? Um Viertel vor 7 ist Schluss? Also seien Sie doch ein bisschen vernünftig und bevor Sie uns der Extremität bezichtigen, die wir nichts anderes gemacht haben, als den ursprünglichen Vorschlag des Staatsrats aufzunehmen, der im Übrigen der von diesem Parlament angenommenen Motion entspricht, sollten Sie vielleicht ein bisschen sich mit der Entstehungsgeschichte dieses Gesetzesentwurfs auseinandersetzen. Das würde ich doch bitten.

Und nochmals, es gibt sehr viele Leute, die abends arbeiten. Ich arbeite regelmässig länger als 22 Uhr, da können Sie versichert sein.

Ich danke.

Gillioz Charles-Albert, député, PLR

Le groupe PLR apprécie tout à fait la volonté du groupe SVPO qui va tout à fait dans le sens des initiants.

Notre groupe ayant toutefois fait contre mauvaise fortune bon cœur en adhérant au compromis d'un seul dimanche ou jour férié supplémentaire, nous allons respecter nos engagements en ne soutenant pas cet amendement.

Notons au passage que la prochaine révision générale de la loi devrait nous permettre tout de même d'avoir un certain recul pour voir ce qu'il y a lieu de faire.

Merci.

Der Präsident

Danke.

Wie gestern schon gesagt, alles ist gesagt, aber noch nicht von allen.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 2 / Antrag 2

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 31 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 90 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 3, s'il vous plaît, Monsieur le rapporteur.

Farquet Dorian, député (suppl.), PLR, rapporteur

Proposition 3 du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Décision de la commission: refusée par 6 contre 5.

La majorité de la commission estime qu'il est trop difficile de déterminer une heure de début et qu'il faut laisser une liberté de mouvement. Les magasins n'ouvriront de toute façon qu'en fonction de la demande des consommateurs.

Perroud Bruno, député, UDC

C'est vrai que c'est quand même étonnant que, dans ce Parlement, on n'ose plus poser des amendements et qu'on se fait moraliser parce qu'on en dépose.

C'est un sujet qui est éminemment émotionnel, vous le savez bien, ça touche la structure de la famille, l'organisation de la vie de la société, et nous n'avons même plus le droit de discuter au Parlement. C'est déplorable d'arriver en commission et de dire: on a tout décidé, c'est comme ça.

Nous estimons que la démocratie se livre aussi au jeu de laboratoire, de l'information publique et de la transparence. Donc, je trouve vraiment déplorable les gens qui nous critiquent d'avoir déposé des amendements.

Cet amendement a pour but tout simplement de maintenir un cadre, un cadre de vie pour le personnel, pour la famille et pour les gens qui veulent aussi avoir des moments de repos et de rite durant la vie. C'est pour ça que nous maintenons cet amendement et nous demandons le vote.

Merci de votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Wort hat Frau Grossrätin Nathalie Cretton..., ich glaube so verpassen wir noch die Grossratssuppe.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Je vais regrouper les amendements 3, 8, 9, 10 et 11 - 10 et 11 étant les mêmes, nous retirons le 10 - et je vais parler aussi de l'amendement 12.

Toutes ces propositions d'amendement permettent de mettre des garde-fous afin d'éviter de surcharger le personnel de vente et de limiter une consommation effrénée.

Les Verts vous demandent donc de soutenir tous ces divers amendements.

Merci.

Gillioz Charles-Albert, député, PLR

Si la présence d'une heure de fermeture peut se comprendre au sein de l'alinéa 2, il en va tout autrement d'y insérer une heure d'ouverture puisque celle-ci devrait dépendre de la manifestation.

Faisons confiance à nos exécutifs communaux pour un ajustement au gré des situations.

Le groupe PLR rejette cet amendement.

Merci.

Bender Benoît, député, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire

Je vais faire très court.

Juste pour répondre aux propos du député Bruno Perroud. Je n'aimerais pas passer pour quelqu'un qui est: tout imposé en arrivant en commission. Ces propos n'émanent pas de moi mais d'un membre de la commission. Bien sûr que nous sommes en démocratie, que des amendements ont droit d'être déposés et puis que les discussions ont eu lieu en commission de manière tout à fait démocratique, tout en parlant du compromis au début, mais nous avons échangé de manière constructive.

Donc, je tiens à rappeler qu'il ne s'agit pas du président de la commission mais d'un membre.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 3 / Antrag 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 36 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 89 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben den Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 4, s'il vous plaît, Monsieur le rapporteur.

Farquet Dorian, député (suppl.), PLR, rapporteur

Proposition 4 du groupe SVPO par le député Michael Graber

Décision de la commission: refusée par 11 contre 0.

Tout comme pour la proposition 2, la commission estime que cette proposition ne va pas dans le sens du compromis voulu.

Der Präsident

Danke Herr Rapporteur.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Wir kommen zur Abstimmung.

(...)

Das ist doch das, was Sie gesagt haben. Danke schön.

Also, wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 4 / Antrag 4

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 10 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 115 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben den Antrag abgelehnt.

Antrag 5 ist zurückgezogen.

Antrag 6, s'il vous plaît, Monsieur le rapporteur.

Farquet Dorian, député (suppl.), PLR, rapporteur

Proposition 6 du groupe SVPO par le député Michael Graber

Décision de la commission: refusée par 10 contre 0 et une abstention.

Tout comme pour les propositions 2 et 4, la commission estime que cette proposition ne va pas dans le sens du compromis voulu.

Frabetti Bernhard, Grossrat, SVPO

Wir sind der Meinung, einen Zusammenhang mit besonderen Ereignissen gemäss Artikel 3 vorauszusetzen ist absolut unnötig und erhöht einzig die Rechtsunsicherheit.

Wir bitten Sie, diesen überflüssigen Passus zu streichen.

Besten Dank.

Gillioz Charles-Albert, député, PLR

En générant cet amendement, le groupe SVPO fait vraiment un grand écart ou tente de nous dépasser par la droite, à moins que ce soit pure stratégie ou soudaine confiance en son exécutif local. Certes, l'on pourrait supprimer cet alinéa 3 et rendre un peu d'autonomie à nos communes, mais ce serait quitter le compromis actuel.

Vous l'aurez compris, notre groupe soutient la commission.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 6 / Antrag 6

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 22 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 104 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag abgelehnt und sind der Kommission gefolgt.

Wir kommen zum Antrag 7, s'il vous plaît, Monsieur le rapporteur.

Farquet Dorian, député (suppl.), PLR, rapporteur

Proposition 7 du groupe AdG/LA par le député (suppl.) Valentin Aymon

Décision de la commission: refusée.

La majorité de la commission estime que ce n'est pas le but de la présente modification de loi.

Aymon Valentin, député (suppl.), AdG/LA

Vous l'aurez compris, ce sujet me tient à cœur.

Donc, depuis des années, nous entendons qu'une CCT est à bout touchant dans le commerce de détail. Pour ma part, il y a 9 ans, j'entrais au service de la caisse de chômage UNIA et, par conséquent, du syndicat, j'en entendais déjà parler. Aujourd'hui, j'en entends toujours parler. Avancée: 0.

Tout le monde l'appelle de ses vœux, en premier lieu les vendeuses et les vendeurs, les partenaires sociaux, les patrons aussi, les services concernés de l'Etat du Valais et même les chefs de département Waeber-Kalbermatten et Darbellay. Pourtant, même si l'affaire semble entendue, toujours pas de convention collective.

Alors, parfois, il est du devoir du politique de s'en mêler activement et pourquoi pas en l'ancrant dans cette loi? Je suis convaincu que nous sommes tous d'accord que le travail du dimanche, s'il n'est pas interdit, doit être réglementé, réglementé dans le sens d'une meilleure protection des travailleurs, puisque c'est eux qui pâtissent en premier lieu de ce travail dominical

et de l'absence de CCT. Actuellement, un contrat-type est édicté par le Service de la protection des travailleurs. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant. Il est tellement facile de le contourner: un simple contrat écrit et, hop!, on peut passer outre certaines dispositions car elles ne sont pas contraignantes. Le service me répondra, comme il l'a déjà fait en commission, que cela n'a pas sa place dans la loi. Je pourrais en convenir dans un monde idéal. Malheureusement ou heureusement, si le monde était idéal et s'autorégulait, nous ne serions pas dans cette Assemblée.

Avec cet amendement, forçons un peu la main pour obtenir ces légitimes garanties et rendons possibles ces ouvertures pour autant qu'une convention collective de travail existe dans ce canton et soit étendue. Tant les employeurs que les travailleurs peuvent en sortir gagnant.

Je vous remercie de votre attention.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Les Verts souhaitent également la conclusion rapide d'une CCT étendue dans le commerce de détail. Celle-ci permettrait de protéger au mieux le personnel de la vente.

Les Verts donc soutiennent cet amendement.

Merci.

Gillioz Charles-Albert, député, PLR

Le groupe PLR rejette cet amendement pour 3 raisons essentielles, à savoir que ce n'est pas ici qu'il faut mettre ce genre de complément, tout comme il appartient aux partenaires sociaux d'établir des conventions et que, enfin, si des conventions s'avèrent très souvent judicieuses, cela ne veut pas dire que ce soit le cas dans toutes les situations.

Le groupe PLR suit la commission.

Clerc Charles, député, UDC

Ce n'est pas la première fois que l'AdG vient dans une loi avec ce type de texte, c'est-à-dire l'obligation d'avoir une convention collective.

Pour moi, en tout cas, ça c'est inacceptable. Ce n'est pas dans la loi qu'on introduit ce genre de chose.

Donc, je vous prie de refuser cet amendement.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 7 / Antrag 7

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 34 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 86 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag abgelehnt.

Antrag 8, s'il vous plaît, Monsieur le rapporteur.

Farquet Dorian, député (suppl.), PLR, rapporteur

Proposition 8 du groupe AdG/LA par le député (suppl.) Valentin Aymon

Décision de la commission: refusée par 6 contre 5.

La majorité de la commission estime que cette proposition est trop restrictive et qu'elle ne va pas dans le sens des motionnaires.

Der Präsident

Danke Herr Rapporteur.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit ist der Antrag 8 abgelehnt.

Antrag 9, s'il vous plaît, Monsieur le rapporteur.

Farquet Dorian, député (suppl.), PLR, rapporteur

Proposition 9 du groupe des Verts par la députée Nathalie Cretton

Décision de la commission: refusée par 6 contre 5.

La commission a déjà traité en séance de deuxième lecture cette proposition d'amendement et n'a pas changé sa position.

Der Präsident

Danke Herr Rapporteur.

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit ist der Antrag 9 abgelehnt.

Antrag 10, s'il vous plaît, Monsieur le rapporteur.

Farquet Dorian, député (suppl.), PLR, rapporteur

Proposition 10 du groupe des Verts par la députée Nathalie Cretton

Décision de la commission: refusée par 7 contre 4.

(Der Präsident: Und Antrag 11 auch, bitte, 11 aussi.)

Proposition 11 du groupe AdG/LA par le député Blaise Carron

Décision de la commission: refusée par 7 contre 4.

La commission a déjà traité en séance de deuxième lecture cette proposition d'amendement et n’a pas changé sa position.

Carron Blaise, député, AdG/LA

Différents motifs nous ont poussés à déposer cet amendement, n'en déplaise à mon collègue Bumann:

Le premier concerne, et ceci ne vous surprendra sans doute pas, l'impact des ouvertures dominicales sur le personnel de la vente. En effet, comme il a été déjà dit à plusieurs reprises, les conditions de travail dans la vente sont déjà en temps normal difficiles. En étant amené à travailler un dimanche, non seulement le personnel accumulera de la fatigue supplémentaire mais son entourage proche - je pense notamment aux enfants - subira les conséquences néfastes de l'absence d'un des parents ce jour-là.

En cas de 2 jours fériés le même mois, la fatigue accumulée et le désordre familial subséquent en seraient d'autant plus conséquents. Nous n'osons même pas imaginer dans quel état de fatigue se retrouverait le personnel de la vente si ces 2 ouvertures dominicales devaient avoir lieu dans un mois qui connaît en plus des nocturnes.

Le législateur fédéral ne s'est, du reste, pas trompé puisqu'il a instauré dans la loi sur le travail et les ordonnances y relatives des mesures compensatoires strictes sous forme d'organisation de plages de repos en cas de travail dominical. Ces mesures impératives, déjà complexes à mettre en place lorsque vous avez une seule ouverture dominicale par mois, deviennent très difficiles à appliquer en cas d'une deuxième ouverture le même mois. Je suis du reste persuadé que tous les éminents juristes, avocats et RH qui sont dans cette noble Assemblée partagent ce point de vue. Et c'est en cela qu'intervient un deuxième motif pour permettre une ouverture seulement par mois. En effet, en voulant bien faire, selon le point de vue des personnes favorables aux extensions dominicales, l'octroi de la possibilité d'une double ouverture le même mois aurait, en fait, pour conséquence quasi certaine de pousser à la faute de ne pas permettre aux enseignes qui la pratiqueraient de respecter la loi sur le travail et ses ordonnances. Elles recevraient là un cadeau empoisonné car une double ouverture possible le même mois les exposerait, selon toute vraisemblance, à être épinglées et sanctionnées par les organes de contrôle du respect de la loi sur le travail à cause de l'inobservance de la loi sur le travail.

En fait, en voulant permettre plus de liberté sans cautèle quant à la périodicité mensuelle, les personnes favorables à ces ouvertures se retrouveraient être des personnes qui exposent, bien malgré elles, les enseignes à commettre des infractions à la loi sur le travail. Cet effet pervers mais cependant quasi certain est, à n'en pas douter, le contraire du but recherché.

C'est pourquoi en ayant été rendu attentif au risque quasi certain auquel s'exposeraient les enseignes en cas de double ouverture le même mois, j'invite les défenseurs les plus acharnés de ces ouvertures à réfléchir afin de ne pas pousser les commerçants malgré eux à enfreindre les lois en vigueur. Je les invite donc à accepter cet amendement.

En outre, nous relevons le fait qu'une ouverture par mois seulement ne compromet en rien le fait de pouvoir ouvrir les commerces lors d'un grand événement, argument avancé par les motionnaires.

Par ailleurs, à l'issue du processus de la première lecture de cette loi, les différentes forces qui ont pour mission de défendre les personnes qui connaissent des conditions de vie et de travail les plus précaires de notre société avaient clairement déclaré qu'elles se détermineraient quant au lancement d'un référendum à l'issue du résultat final de la révision de cette loi. Bien qu'étant toujours fondamentalement opposé aux extensions des ouvertures dominicales, une acceptation de cet amendement pèserait certainement de tout son poids dans les réflexions que ces différentes organisations mèneront une fois que le Parlement aura terminé la révision de cette loi.

C'est pourquoi je vous invite à accepter cet amendement.

Gillioz Charles-Albert, député, PLR

J'interviens ici pour les amendements 10 et 11.

Nous sommes ici face au même type d'amendement que le précédent, soit le 9. L'objectif est toujours d'enlever toute substance à la dérogation. Je rappelle ici que nous n'octroyons qu'un jour supplémentaire et que celui-ci se doit d'être en lien avec un événement particulier, notamment une fête populaire, un marché de Noël, une manifestation à caractère culturel ou sportif.

Le groupe PLR rejette les amendements 10 et 11.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung der Anträge 10 und 11.

Propositions 10 et 11 / Anträge 10 und 11

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 40 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 81 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben die Anträge 10 und 11 abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 12, s'il vous plaît, Monsieur le rapporteur.

Farquet Dorian, député (suppl.), PLR, rapporteur

Proposition 12 du groupe AdG/LA par le député Blaise Carron

Décision de la commission: refusée par 6 contre 5.

La majorité de la commission estime qu'il faut laisser cette marge de manœuvre aux communes et notamment aux communes touristiques. Elle tient à rappeler que cette exception n'arrive que chaque 7 ans et que le travail ce jour-là ne pose problème les 6 autres années.

Carron Blaise, député, AdG/LA

Il faut voir cet amendement, qui vise à garder les magasins fermés lorsque le 24 décembre est un dimanche, comme un hommage, non pas uniquement comme un hommage au personnel des différentes enseignes du centre commercial de Monthey qui ont dû travailler ce dernier dimanche 24 décembre et aux plus des 4'000 personnes qui ont manifesté leur soutien. Non, Chères et chers collègues, par cet amendement, le groupe AdG/LA souhaite aussi rendre un vibrant hommage à toutes les communes et à leurs élus qui ont décidé de ne pas ouvrir le dimanche 24 décembre alors que la législation en vigueur le leur aurait permis. Je pense notamment à la commune de Sierre, à celle de Sion, à celle de Martigny et à celle de Conthey. En effet, ces différentes communes à majorités politiques diverses mais certainement pas de gauche, motivées par des valeurs qui les honorent comme le respect de la famille, l'esprit de Noël, le fait de faire passer parfois quand cela est vraiment porteur de sens les intérêts de tous les êtres humains avant les intérêts financiers de quelques-uns, ces communes donc ont octroyé une ouverture le dimanche 17 décembre plutôt que le dimanche 24 décembre. Ce choix, que nous saluons, a non seulement permis au personnel de la vente actif sur leurs communes de passer un Noël de qualité, mais aussi aux commerces implantés sur leurs territoires de faire de bonnes affaires.

Comme la non-ouverture des commerces lorsque le 24 décembre est un dimanche tombe sous le sens, nul besoin de l'ancrer dans la loi, serez-vous tenté de me rétorquer, eh bien!, non, il y a malgré tout un besoin de légiférer dans ce domaine comme ailleurs, car, ici comme ailleurs, entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit, pour reprendre la célèbre formule non pas ni de Obama ni de Churchill, mais de Henri Lacordaire, dominicain du XIX siècle, considéré comme un des précurseurs de la démocratie chrétienne. En effet, malgré le bon sens et l'intérêt prépondérant, une commune valaisanne a permis cette ouverture sur son territoire ce dimanche 24 décembre.

Et alors que 3 enseignes auraient pu le faire, seulement une d'entre elles a ouvert ses portes ce jour-là. La forte fréquentation de ce centre, le dimanche 24 décembre, ne serait en aucun cas une justification du besoin d'ouvrir le 24 décembre lorsqu'il tombe sur un dimanche. En effet, en fait, ce centre a été la seule grande surface ouverte sur l'ensemble du territoire de la Suisse romande ce jour-là. Il ne fallait donc pas être un grand clerc ou être peu au fait de la démographie de la Suisse romande, qui comprend plus de 2 millions d'habitants, pour penser que ce centre allait être peu fréquenté ce dimanche 24 décembre.

Cet amendement n'est pas très ambitieux, mais il revêt une valeur symbolique importante. Il cherche à ancrer dans la loi ce qu'ont pratiqué toutes les communes valaisannes, sauf une. Il permet l'égalité de traitement de l'ensemble du personnel de la vente actif en Valais. Symboliquement, il exprime le fait que le Valais est un canton qui repose sur certaines valeurs, un canton où le commerce et l'argent ne sont pas roi, en tout cas pas tout le temps, et que des richesses immatérielles peuvent les supplanter parfois.

Par ailleurs, l'expression de ce symbole ne saurait mettre en danger la prospérité des commerces puisque le fait que le 24 décembre soit un dimanche a lieu chaque 7 ans environ. La prochaine fois, ça sera en 2023. Sans cet amendement, il y a fort à parier que, en 2023, toutes les communes permettront une ouverture le dimanche 24 décembre et ce que quelques-uns auront gagné en argent ce jour-là, tout le canton l'aura perdu en valeurs, en valeurs familiales, en valeurs sociales, en valeurs éthiques et en valeurs spirituelles.

C'est pourquoi, au nom de l'AdG et en saluant haut et fort une dernière fois la qualité éthique des choix qui ont été faits par les communes de Sierre, Sion, Conthey et Martigny en décembre 2017, choix dont les représentants et habitants dans cette Assemblée peuvent s'enorgueillir, je vous demande de soutenir cet amendement.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 12 / Antrag 12

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 40 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 83 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag abgelehnt.

Wir kommen zum Antrag 13, s'il vous plaît, Monsieur le rapporteur.

Farquet Dorian, député (suppl.), PLR, rapporteur

Proposition 13 du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Décision de la commission: refusée par 6 contre 5.

La commission a déjà traité en séance de deuxième lecture cette proposition d'amendement et n'a pas changé sa position.

Perroud Bruno, député, UDC

L'esprit des Jeux Olympiques a passé mais il me semble que l'esprit de Noël n'a pas passé.

Donc, je vous demande d'accepter de changer le référendum facultatif par le référendum obligatoire, dans ce sens que, lors de la consultation, plusieurs syndicats, groupements et autres étaient prêts à lancer le référendum.

Vu que c'est un sujet qui est sensible, qui touche le travail, la famille et l'organisation de notre société, je demande donc le vote sur ce point-là.

Merci de votre attention.

Gillioz Charles-Albert, député, PLR

Le groupe PLR a conscience des inquiétudes du groupe UDC et sa volonté de vouloir intégrer la notion de référendum obligatoire pourrait, certes, lui permettre de connaître au mieux la volonté populaire mais je rappelle ici que nous traitons de l'octroi d'un deuxième jour d'ouverture des magasins et non de la révision de la Constitution.

Ce Parlement doit garder toute proportionnalité des choses et parfois savoir prendre des décisions par lui-même.

Serait-ce cette fois l'autonomie du Grand Conseil que nos amis UDC voudraient abandonner ou ne savent-ils pas prendre leurs responsabilités?

Le groupe PLR soutient la commission.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 13 / Antrag 13

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 28 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 94 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag 13 abgelehnt.

La discussion est close.

Article 6, adopté.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

Gillioz Charles-Albert, député, PLR

Nous voilà au terme d'une modification de l'article 6 de la loi traitant de l'ouverture des magasins du 22 mars 2002.

A l'issue d'un tel travail non, l'on se devrait de considérer le résultat en regard des objectifs fixés, mais se limiter à cela relèverait de l'omission d'éléments complémentaires pouvant dépendre de l'idéologie, de la stratégie, voire de l'irrationnel.

Globalement, je dirai donc que le résultat final est à la fois faible et conséquent. Il s'agit effectivement d'un faible résultat si l'on considère l'ampleur de la modification législative face aux attentes de la motion acceptée. Nous en étions à un dimanche ou jour férié octroyé et nous passons à 2 alors que la motion en attendait 4. Pour certains mauvais esprits, ce sera toujours le double de l'octroi antérieur alors que, pour nous autres PLR, ce n'est toujours que la moitié de la marge de manœuvre offerte par la législation fédérale et la moitié du résultat attendu par la motion Delasoie et Bregy.

Si, pour nos opposants, cette motion s'inscrivait dans un pur esprit libéral, voire esprit de libéralisme effréné, comme mentionné par le député (suppl.) Valentin Aymon lors de son entrée en matière, je dirai que, pour notre groupe, elle s'inscrivait dans une réaction des changements sociétaux, un constat économique et un souci de ne pas accroître nos écarts de croissance avec ne serait-ce que le reste du pays. J'invite d'ailleurs le député (suppl.) Valentin Aymon à ranger son livre de Karl Marx intitulé «Le capital» pour simplement consulter le communiqué de presse d'octobre 2017 de la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie, communiqué au sein duquel on peut observer que le PIB valaisan se situe encore au-dessus de celui de la Savoie mais déjà en-dessous de celui de l'Europe de l'Ouest, de l'Autriche et du Val d'Aoste.

Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit lundi mais je rappelle tout de même que les enjeux sociétaux évoluent. La concurrence Internet disponibles 24 heures sur 24 h et 7 jours sur 7, la concurrence touristique, un marché frontalier qui grignote, qui grignote, pour atteindre 20 milliards de chiffres d'affaires en regard des 96 milliards réalisés par nos commerces de détail. Ce sont tout des éléments qui, mis bout à bout, influent notre positionnement économique.

En préambule, j'avais mentionné un résultat conséquent, conséquent si l'on considère que nous avons été nombreux à travailler sur un compromis sans que personne n'y perde son âme.

Merci de soutenir cette solution minimaliste.

Merci de votre attention.

Aymon Valentin, député (suppl.), AdG/LA

Tout d'abord, je vous dirai que je vous conseille la lecture du «Capital» de Karl Marx, mais je vous conseille aussi la lecture de la Bible finalement puisqu'on parle quand même des dimanches... Donc, pour vous retourner le compliment, le dimanche, il paraît, est un jour sacré pour la religion chrétienne.

Au vu des débats qui ont précédé, le groupe AdG/LA ne peut toujours pas entrer en matière pour cette loi, donc la refusera. L'extension des ouvertures dominicales, sans le cadre nécessaire qui doit garantir la protection des travailleurs du commerce de détail, n'est tout simplement pas acceptable pour nous.

Je vous rappelle quelques points que j'ai évoqués lundi. En prenant cette décision, nous donnons un signal, mais le signal est mauvais. Nous mettons sous pression les vendeuses et les vendeurs ainsi que les propriétaires de petits commerces. Personne n'est jamais mort de faim devant un magasin fermé le dimanche, c'est une question d'organisation, ce n'est pas une question de société. De même l'achat d'appareils ménagers peut très bien attendre le lundi ou le samedi suivants.

Rappelons-nous aussi pourquoi la motion a été lancée. C'est parce qu'on parlait de manifestations de grande ampleur dans le Haut-Valais et potentiellement dans le Valais romand. Si toutes les personnes étaient venues faire leurs courses ou plutôt que de dépenser l'argent dans la manifestation, je n'ose pas imaginer le résultat de la caisse.

Le pouvoir d'achat étant également ce qu'il est, si on le dilue sur 7 jours au lieu de 6, je ne suis pas sûr que les gens auront plus d'argent à dépenser.

Alors, oui les commerces sont déjà ouverts en zone touristique, c'est une réalité, oui les shops des stations-service sont également ouverts le dimanche, mais ce n'est pas pour autant que nous devons étendre cette malheureuse situation à tous les autres commerces, même s'il ne s'agit, pour le moment, que de 2 dimanches. Oui les zones touristiques ouvrent, alors pourquoi pas la plaine? Mais, finalement, est-ce que nous devrons déplacer les touristes de la montagne vers la plaine ou plutôt éviter de faire plus de pollution en déplaçant les gens avec les voitures. Oui cela ne concerne que 2 dimanches par année. Oui cela n'est pas encore la société à l'américaine et, même si je dénonçais le libéralisme effréné, ce n'est pas le cas de la loi, même si on tend à en arriver là. Mais, comme je l'ai dit précédemment, le signal que nous donnons aujourd'hui, si nous acceptons cette loi, est mauvais.

Pour toutes ces raisons ainsi que par respect pour les travailleurs et pour leurs familles ainsi que pour le dimanche comme jour de repos commun, le groupe AdG/LA vous recommande de refuser cette loi.

Merci de votre attention.

Cretton Sandra, députée, PDCB

Ce sujet est éminemment émotionnel et on a vu les débats de ce jour ici au Parlement.

La révision complète de la loi sur l'ouverture des commerces sera proposée très prochainement. Après les débats nourris que nous avons eus en septembre dernier et tout au long de cette session, ça promet de continuer à nous préoccuper.

Nous estimons que le pas que nous faisons aujourd'hui ne péjore pas de manière excessive la situation des travailleurs dans notre canton.

Le groupe PDCB se rallie aux différents intervenants qui ont pris la parole en proposant le refus des 13 amendements déposés.

Nous avons envie de vous dire: tout ce travail en deuxième lecture pour arriver à quoi? Cette lecture n'a absolument pas modifié les différentes positions des groupes. Le compromis que nous votons aujourd'hui reprend l'amendement que nous avions proposé en première lecture. Nous estimons que nous aurions pu et dû accepter cette loi en septembre dernier, lors de sa première lecture effectivement; nous aurions gagné un temps précieux et économisé l'argent du contribuable.

Frabetti Bernhard, Grossrat, SVPO

Es ist die Woche der Gegensätze. Gestern wurden bei der Schlussabstimmung zum Richtplan einige Superlativen erwähnt. Es gab diese Woche tatsächlich einige sehr spezielle Ereignisse. Auf einer Seite sagt man Ja zu «Sion 2026», auf der anderen Seite will dieses Parlament, dass an mindestens einem Sonntag während diesem Grossanlass die Geschäfte nicht öffnen können. Auf einer Seite behandelt man den wichtigen Richtplan in einer einzigen Lesung, auf der anderen Seite diskutiert man über Ladenöffnungszeiten in 2 Lesungen, ohne etwas zu ändern. Beim Richtplan, sind wir der Meinung, wäre noch viel Verbesserungspotenzial vorhanden gewesen. Aber wir akzeptieren natürlich diese Entscheide - auch wenn wir sie nicht verstehen können.

Obwohl die angenommene Motion, welche 4 Sonntage verlangte, in diesem Sinne nicht richtig umgesetzt wurde, werden wir das Gesetz in der zweiten Lesung unterstützen. Trotzdem ist es eine verpasste Chance für die Wirtschaft.

Ich danke.

Perroud Bruno, député, UDC

Pour l'UDC du Valais romand, l'acceptation de l'ouverture des magasins le dimanche reste une étape sur le chemin du libéralisme et la porte ouverte à d'autres demandes, comme le demande, entre autres, le groupe PLR.

La responsabilité politique de la perte de nos racines et de nos traditions nous incombe. En effet, à l'heure où la mondialisation et la globalisation poussent la population au consumérisme à outrance, en renforçant ainsi l'individualisme, ce Parlement se laisse entraîner par cette mode. N'oublions pas que la mode n'est que l'ambition d'une feuille morte poussée par le vent.

L'UDC, comme vous l'avez compris, ne cautionnera pas cette forme de dissolution, de maillage social de notre société valaisanne au détriment des familles, du respect des travailleurs et du repos dominical.

Par contre, je tiens aussi à préciser une chose et remercier le président de la commission qui l'a très justement dit, il a tenté tout au long de nos débats de permettre la discussion et d'ouvrir ces discussions à un sens plus large, je l'en remercie et, effectivement, je n'ai pas l'intention de critiquer le président. Mais, je trouve dommage que, dans ce Parlement, on ne laisse pas les gens s'exprimer et qu'on regrette le temps passé ici où on a perdu du temps. C'est le rôle ce Parlement, je suis désolé de te dire ça, Sandra, c'est le rôle de ce Parlement d'échanger et de partager, et surtout de montrer aussi à la population valaisanne nos points de vue.

Merci de votre attention.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Je vais être brève.

Les Verts avaient proposé, lors de la première lecture, un compromis pour 2 dimanches ou jours fériés en liant un des 2 jours à un événement de grande envergure. Ce compromis-là avait été refusé.

Aujourd'hui, nous sommes revenus avec d'autres propositions, à savoir l'impossibilité d'avoir 2 dimanches ou jours fériés qui se succèdent ou 2 dimanches ou jours fériés sur le même mois. Ces 2 amendements ayant également été refusés, les Verts veulent rester cohérents avec leurs valeurs qu'ils défendent et qui consistent à lutter contre la surconsommation et à préserver la vie sociale et familiale du personnel de vente.

Les Verts, comme vous l'avez compris, refusent donc le projet soumis au vote.

Merci.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Eine Suppe wird selten so heiss gegessen, wie sie gekocht wird. Das gilt heute im doppelten Sinn: zum einen für die soeben geführte Diskussion, zum andern für die Suppe, die wahrscheinlich erkaltet sein wird, bis wir in Les Iles sind...

Nichtsdestotrotz als Co-Motionär, mit Marcel Delasoie, dieser Motion möchte ich Ihnen im Namen der Walliser Wirtschaft, der Walliser Gewerbetreibenden danken. Mit dieser Kompromisslösung können wir bei Schützenfesten, bei anderen Festen, bei kantonalen

Musikfesten und so weiter eine Lösung schaffen, in dem wir den Gewerbetreibenden eine Möglichkeit geben und schlussendlich damit auch Arbeitsplätze sichern.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung.

La discussion est close.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Je ne voudrais pas retarder ou laisser refroidir plus qu'il ne faut la soupe qui, à défaut d'être un dimanche, est un moment de grâce dans cette session et, pour cette question de l'ouverture des magasins, vous dire d'abord merci pour ce débat, merci à ceux qui ont forgé ce compromis, en particulier celui qui a présidé la commission de deuxième lecture, le député Benoît Bender, qui est à l'origine de ce compromis, qui paraît être un compromis équilibré, il ne fera jamais le bonheur de chacun mais je pense qu'il va satisfaire le plus grand nombre. Nous sommes ici dans une première étape d'une révision plus générale que je vous soumettrai ces prochains mois et qui consistera à revoir nos règles du jeu en matière d'ouverture des magasins.

Nous ne reparlerons pas des 2 dimanches, c'était une question extrêmement sensible, comme en témoignent les derniers débats. Cette question est maintenant réglée et j'espère qu'elle est réglée à la satisfaction d'une majorité la plus large et qu'on n'aura pas à revenir sur cette discussion.

Et puis, ensuite, on discutera de l'ouverture des magasins tout en menant en parallèle, et j'invite les partenaires sociaux à continuer cette discussion pour avoir une meilleure protection des travailleurs dans le sens d'une convention collective de travail. J'ai parlé avec Trade Valais, j'ai parlé avec des syndicats, j'ai parlé avec l'UCOVA qui est le syndicat de droite... presque aussi dur que le syndicat de gauche sur ces questions, eh bien!, j'espère qu'on trouvera là une solution. Ce n'est pas l'affaire du Conseil d'Etat mais nous le souhaitons, nous offrons ici nos bons offices, on ne peut pas faire plus, on n'est pas en France où le ministre de l'économie doit se mêler de tous les conflits dans la rue, c'est vraiment une responsabilité des partenaires sociaux et je pense que ce serait une avancée pour tous d'avoir une meilleure protection des travailleurs.

Donc, ce compromis est un compromis raisonnable: 2 dimanches, l'un lié à une manifestation, compétence aux communes, la confiance qu'on leur fait d'assumer ces responsabilités, et puis on aura alors une bonne solution, je crois, pour protéger tant que faire se peut les travailleurs, préserver leurs intérêts mais, en même temps, tenir compte d'un monde qui évolue, d'une société qui évolue et qui a des attentes et des besoins, et je pense qu'on a ici trouvé le bon équilibre. Alors, on peut toujours voir le verre à moitié vide ou le verre à moitié plein; je préfère le voir à moitié plein avec cette solution qui me paraît tout à fait raisonnable et respectueuse des gens.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Schlussabstimmung.

La loi concernant l'ouverture des magasins (modification) est adoptée par 85 voix contre 42 et 0 abstention en deuxième lecture.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Der Präsident

Kleine Statistik: Es ging um einen Artikel in der zweiten Lesung, 60 (!) Wortmeldungen und ganz leicht hinter dem Zeitplan...

Danke schön.

Wir kommen zu der Fragestunde.

3. Heure des questions

Fragestunde

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

1. Question PLR, par Géraldine Arlettaz-Monnet: Places de transit pour les gens du voyage

Frage PLR, durch Géraldine Arlettaz-Monnet: Durchgangsplätze für Fahrende

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Dans le Haut-Valais, les possibilités d'intégration d'une aire de transit pour les gens du voyage dans la planification de l'autoroute A9 sont en cours d'examen par les services compétents.

Dans le Valais central, le canton est sur le point d'acquérir un terrain qui permettrait l'implantation future d'une aire de transit pour les gens du voyage.

Ainsi, la planification des aires de transit et les démarches en cours, que ce soit communes, Confédération, avec la Fédération des communes, ainsi que les modalités de financement, permettent d'avancer dans ce dossier et également de déterminer la répartition canton-communes pour les éléments financiers.

Une fois le processus de planification terminé et ces emplacements fixés, il sera à ce moment-là possible d'annoncer l'ouverture de 2 places de transit pour les gens du voyage dans le Valais central et dans le Haut-Valais.

2. Question PLR, par Xavier Mottet: CarPostal: action en justice

Frage PLR, durch Xavier Mottet: PostAuto: rechtliche Schritte

Der Präsident

Die Frage 2 wurde gestern mit den Dringlichkeiten beantwortet.

3. Question UDC, par Cyrille Fauchère: Feu en plein air

Frage UDC, durch Cyrille Fauchère: Feuer im Freien

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

A ce jour, aucune dénonciation, selon l'article 5 de l'arrêté du 20 juin 2007 sur les feux de déchets en plein air, n'a été remise au Service de l'environnement en lien avec le feu allumé par la candidature de «Sion 2026» dans un fût au sommet du Cervin.

Le Service de l'environnement examine aujourd'hui si les auteurs de ce feu doivent être sanctionnés et la conclusion de cet examen n'est pas encore définitive.

4. Question PDCC, par Sidney Kamerzin, et PDCB, par Joachim Rausis: Mercure: un historique nécessaire

Frage PDCC, durch Sidney Kamerzin, und PDCB, durch Joachim Rausis: Aufarbeitung der Quecksilberproblematik

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Concernant cette question du député Sidney Kamerzin sur le mercure, je rappelle que nous en avons abondamment parlé déjà.

Je vais simplement rappeler, comme déjà mentionné dans la réponse à l'interpellation du député Bastian Collet que les articles de presse ainsi que des émissions ont été basés sur le rapport *Sachverhalt* porté à la connaissance des médias par les collaborateurs du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement courant février 2018.

Ce rapport est le fruit d'une instruction administrative effectuée par le département. Il met en lumière le travail de plusieurs années d'investigations sur la pollution au mercure et a constitué finalement le socle de base pour l'accord sur la répartition des coûts négociés avec la Lonza. Ce rapport a été rendu accessible au public le 11 décembre 2017.

Dès le 15 juillet 2011, l'Etat a mis en garde la population par le biais d'un communiqué encore disponible sur le site de l'Etat annonçant la présence de mercure dans les poissons du Grossgrundkanal. Les termes du communiqué étaient les suivants:

«Le mercure et surtout ses composés organiques comme le mercure méthylique sont toxiques et peuvent attaquer les cellules et les nerfs lorsque les doses absorbées dépassent certaines valeurs. Pendant longtemps, ce métal a été utilisé dans les thermomètres et les plombages en amalgame. Dans l'industrie chimique, le mercure était également utilisé pour la production de soude caustique par électrolyse.»

On ne peut donc pas dire que l'Etat a nié la toxicité du mercure. Cependant et comme déjà affirmé clairement, le Conseil d'Etat partage le souci du député et a invité le Grand Conseil à mandater ses organes compétents afin d'entreprendre toutes démarches pour faire la lumière sur le passé ainsi que sur l'aspect sanitaire.

5. Question CVPO, par Philipp Matthias Bregy et Aron Pfammatter: Initiative contre le mitage

Frage CVPO, durch Philipp Matthias Bregy und Aron Pfammatter: Zersiedelungsinitiative

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU), und Regierungspräsident

Die Zersiedlungsinitiative der Jungen Grünen Schweiz strebt nachhaltige Formen des Wohnens und Arbeitens in kleinräumigen Strukturen mit kurzen Verkehrswegen an. Die Ausscheidung neuer Bauzonen soll nur noch zulässig sein, wenn eine mindestens gleichgrosse Fläche von vergleichbarem landwirtschaftlichem Ertragswert ausgezont wird. Ausserhalb der Bauzonen sollen grundsätzlich nur noch Bauten für die bodenabhängige Landwirtschaft und standortgebundene Bauten von öffentlichem Interesse bewilligt werden.

Es ist davon auszugehen, dass auch der Kanton Wallis noch wesentlich stärker eingeschränkt würde als mit der laufenden Umsetzung der RPG-Revision. Gemeinsam mit den anderen Kantonen (via die Bau-, Planungs- und Umweltdirektorenkonferenz der Schweiz BPUK) hat der Kanton Wallis daher beschlossen, die Initiative abzulehnen, da sie zu radikal ist und weitreichende Folgen für die Raumpolitik der Kantone hätte. Die Initiative nimmt keine Rücksicht auf kantonale und regionale Bedürfnisse, ist wettbewerbsschädigend und schränkt die landwirtschaftlichen Entwicklungsmöglichkeiten ein.

Der Ständerat hat entschieden, die Initiative mit 34 zu 2 Stimmen abzulehnen. Auch der Bundesrat lehnt die Initiative ohne Gegenvorschlag ab.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

6. Question PLR, par Sylvie Masserey Anselin: Prestations d'intérêt général 2018
Frage PLR, durch Sylvie Masserey Anselin: Gemeinwirtschaftliche Leistungen 2018

Der Präsident

Die Frage wird von Staatsrat Christophe Darbellay beantwortet.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Pour les années 2017/2018, le Conseil d'Etat a décidé, comme pour les années précédentes, de reconnaître les prestations d'intérêt général de l'Hôpital du Valais. Il s'agit là du service des urgences, de la néonatologie, du centre de consultation de la mémoire, de l'équipe mobile de soins palliatifs, la coordination du don d'organe, la prévention au suicide, la formation universitaire, le service médical pénitentiaire, les consultations ambulatoires psychiatriques, les hôpitaux de jour en psychiatrie, la qualité et la sécurité des patients.

Ces prestations ne sont pas entièrement couvertes par les rémunérations des traitements hospitaliers stationnaires et/ou ambulatoires. Elles sont donc subventionnées par le canton dans les limites de ses disponibilités budgétaires.

Ainsi, pour tenir compte de la diminution de 660'000 francs décidée par le Grand Conseil lors de la session de décembre 2017, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas accorder de soutien financier supplémentaire pour les prestations médico-sociales et de soutien fournies par l'Hôpital du Valais en faveur des patients.

7. Question SVPO, par Michael Graber, Bernhard Frabetti et Pascal Salzmann: Coût des containers aménagés
Frage SVPO, durch Michael Graber, Bernhard Frabetti und Pascal Salzmann: Kosten der Asyl-Container

Der Präsident

Die Frage 7 wurde gestern mit den Dringlichkeiten beantwortet.

Département des finances et de l'énergie (DFE)
Departement für Finanzen und Energie (DFE)

Der Präsident

Die Frage wird von Staatsrat Jacques Melly beantwortet.

8. Question PLR, par Julien Dubuis: Evolution conjointe des salaires des institutions paraétatiques et ceux de la fonction publique

Frage PLR, durch Julien Dubuis: Kopplung der Lohnentwicklung in den halbstaatlichen Institutionen an jene im öffentlichen Dienst

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Le député Julien Dubuis souhaite savoir où l'administration cantonale en est dans l'examen de l'évolution équivalente des salaires des institutions paraétatiques et ceux de la fonction publique.

Un groupe de travail a analysé les automatismes financiers des employés de l'administration cantonale, des enseignants et des institutions paraétatiques. Il en est ressorti que certaines institutions sont régies par différentes dispositions légales en ce qui concerne les systèmes salariaux (CCT, contrats-types de travail, etc.) et que les composantes salariales relèvent de la compétence des comités ou conseils des différentes institutions paraétatiques.

Si le Conseil d'Etat souhaite agir sur ces automatismes, il doit, en tant qu'autorité de subventionnement, tout d'abord agir sur les dispositions légales cantonales ou alors sur les mandats de prestations.

Le Conseil d'Etat dispose notamment d'une certaine marge de manœuvre en prévoyant, dans les mandats de prestations, des conditions de subventionnement liées à la masse salariale et à l'évolution des effectifs permettant de réaliser les buts définis dans les mandats. Par ce biais, les institutions peuvent être invitées à revoir leur politique de rémunération.

Nous vous informons également que le Conseil d'Etat a décidé, le 31 janvier 2018, de créer une délégation permanente pour le personnel, ainsi qu'une délégation permanente pour les institutions paraétatiques. Cette dernière examinera l'évolution des salaires dans les institutions paraétatiques.

9. Question PDCB, par Laurent Rey: Affaire Alkopharma-BCVs: Où en est-on aujourd'hui?

Frage PDCB, durch Laurent Rey: Affäre Alkopharma/WKB: Stand der Dinge?

Der Präsident

Die Frage 9 wurde gestern mit den Dringlichkeiten beantwortet.

Département de l'économie et de la formation (DEF)
Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

10. Question AdG/LA, par Blaise Carron: Comment le canton compte-t-il réagir pour permettre le maintien des activités sportives et culturelles, notamment la tenue de camps de sport, dans le cadre de la scolarité obligatoire, après le jugement du Tribunal fédéral consacrant la gratuité de l'école?

Frage AdG/LA, durch Blaise Carron: Was gedenkt der Staatsrat infolge des Bundesgerichtsurteils in Sachen Unentgeltlichkeit des Unterrichts zu unternehmen, damit die Sport- und Kulturaktivitäten (insbesondere die Sportlager) im Rahmen der obligatorischen Schulzeit beibehalten werden?

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

J'ai déjà dit largement ce que le Conseil d'Etat comptait faire dans le cadre de cette décision qui a suscité toute notre incompréhension. Nous allons donc évaluer toutes les implications de cette décision du Tribunal fédéral touchant non seulement les camps de sport mais toutes les activités scolaires hors grille horaire. Les conséquences sont évidemment assez profondes; elles touchent même la fourniture du matériel scolaire.

Donc, le nombre important de problèmes que rencontreront à cet égard les cantons suisses et le Valais sont importants. Des interventions parlementaires sont planifiées ou en cours au niveau fédéral et aussi au niveau cantonal.

En Valais, les activités hors grille horaire sont touchées dans une moindre mesure, sans vouloir atténuer la portée de cette décision, puisqu'elles sont soumises à l'accord formel des parents, surtout lorsqu'il y a une nuit à l'extérieur du domicile. En cas de refus des parents, l'élève va à l'école. Il n'y a pas de dispense dans ce cas-là. Mais, nous continuons à croire que ces activités représentent une partie importante du cursus de formation, une partie aussi très formatrice puisqu'il s'agit ici du vivre-ensemble et que ce sont des choses assez marquantes dans la vie d'un écolier ou d'un étudiant.

Donc, il conviendra de redéfinir aussi ces activités dans le cadre des activités hors grille horaire en fonction dudit arrêt. Nous avons mis en place, à l'interne du DEF, un groupe de travail qui va évaluer les conséquences et faire des propositions, en discussion aussi en partenariat avec les communes, pour trouver les meilleures solutions et garantir l'égalité des chances de tous les enfants de ce canton indépendamment de la richesse ou de la pauvreté de leurs propres communes.

Dans tous les cas, à l'image des contestations émises dans les autres cantons, nous trouvons aberrante cette décision qui ne traitait initialement que de cours de langue en Thurgovie.

11. Question Les Verts, par Nathalie Cretton: Foulards portant le logo «Sion 2026»

Frage Les Verts, durch Nathalie Cretton: Schals mit dem Logo «Sion 2026»

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Châle, buff, tour de cou, ce sont des synonymes pour illustrer ces petits gadgets des Jeux Olympiques 2026.

Les Jeux Olympiques constituent un projet, comme ça a été dit dans le débat de ce matin, d'envergure pour le canton du Valais. Ils ont le soutien du Conseil fédéral, le soutien aussi du Conseil d'Etat et, désormais, un soutien très important dans cette Assemblée.

Malgré ces positions très claires, le Service de l'enseignement et le département n'ont jamais envisagé de distribution dans le cadre de l'école publique valaisanne ou une promotion

systématique de «Sion 2026» puisqu'une votation est à venir. Et s'il devait y avoir des débats au sein de l'école, alors, évidemment, qu'il y aurait les 2 camps ou les 2 positions qui seraient dûment représentés.

Nous tenons aussi à préciser que la distribution de foulards arborant le logo «Sion 2026» n'a pas fait l'objet d'une planification généralisée et n'était aucunement liée à une communication officielle sur les JO au sein des écoles contrairement au concours de dessins organisé dans les années 2000.

Le cas du CO du Val d'Hérens relève d'une initiative individuelle du directeur inscrite dans le contexte particulier des journées de ski. Il a évalué que ce foulard représentait un cadeau sympathique alors que les élèves de l'établissement de montagne allaient se retrouver sur les pistes par une période de grands froids. Il a aussi considéré qu'il s'agissait d'un geste devant permettre de débattre sur une question d'actualité importante. En aucun cas, l'idée n'était de susciter une polémique. D'ailleurs, les élèves étaient bien évidemment libres de porter ou non ce foulard, de l'accepter ou non. Nous tenons aussi à souligner que les Jeux Olympiques font partie intégrante, pas seulement les Jeux Olympiques 2026 mais ceux depuis l'Antiquité à nos jours, du Plan d'études romand au CO.

Au final, nous comprenons que ce geste ait pu être considéré comme maladroit, mais on peut aussi d'ailleurs se demander s'il méritait une telle polémique.

12. Question Benno Meichtry, CVPO, et Philipp Matthias Bregy, CVPO: Limitation du nombre d'étudiants admis à l'Ecole supérieure en soins infirmiers de Viège

Frage Benno Meichtry, CVPO, und Philipp Matthias Bregy, CVPO: Begrenzung der Aufnahme Studierender an der Höheren Fachschule für Pflege in Visp

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

Mit dem Entscheid vom 21. Dezember 2016 hat der Staatsrat die Eröffnung, im Rahmen eines zwischen 2017 und 2020 laufenden Pilotprojekts, eines deutschsprachigen Studienganges der Stufe Höhere Fachschule in Pflege am Standort Visp zu Beginn des Studienjahrs 2017/2018 entschieden. Das geschieht in Kooperation mit dem Berner Bildungszentrum für Pflege, mit der HES-SO Valais/Wallis und mit der Fernfachhochschule Schweiz.

Nach schwierigen Anfängen mit nur 9 Studenten im ersten Jahr haben wir heute wirklich einen grossen Erfolg und es stösst auf grosses Interesse. Das freut uns.

Wir hatten nur 9 Studenten im ersten Schuljahr und jetzt haben wir über 30 Interessenten. Das schafft gewisse Probleme, und es gab letzthin eine Diskussion unter den Partnern der Arbeitsgruppe, um zu sehen, was wir machen können in dieser Situation, haben wir die Möglichkeit, zusätzliche Bildungsplätze zu schaffen. Das machen wir also wirklich auf dem pragmatischen Weg. Wir werden uns bemühen, die Kapazität, die zwischen 15 und 20 gewesen ist am Anfang, auf mindestens 22 zu erhöhen. Dabei sind 14 Studierende für den 3-jährigen Bildungsgang angemeldet und 8 Studierende für den verkürzten 2-jährigen Studiengang.

Zurzeit prüft das Departement für Volkswirtschaft und Bildung, in Zusammenarbeit mit Partnern, die Möglichkeit, diese Aufnahmefähigkeit zu erweitern. Es geht vor allem um Bildungsplätze und Praktikumsplätze, die wir finden müssen. Das ist eine grosse Aufgabe, aber wir bemühen uns, hier wirklich pragmatische Lösungen zu suchen. Das ist absolut im Sinne des Departements. Wir haben im Jahresbericht der Dienststelle für höhere Schulen gesagt, es fehlen Arbeitnehmer und Arbeitnehmerinnen für die Gesundheit für die Zukunft. Es fehlt viel, und wir möchten diese Ausbildung anbieten, und wir hoffen, dass es auf reges Interesse stösst. Das ist heute der Fall, und wir bemühen uns, hier gute Lösungen zu finden.

Wir müssen weiter ermitteln, was ist der Finanzierungsbedarf, die effektive Anzahl Studenten, die nach dem Selektionsverfahren tatsächlich infrage kommen. Das ist eine Frage, denn wenn wir mehr Angemeldete haben als Plätze werden wir selektionieren müssen, aber wir müssen zuerst wissen, wer kommt tatsächlich in diese Schule, also ob sämtliche Interessenten ihre Anmeldung bestätigen werden. Das ist auch noch offen.

13. Question UDC, par Jérôme Desmeules: Expériences avec le mercure en cours de sciences

Frage UDC, durch Jérôme Desmeules: Versuche mit Quecksilber im Chemieunterricht

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Les expériences avec le mercure en cours de sciences. La perception du mercure change.

Il y a 40 ans, il n'était pas exceptionnel de voir un professeur sortir une bouteille en grès d'une armoire, la montrer à ses élèves, arborant fièrement le mercure. Chacun se souvient d'avoir vu ce liquide brillant dans des bassines ou avoir fait rouler du mercure sur le plan d'expérience.

Aujourd'hui, des directives sont strictes et communiquées aux directions d'école et professeurs en charge des sciences afin d'assurer la sécurité indispensable dans la manipulation de ces produits.

La détention et le stockage des produits chimiques sont soumis à la loi sur les produits chimiques et à la loi sur la protection de l'environnement. Pour les écoles, les informations sont condensées dans la Notice Ecoles A09 disponible sur le site http://www.chemsuisse.ch.

Selon la loi sur les produits chimiques, son article 25 dit que «les entreprises et les établissements d'enseignement dans lesquels des substances et des préparations dangereuses sont utilisées à titre professionnel ou commercial, doivent désigner une personne qui réponde d'une utilisation réglementaire et soit capable de fournir aux autorités d'exécution tous les renseignements nécessaires. Cette personne doit posséder les qualifications nécessaires tant sur le plan technique qu'en matière d'exploitation. Son nom doit être communiqué à l'autorité cantonale compétente.»

Le matériel de sécurité comprend notamment l'étiquetage adéquat, une armoire pour produits dangereux avec bacs de rétention, fermée à clé, bacs d'élimination, du matériel individuel, des lunettes et des gants, et du matériel de premiers secours en cas d'accidents.

En conclusion, le Service de l'enseignement impose des normes strictes et, en collaboration avec le Laboratoire cantonal, effectue des contrôles dans les établissements scolaires à intervalles réguliers. Il ne saurait être toléré des manipulations de produits dangereux et cela sans mesures de sécurité.

Ainsi, à notre connaissance, Monsieur le député, les élèves du CO ne devraient pas tremper leurs doigts dans le mercure.

Monsieur le député, vous semblez avoir des informations beaucoup plus avérées et précises que les nôtres; je vous invite à nous les fournir, ce qui nous permettrait d'agir sans délai.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

14. Question PDCB, par Pierre Gualino: Réouverture de la prison de Martigny
Frage PDCB, durch Pierre Gualino: Wiedereröffnung des Gefängnisses in Martigny

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

C'est dans le cadre des mesures ETS 2 que le Conseil d'Etat a décidé de fermer la prison de Martigny.

Dans le cadre de la Conférence latine des chefs des Départements de justice et police (CLDJP) et après discussion avec nos homologues des autres cantons romands et du Tessin, il apparaît qu'il existe des besoins en matière de bâtiments, qui doivent être répartis dans le cadre de la CLDJP. Ainsi, le sort de la prison de Martigny doit faire l'objet d'une discussion globale au niveau de la Suisse latine avant une prise de décision définitive.

Dans cet objectif, nous relevons qu'une visite sera prochainement effectuée par le secrétaire général de la CLDJP et un groupe de travail composé du chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, votre serviteur, de représentants de l'Office fédéral de justice, d'un représentant du Service de l'application des peines et mesures ainsi que d'un représentant du Service des bâtiments, monuments et archéologie. La mission de ce groupe de travail sera de définir les options stratégiques pour une vision d'ensemble dans le domaine des infrastructures carcérales.

Concernant les moyens alloués au domaine des établissements de détention, le Gouvernement travaille actuellement à la création d'un mode de financement adéquat pour le financement des grands projets d'investissements. Ce nouvel outil de financement sera présenté au Grand Conseil en temps opportun.

15. Question CSPO, par Diego Clausen: Convois dangereux au Simplon
Frage CSPO, durch Diego Clausen: Gefahrentransporte auf dem Simplon

Favre Frédéric, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

Um die Sicherheit zu verbessern, braucht es einerseits zusätzliche Einsatzkräfte und andererseits die notwendige Infrastruktur, um effiziente Schwerverkehrskontrollen durchführen zu können. Zurzeit arbeitet die Filiale Thun des Bundesamts für Strassen in enger Zusammenarbeit mit der Kantonspolizei an 2 Kontrollzonen in Gondo und Gamsen. Ziel ist es, funktionale Kontrollplätze mit Bremsstand, Bremsgrube, Waage sowie weiteren Einrichtungen zu erstellen.

Was die zusätzlichen Einsatzkräfte betrifft, stellt die Kantonspolizei, basierend auf den Bericht der Arbeitsgruppe «Sicherheit Simplon», den Antrag, 4 zusätzliche Polizisten und einen Mechaniker einzustellen. Umfassende Kontrollen auf der ganzen Simplonachse sind absolut notwendig. Der Bund müsste 60% der anfallenden Personalkosten übernehmen.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Somit sind wir am Ende der Fragestunde.

Wir kommen zum Punkt 4 unserer Tagesordnung.

4. Première lecture

Loi sur le financement de la 3ème correction du Rhône

Erste Lesung

Gesetz über die Finanzierung der 3. Rhonekorrektion

Base de travail:
Nouveau texte de la commission
Tableau des amendements
Arbeitsgrundlage:
Neuer Text der Kommission
Liste der Abänderungsanträge

Commission de l'équipement et des transports
Kommission für Bau und Verkehr

Präsident: Paul Biffiger / Rapporteur: David Crettenand

Der Präsident
Ich bitte den Rapporteur, Platz zu nehmen.

Titre et considérants, adoptés.
Article 1, adopté.

Article 2
Propositions de modification 1 et 2
Abänderungsanträge 1 und 2
Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 2:

Der Präsident
Wir kommen zu den Abänderungsanträgen 1 und 2, s'il vous plaît, Monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR, rapporteur
Les propositions 1 et 2 sont similaires:
Proposition 1 du groupe PDCC par le député Bruno Clivaz
Proposition 2 du groupe PLR par la député Sonia Tauss-Cornut
Ces propositions sont de supprimer la notion de contribuables de la loi.
Ces propositions d'amendement sont liées à toute une série d'autres amendements: 9 et 10, 14 à 18, 30 à 32, 42 à 66.

La commission a voté ces amendements de manière liée.

Les amendements 14 et 48 seront traités seulement si les amendements 1 et 2 sont refusés.

Ces 2 amendements 1 et 2 ont été acceptés par la commission par 10 pour, 3 contre, 0 abstention.

La position de la commission, c'était que ces contribuables étaient justement des contribuables déjà imposés par le canton et les communes et dont le rôle de l'Etat est d'assurer la sécurité. Donc, il n'y avait pas de plus-value réelle pour ces entreprises. De plus, des incertitudes apparaissaient autant pour les entreprises qui ne pouvaient pas planifier des coûts futurs, avec des conditions-cadres aussi qui pouvaient s'affaiblir avec cette nouvelle mesure et des incertitudes pour l'Etat au cas où ces entreprises feraient recours contre cette décision de la loi.

Clivaz Bruno, député, PDCC

Comme annoncé à l'entrée en matière, le groupe PDCC a déposé 18 amendements en lien avec la suppression de la contribution de 3% pour les propriétaires fonciers voisins du Rhône et dont la valeur cadastrale des biens dépasserait 10 millions. Cette contribution serait d'une centaine de millions sur 30 ans pour environ 200 propriétaires et non, comme l'a affirmé le Nouvelliste, de 17 millions.

Cette proposition va dans le sens d'une égalité de traitement entre les acteurs économiques de notre canton et supprime, à n'en pas douter, un élément important qui pourrait freiner l'avancement du projet Rhône 3 par des recours incessants. Je vous rappelle également que les grandes entreprises concernées sont déjà impactées d'un impôt supérieur en Valais par rapport à d'autres cantons voisins. Ajouter une contribution en fonction de leur localisation, à proximité du Rhône pourrait remettre en question leur développement, souvent décidé hors de notre canton. Avec les amendements proposés, cette contribution serait à la charge, dès lors, du canton.

Je vous invite à accepter ces différents amendements, comme l'a fait la commission et comme cela a été annoncé puisque tous ces amendements sont liés.

Je vous remercie.

Favre-Torelloz Muriel, députée, PDCB

Je m'exprime ici pour les amendements 1 et 2.

Le groupe PDCB est favorable à l'exonération des contribuables parce qu'ils sont déjà largement contributeurs et le deviendraient doublement, parce qu'ils amènent une plus-value économique importante que nous pourrions perdre en cas de délocalisation liée à ce projet et parce que d'éventuels recours seraient longs, coûteux et retarderaient le projet.

Je précise également qu'en cas d'acceptation des amendements 1 et 2, nous retirerons l'amendement 48 déposé à titre préventif et que nous soutiendrons tous ceux qui traitent de cette thématique.

Jordan Werner, Grossrat, AdG/LA

Dieser Abänderungsantrag betrifft die Artikel 2, 7, 9, 15 und 22 mit ca. 40 verschiedenen Abänderungsanträgen.

Wir sind dagegen, dass die Beitragspflichtigen befreit werden. Die grossen Nutzniesser der Rhonekorrektion sind die industriellen Grossbetriebe im Talgrund. Das Gelände dieser

Beitragspflichtigen wird geschützt und stark aufgewertet. Darum müssen diese tendenziell stärker zur Finanzierung des Projekts R3 beitragen. Der Anteil der Beitragspflichtigen darf nicht gesenkt werden - schon gar nicht darf er ganz aufgehoben werden. Wenn die Beitragspflichtigen von einer Beteiligung befreit werden, hat bestimmt auch die SBB keine Lust, sich an der Finanzierung zu beteiligen und dann verlieren wir nicht nur 100 Millionen, sondern zusätzliche 200 Millionen.

Die AdG verlangt eine ausgeglichene Finanzierung der R3 und wünscht, dass der Satz für die Beitragspflichtigen wieder auf die ursprünglich geplanten 3% angehoben werden muss.

Largey Thierry, député, Les Verts

Le projet qui nous a été proposé par le Conseil d'Etat souhaitait, en termes de financement, présenter une espèce d'équilibre ou en tout cas une manière d'envisager un financement très équilibré, dans le sens où finalement les personnes les plus touchées devaient être également contributrices de ce projet sécuritaire, l'idée étant que, effectivement, on est tous, ou la plupart des Valaisannes et des Valaisans sont touchés directement par la troisième correction du Rhône, mais en ce sens que nous avons à gagner aussi à ce que le fleuve soit plus sécurisé qu'il ne l'est actuellement de manière à ce que chacun se sente aussi plus en sécurité dans notre canton.

Malgré cela, il existe certains propriétaires fonciers qui ont un intérêt plus grand que les autres à voir le Rhône être sécurisé. Je pense aux CFF évidemment qui ont un régime spécial dans la loi qui nous est présentée, mais également à d'autres grandes entreprises que l'on a appelées «contribuables», c'est un terme, on peut utiliser d'autres qualificatifs. Il s'agit ici, en fait, d'un appel en plus-value, dans le sens où certains propriétaires fonciers ont un intérêt particulier, un intérêt accru, à la correction du Rhône et devraient, de ce fait-là, participer au-delà de la contribution classique, on va dire, qui passe par le financement cantonal ou communal.

Dans cette idée, la proposition qui a été formulée par le Conseil d'Etat me paraît tout à fait justifiée de prévoir ces 3% pour ces contribuables qui ont besoin d'une protection particulière ou qui sont particulièrement exposés aux dangers, et nous soutenons donc, en fait, la proposition du Conseil d'Etat et allons combattre la proposition qui a été acceptée en commission.

L'idée ici est aussi de rappeler qu'il s'agit, à notre sens, d'avoir une espèce d'égalité de traitement et d'éviter que ces 3% ne soient répartis finalement dans le reste de la population puisque ce sera le cas, si les 3% ne sont pas payés par ces entreprises particulièrement exposées, eh bien!, ces 3% seront reportés sur le financement cantonal, et reportés sur le financement cantonal, ça veut dire reportés sur l'ensemble de la population qui, elle, n'est pas forcément plus exposée que ces entreprises.

Si je comprends de manière pragmatique la volonté de certains initiants qui voulaient éviter certains recours, je crois qu'on doit aussi regarder l'équilibre d'un financement et tenir compte des avantages que chacun peut retirer de ce projet-là.

Donc, nous allons effectivement combattre cette proposition retenue par la commission.

Merci.

Melly Blaise, député, UDC

Je vais être bref car les arguments ont déjà été avancés par le rapporteur et les 2 premiers orateurs.

Je dois ajouter un élément, c'est que la loi sur l'aménagement des cours d'eau va continuer à exister et, en particulier, l'article 48, alinéas 1 et 2, qui concerne les contributions de tiers. Cet article dit que le canton, les communes et les corporations de droit public peuvent percevoir des contributions des propriétaires fonciers et des bénéficiaires concernés pour

l'aménagement, l'entretien ainsi que les études et travaux d'intérêt général et que la loi concernant la perception des contributions des propriétaires fonciers aux frais d'équipement et aux frais d'autres ouvrages publics est applicable par analogie. Donc si, comme le prétend le canton, avec cette loi, il s'agit d'introduire une taxe causale, cette taxe causale, s'il y a réellement un bénéfice pour ces entreprises, elle pourra toujours être perçue en utilisant l'autre loi qui est la loi sur l'aménagement des cours d'eau, mais alors le canton devra prouver l'avantage particulier que ces entreprises vont tirer de la correction du Rhône.

Mon avis est plutôt que l'entretien du fleuve fait partie des devoirs de l'Etat et qu'il n'y a pas d'avantage particulier, mais il y a toujours cette possibilité qui existera. Même si nous supprimons tous ces articles et ces alinéas qui concernent les contributions des contribuables, il y aura toujours la possibilité pour le canton d'utiliser cet article 48 de l'autre loi, qui est vraiment basé, qui est vraiment destiné à représenter une taxe causale.

Donc, l'UDC va naturellement soutenir cette proposition d'amendement et aller dans le sens de la commission.

Je vous remercie.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen und somit kommen wir zur Abstimmung.

Propositions 1 et 2 admises par la commission / Anträge 1 und 2 durch die Kommission genehmigt

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 101 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 26 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben die Anträge 1 und 2 angenommen.

La discussion est close.

Article 2, adopté avec les propositions identiques 1 du groupe PDCC et 2 du groupe PLR à l'alinéa 3.

Article 3

Proposition de modification 3

Abänderungsantrag 3

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Crettenand David, député, PLR, rapporteur

Proposition 3 du groupe AdG/LA par le député Werner Jordan

La proposition est d'augmenter la dotation initiale du fonds pour la troisième correction du Rhône de 100 millions par rapport aux 60 millions proposés par le Conseil d'Etat.

La commission a refusé cette proposition par 10 contre 3 et 0 abstention.

Der Präsident

Danke Herr Rapporteur.

Es gibt keine Wortmeldungen.

Der Antrag 3 ist abgelehnt.

Article 3, adopté.

Article 4, adopté.

Article 5

Propositions de modification 4 à 8

Abänderungsanträge 4 bis 8

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 5:

Der Präsident

Wir kommen zu den Anträgen 4, 5, 6, 7 und 8, s'il vous plaît, Monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR, rapporteur

Ces propositions 4 à 8 sont liées à l'article 5 et proposent de supprimer le qualificatif «global» pour le projet.

Ces propositions émanent du groupe PLR par la députée Sonia Tauss-Cornut.

L'idée est ici de séparer en 2 les coûts, de ne plus avoir des coûts globaux mais d'avoir les coûts des travaux et, à côté, les coûts annexes (études, travaux d'intérêt général, mesures d'accompagnement, frais d'acquisition et indemnités, etc.).

Ces propositions ont été refusées par la commission par 9 contre 4 et pas d'abstention.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR

Les objectifs de ces amendements étaient de limiter les montants à répartir sur les communes.

Conscient que ces amendements peuvent freiner certains projets d'ores et déjà acceptés par les communes, nous retirons ces amendements et tous ceux qui sont en lien avec ceux-ci.

La discussion est close.

Der Präsident

Die Anträge 4, 5, 6, 7 und 8 wurden zurückgezogen. Sie haben dann einen Zusammenhang mit den Anträgen 19 und 41.

Article 5, adopté.

Article 6, adopté.

Article 7

Propositions de modification 9 et 10

Abänderungsanträge 9 und 10

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Der Präsident

Wir kommen zu den Anträgen 9 und 10.

Die wurden angenommen durch die Anträge 1 und 2.

Article 7, adopté avec les propositions identiques 9 du groupe PDCC et 10 du groupe PLR admises par la commission à l'alinéa 1.

Article 8, adopté.

Article 9

Propositions de modification 11 à 18

Abänderungsanträge 11 bis 18

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 9:

Der Präsident

Wir kommen zu den Anträgen 11 und 12, s'il vous plaît, Monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR, rapporteur

Proposition 11 du groupe CSPO par le député Urban Furrer

Proposition 12 du groupe CVPO par le député Philipp Matthias Bregy

Ces 2 amendements proposent de limiter la part des communes à 2% au lieu de 5% du prix global, comme proposé par le Conseil d'Etat.

Ces propositions ont été refusées par la commission par 7 voix contre et 6 pour.

Furrer Urban, Grossrat, CSPO

Die Gemeinden in unserem Kanton müssen durch den Bau der 3. Rhonekorrektion mit massiven Kosten rechnen, welche sie mitzutragen haben. Nun haben wir es in der Hand, hier entsprechende Kürzungen anzubringen und damit die Gemeinden zu entlasten.

Wir wissen in der Zwischenzeit zur Genüge, dass das Projekt R3 einen massiven Kostenanstieg erfahren wird. Dies betrifft somit auch die Gemeinden, welche am ursprünglichen 2-Milliarden-Projekt mit 100 Millionen sich zu beteiligen hatten und nun nach den neusten Zahlen sogar mit 170 Millionen.

Das Projekt hat nach wie vor das Ziel, die Rhone zwischen Brig und dem Genfersee zu zähmen und somit die Schäden bei kommenden Hochwassern zu verhindern. Jetzt einen

Rückzieher zu machen, können wir nicht verantworten, zumal im Oberwallis die Gefahren in den prioritären Gebieten zum grössten Teil gebannt wurden und nun die Etappen talabwärts bevorstehen.

Es geht hier jetzt um die Finanzierung und somit Anpassungen vorzunehmen, in dem die Beträge der Gemeinden und der beitragspflichtigen Unternehmen gekürzt oder sogar eliminiert werden.

Die meisten Walliser Gemeinden sind nebst ihrer ordentlichen Ausgaben und Investitionen nicht in der Lage, diese hohen Beträge an der 3. Rhonekorrektion zu leisten. Darum bitten wir Sie, Kolleginnen und Kollegen, unseren Vorschlag anzunehmen und den Anteil der Gemeinden auf 2% herunterzusetzen.

Ich danke für die Zustimmung und die Aufmerksamkeit.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Die CVPO hat es in der Eintretensdebatte gesagt, uns stören grundsätzlich 2 Sachen:

1. die Höhe der Beteiligung der Gemeinden und

2. die Art der Verteilung.

Wir sind überzeugt, dass die Art der Verteilung in einer zweiten Kommission detailliert diskutiert werden kann und werden, falls dieser Antrag angenommen wird, den zweiten zurückziehen.

Bei diesem Antrag geht es uns klarerweise darum, den Anteil der Gemeinden gesamthaft zu reduzieren. Wir sind überzeugt, dass die Kosten, die aktuell mit diesem Projekt auf die Gemeinden zukommen, von vielen, vor allem kleineren Gemeinden, schlicht und einfach nicht zu tragen sind.

Aus diesem Grund, meine Damen und Herren, bitten wir Sie, den Anteil der Gemeinden zu senken. Unser Vorschlag ist, dass dieser statt 5 wie geplant zukünftig nur noch 2% betragen würde. Damit hat auch derjenige, der die Herrschaft über das Projekt hat - sprich der Staat - am meisten Kosten zu tragen. Das ist sinnvoll, denn die Gemeinden sind schlussendlich nur Zahler und nicht Bestimmer beim Projekt.

In diesem Sinne, im Sinne der Walliser Gemeinden, bitte ich Sie, unseren Vorschlag gutzuheissen. Ich danke.

Jordan Werner, Grossrat, AdG/LA

Ich mache es ganz kurz. Ich habe meinen Antrag 13 zurückgezogen zugunsten des Antrags 11.

Melly Blaise, député, UDC

Je vais aussi également être bref.

Donc, le groupe UDC soutient ces amendements.

Les communes n'ont aucun contrôle sur les travaux, elles ne peuvent pas décider de l'ampleur des travaux.

Selon l'adage «qui paie commande», elles n'ont pas à payer, elles n'ont pas à participer à ce projet pharaonique, elles n'ont pas les moyens. Le canton essaie de façon répétée de reporter ses charges sur les communes comme il prévoit de le faire maintenant au sujet des routes. Et cela est pour nous inacceptable. Le canton a pris la décision de mener à bien ce projet, il doit le financer lui-même.

Je vous remercie.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

J'ai bien entendu les soucis des communes, j'ai bien entendu la crainte par rapport aux coupes qui ont été annoncées et à cette répartition.

Le problème, il y a 3 éléments qui étaient à discuter de manière financière dans cette loi:

Le premier, vous l'avez discuté, c'était la participation des entreprises, disons-le comme cela, des biens fonciers.

Les 2 autres points sont: la répartition de la part des communes en pourcentage et la troisième chose qui a été discutée, qui a été mise en discussion dans la commission, c'est le plafonnement de la part des communes. Ce sont 2 choses qui vont tout à fait ensemble.

Alors, moi je suggérerai, si on veut entrer en matière, que ce soit sur un plafonnement du pourcentage ou un plafonnement du montant, qu'il y ait ces discussions qui soient menées dans le cadre de la deuxième lecture. J'imagine mal que, aujourd'hui, on puisse décider d'un pourcentage définitif pour une commune et ensuite prendre encore une option sur un plafonnement. Il faut que nous ayons des éléments à disposition.

Entre deux, je vous rappelle que, dans quelques semaines, nous aurons la prise de position claire de la Confédération sur l'étude financière, le volet financier de R3, ce qui donnera des éléments supplémentaires à la deuxième commission pour avoir une vision prospective de ce qui va se passer et prendre les bonnes décisions.

C'est dans cet esprit-là, je pense qu'y compris la part en pourcentage des communes devrait être négociée plus tard, en partant aussi du principe que le pourcentage qui va être déterminé dans la loi sera également celui qui sera appliqué pour les cours d'eau latéraux où il y a encore d'autres conséquences financières pour le canton. Je crois que la répartition des charges entre canton et communes a été réglée mais lors récents débats et reviendra peut-être avec une RPT III. Mais, pour l'instant donc, il y a cette part qui est chargée aux communes. Il faudrait peut-être bien envisager cela aussi lorsque les débats auront lieu pour la deuxième commission.

Voilà la position du Conseil d'Etat.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Propositions 11 et 12 / Anträge 11 und 12

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 84 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 43 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Sie haben die Anträge 11 und 12 angenommen.

Antrag 13 zurückgezogen.

Antrag 14 hinfällig.

Die Anträge 15, 16, 17 und 18 wurden mit der Annahme der Anträge 1 und 2 gutgeheissen.

La discussion est close.

Article 9, adopté avec les propositions identiques 11 du groupe CSPO et 12 du groupe CVPO à l'alinéa 1, et les propositions identiques 15 du groupe PDCC, 16 du groupe CSPO, 17 du groupe CVPO et 18 du groupe PLR admises par la commission de supprimer l'alinéa 2.

Article 10

Propositions de modification 19 à 29

Abänderungsanträge 19 bis 29

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 10:

Der Präsident

Der Antrag 19 wurde zurückgezogen.

Die Anträge 20, 21 und 22, s'il vous plaît Monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR, rapporteur

Propositions 20, 21 et 22.

Il s'agit des plafonds maximums par rapport à la première période de perception.

On a fonctionné en commission toujours de la même manière, en opposant les différentes propositions de coûts; ce sera la même chose ensuite pour les articles suivants en fonction des périodes de perception.

On a la proposition 20 du groupe UDC par le député Blaise Melly à 412 millions de francs pour ce plafond, la proposition 21 du groupe CVPO par le député Philipp Matthias Bregy à 500 millions et la proposition 22 du groupe PLR par la députée Sonia Tauss-Cornut à 600 millions.

Dans ces propositions, il y avait des volontés de baisser le montant à disposition pour le Conseil d'Etat ou de le maintenir à 700 millions comme désiré selon le projet du Conseil d'Etat.

On a d'abord opposé les 2 extrêmes, la proposition 20 contre la proposition 22, 412 millions contre 600 millions: 7 pour la proposition à 600 millions, 5 abstentions et 1 contre. Vainqueur, l'amendement 22 (proposition à 600 millions) opposé à l'amendement 21 (500 millions). La commission a soutenu l'amendement 22 avec 8 voix contre 2 et 3 abstentions. Ensuite, l'amendement 22 à 600 millions a été opposé à la proposition du Conseil d'Etat à 700 millions: 7 députés ont suivi la proposition du Conseil d'Etat, 6 étaient opposés. Donc la proposition du Conseil d'Etat est maintenue et tous les amendements ont été refusés de la part de la commission.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR

Cet amendement 22 est en lien avec les amendements 25 et 28 et je les défendrai ensemble.

Pour le groupe PLR, il est de la responsabilité du Gouvernement de respecter le budget annoncé lors de la présentation du décret de septembre 2014 et lors de la votation populaire de juin 2015.

Pour le groupe PLR, si le montant de 3,4 milliards avait été dès le départ clairement annoncé, nous aurions défendu le projet avec la même ferveur.

Il en va de la crédibilité des autorités et de notre responsabilité de parlementaires de freiner l'explosion des coûts qui sont reportés sur les communes.

C'est pourquoi nous demandons le plafonnement du montant à répartir à 2,4 milliards et nous vous remercions de soutenir cet amendement.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Die CVPO zieht ihre Anträge 21, 23 und 26 zugunsten der Anträge 22, 25 und 28 zurück.

Ich danke.

Der Präsident

Danke für die Geschwindigkeit, das konnten wir gut verfolgen.

Melly Blaise, député, UDC

Soupe oblige, je retire également les amendements 20, 24 ainsi que 27 également en faveur des amendements similaires déposés par le groupe PLR.

Je vous remercie.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung vom Antrag 22, da die Anträge 20 und 21 zurückgezogen wurden.

Proposition 22 / Antrag 22

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 70 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 59 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag 22 angenommen.

Antrag 23 wurde zurückgezogen.

Antrag 24 wurde zurückgezogen.

Wir kommen zum Antrag 25.

Keine Wortmeldungen.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 25 / Antrag 25

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 69 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 59 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Sie haben den Antrag 25 angenommen.

Antrag 26 wurde zurückgezogen.
Antrag 27 wurde zurückgezogen.
Wir kommen zum Antrag 28.
Keine Wortmeldungen.
Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 28 / Antrag 28
Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)
Pour / dafür: 69 voix / Stimmen
Contre / dagegen: 59 voix / Stimmen
(0 abstention / Enthaltungen)
Somit haben Sie den Antrag 28 angenommen.
Antrag 29 wurde zurückgezogen.

La discussion est close.

Article 10, adopté avec la proposition 22 du groupe PLR à l'alinéa 2 lettre a, la proposition 25 du groupe PLR à l'alinéa 2 lettre b et la proposition 28 du groupe PLR à l'alinéa 2 lettre c.

Article 11
Propositions de modification 30 à 33
Abänderungsanträge 30 bis 33
Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsanträge

Der Präsident
Die Anträge 30, 31 und 32 haben mit der Annahme der Anträge 1 und 2 zu tun und wurden somit angenommen.
Antrag 33 wurde zurückgezogen.

Article 11, adopté avec les propositions identiques 30 du groupe PDCC et 31 du groupe PLR à l'alinéa 1, et la proposition 32 du groupe PDCC à l'alinéa 2, admises par la commission.

Article 12
Propositions de modification 34 à 40
Abänderungsanträge 34 bis 40
Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 12:

Der Präsident

Wir kommen zu den Anträgen 34, 35 und 36, s'il vous plaît, Monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR, rapporteur

Il y a ici plusieurs propositions pour changer la répartition entre les communes. Ici c'est sur le premier principe de solidarité (lettre a).

La proposition du Conseil d'Etat est à 25% pour ce principe de solidarité.

La proposition 34 du groupe CVPO par le député Philipp Matthias Bregy est de mettre à 30%.

La proposition 35 du groupe AdG/LA par le député Werner Jordan est de mettre à 35%.

La proposition 36 du groupe des Verts par le député Thierry Largey est également à 35%.

La commission a donc opposé la proposition 34 aux propositions 35 et 36 dans un premier temps.

Les propositions 35 et 36 ont été rejetées à 9 pour la 34 contre 3 pour les 35 et 36, avec une abstention.

La proposition 34 a, ensuite, été opposée à la proposition du Conseil d'Etat. La commission l'a refusée par 5 pour, 7 contre, avec 1 abstention.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Die CVPO hat es in der Eintretensdebatte gesagt, die Verteilung unter oder innerhalb der Gemeinden kann nicht stimmen. Wir sind aber überzeugt, dass es hier einer vertieften Überprüfung bedarf, dass die zweite Kommission hierfür geeigneter ist als das Plenum, und wir ziehen unseren Antrag zugunsten der zweiten Kommission zurück und laden auch die anderen Parteien ein, dies zu tun.

Ich danke.

Jordan Werner, Grossrat, AdG/LA

Ich schliesse mich der Argumentation von Grossrat Philipp Matthias Bregy an und ziehe meinen Antrag ebenfalls zurück zugunsten der Diskussionen in der zweiten Lesung.

Largey Thierry, député, Les Verts

La proposition 36 des Verts est à lire aussi au regard de la proposition 39 liée au principe de causalité. Il nous semblait que ce principe n'était pas forcément opportun dans la répartition des coûts. Pour quelle raison? Eh bien!, simplement que, et là je reprends ce qui a été dit sur les charges imposées aux communes, nous ne souhaitons pas qu'il y ait une charge imposée aux communes en fonction de la taille de ladite commune, simplement pour la raison, c'est qu'il y a un rapport un peu rapide qui est fait entre la surface communale et puis, d'un autre côté, la contribution potentielle à un danger lié au Rhône. Et nous trouvions que d'aller charger quelque peu les communes parce qu'elles ont un grand territoire, et sur ce seul objectif, ne nous paraissait pas tout à fait opportun. Donc, dès lors, nous proposions et nous proposons toujours, au niveau de l'amendement 39, de supprimer cette charge de causalité, ce principe de causalité et, en contrepartie, d'augmenter la part que vous avez vue à l'amendement 36 en faisant monter de 25 à 35%, de manière à garder un équilibre global et ne pas perdre justement cet équilibre.

Melly Blaise, député, UDC

Je prends la parole pour soutenir les amendements présentés par le député Thierry Largey.

En effet, en tant que Valaisans, il faut espérer que les dirigeants de la ville de Lyon ou de Marseille ne suivent pas ces débats car ce principe de causalité, comme quoi les communes situées en amont du Rhône sont responsables parce qu'elles déversent de l'eau dans le Rhône, le jour où il y aura des inondations à Lyon, est-ce qu'ils vont se retourner contre le canton du Valais parce qu'on a donné de l'eau dans le lac Léman?

Donc, ça ne tient pas debout. Il n'y a aucune causalité dans la jurisprudence, on n'est absolument pas responsable s'il pleut sur son terrain et que l'eau coule chez le voisin.

En plus, en termes d'équité, le fait qu'une commune est grande ne justifie pas de faire payer à ses habitants une somme supplémentaire.

Donc, nous soutenons les amendements déposés par le groupe des Verts, les 2 amendements qui vont suivre.

Je vous remercie.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 36 / Antrag 36

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 43 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 58 voix / Stimmen

(27 abstentions / Enthaltungen)

Sie folgen der Kommission und Antrag 36 ist abgelehnt.

Wir kommen zu den Anträgen 37, 38 und 39, s'il vous plaît, Monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR, rapporteur

Pour les propositions 37, 38 et 39, à la lettre b, on parle du pourcentage selon le principe de causalité.

Proposition 37 du groupe AdG/LA par le député Werner Jordan de 5% au lieu des 15% proposés par le Conseil d'Etat.

Proposition 38 du groupe CVPO par le député Philipp Matthias Bregy de 10%.

Proposition 39 du groupe des Verts par le député Thierry Largey de supprimer ce principe de causalité.

La commission a, tout d'abord, opposé la proposition 37 à la proposition 38.

La proposition 38 a été acceptée par 8 pour, 4 contre avec une abstention.

La proposition 38 a, ensuite, été opposée à la proposition 39.

La proposition 39 a été rejetée par 9 pour et 4 contre.

Ensuite, la proposition 38 a été opposée à la proposition du Conseil d'Etat et a été rejetée par 7 pour la proposition du Conseil d'Etat et 6 pour la proposition 38.

Largey Thierry, député, Les Verts

Compte tenu du dernier vote et du refus de notre proposition d'augmenter à 35%, nous devons retirer la proposition 39 parce que nous ne voulons pas rompre l'équilibre qui avait été prévu initialement.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Die Anträge 37 und 38, Sie bestehen darauf?

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Indem wir den vorherigen Antrag zurückgezogen haben, werden diese in Konsequenz selbstverständlich auch zurückgezogen, sonst würde die Rechnung mit den 100% nicht mehr aufgehen.

Der Präsident

Das war nie meine Stärke, darum habe ich Sie rechnen lassen...

Also Antrag 37 wurde zurückgezogen.

Antrag 38 zurückgezogen.

Antrag 39 zurückgezogen.

Antrag 40 zurückgezogen.

La discussion est close.

Article 12, adopté.

Der Präsident

Antrag 41 wurde auch zurückgezogen.

Article 13, adopté.

Article 14, adopté.

Article 15

Propositions de modification 42 à 44

Abänderungsanträge 42 bis 44

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Der Präsident

Die Anträge 42, 43 und 44 wurden angenommen mit den Anträgen 1 und 2.

Article 15, abrogé.

Article 16
Propositions de modification 45 à 47
Abänderungsanträge 45 bis 47
Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsanträge

Der Präsident
Die Anträge 45, 46 und 47 wurden angenommen mit den Anträgen 1 und 2.

Article 16, abrogé.

Article 17
Propositions de modification 48 à 51
Abänderungsanträge 48 bis 51
Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsanträge

Der Präsident
Der Antrag 48 wurde zurückgezogen.
Die Anträge 49, 50 und 51 wurden mit den Anträgen 1 und 2 angenommen.

Article 17, abrogé.

Article 18
Propositions de modification 52 à 54
Abänderungsanträge 52 bis 54
Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsanträge

Der Präsident
Die Anträge 52, 53 und 54 wurden mit den Anträgen 1 und 2 angenommen.

Article 18, abrogé.

Article 19
Propositions de modification 55 à 57
Abänderungsanträge 55 bis 57
Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsanträge

Der Präsident
Die Anträge 55, 56 und 57 wurden mit den Anträgen 1 und 2 angenommen.

Article 19, abrogé.

Article 20
Propositions de modification 58 à 60
Abänderungsanträge 58 bis 60
Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsanträge

Der Präsident
Die Anträge 58, 59 und 60 wurden mit den Anträgen 1 und 2 angenommen.

Article 20, abrogé.

Article 21
Propositions de modification 61 à 63
Abänderungsanträge 61 bis 63
Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsanträge

Der Präsident
Die Anträge 61, 62 und 63 wurden mit den Anträgen 1 und 2 angenommen.

Article 21, abrogé.

Article 22
Propositions de modification 64 à 66
Abänderungsanträge 64 bis 66
Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsanträge

Der Präsident
Die Anträge 64, 65 und 66 wurden mit den Anträgen 1 und 2 angenommen.

Article 22, abrogé.
Articles 23 et 24, adoptés.

Der Präsident

Wir kommen zu den Anträgen 67 bis 70. Diese wurden von der Kommission angenommen.

Ich habe keine Wortmeldungen, d. h. die Anträge 67, 68, 69 und 70 sind angenommen.

Article 24bis nouveau, article 24ter nouveau, article 24quater nouveau et article 24 quinquies nouveau, adoptés.

Article 25

Proposition de modification 71

Abänderungsantrag 71

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Der Präsident

Wir kommen zum Antrag 71, von der Kommission angenommen.

Ich habe keine Wortmeldungen, d. h. Antrag 71 ist angenommen.

Article 25, abrogé.

Articles 26 et 27, adoptés.

Article 28

Propositions de modification 72 et 73

Abänderungsanträge 72 und 73

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 28:

Der Präsident

Wir kommen zu den Anträgen 72 und 73, bitte Monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR, rapporteur

Ces 2 propositions souhaitent la même chose, mais avec un texte différent; la commission a préféré la proposition 72 qui était plus juste juridiquement.

Donc, la proposition 72 du groupe UDC par le député Grégory Logean est que cette loi soit soumise au vote populaire en application de l'article 31 alinéa 2 de la Constitution cantonale. Alors que la proposition 73 du groupe SVPO par le député Michael Graber propose: la présente loi est soumise au référendum obligatoire. Donc, ce référendum obligatoire normalement, il se réfère à un changement dans la Constitution.

On a tout de même voté la proposition 72 contre la proposition 73: 11 membres de la commission étaient pour la proposition 72, avec 2 abstentions.

La proposition 72 a été, ensuite, opposée à la proposition du Conseil d'Etat et a été refusée par 12 voix, avec une abstention.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Ja, wir ziehen den Abänderungsantrag 73 zugunsten des Abänderungsantrags 72 zurück, aber der Sinn ist ja derselbe.

Wir laden Sie ein, wirklich dieses Gesetz nochmals zwingend dem Volk zur Abstimmung zu unterbreiten, denn es kann nicht sein, dass wir vor einiger Zeit diese Abstimmung hatten, wo das Volk ganz klar von falschen Informationen ausgegangen ist. Also wenn die Kosten derart massiv höher sind und auch Kleinstgemeinden sehr viel Geld bezahlen müssen, dann ist es nicht mehr als recht und billig, dass das Volk über diese neuen Tatsachen erneut befinden kann.

Also eine neue Volksabstimmung ist das Mindeste, was Sie den Bürgerinnen und Bürgern zugestehen müssen.

Ich danke.

Logean Grégory, député, UDC

Tout de même relever que le groupe UDC est satisfait de la tournure des événements présents et je remercie pour le résultat de l'alliance de raison entre l'UDC, le SVPO, le PLR, le CVPO et le CSPO qui a vu la suppression de la contribution de tiers, qui a vu l'abaissement de la participation des communes de 5 à 2% et notamment l'instauration d'un plafond à 2,4 milliards.

Effectivement, la motivation de cet amendement était principalement pour 2 motifs:

Le premier: le fait que la population ait été clairement trompée, ça a été démontré, lors du vote 2015. Avec le plafond ainsi voté, on rétablit l'équilibre.

L'autre élément, c'était la participation de toutes les communes ainsi que celle des tiers, donc celle des tiers a maintenant été supprimée et celle des communes, je l'ai dit, ramenée de 5 à 2%.

Donc pour ces raisons, le groupe UDC, à ce stade du dossier, retire son amendement et sera très attentif dans le cadre de la deuxième lecture. Si, effectivement, les choses devaient bouger, évidemment que là on reviendrait. Mais, pour nous, je crois que ce qui était essentiel, c'était prioritairement le plafonnement et, ensuite, de réduire la participation des communes, ce qui est chose acquise.

Merci.

La discussion est close.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Die Anträge 72 und 73 wurden zurückgezogen.

Article 28, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR

Lors de l'entrée en matière, le groupe PLR n'a pas caché sa déception quant au projet de loi qui était présenté à cette Assemblée.

A la fin des discussions, nous ne pouvons qu'afficher notre satisfaction. Effectivement, la commission ET a admis, puis le plenum a confirmé la suppression de l'article 15 qui appelait les contribuables à plus-value. Comme évoqué lundi, il n'était pas concevable pour notre groupe de taxer des entreprises en avançant des arguments de plus-value sécuritaire.

Nous nous réjouissons de l'acceptation de notre amendement sur le plafonnement des coûts à 2,4 milliards à répartir entre les communes. Il est essentiel pour la crédibilité du Gouvernement et du Parlement que le coût du projet s'en tienne au budget annoncé, ce qui évitera d'effriter la confiance des Valaisannes et des Valaisans en leurs autorités.

Le groupe PLR a retiré son amendement demandant que les travaux soient calculés sur la base du coût des travaux de réalisation de toutes les mesures d'aménagement et non sur le coût global, conscient que cet amendement aurait freiné certains projets d'ores et déjà acceptés par les communes. Preuve en est, pour les esprits chagrins, que le PLR ne profitait pas de cette proposition de loi pour freiner ou stopper le projet et que nous avons toujours reconnu la nécessité sécuritaire de la troisième correction du Rhône.

Nous remercions les groupes qui ont soutenu nos amendements, ce qui nous permet d'accepter cette loi telle que ressortie des débats.

Furrer Urban, Grossrat, CSPO

Flussläufe prägen nicht nur Landschaften, sie prägen auch Gesellschaften und Gemüter. Besonders eindrücklich ist die Beziehung zwischen Fluss und Mensch bei uns im Rhonetal. Im trockenen Wallis spendet die Rhone von jeher lebenswichtiges Wasser zur Bewässerung der Kulturen. Ihre Hochwasser, die immer wieder Verwüstung und Leid brachten, werden jedoch bis heute gefürchtet. Von den zahlreichen Überschwemmungen der Neuzeit gelten jene von 1640, 1740, 1778, 1846, 1860, später dann in unserer Zeit 1989, 1993 und die letzte grosse im Jahr 2000. Dieses letzte Hochwasser hatte ein so grosses Ausmass, dass jeder Zweifel beseitigt wurde, die heutigen Massnahmen würden zum Schutz von Land und Leuten reichen. In der Nähe der Einmündung in den Genfersee wurde ein Wasserdurchfluss von 1'380 Kubikmeter pro Sekunde gemessen. Wer sich nicht vorstellen kann, wie viel das ist: Mit dieser Wassermenge ist in 3 1/2 Tagen der Stausee der Grande Dixence leer.

Nun, ein solches Projekt braucht auch eine Finanzierung und über die haben wir in dieser Woche eingehend debattiert. Knackpunkt war und ist die Kostensteigerung in der recht kurzen Zeit, welche keiner von uns Parlamentarierinnen und Parlamentariern kalt lässt. Wie ich schon mehrmals hier gesagt habe und immer wieder versuche zu verteidigen, das Projekt kann nicht fallen gelassen werden und muss jetzt wohl oder übel auch finanziert werden. Zu viel wurde bis heute geplant, genehmigt und auch verbaut.

Das Gesetz zur Finanzierung jetzt einfach an den Staatsrat zurückzuweisen, ist keine Lösung und bringt auch nichts. Hier hat die Dienststelle eine grosse Arbeit vor sich und muss bemüht sein, die Kosten in den Griff zu bekommen und vor allem zu stagnieren.

Wichtig ist sicher, dass die Gemeinden nicht zu stark miteinbezogen werden und dass die industriellen Unternehmen von ihrer Beteiligung sogar befreit werden. Es darf nicht sein, dass die Investitionsfreuden der Unternehmen gebremst werden und dies Auswirkungen auf Ansiedlung und demnach auch auf Arbeitsplätze haben sollte.

Wir von der CSPO sind für Annahme dieses Gesetzes. Falls es eine zweite Lesung geben sollte, sind wir wiederum bereit, alles zu unternehmen, damit die Gemeinden und

Beitragspflichtigen, wie sie in der Botschaft und im Gesetz genannt werden, möglichst von finanziellen Beteiligungen am Projekt entlastet werden.

Wir bitten euch, mit uns einig zu gehen und dem Gesetz in dieser Form zuzustimmen.

Ich danke.

Melly Blaise, député, UDC

Pour les 3 raisons avancées précédemment par le député Grégory Logean, le groupe UDC est satisfait des modifications apportées aujourd'hui. Donc ces 3 raisons sont la suppression de la part des contribuables, l'abaissement de la part des communes de 5 à 2% et le plafonnement à 2,4 milliards.

Quel est le message que le Grand Conseil a envoyé aujourd'hui au Conseil d'Etat? Il est de revenir au budget annoncé à la population en juin 2015 lorsqu'elle s'est prononcée. Les Valaisans ont accepté ce projet sur la base des informations données qui étaient un budget de 2 milliards. Et, maintenant, nous demandons au Conseil d'Etat d'adapter le projet de façon à ce que ce budget soit tenu. Cela nécessite une approche pragmatique. Il ne faut pas chercher à faire des élargissements partout mais il n'y a pas de tabou non plus à considérer des élargissements comme ils ont déjà été faits dans la région de Viège. La sécurité est un élément essentiel pour notre groupe mais les finances jouent aussi un rôle. Et il s'agit d'avoir un projet qui tienne compte de tous les éléments, de l'introduction du système MINERVE, de la probabilité des inondations se basant sur une évaluation réaliste des dégâts.

Il est important d'agir rapidement, cela a été expliqué lundi, et vu qu'il est important d'agir rapidement, le groupe UDC va non seulement accepter cette loi mais demande une lecture unique pour que le Conseil d'Etat puisse procéder rapidement aux travaux nécessaires pour assurer la sécurité des Valaisans.

Merci de votre soutien.

Jordan Werner, Grossrat, AdG/LA

Die 3. Rhonekorrektion ist vom Projekt her eine Erfolgsgeschichte. Sie gibt der gesamten Talbevölkerung, den Landwirtschaftsbetrieben, den Industrieanlagen und den Verkehrswegen den notwendigen Schutz. Dem Naturschutz wird Rechnung getragen, das Wasser und die Natur bekommen mehr Freiraum. Die Rhone wird zum Naherholungsgebiet für Einheimische und Touristen.

Von der Budgetierung und Finanzierung her gesehen, ist die R3 bis jetzt aber eher ein Trauerspiel. Die AdG verlangt eine sinnvolle Aufteilung der Kosten. Nicht nur die Gemeinden, auch die grossen Nutzniesser der Rhonekorrektion, die Beitragspflichtigen sollen ihren Beitrag leisten. Das Wallis schafft gute Rahmenbedingungen für diese Industrieunternehmen und so müssen sie also auch ihren Beitrag dazu zahlen.

Eine Senkung auf 0% ist für die AdG ein Grund, diesen Entwurf des Gesetzes über die Finanzierung der R3 infrage zu stellen und zurück zur Überarbeitung an den Staatsrat zu weisen.

Wir fordern den Staatsrat zusammen mit der Vereinigung der Walliser Industriellen auf, für die zweite Lesung eine massiv bessere Version der Finanzierung auszuarbeiten. Mit dieser Forderung sind wir bereit, auf das Gesetz einzugehen.

Favre-Torelloz Muriel, députée, PDCB

Le Parlement a accepté ce lundi d'entrer en matière sur le financement des travaux de la troisième correction du Rhône à une courte majorité et avec de nombreuses oppositions de ce Parlement.

Notre groupe a été surpris de la teneur de ces débats à l'encontre du projet. L'objectif initial de ces débats ne devait porter ni sur la réalisation technique qui sera soumise à l'approbation lors des différentes mises à l'enquête ni sur le montant des travaux qui sera traité lors des différents crédits d'objet mais bien sur le financement et la répartition des coûts.

Notre groupe n'a déposé qu'un seul amendement car ce projet nous paraissait équilibré à ce stade, cela grâce au travail de la commission et du Parlement que je remercie au passage.

Nous rappelons également que nous sommes ici en première lecture et que ce projet va encore évoluer. Il est en phase d'étude auprès de la Confédération et des changements notables pourraient avoir un impact sur cette décision importante. Nous aurons tout loisir de revenir sur les détails de la réalisation.

Nous prenons acte des décisions en faveur des communes. La charge des communes nous tient également à cœur mais nous souhaitions avoir une vue globale des coûts, notamment la participation de la Confédération et de l'OFROU, avant de prendre position.

Nous saluons la décision d'exonération des contribuables, qui est un signal fort pour celles et ceux qui contribuent à notre économie.

Ce projet est justement un formidable moteur économique avec des investissements pour notre canton de 3,4 milliards financés à 80% par la Confédération. D'autres projets communaux ambitieux vont également pouvoir s'intégrer à ce projet dans la plaine du Rhône.

A ce stade, il est peut-être également judicieux de rappeler le vote populaire de 2015. Le décret de financement de la troisième correction du Rhône a été accepté par 57% des votants. La population a su cerner le véritable enjeu de cette votation et comprendre l'importance de la protection contre les crues du Rhône.

A l'instar de la population valaisanne, le groupe PDCB accepte ce projet de loi afin qu'il puisse enfin voguer au fil des projets et afin d'assurer la sécurité de la population.

Je vous remercie de votre attention.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Die CVPO ist zufrieden nach der erfolgten Debatte. Wir hätten uns aber gewünscht, dass der Staatsrat zu Beginn das Dossier noch einmal an sich genommen hätte. Er wäre nämlich, von dem sind wir felsenfest überzeugt, zu den gleichen Erkenntnissen gekommen, zu welchen heute das Parlament auch gekommen ist.

Wir hatten 3 Ziele:

- Das erste war die Wirtschaft zu entlasten, insbesondere grosse Unternehmungen wie die Lonza. Diesem Ziel ist dieses Parlament grossmehrheitlich gefolgt und auch der Staatsrat hat bei der Eintretensdebatte klar gesagt, dass er dieses Ziel unterstütze.
- Wir hatten ein zweites Ziel, das war die Entlastung der Gemeinden. Auch diesem Ziel ist der Grosse Rat gefolgt, und ich bin überzeugt, für die Gesamtheit des Projekts und vor allem für die Belastung der Gemeinden ist dies der einzig richtige Weg.
- Und wir hatten ein Ziel, bezüglich der Kosten ein klares Zeichen zu setzen, dass diese nicht weiter ausufern dürfen. Auch hier hat der Grosse Rat ein Zeichen gesetzt.

Es wäre nun aber falsch, dieses Gesetz in einer Lesung zu verabschieden. Wir haben heute hier wesentliche und wichtige Änderungen gemacht. Die muss man jetzt einmal sacken lassen und dann noch einmal in aller Ruhe diskutieren. Die CVPO wird daher dem Antrag für eine einzige Lesung nicht zustimmen. Wir sind der Überzeugung, die R3 ist ein wichtiges Projekt, und es braucht diese zweite Kommission, die gemeinsam mit dem Staatsrat dieses Projekt noch einmal überdenkt, die richtigen Schlüsse und die richtigen Schritte zieht.

Die Richtung stimmt: Die Wirtschaft ist entlastet, die Gemeinden sind entlastet und bezüglich der Kosten werden wir einen Weg finden. Wir haben es bei der Eintretensdebatte gesagt, wir haben volles Vertrauen, dass der Staatsrat dieses wichtige Projekt auf den richtigen Weg bringt. Wir hätten gerne gehabt, dass der erste Schritt ohne Parlament erfolgt. Das wollte das Parlament nicht, aber jetzt in der zweiten Kommission werden wir das schaffen, Staatsrat und Grosser Rat Hand in Hand für eine gute, sichere R3, welche von Gletsch bis an den Genfersee das Wallis schützt.

In diesem Sinne danke ich Ihnen für die Unterstützung des Gesetzes in der ersten Lesung und für die Ablehnung des Antrags für eine einzige Lesung.

Clivaz Bruno, député, PDCC

Le groupe PDCC a pris note des modifications adoptées lors de l'analyse du projet de loi et approuve, à ce stade, les éléments qui ressortent de ces débats.

Cette loi, en première lecture, pose la clé de répartition du financement de cet important projet dont la nécessité n'est plus à démontrer. Les dégâts potentiels, comme ça a été dit, sont estimés au moins 3 fois le prix de sa réalisation.

Nous sommes satisfaits que notre proposition de supprimer la charge portée sur les entreprises ait été acceptée.

Le projet de loi sur le financement de la troisième correction du Rhône est un projet à long terme et va jusqu'en 2050, réparti en 3 périodes d'une dizaine d'années. Nul ne peut aujourd'hui véritablement assurer qu'il sera achevé en 2050 en fonction des moyens financiers disponibles. Il y a lieu également de rappeler que les 3/4 sont pris en charge par la Confédération.

Nous serons attentifs au maintien d'une juste répartition lors des débats de deuxième lecture, que nous souhaitons.

Je vous remercie.

Largey Thierry, député, Les Verts

C'est un euphémisme que de dire que les Verts ne sont pas satisfaits de ce qui ressort du débat de ce matin: moins 1 milliard sur le projet. Si je peux comprendre que certains considèrent que ce milliard en moins va dans le sens d'un respect d'une décision populaire, je peux un peu moins comprendre qu'un projet tel que Rhône 3 est un projet qui évolue et que, pour certains projets qui évoluent, on accepte certaines fois que les chiffres puissent changer. Je crois qu'ici il faut aussi être capable de s'adapter aux besoins et, en l'occurrence, je pense que le Conseil d'Etat est à même, avec ses services, de pouvoir fixer les besoins réels pour sécuriser la plaine du Rhône, surtout de son linéaire.

Je comprends un peu moins lorsque le seul but est d'amputer des morceaux à ce projet, en l'amputant, eh bien!, de son quasiment tiers du financement prévu simplement pour essayer de grappiller encore des mètres carrés et d'essayer d'affaiblir encore ce projet alors qu'il est, à l'heure actuelle, équilibré. Donc, nous ne sommes pas satisfaits de cette baisse du milliard.

Nous ne sommes pas satisfaits non plus du désengagement qui a été prévu pour les communes pour la raison suivante: c'est qu'on a l'impression, dans certaines interventions qui ont été faites, que finalement c'est un projet cantonal, c'est au canton de payer et que ça ne concerne pas les communes. Au contraire, ça concerne d'abord les communes. Du point de vue territorial, ce sont elles qui ont des zones à bâtir, des zones industrielles, dans des zones potentiellement inondables, ce sont elles, en premier lieu, qui vont bénéficier, eh bien!, de ces mesures et donc elles doivent être associées en fonction des risques qu'elles courent, en fonction d'une somme qui est relativement correcte eu égard à leur situation.

Nous aurions également souhaité, et ceci je l'ai dit précédemment, que les propriétaires fonciers, les plus visés par les mesures de sécurité, soient appelés en plus-value. Cela n'aurait été que justice et que tout ne soit pas transféré dans les mains des contribuables cantonaux puisque c'est dans cette direction que nous tendons.

Donc, nous ne sommes pas satisfaits.

Maintenant, la question qui se pose: doit-on accepter? Eh bien!, oui, les Verts sont pragmatiques, ils vont accepter ce projet parce que je pense que de Rhône 3, on en parle depuis 2001, voilà à peu près 17 ans que le projet est lancé, il faut absolument qu'on puisse réaliser ces mesures, il en va de la sécurité, de la qualité de la plaine du Rhône et nous devons soutenir ce projet.

Reste la question finale encore, c'est celle de la deuxième lecture. Nous, nous espérons que, dans une deuxième lecture, nous puissions revenir sur la question de la répartition des coûts entre le canton et les communes. Nous souhaitons donc qu'une deuxième lecture puisse avoir lieu afin de pouvoir rediscuter de manière transparente au sein d'une deuxième commission de travail et nous soutiendrons donc cette deuxième lecture. Nous pensons qu'effectivement il y a de quoi faire, en espérant que le résultat final après la deuxième lecture ne soit pas pire que celui que nous avons pu constater ce matin.

Merci.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Unsere Fraktion ist hin- und hergerissen. Auf der einen Seite haben wir ein Gesetz, das jetzt einige doch vernünftige, wenn noch nicht gute, aber zumindest vernünftige Abänderungsanträge enthält, die angenommen wurden, insbesondere mit diesem Kostendach, aber auf der anderen Seite ein Projekt, das doch nach wie vor gewisse Züge, ja ich will nicht sagen des Grössenwahns, aber doch eigentlich der Übertreibung enthält und das Projekt, das bleibt halt so, wie es ist. Wir befürchten, dass wir jetzt trotz des Kostendachs in Zukunft mit Nachtragskrediten konfrontiert werden. Also was wir ins Gesetz schreiben ist das eine, was dann in der Wirklichkeit passieren wird und was das Ganze kostet, ist das andere.

Daher sind wir nach wie vor eigentlich kritisch dem Projekt gegenüber. Das Gesetz, so wie es jetzt da ist, das können wir so akzeptieren, das ist in Ordnung, das können wir auch in einer Lesung akzeptieren, das ist klar. Aber wir mahnen Sie, wenn wir ein Kostendach, einen Plafond einführen, dann müssen wir uns in Zukunft daran halten, auch in 10 oder in 15 Jahren und nicht wieder Nachtragskredite bewilligen dafür.

Ich danke.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR

Je reprends la parole pour donner la position du groupe PLR par rapport à la proposition d'une seule lecture.

La loi a été passablement modifiée et nécessite, à nos yeux, une deuxième lecture et, à ce moment-là, nous aurons aussi connaissance des montants alloués par Berne, et on pourra décider et discuter en toute connaissance de cause.

La discussion est close.

Biffiger Paul, Grossrat, SVPO, Präsident der Kommission für Bau und Verkehr (KBV)

Die Kommission für Bau und Verkehr hat am Montag, den 15. Januar getagt und hat über diesen Gesetzesentwurf beraten.

Mit diesem Gesetzesentwurf soll eine spezifische Gesetzesgrundlage für die Finanzierung der 3. Rhonekorrektion geschaffen werden. Das Gesetz führt die für das Projekt zur Verfügung stehenden Mittel auf, welche in den Fonds für die Finanzierung des Projekts der 3. Rhonekorrektion einbezahlt werden. Die Finanzierung des Projekts wird grundsätzlich durch den Fonds sichergestellt. Die Beiträge werden auf der Grundlage des Gleichbehandlungsprinzips, des Nutzniessungs- und des Verursacherprinzips sowie des Prinzips der Solidarität unter den Gemeinden festgelegt. Die weiteren Beiträge werden durch das kantonale Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007 geregelt.

Wie setzen sich diese Gesamtbeiträge zusammen? Die Beiträge der Gemeinden gemäss Artikel 12 wurden hier in diesem Plenum auf 2% reduziert, entgegen der Meinung der Kommission von 5%. Da bin ich natürlich sehr erfreut, als Gemeindepräsident von St. Niklaus kostet uns das dann weniger. Der Anteil der Beitragspflichtigen gemäss Artikel 15 ist ja gestrichen worden. Die Beiträge der Eisenbahnkonzessionäre gemäss Artikel 23 betragen nach wie vor 6,1%.

Aufgrund der langen Dauer und der Vielzahl der im Projekt enthaltenen Massnahmen wird die Beitragserhebung auf 3 Erhebungsperioden aufgeteilt:

- Die erste Erhebungsperiode bis 2024 war ursprünglich 700 Millionen - hat man reduziert.
- Bei der zweiten Erhebungsperiode bis Ende 2034 hat man die Höchstgrenzen auch angepasst.
- Und bei der dritten Erhebungsperiode bis 2050 mit einer Höchstgrenze, die wurde auch nach unten angepasst.

Für jede Erhebungsperiode im Sinne von Artikel 10 muss der Staatsrat gemeindespezifische Beiträge in Form einer Verfügung festlegen. Mit dem vorliegenden Gesetzesentwurf soll nicht etwa eine neue Steuer für die Gemeinden oder für die Eisenbahnkonzessionäre, sondern vielmehr eine kausale Beteiligung in Form eines Aufrufs zur Beteiligung der Nutzniesser am Mehrwert des Projekts der 3. Rhonekorrektion gemacht werden.

Das Dekret zur Schaffung des Finanzierungsfonds für das Projekt der 3. Rhonekorrektion vom September 2014 wird somit aufgehoben.

Der vorliegende Entwurf des Gesetzes über diese Finanzierung der 3. Rhonekorrektion wurde in der Kommission mit 9 Ja, 3 Nein und 1 Enthaltung angenommen.

Ich bedanke mich bei Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt, und bei Tony Arborino vom Kantonalen Amt für Rhonewasserbau. Und für die ausgezeichnete Mitarbeit in der Kommission möchte ich mich bei allen Kommissionsmitgliedern bedanken, auch bei Janique Luyet vom Parlamentsdienst, die uns da sehr gut zur Seite gestanden ist.

Danke schön.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Schlussabstimmung.

La loi sur le financement de la troisième correction du Rhône est adoptée par 125 voix contre 1 et 2 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Der Präsident

Es ist ein Antrag da nach Artikel 101 für eine einzige Lesung durch Grossrat Blaise Melly.

Im Absatz 1 steht, dass die betraute Kommission oder 5 Abgeordnete das verlangen können. Ich habe hier die Unterschriften der 5 Abgeordneten, die eine einzige Lesung möchten.

Wir kommen zur Abstimmung. Es braucht dann eine 2/3-Mehrheit.

La lecture unique est refusée par 105 voix contre 21 et 1 abstention.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Der Präsident

Ich darf das Wort an Staatsrat Jacques Melly geben.

Ich bitte Sie noch gerade um 2 Minuten Ruhe. Danke!

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

On a commencé cette matinée tout à l'heure avec 2 citations de Winston Churchill. J'aimerais également commencer cette brève intervention en le citant à mon tour, il disait: «Il n'y a aucun mal à changer d'avis... pourvu que ce soit dans le bon sens.»

On vient de voter, quasiment à l'unanimité, une loi dont on pouvait se demander lundi à l'ouverture des débats et à l'entrée en matière si elle avait une petite chance de passer. Je rappelle que cette loi porte sur le financement, pas originairement des tiers, par les communes et par d'autres intéressés, le financement du projet R3. Et aujourd'hui, eh bien!, on se retrouve à la sortie de cette loi, avec une décision que le Grand Conseil a prise de manière souveraine, d'exonérer les contribuables ou plutôt de sortir les contribuables de la loi, de diminuer drastiquement la part des communes et de mettre un plafond à la part que les communes vont devoir prendre dans ce projet, ce n'est pas un plafond au projet lui-même.

Moi, j'aimerais juste rappeler que ce projet, finalement, a 3 objectifs:

- on l'a nommée également, on l'a beaucoup citée durant cette session, c'est la sécurité (objectif de protection, crues centennales, crues millénales, crues extrêmes),
- également améliorer la morphologie du cours d'eau et puis *in fine*
- la qualité nature, on doit recréer un écosystème équilibré avec une certaine largeur et des aménagements adéquats.

Ces 3 points, je les rappelle, parce qu'ils font part des décisions fédérales. J'ai eu la curiosité de voir hier soir une émission de Canal9 qui reprenait certaines affirmations qui avaient été posées lundi, qui apportait mes réponses et qui, en complément, à mes réponses, ils sont allés chercher les réponses de l'Office fédéral de l'environnement, qui est catégorique sur la conformité du projet que nous présentons à toutes les attentes au niveau fédéral, que ce soit en matière de législation, que ce soit en matière de durabilité et environnementale. Egalement, pour la petite histoire, on mettait également en cause, mais on ne va pas y revenir, l'autre projet qui avait été donné.

Donc, pour ma part, je suis très serein quant à l'analyse qui est en cours et cette analyse, eh bien!, elle va porter finalement sur la justification financière du projet et j'attends le retour de Berne pour que la Confédération nous donne son avis et nous donne véritablement l'enveloppe nécessaire pour réaliser cette sécurisation, en partant aussi du principe que, à Berne, on ne donne pas d'argent quand ce n'est pas nécessaire, il y a un rapport calculé entre les dégâts potentiels et les coûts générés par la sécurisation qui sont pris en compte. Donc, nous aurons ces éléments et c'est la raison pour laquelle je trouve extrêmement intelligent de votre part et utile de partir en deuxième lecture pour que nous puissions, en plus de la mise à jour de la loi que vous avez votée aujourd'hui, ajouter certains éléments et peut-être avoir un regard légèrement différent sur certaines appréciations.

Voilà ce que je voulais vous dire.

J'aimerais vous remercier parce que, finalement, nous travaillons tous dans une direction et le vote que vous avez posé tout à l'heure, au-delà de la portée stricte de la loi, eh bien!, il montre l'attachement et le soutien de l'ensemble du Grand Conseil valaisan à cette sécurisation que Rhône 3 va apporter dans notre canton. Et je considère vraiment ça comme un soutien et un encouragement pour toute l'équipe qui travaille sur ce dossier et qui continuera avec le même enthousiasme.

Je vous donne rendez-vous pour la deuxième lecture et je conclurai, parce que, effectivement, nous avons un tout petit peu de retard, je conclurai encore avec une citation de Winston Churchill qui disait avec toujours beaucoup de justesse et de sérénité: «Le succès n'est pas final, l'échec n'est pas fatal, c'est le courage de continuer qui compte», eh bien!, ce courage, ayons-le ensemble.

Bonne fête à tout le monde et bon week-end!

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Erlauben Sie mir zum Ende dieser wirklich «vollen» Session noch 1-2 Worte.

Diese Woche haben wir 366 Abänderungsanträge bearbeitet. Meine Frau hat schon Angst, dass ich von diesen Abänderungsanträgen träume... Ich hoffe, es passiert nicht. Das Wetter ist schön, ich werde sicher auf die Skier gehen.

Ich danke Ihnen für Ihre Disziplin. Es war eine harte Session. Ich habe es gestern schon gesagt, ich danke auch allen Mitarbeitern, die das seriös und sehr kompetent vorbereitet haben, allen die dazu helfen, von der Übersetzung bis zur Technik bis zum Parlamentsdienst, aber vor allem Ihnen, meine Damen und Herren Abgeordnete. Es war nicht einfach und man braucht immer gewisse Zusammenschlüsse.

Die, die sich angemeldet haben für die Grossratssuppe: Bitte gehen Sie direkt hinunter nach Les Iles, weil sonst eine kalte Suppe ist dann nicht so angenehm - der Käse ist kein Problem, aber die Suppe.

Wir haben mit den Olympischen Spielen heute Vormittag angefangen - wir hören mit den Olympischen Spielen jetzt auf. Heute ist der Startschuss zu den Paralympics in Pyeongchang, wo 13 Schweizer Sportlerinnen und Sportler teilnehmen - und dies ist sicher eine schöne Verbindung, denn unser Wappen hat ja auch 13 Sterne - und ich wünsche den Schweizer Sportlern alles Gute!

Ihnen wünsche ich einen sehr angenehmen Nachmittag, ein schönes Wochenende, und wir sehen uns im Mai zu meiner letzten Session.

Danke schön.

La session ordinaire de mars 2018 est officiellement close à 13 h 05.